This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49971 4

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
C11
.A33
R15

REVUE DU TARN

QUATRIÈME VOLUME

REVUE

HISTORIQUE, SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU DÉPARTEMENT DU TARN

(ANCIEN PAYS D'ALBIGEOIS)

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

M. ÉMILE JOLIBOIS

ARCHIVISTE

ET D'UN COMITÉ NOMMÉ PAR LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DONT ELLE PUBLIE LES TRAVAUX.

QUATRIÈME VOLUME

ALBI

NOUGUIÈS IMPRIMEUR-LIBRAIRE

1883

Dunning
Reyhoff
10-31-73
17085

Nous avons le regret d'annoncer la mort de deux de nos compatriotes, MM. Charles Blanc et Bonafous.

Auguste-Alexandre-Philippe-Charles Blanc, littérateur, critique d'art, membre de l'Institut, décédé à Paris le 18 janvier 1882, était né à Castres le 15 novembre 1813. C'est une grande perte que font en sa personne la littérature et les arts.

Norbert-Alexandre Bonafous, doyen honoraire de la faculté des lettres d'Aix, mort à Salon, où il s'était retiré, était né à Albi, le 6 juin 1809, de Alexandre Bonafous, marchand teinturier et de Marie-Françoise-Hippolyte Teysset.

SOCIÉTÉ

des Sciences, Arts & Belles-Lettres du Tarn.

—

Séance du 20 janvier 1882.

A l'ouverture de la séance, le Président annonce la mort de M. Charles Blanc, membre honoraire de la Société. Il fait l'éloge du défunt. L'assemblée s'associe aux regrets qu'exprime son président à l'occasion de cette perte qui sera si sensible aux artistes.

MM. Soulages, Bousquet, Carcenac et H. E. Jolibois qui ne peuvent assister à la séance sont excusés sur leur demande.

Le procès-verbal de la séance du 23 décembre est lu et adopté. Le secrétaire perpétuel expose les démarches qu'il a faites pour assurer l'exécution des décisions prises dans cette séance.

M. Edmond Cabié offre à la Société un exemplaire de son étude sur l'artiste Lafage intitulée : *Dessins de Raymond Lafage, avec planches et notices biographiques*. La Société remercie ce zélé confrère et le félicite d'avoir eu l'idée de vulgariser l'œuvre si remarquable de l'artiste Lislois et d'avoir réalisé cette idée avec tant de talent. C'est un nouveau et signalé service qu'il vient de rendre à l'histoire de notre département et à l'art.

Le secrétaire communique les lettres de remerciement de MM. Bécus et Valat, nommés correspondants de la Société. Il dépose sur le bureau les ouvrages adressés à la Société depuis sa dernière réunion, savoir : un nouveau fascicule de la *Revue de l'histoire des Religions*, la dernière livraison de la *Revue des Travaux Scientifiques*, et un numéro du *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*. Il fait remarquer dans ce bulletin un rapport, avec planche, sur la découverte d'un vase en bronze, avec incrustation d'argent, faite près de Montauban par les ouvriers employés aux travaux de la voie ferrée.

L'assemblée vérifie et approuve les comptes du trésorier ; elle arrête le budget de la Société pour 1882 comme celui de l'année précédente.

M. le docteur Cassan communique un fond de plat en cuivre repoussé du XVe siècle et un grand plat en cuivre repoussé du XVIe siècle dont le fond représente les espions portant la grappe de raisin de la terre de Chanaan. Ce dernier n'appartient pas à M. Cassan qui exprime le regret qu'il ait été récemment argenté. Le secrétaire fait observer qu'un plat semblable, appartenant à l'église de la Madeleine d'Albi, figurait à l'exposition artistique d'Albi, en 1863, sous le numéro 579 du catalogue.

On a retrouvé au Bon-Sauveur, ancienne résidence d'été des évêques d'Albi, d'antiques peintures sur bois. M. Cassan se propose d'en mettre quelques spécimens sous les

yeux de la Société dans une de ses prochaines réunions.

L'assemblée entend ensuite la lecture : 1° de l'étude de M. Vidal sur *les passages de troupes à Lavaur sous les règnes de Louis XIII et Louis XIV* ; 2° du rapport de M. le colonel Teyssier sur l'ouvrage intitulé *l'Orient dévoilé* ; 3° d'un chapitre de l'*histoire de l'Albigeois* par M. Jolibois. Ces travaux sont renvoyés au comité de publication.

La lecture d'une Etude de M. Peyronnet sur la *flore du canton de Rabastens* est renvoyée à la prochaine réunion.

La séance est levée à dix heures.

CHARLES BLANC

Les arts font une perte immense et de longtemps peut-être irréparable : Charles Blanc est mort.

Auguste - Alexandre - Philippe - Charles Blanc était fils de Jean-Charles Blanc, inspecteur des finances en Espagne sous le roi Joseph Bonaparte, et de Marie Estelle Pozzo di Borgo. Sa famille quittait la péninsule par suite des évènements politiques, lorsque l'état de grossesse de madame Blanc la força de s'arrêter à Castres. C'est là qu'il naquit le 15 novembre 1813. Il est mort à Paris le 18 janvier 1882. Sa dépouille mortelle a été conduite au cimetière du Père Lachaise au milieu d'un grand concours de peuple. Les cordons du poêle étaient tenus par le chancelier de l'Académie française, par l'administrateur du collège de France, par le représentant du Ministre des Arts, et par le Directeur de l'Académie des Beaux-Arts. Louis Blanc, affaissé par la douleur, conduisait le deuil. Bien que malade lui-même il était resté jour et nuit près du lit de son frère. Ils s'aimaient de l'affection la plus tendre : Louis, pendant son exil, ayant été lâchement insulté par un journal de Paris, Charles se battit pour venger l'honneur de son frère.

Charles Blanc fut, toute sa vie, un travailleur infatigable. Il se passionna de bonne heure pour l'art et fut d'abord graveur sous deux maîtres habiles : Calamatta et Mercuri ; mais ses œuvres en ce genre sont peu nombreuses. La pratique d'un art ne suffisant pas aux aptitudes de son esprit, il quitta bientôt le burin, fréquenta les ateliers, s'appliqua à la théorie et fut bientôt reconnu comme maître dans la connaissance des beaux-arts. Ses premiers articles de critique parurent dans le *Bon sens*, journal dont son frère était le directeur. En 1839 et 1840, il rendit compte des expositions artistiques dans la *Revue du Progrès* ; mais alors l'agitation politique était grande, il s'y laissa entraîner et, sans toutefois abandonner ses études favorites, il alla en province mettre sa plume à la disposition du parti dont son frère était l'un des chefs. Il rédigea successivement le *Propagateur de l'Aube* et le *Journal de l'Eure*, puis il revint à Paris reprendre sa place de critique d'art, tout en écrivant pour les journaux des articles d'actualité. Esprit libéral, cœur chaud et généreux, il voulait suivre de près le mouvement politique auquel son frère était mêlé.

En 1845, Charles Blanc faisait la critique du Salon dans *La Réforme*, journal républicain et, en cette même année, il publia son premier volume des *Peintres Français au XIXe siècle*, ouvrage qu'il laissa interrompu pour le reprendre plus tard sur un plus vaste plan et dans d'autres conditions de publicité. Il avait compris qu'il fallait à un public, encore peu curieux des choses de l'art, un livre plus attrayant, joignant l'élégance du style à la précision et à la clarté, et offrant encore la séduction de l'image. C'est, en effet,

dans ces conditions qu'il commença, en 1848, la publication de *l'Histoire des peintres de toutes les écoles*, son principal ouvrage. Quel courage ne lui a-t-il pas fallu pour entreprendre cette œuvre considérable, quelle ardeur pour la mener à sa fin ! — Non content d'étudier les peintres dans les galeries du Louvre, il visita tous les musées de l'Europe, alla jusque dans la Haute-Egypte étudier l'art égyptien et arabe, bien que cet art fut étranger à son sujet, et c'est seulement en 1876 qu'il termina cet incomparable ouvrage formant quatorze volumes in 4°, orné de trois mille gravures et dans lequel il s'est montré écrivain de premier ordre. On lui a reproché — ceux-là même dont il avait été le maître — de ne pas avoir donné dans son *Histoire des peintres*, une place assez large à l'érudition, comme si la chose était alors possible. Une étude d'art hérissée d'érudition aurait été repoussée par le lecteur ; il fallait avant tout intéresser le public, sauf à faire plustard de l'érudition, et notre auteur a prouvé par son étude sur Rembrandt et par d'autres articles qu'il n'était pas seulement un écrivain distingué, mais aussi un profond érudit. Aujourd'hui que les esprits sont préparés, les critiques d'art peuvent faire les savants sans danger pour leurs écrits. M. Paul Mantz rend sous ce rapport justice à Charles Blanc : « Par sa méthode, dit-il, il a créé un public, il l'a séduit par la grâce, il l'a instruit par des façons aimables et, préparant des voies où d'autres sont entrés après lui, il a si bien enguirlandé le lecteur que nous commençons aujourd'hui à lui faire tolérer des livres savants mais ennuyeux, ce qui n'est pas une médiocre victoire ».

La révolution de février avait fait de Charles Blanc le directeur des Beaux-Arts de la nouvelle République. On ne pouvait faire un meilleur choix et l'on devait tout attendre d'un homme qui avait touché à toutes les choses de l'art ; mais le gouvernement de Napoléon III lui retira ces fonctions. Alors Charles Blanc reprit sa plume de critique et d'historien d'art et se remit au travail avec une nouvelle ardeur. Tout en continuant la publication de son *Histoire des peintres*, qui nécessitait de lointains voyages, il écrivait des articles d'art pour l'*Avenir national*, pour le *Temps* et pour d'autres feuilles périodiques. En 1857, il publiait son livre de *Paris à Venise*, son *Trésor d'art de Manchester*, puis son *Trésor de la curiosité* et, le 1er janvier 1859, paraissait le premier numéro de la Gazette des Beaux-arts, revue non moins remarquable par la justesse de ses appréciations artistiques que par l'élégance et la finesse du style.

En 1868, malgré l'empire, Charles Blanc fut élu membre de l'Académie des Beaux-arts. Sa place y était depuis longtemps marquée, car nul n'avait plus d'autorité que lui en matière d'art ; mais il restait à proclamer la supériorité de l'écrivain et c'est ce que fit l'Académie française en l'appelant, en 1876, à prendre place au fauteuil que la mort de M. de Carné laissait vacant.

1870 avait de nouveau appelé Charles Blanc à la direction des Beaux-arts ; il fit le possible pour développer l'enseignement des arts à tous les degrés ; mais la réaction ne lui donna pas le temps de réaliser toutes les améliorations qu'il avait projetées : à la chûte de Thiers il dut céder la place au marquis de Chennevières. La République, rendue aux républicains, répara noblement cette disgrâce en 1878 : elle nomma Charles Blanc à la chaire d'esthétique qu'elle venait de fonder au collége de France, et il a occupé cette chaire avec éclat jusqu'à sa mort, servant ainsi les arts par la parole, après les avoir servis, vulgarisés par sa plume. L'aménité de son caractère, son éru-

dition aimable et familière rendaient son cours très instructif, intéressant et même charmant.

Charles Blanc a résumé les travaux de toute sa vie dans deux ouvrages : sa *Grammaire des arts du dessin* et sa *Grammaire des arts décoratifs*. Le premier, œuvre magistrale, doit être dans les mains de tous les artistes, des amateurs des œuvres d'art. Le second, qui n'est pas moins utile, se divise en deux parties dont la première, *l'Art dans la parure et dans le vêtement* a d'abord fait l'objet d'une publication particulière ; la seconde partie, la *Décoration intérieure de la maison* a paru quelques jours seulement avant la mort de l'auteur. Pour recueillir les renseignements précieux renfermés dans la *Grammaire des arts décoratifs*, Charles Blanc a dû parcourir les ateliers et il déclare en avoir rapporté cette conclusion : l'art est partout.

Mais quel était le principe de l'esthétique de l'illustre professeur ? — Charles Blanc était idéaliste ; toutefois il n'allait pas, comme Platon, chercher son idéal de beauté dans le ciel ; il le plaçait dans la nature elle-même. Cet idéal ne s'y rencontre pas à l'état subjectif ; c'est une perfection abstraite que l'homme forme dans sa pensée par le travail des facultés intellectuelles. L'artiste doit d'abord observer la nature, puis étudier les œuvres des maîtres en comparant les beautés propres à chaque modèle, et c'est de ce double travail que se formera dans sa pensée cet idéal qui constituera son génie propre. Alors, sur une base donnée par la nature, il fera mieux que la nature elle-même, sans cependant trop sacrifier à l'idéal car il ne serait plus correct. C'est la leçon que nous croyons pouvoir dégager de l'ouvrage de Charles Blanc sur Ingres ; mais l'auteur aimait trop la liberté et la justice pour être exclusif, il savait reconnaître le beau dans les œuvres mêmes des artistes qui n'ont souvent obéi qu'aux caprices de leur imagination. Pour s'en convaincre il suffit de se reporter à son étude de Rembrandt qui, certes, n'était pas un idéaliste platonicien.

Tel était l'homme qui vient de mourir. Il occupera une place honorable dans le panthéon de l'histoire et s'il appartient à la ville de Paris d'élever un monument à sa mémoire, nous espérons voir bientôt une inscription lapidaire, placée par les soins de la municipalité de Castres, sur la façade de la maison où le hasard l'a fait naître.

Emile JOLIBOIS.

HISTOIRE DU PAYS D'ALBIGEOIS

(Suite).

CHAPITRE XIII

La Féodalité. — (878-1000)

Charlemagne avait associé les grands et le clergé à son œuvre de restauration et, grâce à un pouvoir central fortement constitué, il avait pu maintenir les uns et les autres dans le devoir. Mais la puissance de la royauté franque dépendait uniquement du caractère du prince régnant et, à la mort de Charlemagne, tout l'édifice qu'il avait élevé s'ébranla.

La faiblesse, l'ignorance de son indigne successeur fit renaître l'anarchie, qui grandit encore après la mort du débonnaire empereur, par suite de l'incapacité des princes carolingiens, qui se disputaient les lambeaux du vaste empire fondé par le chef de la dynastie, tandis que les grands et le clergé envahissaient les possessions territoriales. Le cours des études et du progrès fut de nouveau interrompu et, comme

la guerre d'Aquitaine, les invasions des Sarrasins et des Normands avaient développé le goût de la vie contemplative, c'est alors que l'on fonda ces établissements monastiques qui se multiplièrent bientôt avec tant de rapidité et que l'on composa ces pieuses légendes, qui ont répandu tant d'erreurs dans l'histoire.

De ce chaos sortit le régime féodal. Les dignités, les bénéfices, qui jusque là avaient été donnés à titre précaire, devinrent héréditaires sous le nom de fiefs. Chaque feudataire devint roi dans son domaine ; le duc dans son duché, le comte dans son comté, le vicomte dans son district et le dernier des seigneurs dans son fief, sauf l'hommage et le service militaire que chaque feudataire devait à son supérieur, à son suzerain. Chacun s'isola dans sa terre et, comme cet isolement nécessitait le besoin d'être toujours armé, toujours prêt à se défendre, à défendre ses terres contre l'entreprise du voisin, c'est alors que furent construites les nombreuses forteresses dont les ruines couronnent encore les sommets de nos montagnes.

Mais hâtons-nous de dire que les effets immédiats de cette révolution furent moins odieux dans le midi que dans le nord de la France ; c'est seulement au XIIIe siècle, à la suite de la croisade contre l'Albigéisme, que les coutumes féodales du Nord furent imposées aux populations méridionales. Dans les provinces septentrionales, le seigneur féodal était un petit despote ; dans le midi, au contraire, les cités avaient conservé leurs franchises et leurs libertés ; les propriétaires du sol étaient, comme dans les temps anciens, les protecteurs des classes inférieures ; il n'y avait de servitude réelle que pour les hommes que la conquête avaient introduits dans le pays comme esclaves et, si l'égalité avait disparu, les seigneurs, malgré la hiérarchie, vivaient familièrement entre eux et la même familiarité régnait entre les seigneurs et leurs vassaux. Sans doute, ces derniers n'étaient pas exempts de charges, car dans toute société les membres doivent contribuer aux frais de l'administration. Il fallait loger le suzerain, le seigneur, ainsi que les gens qui l'accompagnaient et fournir à leur subsistance, lorsqu'ils traversaient le fief : c'était dans le midi le droit d'*albergue*, qui fut plus tard converti en argent ; il fallait encore acquitter tous les autres droits qui résultaient des conventions faites entre le protecteur et le protégé ; mais c'était une maxime de droit public que nulle autre contribution ne pouvait être levée sur les populations méridionales, sans le consentement des Etats de la province et cette maxime a toujours été respectée.

On distinguait, au Xe siècle, quatre classes de personnes : 1° les propriétaires d'alleux, domaines exempts de vassalité, et il faut ranger dans cette classe les possesseurs des terres, dites de *franc-alleu*, que les vainqueurs avaient laissées aux vaincus lors des invasions ; 2° les possesseurs de fiefs relevant d'autres seigneurs ; 3° les personnes libres, mais non propriétaires, qui servaient sur les terres d'autrui, comme nos métayers ; 4° les serfs, attachés à la glèbe, dont le nombre était très restreint.

Charles-le-Chauve, en sanctionnant le nouveau régime à Kiersy, n'avait fait que légitimer l'usurpation car, dès 852, Raymond 1er avait succédé à son frère Frédelon dans le comté de Toulouse ; Bernard II avait de même succédé à Raymond, son père, en 864, et Eudes à son frère Bernard, en 876. Eudes avait épousé Garsinde, fille unique et héritière du comte d'Albi Ermengaud, de sorte que l'Albigeois était réuni au Toulousain ; mais Eudes l'en détacha et le donna en

apanage à son fils Raymond qui, en 879, tint un plaid à Albi, hors des murs de la ville, dans l'église Saint-Affric. (1) Les plaids étaient tenus par les comtes comme sous les régimes précédents ; mais la justice était rendue au nom du seigneur et non plus au nom du prince. C'est l'origine des justices seigneuriales. Les vassaux étaient tenus de se rendre à ces plaids, ainsi qu'un certain nombre de prud'hommes (*probi homines*), désignés par le président et ordinairement au nombre de douze. Un plaid tenu à Alzonne prouve qu'à cette époque l'usage de juger les personnes d'après la race était encore en vigueur. Il y avait à ce plaid vingt assesseurs : huit Romains, quatre Wisigoths et huit Saliens. Sans doute les parties appartenaient aux races romaine et franque.

A la mort de Louis-le-Bègue, successeur de Charles-le-Chauve, le royaume des Francs fut partagé entre ses deux fils et la contrée méridionale, que nous pouvons désormais appeler *Languedoc*, car c'est à cette époque que remontent les origines de la langue du midi qui a précédé toutes les langues modernes, échut à Carloman à qui succéda bientôt Charles-le-Gros, et quatre ans après, la mort de ce dernier (888) fut pour les provinces d'au-delà de la Loire le signal de la révolte. Tandis que les grands appelaient au trône Eudes, comte de Paris, les populations méridionales qui avaient à se défendre à la fois contre les Sarrazins et les Normands proclamaient roi d'Aquitaine le comte de Poitiers Rainulf. L'héritier légitime de la couronne était le fils posthume de Louis-le-Bègue, Charles-le-Simple qui dut lutter jusqu'à sa mort, pendant trente-six ans, contre des compétiteurs et contre les Normands auxquels, dans sa faiblesse, il fut obligé de céder une partie de la Neustrie. Cependant Rainulf abandonna la lutte ; Eudes fit un traité, et il conserva l'Aquitaine mais à l'état de révolte, et son successeur Raoul ne fut pas plus heureux car, pendant quelque temps encore, après la mort de Charles-le-Simple, les méridionaux datèrent les actes « de la mort de Charles en attendant un roi ». Raoul, dans les dernières années de son règne dut s'aboucher avec les deux comtes languedociens qui le reconnurent, moyennant quelques concessions de sa part ; mais la suzeraineté du roi de France sur le Languedoc n'était que nominale et il en fut ainsi jusqu'au XIIIe siècle.

Au comte Eudes de Toulouse, mort en 919, avaient succédé ses deux fils Raymond et Ermengaud, le premier à Toulouse, le second en Rouergue. Leur puissance était telle qu'ils se titraient princes et marquis de Gothie, Ils possédaient l'Albigeois ; mais cette partie de leurs vastes domaines était placée sous l'autorité d'un lieutenant ou vicomte, dont le titre devint, à son tour, héréditaire. Le premier connu de ces vicomtes d'Albigeois est *Aton Ier*. *Bernard*, son fils, lui succéda et, vers 919, à la mort de ce dernier, ses fils se partagèrent son bénéfice comme un bien patrimonial : *Aton II*, mari de Diafronisse, fut vicomte d'Albi et d'Ambialet, ou de la partie septentrionale de l'Albigeois ; *Sicard Ier* fut vicomte de Lautrec ou de la partie méridionale. (1) Ce Sicard avait épousé Rangarde, probablement en secondes noces. Tous les anciens possesseurs du sol leur prêtèrent serment de fidélité et reçurent d'eux l'investiture. C'est

(1) Dom Vaissète, d'après le cartulaire de l'église de Vabres. — Tome 1er preuves col. 135.

(1) On n'a que peu de renseignements sur les premiers vicomtes de Lautrec. Le marquis de Laborde, dans *les Archives de la France*, page 359, prétend que les généalogies de cette importante maison furent détruites par le bureau du triage des titres.

ainsi que se forma cette vaillante chevalerie albigeoise qui, lorsque Toulouse eût succombé, lutta jusqu'à la dernière heure pour la défense de l'indépendance et des libertés de la patrie méridionale.

Pendant les guerres civiles du précédent siècle, les établissements religieux avaient été dévastés, ruinés, et il y avait peu de seigneurs qui ne possédassent des églises et des dîmes. On restaura ces établissements et on leur assura une dotation suffisante ; mais on s'attacha à ne donner les bénéfices qu'à des méridionaux afin de prévenir l'invasion d'un clergé franc et, malgré les anathèmes des papes et des conciles, (1) on laissa les laïques en possession des biens usurpés.

L'histoire a peu de faits à relever dans la chronique des évêques d'Albi pendant le Xe siècle. La plupart de ces évêques ne sont connus que parce qu'ils ont assisté à quelques conciles. A Loup, qui mourut vers 879, on donne pour successeurs Eloi, puis Adolène, Godalric, Paterne, Angelvin, Miron, Bernard, Frotaire qui fut d'abord religieux de Saint-Salvi et passa de l'évêché d'Albi à celui de Nîmes. A Frotaire, un albigeois, succèdent Amélius Ier, Honoré et Amblard. L'épiscopat de Paterne n'est mentionné que dans le chronographe de Castres.

Sous l'épiscopat de Godalric, (2) l'archidiacre Bénébert fait donation à l'église Sainte-Cécile d'Avès, dont il était sans doute le fondateur, de biens situés dans les hameaux de Cels et de Pompirac voisins de cette église ; il se réserve l'usufruit de ces biens et veut qu'après sa mort l'église d'Avès et ses dépendances appartiennent à l'église cathédrale d'Albi que les chartes ne désignent plus, depuis cette époque, que sous le vocable de Sainte-Cécile. Nous devions citer cette donation, dont l'acte a donné lieu à tant d'erreurs. (1) Il y est dit que l'église d'Avès était située dans le district de Montans, ce qui prouve que Gaillac, dont le territoire renferme aujourd'hui Avès, Cels et Pompirac, n'était alors, comme Castres, qu'une *villa* sans importance politique.

Nous devons encore mentionner la donation faite en 942, entre les mains de l'évêque Miron, aux clercs de Saint-Salvi d'Albi et à Gausbert leur abbé, par Raimond et Aimeric, d'un alleu pour y construire une église. C'est le plus ancien document qui nous reste de cette antique abbaye qui fut en effet reconstruite au milieu du Xe siècle. (2)

A la même époque d'importantes donations étaient faites à l'abbaye de Vieux et le comte de Toulouse Raymond III, plus connu sous le nom de Pons Ier, fondait l'abbaye de Saint-Pons. Successeur de Raymond II, son père, Pons venait de chasser les Hongrois du Languedoc où ils avaient exercé de grands ravages. Parmi les biens qu'il attribuait à la dotation de la nouvelle abbaye figure la paroisse Saint-Clément de Lautrec avec ses dépendances, et en 942, *Aton II*, vicomte d'Albi, *par la grâce de Dieu*, donnait à Saint-Pons la paroisse Saint-Sauveur de Brousse, en présence de ses deux fils Frotaire qui occupa le siège épiscopal d'Albi

(1) Il a des lettres du Pape Jean X (914, 928) à ce sujet.

(2) En 917, d'après M. D'Auriac, dans son *Histoire de l'ancienne cathédrale et des évêques d'Albi;* — en 920, d'après Dom Vaissète. Tome II. Preuves 59. — En 924, d'après le fonds Doat, de la Bib. Nat. — Le texte porte : « *Facta carta ista sub die Jovis quarto idus octobris, anno vigesimo quarto, regnante Karolo rege.* »

(1) Voyez l'ouvrage déjà cité de M. d'Auriac.

(2) Dom Vaissète, Tome II. Preuves, 85. L'acte qui commence ainsi : « *Multum declarat auctoritas et lex romana et gotha sives alica...* » prouve qu'à cette époque les lois romaine, wisigothique et salique étaient encore en vigueur dans les provinces méridionales.

pendant quelques années (1), et Bernard. Ce dernier succéda à son père sous le nom de *Bernard II*, et il épousa Gauciane, qui le fit héritier de la vicomté de Nîmes. Il donna, en 954, à l'abbaye Saint-Salvi l'église Sainte-Marie de Salvignane (2). Bernard vicomte d'Albi et de Nîmes eut deux fils : *Aton III*, qui lui succéda, et Frotaire évêque d'Albi puis de Nîmes.

Pons Ier mourut vers 950. Il laissait deux fils sous la tutelle de Garsinde leur mère : Guillaume III dit Taillefer qui héritait du comté de Toulouse et Pons II comte suzerain d'Albigeois. Raymond Ier, fils d'Ermengaud, était alors comte de Rouergue. Il appartenait à la branche de la maison de Toulouse qui avait recueilli l'héritage du comte d'Albi Ermengaud et possédait ainsi de grands biens dans l'Albigeois ; lorsqu'il mourut, vers 961, il légua à son fils Raymond II, qui lui succéda, les châteaux de Graulhet, de Monestiés, de Brassac, et à Hugues, son autre fils, celui de Parisot. Il fit encore des donations à Bernard, évêque d'Albi, et la plupart des établissements religieux du diocèse d'Albi eurent part à ses libéralités, nous citerons : la cathédrale Sainte-Cécile, l'abbaye Saint-Salvi, l'église Sainte-Martianne à Albi ; les abbayes Saint-Eugène de Vieux, Sainte-Marie de Sorèze et Saint-Benoît de Castres ; l'église Saint-Vincent, de la même ville ; l'abbaye Saint-Michel de Gaillac, qui venait d'être fondée ou restaurée. (3)

En 966, Matfred, vicomte de Narbonne et Adélaïde sa femme, que l'on croit fille du vicomte d'Albi Aton II, faisaient aussi des donations aux églises d'Albi et de Gaillac (1) et six ans plus tard, lors de la bénédiction d'un autel dans l'abbaye Saint-Michel de Gaillac, par Frotaire, évêque d'Albi, en présence du comte de Rouergue Raymond II et de Garsinde, l'évêque officiant donnait à cette abbaye les églises de Montans et de Brens, donation que confirmèrent le comte de Rouergue, et Garsinde au nom de Guillaume Taillefer son fils, car la suzeraineté de l'Albigeois était alors comprise dans la partie indivise du domaine de la maison de Toulouse. De plus, les deux suzerains investirent les religieux de Saint-Michel de tous droits seigneuriaux sur la ville, *quæ magna nunc est vel futura est*, dit l'acte de consécration. (2) C'est de ce jour que date réellement l'importance de Gaillac.

C'est seulement vers 975, à la mort de Garsinde, que se fit le partage des domaines de la maison de Toulouse. Pons II, comte suzerain d'Albigeois était mort sans enfants. Cette suzeraineté échut à Guillaume-Taillefer qui en apanagea son fils Pons III.

Garsinde qui avait donné Amelius Ier, son neveu, pour successeur à Frotaire sur le siége d'Albi, n'oublia pas le clergé dans son testament. Elle fit des donations aux églises de Sainte-Cécile, de Saint-Salvi, de Sainte-Martianne et de Saint-Affric d'Albi ; à celles de Saint-Pierre de Burlats, de Saint-Benoît des Avalats et de Sainte-Sigoléne de Lagrave, ainsi qu'aux abbayes de Vieux, de Castres et de Lagrave. Une formule de malédiction contre ceux qui voudraient usurper que Garsinde « donne à Dieu et à ses saints »,

(1) Le nom de Frotaire est si commun à cette époque dans l'Albigeois qu'il est facile de commettre des erreurs ; mais nous croyons qu'il y eut successivement à Albi deux évêques de ce nom après l'année 967. Le fils du vicomte Aton II, serait le premier.

(2) Aujourd'hui commune de Moncouyoul.

(3) Dom Vaissète. Tome II, Preuves, page 109.

(1) Dom Vaissète. Tome II, preuves, pages 116 et 133.

(2) Arch. Dép. du Tarn. Fonds de l'abb. de Gaillac. — Dom Vaissète. Tome II. Preuves 123. — *Gallia christiana*. Tome 1. Inst. 3. — Catel. *Histoire des comtes de Toulouse*.

termine ce testament (1), dans lequel sont cités le vicomte d'Albi Bernard II, son fils Frotaire, évêque de Nîmes ; Amélius, évêque d'Albi et le vicomte de Lautrec Isarn Ier. Isarn avait hérité Lautrec de Sicard Ier, son père par indivis avec Frotaire son frère évêque de Cahors. Sicard II succéda vers 989 à Sicard Ier. Les deux Sicard firent un accord (2) pour le château de Lautrec, avec l'évêque Frotaire, qui mourut vers 990.

Etait-ce la peur de l'an *mil* qui poussait ainsi les seigneurs, dans la seconde moitié du Xe siècle, à donner aux églises ? On serait tenté de le croire, car lorsque cette année, qui devait voir la fin du monde, fut écoulée, ils remirent sous le joug les établissements religieux.

Il nous reste à citer les importantes donations que fit Pons III à la cathédrale d'Albi, en 987. L'évêque Amélius Ier lui ayant fait remarquer que la mense capitulaire était insuffisamment dotée, le pieux seigneur, pour le salut de son âme, s'empressa d'unir au chapitre l'abbaye Saint-Eugène de Vieux. Toutefois, il prit soin d'assurer la subsistance des religieux. En même temps, il déclara l'abbaye inviolable et donna la justice du bourg à l'évêque. Il y a deux chartes dont l'une offre ceci de remarquable qu'elle est datée « du mois de septembre le XIVe jour de la lune, le roi Lothaire étant mort, la 11e année que Louis roi de France commença de régner. » (1)

Ainsi au mois de septembre 987, on datait encore du règne de Louis V, bien qu'il fut mort depuis quatre mois et que Hugues-Capet eut été élu. C'est que dans l'Albigeois on avait refusé de reconnaître le nouveau roi ; mais cette opposition au fondateur de la dynastie capétienne dura peu. Au contraire, le comte de Toulouse l'avait reconnue et il donna sa fille Constance en mariage à Robert, fils et successeur de Hugues-Capet. Cette alliance, toute politique, aurait pu rapprocher les deux peuples ; mais elle ne fit que fournir une nouvelle preuve de leur antipathie. D'ailleurs, depuis le XIe siècle, la maison de Toulouse est presque exclusivement occupée à étendre et à consolider sa puissance. Pons III, fils de Taillefer, Guillaume IV, le dernier qui prit le titre de comte d'Albigeois et Raymond IV, dit de Saint-Gilles, ne font pas exception, et nous verrons plusieurs comtes de Toulouse, dont les domaines étaient plus vastes que ceux du roi de France, en lutte ouverte avec les vicomtes d'Albi pour la possession de quelque château ou la revendication de quelques droits seigneuriaux, ces vicomtes étant devenus les seigneurs les plus puissants de la province, après ceux de Toulouse.

E. J.

(1) Voici le texte de cette malédiction : « *Si quis vero malevolus tollere præsumpserit vel monachis, vel clericis, hoc quod ego laxo Domino Deo et sanctis ejus, tollat ei Deus omne bonum et det ei omne malum et habeat partem cum Datan et Abiron in infernum, in præsenti seculo et futuro. Fiat. Fiat. Amen.* » Ce testament, publié par Dom Vaissète (Tome II. pr. page 127), avait été trouvé par le savant historien dans les archives de la cathédrale d'Albi. Il prouve que Garsinde possédait dans la contrée dont nous étudions l'histoire, un grand nombre de terres qui, sans doute, constituaient son domaine.

(2) Dom Vaissète, Tome II. Preuves, 139 et 143.

(1) Dom Vaissète. Tome II, page 120, preuves, pages 139 et 141.

LA VEILLE DE NOEL

MÉDITATION

Si les morts avaient froid !... Si, quand la neige tombe,
C'était comme un linceul posé sur notre tombe
Appelant le frisson au cœur!

Là, si le vent des nuits portait à notre oreille
Ses longs gémissements! si comme dans la veille
On sentait, on souffrait, Seigneur!...

Si, tournés vers le ciel, couverts de sombres voiles,
Nos yeux cherchaient en vain l'azur et les étoiles,
Et tes mille rayons de feu,
Astre réparateur! Si de l'humide pierre
Nous sentions le fardeau! Si cloués dans la bière
Nous appelions en vain, grand Dieu!!

Étends, étends sur nous une main protectrice,
Seigneur! Serait-il fait ce terrible supplice
Pour ceux qui furent tes enfants!
Prends, hélas, en pitié de faibles créatures;
L'enfer même aurait-il de plus rudes tortures,
De plus redoutables tourments?

Cependant Christ nous dit: Qui méprise son frère,
Qui ne lui donne point du pain dans sa misère,
Qui sans pitié lui dit Raca;
Celui-là près de Dieu n'aura point de refuge;
Il sera sans défense en face du grand juge
Et l'Eternel le maudira!...

Vous serez donc maudits, vous qui, dans l'opulence,
Insultez au malheur, et niez la souffrance
Du pauvre qui vous prie en vain....
Et parce que pour lui vous fûtes sans entrailles,
La tombe aura sur vous d'horribles représailles;
Dans la tombe vous aurez faim.

Vous aurez soif aussi!... Votre poitrine aride,
Brûlante, fléchira sous la dalle homicide
Qui l'écrasera de son poids;
Alors, ô châtiment, supplice de l'avare!
Vous voudrez appeler le secours de Lazare,
Votre gosier sera sans voix!...

Ou plutôt un écho lugubre, solitaire,
Viendra se faire en vous, et, sous votre suaire,
De vous-même vous aurez peur!
Et puis vous sentirez votre chair se dissoudre;
Vous entendrez craquer vos os réduits en poudre
Au froid contact du ver rongeur!...

Donnez, riches, donnez... Voyez, la neige tombe,
Le pauvre a faim... il souffre, il a froid, il succombe;
Ses membres sont endoloris!...
Sa lampe manque d'huile, et son foyer, plus sombre,
S'éteint... Vers son grabat il se traîne dans l'ombre.
Donnez, et vous serez bénis.

Donnez aux malheureux, secourez l'indigence;
De celui qui gémit soulagez la souffrance;
De l'orphelin séchez les pleurs!
Pour ses pauvres enfants la veuve vous implore,
Et demande du pain... Donnez, donnez encore;
L'aumône vous rendra meilleurs.

Faites-vous des trésors que les vers ni la rouille
Ne puissent attaquer... (1) Celui qui se dépouille
Pour donner à ceux qui sont nus,
Celui-là de la mort ne craint point les atteintes,
Et va prendre sa part des félicités saintes
Que Dieu réserve à ses élus.

Isidore Sarrasy.

MÉZENS ET SON CHATEAU

Mézens, sous l'ancien régime, dépendait de la sénéchaussée de Toulouse; il était primitivement du diocèse de Toulouse; mais lors du démembrement de ce diocèse, en 1317, il fut compris dans celui de Montauban. Il fait aujourd'hui partie du canton de Rabastens, arrondissement de Gaillac.

Le territoire de cette commune n'a que 564 hectares de superficie. Borné au sud par le Tarn, à l'est par le ruisseau de Passé, qui séparait les Tectosages des Albienses, au nord par Grazac et à l'ouest par Buzet (Haute-Garonne), il est sillonné par trois chemins vicinaux aboutissant à la route nationale 88, ce sont: le chemin de grande communication n° 22, et les chemins d'intérêt commun 28 et 138. — C'est un pays de côteaux exposés au midi, un peu boisés à leur sommet, abruptes jusqu'à mi-flanc, d'où ils s'inclinent en pente douce jusqu'à la plate-bande qui les sépare du Tarn. Le climat y est très favorable à la végétation par suite de l'exposition méridionale; la culture

(1). — Quos neque ærugo neque tinea demolitur. Matth., ch. 6., v. 20.

Château de Mézens, vu de l'Est.

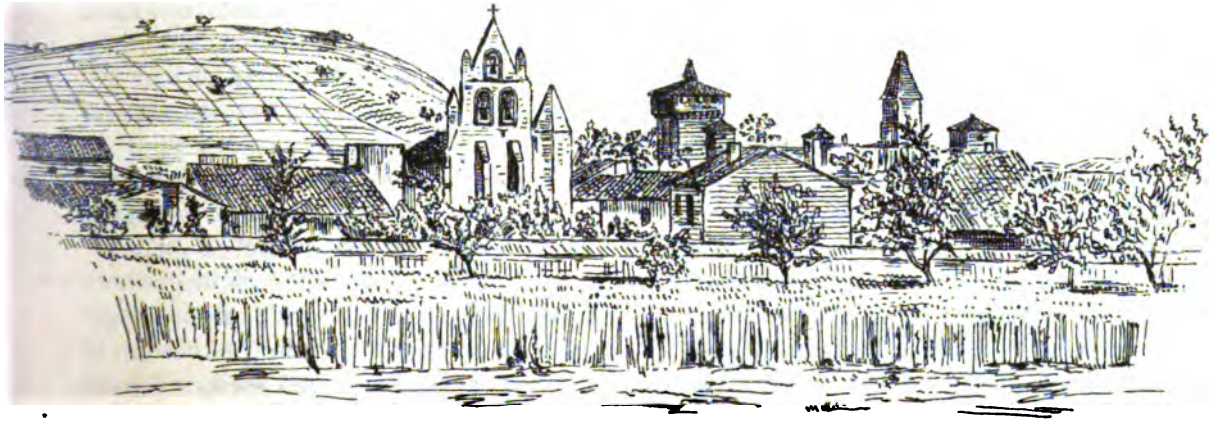

Vue de Mézens, prise de l'Ouest.

UNIV. OF MICH.

y est bien entendue ; ses primeurs et ses pêches sont renommées (1).

La population de Mézens est d'environ 450 habitants dont l'agriculture est la seule industrie. Le village, où l'on tient foire le 4 septembre, est bâti sur la rive gauche du Tarn, au confluent du Passé dans cette rivière. L'église, qui est sous le vocable de Notre-Dame, n'offre rien de remarquable, mais le château, qui domine le village, est un des plus beaux restes d'une résidence seigneuriale au moyen-âge dans notre département. C'est un quadrilatère de 57 mètres de long sur 40 de large, avec deux cours intérieures. Tous les murs extérieurs, jusqu'à la hauteur du premier étage, ont une épaisseur considérable et sont formés de pisé revêtu de maçonnerie. Deux tours s'élèvent au-dessus de la toiture ; la tour de la façade, au levant, la grosse tour, a ses étages voûtés en ogive et présente au sommet un couronnement de machicoulis et de créneaux, auxquels on a ajouté deux rangées de meurtrières pour armes à feu (2). Des appropriations nouvelles ont changé presque partout, à l'intérieur, l'aspect du vieux monument qui date du XIIIe siècle ; cependant, on remarque encore à la voûte de la petite salle quelques restes de peintures du XVIe siècle représentant des armoiries qui rappellent celles des vicomtes de Paulin.

Pilfort de Rabastens, qui vivait au commencement du XIIIe siècle, paraît être le fondateur de Mézens. Ce seigneur dévoué à la maison de Toulouse fut témoin, en 1224, des conventions faites à Salvagnac entre le comte Raymond VII et Matfred de Rabastens, pour le mariage de Bertrand, frère du comte, avec Comtoresse de Rabastens, fille de Matfred. A cette occasion Matfred céda à Raymond sa part de Puycelsi, en échange des châteaux de Cestayrols et de Couffouleux qu'il tiendrait du comte à foi et hommage. Pilfort assistait encore Raymond lorsqu'il reçut, en 1228, à Gaillac, l'hommage des trente-deux chevaliers de Montaigu, et à Rabastens, celui des seigneurs de Najac ; mais, en 1242, il dut prêter serment de fidélité au roi.

En 1259, Jean et Pilfort de Rabastens, fils sans doute du président Pilfort, hommagèrent Mézens au roi. Vers la même époque Pilfort donnait en fief des terres aux habitants et leur accordait certaines libertés et franchises confirmées par la charte communale que les frères Pierre-Raymond et Pilfort de Rabastens, leur octroyèrent en 1286 (1). Cette charte fut rédigée en forme authentique par Pierre de Pradines, notaire royal à Saint-Sulpice « *en la sala dels predicts seignors* », ce qui semble indiquer que le château était déjà construit. Les deux *donsels*, fils du chevalier Pilfort, affranchissent les habitants de toute servitude ; ils leur accordent la libre administration et la libre disposition de leurs biens ; ils les exemptent de tous droits de péage, sous la réserve d'une redevance annuelle, par chaque chef de famille, d'une journée de travail et d'une poule ; ils se réservent encore le droit d'exiger, lorsqu'ils seront dans la commune, tout ce qui sera nécessaire à leur subsistance en payant ; enfin, les habitants doivent suivre leurs seigneurs à la guerre et entretenir le château.

Mézens fut d'abord une dépendance de Rabastens et il est compris dans les lettres de 1351, prononçant l'inaliénabilité de ce domaine. La justice appartenait aux seigneurs. Dans l'origine, les consuls y exerçaient la

(1) *Topographie du canton de Rabastens*, par Adrien Bérenguier. Toulouse 1850, in-8°.

(2) Voyez la planche jointe à cette notice.

(1) Cette charte, en langue romane, a été publiée par M. Rossignol dans ses *Monographies communales*, tome IV, page 275.

justice criminelle au nom du roi ; mais en 1369, ils la cédèrent moyennant 400 francs d'or au seigneur direct Pierre-Raymond de Rabastens, sénéchal de Toulouse. Enfin, en 1374, Mézens fut détaché de Rabastens, à certaines conditions auxquelles souscrivirent les habitants.

Pendant les guerres civiles qui éclatèrent au commencement du XVe siècle, par suite de la rivalité des maisons de Bourgogne et d'Armagnac, le château de Mézens fut occupé par les partisans de cette dernière. Après l'assassinat du connétable d'Armagnac, le vicomte de Lomagne, son fils, lieutenant en Languedoc, se réfugia près du Dauphin. Il ne restait plus alors à son parti que les châteaux de Mézens, de Puycelsi et de Buzet, dans la sénéchaussée de Toulouse, et ceux de Giroussens, de Pezénas et de Cabrières, dans la sénéchaussée de Carcassonne (1).

Au commencement du XVIe siècle, Philippe-Jean de Rabastens, vicomte de Paulin était seigneur de Mézens. Son fils Bertrand lui succéda et la seigneurie avait alors titre de baronnie. Le nouveau vicomte de Paulin fut un des plus vaillants défenseurs de la réforme religieuse ; il commanda successivement dans le Haut-Languedoc, dans le Lauraguais et dans le Quercy. Son fils Marc-Antoine ne se montra pas moins dévoué à cette cause ; mais il fut tué en 1587, au début de sa carrière militaire, dans le combat de La Cieutat (2). Philippe de Rabastens devint ainsi héritier des domaines de son frère Bertrand, et ne fut pas moins zélé pour la cause du protestantisme. Marquis, son petit-fils, lui succéda. Samuel, son père, avait été tué, les armes à la main, en 1589. Surpris en adultère en 1616, Marquis fut tué par le mari outragé. En lui s'éteignit la race des vicomtes de Paulin de la maison de Rabastens (1).

D'après un compoix de Mézens, rédigé en 1610 sous le consulat de J. Ruffat et B. Guaffié, plusieurs propriétés étaient situées au lieu « où était autrefois la ville », et confrontaient avec les murailles de la dite ville, ce qui semble indiquer que le village était anciennement construit au nord du château. On remarque encore dans ce compoix la désignation des lieux dits Saint-Peyré et Rimoule. A Saint-Peyré existait une église dédiée à Saint-Pierre et entourée d'un cimetière : c'était sans doute l'église primitive. Rimoule est le nom d'un côteau au pied duquel se trouvait une autre église dédiée à Notre-Dame. Il n'existe plus rien de ces deux établissements religieux.

En 1649, le sieur de Gineste, président au parlement de Toulouse était seigneur de Mézens. Il exigea la reconnaissance de tous les fiefs roturiers de sa seigneurie. Les actes de cette reconnaissance établissent que les redevances annuelles étaient acquittées en argent, en gélines et en journées d'homme. Une chenevière était assujettie à une rente de trois deniers et, de plus, le tenancier devait porter à l'église, dans la chapelle du baron, une guirlande de pervenche le jour de la circoncision.

La famille de Majoret d'Espanès a possédé la seigneurie de Mézens pendant tout le XVIIIe siècle. Les deux tiers du territoire étaient possédés par des personnes étrangères à la localité et les habitants étaient pauvres. Nous avons recueilli avec soin, sur les registres des délibérations du conseil (2), le total des impositions payées chaque année par la commune pendant cette période. En 1733, la mande, c'est-à-dire le bulletin des

(1) Dom Vaissète. tome IV, page 415.

(2) Commune de Saint-Germier (Tarn).

(1) Voyez la *Revue du Tarn*, tome II, page 184.

(2) Arch. de la Préf. Série E.

impositions royales et provinciales s'élevait à 1377 livres. A cette somme il faut ajouter le total des deniers communaux ordinaires dont le chiffre était fixé par l'intendant à 53 livres, savoir : 1° pour les deux livrées consulaires 20 livres, auxquelles il fallut bientôt ajouter dix autres livres au profit du titulaire d'un office vénal de lieutenant de maire ; plus tard on n'accorda au premier consul que 8 livres et 6 au second. — 2° Pour le secrétaire de la commune, 10 livres ; mais comme il résidait à Saint-Sulpice, personne à Mézens ne pouvait en remplir les fonctions, on éleva bientôt le traitement de cet agent à 20 livres, puis à 25. — 3° Pour le valet consulaire 3 livres. — 4° pour les auditeurs des comptes 4 livres. — 5° Pour les officiers de justice qui présidaient à l'élection consulaire 6 livres. — 6° Pour les dépenses imprévues 10 livres. — Il fallait en outre pourvoir aux dépenses extraordinaires, qui ne pouvaient être faites sans l'autorisation de l'intendant, et elles étaient quelquefois considérables surtout celles relatives à la levée des miliciens. En 1769, la mande était de 1772 livres et en 1785 de 3070 : ce dernier chiffre est le plus élevé du siècle. La commune ne jouissait d'aucun bien patrimonial.

En 1747, le pont-levis du château menaçant ruine, le baron fit signifier aux habitants l'ordre de le restaurer. Ceux-ci se récrièrent, car c'était pour eux une dépense considérable ; ils objectaient que ce pont n'était plus nécessaire puisqu'il n'y avait plus de guerre, et après beaucoup de pourparlers, ils furent autorisés à faire combler le fossé, à la condition expresse qu'ils rétabliraient le pont à la première réquisition du seigneur.

Il y eut de nouvelles difficultés entre le baron et les habitants en 1761. Jean-François-Marie de Majoret d'Espanès, conseiller au parlement de Toulouse, demandait de nouvelles reconnaissances. Les habitants refusaient de les faire d'après celles consenties en 1739 en faveur de Joseph-Gaston de Majoret, ancien capitoul de Toulouse, père de Jean-François-Marie ; ils voulaient la représentation de la charte de 1286, qui était perdue. Il y eut procès et la commune fut condamnée à reconnaître la banalité du moulin, du four et de la forge ; mais à l'égard du moulin, situé sur un canal dérivé du Passé, il fut ordonné que le baron y entretiendrait deux meules bordelaises ; que dans le cas où le canal manquerait d'eau, les habitants, après avoir tenu vingt-quatre heures leur grain dans l'usine du seigneur, pourraient le faire moudre ailleurs, et aussi, après le même délai, si, le ruisseau coulant, le grain n'était pas mis sous la meule. L'arrêt du parlement devait tenir lieu du titre original perdu.

En 1777 fut établie, par souscription, une horloge dans la commune et les consuls se pourvurent près de l'intendant à l'effet d'être autorisés à imposer annuellement 25 livres pour l'entretien de cette horloge.

A la veille de la révolution, le conseil était en instance pour obtenir une plus grande liberté dans le règlement des dépenses communales. La nouvelle organisation des municipalités par l'Assemblée constituante lui donna raison. Le 14 février 1790, Jean Goudoffre fut nommé maire par 43 voix et le 14 juillet suivant, sur la place publique, après un discours patriotique du maire, toute la population prêtait avec enthousiasme le serment civique.

En exécution de la loi, le curé dut faire la déclaration des revenus de son bénéfice consistant en blé, mixture, millet, fèves, haricots, pois verts, pois carrés, lin, chanvre, barriques de vin au nombre de trente, novales, etc. Il évalua le tout à la somme

de 2521 livres, dont il défalquait 236 livres pour les charges qui lui incombaient.

Pierre-Joseph de Majoret d'Espanès chanoine de Saint-Etienne de Toulouse et grand vicaire de Montauban, était alors seigneur de Mézens; il avait succédé à son frère le conseiller. Il chassa la nouvelle municipalité de son château, où le conseil de la commune siégeait de temps immémorial. Mais le grand-vicaire, ayant bientôt après quitté la France, fut porté sur la liste des émigrés et ses biens furent mis sous le sequestre.

Le château de Mézens estimé 20,000 livres, est ainsi décrit dans l'acte d'expertise. (1) « Une grande maison, ci-devant château, qui consiste en une cour ; en entrant sur la droite du côté du midi, est une ancienne cuisine où habite le jardinier ; à côté est une petite chambre, ensuite une grande cuisine, trois chambres et le garde-manger ; du côté du nord est un grand grenier, un autre petit, ensuite le bûcher, la cave voûtée de pierre et une grande écurie avec la grange au-dessus. Au premier se trouve un grand salon, à côté une chambre avec un cabinet, ensuite quatre autres chambres et un cabinet. Sur le grand grenier est l'ancienne chapelle et, à la suite, trois chambres aboutissant à une galerie donnant sur la cour. Il y a encore une autre galerie regardant le midi, avec un balcon, une grande tour et une plus petite. »

Ce château était richement meublé. Le grand salon était tendu de tapisseries représentant des chasses et qui furent vendues 78 livres. La tenture de tapisserie de la chambre de M. d'Espanès, représentait « des figures royales et de l'ancien régime et d'autres emblêmes de la féodalité » ; elle fut vendue 105 livres, mais à la fin de la vacation l'acquéreur déclara qu'il ne pouvait se charger de cette tenture parce qu'elle était couverte d'emblêmes de la royauté et l'on dut en référer au district. La chambre de la baronne était aussi tendue d'anciennes tapisseries vendues 210 livres ; son lit à surciel et dossier avec ses pentes intérieures de satin jaune piqué et ses pentes extérieures de canevas brodé de laine, estimé 150 livres, fut adjugé à 330. Il y avait plusieurs lits à quenouilles, quatre tentures de tapisserie de Bergame, plusieurs grandes glaces avec cadres à pièces de rapport ; des surtouts de table avec glaces et garnitures de cuivre argenté ; des sophas, des fauteuils, des chaises à la Dauphine dans toutes les pièces, et beaucoup de vieilles faïences. Les tableaux, au nombre de huit, n'avaient pas grande valeur, car on les donna pour 7 livres 10 sous. (1).

Le château ne fut pas vendu comme propriété nationale. Le chanoine d'Espanès n'était qu'usufruitier du domaine de Mézens et son frère, par un testament en date du 23 mai 1784, l'avait chargé de le remettre à son neveu Jean-Paul Caze, qui fut du nombre des conseillers du parlement de Toulouse condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris et exécutés le 2 prairial an II. Les héritiers du conseiller Caze furent réintégrés dans sa succession et aujourd'hui le château de Mézens appartient au marquis de Solages.

(1) Arch. de la Préf. Série Q, carton 17.

Extraits des Registres du Parlement de Toulouse (1611-1612) (2).

R. 1611 (janvier). (3) — Les syndics et consuls de Saint-Amans-Valtoret sont condam-

(1) Arch. de la Préf. — Série Q, carton 17.

(2) Ces extraits sont tirés de l'*Inventaire-sommaire* des archives de la Haute-Garonne, serie B.

(3) Dates extrêmes du (R) registre.

nés à délaisser à Jean Julien, prêtre, le clocher et les cloches du lieu, le cimetière et autres dépendances, avec restitution des fruits ; à lui fournir un presbytère et un local approprié au service du culte ; à payer une rente annuelle de 25 livres pour le luminaire de la chapelle Saint-Georges. — La Cour ordonne de nouveau l'arrestation du vicomte de Panat.

R. 1611 (mars). — Ordre d'appréhender au corps le vicomte de Panat, le capitaine de Barrau et autres, avec défense de leur donner aucune espèce de secours, et injonction d'aider à leur capture.

R. 1611 (avril). — Le président Philippe de Bertier, sieur de Montrabe, remplacera en la Chambre mi-partie de Castres, le président Jean de Potier, sieur La Terrasse, décédé.

R. 1611 (mai). — Pierre de Villeneuve, aumônier ordinaire du Roi, abbé de Saint-Martin, est maintenu aux droits et émoluments de la place de Massaguel, autres que ceux vendus à André de Brassac. — Frère Pierre Bonsin, religieux de Lézat, conservera le prieuré de Lempaut. — Les consuls et habitants de Lavaur jouiront de leurs anciens priviléges, confirmés par lettres patentes de mars 1611. — Philippe de Bertier, président en remplacement de Pierre de Potier, continuera de siéger en la Chambre de l'Edit de Castres avec les conseillers désignés à cet effet.

R. 1611 (juillet). — Il sera dressé un plan et un devis pour la construction d'une église à Briatexte, et il est permis au syndic de la ville d'y faire saisir le sixième des fruits de l'évêque de Castres ; les consuls tiendront les portes du lieu ouvertes, pour que les catholiques puissent assister aux offices divins, à peine de 10,000 livres.

R. 1611 (octobre). — La Cour propose Jean de Paulo pour remplacer le président Philippe de Bertier à la Chambre mi-partie de Castres. — Des lettres patentes du 17 octobre donnent à Jean de Bertier, sieur de Montrabe, l'office dont jouissait Philippe, son père ; mais des lettres du 25 commirent de Paulo à la présidence de la Chambre de Castres.

R. 1611 (novembre-décembre). — Pour les réparations de l'église de La Guépie et de Betelhe, le charroi des matériaux sera mis à la charge des habitants. — Arrêt prescrivant la réédification du couvent des franciscains de Lautrec, rasé pendant les troubles, et permettant d'imposer à cet effet la somme de 600 livres, en trois annuités. — Règlement de droits seigneuriaux entre la communauté de Sémalens et Jacques de Béringuier.

R. 1612 (janvier). — Les consuls d'Algans seront nommés par Pierre de Toulouse-Lautrec, baron de Montfa, et les frères de Virven, sieurs de Belpech, et prêteront serment entre leurs mains.

R. 1612 (février). — Le syndic de la ville de Castres est condamné à rendre aux religieux de la régulière Observance de cette ville, la cloche, réclamée par eux, avec l'argenterie et les ornements que l'autorité locale se trouvera avoir reçus ; les religieux sont maintenus en possession de tout ce qui a fait partie de l'enclos du couvent.

R. 1612 (avril). — Arrêt fixant le rang des avocats de Gaillac aux assemblées publiques et particulières, ailleurs qu'en l'auditoire du juge et en la maison commune.

R. 1612 (juin). — Présentation, à l'acceptation du Roi, de la liste du président et des conseillers choisis pour siéger à la Chambre de l'Edit de Castres à la prochaine session. — Dans le mois suivant, très humbles remontrances de la Cour au Roi pour le supplier de rapporter ses lettres patentes du 12 juillet 1612, qui maintiennent en fonctions,

pour la session prochaine, le président et les conseillers en exercice de la Chambre de l'Edit de Castres.

R. 1612 (juillet). — Martin Demurs, lieutenant en la judicature de Castres, siége de Brens, est maintenu au droit de recevoir le serment des consuls du lieu, d'ouïr leurs comptes, de présider aux assemblées de la communauté et autres actes de justice, en l'absence du juge, et au droit d'assistance seulement, le juge présent. Il est enjoint aux consuls de procéder aux élections, en assemblée des notables, et de présenter leurs comptes, faute de quoi il y sera pourvu par le juge ou son lieutenant, qui poursuivra la reddition des comptes.

R. 1612 (octobre-novembre). — Enregistrement d'un arrêt du Conseil privé rendu le 20 juin 1612, lequel, entr'autres dispositions, supprime la capitainerie et baillie de la ville et vicomté de Lautrec, dont avait été pourvu Guillaume Claverie, gentilhomme de la Chambre du Roi, sans qu'elles puissent jamais être rétablies.

R. 1612 (novembre-décembre). — Les consuls, manants et habitants de Lavaur, Puylaurens, Revel, Saint-Paul, Cuq, Péchaudier et Montgey, payeront au clergé la dîme du pastel et de la garance.

PENSÉES DIVERSES

—

N'est-ce pas comme une loi de la nature que les petits font les œuvres les plus colossales. Quelle trace restera-t-il sur notre globe de l'éléphant et de la baleine ? Quelques ossements destinés à faire l'étonnement des apprentis naturalistes de l'avenir : voilà tout. Que restera-t-il au contraire des polypes coralligènes, ces animaux presque microscopiques ? Des centaines d'îles dans le Pacifique ou la mer des Indes et de longues rangées de récifs qui auront donné naissance à des terres fertiles.

La nature ne se montre vraiment mère que lorsqu'elle a l'air de nous traiter en marâtre. Si elle ne nous avait pas fait naître nus et désarmés, nous n'aurions pas inventé ces belles étoffes qui surpassent les plus riches fourrures, ni ces armes qui se jouent de la dent du lion ou de la griffe du tigre ; de même que si elle nous avait donné la rapidité du cheval, nous n'aurions pas construit ces chemins de fer qui nous permettent de le dépasser dans sa course.

Sa famille, sa patrie, l'humanité, voilà les trois amours de l'honnête homme ; et comme ils sont tous trois infinis, il ne se demande jamais lequel doit l'emporter sur l'autre.

Les anciens partis politiques sont comme les vieilles femmes ; ne pensant qu'à leurs adorateurs passés, ils ne comprennent pas que la foule va toujours vers la jeunesse et l'avenir.

Le vrai philosophe ne cherche que la vérité. Qu'elle vienne de droite ou qu'elle vienne de gauche, peu lui importe, sa seule préoccupation est de s'assurer qu'elle est bien réellement la vérité. E. R.

Le Directeur-Gérant,

ÉMILE JOLIBOIS.

SOCIÉTÉ
des Sciences, Arts & Belles-Lettres du Tarn.

—

Séance du 10 février 1882.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le maire de Lacaune écrit que l'on peut, dès maintenant, relever le monument mégalithique qui existe sur le territoire de sa commune et qui a été renversé. M. Hess veut bien se charger de s'entendre à cet effet avec un entrepreneur. Quant au dolmen du Puy St-Georges et aux ruines qui couronnent ce puy. le terrain étant ensemencé, il est impossible en ce moment d'y pratiquer les fouilles projetées, mais le propriétaire consent à ce que ces fouilles soient faites après la moisson.

Le directeur du Musée Guimet envoie un nouveau fascicule de la Revue de l'histoire des Religions.

M. Peyronnet signale la découverte d'une monnaie en or, à l'effigie de Tibère, faite à Troupiac. Avers : tête laurée de l'empereur : TI. CÆSAR. DIVI. AVG. F. AVGVSTVS. Revers : femme assise. PONTIF. MAXIM.

Le secrétaire dépose sur le bureau : 1° la table du tome 1er de la Revue des travaux scientifiques ; 2° le 1er numéro du tome II de la même Revue contenant une note à propos de l'opinion de M. Alfred Caraven qui donne aux terrains des deux versants de la Montagne Noire, un classement différent de celui proposé par M. Leymerie 3° le 1er numéro du répertoire des travaux historiques, année 1882. Ces trois publications émanent du ministère de l'instruction publique. Dans la dernière se trouve une courte analyse de l'ouvrage de M. E. Rossignol intitulé : Assemblées du diocèse de Lavaur.

M. Vieules communique un ancien exemplaire manuscrit du Coran et d'autres ouvrages en langue arabe trouvés en Tunisie dans une maison abandonnée.

Le secrétaire lit une *Notice sur Charles Blanc*, membre honoraire de la société. Sur la proposition de son président, l'assemblée décide que cette étude sera adressée à titre d'hommage, avec une lettre de condoléance au nom de la société, à la veuve de l'illustre membre de l'Institut.

Lecture est donnée d'une poésie inédite d'Isidore Sarrazy, intitulée : — *Sibylle ou la Béguine de Marsal*, traduction d'une chronique du XIIIe siècle.

Une proposition de M. Vieules, relative à des encouragements à donner à l'instruction primaire, est, après une longue discussion, renvoyée à l'examen d'une commission composée de MM. Carcenac, Jannin, Jolibois (Henri Emile).

Le secrétaire perpétuel donne lecture d'une notice sur l'albigeois Norbert Bonafous, doyen honoraire de la faculté des lettres d'Aix, décédé à Salon (Bouches-du-Rhône) le 10 janvier 1882.

Plusieurs membres expriment le regret qu'une exposition artistique, ne fût-ce que des œuvres des artistes vivants de la région, ne soit pas ouverte à l'occasion du concours régional, qui doit se tenir à Albi au mois de mai prochain. M. le Maire, présent à la séance, répond qu'on ne trouverait pas dans la ville un local convenable, quelque restreinte que fût cette exposition.

MM. Rossi, proviseur du lycée, Andouard, avocat, Hazard banquier, et Paul Lalagade avocat sont nommés membres titulaires.

La suite de l'ordre du jour est renvoyée à la prochaine réunion.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

NORBERT BONAFOUS

—

Norbert Alexandre Bonafous, doyen honoraire de la faculté des lettres d'Aix, né à Albi le 6 juin 1809, est mort à Salon (Bouches-du-Rhône), le 10 janvier 1882. — Ses obsèques ont eu lieu à Salon, au milieu d'une affluence extraordinaire. Trois discours ont été prononcés : le premier par le doyen de la faculté d'Aix, qui a retracé la carrière universitaire et littéraire de son prédécesseur, puis par M. Foncin, ancien inspecteur d'Académie qui a parlé de l'homme et de l'ami, et par M. Gimon, l'historien de Salon, au nom de la population de cette ville.

Bonafous commença ses études au petit séminaire d'Albi ; mais ne se sentant pas de vocation pour l'état ecclésiastique, il entra dans l'université. Il fut d'abord maître répétiteur au collège de Cahors, régent à celui d'Albi, puis il alla au collège Henri IV, à Paris, où il passa brillamment sa licence et son agrégation. Il fut reçu en même temps que Egger, Caboche, et Th. Henri Martin. Successivement professeur de seconde à Clermont-Ferrand, de rhétorique à Toulouse, puis à Marseille pendant huit ans, il fut appelé, en 1847, à la faculté des lettres d'Aix, qui venait d'être créée. Il suppléait M. Fortoul dans la chaire de littérature française ; puis il fut bientôt titulaire de la chaire de littérature ancienne. Vingt ans après, il était doyen de cette faculté. Il occupa le décanat jusqu'à sa retraite, en 1879. C'est alors que Bonafous se retira à Salon, dans sa villa de Saint-Norbert, où il a passé doucement sa vieillesse au milieu de la verdure, des fleurs et des livres.

Bonafous apportait dans ses cours, à la faculté, une science profonde et un talent de diction qui les rendait aussi attrayants qu'instructifs. En dehors de cet enseignement l'éminent professeur, qui était à la fois érudit aimable, causeur spirituel et poëte à ses heures, trouvait le temps de composer des ouvrages d'une érudition aussi solide que variée. Sa thèse française sur l'*Astrée* d'Honoré d'Urfé a été très remarquée. Sa thèse latine est intitulée *De Angelo Politiano*. Il a traduit la *Rhétorique d'Aristote* et, en vers français, le Xe livre du *Traité d'Agriculture de Columelle*. On a encore de lui une *Histoire de la poésie pastorale*, et un Entretien littéraire avec le pape Pie IX. Parmi ses opuscules en vers alexandrins nous citerons son *Epître à un célibataire*, *Une grande ville et une petite campagne* et la *Crinoline*, pièces qui ont en moyenne cinq à six cents vers. Il a laissé de nombreuses traductions inédites de diverses œuvres d'Horace, d'Homère, et de Démosthènes. Ses cours manuscrits sur la littérature grecque forment une dizaine de volumes.

Comme la plupart des esprits distingués du Midi, Bonafous s'était associé au réveil linguistique et poétique de la vieille langue provençale et il occupait dans le félibrige un poste important. Il avait fait de nombreux voyages en Italie et parlait l'italien aussi bien que le français. On a de lui : *La Renaissance littéraire en Italie*. Ses mérites divers l'avaient fait associer à un grand nombre de sociétés savantes, nationales et étrangères, et il était président de la société historique de Provence.

Nous citerons, pour terminer cette trop courte notice, la fin du discours de M. le doyen : « Quant aux hommes qui l'approchaient, ils étaient, a-t-il dit, tous pleins de sympathie pour l'aimable causeur, le conteur spirituel qui ajoutait à la plaisanterie je ne sais quelle pointe méridionale vive, acérée et toujours sans fiel. Il ne m'est permis de toucher que discrètement

à l'homme privé ; je puis pourtant dire qu'il a constamment donné l'exemple de toutes les vertus chrétiennes ; aussi sa mort a-t-elle été paisible comme sa vie était sans reproche. »

LETTRES DU DUC DE ROHAN

A Madiane et aux consuls de Castres. (1622, jusqu'à la paix de Montpellier.)

(SUITE.) (1)

—

Le consulat de Madiane ne fut pas exempt de difficultés. Il eut à lutter contre une forte opposition, dont les chefs étaient le juge de Lacger et l'avocat Ligonier et, souvent, des troubles éclatèrent dans la ville. Laissons le consul raconter lui-même les embarras qu'on lui suscita :

« Je feus donc faict consul pour l'année 1622 et on mist en eslection avec moy les sieurs Gaches et Pélissier, qui avoyent esté diverses fois consuls et avoyent chascun 61 ans, pour le moins, au lieu que je n'estois pas encores dans ma 23e année. ».

Les vues de Rohan étaient contre-carrées dans les conseils de ville par les sieurs Ladevèze (2) et Saint-Affrique, (3) qui agissaient en faveur des Ligonier, (4) et l'on soupçonnait ce dernier, ainsi que de Lacger, (5) d'être des agents secrets du duc d'Angoulême, dont les troupes étaient aux portes de Castres. Malause, (1) lui-même, depuis sa malheureuse capitulation de Fauch, était suspect. Il fallut à Madiane une grande habileté, et surtout une grande popularité, pour sortir de toutes ces difficultés :

« En ceste charge, dit-il, je feus exercé durant toute l'année de mile traverses et d'une infinité de troubles, qui procedoyent du malheur des temps, de la mésintelligence particulière qui estoit entre monsieur le duc de Rohan et monsieur le marquis de Malause, des foules insupportables qu'il fallait supporter, de diverses cabales et partis auxquels la vile se trouvoit divisée et de mes ennemis et envieux, de sorte que si je n'eusse esté particulièrement favorisé et assisté du Ciel, qui secondoit mes bonnes intentions, je ne doubte poinct que je n'eusse succombé soubs un fardeau si pesant à mes forces... »

Louis XIII avait été obligé de lever honteusement le siège de Montauban, après trois mois de tranchée. Rohan ayant noblement repoussé les propositions de paix qu'il lui avait fait faire, il le déclara criminel de lèse-majesté, et pendant l'hiver de 1622 on se prépara à la guerre. Les protestants mettaient leurs places en état de défense, tandis que leur chef organisait une armée. Il importait surtout à Rohan de conserver Montauban et, comme il ne doutait pas que les royalistes viendraient de nouveau investir cette place, il y envoyait des défenseurs. « Rien n'est plus important, écrivait-il de Nîmes, le 30 mars, aux consuls de Castres, que l'assistance de Montauban ; en ce qui me concerne j'ai fait ce que j'ai pu ; facilitez le passage des troupes que j'y envoie et le paiement de leur solde. » (2)

(1) Voyez IIIe vol. Page 322.

(2) Antoine de Rotolp, seigneur de Ladevèze et des Farguettes, fils d'Abel et de Isabeau de Terson. — Il épousa, en 1625, Suzanne Espérandieu.

(3) Abel de Suc Saint-Affrique, avocat général à la Chambre de l'édit.

(4) David de Ligonier, avocat, fils de Jean Ier et d'Isabeau de Rotolp.

(5) Pierre de Lacger, juge, était fils d'Antoine et de Jeanne de Coras. A la Saint-Barthélemy, son père avait été massacré dans la prison et pendu, en robe rouge, à l'ormeau du palais à Toulouse.

(1) Henri de Bourbon, marquis de Malause, seigneur de Miremont, Lacaze, Vabre etc.

(2) Marturé, *Histoire du pays Castrais*. Pièce

A l'ouverture du printemps Louis XIII se remit en campagne. Alors de nouvelles tentatives furent faites pour gagner Rohan au parti de la Cour ; mais elles n'eurent pas plus de succès que celles de l'année précédente. Au commencement de mai, le vaillant guerrier quittait Montpellier et allait à Uzès : « Rien de nouveau depuis ma dernière dépêche, écrit-il aux consuls ; j'ai dissipé le brigandage des environs de Montpellier, dans un cercle de trois ou quatre lieues, et je vais en faire autant à Uzès. » Et le 19 il leur écrivait, de cette dernière ville, « de veiller plus que jamais à leur conservation ; que Montauban lui paraissait être le principal but du voyage du roi et qu'ils devaient y envoyer bon nombre de gens de guerre, pendant que, de son côté, il mettrait sur pied le plus d'hommes possible. C'est, ajoute-t-il, le seul moyen de nous donner la paix par force, puisque par nos très humbles soumissions, nous ne pouvons pas l'obtenir. (1) »

Alors, l'union dans le parti protestant était surtout nécessaire, et cependant, des décisions d'une assemblée tenue à Millau, naissent des ferments de discorde. Rohan exprime son mécontentement dans la lettre suivante, datée de Nîmes, le 16 mai et adressée à Madiane : « Monsieur, ayant tousiours préféré le service du public à tout ce qui pouvoit estre de mes interestz particuliers, mesmes depuys peu m'estant beaucoup relasché de ce qui m'appartenoit pour obliger M. le marquis de Malauze à avoir une entière correspondance avec moy, pour le service de la province ; cependant iay veu par les actes de l'assemblée de Millau, où il a présidé, qu'à mon très grand préiudice et mesme à ma honte, on luy a donné le tiltre de général aud. colloque, bien que véritablement il ne puisse prétendre autre chose qu'y estre que simple gouverneur et mon lieutenant en iceluy. Outre cela ils luy ont donné l'administration entière des armes et des finances, contre ce que l'assemblée générale en a cy devant ordonné et contre mesmes ce qui dépend de ma charge ; cela est cause que, pour n'estre veu du tout sensible à telz affrontz, iay escript aux quatre villes principales des colloques et leur ay envoyé copie de mon pouvoir, m'asseurant qu'on ne permettra point qu'après avoir tasché de bien servir on me prive honteusement de ce qui m'appartient, et pour ce que ie scay vre bonne volonté en mon endroict, iay bien voulu vous en escrire en particulier, vous priant de m'aimer tousiours et de me croire en toutes occasions qui se présenteront, Monsieur, vostre très affectionné à vous servir.

HENRY DE ROHAN.

Nous avons dit que de nouvelles tentatives avaient été faites près de Rohan, à la reprise des hostilités, pour le détacher de la cause des réformés. Lesdiguières (1) avait été le négociateur et il était résulté de la conférence des propositions de paix qu'une députation était allée porter à la Cour. On apprit seulement au mois de mai qu'elles avaient été rejetées. Le 23, Rohan écrit de Nîmes, aux consuls de Castres, pour annoncer ce rejet et stimuler leur zèle pour la commune défense :

« Messieurs, depuys mes dernières iay receu nouvelles de nos députés qui m'escri-

justificative nº 6. — On trouve dans cet ouvrage, mais tronquées et souvent mal lues, plusieurs des lettres que nous publions d'après les originaux que la famille de Bouffard a bien voulu nous communiquer.

(1) Marturé. Pièce justificative nº 7.

(1) François de Bonne, duc de Lesdiguières, l'un des chefs du parti calviniste, maréchal de France sous Henri IV. Il abjura le protestantisme en 1622, au prix du titre de connétable.

vent de Paris que toutes choses sont disposées à la guerre et que, sans avoir esté ouys, on leur a commandé de se retirer, tellement que i'estime les devoir avoir icy dans dix ou douze iours, qu'en suitte de cette résolution on avoit assiégé, battu et pris Royan, et que le Roy s'acheminoit avec ses trouppes vers Montauban ; c'est donc à la conservation de cette ville là qu'il faut que tous les gens de bien hazardent le tout pour le tout et, sachant comment vostre ville y a contribué par le passé, ie suys certain qu'en ceste pressante occasion vous n'y espargneray chose aucune qui dépendra de vostre pouvoir. Sur quoy y ayant beaucoup de particularités, trop longues à desduire sur le papier, ie les ay confiées à la fidélité du cappitaine Bourguet, porteur de la présente, pour vous les dire de ma part, auquel ie vous prie d'avoir pareille créance qu'à moy mesme et de me croire tousiours, Messieurs, vostre très affectionné à vous servir. HENRY DE ROHAN. » Et, en P. S. : « Au nom de Dieu n'oubliez rien pour vos fortifications et munitions. » (1)

Le même jour il écrivait à Madiane :

« Monsieur, sur les advis certains que iay eu qu'il ne faloit espérer aucun accomodement du costé de la Cour, au contraire toute sorte de violances et de persécutions, iay donné charge au cappitaine Bourguet de vous voir de ma part pour vous asseurer tousiours de mon fidelle service en vostre particulier, et aussy pour vous faire entendre plusieurs choses que iay commises à sa fidélité, vous suppliant d'avoir entière créance à ce qu'il vous dira de ma part, comme à moy mesme, et de me croire pour iamais, Monsieur, vostre très affectionné à vous faire service. HENRY DE ROHAN. »

(1) Marturé. Pièce justificative n° 5. — Il se trompe en donnant à cette lettre la date du 23 mars et l'adresse de Madiane.

Comme l'avait prévu Rohan, après le rejet des propositions de paix, l'armée royale fut dirigée vers Montauban. L'entrée du roi à Moissac aurait pu répandre la consternation dans les rangs des Montalbanais ; au contraire, s'étant réunis dans le temple, ils renouvelèrent le serment d'union et résolurent que quiconque parlerait de capituler serait considéré comme traître et puni exemplairement. C'était le 5 juin et, le 7, l'armée était aux portes de la ville ; mais le roi tourna ses armes contre Négrepelisse dont il fit massacrer les habitants. Le découragement gagnait les populations protestantes ; pour les rassurer Rohan écrivit, de Lasale, le jour même de la prise de Négrepelisse, à Madiane et aux consuls de Castres. Il disait à ceux-ci « qu'il espérait, avec l'aide de Dieu, les assister bientôt par un puissant secours ; qu'ils devaient se bien garder de s'aboucher avec les ennemis, qui cherchent à désunir le parti par de trompeuses paroles ; qu'il ne faut rien épargner pour les fortifications et qu'en cas de danger on doit faire venir les hommes du Vallon, dont la sûreté dépend de la conservation de Castres. » Et il annonçait son arrivée prochaine à Madiane : « Toutes choses laissées de côté, je m'en vais à vous et ne vous étonnez point, au contraire, montrez-vous en cette occasion fils de celui qui acquit votre ville au service de nos églises (1) et soyez persuadé que ce n'est moindre gloire de conserver que d'acquérir. » (2)

Après avoir saccagé Négrepelisse, le roi alla investir Saint-Antonin ; et cependant Rohan ne put venir dans l'Albigeois, comme il l'avait fait espérer. Le 17, il était à

(1) Jean de Bouffard-Madiane était fils de Jean Ier, dit Lagrange, qui reprit Castres aux catholiques en 1574.

(2) Marturé. Pièces justificatives 8 et 9. Cet auteur dit à tort, que la première est adressée à Madiane.

Uzès et il écrivait de nouveau à Madiane :

« Monsieur, je ne pouvais me résoudre d'aller en aucun lieu que je ne visse le Roy attaché à quelque place ; maintenant, voyant qu'il est au siége de Saint-Antonin, j'ai donné, le jour mesme que je l'ai sceu, le rendez-vous général à toutes mes troupes, lesquelles j'ai tenues sur pied, il y a déjà longtemps, pour les mener et conduire où le gros des affaires sera, et vous asseure que vous ne tarderez à me voir en vos quartiers. Cependant, je vous prie de vouloir veiller à tout, principalement à c euxui font perdre courage aux gens de bien, et de vous représenter que nous sommes, Dieu merci, en meilleur état que nous étions l'année passée et que, si nous sommes gens de bien, on nous donnera une bonne paix et asseurée ; mais il faut encore faire une vigoureuse résistance.. »

Le 21 juin Saint-Antonin capitulait et la veille les Montalbanais, qui depuis longtemps demandaient un gouverneur, recevaient Saint-André-Montbrun, muni d'une commission de Rohan, datée du 25 mai. Il lui avait fallu près d'un mois pour trouver l'occasion de se jeter dans la ville. Il était à la tête de trois cents hommes.

Cependant, contre l'attente générale, Louis XIII n'ose pas assiéger Montauban ; il se dirige vers le Bas-Languedoc, et envoie Vendôme dans l'Albigeois, avec sept ou huit mille hommes. Il était évident que Montpellier allait être attaqué. Rohan court s'y renfermer et laisse à Malause le soin de défendre le Haut-Languedoc. Le 24 juillet, il écrit de Montpellier à Madiane :

« Monsieur, je vous escry la présente pour vous asseurer de mon heureuse arrivée en ce pays, laquelle mesmes a été fort à propos, tant durant mon absence on y a tasché de former de mauvaises pratiques, et depuys deux jours en ça il s'en est découvert une grandement préjudiciable, si elle eut réussy Vous n'avez à présent rien à craindre que cela, dont ie vous prie d'avoir un soing particulier pour veiller sur les actions de ceux qu'on soubçonne et de faire tousiours bien travailler à voz fortifications, lesquelles, si Dieu plaist, vous aurez tout loisir de mettre en bon estat, car je ne doubte plus que l'on n'attaque cette place et dans peu de jours ; mais j'espère d'y mettre si bon ordre et tant de gens de bien qu'ilz s'y tromperont. J'ai reçu nouvelles de l'assemblée générale et de MM. de Larochelle, lesqnels me mandent que, de nouveau, ils ont renoué une plus estroite union que jamais, mesmes avec des personnes qui jusques à présent n'y avoient point entré et que mon frère (1) a esté fort bien reçeu du Roy de la Grande Bretagne, qui leur a faict l'honneur de leur escrire et que bientost mond. frère reviendra à eux avec un puissant secours. Dieu nous veuille assister ! Je vous supplie de me croire inviolablement vostre très affectionné à vous servir. HENRI DE ROHAN » (2).

Le roi, en se dirigeant du côté de Montpellier, espérait que cette ville rentrerait bientôt sous son obéissance, car la division y régnait et il savait qu'un parti puissant était disposé à l'y recevoir ; mais Rohan déjoua ces intrigues et chassa les traîtres. Les mêmes divisions régnaient à Nîmes, où il dut aller aussi rétablir l'union. Le 2 août, il écrit à ce sujet à Madiane ; il lui expose la situation du parti et, tout en se disant prêt

(1) Henri duc de Rohan était fils de René de Rohan et de Catherine de Parthenay. Son frère Benjamin avait hérité Soubise de sa mère. L'Assemblée de La Rochelle avait nommé *Soubise* commandant du Poitou, de la Bretagne et de l'Anjou ; après avoir vaillamment combattu pour la Réforme, il refusa de profiter des édits de paix et se réfugia en Angleterre où il mourut sans postérité.

(2) Marturé a publié des fragments de cette lettre (nº 10) et il l'a datée du 22 juillet.

à défendre vigoureusement Montpellier, il se montre disposé à traiter de la paix. — « Monsieur, i'ay trouvé à mon retour en ce pays une très grande conspiration par laquelle la Province a esté preste de se perdre entièrement, pour laquelle quelques-uns mesmes de Nisme ont esté exécutés, et cela, sans doubte, avoit hasté le voiage du Roy, lequel ne laisse pas de faire de grands préparatifs pour le siége de Montpellier, et ie prépare aussy toutes choses pour le pouvoir soustenir avec honneur, bien que dans les Sevenes mesmes on ait faict tout ce qui a esté possible pour empescher que ie ne tirasse des hommes pour le secours des villettes, espérant touteffoys venir à bout de toutes ces conspirations. Je ne doubte point que le Haut-Languedoc ne soit tenté par tels artifices, mays ie m'asseure que les gens de bien prévaudront et veilleront tellement pour le salut de l'Eglise de Dieu et le leur, que leurs ennemys en demeureront confus. Ie vous recommande ce soing en particulier, sachant que vous vous en acquitterez comme vos amys s'y attendent et de vouloir tousiours presser vos fortifications puysque vous avez tout loysir de les parachever. Pour nouvelles, nous avons icy la révolte asseurée de M. de Lesdiguières, à présent chevalier du Saint-Esprit et connestable de France, avec lequel i'estime me devoir encore une foys aboucher, me pressant fort de ce faire ; en tout cas, ie vous asseurerai bien que ie ne feray iamais chose aucune en particulier, mon but seul estant de procurer une paix généralle à nos pauvres Eglises. Ie viens de recevoir des nouvelles du Dauphiné qui nous confirment l'entrée du comte de Mansfeld en la Lorraine et le succès des affaires d'Angleterre dont ie vous envoye copie, laquelle vous ferez voir à qui bon vous semblera, et ferez ma recommandation, s'il vous plaist, aux amys, estant tousiours vostre très affectionné amy à vous servir. HENRI DE ROHAN. »

La lutte était engagée dans les deux parties de la province et, si les protestants du Haut-Languedoc ne répondaient pas aux appels de Rohan, c'est qu'ils avaient eux-mêmes à lutter contre Vendôme qui, après leur avoir pris Lombers, était allé mettre le siége devant Briatexte. Cette petite place résistait depuis un mois aux royalistes, lorsque Vendôme fut appelé par le roi pour renforcer l'armée du Bas-Languedoc.

De part et d'autre on désirait la paix et, comme le fait pressentir la lettre du 2 août, Lesdiguières et Rohan en débattaient les conditions ; mais l'entente était difficile, car le roi voulait céder le moins possible et Rohan avait à compter avec les villes protestantes qui renfermaient chacune un parti favorable à la guerre. Le roi pour hâter la solution ordonna l'investissement de Montpellier ; mais la défense fut aussi vigoureuse que l'attaque et elle fit éprouver de grandes pertes à l'armée royale. Il paraît que Louis XIII crut devoir, dans ces circonstances, réclamer l'intervention de l'Angleterre car, le 15 septembre, le roi Jacques conseillait à Rohan de faire la paix. Voici la lettre qu'il lui adressa à ce sujet :

« Mon cousin, le comte de Tillières, ambassadeur du Roy très chrétien auprès de nous, nous ayant communiqué, par le commandement du Roy son maître, ce qui est arrivé depuis peu à Monpelier, nous a représenté que la rupture du traitté général est provenue de la deffiance de quelques-uns, qui ont empesché que les bonnes intentions du Roy vostre souverain à faire la paix ne réussissent comme il estoit délibéré, se plaignant aussy que despuis vous ne laissez pas d'assister ceux de Monpelier de tout vostre pouvoir, nonobstant que vous les avez blasmés d'avoir empesché la paix, comme dit ledit sieur ambassadeur, ce que

nous considérons estre un effect de l'affection constante que portez au maintien de cette partye là, en quoy nous ne pouvons que vous louer de vostre zelle. Neantmoings, veu la nécessité de la paix, tant pour le général de la France que le particulier de ceux de la Religion et le soing que nous avons de la conservation de vostre personne, nous sommes esmeus d'une affection singulière à vous conjurer très instament d'employer tout vostre pouvoir et industrye à faire renouer le traitté et de tascher tellement modérer les esprits de part et d'autre que nous puissions avoir le contentement de voir le Roy, nostre bon frère, fleurissant dans son royaume, l'exercice de la Religion restably par la France et vous et ceux de vostre maison réintégrés en la jouyssance de vos estats, biens et honneurs. C'est le souhait, mon cousin, de vostre bien bon cousin. JACQUES R... De nostre cour de Theobaldes ». (1)

Il résulte de cette lettre que les conférences pour la paix étaient interrompues et, en écrivant d'Uzès à Madiane, le 27 septembre, Rohan nous apprend qu'à cette date le siège de Montpellier était poussé avec vigueur. Rohan ne savait pas encore que Vendôme avait quitté l'Albigeois, car il demande des nouvelles du siège de Briatexte : « J'ay appris fort particulièrement par vos lettres l'estat de vostre province et le progrez du siège de Briateste, dont iay fort bonne espérance, pourveu qu'on ne se lasse point de bien faire, car ie ne doubte point qu'on ne tasche, par toutes sortes d'artifices et par les pratiques de la Cour, de faire perdre courage aux uns et de rallentir les autres. Pour ce qui se passe de deça, le siège de Montpellier a esté commencé fort lentement ; mays depuys cinq ou six iours il est attaqué avec grande vigueur car durant ce temps-là il a esté presque continuellement canonné et croy que bientost il s'y fera quelque grand effort. J'ay de iour à autre nouvelles de ceux de dedans qui sont en fort bonne résolution et n'ont encore perdu aucunes de leurs contrescarpes. Il est pourtant nécessaire de les rafraischir, et c'est à quoy ie butte entièrement, ayant asseurance d'avoir dans trois ou quatre iours de fort gaillardes trouppes pour cet effet. Enfin, de la conservation de cette place dépend, selon les hommes, la nostre, Dieu veuille bénir noz desseings qui ne sont que pour la conservation de ses pauvres Eglises, pour lesquelles ie suys tousiours en mesme volonté que par cy devant et prest d'exposer ma vie, espérant que tous les gens de bien me seconderont en cette saincte résolution. Je vous prie de me faire savoir, quand l'occasion s'en présentera, le succès du siège de Briateste et me croire pour iamays, Monsieur, vostre très affectionné amy à vous servir. HENRY DE ROHAN. »

On remarquera qu'il n'est pas question des conférences dans cette lettre. Elles ne furent sérieusement reprises qu'au commencement d'octobre et enfin, le 9 de ce mois la paix fut signée au camp devant Montpellier. Elle accordait une amnistie générale ; la confirmation de l'édit de Nantes ; le rétablissement des deux cultes dans les lieux où ils avaient été abolis et donnait aux protestants deux places de sûreté : La Rochelle et Montauban. Les fortifications des autres places des réformés devaient être démolies.

Rohan donna avis à Madiane de la conclusion de la paix le 17, en le prévenant que « pour la perfection d'icelle il va conduire à Montpellier tous les députés des villes et communautés de la province du Bas-Languedoc et des Sevenes pour rendre au Roy

(1) Cette lettre est reproduite d'après une copie ancienne conservée dans les archives de la famille de Bouffard.

les debvoirs et soubmissions de très humbles subjects ». Puis, le 22 il écrivait *aux magistrats, consuls et consistoire de Castres*: « Messieurs, vous avez esté plus longtemps à recevoir de mes nouvelles que ie n'eusse désiré, espérant tousiours que Dieu me feroit la grace de me donner un favorable subject, comme il faict présentement, car après plusieurs difficultés et de très grands empêchemens qui s'y sont rencontrés, de part et d'autre, il a enfin mis au cœur du Roy la volonté de donner la paix générale aux Eglizes de son royaume, dans laquelle iay ferme créance que nous trouverons la liberté de nos consciences et la seurté de nos vies. Dont iay bien voulu vous donner advis aussy tost, m'asseurant qu'il vous sera très agréable ; vous remettant pour les particularités à la déclaration qu'en a faict Sa Majesté, laquelle viendra bientost entre vos mains. Il ne me reste maintenant qu'à prier Dieu qu'il nous veuilhe continuer sa faveur longues années et me donner les moyens de tesmoigner en général, à vostre communauté et à vous en particulier, combien ie suys, Messieurs, vostre très affectionné a vous faire service. HENRY DE ROHAN ». Il ajoute en P. S., sans doute pour atténuer l'effet que doit produire le traité de paix dans certaines villes : « Je vous envoie une copie de la lettre du Roy de la Grande-Bretagne, par laquelle il m'exhorte et conseille de faire en sorte que la paix générale soit acceptée, ce qui principalement m'a induit de la poursuivre avec tant d'instance ». (1)

Le conseil établi par Rohan et composé des députés des cinq colloques se divisa sur l'appréciation des conditions acceptées ; plusieurs, et entr'autres Malause, se récrièrent de ce que Rohan avait agi de sa seule autorité, sans consulter les représentants de la province ; de graves désordres éclatèrent à Castres et empêchèrent d'abord la publication de la paix. Rohan était pressant : « Partout, écrivait-il à Madiane le 3 octobre, partout on se réunit en bonne intelligence les uns avec les autres, à quoi les magistrats et officiers doivent prêter la main et faire punir ceux qui nous voudraient encore rejeter dans nos premières fureurs ». Enfin, les esprits se calmèrent et, dans une réunion des conseils ordinaire et extraordinaire convoquée le 2 novembre, on décida que le premier consul Madiane et six autres personnes des plus qualifiées de la ville iraient faire au roi « toutes soumissions nécessaires. » Ces députés quittèrent Castres le 7 ; mais comme le roi était parti de Montpellier le 28 octobre, ils durent le suivre et ne purent lui être présentés que le 29, à Avignon. « J'ai tout oublié, leur dit Louis XIII ; faites mieux à l'avenir ».

(*A suivre*).

(1) C'est la lettre que nous avons reproduite plus haut.

PASSAGES DE TROUPES A LAVAUR

Sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV.

Trois fléaux, au 17e siècle, ont particulièrement affecté les finances de la ville de Lavaur : la guerre, la peste ou, pour employer le terme dont on se servait alors, la contagion, et le passage des gens de guerre.

Le premier fléau, M. Elie Rossignol, dans son livre récent : *Assemblées du diocèse de Lavaur*, l'a suffisamment fait connaître ; l'addition des sommes qu'il a coûtées à notre pays serait interminable et le total effrayant. Le deuxième a occasionné des frais non moins considérables : frais de garde, frais de chirurgien, frais de parfumeurs, etc. etc. Il

faut lire les délibérations de la Communauté, à cette époque, pour se faire une idée des embarras financiers où ce fléau jetait les administrateurs. Bien que les historiens n'aient fait que révéler, comme un détail indigne d'occuper la grande histoire, cette plaie de notre pays, nous croyons inutile pour le moment, peut-être le ferons-nous un jour, de nous étendre sur ce lamentable sujet.

Personne, que nous sachions, ne s'est avisé de rechercher les résultats du troisième fléau. On connaîtrait mal l'histoire de ce siècle si on ne l'étudiait pas dans les documents particuliers, dans les archives communales. Que demisères voilées par la splendeur de ces deux régnes ! Epoques glorieuses, certes, mais où la misère des gouvernés est en raison directe de la gloire des gouvernants. Nous sommes donc convaincu que nous faisons œuvre utile en dévoilant cette misère inconnue.

Le passage des gens de guerre était peut-être plus redouté que la guerre elle-même. Chaque régiment et chaque compagnie qui passaient, coûtaient des sommes considérables à la ville qu'ils traversaient. Vite on recourait à l'emprunt pour boucher la brèche, souvent énorme, que ces passages faisaient aux finances. Les emprunts s'ajoutaient aux emprunts, et les impositions devenaient tellement exorbitantes qu'on était condamné à ne pas amortir. Heureuses étaient encore les villes quand elles évitaient le pillage ou l'incendie !

Les quelques notes, recueillies au cours de notre dépouillement des archives municipales, et que nous avons reliées entr'elles pour en faire un tout, nous ont paru former une page d'histoire intéressante. Quand nous n'aurions d'autre résultat que de faire aimer, par comparaison, le siècle où nous vivons et de convertir à des idées plus vraies un de ceux qui regrettent le bon vieux temps, nous croirions ne pas avoir perdu nos peines.

Règne de Louis XIII

Nous n'avons malheureusement pas de documents à consulter pour les dix premières années du règne de Louis XIII. Notre étude sur le passage des gens de guerre à Lavaur ne commencera donc qu'en 1622 et nous la poursuivrons, à peu près sans interruption, jusqu'en 1715, embrassant ainsi presque un siècle.

Les troupes mises en mouvement vers 1621, pour le premier siège de Montauban dirigé par Louis XIII, passèrent par Lavaur en grand nombre, et ce siège coûta à la uotre ville qui n'en pouvait mais, un assez joli denier. Elle était tellement épuisée, la misère était si grande, « à cause *des grandes dépenses et foules que les habitants avaient souffertes* » que l'imposition des sommes dues ne put être faite cette année.

L'armée que le roi, après la prise de Saint-Antonin (22 juin 1622), avait levée dans le diocèse de Lavaur et les diocèses environnants, et qu'il avait mise sous le commandement du duc de Vendôme, passa à Lavaur le 11 août, dix jours après la prise de Lombers par ce général. Elle était forte de 2000 homme. Le duc de Vendôme fut reçu avec tous les honneurs dûs à son rang ; mais nous n'avons pas trouvé la note à payer. Le diocèse s'imposa de 460 sétiers de blé qui, à cette époque, se payait 7 livres le sétier. C'était une imposition de guerre, de ravitaillement.

Aux mois de juillet, août et septembre, les passages de troupes durent être fréquents, puisque les opérations militaires avaient lieu en plein pays. Le duc de Vendôme, campé d'abord à Graulhet, assiége en vain Briatexte (18 août 18 septembre) et

repasse à Lavaur pour aller s'emparer de Roquevidal, pris et repris dans le même mois (3 septembre et 20 septembre). Mais de ces passages les registres que nous consultons n'ont gardé aucune trace.

A la suite de la pacification du pays (le traité de paix fut publié à Lavaur le 29 octobre 1622) les passages de troupes cessèrent pour ne recommencer qu'à la reprise des hostilités, en 1625. Le 15 juin de cette année, passage de la compagnie des gendarmes commandée par le marquis d'Ambres; elle est logée chez les habitants et repart le lendemain sans avoir commis de désordres. Quelques jours après, le 20 juin, toute une armée, celle dont Thémines venait de prendre le commandement, vient camper aux faubourgs. Gentilshommes et volontaires faisaient une suite nombreuse au maréchal qui fut reçu avec les plus grands honneurs. Les consuls, en robes consulaires, accompagnés d'une foule d'habitants, allèrent à sa rencontre jusqu'à Pech Loubi (aujourd'hui Pech Loui). On arma les citoyens, on les fit monter à cheval, etc.

L'armée du maréchal formait un total de 5,500 hommes et de 600 chevaux. L'ordonnance du comte de Caraman, avisant les consuls de l'arrivée de cette grosse troupe, portait qu'elle devait être logée dans la ville et ses faubourgs. Ce n'était pas une mince besogne pour les administrateurs de la petite ville de Lavaur, que de pourvoir au logement et à la nourriture de cette multitude. La porte de Las Peyres avait été murée, ils la font ouvrir pour faciliter l'accès de la rivière et du moulin où l'on devait moudre le blé nécessaire ; ils obtiennent du Conseil un crédit illimité pour le syndic qui est chargé des approvisionnements et, sur leur proposition, on nomme une commission pour surveiller les distributions de vivres, etc.

D'après M. Rossignol, l'armée du maréchal de Thémines resta à Lavaur jusqu'au 25 de ce même mois de juin. Tout ce que nous savons c'est que le 26, étant à Lautrec, le maréchal écrit aux consuls de Lavaur de lui envoyer 5 quintaux de poudre.

Nous n'avons pu trouver le montant des dépenses faites, pendant ces cinq ou six jours par l'armée de Thémines, qui allait ravager les environs de Castres et qui, quelques jours plus tard, le 15 juillet, prit d'assaut la ville de Saint-Paul-Cap-de-Joux et le lendemain, Damiatte. Mais on peut aisément en deviner l'importance. Il est vrai que la ville de Lavaur n'eut pas à le supporter tout entier et qu'il fut départi sur tout le diocèse. Cependant la part de la ville dût être encore bien considérable.

Nous n'avons trouvé aucune trace du passage, le 6 juillet suivant, des 1500 hommes commandés par le duc de Ventadour, signalé par M. Rossignol. Une simple phrase d'une délibération du 5 août nous révèle le retour de l'armée de Thémines qui arriva le 10 août et ne s'en retourna que le 14.

Le duc de Ventadour était à Lavaur, probablement avec son armée de 1500 hommes, le 9 septembre suivant. Une délibération de ce jour nous apprend, en effet, qu'une députation du Conseil se rendit au logis du duc pour obtenir que le régiment de comte de Vailhac, logé à Lasgraïsses et qui se préparait à venir à Lavaur, ne passât pas par cette ville. Sur ces entrefaites devait arriver la compagnie des gendarmes du maréchal de Thémines.

La délibération du surlendemain, 11 septembre, nous fournit de précieux renseignements. Le deuxième consul, Castagnier, donne lecture de deux lettres, l'une du maréchal de Thémines, annonçant l'arrivée prochaine des troupes royales, sous la conduite du marquis de Ragny ; l'autre de ce dernier, recommandant de fournir l'étape

aux soldats qui accompagnaient un convoi de poudre. Le convoi était déjà dans les murs. Les consuls vont trouver les capitaines d'Auzits et de Punières, commandant l'escorte, pour leur offrir 100 et jusqu'à 150 livres, s'ils veulent consentir à ce que les charretiers marchent jusqu'à Lanta sans s'arrêter à Lavaur. Mais ils en sont pour leurs frais de séduction. Nous aurons bientôt l'occasion de remarquer que ce moyen, souvent employé, eût quelquefois plus de succès.

Toujours dans la même délibération, nous voyons que la compagnie du marquis d'Ambres, commandée par son frère, de Monpeyran, logeait à Lavaur depuis la veille. Aigris par ces passages continuels de gens de guerre les habitants firent *rouller* la compagnie par toute la ville. Ce fut à grand peine que les consuls trouvèrent, chez le sieur Milhet, un logement pour cette compagnie de gendarmes. Pour punir la ville de cette mauvaise plaisanterie, de Monpeyran déclare qu'il séjournera quatre jours à Lavaur. Dans cette extrémité les consuls invitent le conseil à chercher et à trouver le moyen de rendre le frère du marquis d'Ambres « content et satisfait. » Le conseil croit trouver ce moyen dans l'envoi d'une députation auprès du commandant de la compagnie : elle devait le supplier de faire déloger les troupes le lendemain matin et lui offrir de mettre à la charge de la ville tous ses frais personnels et ceux du lieutenant ou guidon. De Monpeyran se rendit-il à ces arguments ? C'est ce que nous n'avons pu découvrir.

L'affaire de la compagnie d'Ambres, qui aurait pu avoir, entre autres résultats fâcheux, celui d'indisposer l'esprit du marquis d'Ambres, un personnage dont l'amitié était précieuse pour la ville, n'était pas en ce moment la seule et la plus grosse difficulté pendante. Depuis le 9 septembre le comte de Vailhac, qui allait rejoindre l'armée royale occupée au siège de Mas d'Azil, logeait avec deux régiments, à Labastide-St-Georges, aux frais de la ville. Le syndic avait dû payer 17 pistoles « coing d'Espagne vailhans 124 livres 19 sous » tant pour la dépense que les capitaines avaient faite aux logis de l'Ange et de la Gauberte, que pour la fourniture de foin et d'avoine nécessaire aux chevaux de l'artillerie. Les capitaines avaient empoché les pistoles, mais n'avaient pas voulu entendre parler de quittance. Le conseil couvre ses consuls d'un vote et leur alloue cette dépense.

Le passage de la troupe du comte de Vailhac coûta encore à la ville un millier de livres qui furent empruntées au mois de mars suivant.

Ce fléau avait ses intermittences comme tous les fléaux. L'année 1626, qui vit naître la paix entre protestants et catholiques, ne fut signalée par aucun mouvement de troupes important. Sur la fin de 1627 les passages reprennent avec les hostilités. Après la publication de l'édit du roi contre le duc de Rohan, — à Lavaur elle eut lieu le 30 octobre — le duc de Montmorency, probablement présent dans notre ville ce même jour puisque son ordonnance est datée du 30 octobre, requiert les consuls de préparer, en toute diligence, le logement du régiment d'Albi, commandé par le baron de Lescure. La ville dût fournir 4000 pains de munition. La date exacte du passage de cette troupe n'est mentionnée nulle part; elle eut lieu entre le 15 et le 20 novembre. Pour moins incommoder les habitants, les consuls l'avaient fait loger chez les hôtes. Les chevau-légers du baron de Lescure ayant vidé les lieux sans vouloir payer les « surtaux » des vivres consommés, les hôtes présentèrent au Conseil la note des frais,

qui fut renvoyée à une commission permanente créée par la délibération du 30 octobre, pour la vérification des dépenses de logement.

La même semaine avait vu passer la compagnie de gendarmes de MM. de Terride et Mauléon. Elle avait été logée chez Foulquet à l'hôtel du Cheval Blanc, dans le faubourg du Barry.

Tous ces passages nécessitent un emprunt de 1000 livres.

Le 12 décembre suivant la ville est menacée d'une invasion de 2500 hommes de pied commandés par le marquis de Portes. Cependant elle paraît avoir évité le passage de cette grosse troupe.

L'année 1627 ne fut pas aussi désastreuse qu'aurait pu le faire craindre la reprise des hostilités.

L'année 1628, l'année de la contagion, ne fut signalée que par le passage du régiment du prince de Phalsbourg.

Il était arrivé le 16 juin. Aussitôt le conseil de la ville, réuni par les soins des Consuls, décide que les troupes seront logées dans les faubourgs du Port et du Barry, « *afin que le peuple ne soit foullé.* » Cette expression caractéristique revient à chaque instant, les troupes ayant l'habitude de traiter les villes traversées en villes prises d'assaut, aussi les conseils des communes faisaient-ils les plus actives démarches pour en obtenir le délogement. La compagnie ou le régiment était à peine arrivé, qu'une députation était envoyée soit au gouverneur général de la Province, soit au protecteur de la ville, pour obtenir que le séjour de la troupe de passage fut le plus court possible. Nous verrons que les administrateurs de Lavaur ne manquèrent jamais d'employer ce moyen qui réussissait quelquefois.

Dans la réunion du conseil du 16 juin il fut décidé que les consuls s'aboucheraient avec de la Mothe, capitaine commandant du régiment du Prince. Les consuls en effet se rendirent au Cheval Blanc, où logeait le commandant, se faisant accompagner de bon nombre d'habitants. De la Mothe déclara qu'il était à la tête de 15 compagnies formant un effectif de 700 à 800 hommes envoyés à Lavaur par le marquis de Ragni pour s'y rafraîchir jusqu'à nouvel ordre ; que la ville avait à pourvoir promptement, si elle voulait « éviter ravages », à leur nourriture, non seulement en pains de munition, mais encore en vin, en viande et autres choses ; que le meilleur serait de payer en argent sonnant ; que le moins qu'on puisse donner à chaque soldat est 5 ou 6 sous par jour.

Le Conseil s'incline devant ces conditions comme on s'incline devant la force. Mais il députe en toute diligence Milhet, le syndic de la ville, vers le Prince pour obtenir, avec l'intercession de l'évêque, quelque adoucissement à l'ordonnance. En attendant on se décide à accorder tout ce que le soldat demandera, « pour éviter désordres, dommages et autres inconvenients. » Cette détermination était dictée par la sagesse. Tout d'abord on essaya de marchander sur la fourniture de la viande ; mais les soldats mécontents menacèrent les consuls, en disant qu'ils sauraient bien s'en faire « bailler » et qu'ils ravageraient le pays.

Emus, non sans raison, ceux-ci provoquent le lendemain une réunion du Conseil qui alloue à chaque soldat deux pains et 4 sous par jour pour l'achat du vin et de la viande. Ce n'était pas assez. Les consuls, qui s'étaient rendus auprès du capitaine de La Mothe, l'avaient trouvé raide comme son épée : il voulait 5 sous pour chaque soldat et, moyennant ce, il s'engageait à contenir ses hommes et à les forcer à payer leurs dépenses. Sans compter le pain, l'entretien de

la troupe coûtait 319 livres par jour à la ville.

Le 23 juin le peu commode régiment du Prince était encore à Lavaur et paraissait se trouver fort bien dans cette cité. Une nouvelle députation fut envoyée vers le comte de Ragni à Lautrec. Celle-ci eut plus de succès que la première; car quelques jours après, vers la fin de ce mois de juin, le régiment du Prince de Phalsbourg quitta la ville.

Ce passage de troupes avait coûté à Lavaur au moins 8000 livres.

Le régiment du Prince avait à peine délogé que cinq compagnies du régiment de Lescure, celui que nous avons vu passer à Lavaur en novembre 1627, vinrent le 7 juillet 1629 faire halte au faubourg du Port de Las Peyres. Cette troupe, qui avait reçu une barrique de vin, du pain et du fromage, ne signala son passage que par une tentative de meurtre sur la personne du consul Malaret. Il avait été convenu, entre les capitaines et l'administration municipale, que les soldats ne pénétreraient pas dans la ville; mais un volontaire, du nom de Michel de Fieurtet, trouva plaisant d'entrer quand même dans Lavaur et de frapper d'un coup d'épée à la tête le consul Malaret, coupable de s'opposer à l'exécution de son projet. Il y eut effusion de sang; cependant le fer ne dût pas pénétrer bien profondément, puisque le lendemain le blessé et le premier consul partaient en ambassade vers le duc de Ventadour pour savoir de lui quelle suite donner à cette affaire.

La délibération qui nous fournit ces détails nous apprend que le meurtrier avait été emprisonné ; mais dans la crainte que cet acte de justice ne désobligeât le duc, le conseil avait donné mission aux deux députés de faire agréer au chef de l'armée leur conduite en cette occurrence. Tant l'armée, à cette époque, était au-dessus des lois! L'épée semblait donner, à celui qui la portait droit de vie et de mort sur tous les manants, vilains et bourgeois. Nous aurons souvent l'occasion de constater ce fait.

(*A suivre.*) AUG. VIDAL.

UNE ÉLECTION CONSULAIRE A LAUTREC

En 1670

Les élections consulaires, à Lautrec, avaient lieu à la fin du mois de septembre. Là, comme dans toutes les communes du Midi de la France, depuis plusieurs siècles, une liste de candidats était dressée par les consuls sortants et présentée au seigneur qui pointait sur cette liste les consuls et leur donnait l'investiture, après avoir reçu d'eux le serment de bien remplir la charge qui leur était confiée. La prestation de serment et l'installation avait lieu publiquement à Lautrec, à l'issue de la messe, le 1er octobre, jour de fête de Saint-Remy, patron de la paroisse. A cet effet, les consuls sortants faisaient placer dans la rue, devant le consistoire royal, une table autour de laquelle prenaient place le juge royal, le procureur du roi, le seigneur et les consuls anciens et nouveaux. Le juge, représentant le roi, occupait une chaise à l'un des bouts de la table; le greffier se tenait à l'autre bout, et les autres personnages étaient rangés, sur deux bancs, de chaque côté de cette table. Mais Lautrec avait plusieurs vicomtes, en 1670, et il y avait entre eux des procès relativement à leurs droits respectifs, qui occasionnèrent, en cette année, des scènes de désordre dont il nous a semblé curieux de rendre compte en analysant e procès-verbal officiel.

Le 1er octobre, le juge Louis de Rupé entre solennellement dans l'église paroissiale et prend place au banc qui lui est destiné. Bientôt après arrive messire Alexandre de Toulouse-Lautrec, qui prend la première place du même banc, en sa qualité de vicomte, en partie, de Lautrec. Les consuls sortant de charge occupent le banc consulaire ; ils portent la robe et la livrée. La messe terminée, tous ces personnages sortent de l'église et se rendent en corps devant le consistoire ; une foule considérable les suit, dans l'attente d'évènements prévus. — Mais on ne trouve là ni table, ni siéges. Sur l'interpellation du juge les consuls répondent qu'ils ont donné des ordres, qu'ils ne savent pourquoi ces ordres n'ont pas été exécutés et ils envoient quelques uns des assistants chercher le matériel nécessaire.

Le juge occupe la chaise qui est au bout de la table ; à sa droite, sur le banc qui est le long de la table, se rangent M. de Toulouse-Lautrec et les consuls anciens ; à gauche le banc est occupé par le procureur du roi et les nouveaux consuls. Tout étant ainsi en ordre, le premier consul sortant se lève, présente la liste des candidats et demande qu'il soit procédé au choix et à l'installation des nouveaux consuls. Le procureur du roi ayant déclaré « qu'il n'entend pas empêcher », il allait être procédé à l'installation, quand arrive, en chaise, dame Suzanne de Lahire de Vignolles, mère de Messire François de Voisins, marquis d'Ambres et vicomte de Lautrec, en partie. L'arrivée de la grande dame cause de l'agitation dans l'assemblée ; et la procédure est interrompue.

Le juge s'était levé pour présenter ses respects, la marquise s'empare de sa chaise et s'adressant à M. de Toulouse-Lautrec, « Monsieur, lui dit-elle, est-ce que vous prétendez prendre la place qui m'appartient ; ne savez-vous pas que je suis veuve de feu M. le marquis d'Ambres, mère de celui d'à présent et que j'ai d'ailleurs pour apanage la vicomté de Lautrec. » « Madame, répond le vicomte, je sais ce que je dois au sexe et à une femme de votre qualité ; mais, dans cette occasion, je dois conserver mes droits, établis par l'arrêt rendu sur pareille dispute entre M. votre fils et feu mon père, où vous étiez même intervenue, arrêt qui règle toutes choses et les honneurs qui sont dus tant à M. votre fils qu'à moi et, pour que vous ne l'ignoriez, ce matin je vous l'ai fait intimer, et vous avez pu voir que, par cet arrêt, il ne vous a été rien accordé. » Puis, avec une grande civilité, il la prie d'abandonner ses prétentions ; mais la marquise réplique que son fils lui ayant cédé, pour son apanage, tous ses droits sur la vicomté elle doit avoir la première place dans la cérémonie de prestation de serment et, se tournant vers le juge, qui était resté debout : « Et vous, lui dit-elle, de quel droit êtes-vous là quand le Grand Conseil vous ayant interdit, vous ne pouvez plus exercer votre charge. » « Ma qualité de juge royal, répond Me de Rupé, m'oblige à présider cette assemblée, pour sauvegarder les droits de Sa Majesté, en haine de quoi vous m'avez, Madame, suscité divers procès civils et criminels, jusqu'à vouloir me faire interdire. L'instance est loin d'être terminée, je ne suis point interdit, vous devez me laisser libre de remplir ma charge et d'occuper la place qui m'appartient. » Il termine en protestant qu'étant hors de sa place il ne peut procéder au dû de sa charge surtout qu'un gentilhomme de la marquise s'est placé entre elle et lui. Alors, la marquise fait appeler M. de Saint-Salvi, son conseil et, celui-ci lui ayant parlé à l'oreille, elle fait retirer le gentilhomme ; mais elle n'en persiste pas moins à occuper la place du juge qui fait prendre acte de cette usurpation et prie l'assistance d'en

garder mémoire.

Cependant, Me de Rupé, toujours debout, ordonne au greffier de proclamer les nouveaux consuls. — Mais alors se présente un avocat qui déclare être appelant de l'élection en la Cour de Toulouse, sous le prétexte qu'elle a été faite contrairement aux statuts de la commune. « Je requiers, dit le procureur du roi, la reception du serment nonobstant opposition et appellation quelconques » et, sans s'arrêter à une nouvelle opposition de la part de l'avocat, le juge nomme les membres élus en leur enjoignant de se présenter pour prêter serment, sous peine pour chacun d'une amende de 25 livres et d'y être contraints par corps.

Les nouveaux consuls vont s'agenouiller devant le juge, et la main posée sur le *Te igitur* et le canon de la messe, ils jurent « d'être bons et fidèles serviteurs du roi et des seigneurs vicomtes, de conserver les privilèges de la communauté, de ne faire point d'impositions sans ordre du roi, de rendre bon et fidèle compte de leur administration à la fin de l'année et de nommer personnes capables pour succéder en leur charge. » Puis, le juge les ayant revêtus du chaperon et de la livrée leur donne les clefs de la ville « pour les tenir et garder au nom du roi et point d'autre. »

Ce fait, Me de Rupé et M. de Toulouse quittent l'assemblée, tandis que la marquise ordonne aux porteurs de la conduire à son hôtel. Les consuls anciens et les nouveaux accompagnent sa chaise, ce que voyant M. de Toulouse laisse échapper son mécontentement : « Est-ce que vous ignorez, s'écrie-t-il, ma qualité de vicomte, que vous ne venez pas m'accompagner ? Est-ce ainsi que vous préférez la dame d'Ambres, qui n'a nul droit ici, à votre vrai et légitime seigneur ? — Je proteste et porterai plainte contre vous. » Mais les consuls lui « donnèrent du nez » dit le procès-verbal, et témoignèrent par leur contenance qu'ils ne se souciaient de lui en aucune façon.

Ajoutons que le pauvre vicomte fut tellement blessé de cet affront que, quelques jours après, le 22 octobre, il vendit sa part du domaine de Lautrec au marquis d'Ambres. Alexandre de Toulouse-Lautrec, de la branche de Montfa, était fils de Bernard et de Marguerite de Vitrolles. Il ne possédait qu'un sixième de ce domaine. La maison d'Ambres qui en possédait une partie depuis plusieurs siècles, était devenue, en 1646, malgré les instances des habitants de la vicomté syndiqués pour s'opposer à l'aliénation, adjudicataire de la part du roi, la plus considérable, et qui fut cédée au marquis, à perpétuité, par acte du 10 janvier 1675, à charge de la tenir en plein fief de Sa Majesté et d'en rendre foi et hommage.

VARIA

—

On vient de déposer au musée d'Albi une inscription relative à des travaux de restauration faits au mur d'enceinte de cette ville, quartier de la Rivière, en 1606. Cette inscription, gravée sur pierre, est ainsi conçue :

QVOS * VIATOR * VIDES * NV (PER ?)
(FVDITV ?) * LABANTES * LABORE *
CONSVLVM * IMPENSO * INS
TAVRANDA * CENSV * CIVI
TAS * AN * CHRI * M * DC * VI *
MENS * IVL * ET * AVG *

Le Directeur-Gérant,

ÉMILE JOLIBOIS.

SOCIÉTÉ
des Sciences, Arts & Belles-Lettres du Tarn.

—

Séance du 10 mars 1882.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

MM. Hazard et Andouard, nouveaux membres titulaires, adressent des remerciments à la Société. M. Hazard, qui assiste à la séance, a joint à sa lettre divers opuscules dont il est l'auteur. Le secrétaire donne lecture d'un de ces opuscules, en vers, intitulé : *Légende lorraine*. Le président adresse des félicitations à l'auteur au nom de l'Assemblée. M. Lalagade à son tour, adresse verbalement ses remerciments. Nomination d'un nouveau membre titulaire sur un rapport fait par le secrétaire au nom du bureau.

Communication de lettres du ministre de l'Instruction publique et du directeur des Beaux-Arts, qui invitent la Société à se faire représenter dans les réunions des Sociétés savantes et des Beaux-Arts qui auront lieu à Paris du 11 au 15 avril ; comme les années précédentes, la Société charge son secrétaire perpétuel de la représenter à ces réunions.

Dépôt sur le bureau : 1° de quatre fascicules du *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, qui sont renvoyés à M. Vieules pour rapport ; 2° d'une livraison de la *Revue de l'Histoire des religions* ; 3° d'une brochure de M. Baudel, membre correspondant, intitulée : *Le Quercy à la fin du XVII° Siècle* ; 4° d'un numéro du *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, renfermant l'analyse de plusieurs travaux relatifs au département du Tarn et le compte-rendu de l'excursion archéologique à Albi. A cette occasion le secrétaire rappelle que l'administration locale de cette ville a promis de faire lever le plan et le dessin des substructions de l'église Ste-Cécile, sur le vœu qui en a été exprimé par les visiteurs.

M. Hess s'est occupé des moyens de redresser la pierre levée de Lacaune. Un maçon de Thioys, commune de Lacaune, se charge de ce travail moyennant 80 francs. L'assemblée autorise cette dépense ; on exigera du propriétaire l'assurance qu'il conservera le monument et qu'en cas de vente de la propriété une clause relative à cette conservation sera insérée dans l'acte.

Sur la proposition de son secrétaire l'assemblée règle la part qu'elle doit prendre aux fêtes qui auront lieu à Albi à l'occasion du Concours régional au mois de mai : elle ouvre les crédits nécessaires et vote deux médailles de vermeil pour le concours musical. A la demande d'un de ses membres elle décide que les regrets qu'elle a précédemment exprimés, relativement à l'oubli des Beaux-Arts dans le programme des fêtes, seront transmis à M. le Maire pour être soumis au conseil municipal dans sa plus prochaine séance.

M. Vieules lit une pièce de vers patois adressée à la Société par M. Vidal et intitulée : *La grando disputo d'un catoulic et d'un xousiou*. L'assemblée regrette que la longueur de cette pièce ne permette pas d'en faire la lecture dans la réunion publique. Rapport de M. Carcenac au nom de la commission à laquelle avaient été renvoyées dans la dernière réunion les propositions de M. Vieules en faveur de l'instruction primaire. La majorité de la commission s'est prononcée pour l'adoption de ces propositions ; la minorité, tout en rendant hommage au zèle que déploie M. Vieules pour le développement de l'éducation populaire, les a repoussées par cette raison que leur acceptation ferait sortir la Société du domaine qu'elle s'est assigné par l'art. 2 de

ses statuts et que, d'ailleurs, les ressources lui feraient défaut pour réaliser les innovations proposées. A la demande de M. Vieules, qui retire momentanément ses propositions, la discussion sur ce rapport est ajournée.

La lecture que devait faire M. Carcenac, d'une étude sur Jeanne d'Arc, sera portée en tête du prochain ordre du jour.

Dans le cours de la séance, qui a été levée à 10 heures 1/2, plusieurs objets d'art, de curiosité ou d'antiquité ont été communiqués à l'assemblée, savoir : 1° par M. Portes, une très-belle médaille en or, trouvée à Arthés. Elle est à l'effigie d'Antonia femme de Néron Drusus, et d'une très-belle conservation.

2° Par M. Vieules, une batterie de fusil tunisien et une curieuse serrure de même provenance ;

3° Par M. Bounhiol, un flambeau dont le pied est armorié ;

4° Par M. Cassan, divers fragments de peintures sur bois du XVIIe siècle provenant de l'établissement du Bon Sauveur d'Albi, ancienne résidence des évêques.

RAPPORT DE M. LE COLONEL TEYSSIER

Sur un ouvrage intitulé: L'ORIENT DÉVOILÉ, par Sarrasi, pseudonyme d'un membre de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn. (1)

Messieurs,

L'ouvrage de notre confrère, fruit de trente années d'études et de recherches considérables et tout-à-fait spéciales sur les religions antiques de l'Orient, considérées non-seulement au point de vue des dogmes et des cultes, mais aussi sous ceux des théogonies, des origines, des transformations et des chutes des religions, est un travail remarquable.

L'analyse d'un tel ouvrage demanderait des développements non moins considérables que le livre lui-même, long exposé des découvertes des orientalistes dans le siècle actuel.

L'auteur déclare que la recherche de la *vérité religieuse* a été son unique but. Il ne pense pas qu'il soit donné à l'homme d'y atteindre, mais il croit qu'il est du devoir de chacun d'y tendre sans cesse et de chercher à en approcher le plus possible.

L'ouvrage est divisé en trois parties.

Dans la première partie, consacrée à l'histoire abrégée des peuples de l'Orient, l'auteur présente l'exposé des origines de l'écriture et affirme que les statuettes égyptiennes, recueillies en si grand nombre, et que l'on a cru fort longtemps être celles des dieux adorés par les Egyptiens, n'étaient, en réalité, que des signes plastiques servant à la transmission des idées ; autrement dit, une écriture plastique qui fut suivie de l'écriture idéographique. Dans cette dernière chaque caractère indique une idée. L'écriture alphabétique ne vint qu'en troisième lieu ; elle est la plus savante et ses caractères, au lieu de représenter des idées, ne représentent plus que des articulations et des sons.

L'auteur expose ensuite, dans un système de philologie comparée, l'histoire du langage et la division des langues.

Dans un chapitre consacré aux races humaines, l'auteur expose que dès la plus haute antiquité, on retrouve trois races bien distinctes : la blanche, la jaune et la noire. Une quatrième race, la rouge, qui occupait l'Egypte, ne serait autre que le mélange des races blanche et jaune, ou la coloration de la peau en rouge de la race jaune par le

(1) Paris, E. Leroux, éditeur, 1 vol. in-8°, 1881.

soleil d'Egypte. Il ne s'agit ici que de l'ancien monde, bien entendu.

Une race qui ne se distinguait que par la couleur de la peau, race disparue et que l'on n'est plus à même d'examiner aujourd'hui, pouvait, en effet, devoir la coloration rouge aux effets du soleil. Nous avons personnellement remarqué un semblable effet de coloration sur la peau des bateliers conducteurs de trains de bois sur le Rhône. Ces mariniers, aussi peu vêtus que les Indiens, ont la peau si rouge, que, de prime abord, on les prendrait pour des hommes d'une autre race que la nôtre.

Dans un chapitre traitant des migrations des peuples, notre confrère pose comme un fait acquis que les migrations des âges primitifs venaient du Nord et non de l'Orient, et il considère les Scythes comme les hommes les plus anciens du vieux monde.

Les Aryas, après avoir conquis le Saptashindou, pays des sept-rivières, ne l'ont plus quitté ; mais il y eut des migrations des peuples Kouschites, Pélasges et Hycsos ou pasteurs sur la terre d'Egypte.

La perte, presque absolue, des ouvrages des auteurs grecs et latins qui traitaient de l'histoire des peuples asiatiques, ne permettait pas de renouer la chaîne des temps, et la plus grande obscurité aurait continué de régner, sans les découvertes modernes de l'archéologie et sans la lecture des inscriptions mises au jour en Orient dans le siècle actuel.

Un chapitre est spécialement consacré à l'histoire de l'Inde.

L'auteur cherche à établir que, nécessairement, les premières associations humaines ont dû être pastorales et n'ont pu commencer qu'après la découverte de l'usage du feu. La religion ne pouvait donc être qu'une religion naturaliste : celle du foyer. Le père de famille était le prêtre de ce culte primitif et la mère la prêtresse.

La formation de la tribu coïnciderait avec l'avènement de la période agricole, pendant laquelle les fonctions sacerdotales devaient être absorbées par le chef même de la tribu.

L'agrégation des tribus formant ensuite une nationalité, il en découlait la nécessité de la séparation des fonctions sacerdotales de celles du gouvernement militaire et civil et, par suite, l'avènement de la théocratie, la division des peuples par castes et, enfin, la domination absolue des prêtres, non-seulement sur le peuple et sur le roi, mais aussi sur les dieux. Telle serait l'origine de l'organisation civile et religieuse de l'Inde.

Après des guerres malheureuses contre les populations autochthones refoulées par les Aryas, ceux-ci, prêtres, seigneurs et peuple, se seraient adonnés à l'ivresse du soma, liqueur spiritueuse, et l'alcoolisme le plus ignoble serait devenu la religion du Saptashindou.

Sans une prompte réforme, le peuple Arya aurait disparu. Cette réforme fut le Brahmanisme, religion qui régna sur l'Inde pendant plusieurs siècles en souveraine absolue.

Les védas, documents les plus anciens conservés par l'humanité, montrent, dit l'auteur, comment naissent et se transforment les croyances religieuses et les religions.

Il en tire les maximes suivantes qu'il donne comme des axiomes, à savoir, que l'homme crée des dieux suivant ses besoins ou ses passions, ou bien, que l'Olympe est la résultante d'une époque.

Un chapitre des plus intéressants est consacré à l'Assyrie et à la Chaldée sous les Aryas et sous les Egyptiens.

Les découvertes archéologiques récentes et la lecture des inscriptions cunéiformes ont permis de reconstituer une partie de l'histoire de ces peuples. Espérons que des découvertes

ultérieures viendront, pendant longtemps encore, apporter de nouveaux faits et éclairer des civilisations méconnues pendant tant de siècles.

Les fouilles exécutées dans le but de retrouver les emplacements ignorés de Babylone, de Ninive et des autres grandes villes Assyriennes et Chaldéennes, nous ont fait connaître une architecture spéciale et étonnante, des faits historiques importants, des usages inconnus et des dynasties glorieuses dont l'histoire n'avait pas conservé la moindre trace. La fameuse tour de Babel ne serait qu'un immense autel, d'après une inscription retrouvée. Ces mêmes inscriptions nous prouvent la divinisation des fondateurs des cités.

L'auteur croit que la science astronomique, qui se développa si largement dans la Chaldée, avait d'abord pris naissance en Egypte, dont le milieu lui paraît plus convenable.

L'Assyrie, après avoir subi le joug des Egyptiens, conserva quelque temps son autonomie ; mais elle finit par être si bien assujettie par les Mèdes et par les Perses et ruinée à tel point, que les villes capitales, Babylone et Ninive, n'ont laissé que des ruines effacées. Il a fallu toute la sagacité des archéologues de nos jours pour en retrouver l'emplacement encore contesté.

Ce vaste empire si florissant avait, pendant vingt siècles, exercé une influence considérable en Asie.

La Phénicie surgit comme nation civilisatrice et exerce à son tour une grande influence sur les nations sémitiques et sur celles du bassin de la Méditerranée, par son immense trafic et par l'échange des idées religieuses.

Les Phéniciens ont-ils inventé l'écriture alphabétique, ainsi que nous l'a appris l'enseignement universitaire de notre temps ? L'auteur de l'*Orient dévoilé* ne le suppose pas; il pense qu'ils empruntèrent l'écriture aux Egyptiens ou aux Assyriens.

L'histoire de la Phénicie écrite par Sanchoniaton, d'après les inscriptions hiéroglyphiques et d'après celles du pays, est perdue ; il n'en existe que des fragments à peine suffisants pour faire regretter l'œuvre disparue.

La Palestine, malgré la faible importance de son territoire, nous a laissé la bible composée de ses livres sacrés, monument remarquable, dans lequel nous trouvons des détails intéressants sur les usages et sur les mœurs des Israëlites, mœurs et usages qui étaient à peu près les mêmes pour toutes les populations arabes, et sont demeurées presque immuables.

Moïse, législateur de ce peuple, tira toute sa force de la révélation directe du Sinaï. Ses lois offrent une bien grande puissance de cohésion, puisque le peuple juif désagrégé, privé de tout centre d'unité et répandu par fractions minimes sur toute la surface civilisée du globe, s'y soumet de la manière la plus absolue, sans que rien l'y contraigne.

Ce petit peuple, chez lequel le christianisme a pris naissance, a eu une immense influence sur la civilisation moderne; il faut le reconnaître.

A un moment donné, les Perses ont aussi joué un grand rôle dans le monde oriental, par les conquêtes successives de l'Asie mineure et de l'Egypte, jusqu'au moment où leur empire fut détruit par Alexandre-le-Grand.

Dans l'ouvrage que nous parcourons, l'Egypte est étudiée avec un soin particulier, car elle fut un centre de civilisation des plus remarquables et peut être mise en parallèle avec l'Inde. C'est chez elle que les philosophes grecs allaient étudier les lois et s'initier aux mystères, avant de légiférer

dans leur propre pays. L'Egypte eût, en un mot, une civilisation propre et indépendante.

Les dynasties égyptiennes des premiers âges historiques construisirent les pyramides, monuments indestructibles, tout à la fois, temples, autels, tombeaux, trésors et lieux d'initiation. Elles servirent aussi sans doute d'observatoire, car elles sont savamment orientées et témoignent d'une manière irrécusable de l'état avancé de la science astronomique dans ce pays.

Avant d'atteindre la plénitude de sa puissance, l'Egypte eût à subir plusieurs invasions. D'abord celle des Ethiopiens, puis celle des Hycsos, qui, sous les rois pasteurs, gouvernèrent despotiquement le pays pendant plus de deux siècles et demi. Rendus à eux-mêmes, les Egyptiens, conquérants à leur tour, arrivèrent à l'apogée de leur grandeur par l'asservissement d'une grande partie de l'Asie. L'Asie ayant reconquis son indépendance, l'Egypte tomba successivement sous la domination des Assyriens, par la conquête de Sennachérib, sous celle d'Alexandre, dont les successeurs s'y maintinrent jusqu'à la conquête romaine, après la mort de Cléopâtre.

Ces notions historiques sur les civilisations anciennes forment un abrégé d'histoire comparée des plus intéressants.

Nous abordons la deuxième partie ayant pour titre : *Sociétés*.

L'auteur recherche l'idée qu'eurent de l'âme les sociétés antiques et la progression par laquelle on a fini par la concevoir immortelle.

Le védisme entrevoyait déjà cette immortalité, ainsi que son individualité.

Le brahmanisme, réforme du védisme, admet d'abord l'âme universelle qui, unie à l'illusion, devient créatrice. Plus tard, la cosmogonie se complique d'une trinité ou Trimourti : Brahma, Vichnou et Siva. L'un des membres de cette Trimourti crée le monde, un autre le conserve, et le troisième le détruit.

L'âme est mieux définie dans les lois de Manou. Ici les âmes coupables passent dans un enfer, puis s'unissent à des éléments grossiers pour revenir au monde achever leur purification. Après des transmigrations répétées, et la purification étant devenue absolue, les âmes s'unissent enfin à l'âme suprême.

L'Inde croyait donc, dès cette époque reculée, à l'immortalité de l'âme, à son origine divine, à son ascension vers Dieu, à la conscience humaine légitimant les punitions et les récompenses, enfin à la perfectibilité de l'âme par la science et par la pratique du bien.

L'Egypte ancienne admettait l'âme humaine également assujettie à des purifications si elle était coupable. Plus tard, la purification ne parut plus suffire, l'expiation devint nécessaire, et l'idée sur l'âme s'obscurcit et se compliqua par suite du mélange des croyances égyptiennes avec celles de l'Asie.

Dans un chapitre intitulé : *Du culte des Ancêtres*, l'auteur émet l'opinion que c'est dans l intelligence humaine seule que réside la cause des mutations religieuses, sociales, politiques, scientifiques et artistiques ; qu'en conséquence, il faut suivre les évolutions de l'esprit humain pour comprendre l'histoire, la religion, les mœurs, les lois, les préjugés, les sciences et les arts de nos ancêtres.

Pour les hommes primitifs, dit l'auteur, la mort n'existait pas ; l'homme était immortel avant d'avoir une âme, et ce que nous appelons mort n'était pour eux qu'une vie différente. Il fallut un temps bien long avant que l'on arrivât à la conception psychologique ; aussi avait-on soin d'enterrer avec

le mort, lorsqu'il était puissant, sa femme, ses serviteurs, ses chevaux, ses armes, etc., De là naquit le culte des ancêtres et la déification des morts sous la dénomination de mânes.

Vint ensuite le culte du foyer, culte de famille commun à toutes les races asiatiques.

La race pélasgique avait, en dehors du culte du foyer, un panthéon compliqué, d'où est sorti en partie celui des hellènes déjà plus épuré, c'est-à-dire, moins matérialiste.

(*A suivre.*)

PASSAGES DE TROUPES A LAVAUR

Sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV

(SUITE).

Le passage des cinq compagnies du régiment de Lescure fut le seul de l'année 1629. Les années 1630 et 1631 n'eurent d'autres émotions que celles causées par la contagion. L'année 1632 ne vit qu'une compagnie entrer dans les murs de Lavaur ; mais elle donna aux consuls plus d'occupations et de préoccupations qu'un corps d'armée.

Sur les ordres du maréchal de camp des armées du roi, de Varennes, la compagnie du baron d'Aubais, composée de 50 maîtres de chevau-légers et de valets, vint s'installer à Lavaur le 27 octobre. L'ordonnance du maréchal portait qu'il serait donné à chaque cavalier, 30 sous par jour, plus les vivres nécessaires, suivant la taxe. Le conseil, réuni d'urgence le même jour, décida que la compagnie serait logée chez les propriétaires, toute égalité gardée. En même temps, et pour essayer de se débarrasser de cette garnison incommode le plus promptement possible, il eut recours au moyen employé à chaque passage.

Une première ambassade ayant échoué à Toulouse, malgré le concours de l'évêque, un consul fut chargé d'aller solliciter le maréchal de Schomberg qui venait d'être nommé gouverneur du Languedoc, mais il ne fut pas plus heureux. Il poursuivit vainement le roi de Toulouse à Grenade, de Grenade à Montauban, pour trouver le nouveau gouverneur.

Le 2 novembre les gendarmes du baron sont mécontents ; ils protestent, en attendant mieux, contre la parcimonie des consuls qui ne leur donnent pas les deux quarts d'écu auxquels ils ont droit, aux termes de l'ordonnance du maréchal de Varennes. Troisieme ambassade. Elle obtint la réduction à 50 maîtres, les chefs compris, de la compagnie du baron d'Aubais. C'est le 5 que cette insignifiante victoire est annoncée au conseil. La journée du 8 fut marquée par un succès plus éclatant. Un arrêt du Conseil du roi fixait à 20 sous par jour, la solde de chaque gendarme ; la veille le conseil, pressé par le capitaine, l'avait fixée à 50 sous. L'arrêt est publié à son de trompe à tous les soins et carrefours, comme pour narguer les 50 maîtres.

Le 18, un accord fut conclu, arrêtant à la somme de 578 livres 15 sous les dépenses de la compagnie. Dans cette somme n'étaient pas compris les frais de séjour des officiers à l'hôtel du Cheval-Blanc, ni les sommes déjà touchées par la compagnie. Il fallut marchander. Castelet, le commandant des chevau-légers, demandait 1026 livres, menaçant de ne pas déloger si on ne lui donnait pas cette somme.

Cette menace est un trait à noter des mœurs de l'époque que nous étudions. Le consul de Bonnefoi avait obtenu du maréchal une ordonnance de délogement qui fut com-

muniquée à Castelet. Mais il n'était si mince cornette, qui ne se crut de force à faire plier une ordonnance aux exigences de son caprice. Le gouverneur du roi était si loin, et les bourgeois étaient si peu de chose! Cependant, malgré ses fanfaronnades, Castelet dut faire déguerpir sa compagnie le 27 novembre pour se rendre à Briatexte. Mais il devait faire payer cher à la ville cet accueil si peu sympathique.

Avant leur départ les 50 maîtres se livrèrent à un vrai pillage sur les métairies. Ils s'acharnèrent surtout sur les propriétés du consul de Bonnefoi, qui s'était donné tant de mal pour obtenir leur délogement. Sa métairie fut saccagée, ses métayers battus : la compagnie lui emporta un bœuf, 4 vaches, un veau, 20 chapons, 12 poules. Un ennemi, une armée d'invasion n'aurait pas mieux pillé que l'armée royale.

L'émotion, comme bien l'on pense, fut grande dans la ville. Dieu sait le concert de malédictions qui s'éleva contre les gens de guerre en général et les chevau-légers du baron d'Aubais en particulier. Le lendemain du départ de la compagnie, le lieutenant Castelet et le cornette de Vinholes, reçurent, à Briatexte, protestation contre leurs mauvais procédés, et invitation à restituer le bétail volé, sous peine de se voir traîner devant le parlement. Mais à cette époque l'épée se moquait bien de la robe ; et ce n'était pas cette menace, dont très-probablement les deux officiers rirent beaucoup, qui effraya le cornette et le lieutenant. Dans tous les cas elle fut sans résultat.

Et la ville dut indemniser de Bonnefoi, non seulement de la perte de son bétail, mais encore des vacances forcées données à ses métayers.

Ces indemnités ne furent pas les seules que réclama de Bonnefoi. Il avait fait des courses, nombreuses et coûteuses. On ne courait par la poste, à cette époque, aussi économiquement qu'aujourd'hui. Dans une délibération du 29 novembre, il raconte ses pérégrinations sur les routes de Béziers, d'Agde, d'Aygues-Mortes, de Montpellier, à la poursuite du marquis de Varennes, qu'il n'atteignit que le 12 novembre sur le chemin d'Agde à Béziers. Après sa note, il présente celle du secrétaire du marquis de Varennes, qui avait fait l'expédition de l'ordonnance de délogement. On lisait au total : 6 pistoles. — 60 livres pour une expédition ! — Elle devait avoir beaucoup de rôles ! — Nous croyons, nous, que l'on payait, non l'expédition d'une ordonnance de quelques lignes mais une influence sur l'esprit du marquis de Varennes mise au service de la ville.

La liquidation du passage de la terrible compagnie n'était pas achevée : il fallait encore indemniser l'hôte du Cheval-Blanc, qui avait logé 30 chevaux, 40 valets avec leurs officiers, et dont l'hôtel avait été mis au pillage, à la suite d'un débat qui s'était élevé entre lui et un gendarme.

Nous n'en finirions pas, si nous voulions analyser toutes les délibérations prises par le conseil pour cette liquidation. Mentionnons, mais pour mémoire seulement, le procès qui naquit, à cette occasion, entre la ville et le chapitre qui se prétendait exempt du logement des gens de guerre. Comme tous les procès d'alors, — la justice marchait d'un pas très-lent, — celui-là dura des années.

L'émotion profonde provoquée par les prouesses des chevau-légers du baron d'Aubais était à peine calmée, qu'une émotion encore plus violente s'empara de la ville. Le 23 janvier 1633, après midi, la compagnie des chevau-légers du sieur de Villeneuve, commandée par le cornette, sieur de Murat, faisait son entrée dans la

bonne ville de Lavaur, pour y tenir garnison, sur l'ordre du sieur de Marion, aide de camp des armées du Languedoc. Le conseil de la communauté fit ce jour-là, ce qu'il faisait toujours en pareille occurrence : il députa en toute hâte vers les autorités compétentes pour obtenir le prompt délogement de la troupe. Rendons compte, avant de faire connaître les résultats de cette députation, d'un incident, qui n'ajouta pas peu à l'empressement des députés.

Le 26 au matin, un chevau-léger, nommé Larroque, traverse d'un coup d'épée, *qu'on juge mortel*, Jean Rigaud, chez qui il était logé. Sans doute ce citoyen était coupable de ne s'être pas prêté aux caprices et aux fantaisies de Larroque. C'était un crime, un crime d'autant plus grand qu'il venait d'un plus petit personnage, d'un manant, et qu'il s'adressait à un personnage plus considérable, un chevau-léger. Evidemment Jean Rigaud avait tort.

Le bruit du meurtre s'était vite répandu dans la ville « et avoit amené un grand bruit et esmotion. » Les habitants exaspérés paraissaient vouloir livrer bataille aux chevau-légers, ou écharper le meurtrier ; pour prévenir « des désordres, des malheurs et l'entière désolation de la ville », les consuls font main basse sur Larroque, et deux conseillers partent en diligence pour Toulonse afin de rendre compte à de Marion du crime qui vient d'être commis.

En même temps, les consuls se rendaient chez le cornette. Le conseil leur avait donné plein pouvoir pour traiter de la fourniture des rations et au point de vue des gratifications qu'il faudrait accorder à M. de Murat, pour capter ses bonnes grâces et le mettre dans les intérêts de la ville. Si les chevau-légers avaient la main prompte ils étaient dotés d'une conscience peu farouche : ils ne sourcillaient point, ne mettaient point la main à la garde de leur épée quand on leur parlait d'un pot-de-vin. Les consuls lui font entendre que la ville sera généreuse s'il ne veut pas s'opposer au délogement. De Murat répond dignement que, si on lui paie 60 livres par jour pour les rations, il tâchera de contenir ses cavaliers dans les règles du devoir ; qu'il ne mettra aucun empêchement à l'obtention du délogement, qu'au contraire il y adhèrera de tout son pouvoir.

A Toulouse les deux conseillers ne trouvèrent pas l'aide de camp d'aussi facile composition. De Marion le prit de haut avec eux et, après les avoir congédiés, il écrivit aux consuls pour se plaindre du mauvais accueil fait à la compagnie et menacer la ville, en disant qu'il saura bien se faire obéir. Par le même courrier, il mandait à de Murat de réclamer le meurtrier Larroque que les consuls s'étaient permis d'emprisonner.

Décidément le meurtre d'un manant, d'un Rigaud quelconque par un chevau-léger, était une bagatelle, une aimable plaisanterie, aux yeux de M. Marion. Bien heureux devaient se trouver ces honnêtes bourgeois de Lavaur que chaque chevau-léger, pour passer le temps, ne se fut pas amusé à pourfendre son hôte.

Cependant, — circonstance atténuante, — l'aide de camp crut devoir se déplacer. La délibération du 30 janvier nous apprend en effet que de Marion se rendit à Lavaur, qu'il se fit remettre le prisonnier et toutes les pièces de l'information. Mais quel fut le sort du soldat Larroque ? Il est probable qu'une légère admonestation fut son seul châtiment. Quant à Rigaud, ayant l'âme fortement chevillée dans le corps, il ne mourut pas de ses blessures ; il poursuivit longtemps la ville d'une demande en indemnité. Il y eut procès devant le Parle-

ment et il le perdit ; mais cette affaire ne finit point là. Dans un excès de zèle, fort excusable et qui prenait sa source dans l'horreur que leur inspiraient les gens de guerre, quelques voisins avaient conseillé à la femme de Rigaud de se porter partie civile devant le Parlement ; un huissier vint tout exprès de Toulouse, pour opérer prise de corps sur le meurtrier et le cornette ; mais on fit remarquer à la femme Rigaud que son mari devait être indemnisé par la ville, et à l'huissier que c'était le sieur de Marion et non le Parlement qui devait connaître de cette affaire. Rigaud demanda 2,000 livres à la ville et le conseil, trouvant la somme exorbitante, lui offrit 150 livres.

La compagnie de Villeneuve, qui avait laissé des traces sanglantes de son passage, avait quitté Lavaur le 6 février, après y être restée 13 jours.

Il faut franchir deux années pour trouver un nouveau passage de troupes. La compagnie des Chevau-Légers du baron d'El Pujol fit son entrée à Lavaur le 15 juin 1636. Elle devait séjourner à Lavaur jusqu'à nouvel ordre. Mais le marquis d'Ambres, le protecteur de la ville, qui depuis le mois d'octobre 1633, était lieutenant général dans la province, adoucit beaucoup la rigueur de ce séjour. Par ses ordres, la compagnie fut dispersée dans les consulats de Massac et de Seran ; Lavaur n'eut à sa charge que l'entretien du commandant, de son train et des 6 principaux cavaliers, qui furent logés chez les hôtes. Cette compagnie ne foula pas le peuple, aussi le conseil se montra-t-il généreux envers le marquis d'Ambres, en faisant meubler, aux frais de la ville, des appartements pour loger son personnel domestique et ses officiers; il afferma même un pré qu'il mit au service des chevaux du marquis. La dépense s'éleva à 880 livres.

Autre passage aussi pacifique que ce dernier, le 4 juin 1638. C'étaient les chevau-légers du baron de Boissac, qui couchèrent à Lavaur dans les faubourgs et les hôtels. Quelques jours après, le 14 juillet, arrivaient sept compagnies du régiment de M. de Mirepoix. Les capitaines seuls furent logés dans l'enceinte de la ville ; les autres officiers et les soldats restèrent dans les faubourgs. Mais ce passage redoubla l'aigreur des rapports qui existaient entre la maison commune et le chapitre. On s'était permis d'envoyer un capitaine chez le chanoine Gasc et un second chez le prébendier David. De là, des plaintes au conseil. Alors le procès, intenté à la ville par les ecclésiastiques, en 1632, et qui dormait, depuis 6 ans, dans les sacs du Parlement, se réveilla avec une sorte de fureur.

Le 11 novembre de cette même année 1638, on eut vent que le régiment de Guienne devait venir prendre ses quartiers d'hiver à Lavaur. Grand émoi ! On se hâte d'envoyer une députation auprès du marquis d'Ambres, pour s'informer de la vérité du fait et implorer son intercession.

Le régiment signalé était à Castelsarrasin, il était en effet dirigé sur Lavaur et l'on apprit, le 17 novembre, qu'il devait arriver le 20 et attendre à Lavaur les ordres du duc d'Halluin.

Ce passage en perspective jette le désarroi dans tous les esprits ; c'est un véritable orage qui s'approche, que l'on voit fondre sur la ville, — la comparaison n'est pas de nous, elle est sortie de la plume du rédacteur de la délibération du 17 novembre — et l'on ne voit pas le moyen de le conjurer ; mais les nombreuses démarches faites par les consuls, les supplications adressées au marquis d'Ambres et transmises en son nom au duc d'Halluin, firent enfin heureusement obtenir un ordre de changement de route. Il était temps ; le régiment était à Montastruc

et c'est là qu'un député de la ville remit cet ordre au colonel.

Le capitaine Barnajou, chargé du logement et qui s'était employé pour la ville avec beaucoup de zèle, reçut 100 livres de gratification. Le marquis d'Ambres fut plus grassement rémunéré : il eut 1000 livres comme témoignage de la reconnaissance de la communauté.

Par toutes ces démarches, par ces largesses faites dans le but d'éviter un passage de gens de guerre, on peut se faire une idée des terreurs que les troupes inspiraient aux villes, et des larges brêches qu'elles pratiquaient dans leurs finances.

Le dernier mois de l'année 1639, vit le passage de trois compagnies de gendarmes, l'une de Monseigneur le Prince, l'autre du duc d'Enghien, la dernière du duc d'Halluin. Les gendarmes de Monseigneur le Prince, commandés par le comte de Tavannes, étaient arrivés le 12 décembre. Sur la demande du marquis d'Ambres, le duc d'Halluin délivra le 15 une ordonnance de délogement. La compagnie partit le 17, laissant au compte de la ville une dépense de 645 livres.

Le 19 décembre, arrivèrent les deux autres compagnies, mais elles ne passèrent qu'une nuit dans la ville.

Le 20 janvier 1640, les consuls reçurent de Gaillac avis que dix compagnies du régiment de Touraine étaient en route pour aller prendre leurs quartiers d'hiver à Lavaur. Le conseil envoya de suite à Puylaurens, où se trouvait le régiment, pour savoir la vérité « et chercher le remède pour éviter cet orage. » Les capitaines firent les ignorants, prétendant ne savoir rien de leur itinéraire ; mais à peine le messager était-il de retour que le sieur de St-Bonnet, capitaine de la compagnie du major, arrivait à Lavaur avec l'ordonnance de logement. Le messager vauréen avait été joué. Il est probable que l'administration militaire avait voulu, cette fois, prévenir l'influence du marquis d'Ambres. En effet, dans cette extrémité, le conseil de ville s'adressa au marquis d'Ambres, à l'évêque, au maréchal de Schomberg. Mais toutes ces démarches ne retardèrent pas d'une heure l'arrivée des dix compagnies qui firent leur entrée le soir du 22 janvier.

Le prince venait d'édicter un règlement, d'après lequel les villes d'étape ne devaient aux troupes de passage que le lit et le couvert. C'était un bienfait inappréciable pour ces malheureuses villes qui avaient à pourvoir, sur leurs deniers, aux frais de nourriture et de logement des troupes. Malheureusement ce règlement n'était pas encore entré dans la pratique. Le capitaine St-Bonnet prétendit que la ville de Lavaur devait faire aux troupes les avances de la nourriture. Le conseil qui, par expérience, connaissait la façon de rembourser, en usage chez les gens porte-épée, résista à cette interprétation fantaisiste du nouveau règlement. Il nomma une commission prise dans son sein, à laquelle il adjoignit deux hommes par gache, l'un de robe longue, l'autre de robe courte, pour veiller à l'observation du règlement.

Les dix compagnies logées, partie dans les faubourgs, partie dans la ville, prirent à leur compte la prétention de St-Bonnet et, ce qui prouve que déjà les gendarmes avaient changé de mœurs, au grand profit des villes et des campagnes, c'est qu'au lieu de mettre l'épée à la main de s'amuser à massacrer les habitants pour les convaincre de la justice de leur cause, ceux du régiment de Touraine discutèrent. A suite d'un accord intervenu on s'en rapporta au jugement du marquis d'Ambres et de l'évêque de Lavaur. Sans doute, l'avis du marquis d'Ambres fut favorable à

la ville, car, quelques mois après, le 28 mars, le conseil le gratifia de 250 sétiers d'avoine et de 12 pipes de vin, qui coûtèrent 744 livres.

Le régiment de la Couronne traversa la ville de Lavaur entre le 20 et le 25 juillet 1640. Il allait coucher à Viviers, mais, ayant trouvé les maisons vides dans le nouveau gîte d'étape, il rebroussa chemin et vint camper aux environs de Lavaur. Sur la promesse faite par les officiers qu'ils contiendraient les soldats et les empêcheraient de se répandre dans la campagne, capitaines, lieutenants et cornettes furent hébergés, aux frais de la ville, chez Guilhaume Isarn, hôtelier du faubourg du Pont. Le pain, le vin et la viande furent fournis aux soldats, mais en payant. Nous signalons ce passage qui est la constatation de ce fait, toujours renouvelé, qu'il fallait donner une gratification en argent ou en nature aux officiers, pour les engager à contenir leurs soldats.

Ce même régiment de la Couronne vint loger de nouveau à Lavaur le 25 mai de l'année suivante (1641). Il arrivait de Rabastens. Malgré les supplications des consuls qui s'étaient rendus au devant, porteurs d'une lettre de recommandation de l'évêque de Raconis, un ami de Richelieu, les capitaines n'avaient pas voulu changer leur itinéraire. La seule concession qu'ils firent fut de donner ordre au commissaire chargé de la conduite des troupes « de faire tout ce que l'évêque vouldrait. »

Malheureusement, Monseigneur de Raconis était en ce moment à Albi ; et comme il y avait mésintelligence entre l'évêché et la Maison-de-Ville, les mauvaises langues firent courir le bruit que l'évêque s'était éloigné, précisément pour laisser la ville dans l'embarras. La situation se tendit encore davantage. Il avait été entendu que le régiment logerait dans les faubourgs et, au contraire, des personnes, sans doute mal intentionnées, ne désignèrent pour fournir le logement à la troupe que des habitants ayant leur domicile dans l'enceinte de la ville. C'était un coup porté à l'évêque, puisqu'il était de notoriété publique que le commissaire du régiment de la Couronne ne devait agir qu'à la convenance du prélat. De Raconis le sentit. Dans la séance du conseil, qui eut lieu le 30, il s'en plaignit amèrement, demandant une enquête et la punition des calomniateurs. Si l'enquête n'aboutit pas, c'est que probablement les coupables étaient ceux qui en étaient chargés. En effet de Raconis et les trois premiers consuls étaient en guerre ouverte, ceux-ci combattant vigoureusement les usurpations du prélat sur le pouvoir consulaire. Et la guerre en vint à un tel degré d'acuité que le 23 septembre de l'année 1642, il y eut échange de bousculades entre l'évêque et certains conseillers, qui furent foudroyés de l'excommunication épiscopale, séance tenante.

Pendant ces démêlés, le régiment de la Couronne, qui avait reçu le pain, le vin, la viande et le couvert, quitta la ville. Son passage avait coûté 480 livres.

Les Etats de la Province avaient bien, par un nouveau règlement, porté à Viviers l'étape de Lavaur ; mais cette décision, si favorable aux intérêts de la ville, était toujours éludée, comme nous l'avons vu précédemment. A l'arrivée des troupes, le vide se faisait dans Viviers, les habitants disparaissaient et fuyaient comme devant l'invasion. Alors les gens de guerre se répandaient dans les métairies, et rebroussaient chemin même jusqu'à Lavaur. De sorte que les habitants des faubourgs de cette ville, les plus intéressés dans la question, intentèrent un procès aux consuls et au syndic du diocèse, arguant contre eux de la violation

des règlements de l'étape. Sur ces entrefaites, le 26 avril au soir (1642), arrive à Lavaur la compagnie des chevau-légers de M. de Lindois, se rendant à Viviers. Mais, peu soucieux de faire double course, de Lavaur à Viviers et de Viviers à Lavaur, — l'histoire du régiment de la Couronne avait fait du chemin, – ces gendarmes refusèrent de passer outre. On consentit à les loger en ville, pour le soir seulement. Il fut convenu que la compagnie se rendrait à Viviers le lendemain et que si, comme tout le faisait craindre, elle trouvait Viviers désert, les vivres lui seraient apportés de Lavaur. Il est probable que l'accueil fait par les gens de Viviers aux chevau-légers du sieur de Lindois fut celui dont ils avaient honoré le régiment de la Couronne, puisque, un mois après, le régiment des vaisseaux du roi arrivé à Lavaur se refusa obstinément de se rendre à Viviers. Cette situation était intolérable et, au mois d'août, la décision des Etats, relative à l'établissement de l'étape à Viviers, fut rapportée.

Quelques jours après, entraient à Lavaur trois compagnies de jeunes nobles. Elles furent logées dans les faubourgs et dans l'enceinte de la ville. Autre passage de noblesse le 15 septembre, sous les ordres du comte de Vailhac. Le dernier mois du règne de Louis XIII fut marqué par le passage de nombreuses recrues et par une compagnie de chevau-légers.

Ici s'arrête la première partie de notre étude. Depuis 1641, Lavaur n'a plus tant à souffrir du passage des gens de guerre. Sur la proposition du prince de Condé, du marquis d'Ambres et des trois intendants, les Etats avaient adopté l'établissement de l'étape générale dans la Province. Ce fut un acte de justice et de sagesse. Avant ce changement, les diocèses traversés supportaient seuls les frais de passage des gens de guerre; la dépense est maintenant répartie entre tous les contribuables du Languedoc. Aussi, tandis qu'en 1633, la compagnie du sieur de Villeneuve coûtait à la ville 780 livres pour la ration seule des officiers, le régiment de la Couronne, en 1641, n'en coûta que 480. La comparaison de ces deux chiffres est significative.

(*A suivre.*) Aug. VIDAL.

DESCRIPTION

des objets de l'âge de pierre découverts dans la commune de Lisle, département du Tarn

Depuis quelques années, les savants s'adonnent avec passion à l'étude des âges préhistoriques, et on peut dire que grâce à eux cette branche de l'archéologie est devenue aujourd'hui pour ainsi dire populaire.

Les découvertes qui se font tous les jours, les expositions rétrospectives, les collections publiques et particulières ont beaucoup contribué à établir ce courant et à stimuler le zèle de ceux, qui sans avoir de grandes connaissances, s'occupent avec avidité de déchirer le voile épais qui nous dérobe les secrets du passé.

D'un autre côté la quantité considérable d'objets de ces époques qu'on trouve en certains endroits, sans trop de difficulté, a été un encouragement vers l'étude et surtout vers l'esprit de collection qui envahit un si grand nombre de personnes. Entrainé par l'exemple, j'ai cru devoir réunir dans quelques lignes mes remarques sur l'âge de pierre dans la commune de Lisle. Je sais que mon petit travail ne sera pas de grande utilité pour le progrès de l'archéologie préhistorique : ma seule ambition et mon but est de faire connaître la forme et le caractère des objets qui ont été trouvés dans cette commune.

CARTE ARC

DE

COMMUNI

(ÂGE DE

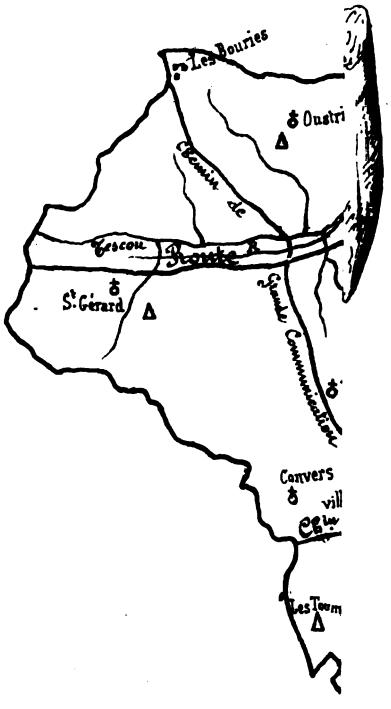

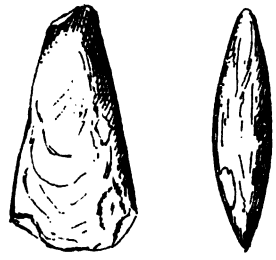

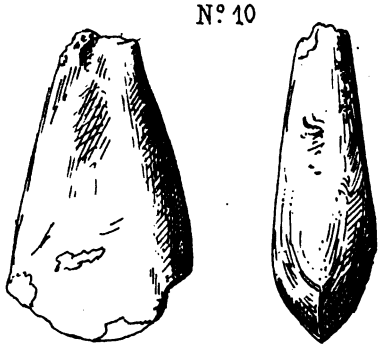

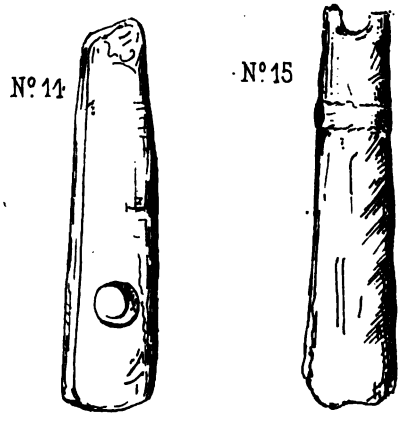

LÉGENDE

Pointe de flèche.

Haches polies.

O·I Objets indéterminés

Lith. Corbière fils & Julien, Albi.

Moins riche que certaines localités des environs, la commune de Lisle ne possède pas des stations souterraines ni à ciel ouvert, et ce n'est qu'accidentellement que l'on parvient à découvrir quelques types de l'âge de pierre. J'ai remarqué que la plus part ont été ramassés dans la partie nord et nord-ouest de la commune, principalement dans la vallée du Tescou et sur des points culminants. Leur nombre est peu important et se compose d'une pointe de flèche d'une douzaine de hachettes en pierre polie et d'autres petits objets d'un usage difficile à déterminer.

M. Lauzeral, dont les savantes recherches ont été couronnées d'un si heureux succès, à découvert dans les communes situées au nord du canton de Rabastens une infinité d'instruments d'époques et de types différents, qui prouvent que le pays qu'il a exploré a été occupé par l'homme préhistorique pendant un laps de temps considérable.

Dans notre commune il n'en est pas ainsi, car, sauf une exception, je crois que tous les objets peuvent être classés à l'époque de la pierre polie. Je me propose d'ailleurs d'examiner avec le plus grand soin à quelle période on peut sans trop de témérité les attribuer. Dans ce but, et pour en faciliter l'étude, j'ai pensé qu'il n'était pas inutile de joindre à ce travail le dessin aussi exact que possible de tous ces restes antiques.

Le premier de ces objets (n° 1) est une pointe de flèche en silex, découverte il y a quelques années au lieu de la Pisse, rive droite du Tarn, sur les berges de cette rivière. Par son travail, sa forme triangulaire, ses ailerons elle peut être attribuée à l'époque néolithique et se rapproche par son type des flèches en os de la Madeleine. Sa longueur est d'environ cinq centimètres et sa largeur de deux centimètres et demi ; les bords sont barbelés, de légères entailles partent de l'échancrure des barbes et se dirigent vers le milieu, un peu plus épais que les côtés. Cet objet d'un travail très délicat est d'une conservation remarquable. On est vivement surpris en l'examinant de sa finesse d'exécution, surtout quand on songe que les seuls outils qui aient servi à sa fabrication étaient de même matière que l'objet lui-même.

Comme je l'ai déjà dit il s'est trouvé dans la commune de Lisle une douzaine de haches en pierre polie, la plus part sont en cailloux du pays. Nos paysans les appellent Peiros dal Trounouïré, ils croient qu'elles tombent du ciel avec la foudre et que leur tranchant fend les arbres lorsqu'ils sont atteints par ce fluide ; aussi n'est-il pas étonnant de leur entendre dire qu'on les trouve le plus sonvent au pied des arbres qui en ont été frappés. Certains leur attribuent même des vertus médicales, telles que la guérison de la fièvre, de la variole, et prétendent qu'une de ces pierres placée dans une étable de moutons préserve ces animaux de plusieurs maladies notamment de la clavelée. D'autres poussent la superstition jusqu'à soutenir qu'un fil de laine attaché à une pierre de la foudre résiste au feu le plus intense. « C'est à la hache polie, dit M. Zaborowski, que se rapportent toutes les traditions de l'âge de pierre. Elle resta longtemps l'objet de superstition dont il subsiste des traces. Les Germains la portaient en guise d'amulette sur leurs carques d'or. Elle était sacrée pour les Grecs, les Romains, etc. »

Aux siècles derniers il était téméraire de chercher à déterminer l'antiquité des haches polies, ou céraunies ; les traditions bibliques étaient un obstacle peu aisé et surtout dangereux à surmonter ; aussi, les auteurs faisaient-ils à ce sujet des suppositions plus ou moins ridicules.

Au 17e siècle, Boèce de Boot, avançait que les céraunies avaient été des outils en fer transformés en pierre par le temps. Plus tard, Jussieu, rapprochant les céraunies des haches polies en usage chez quelques peuples sauvages, concluait de cette comparaison que, « notre continent avait été anciennement habité par des sauvages, » et que «les mêmes besoins, la même disette de fer, leur avaient imposé la même industrie ».

Mais depuis que les savantes recherches des Boucher de Perthes, Rigollot, Lartet, de Mortillet, Cartailhac etc, ont prouvé d'une manière irréfutable que les haches en pierre polie ont été fabriquées par l'homme, et qu'elles ne sont que le produit perfectionné d'une industrie dont l'antiquité ne peut être fixée, et ne le sera probablement jamais d'une façon même approximative; il ne peut exister aucun doute sur le caractère de ces instruments et sur l'usage qu'on en faisait, à une époque où les métaux étaient inconnus. Ils remplaçaient dans les mains de l'homme préhistorique la hache des bûcherons de nos jours et servaient à la chasse et à la guerre.

Voici la description et l'indication du lieu de la découverte de ces objets.

A l'exception des numéros 1, 13, 14 et 15, qui sont de grandeur naturelle, tous les objets sont rendus au tiers sur notre planche.

N° 2. Pierre vert sombre, lame fine, découverte à St-Géraud, vallée du Tescou.

N° 3. Serpentine, lame fine, arrondie, découverte à Villeneuve, paroisse de Convers, vallée du Tarn.

N° 4. Pierre gris foncé, lame ébréchée, découverte aux Thoumasés, paroisse de Ladin, vallée du Tarn.

N° 5. Pierre d'un beau noir, brisée au milieu, lame fine et arrondie, découverte aux Thoumasés aproisse de Ladin, vallée du Tarn.

N° 6. Pierre gris jaunâtre, lame ébréchée, découverte à Oustrières, vallée du Tescou.

N° 7. Pierre noirâtre. lame ébréchée, découverte à Oustrières vallée du Tescou.

N° 8. Pierre jaune clair, coupée vers la pointe, lame ébréchée, découverte à Oustrières vallée du Tescou.

N° 9. Pierre grise mal conservée, lame ébréchée, découverte à St-Salvy, vallée du Tarn.

N° 10. Pierre grisâtre, lame légèrement ébréchée, découverte à St-Gérard, vallée du Tescou.

N° 11. Pierre jaunâtre, marbrée de brun, lame assez fine, découverte à Gradille, vallée du Tescou.

N° 12. Silex blanc veiné, très bien conservé, lame fine, découvert au Cap-de-l'Homme, vallée du Tescou.

En dehors de la pointe de flèche et des haches polies, il s'est encore trouvé, dans la commune de Lisle, certains autres petits objets en pierre de forme cylindrique ou carrée et légèrement coniques. Un trou rond pratiqué à une des extrémités semble les destiner à être suspendus. Déterminer leur usage me paraît difficile, je pense néanmoins qu'ils pouvaient servir de parure, d'ornement ou d'amulette. Quant à leur antiquité, je ne crois pas être en dehors de la vérité, en les classant à l'âge de la pierre polie. La superstion qui s'attache à l'un de ces objets, semble confirmer mon appréciation.

Description de ces objets et lieu de leur découverte.

N° 13. Grandeur naturelle, cylindrique légèrement conique, brisé à une de ces extrémités et percé d'un trou rond, pierre brun sombre découverte au Noyer-Blanc, paroisse de Gradille, vallée du Tescou.

Cet objet possède au dire de son propriétaire des vertus médicales au moins égales à celle des haches polies. Quand j'avais des moutons, me disait-il, je le suspendais au cou du bélier et jamais mon troupeau n'a été atteint par les épidémies ni par la foudre. Un fait qui prouve toute l'importance qu'il attache à sa valeur, c'est la réponse qu'il me fit lorsque je lui demandai s'il ne voulait pas le céder : Je ne le donnerais pas pour cent francs me répondit-il.

N° 14. Objet en pierre grise, carré, brisé à une de ses extrémités, percé d'un trou rond, découvert à Mazerac, vallée du Tarn.

N° 15. Objet dessiné de souvenir : pierre grise, cylindrique, percée de deux trous, tronquée à une extrémité, découverte lors du percement de la rue traversière des Augustins à Lisle.

Comme on le voit l'âge de pierre a laissé peu de témoins de son existence dans la commune de Lisle. J'ai pensé néanmoins qu'il y avait quelque intérêt, au point de vue de l'histoire locale, de les signaler à la société dont le but est de faire connaître le secret de notre passé et de jeter quelque jour sur l'origine et les commencements de notre pays.

On a encore trouvé à Lisle, dans les déblais occasionnés par le percement et le prolongement de la rue traversière des Augustins, deux pierres grises, à lame ébréchée, mesurant en hauteur 0m26 ; en largeur, l'une 0m07 au taillant et 0m03 au sommet ; l'autre, 0m03 dans sa plus grande largeur, les deux extrémités se terminant en pointes.

A. GAILLAC.

Extraits des Registres du Parlement de Toulouse (1613) (1).

R. 1613 (janvier). — Arrêt imposant à Jean Peley, prieur de Salvagnac, l'obligation de résider et faire le service divin dans son prieuré, à la charge par les habitants de payer la dîme et les prémices des fruits et carnelage. — Martin Demurs, lieutenant du juge d'Albigeois, et Antoine Rigal, substitut du procureur général du Roi au siège de Brens, seront appelés aux assemblées consulaires ; les comptes administratifs, avant l'apurement, seront communiqués au substitut pour être débattus et impugnés, le cas échéant ; les consuls seront juges des dégâts et dommages commis dans la communauté.

R. 1613 (mars). — Le syndic du chapitre de Burlats est maintenu au droit de percevoir la dîme sur la métairie de Malacam. — Il sera fait des remontrances au Roi touchant les lettres patentes du 20 octobre 1612, qui prorogent au 15 septembre 1613 la session des conseillers catholiques de tour en la Chambre de l'Edit de Castres.

R. 1613 (avril). — Règlement des droits respectifs de la reine Marguerite, comtesse de Lauragais, d'Alexandre de Capriol, sieur de Bosquilhon, de Marguerite de Cubières et de Jean Lanes, à la justice haute, moyenne et basse de Cuq-Toulza.

R. 1613 (juin). — Le Roi sera supplié d'agréer les conseillers catholiques présentés par la Cour, pour la prochaine session de la Chambre mi-partie de Castres, et de maintenir la Cour en la faculté de faire annuellement la présentation de ses délégués.

R. 1613 (juillet). — Il n'y a pas lieu d'en-

(1) Ces extraits sont tirés de l'*Inventaire-sommaire* des archives de la Haute-Garonne, série B.

(3) Dates extrêmes du (R) registre.

registrer la commission donnée, le 27 mars 1613, à Abel De Suc, conseiller du Roi en la Chambre mi-partie de Castres, pour la recherche des droits seigneuriaux dus au Roi ; cette recherche sera faite par le substitut du procureur général et le payement poursuivi devant les officiers du domaine. — Le Roi sera très humblement supplié de maintenir la Cour en la faculté de présenter ses délégués catholiques à la Chambre mi-partie de Castres.

R. 1613 (août). — Il n'y a pas lieu d'enregistrer l'arrêt du Conseil d'Etat du 10 juillet 1913, et les lettres patentes à la suite, qui règlent le service des deux plus anciens conseillers de la section catholique et de la section protestante en la Chambre mi-partie de Castres, touchant la distribution des procès, la garde et l'apposition du sceau, en l'absence des présidents et garde-scel, et qui défendent à la Chambre de désemparer, même sur l'ordre de la Cour, sans exprès commandement du Roi.

R. 1613 (septembre). — Arrêt portant que, suivant les lettres de jussion, du 29 août 1613, il sera procédé à l'enregistrement de celles du 18 juillet précédent, qui continuent dans leurs fonctions à la Chambre de Castres, le président de Lestang et autres conseillers catholiques y désignés ; et que remontrances seront faites au Roi pour obtenir de lui le maintien de la Cour dans son ancien droit de présentation.

R. 1613 (octobre-novembre). — La Cour règle la dîme à payer sur la vendange, par la commune de Rabastens, au collége des Jésuites de Toulouse.

R. 1613 (novembre-décembre). — Enregistrement des lettres patentes de décembre 1612 qui érigent en marquisat, en faveur de Henri de Bourbon, la baronnie de Malauze et lieux en dépendant.

(A suivre)

VARIA

Le pont construit par Saget, en 1776, à Lavaur, sur l'Agoût est, par ses dimensions, un des plus remarquables qui existent.

Ouverture de l'arche....	48m 725
La flèche.....	20m 780
Epaisseur à la clef.....	2m 924

Lors du décintrement, ou peu de temps après, un assez grand nombre de voussoirs, aux reins de l'arche unique de ce beau pont, éclatèrent. Ces dégradations, réparées à cette époque par un simple placage, nécessitèrent en 1850 une restauration complète qui, exécutée en ciment de Vassy, a occasionné une dépense de 22,000 francs.

Valeur des anciennes monnaies, confirmée par arrêt du parlement de Toulouse, du 13 février, rendu entre le syndic du chapitre Saint-Etienne et celui des PP. Augustins de cette ville.

1. Sou tournois d'argent, vaut 2 sous 1 denier.
1. — bonne et forte monnaie 1 sou 3 deniers.
1. Sou malgouire, 1 sou 6 deniers.
1. Sou arnaudin, 1 sou 6 deniers.
1. Sou raymondenc, 1 sou 6 deniers.
1. Morlas, 4 sous 8 deniers.
1. Sou aquitain, 8 deniers.
1. Sou carcassès, 8 deniers.
1. Denier, bonne et forte monnaie, 1 sou 3 deniers.
1. Sou parisis, 1 sou 3 deniers.
1. Ecu petit, 27 sous, 6 deniers.
1. Florin d'or, 45 sous 5 deniers.
1. Franc d'or, 25 sous.
1. Mouton d'or, 15 sous.
1. Grain d'or, 1 sou 6 deniers.
1. Denier tolsa, 10 deniers.
1. Tolsa, bonne et forte monnaie, 2 deniers
1. Denier d'or, 1 maille.
1. Obole, le 1/6 du denier.

Le Directeur-Gérant, ÉMILE JOLIBOIS.

Dans notre notice sur l'albigeois Norbert Bonafous (page 18), nous avons cité parmi ses œuvres les plus remarquables, l'épître intitulée : *Une grande ville et une petite campagne*. Madame Bonafous a bien voulu nous la communiquer et nous autoriser à la publier : ce sera une bonne fortune pour les lecteurs de la *Revue*. E. J.

UNE GRANDE VILLE ET UNE PETITE CAMPAGNE

ÉPITRE A M. LE BARON DE FLOTTE.

Il est temps, cher Gaston, de sortir de Marseille ;
Voici les doux zéphirs et la saison vermeille :
Hier, on entendit, sous un grand chêne vert,
Le premier rossignol à Saint-Jean-du-Désert ;
Et moi-même j'ai vu passer à tire-d'aile,
Au dessus de mon toit la première hirondelle.
Des heures de la nuit précipitant le cours,
Le soleil bienfaisant ramène les longs jours.
Allons sur la colline, où le pin d'Ionie
Murmure les accords d'une molle harmonie !
Là, nous respirerons, avec l'air du matin,
Les suaves parfums du lentisque et du thym.
Secouant le fardeau d'un monde qui nous pèse,
Nous pourrons jusqu'au soir philosopher à l'aise,
Et, comme autour de nous tout marche de travers,
Rire du genre humain en prose ainsi qu'en vers.

D'ailleurs, que pourrais-tu faire dans une ville
Où la pensée a peine à trouver un asile ?
Où la foule partout vous barre le chemin ;
Tandis que les écus, passant de main en main,
Dans le riche comptoir, comme dans la boutique,
Font sonner constamment leur note métallique ?
Sur la Place-Royale ainsi que sur le Port,
On n'entend que ces mots : Prime, escompte, report,
A quatre-vingt-dix jours, rendu franco sous voile,
Cent balles de coton par navire l'*Etoile*,
Blé de Marianpoul, soufre, bois de santal,
Société des gaz, charbon, noir animal,
Cornes, cuirs du Brésil, oranges de Lisbonne,
Salaisons de New-York et jambons de Bayonne,
Huiles, sucre, café, sésame, thé Pecko,
Arachides, natrum, maïs, noix de coco :
Tous les produits enfin qui, des deux hémisphères,
Viennent malgré les vents et les saisons contraires.

Ce langage confus, cet horrible jargon,
De la tour de Babel est un échantillon ;
Chacun a son patois, son geste, sa figure ;
De tous les sons humains c'est un affreux murmure :
Les voyelles du Sud, qui volent sans effort,
Heurtent contre l'écueil des consonnes du Nord ;
L'un parle avec le nez et l'autre avec la gorge ;
Celui-ci, haletant comme un soufflet de forge,
Pour dire ce qu'il veut demande tout un jour ;
Celui-là, plus sonore, et plus creux qu'un tambour,
Accumule les mots, et sa langue insensée
Court inutilement après une pensée.
Sous le ciel du Midi, l'imagination
Traduit exactement les mots en action ;
Dans le même moment où la phrase s'envole,
Le geste est déjà loin devançant la parole.

Parlerai-je de ceux qui, du matin au soir,
De leur sotte personne assiègent le trottoir,
Badauds fort occupés, tout yeux et tout oreilles,
Et qui vont sur les quais pour bayer aux corneilles ?
Ici, c'est un flaneur qui, d'un œil curieux,
Entre deux perroquets nourris par Crémieux,
Parcourt les rangs épais des magots de la Chine,
Dont on le dirait fils, tant il a bonne mine ;
Là, c'est un affairé, dont le vigoureux poing
Dans le dos des passants s'enfonce comme un coin,
Et qui, trouvant toujours la place trop petite,
Creuse un large sillon dans la foule interdite.
J'entends crier partout pastèques et melons,
Fraises, brousses du Rove, oranges et citrons,
Concert assourdissant, et dont la ville est pleine,
Depuis le fort Saint-Jean jusqu'à la Grande-Plaine.

Quel vacarme, grand Dieu ! Quel est ce bruit d'enfer
Sous l'inique fardeau de vingt quintaux de fer,
Un pesant camion, jusque dans les mansardes,
Lance le trémolo de ses notes criardes.
Je vois venir encor les drogues de Chancel,
Les sucres de Granval et les sacs pleins de sel,
Les caisses de savon, les soudes de Septème,
Les vins du Languedoc chrétiens par le baptême,
Les plombs, les bois flottés, les soufres, les tourteaux,
Promenés lentement sur de lourds tombereaux.
Au milieu des écueils de cet affreux roulage,
L'omnibus lyonnais, monté sur double étage,
De la Place Royale à l'ancien Lazaret,
Recueille un voyageur à chaque temps d'arrêt.
Berlines, chars-à-bancs, coupés, américaines,
Cabriolets poudreux défilant par douzaines,
Phaétons, tilburys, charretons de boucher,
Engageant follement une course au clocher,

Bogueys impétueux, lancés comme des flèches,
Vénérables coucous, diligences, calèches,
Véhicules enfin qui, suspendus ou non,
Changeant à tout moment et de forme et de nom,
Roulez comme un tonnerre au milieu de la ville,
Allez-vous-en au diable et laissez-moi tranquille.
Je vais chercher ailleurs, loin du monde et du bruit,
Avec la paix du jour, le calme de la nuit.

Il est près de Salon une agreste colline,
D'où le regard s'étend sur la plaine voisine ;
De là jusqu'à la Crau, triste et morne désert,
L'amandier tortueux, l'olivier toujours vert,
Le mûrier qui deux fois répare son feuillage,
Forment une oasis près de l'aride plage.
Dans cet heureux pays, où le ciel toujours pur
Couronne les rochers de son dôme d'azur,
Je sais une maison qui se repose à l'ombre.
Des arbres de cent ans, au tronc noueux et sombre,
Asile des zéphirs et des oiseaux chanteurs,
Etendent sur le toit leurs rameaux protecteurs.
Murmurant à-demi quelques notes plaintives
Dans l'oblique prison de ses nouvelles rives,
La Durance promène au milieu des roseaux
Le bienfait incessant de ses fécondes eaux,
Et ses deux bras amis enferment dans une île
La maison, le bosquet et le jardin fertile.

Villa de Saint-Norbert, abri mystérieux,
Où loin des importuns, des sots, des curieux,
Sous le double rideau de l'ombre et du silence,
Je vais de temps en temps cacher mon existence ;
Demeure de la paix et des chastes plaisirs,
Où je vis sans regret, sans ennuis, sans désirs,
Ton image à mon cœur est sans cesse présente.
Oh ! puissé-je, affranchi de la chaîne pesante
Que m'imposent le monde et la société,
Sous ton modeste toit, l'hiver comme l'été,
Continuer sans bruit le banquet de la vie !
Ma femme à mes côtés, de deux enfants suivie,
Des suaves parfums d'un chaste et pur amour,
Mieux que les fleurs encor, embaume ce séjour,
Et répand autour d'elle, avec son cœur de mère,
La gaîté qui bannit toute pensée amère.
Cependant les enfants, de leurs bruyants ébats,
Remplissent la maison du haut jusques en bas.
Jouez, petits amis, personne ici ne gronde.
Et qui donc, en voyant votre figure ronde,
Vos beaux yeux où le ciel a versé son azur,
Vos bras si potelés et votre front si pur,
Votre rire si franc, de ses phrases moroses
Oserait vous troubler, bandits aux lèvres roses ?
Courez, sautez, criez ; la maison est à vous :
Cerceaux, cordes, ballons, porcelaines, bijoux,
Livres à tranches d'or, pleins de belles images,
Crayons, plumes, papier, médailles, coquillages,
Prenez tout : seulement au milieu de vos jeux,
Par un de vos regards consolez-nous tous deux,
Chers enfants, car la vie est une chose amère ;
Vous le saurez plus tard ; croyez-en votre père.
Les plaisirs du matin s'envolent vers le soir ;
Le ciel, pour la vieillesse, est toujours sombre et noir.
Lorsque nous avons fait la moitié du voyage,
La douleur et l'ennui, tristes enfants de l'âge,
Arrivent à pas lents au seuil de la maison,
Et jusques à la mort y tiennent garnison.

Mais d'où vient, cher Gaston, que ma Muse rieuse
Devient, à son insu, pensive et sérieuse,
Et de graves propos attriste son discours ?
De notre vie, hélas, c'est l'ordinaire cours.
Dans les sentiers divers où le monde chemine,
Nul n'a jamais trouvé de rose sans épine.
C'est ce qu'a voulu dire, en ses vers immortels,
Homère à qui la Grèce éleva des autels,
Lorsqu'il nous représente, au milieu des alarmes,
Andromaque mêlant le sourire et les larmes,
Fière d'Astyanax qu'elle tient dans ses bras,
Triste en voyant Hector retourner aux combats,
Et, dans un même cœur, suspendant en balance,
Epouse sa douleur, mère son espérance.
Le puissant Jupiter, assis sur deux tonneaux,
De l'un verse les biens, et de l'autre les maux.
Telle est la loi du sort. Que doit faire le sage ?
Jouir sans vanité, souffrir avec courage,
S'arrêter quelquefois et louvoyer souvent,
Et quand le ciel est beau, tendre la voile au vent.

C'est là tout mon secret. Jamais à la Fortune
Ma bouche n'adressa de plainte inopportune.
Mon esprit a toujours, dans un calme profond,
Pris le temps comme il vient, les hommes comme ils [sont.
J'ai vu plus d'une fois canoniser le vice,
Décorer l'ignorance, approuver l'injustice ;
J'ai vu par les fripons l'honnête homme honni,
Critias triomphant et Socrate puni ;
Et n'ai pas pour cela commis l'inconvenance
D'intenter un procès contre la Providence.
Je laisse le bon Dieu régler le genre humain,
Et ne veux pas savoir ce qu'il fera demain.
Je suis toujours content. Que me faut-il en somme ?
Mon pain de chaque jour, et la nuit un bon somme,
Le chant du rossignol saluant mon réveil,
Quelques rares amis, et ma place au soleil.

Ce programme est bien court ; il suffit, et le sage
Ne doit pas au Seigneur demander davantage,
Sans quoi, de l'avenir se faisant un tourment,
Il escompte en soucis le bonheur du moment.

Le suprême degré de la fortune humaine,
C'est d'être sain de corps et d'avoir l'âme saine.
Grâce au ciel, je me sens cette double santé,
Je suis très bien portant, et j'en fais vanité.
Allons, me diras-tu, quelle plaisanterie !
Eh bien, non, cher Gaston, ne crois pas que je rie ;
Dans tout ce que je dis je parle sensément,
Et voici, sur ce point, mon court raisonnement.

Le corps, à mon avis, est une pauvre bête
Sans initiative et sans instinct honnête.
Si l'âme n'était là pour guider l'animal,
Il ne saurait que faire et tournerait fort mal.
Paresseux et glouton, sans frein ni discipline,
Il conspire sans cesse à sa propre ruine,
Comme un âne têtu, qui, malgré le licou,
Dans quelque mauvais pas va se casser le cou.
Enfin c'est une chose humiliante à dire,
De tous les animaux notre corps est le pire ;
Car sans cesse invité par de nouveaux désirs
Il fait un Dieu du ventre et des plus vils plaisirs.
Si donc j'ai pu dompter cette bête de somme,
Si mon âme et mon corps marchent comme un seul [homme,
Si, fuyant avec soin les funestes excès,
Contre les médecins j'ai gagné mon procès,
J'en suis tout glorieux, et je tiens que la graisse
Est l'honorable prix d'une longue sagesse.

Heureux si je savais, cultivateur prudent,
De mon âme elle-même arracher le chien-dent,
Par de profonds labours déraciner le vice,
Et de tous mes défauts faire prompte justice !
Mais lorsqu'à ce travail je veux mettre la main,
Je diffère toujours la chose au lendemain,
Semblable à ce manant, qui, près de la rivière,
Nonchalamment assis une journée entière,
S'étonnait vers le soir que l'eau coulât encor,
Et ne lui permit pas d'aller à l'autre bord..
Ondoyant et divers comme tous les fils d'Eve,
Je commence souvent, mais jamais je n'achève.
Si parfois au travail je me sens tout dispos,
Arrive la paresse, avec de doux propos,
Qui de lâches conseils vient me remplir l'oreille ;
Et je reste toujours ce que j'étais la veille.
Je suis comme un vaisseau, sans boussole et sans lest
Je gouverne au couchant, le vent me pousse à l'est ;
Et ma faible raison a beau faire et beau dire ;
Je vois, je veux le mieux, et j'adopte le pire.

Pierre, mon jardinier, simple et brave garçon,
Ne s'est jamais douté qu'il me fait la leçon,
Tandis qu'à ses côtés je vais d'un air superbe,
Et que son bras rugueux sarcle la mauvaise herbe.
Si la ronce et l'ajonc osent montrer le nez,
La pioche en un clin d'œil les a déracinés.
Et Monsieur qui connait le traité d'Epictète,
Qui sait bien distinguer l'utile de l'honnête,
Qui peut lire en latin le traité des Devoirs,
A beau se regarder dans ces nobles miroirs ;
Il prend pour s'amender une peine inutile ;
Il approuve le fond, il admire le style ;
Mais voilà tout. Faut-il passer à l'action,
La sagesse s'en va, reste la passion.

Ainsi toujours flottant, sans dessein et sans suite,
L'homme tient ici-bas une étrange conduite.
Prenez-les tous ensemble, ou bien n'en prenez qu'un,
Vous trouverez de tout, hormis le sens commun.
On voudrait quelquefois, loin de l'espèce humaine,
Se faire hermite avec le rat de la Fontaine,
Qui tapi dans son trou, mangeant à belles dents
Rentes et capital, fermait la porte aux gens.
Certes, je ne suis pas à ce point misanthrope,
Que je veuille approuver le sage de Sinope,
Et pour trouver un homme, aller dans les cités,
Une lanterne en main, chercher de tous côtés.
Mais, comme j'eus toujours horreur de l'imposture,
Entre le monde et moi j'ai placé la nature.
Ce livre a pour auteur le Dieu de vérité ;
Il réfléchit partout l'éternelle beauté ;
Là point d'illusion, de système, de rêve ;
L'âme, en le parcourant, se dilate, s'élève,
Et, dans une muette et douce émotion,
Ecoute le concert de la création.
Si je n'ai pas ici le vain plaisir des villes,
J'ai des jours plus sereins et des nuits plus tranquilles.
Le vin de mon côteau suffit à mes repas,
Et je mange des fruits que je n'achète pas.
Mon café, c'est l'air pur dont la molle colline,
Sous les pins murmurants, inonde ma poitrine.
Mon cercle, ce n'est pas le sinistre réduit,
Où, les cartes en main, pendant la longue nuit,
Les joueurs, accoudés sur une table verte,
Lisent en pâlissant leur triomphe ou leur perte :
C'est un bosquet hanté par les oiseaux du ciel,
Où l'abeille bourdonne en recueillant le miel,
Tandis que le zéphir au rendez-vous fidèle,
Dans un bain de parfums vient rafraîchir son aile,
Et de ses doux baisers, qu'anime le désir,
Faire plier les fleurs tremblantes de plaisir.
Je ne me mêle pas à la foule compacte,

Qui s'en va tous les soirs bâiller dans un entr'acte,
Admirant, sans souci des principes de l'art,
Les coupes de poison, les grands coups de poignard,
Les pleurs de l'amoureux, les lazzis du comique,
Et la jeune première au front mélancolique.
Non ; j'ai de ma fenêtre un théâtre plus beau :
Une colline bleue en forme le rideau ;
Les saisons prennent soin de varier mes toiles ;
Mon lustre est le soleil ou le chœur des étoiles ;
Devant moi de la Crau l'horizon spacieux
Se plonge dans la mer, et la mer dans les cieux.
Serins, merles, pinsons, rouge-gorges, fauvettes,
Répètent à l'envi leurs tendres chansonnettes,
Et comme chef d'orchestre, au retour du printemps,
Le rossignol redit ses refrains éclatants.

C'est là que me livrant à de douces extases
Je relis les anciens et j'arrose mes vases.
Comme le créateur à l'homme l'a prescrit,
Je travaille la terre et j'exerce l'esprit.
Les fatigues du corps sont la santé de l'âme.
Armé du sécateur, de sa mordante lame
Je comprime l'essor des buis luxuriants,
Je donne à mes rosiers des aspects plus riants ;
Ou bien, la bêche en main, des herbes malfaisantes
J'extirpe sans pitié les racines errantes.
Et puis, quand vient le soir, avec mes deux enfants,
Au milieu des baisers et des mots caressants,
J'écoute avec respect la naïve prière
Que leur fait bégayer leur bonne et tendre mère.
A des jours si remplis succède un doux sommeil,
Et l'aurore est pour moi le signal du réveil.

Voilà, mon cher Gaston, l'histoire de ma vie.
Je me suis écarté de la route suivie.
Tantôt sur le coteau, tantôt dans le vallon,
J'ai foulé des sentiers qui n'avaient pas de nom.
Sans doute quelquefois l'aile de la tempête
A fait gémir les bois au-dessus de ma tête ;
Mais je voyais toujours à l'horizon lointain
Briller d'un temps meilleur le présage certain.
Si Dieu me ramenait aux jours de mon enfance,
Et me disait : choisis, ton destin recommence ;
Sans égarer mes vœux en désirs superflus,
Je lui demanderais ce que j'ai, rien de plus.
Heureux si je pouvais, au terme du voyage,
Amarrer mon esquif à l'éternel rivage,
Et désormais tranquille, abrité dans le port,
M'endormir saintement dans les bras de la mort !

RAPPORT DE M. LE COLONEL TEYSSIER

Sur un ouvrage intitulé : L'ORIENT DÉVOILÉ, par Sarrasi, pseudonyme d'un membre de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn. (1)

(SUITE).

L'organisation civile, politique et sociale des peuples anciens forme un chapitre très-intéressant qu'il faudrait transcrire en entier pour en donner l'idée.

Notre confrère examine l'organisation des Hindous ; il pense que, primitivement, elle devait être théocratique, et que, d'une manière générale et sauf de rares exceptions, la caste sacerdotale exerça, dans toute l'antiquité, le pouvoir civil et religieux.

Les diverses castes de l'Inde sont trop connues pour en parler.

Les lois religieuses punissaient de l'enfer tous les méfaits ; et il est probable que la loi civile les poursuivait aussi, sans quoi la société n'aurait pu demeurer constituée.

L'auteur fait remarquer que dans toutes les sociétés antiques les prières et les sacrifices des enfants contribuent au repos des ancêtres, d'où la disposition naturelle pour les puissants à l'adoption de la polygamie qui, seule, leur assurait une postérité nombreuse.

Chez les Perses, les Assyriens, les Touraniens et les Sémites, l'organisation civile était théocratique.

Les prêtres dominaient les peuples et les rois.

La confession était pratiquée en Perse.

Toutes les nations de race arabe pratiquaient les ablutions dans le bût d'effacer les souillures de l'âme.

L'intérêt seul dirigeait les peuples asiatiques vers le bien. Ces peuples guerriers

(1) Paris, E. Leroux, éditeur, 1 vol. in-8°, 1881.

plaçaient la force au-dessus de la justice.

L'organisation civile de la Chine avant l'introduction du Bouddhisme était en rapport avec la conception religieuse. Le Chinois, dit l'auteur, était passionné pour la vérité comme l'Egyptien pour la justice.

Le Chou-King, livre chinois qui remonte à la plus haute antiquité, contient des préceptes philosophiques sur les devoirs des peuples et des rois qui, nulle autre part, n'ont été enseignés d'une manière aussi digne, aussi élevée et aussi conforme à la raison.

Posséder la droiture du cœur et aimer son prochain comme soi-même, tel est le résumé de la doctrine de Confucius donné par un de ses disciples, Thoeng-tseu.

L'organisation sociale des peuples de la vallée du Nil ressemble beaucoup à celle des Aryas des bords de l'Indus et du Gange. Division par castes, immobilisation des individus dans les castes auxquelles ils sont rivés, rois et sujets jugés d'après leurs actes, et, de plus, les monarques décidés ayant à rendre compte de leur conduite au peuple assemblé.

On le voit, le pouvoir suprême n'était considéré en Egypte comme en Chine, que comme une délégation du peuple.

La croyance à la métempsycose assurait, en Egypte, de bons traitements aux animaux; mais l'auteur affirme de nouveau que les emblèmes symboliques d'animaux n'avaient d'autre usage que celui de représenter des idées, symbolisme qui fut d'un grand secours aux prêtres pendant la période de domination des rois pasteurs, pour entretenir en secret la haine des autochtones contre les envahisseurs.

Traitant de l'art en général, l'auteur estime que la liberté est la condition essentielle de son développement et que cette liberté n'est pas un danger pour le goût. C'est par les œuvres d'art qui nous ont été conservées que nous pouvons, en partie, reconstituer le passé.

L'Inde védique n'eut pas d'art proprement dit, la société étant constituée à l'état pastoral puis agricole. Elle connut pourtant de bonne heure l'or, le cuivre, le plomb, le fer. Ses guerriers possédaient des armes en métal, des chars de guerre, des vêtements ornés et brodés.

La danse était tenue en grand honneur, et l'Arya admirait les beautés de la forme chez ses danseuses nues.

La musique, quelque primitive qu'elle fut, partageait avec la danse, dont elle était le complément indispensable, la faveur du peuple.

Les hymnes védiques prouvent que ce peuple avait, dès son enfance, le sentiment du beau. L'auteur cite à l'appui de son opinion plusieurs passages des Védas fort heureusement choisis.

Une étude charmante promène le lecteur dans les ruines relevées de Babylone et de Ninive, ruines dont le musée du Louvre possède maintenant des spécimens de sculpture remarquables.

Les capitales de l'antique Assyrie et de la Chaldée ne ressemblaient en rien à nos cités modernes. C'étaient des camps retranchés d'une étendue immense, de forme rectangulaire, composés de plusieurs enceintes successives dans lesquelles se trouvaient des palais, des jardins, des villes et même des champs cultivés. Ces immenses retranchements, ces temples, ces palais, ne demandaient pas un bien grand nombre d'années pour être élevés, parce que l'on employait à leur construction un nombre considérable d'esclaves que les rois conquérants capturaient dans les combats.

C'est dans ces ruines fouillées depuis peu d'années, que l'on a découvert un certain

nombre d'inscriptions cunéiformes qui sont venues jeter un jour nouveau et inattendu sur l'histoire de nations dont on n'avait que des notions très-confuses.

Il faudrait transcrire en entier cet intéressant chapitre qui traite des constructions assyriennes avec détail: Palais, temples, autels, ponts, égouts, quais, tunnels, chambres funéraires, tour de Babel, jardins suspendus, sculptures en bas-relief, statues, revêtements des murailles, voûtes, peinture, gravure, céramique et métallurgie sont successivement étudiés et comparés comme art babylonien et comme art ninivite. La différence des matériaux amenait nécessairement les différences principales dans l'exécution des œuvres dans les deux contrées.

L'étude de l'art en Egypte offre moins d'intérêt, parce que les travaux sur cette contrée sont relativement plus anciens et mieux connus. Néanmoins, c'est encore un chapitre fort attachant à cause de l'importance et du nombre considérable des monuments dont les ruines couvrent le sol et à cause aussi de la haute valeur des inscriptions que l'on y découvre.

Passant subitement à un ordre d'idées différent, notre confrère traite de la révélation en matière religieuse. Il ne croit à la révélation directe pour aucune religion. « Posons « hardiment, dit-il, ces trois axiomes : « toute religion est l'œuvre de l'homme; il « n'en peut exister de révélée directement; « une religion nouvelle n'a sa raison d'être « qu'autant qu'elle est plus en rapport avec « le milieu social où elle doit s'épancher. »

Quant à la révélation directe, ajoute l'auteur dans un paragraphe spécial, « S'il est « vrai que la divinité se trouve dans l'im- « possibilité de se manifester directement « à nous par la parole, elle a, du moins, « répandu dans la nature, des enseigne- « ments qui peuvent nous mettre sur la « voie de sa connaissance, etc. »

Il n'admet pas non plus l'inspiration divine laquelle ne vient selon lui que par le travail et par la réflexion et qui n'est, dès lors, qu'une inspiration purement humaine fille du travail, rien de plus.

L'astrologie, la magie et le prophétisme ont joué un très-grand rôle en Orient; aussi l'auteur leur consacre-t-il un chapitre spécial.

La pureté de l'air et la beauté du climat permirent aux peuples de l'Orient de faire de bonne heure des observations astronomiques et de remarquer la coïncidence de certains faits météorologiques avec les mouvements des corps célestes: mais l'astrologie ne se borna pas à la constatation de ces rapports, elle voulut en trouver aussi avec les évènements politiques et même avec les évènements futurs des hommes et des choses. Chaque homme naissait sous une constellation ou sous un astre qui influait sur sa destinée; on tombait dans la magie qui, au moyen de formules, de breuvages, d'incantations, forçait les êtres supérieurs à dévoiler l'avenir et pouvait même disposer des dieux à l'appel de leur véritable nom connu des mages seulement.

Les astrologues commandant ainsi à la Divinité et jouissant seuls du pouvoir de la rendre propice et docile aux desseins des hommes, devaient avoir une influence énorme sur des populations ignorantes.

N'avons-nous pas vu, de nos jours, des prêtres qui, contre leur gré, passaient pour avoir le don de conjurer les orages, harcelés sans pitié par leurs trop crédules paroissiens désireux de les voir, par leurs conjurations, repousser la grêle sur le territoire voisin !

Primitivement, les prophètes étaient simplement des orateurs chargés de porter la

parole, et ce titre n'impliquait aucunement le don de la divination.

Les prophètes divins, c'est-à-dire, portant la parole au nom de la Divinité et sous son inspiration, parurent plus tard et furent généralement animés du sentiment national, soutenant les peuples dans les moments de désastre et pendant les grandes calamités.

L'habitude de chercher les causes dans le présent et dans le passé leur fit, peu à peu, acquérir une certaine intuition de l'avenir, ils devinrent des voyants, qui, lorsqu'ils se trompaient, ne manquaient pas de rejeter l'insuccès sur les péchés et les fautes de leurs concitoyens. Du moment où les prophètes s'avisèrent de prédire l'avenir, leur caractère s'amoindrit, et le prophétisme n'eut plus rien d'intéressant.

Les prophéties messiaques, israélites et hindoues, quoique données en des temps bien éloignés les uns des autres et dans des contrées très-diverses, ont entre elles une très-grande ressemblance. Il y a même une prophétie persane sur Sosiosch (le sauveur) qui répond au Messie israélite.

(*A suivre*).

RAPPORT

de M. Emile Jolibois, au Congrès des Sociétés savantes, section des Beaux-Arts, dans la séance du 14 avril 1882, sur un Album de la cathédrale d'Albi.

Messieurs,

Je dois soumettre à votre appréciation quelques feuilles d'un Album destiné à reproduire, par la phototypie, toutes les richesses artistiques que renferme la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi, véritable musée du moyen-âge ; mais je crois nécessaire, avant de vous les présenter, de vous donner quelques renseignements historiques et chronologiques sur ces richesses.

L'église métropolitaine d'Albi est construite en briques. Commencée dans la deuxième moitié du XIIIe siècle, elle a été terminée au commencement du XVIe ; mais avec une toiture provisoire, remplacée seulement depuis quelques années par une toiture établie de façon à prévenir les détériorations que l'infiltration des eaux pourrait faire subir à la décoration intérieure de l'édifice. — C'est une nef, sans bas-côtés, entourée de chapelles, au-dessus desquelles règnent de spacieuses galeries. Elle a plus de cent mètres de longueur, sur vingt-neuf de largeur, en y comprenant la profondeur des chapelles. La voûte est à une hauteur de trente mètres au dessus du pavé. Ce n'est qu'au XVe siècle que cette vaste nef a été coupée en deux parties, à peu près égales, par un jubé, derrière lequel est le chœur.

Mais, dès la première moitié du XIVe siècle, on s'est préoccupé de l'ornementation des chapelles de l'abside, car lors de la restauration qui fut faite de ces chapelles, il y a quelques années, on découvrit sous l'enduit des peintures décoratives avec écussons aux armes de Béraud de Farges, qui occupa le siége épiscopal de 1314 à 1334. Dans les dernières années du même siècle, l'évêque Dominique de Florence (1379-1397), faisait construire le portail qui précède le grand escalier par lequel on arrive à la porte principale, et à la même époque on peignait, sur la brique même, le *Jugement dernier*, au pied des tours qui supportent le clocher. Ce tableau, que malheureusement on a mutilé et dont la partie centrale est détruite, a plus de quinze mètres de haut et occupe la largeur de l'édifice.

Au siècle suivant, le cardinal Joffredi (1463-1473), fit représenter par la peinture sur les parois de la chapelle Sainte-Croix, les principaux faits du règne de Constantin :

l'*Apparition de la Croix*, *la Marche contre Maxence*, le *Camp de l'empereur*, *la Bataille*, l'*Entrée* d'*Hélène à Jérusalem* et *la Réunion des Vieillards* qu'elle interroge pour connaître le lieu où elle doit faire rechercher la vraie croix. Ces belles peintures, en six grands tableaux sont bien conservées.

Mais c'est surtout sous Louis 1er d'Amboise (1473-1502) ; sous son neveu Louis II d'Amboise (1502-1510) et sous Charles de Robertet (1510-1515), que la cathédrale d'Albi s'enrichit de cette splendide décoration qui fait l'objet de notre admiration. L'évêque Louis 1er fit la dédicace de l'église en 1480. Le clocher venait d'être terminé. Il appela des artistes d'Italie et c'est alors que l'on construisit le jubé, le chœur, le baldaquin, la porte principale et que l'on couvrit de fresques la voûte et toutes les parois de l'édifice. Ces immenses travaux furent continués sous Louis II et sous son successeur Robertet. Les armes de ces prélats indiquent les œuvres faites sous l'épiscopat de chacun d'eux. Le jubé, construit en pierre, le chœur, le baldaquin et la porte principale sont des chefs-d'œuvre de sculpture qu'on ne peut se lasser d'admirer ; la peinture de la voûte, le plus grand ouvrage à fresque qui ait jamais existé, a été exécutée de 1502 à 1510. C'est un immense tableau, sur fond d'azur, séparé en compartiments par des nervures dorées et où figurent les principaux personnages de l'écriture sainte, au milieu de figures symboliques représentant les vertus, la théologie et la musique, d'emblêmes religieux et d'anges jouant de divers instruments. La symbolique des peintures de la voûte est reproduite au chœur par la sculpture : les statues placées à l'extérieur, au nombre de trente-trois, représentent l'ancienne alliance ; celles de l'intérieur, la nouvelle alliance. On remarque au sanctuaire le Christ, la Vierge, et les douze apôtres tenant chacun un philactère dont les inscriptions réunies forment le *Credo*.

Mon intention n'est pas de vous faire la description détaillée des riches peintures et des sculptures que renferme la belle cathédrale d'Albi, un volume y suffirait à peine ; mais je me suis proposé d'appeler l'attention du gouvernement et des amis des arts sur un travail qui se fait en ce moment, et qui a pour but de vulgariser la connaissance de ces œuvres à peu près ignorées, parce qu'il est impossible au crayon de les reproduire dans tous leurs détails.

Un artiste peintre d'Albi, M. Louis Aillaud, a entrepris de photographier les peintures et les sculptures de Sainte-Cécile et d'en rendre les épreuves inaltérables en les reproduisant par la phototypie. Plusieurs photographes, avant lui, avaient essayé de photographier diverses parties de l'édifice intérieur ; mais le demi-jour au milieu duquel ils opéraient, les avait empêché de réussir. M. Aillaud, par un procédé nouveau a suppléé à ce manque de lumière et les épreuves qu'il obtient sont d'une netteté parfaite. Pour vous en convaincre, j'ai l'honneur de vous soumettre quelques-unes de ces épreuves : les unes sont de simples photographies ; d'autres sont des phototypies ; mais toutes sont des épreuves d'essai qui ne peuvent donner qu'une idée imparfaite de celles, au nombre de cent environ, qui composeront l'Album et qui seront accompagnées d'un texte explicatif. C'est pour cette entreprise considérable, qui est appelée à rendre aux artistes un immense service, que je viens réclamer les encouragements de l'Etat et ceux de tous les amis des arts.

Après la lecture de ce rapport, les spécimens de l'Album ont été soumis à l'appréciation des membres du Bureau et des artistes qui composaient l'assemblée. Ces

épreuves étaient au nombre de dix-sept, savoir :

Peinture

1° La partie du tableau du *Jugement dernier* représentant les bienheureux, parmi lesquels se trouvent Charlemagne, le roi Saint-Louis et un évêque qui est sans doute l'Albigeois Saint-Salvi. M. Clément de Ris, conservateur du Musée de Versailles, a fait une réserve relativement à l'âge attribué à ce tableau, qui ne lui paraît pas antérieur au XV° siècle ; « toutefois, a-t-il ajouté, il faudrait voir la peinture elle-même. » Les légendes françaises, qui expliquent les divers supplices des damnés peuvent faire attribuer cette curieuse peinture à un artiste français. — 2° Deux compartiments des fresques de la chapelle Sainte-Croix ; le premier représente Hélène, faisant sur une haquenée son entrée à Jérusalem ; le second la représente sur son trône et interrogeant les vieillards. Les personnages portent les costumes du XV° siècle. — 3° La voûte de la chapelle des Anges.

Sculpture

4° Vierge de la porte d'entrée, entre Saint-Pierre et Saint-Paul. — 5° Vierge de l'Annonciation. — 6° Le Jubé, façade extérieure. — 7° Le Jubé, façade intérieure. — 8° La Sainte-Cécile de cette façade. — 9° La porte du pourtour du chœur. — 10° La vue du pourtour extérieur du chœur. — 11° La partie extérieure du fonds du chœur. — 12° La même planche en phototypie. — 13° Trois des statues du pourtour extérieur du chœur. Ces statues qui sont au nombre de trente-trois, sont peintes et l'artiste se propose d'en reproduire les couleurs à l'aquarelle. — 14° Porte latérale du chœur. Ces portes sont au nombre de deux ; sur l'une est Constantin, et sur l'autre Charlemagne. — 15° Vue de l'intérieur du chœur. — 16° La Vierge du Sanctuaire. — 17° Saint-Sébastien, belle statue en bois, du XVII° siècle.

L'assemblée a examiné toutes ces épreuves avec le plus vif intérêt ; elle les a trouvées parfaites et s'est associée aux vœux formulés par le rapporteur pour que les encouragements de l'Etat et ceux des amis des arts permettent à M. Aillaud de compléter son œuvre.

SÉRIE D'ÉTUDES

Sur la flore du canton de Rabastens

PLANTES MÉDICINALES ET ALIMENTAIRES

Solanées.

Les *solanées* sont en très-petit nombre dans le canton. La plus utile des plantes de cette famille, la *Belladone* (*atropa belladona*), remarquable par le développement qu'elle prend autant que par la dichotomie de sa tige, nous fait complétement défaut.

Dans les lieux incultes, dans les décombres, autour des habitations ou des masures abandonnées, situées aux expositions chaudes, végète la *jusquiame* (*hyosciamus*) (1).

(1) On nomme vulgairement la jusquiame *Hannebane*, de l'anglais, *henbane*, tue-poule.

Le mot de jusquiame vient de us, *porc*, et de kuamos, *fèce* ; fève à pourceau ; cette étymologie serait-elle justifiée par l'usage qu'on a dans certaines campagnes de donner aux porcs, à l'époque du rut, la semence de jusquiame, à dose modérée, comme anaphrodisiaque ?

Les Arabes, par contre, regardent la jusquiame comme aphrodisiaque ; il en est qui se procurent un certain degré d'ivresse extatique en avalant des pilules faites avec la poudre de feuilles de cette plante.

Suivant de Theis, les Gaulois appelaient la jusquiame *Belen* ou *Belinuncia*, parce qu'elle était consacrée à Belenus, divinité celtique.

En médecine, on emploie les feuilles, les racines et les semences de jusquiame. Ces dernières sont la partie la plus active. C'est un narcotique analogue à la belladone, mais plus particulièrement employé

Des quatre espèces dont se compose ce genre, nous n'en possédons que deux, ce sont : la *jusquiame noire* (*hyosciamus niger*) et la *jusquiame blanche* (*hyosciamus albus*).

Ces deux plantes ont à peu près les mêmes caractères botaniques ; elles ont de commun un calice monosépale à cinq divisions ; une corolle en entonnoir à cinq divisions inégales et obliques ; cinq étamines inclinées, un style ; la capsule est biloculaire, polysperme, fermée par une opercule. L'hyosciamus niger atteint une hauteur de 55 à 95 centimètres ; sa racine est longue, grosse, noire en dehors et blanche à l'intérieur ; la tige est grosse, dure, rameuse et très-velue ; les feuilles sont alternes, molles, assez grandes et profondément découpées ; les fleurs d'un jaune pâle et veinées de lignes pourpres sur le bord, sont d'un pourpre noir au milieu et tournées du même côté, c'est-à-dire unilatérales. Le fruit renfermé dans le calice accru et piquant, contient des graines noirâtres et chagrinées.

Dans le genre albus, la plante est beaucoup plus petite, moins rameuse, plus velue ; les feuilles sont moins profondément découpées ; la fleur est blanchâtre ou légèrement jaunâtre, à gorge pourpre. Dans cette dernière espèce, les semences au lieu d'être noirâtres sont blanches et chagrinées.

Nous devons signaler encore, quoique fort rare ici, le *stramonium* (1) nommé aussi *pomme épineuse*. Cette solanée — du genre *Datura* (2) — que l'on suppose être originaire de l'Inde, se rencontre non loin des villages ; elle végète également dans certains champs amendés par les immondices de la localité. Le datura stramonium est remarquable surtout par la beauté de sa fleur qui est blanche, ainsi que par la forme de son fruit recouvert de petites épines, d'où lui vient le nom de pomme épineuse. La tige ne dépasse pas la hauteur de 50 à 60 centimètres, elle est étalée, supporte des feuilles assez grandes, pointues, anguleuses, glabres, sinuées et presque luisantes. Le calice est tubuleux, caduc, anguleux, à 5 divisions ; la corolle est blanche, assez grande, à limbe plissé formant cinq angles ; le fruit est une capsule à quatre valves épineuses et à quatre loges polyspermes ; les semences ou graines sont ponctuées.

Le genre *solanum* (1) est représenté par deux espèces : la *morelle noire* (*solanum nigrum*) et la *morelle douce-amère* (*solanum dulcamara* (2). Toutes deux sont employées en médecine : la première pour ses feuilles, la deuxième pour ses tiges. Le calice est persistant à cinq divisions ; la corolle est rotacée à cinq divisions pointues ; les étamines sont au nombre de cinq, à anthères presque soudées, s'ouvrant au sommet. Le fruit est une baie globuleuse, biloculaire, polysperme ; les graines sont un peu réniformes, comprimées et ponctuées. On les distingue par la couleur du fruit et de la fleur. Le nigrum a le fruit noir. Le solanum dulcamara présente une tige demi-ligneuse, d'une longueur indéterminée qui part d'une souche vivace. Les fleurs sont en grappes, pendantes, de

pour apaiser les spasmes et comme hypnotique. — D'après Dioscoride, quelques médecins ont conseillé de retenir dans la bouche la fumée des graines de jusquiame brûlées, pour calmer les douleurs de dents. D'après le rapport de Bélon, de son temps, les Egyptiens retiraient des semences de la jusquiame une huile avec laquelle ils entretenaient leurs lampes.

(1) Vulgairement *Stramoine*, d'un mot grec qui signifie furieux.

(2) De l'arabe *datora*, altéré.

(1) Le nom de *solanum* vient du latin *solari* (soulager) à cause de la vertu calmante de quelques-unes des espèces,

(2) Si on mâche les feuilles de cette plante, elles présentent d'abord une saveur fade et sucrée, et puis après une amertume assez forte, d'où lui vient, sans doute, le nom de *Douce-amère*.

couleur violette ; le fruit est une baie rouge, un peu oblongue, à deux loges polyspermes et à graines ponctuées ; on la trouve communément dans les haies et les lieux humides.

Dans la plaine fleurit en mai et juin, aux lieux un peu ombragés, dans les vignes et les terrains cultivés, le *Coqueret* ou *alkékenge* (*physalis alkekengi*). Le port de cette jolie espèce est à peu près le même que celui des solanum avec la différence qu'il est plus élevé et plus droit. L'Alkékenge est brillant surtout par ses baies globuleuses, d'un rouge très-vif, renfermées dans un calice renflé, vésiculeux, de la même couleur, qui se répand sur le pédoncule, et quelquefois aussi sur la tige. Ce caractère tiré du calice, renflé vers l'époque de la maturité, et dans lequel le fruit se trouve renfermé, comme une jolie cerise dans une vessie écarlate, est l'attribut le plus essentiel de ce genre : il faut y ajouter une corolle en roue, à cinq lobes ; cinq étamines courtes, avec des anthères droites et conniventes. — Le nom de *Physalis* est composé d'un mot grec qui signifie *enflure* (calice enflé), et notre nom français *Coqueret* exprime la situation du fruit renfermé dans une coque. Quant au mot Alkékenge, il vient de l'arabe : les Grecs l'ont traduit par celui d'alikakason.

Les baies de l'Alkékenge, séparées du calice qui est d'une saveur très-amère, ont un goût aigrelet assez agréable. En Espagne, en Suisse, et dans plusieurs contrées de l'Allemagne, on les sert sur les tables comme les autres fruits aigres : on prétend qu'elles facilitent beaucoup les urines. Les feuilles ont été plusieurs fois employées en cataplasme comme un topique anodin et calmant.

Mentionnons enfin le *Bouillon blanc* ou *Molène* (*Verbascum Thapsus*). — Cette solanée, type du genre Verbascum — que Richard et quelques autres botanistes ont groupée, bien à tort, dans les *Scrophularinées* — prospère dans les lieux stériles, sur les tertres, sur des défrichements de rocs calcaires ; quelques centimètres de terre lui suffisent pour se développer, mais si elle emprunte peu au sol, en revanche, grâce à son grand pouvoir d'absorption, elle puise largement dans l'atmosphère les éléments nécessaires à sa rapide croissance et à sa végétation luxuriante.

Les Verbascum sont employés en pharmacie et en médecine, à cause de la quantité de mucilage que renferment leurs feuilles et leurs fleurs.

Toutes les solanées possèdent un *faciès* particulier bien connu des botanistes. Leur port et leur feuillage triste et sombre semble dire : *méfie-toi*. Mais s'il en est de vireuses, de vénéneuses même, beaucoup d'entr'elles rendent d'éminents services. Je n'en citerai qu'une le *solanum tuberosum*, dont l'acclimatation et l'introduction comme élément bromotologique, sont dues au zèle infatigable et à la foi robuste de notre vénéré Parmentier. Elle seule peut nous faire oublier que beaucoup de ses congénères étaient les fleurs chéries de Locuste.

Plusieurs plantes de cette famille sont cultivées dans le canton et servent à la nourriture de l'homme ; les unes sont employées comme condiment, les autres, telles que la pomme de terre, forment la base principale de son alimentation. La *Mélongène* est un plat méridional qui n'est pas à dédaigner, et les gourmets ne méprisent pas les sauces faites avec le fruit du *Lycopersicum*.

Ch. PEYRONNET.

Pharmacien à Rabastens (Tarn).

(*A suivre*).

LES LIBERTÉS DE LACROUZETTE

Des contestations s'étaient élevées en 1619, entre les habitants de Lacrouzette et Marguerite de Guilhot, dame du lieu, relativement à certains droits féodaux. – Un procès s'ensuivit ; mais les parties transigèrent, et par la transaction qui intervint, dame Marguerite confirma les priviléges, franchises et libertés accordés aux habitants, en 1403 (29 nov.), par Catherine de Vendôme, comtesse de Lamarche et de Castres. — Voici, d'après la transaction, en quoi consistaient les priviléges de la commune (arch. dép. B. 161.)

« Les consuls de Lacrouzette ont pouvoir d'élire, à la fin de leur année, quatre personnes capables, savoir : deux dudit lieu et autres deux des masages du terroir, et ont pouvoir de nommer et élire tel natif et habitant dudit lieu, que bon leur semble, pour être capitaine pendant l'année de l'exercice des nouveaux consuls ; lequel capitaine a pouvoir de tenir les clefs de la ville et de pourvoir à la garde d'icelle. Après la nomination faite par lesdits consuls desdites quatre personnes, le seigneur en marque deux, l'un de la ville et l'autre des masages, pour être consuls durant l'année suivante, et en marquant les dites deux personnes pour être consuls, il est tenu d'agréer et confirmer celui qui a été nommé et choisi pour capitaine ; lesquels consuls, après la marque faite des deux personnes, s'assemblent avec les deux consuls vieux qui les ont élus et nomment deux hommes, l'un du lieu et l'autre des masages, qu'ils jugent propres et capables pour, avec les autres deux consuls vieux, leur donner avis et conseil pendant leur année, et ces deux hommes choisis pour être conseils et ledit capitaine se présentent avec les nouveaux consuls et prêtent le serment, le premier jour de l'an, entre les mains dudit seigneur, ou du juge, ou du lieutenant, et tout à l'instant les consuls vieux remettent leurs chaperons, qui sont moitié drap noir et moitié rouge, sur les épaules des consuls nouveaux. A même temps, le capitaine vieux, qui sort de charge, remet les clefs entre les mains du capitaine élu de nouveau. Lesdits consuls ont droit et faculté, comme juges de la police, d'ordonner, régler et juger tout ce qui est de la police et qui en dépend, et peuvent lesdits consuls choisir et prendre deux personnes pour être surposés en la police et faire le rapport des contraventions qui seront faites au règlement d'icelle, pour y être pourvu par les consuls, lesquels peuvent aussi juger des bornes et limites des terres et possessions, et des différends qui regardent les chemins, passages et la jouissance des eaux servant à l'arrosement des prés, ordonner et juger des différends touchant les dommages donnés, ou par le coupement ou dégât des haies, ou par le bétail aux fruits des terres et possessions, ou autrement par ceux qui ont passé ou repassé par icelles, et d'autres dommages semblables. Et audit effet, peuvent les dits consuls nommer, prendre, choisir et élire deux hommes pour estimateurs et experts jurés, lesquels doivent être pris d'entre ceux des habitants qui ont été auparavant consuls ; après que les experts ont fait la visite et estimation et rapporté la dite estimation. Les consuls ordonnent contrainte pour ledit dommage, dont l'expédition est faite par leur greffier. Les consuls ont droit de contraindre tous les habitants du lieu et autres qui résident dans le terroir, et outre ce tous ceux qui ont, tiennent et possèdent des biens dans ledit terroir et consulat, quoiqu'ils n'y fassent résidence, de fournir

et contribuer aux frais qu'il convient faire pour la réparation et fortification de la ville, soit pour les murailles, bastions, gazilhous, tours et autres nécessaires pour ladite fortification, et de contribuer et fournir à la garde dudit lieu, tant de nuit que de jour. Par l'acte de 1403, la dame et ses successeurs sont obligés de faire rendre justice sur le lieu aux habitants, sans qu'ils soient tenus d'aller plaider ailleurs et sans qu'ils puissent, en cas de délit ou d'excès, être emprisonnés, pour les excès commis dans ledit terroir, ailleurs que dans les prisons du seigneur, au lieu de Lacrouzette, et sans que la garde desdites prisons puisse prétendre aucun droit de garde, entrée ni sortie, contre ceux qui seraient trouvés innocents des excès pour lesquels ils auraient été emprisonnés. Au cas où le juge, son lieutenant ou autres officiers de Lacrouzette ne résideraient pas dans ladite ville, quand ils y viendront pour rendre la justice, instruire ou juger les procès, ils ne pourront prétendre, ni leur greffier, aucun droit de voyage, ainsi seulement ce qui se taxe ordinairement pour les auditions, rapports et expéditions ou autres actes judiciaires ». —

PENSÉES DIVERSES

Toute chose a ici-bas son contraire et les plateaux de la balance sociale sont plus en équilibre que ne le pensent les gens qui ne réfléchissent pas. Est-ce qu'à une position plus haute ne s'attachent pas des soucis plus grands ? Est-ce que celui qui est à l'abri des privations physiques ne ressent pas plus vivement les douleurs morales ? Est-ce qu'il n'y a pas au fond de la vie une triste compensation de plaisir et de souffrance ?

Avec la même position de fortune on peut être riche ou pauvre, selon les habitudes que l'on a prises, ou les relations et les amitiés que l'on s'est créées.

Au point de vue politique la France est par moments atteinte d'une maladie d'autant plus dangereuse qu'elle se dissimule sous les apparences de la santé et que plus on en ressent les effets, plus on se croit bien portant. C'est la maladie de l'absolu. Nous nous perdons dans l'idéal et le chevaleresque et nous dédaignons le positif et le pratique. Si Cervantés avait vécu de nos jours, c'est sur les bords de la Seine et non dans la Manche qu'il aurait fait naître son héros.

Plus heureux qu'Archimède, bon nombre d'ambitieux trouvent dans la crédulité humaine un levier assez puissant pour soulever les foules.

Il est triste d'avoir à nous avouer que ce que nous détestons le plus chez un rival ce sont, non pas ses défauts, mais ses qualités.

On a souvent parlé de *foire aux vanités*. Je me figure que quoiqu'il y eut beaucoup de marchandises on n'y ferait que bien peu d'affaires.

Une grande beauté ou une grande laideur : voilà pour la femme les deux fardeaux les plus lourds à porter.

Il en est d'une pensée entre écrivains comme d'une statue entre sculpteurs. Chacun selon son inspiration lui donne une forme ou une pose différente.

On est plus disposé à passer à un homme de nombreux défauts que l'absence de toute qualité.

Elles sont bien peu nombreuses les femmes qui, voyant disparaître la beauté, cherchent à la remplacer par le mérite.

L'amour qui fleurit à l'automne est celui qui ne s'est pas épanoui au printemps.

Nous n'hésitons pas à condamner la flatterie, mais nous sommes toujours disposés à absoudre ceux qui nous flattent.

Le romancier et le moraliste ont deux manières d'écrire différentes. *Pauca multis,* semble être la devise du premier ; *multa paucis* celle du second. Serait-ce parce que l'un sent qu'il amuse et l'autre qu'il ennuie ?

Il est réellement digne de louanges, celui qui est loué par ses ennemis... pourvu que ce ne soit pas seulement après sa mort.

Les médisants ne sont si nombreux que parce qu'ils croient en parlant mal des autres dire indirectement du bien d'eux-mêmes.

Il y a entre la physique et la psychologie de si grandes ressemblances, que l'on pourrait appeler celle-ci la physique de l'âme. Ainsi le niveau des idées paraît être soumis à des lois analogues à celles qui régissent le niveau des liquides. L'un et l'autre tend à se produire à mesure que les obstacles qui les entravent, disparaissent. Deux lacs sont isolés, mettez-les en communication à l'aide d'un large et profond canal, leur niveau s'égalisera. Deux peuples, sans communications entre eux, diffèrent par les idées, reliez-les par des chemins de fer, faites disparaître tout ce qui les sépare et le jour ne sera pas loin où leurs âmes et leurs cœurs vibreront à l'unisson.

Ce ne sont pas les grands écrivains politiques comme Montesquieu et Macaulay, quelle que soit l'élévation de leurs vues, l'étendue et la modération de leurs idées, qui auront une influence décisive sur la constitution des peuples, cet objet de leurs constantes préoccupations. Ce sont des chercheurs comme Papin et Watt, des savants comme Oerstedt et Ampère qui, reliant les nations les plus éloignées par la vapeur et l'électricité, auront, presque à leur insu, établi les bases d'une société nouvelle, qui finira par remplacer la violence, cette reine incontestée du passé, par l'intérêt, ce futur dictateur de l'avenir.

La nature est partiale à l'égard des petits. La fécondité des espèces est presque toujours en raison inverse de leur taille. C'est pour cela que des insectes, que leur imperceptibilité défend contre nos attaques, sont nos ennemis les plus redoutables.

S'il est vrai, comme on le dit souvent, que la fortune consiste à pouvoir se procurer ce que l'on désire, beaucoup de sages sont riches, aucun ambitieux ne l'est.

La plus grande satisfaction que puisse éprouver un homme qui se sent mourir c'est de laisser un fils qu'il considère comme une continuation de lui-même, et qui achèvera les œuvres qu'il a commencées.

La persécution est une arme qui va à l'encontre du but que l'on vise. Persécutez l'erreur et vous la rendrez plus dangereuse ; persécutez la vérité et vous hâterez le jour de son triomphe.

Je ne sais si la politique deviendra une science, mais ce que je sais c'est qu'elle n'est encore qu'un art et le plus complexe de tous. Pour faire de la bonne politique, il faut surtout de nos jours un assemblage de qualités contraires : de la souplesse et de la raideur, du laisser-aller et de l'inflexibilité, du calme et de la fougue, et par-dessus tout et en toute occasion le sentiment de l'opportunité.

Plus l'homme s'instruit et plus il a conscience de sa faiblesse. Le roseau pensant de Pascal se réduit de lui-même aux proportions plus modestes d'un atome perdu dans l'univers. Mais aussi il comprend mieux qu'en unissant cet atome à d'autres, il peut en multiplier la puissance d'une manière indéfinie ; la loi d'association s'est dévoilée à ses yeux et il voit ces atomes au lieu de végéter séparément, s'unir pour former un organisme supérieur comme surface, comme force, comme intelligence.

Avec de la faiblesse l'humanité fait de plus en plus de la force. Grâce à l'association des hommes, des capitaux et des machines, on exécute les œuvres les plus grandioses. Que sont ces dolmens qui ont cependant coûté de si longs travaux aux tribus de l'âge de la pierre en comparaison des tunnels des Alpes, des canaux de Suez et de Panama et de ce chemin de fer sous-marin qui dans quelques années peut-être reliera la France à l'Angleterre. En présence d'un accroissement si inouï de la puissance humaine que ne peut-on attendre de l'avenir ?

Singes, perroquets, papillons : voilà les trois grandes divisions entre lesquelles se partage la très-grande majorité des hommes. N'est-ce pas qu'ils sont bien peu nombreux, ceux qui n'imitent pas ce qu'ils voyent, qui ne répétent pas ce qu'ils entendent, ou qui ne courent pas après tout sans se fixer sur rien ?

E. R.

SONNET A LA VIERGE

Tournoi des poëtes attachés à son culte

Voici la joute littéraire
Je porte, ô Reine tes couleurs,
Et voudrais être un des vainqueurs
Pour t'offrir ma palme, ô ma Mère !

Avançons dans la lice, il faut presser le pas,
C'est l'heure où des guerriers se forme la phalange,
Palpitante de crainte et d'espoir je me range
Dans ce groupe choisi, car pour toi je combats ;

Pour toi, Mère de Dieu qui vers nous tends les bras,
Reine dont les vertus, la beauté, rien ne change !
Je sais que je ne suis ni l'artiste ni l'ange
Qui seuls semblent avoir ce droit que je n'ai pas.

Mais je t'aime ! et ce mot arrive sur ma lyre
Harmonieux et pur, car le cœur y respire :
Accepte-le, Marie, il est digne de toi.

Avec un son divers chaque voix le répète,
Le chant du matelot et l'hymne du poète ;
Je l'exhale à tes pieds avec un cri de foi.

VARIA

La Société des langues romanes a décidé d'ouvrir un concours philologique et littéraire à Montpellier en mai 1883. — Le programme sera publié prochainement.

M. Philippe Corbière, membre de l'Académie de Montpellier, vient de rééditer, avec de nouveaux développements, une étude historique, *Viane, souvenirs d'une ville ruinée*, qui a paru en 1874-75 dans les chroniques du Languedoc. M. Corbière avait déjà publié deux autres ouvrages intéressant notre région, *la Famille de Bourbon-Malauze* et *une Famille du Languedoc*.

A l'occasion du concours ouvert en 1882 par l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse, nous avons deux nouveaux succès à enregistrer pour notre département.

Mme Marie Cassan, de Lavaur, a obtenu un souci pour une Epître intitulée. *Les doléances d'un mainteneur*.

M. l'abbé Louis Vigné, curé à Boissel, a remporté le lis d'argent, prix de l'hymne en l'honneur de la Vierge : *l'Ave Maria au Ciel*.

Le conseil de la société contre l'abus du tabac, réuni à Paris le 16 avril, sous la présidence de M. H. Bouley (de l'Institut), vient de décerner une mention honorable à notre collaborateur M. Ch. Peyronnet, pharmacien à Rabastens, pour un mémoire envoyé au concours de 1881 : 56 personnes avaient pris part à ce concours.

M. Taxile Doat, notre compatriote, peintre sur porcelaine attaché à la manufacture de Sèvres, avait envoyé à l'exposition artistique de Lyon six magnifiques émaux. Ces émaux ont été *fort remarqués*.

Le conseil municipal d'Albi, sur le rapport d'un de ses membres, vient d'approuver, dans sa séance du 13 avril, le projet de traité pour l'acquisition par la ville de la collection artistique appartenant à M. de Combettes, de Gaillac. Nous ferons connaître prochainement à nos lecteurs l'importance de cette acquisition. — Nous lisons d'autre part dans les journaux de Castres l'extrait suivant du procès-verbal des séances du conseil municipal de cette ville :

« Séance du 25 mars 1882. — Achat d'un « tableau à M. Lefèvre. M. le Maire informe « qu'un tableau, nature morte, est déposé au « Musée, et que, de l'avis des gens compé- « tents, son acquisition constituerait une « bonne affaire pour la ville. Le conseil vote « cette acquisition au prix de 500 fr. — M. Le- « camus demande que des tableaux soient « sollicités pour le Musée auprès de M. le « Ministre des Beaux-Arts. »

Le Directeur-Gérant,

ÉMILE JOLIBOIS.

SOCIÉTÉ

des Sciences, Arts & Belles-Lettres du Tarn

—

Séance du 28 avril 1882.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le secrétaire dépose sur le bureau : 1° un fascicule de la *Revue des travaux historiques* et deux fascicules de la *Revue des travaux scientifiques*, envois du gouvernement ; il fait remarquer dans ces fascicules divers articles concernant le département du Tarn; 2° une brochure intitulée *Les Coutumes de l'Isle-en-Jourdain*, don de l'auteur, M. Edmond Cabié, membre titulaire de la Société ; 3° la première livraison du recueil périodique *La Femme et l'Enfant*, hommage de deux membres de la Société, collaborateurs de ce journal ; 4° un numéro du *Bulletin de la Société des Études du Lot* ; 5° trois fascicules du *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*.

M. l'abbé Bernault, de Blois, adresse une note relative à divers diplômes et chartes concernant le département du Tarn ; cette note est renvoyée au comité de publication.

M. André Durand, avocat, est nommé membre titulaire.

M. Andouard présente en son nom et au nom de trois de ses collègues, une proposition ayant pour but de faire prendre par la Société l'initiative de la publication des pièces et documents renfermés dans les archives départementales et communales et relatifs à la Révolution française. Après une discussion qui fait ressortir les difficultés qu'offrirait une telle entreprise, cette proposition est renvoyée à l'examen de MM. Teyssier, Jolibois archiviste, Cassan, Jules Rolland, Andouard.

M. Carcenac lit la première partie de son *Étude sur Jeanne d'Arc*.

Le secrétaire perpétuel expose le résultat de sa délégation au congrès des Sociétés savantes à Paris. Il parle des réformes que que le Ministre doit introduire dans la tenue de ce congrès, dès l'année prochaine, sur les réclamations formulées par les délégués ; il signale les lectures faites par MM. Filhol et Combes et la nomination de M. Cartaillac comme officier de l'instruction publique ; ces trois délégués sont membres de la Société albigeoise. Il lit ensuite le rapport qu'il a présenté à la section des Beaux-Arts sur les travaux que M. Aillaud exécute en ce moment pour reproduire par la photographie toutes les richesses artistiques de la cathédrale d'Albi. La section s'est associée au vœu formulé par le rapporteur pour que l'Etat et les amis des arts encouragent ces travaux qui auront pour résultat un Album de près de cent phototypies avec texte explicatif. Dix-sept spécimens déjà soumis à l'examen des artistes présents au Congrès, sont mis sous les yeux de l'assemblée. — Le secrétaire perpétuel a réclamé aussi le concours du gouvernement pour le redressement du monument mégalithique de Lacaune et des démarches seront faites pour la réussite de cette réclamation. — Enfin il a fait l'acquisition des objets nécessaires à l'exécution des délibérations prises par la Société, relativement à la part qu'elle doit prendre aux fêtes qui auront lieu à Albi à l'occasion du Concours régional agricole.

M. Bounhiol est chargé de remettre à M. le Maire les deux médailles de vermeil que la Société offre pour le Concours musical.

Le Président lit une poésie patoise *Le Rion* de M. Ch. Peyronnet. Il est donné ensuite communication d'une note relative à une charte d'Albi de 1188 et adressée à la Société par M. Cabié. Cette note est renvoyée au comité de publication.

La séance est levée à 10 heures.

RAPPORT DE M. LE COLONEL TEYSSIER

Sur un ouvrage intitulé : L'ORIENT DÉVOILÉ, par Sarrasi, pseudonyme d'un membre de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn.

(SUITE).

Notre confrère passe à la chronologie religieuse laquelle ne peut, dit-il, s'établir d'une manière absolue, bien que l'on puisse pourtant classer la naissance des religions suivant un ordre chronologique certain en étudiant les règles qui président aux conceptions religieuses et qui sont les mêmes que celles qui régissent le développement de l'esprit humain.

Les religions naturalistes, ne demandant aucun effort vers l'abstrait, doivent donc, chronologiquement, occuper le premier rang. L'antique orient en a trois : le Védisme, le Tao-ssé et le Lamanisme.

Le Lamanisme paraissant le plus obscur dans ces conceptions doit être le plus ancien, puis viendrait le Taossisme, et enfin le Védisme, ce dernier étant le moins discordant avec nos idées modernes, conclut l'auteur.

Il fait remarquer les similitudes qui existent entre le Védisme et la religion égyptienne. Il en attribue la cause à la situation isolée de chacun des deux peuples. Mais tandis qu'en Egypte la religion se perfectionne et progresse peu à peu et d'une manière insensible, dans l'Inde, la progression n'a lieu qu'à la suite de grandes réformes ou de révolutions sociales.

Le Brahmanisme n'offrait aucune consolation aux malheureux des castes inférieures ; aussi le christianisme, cette religion des classes élevées, malgré son Dieu fait homme, ne put empêcher la réforme Bouddhique de l'homme devenant Dieu par ses propres mérites et par l'observation de la loi. L'Inde n'arriva ainsi du Védisme au Bouddhisme qu'en passant par les réformes du Brahmanisme et du Christianisme.

L'Egypte n'offre rien de semblable, et elle n'a pas besoin de réformes pour épurer sa religion qui, exemple unique au monde. progressa d'un pas égal à celui de la raison et se trouva, à une époque donnée, au même point que celle de l'Inde plusieurs fois violemment réformée.

Le Mazdeisme, dont les doctrines premières sont écrites en langue zend dérivée du sanscrit, est donc, par ce seul fait, moins ancien que le Védisme. Cette religion prit naissance dans la Bactriane ; et presque tous les savants s'accordent à la considérer comme une réforme du Brahmanisme.

Bien que le panthéon de la religion de Zoroastre soit le même au fond que celui de la religion des Brahmanes, il y a pourtant des interversions systématiques qui semblent avoir été opérées pour dissimuler l'origine du Mazdéisme.

Parmi les innovations de Zoroastre, la suppression de la métempsycose est la plus importante et la plus radicale. L'enfer brahmanique est conservé, mais il est adouci par la proportionnalité des châtiments avec les fautes.

D'après ce système religieux, il y aura une résurrection générale lorsque Ormuzdt, principe du bien, aura vaincu Ahriman, principe du mal, dans une lutte définitive dont l'issue est prévue et inéluctable en faveur du bien. Une nouvelle création se fera ; l'âge d'or règnera de nouveau et pour toujours ; il n'y aura plus ni tourments, ni douleurs, ni enfer.

Quoique dérivée du Brahmanisme, la religion de Zoroastre doit être plus ancienne que le Bouddhisme et même que le Christianisme, parcequ'elle n'est point arrivée et même s'est toujours tenue loin de l'idée de Dieu

fait homme et de celle de l'homme fait Dieu, conceptions comportant avec elles l'existence d'une société plus avancée en civilisation. Le Mazdéisme régnait encore en souverain dans la Chaldée au commencement de la période historique et les traces n'en sont point toutes effacées de nos jours.

La troisième et dernière partie de l'ouvrage porte pour titre : *Religions.*

Dieu doit servir de base à toute religion. L'auteur pose d'abord la question : Qu'est-ce que Dieu ?

L'esprit humain ne saurait définir Dieu dont la connaissance absolue nous égalerait à Dieu lui-même.

La question : comment comprenez-vous Dieu ? est la seule à laquelle chacun puisse répondre par-à peu près. Il est bien certain, qu'à moins de suivre une leçon apprise, il n'y aurait pas deux réponses ou autrement dit deux conceptions identiques dans toute l'humanité. Ainsi que l'observe judicieusement l'auteur, le savant et le laboureur auront de la Divinité une idée bien différente. Avec les progrès dans les sciences d'observation, le monde grandit démesurément et l'auteur de la création doit grandir dans notre esprit dans une proportion semblable.

Le culte du feu semble logiquement avoir été l'un des premiers admis. Le soleil, qui donnait à la fois la chaleur et la lumière, a dû être divinisé tout d'abord, et son culte s'établir chez tous les peuples des âges primitifs. L'homme passa ensuite à la divinisation des autres globes célestes, des éléments, des montagnes, des fleuves, des rivières et arriva peu à peu à déifier toute la nature. Il sacrifia dès lors à tous ces Dieux, et les pria de lui être propices : telle devait être la religion panthéique naturaliste.

De cette religion l'homme serait passé, d'après l'auteur, à une religion plus savante, ouvrage des prêtres. Alors s'inventèrent les genèses diverses qui ont eu cours parmi les humains.

Toutes ces religions théocratiques font émaner les mondes d'un Créateur personnel, agissant, ayant une volonté et une individualité. Les mondes créés, le Créateur devenant inutile puisqu'il se trouvait condamné au repos, il fallut inventer d'autres Dieux pour gouverner l'œuvre créée, d'où la nécessité de l'émasculation des Dieux créateurs dans la plupart des religions.

Comme conséquence de ce Dieu créateur condamné au repos, certaines religions ont conçu la destruction des mondes en un temps donné et des créations successives.

Les Hébreux ont, par exception, conservé en continuelle action leur Dieu créateur en le mêlant à la conduite du peuple élu.

Dans toutes les religions il y a eu des Dieux pères parmi lesquels le soleil uni à la terre et engendrant ainsi la vie a été le plus généralement adoré. C'est ainsi qu'Apollon a fini par remplacer Jupiter. L'auteur voit dans cette adoration du soleil fécondateur de la terre l'origine du culte phallique.

Les trimourti ou trinités figurent dans toutes les religions antiques. L'Inde avait Brahma, Vichnou et Siva ; la Bactriane, Zeruane, Ormuzdt et Arhiman ; l'Assyrie, Hou, Nou et Bel ; l'Egypte, Ammon, Phtah et Osiris ; la Grèce, Jupiter, Neptune et Pluton, groupes émanant tous du principe créateur.

Par instinct de simplification, on serait arrivé ensuite à la dualité, c'est-à-dire à la simple opposition du bien et du mal, et plus tard, à l'unité.

Le culte phallique, si répandu quoique si mystérieux, aurait pris naissance en Egypte d'où il se propagea dans la Grèce et à Rome. D'après l'auteur, il serait venu de Pamir en

Egypte en traversant l'Asie mineure.

L'auteur cite, comme étant arrivés de bonne heure à l'unité divine, les religions de l'Egypte, de la Phénicie, de l'Assyrie et de la Judée, pays tous voisins.

Les initiés avaient une idée fort élevée de la divinité, si l'on en juge par la citation que fait l'auteur et commençant par ces lignes :

Il est le « Un unique, celui qui existe en « essence, le seul qui vive en substance, le « seul générateur dans le ciel et sur la terre « qui ne soit pas engendré ; le père des « pères, la mère des mères ; — Il crée ses pro- « pres membres qui sont les dieux, etc. »

La fonction de ce Dieu unique est la création perpétuelle. Au point de vue humain, la terre était au moins la moitié de la création ; c'était elle qui était la compagne génératrice de Dieu.

L'auteur, sous une forme algébrique facile à saisir, explique l'énigme que présentait la lettre E, si souvent reproduite sur les murs d'Athènes, de Crotone, de Métaponte, de Tarente, de Samos, partout enfin où avait étudié le philosophe Pythagore. Cette lettre mystérieuse dont la signification n'était connue que des adeptes, est l'emblème de l'esprit de Dieu provenant de l'union du deuxième Dieu mâle avec la première divinité femelle.

E, suivant l'auteur, résume cette idée Bouddhique et Chaldéenne, que l'esprit-saint procède du fils et de la mère terrestre. E c'est le Dieu qui se rapproche le plus de l'homme, c'est-à-dire le Dieu-homme.

Chez les Hindous, Vichnou considéré comme Esprit de Dieu, féconda Dévaki, femme de Vasou-Deva, qui, Vierge, enfanta Christna. Christna devint ainsi l'homme-Dieu, idée qui servira de base à la réforme Bouddhique.

La légende de Christna, si semblable à celle de Jésus qu'on l'avait prise pour une imitation de cette dernière, date de plus de mille ans avant notre ère. C'est là un fait des plus étranges, qui nous a été révélé par l'étude des langues orientales, mais il ne peut plus être mis en doute.

Un long chapitre est consacré à l'étude du Bouddhisme et de son introduction dans la Chine, dont le Mazdéisme avait été la plus ancienne forme religieuse. Vient ensuite l'examen de l'œuvre de Confucius et de sa morale.

L'influence d'Alexandrie d'Egypte et de ses diverses écoles fait l'objet d'une étude comparée des manifestations philosophiques et de leurs conséquences jusqu'à l'apparition du Christianisme.

Dans un dernier chapitre, l'auteur traite des Médiateurs, Sauveurs et Messies.

Il expose et fait ressortir la différence du Prométhée d'Hésiode et de celui d'Eschyle, différence qui provient des époques distinctes de la création des deux types. Dans le dernier, Prométhée est puni par Jupiter pour avoir été le bienfaiteur de l'humanité, pour avoir trop aimé les hommes et pour avoir voulu faire habiter dans leur âme l'aveugle espérance. Tels sont les titres qui, d'après l'auteur, rapprochent Prométhée des messies.

Après une étude étymologique des noms de Messie et de Jésus, l'auteur examine les titres au nom de Sauveur d'Agni, le Dieu du feu, dont il place la conception théique avant celle de Prométhée.

Le Soma-hom, boisson fermentée produite par le jus du Sacrostema viminalis et employée durant des milliers d'années pour les libations des sacrifices divins par les peuples de race blanche, est considéré comme un Dieu médiateur, qui se laissait d'abord piler et broyer, puis boire, et souffrait ainsi pour l'humanité. Il était le médiateur entre le Dieu Agni et le sacrificateur, entre le Dieu

et l'homme ; c'était un Dieu se laissant boire et manger ; une nourriture céleste suivant l'Avesta, livre de la doctrine de Zoroastre.

Le Mercure de la mythologie grecque est aussi classé par l'auteur parmi les Dieux médiateurs et sauveurs.

Une seconde version de la naissance de Christna, de la belle vierge Dévanaguy, version tirée du Pratmany-Yoga, clôt le volume trop rapidement analysé, lequel n'a pas moins de quatre cent quatre-vingt-deux pages.

Pour apprécier suivant son mérite un pareil ouvrage, il faudrait posséder des connaissances spéciales qui en permissent la critique éclairée et que nous ne possédons pas. Le commentaire pourrait alors devenir plus volumineux que le livre lui-même.

En terminant, l'auteur déclare que « fidèle « à son programme, il a cherché la vérité « avec une entière liberté et avec une com- « plète bonne foi ; il a donc atteint le but « qu'il se proposait dans ce livre. Aller au- « delà, ce serait faire une œuvre de polémi- « que qui lui répugnerait. »

Après cet exposé chacun demeure juge de la question des origines et de la valeur des religions, telle est la conclusion du livre.

Mais si l'auteur n'exprime pas d'opinion personnelle dans le cours de l'ouvrage, il n'en est point de même dans la préface dont nous n'avons pas parlé jusqu'ici, parce qu'elle donne cette opinion et peut servir de conclusion véritable.

Dans cette préface, et après un exposé duquel il résulterait que toutes les religions actuelles sont insuffisantes pour notre époque de civilisation et de science, l'auteur, déiste convaincu et partisan de l'immortalité de l'âme, se demande pourquoi le XIXe siècle n'aurait pas, lui aussi, sa religion, avec *une Divinité perfectible, une religion perfectible et des âmes perfectibles.*

« La mort n'est qu'une transformation, « un changement d'organes qui nous per- « met de voler plus loin et plus haut. »

« La migration d'une âme perfectionnée « dans un corps mieux approprié à des nou- « velles destinées n'est pas illogique. »

Cette doctrine ressemble à celle du spiritisme, sauf la perfectibilité divine regardée jusqu'ici comme impossible, Dieu étant considéré comme la perfection même dans les religions modernes et dans plusieurs des religions antiques.

Aux Dieux vengeurs et aux Dieux tonitruants est venue se substituer la Divinité chrétienne dont la conception dominera plus nous irons, dit l'auteur. Cette conception nous parait donc devoir suffire et tout autre inutile, si elle n'est encore plus élevée.

Nous ne pouvons terminer cette exposition abrégée d'un ouvrage aussi important sans rendre hommage à la bonne foi et aux laborieuses études de l'auteur.

Les livres sacrés de l'Orient sont une œuvre immense, dont les traductions encore rares ne peuvent pas toujours rendre sensible le véritable esprit qui, souvent caché sous des formes allégoriques et parfois très confuses, a défié un grand nombre de commentateurs des pays d'origine. Les langues dans lesquelles ils sont écrits ne sont plus en usage, et les coutumes anciennes auxquelles ils font allusion ont disparu. Nous ne sommes donc point surpris qu'un homme de savoir et de talent mette trente ans et plus à les étudier, avant de formuler une théorie basée sur cette étude, ainsi que l'auteur déclare l'avoir fait.

C. Teyssier.

RECTIFICATION

Proposée pour une Charte d'Albi de 1188

Cette charte, qui spécifie les crimes où l'évêque d'Albi devait avoir la punition des coupables et la confiscation de leurs biens, renferme un article qui nous paraît mériter quelques observations. Dans l'édition qui a été donnée de ce document, il est dit que l'on condamnera à l'incours du corps « aquel omes que neguna maio dins la vila barreria », c'est-à-dire « celui qui, étant poursuivi (pour quelque crime) fermerait sa maison dans la ville », comme s'exprime la traduction qui accompagne le texte (1). Nous ne contestons pas qu'étant admis que le passage roman ci-dessus rapporté est exact, cette traduction ne soit à son tour fidèle ; mais n'est-il pas permis de se demander si les résultats auxquels on est arrivé dans ce cas sont à l'abri de toute critique.

Lorsque l'on compare dans les anciennes chartes les dispositions qui formaient le droit coutumier, on remarque que les articles contenus dans chacun de ces documents se retrouvent toujours dans les autres, avec de légères modifications de langage ou même quelquefois avec des termes identiques ; et cela s'explique assez, du reste, par suite de la similitude de mœurs et de conditions qui, pour une époque donnée, doit nécessairement exister dans les villes d'une même région. En outre, il est bon d'ajouter que, quoique plusieurs de ces dispositions aient aujourd'hui perdu leur raison d'être, du moins on les trouve assez facilement explicables, si l'on tient compte de l'état de la société à l'époque où elles furent édictées.

(1) Hist. de l'anc. cathédr. d'Albi, par M. d'Auriac, 200 et 203.

Or, si ces deux conditions se réalisent pour tous les autres articles de l'acte de 1188, il n'en est pas ainsi de celui que nous examinons. D'abord il ne paraît pas qu'il existe de clause similaire dans aucune autre charte de coutumes, car nous n'avons pu en découvrir dans celles qui ont été déjà éditées pour tous les centres importants du midi de la France. En second lieu nous avons cherché à nous rendre compte de la portée de cet article de loi, et nous avouons n'avoir pu bien comprendre jusqu'ici l'existence d'un sujet de crime pour le cas ci-dessus spécifié.

Devant ces difficultés, il nous a semblé qu'on était en droit de proposer une petite correction dans le texte, et c'est un essai de solution donnée par ce moyen qui va être soumis ici à l'appréciation du lecteur.

En cherchant quelle était la partie de la phrase susceptible d'être modifiée, nous nous sommes arrêtés de préférence au mot *barreria* et nous avons remarqué que l'on pouvait lui substituer sans trop de violence un équivalent graphique très-susceptible de conduire à un sens acceptable. Au lieu de *barrar* nous proposerons d'employer le verbe *barrejar* qui avait autrefois le sens de *détruire, piller, enlever violemment* (1), et dans la phrase rapportée nous mettrons *barrejaria* en place de *barraria*. Quoique les figures matérielles des deux mots ne soient pas tout à fait identiques, on pourra remarquer cependant qu'elles ne sont pas assez éloignées l'une de l'autre pour n'avoir pu être le sujet de quelque confusion dans la lecture ou la transcription de l'acte, et peut-être même

(1) Rochegude donne pour traduction à ce mot *détruire, saccager*, et un auteur du XIIIe siècle, donne *impetuose rapere* (Guessard, *Gramm. provençales*, 2e éd. p. 29). M. Meyer, dans son vocabulaire de *la Chanson de la croisade contre les Albigeois*, tome 1, rend *barrejamens* par *saisie, confiscation, pillage* et *barrejar* par *piller, détruire, saisir*.

accordera-t-on que cette confusion a été d'autant plus facile que *barrejar* est un verbe beaucoup moins connu que *barrar* et se trouve depuis longtemps inusité avec son acception primitive.

Mais si ces seuls arguments ne peuvent justifier notre substitution de termes; nous pensons que l'on doit reconnaître que celle-ci est très-fortement appuyée et rendue tout à fait légitime lorsque l'on fait, de plus, attention au nouveau sens que prend l'article ci-dessus, ainsi amendé. Non-seulement on obtient alors une clause législative qui est par elle-même bien meilleure que celle qu'on a proposée et capable cette fois de se soutenir par des motifs rationnels, mais on a encore ici l'immense avantage de pouvoir la confirmer en quelque sorte, en la faisant entrer dans la législation courante de l'époque.

Que dit en effet le nouvel article rectifié ? Il dit que celui qui pillera une maison dans la ville, sera encouru de corps au seigneur. Or c'est là exactement une disposition qui, pour être rare, se retrouve cependant dans nos anciennes chartes de coutumes à peu près contemporaines de l'acte albigeois que nous étudions. Les statuts d'Arles (1162-1202) ont en effet un article qui a pour rubrique *De albergis barrejatis* et où l'on trouve les décisions suivantes : S'il arrive que quelque maison soit pillée, et à moins que cela n'ait lieu sur l'ordre de la cour, tout ce qui est pris dans le pillage doit être restitué aux frais de la commune ; quant à ceux qui auront commis ce crime ils seront punis corporellement, perdront leurs biens, et, s'ils ne peuvent être arrêtés, seront bannis pour toujours. Dans le cas où il n'y aura eu qu'une tentative de pillage, la punition sera fixée par le jugement des consuls. (1). De même à Montpellier des règlements municipaux dressés en 1223, édictent les peines qui seront encourues par ceux qui exciteront à un incendie ou un pillage au préjudice d'un particulier (*ad incendium vel bairigium provocare, proclamare ad ignem vel bairigium contra aliquem habitanten, facere bairigium, etc.*) Ici encore la tentative non suivie d'effet était prévue et réprimée, et lorsque l'exécution du crime avait lieu les coupables perdaient tous leurs biens, avaient la langue coupée et étaient condamnés au bannissement perpétuel. Ceux qui participaient à ces incendies ou à ces destructions, en s'emparant de quelque objet, étaient passibles des mêmes peines. Enfin les officiers de la cour devaient d'eux-mêmes rechercher et punir tous ces crimes, et celui qui avait souffert le pillage (*bairigiatus*) ou l'incendie pouvait obtenir en justice la réparation des dommages en poursuivant les criminels (1).

Malgré les petites variantes offertes par ces divers textes, il ressort pour nous de l'ensemble de leurs dispositions qu'il s'agit toujours des mêmes faits, et que l'incendie ou le pillage, mentionnés à Montpellier, s'appliquent évidemment à des maisons tout comme dans les actes d'Albi et d'Arles. On ne saurait d'ailleurs se baser sur l'étymologie pour dire que le *bairigium* est autre chose que le *barrejamentum* (2), et s'il fallait achever de dissiper quelques doutes sur l'égalité de la valeur des deux termes, on pourrait encore remarquer que, de même que le pre-

(1) *Essai sur l'hist. du droit franç. au moyen-âge*, par M. Giraud, tome II, 233 ; et Du Cange, V° *barrejare*. Ce dernier auteur a mal compris le sens de ce mot qui est donné exactement par les lexiques romans indiqués plus haut.

(1) Teulet, *Layettes du trésor des Chartes*, II. p. 8.

(2) Surtout en présence des formes de l'adjectif ou du participe passé correspondant aux mêmes noms dans les documents de l'époque : barrejamentum, *barrejatus* (Arles), bairigium, *bairigiatus* (Montpellier), barrejamens, *barrejats* (Chanson de la Croisade, aux renvois du vocabulaire.)

mier est associé par la charte de Montpellier à celui d'incendie, de même la *Chanson de la Croisade contre les Albigeois* place plusieurs fois le second à côté de la destruction par la flamme et par le feu. Aussi nous paraît-il assuré que les règlements législatifs que nous venons de rapporter concernent bien dans les trois cas des actes criminels identiques, et correspondent à une analogie de situations qui se présentait sans nul doute à cette époque dans la plupart des villes de la province.

Jusqu'à ce que de nouveaux arguments ou d'autres découvertes viennent nous forcer à changer d'opinion, nous admettrons donc, comme à peu près démontré par nos remarques, que les trois textes en question peuvent s'éclairer et se compléter les uns au moyen des autres, et que c'est en recourant à leur confrontation que l'on peut rendre à celui d'Albi sa véritable teneur, dans le sens qui a été indiqué ci-dessus.

Avril 1882.

Edmond Cabié.

Addition. — Lorsque je rédigeai la note ci-dessus, je ne croyais pas que le hasard vint, sitôt qu'il l'a fait, me fournir un nouveau texte à l'appui de mes conclusions. Mais voilà que 8 à 10 jours après, en parcourant les preuves de la nouvelle édition de l'*Histoire du Languedoc*, je trouve les passages suivants qui sont insérés justement dans des documents albigeois du milieu du XIIIe siècle et qui nous donnent des exemples des faits criminels prévus par la clause pénale que nous avons essayé d'élucider. En effet on y voit d'abord que la maison de l'un des habitants fut pillée et détruite par une partie de ses concitoyens ameutés contre lui *domum barrigaverunt et ipsam diruerunt;* et plus loin il est ajouté que les mêmes habitants, alors en rébellion contre les gens du roi, menacèrent d'agir de même à l'égard de la maison du bailli de ce prince, *irruerant contra bajulum, volentes diruere domum suam et cum violencia barrejare* (VIII, c. 1307 et 1309). Un autre acte (aux corrections, col. 2,402) qui raconte encore cette révolte, nous donne même sous sa forme caractéristique, le cri de guerre adopté alors par les émeutiers : *Ala barra, a la barra, ad arma, eamus ad hospitia proditorum.* L'existence de ces textes, qui appliquent positivement à la ville d'Albi le *barrigium* ou *barrejament*, et cela en le désignant au moyen d'expressions qui lui étaient propres à cette époque, offre me semble-t-il un argument très-puissant et même décisif en faveur de l'interprétation que j'ai proposée pour la charte de 1188.

E. C.

FERRIÈRES ET SON CHATEAU

Ferrières fait partie du canton de Vabre, département du Tarn. C'est une commune de 784 habitants, disséminés dans une vingtaine de hameaux dont les principaux sont : le Soulié, Armengaud, Lavaissière et Ferrières, chef-lieu, où se trouvent les ruines du château.

La population protestante domine à Ferrières ; elle a son temple au chef-lieu communal ; l'église catholique, dédiée à Saint-Jacques est près du Soulié. Cette église a été récemment reconstruite et, lors de la démolition de l'ancien bâtiment, on a découvert sous le sanctuaire, un caveau spacieux renfermant des cadavres posés debout contre les parois ; ils tombaient en poussière au moindre contact. Chaque culte a son école.

Le territoire de Ferrières, traversé par le

chemin de grande communication n° 6, a une superficie de 1176 hectares. Il est coupé, de l'est à l'ouest, par une fertile vallée qu'arrose le ruisseau Ferralgues, avant de se jeter dans l'Agoût, rivière qui sépare la commune de celle du Bez. C'est sur les deux versants de cette vallée principale que se sont groupées les habitations. Aux extrémités s'étendent deux plateaux qui diffèrent essentiellement par la nature du sol. Au sud domine le schiste, tandis qu'au nord, dont le point culminant a 709 mètres d'altitude, on ne trouve que le terrain granitique. Cette dernière partie du territoire où l'on rencontre quelques marais, en est la plus ingrate. Les prairies arrosées par le Ferralgues sont magnifiques ; dans les vallées secondaires arrosées par des sources peu abondantes, elles sont moins belles. Plusieurs coteaux sont boisés ; d'autres sont couverts de broussailles ; quelques-uns sont entièrement nus et impropres à la culture. Les habitants sont laborieux : ils cultivent le blé, mais principalement le seigle, le sarrazin, le millet et la pomme de terre. Il y a dans la commune des fabriques d'étoffes et des teintureries ; on y tient deux foires, le 12 avril et le 12 novembre.

Ferrières dépendait anciennement de l'évêché d'Albi ; il fut compris dans la partie de cet évêché, démembrée au commencement du XIVe siècle pour former le diocèse de Castres. Cette commune ne marque dans l'histoire qu'au XVIe siècle ; mais son territoire a du être habité à une époque beaucoup plus reculée, car on y a trouvé, au pied d'un rocher, une hachette en bronze terminée en pointe du côté opposé au taillant. Ce rocher, connu sous le nom de *Peyre moulon*, se voit au sommet du pic dit *Travers de Rives* ; il est de forme ronde ; il a deux mètres environ de diamètre et repose par un seul point sur un autre rocher plus petit. Il est encore l'objet d'une sorte de vénération dans la contrée.

En pays de montagne les pâturages sont la ressource principale des populations rurales et la propriété des *vacants* a donné lieu, au moyen-âge, à un grand nombre de procès. C'est ainsi qu'à la fin du XIVe siècle, des contestations s'élevèrent entre les habitants de Ferrières et ceux de Brassac relativement au droit de pâture. Elles ne furent terminées qu'en 1404, par une sentence arbitrale, qui reconnut aux habitants de Ferrières le droit de faire pâturer leurs bestiaux dans les bois et les terres de Sainte-Marie de Guior (1) et d'y prendre du bois pour toutes leurs nécessités, mais sans pouvoir le vendre (2).

Guillaume Guilhot, seigneur de Ferrières, a joué un rôle important dans les guerres de religion, au XVIe siècle. Nous ignorons son origine. Il y avait bien dans le Vabrais, au commencement du XVe siècle, une famille de ce nom dont une branche, fondée par Georges, qui avait épousé Bertrande, fille unique de Bérenger de Labarthe, s'éteignit à Auch en 1436 ; en 1424, vivait à Sénégas Jean Guilhot, fils de Jean et peut-être frère de Georges ; enfin, nous trouvons Michel Guilhot, notaire à Ferrières en 1458 ; reste à savoir si le seigneur de Ferrières descendait de cette famille.

Quoiqu'il en soit, c'est Guillaume Guilhot qui fit construire à Ferrières, au commencement du XVIe siècle, le château dont le plan est joint à cette notice. La date précise de cette construction n'est pas connue ; mais elle remonte au règne de François Ier dont on remarque l'effigie en relief sur le couronnement d'une fenêtre, à côté de celles de Guilhot et de sa femme ; à une fenêtre supé-

(1) Commune du Bez.

(2) Arch. Préf. E. 1633.

rieure est la représentation équestre de Guilhot.

Guilhot fut un des premiers seigneurs du diocèse de Castres qui se déclarèrent pour la Réforme et lorsqu'arriva, en 1562, l'ordre de prendre les armes c'est à lui qu'on le transmit. Il fut un des chefs qui entrèrent dans Castres, le 18 mai, sans coup férir grâce à leur entente avec les consuls qui leur ouvrirent les portes de la ville. « Homme d'âge et d'expérience », disent les chroniques, Ferrières fut élu gouverneur ; mais il n'y eut rien de bien considérable dans le Castrais pendant cette première guerre.

La paix d'Amboise rouvrit les portes de Castres aux catholiques qui s'emparèrent de toutes les fonctions municipales, et le baron d'Ambres fit supporter aux protestants des vexations telles que, pour calmer les esprits, Montmorency dut le rappeler ; mais il envoya le capitaine Aymeric qui, fanatique et cruel, fit encore plus de mal aux religionnaires. Un jour, il fit arrêter sans motif et pendre sans autre forme de procès, cinq soldats de Ferrières. Lorsque le roi Charles IX vint à Toulouse, Ferrières fut député vers lui, avec Clausonne, pour se plaindre du gouverneur de la province. Le connétable entra dans une grande fureur contre les deux audacieux qui osaient accuser son fils et, par son ordre, Clausonne fut jeté en prison ; Ferrières n'échappa à cet acte de vengeance que grâce à l'intervention de quelques amis puissants. D'ailleurs, il devait comparaître au lit de justice, sur la citation de Catherine de Narbonne, dame de Brassac, qui réclamait des meubles qu'il lui aurait pris, pendant la première guerre, et dont elle portait la valeur à soixante mille livres. « Sire, dit Ferrières, les meubles du comte d'Aubijoux, ceux des châteaux de Lacaze et de Ferrières ne sauraient valoir cette somme : du reste, si j'ai pris des meubles à la dame de Brassac, c'était en temps de guerre, et c'est chose abolie par l'édit de pacifications que Votre Majesté a daigné accorder. » Le roi ordonna que Ferrières rendrait les meubles, mais qu'il serait cru sur parole et que la dame de Brassac irait les chercher au château de l'accusé. Ferrières fut plus heureux en se plaignant des cruautés d'Aymeric : ce capitaine fut chassé de Castres avec sa troupe ; mais on y envoya des soldats étrangers qui ne valaient pas mieux.

Lorsque les protestants poussés à bout reprirent les armes, en 1567, ils s'emparèrent de nouveau de Castres. Ferrières alla droit à l'évêché et, ayant rudement frappé à la porte, elle lui fut ouverte. L'évêque était arrivé de la veille ; il le trouva au lit et l'abordant : « Bounzoun, moussu, lui dit-il, se nou souguessés bengut, bous serien pas anat querré, tal bol guilla Guilhot, qué Guilhot lou guillo. » (Bonjour, Monsieur, si vous n'étiez pas venu, nous ne serions pas allé vous chercher ; tel veut surprendre Guilhot, qui est surpris par lui), et il le déclara prisonnier mais sans lui faire aucun mal. Pour la seconde fois, Ferrières fut nommé gouverneur. Après avoir pris toutes les mesures qui pouvaient assurer la sécurité intérieure, il se mit en campagne pour dégager les abords de la ville, il prit et détruisit la chartreuse de Saïx et démantela le village ; il allait tourner ses armes contre d'autres places occupées par les catholiques lorsque la conclusion de la paix le fit rentrer dans Castres où, malgré la cessation des hostilités, il fut maintenu dans son gouvernement. La guerre recommença bientôt. Alors Ferrières seconda les entreprises de Biron sur Lagriffoul, sur Burlats et sur Brassac ; confirmé dans son gouvernement par Montgommery il prit Labruguière par escalade ; de là il alla mettre le siège devant Lautrec et, il était à la veille de

prendre cette petite ville, lorsqu'il reçut l'ordre de ramener l'artillerie à Castres. Genlis avait été chargé par Coligny de la conduire au camp des princes.

Peu de temps après sa rentrée à Castres, Ferrières fut remplacé par Regniès, on ne sait pour quelle cause ; mais, son zèle ne fut pas ralenti par cette disgrâce et, après les massacres de la Saint-Barthélemy, Castres étant retombé au pouvoir des papistes, il fut des plus ardents à organiser la défense dans les assemblées de Pierre-Ségade, de Réalmont et de Millau. Lorsque Castres fut repris, en 1574, par les protestants, il en fut pour la troisième fois nommé gouverneur ; mais ce brave guerrier, cet intrépide défenseur de la liberté de conscience « qui n'était, dit Gaches, nullement ambitieux et fort homme de bien », mourut le 7 mai 1575.

Guillaume Guilhot avait épousé Anne Demaine, fille de Pierre, sieur Du Bourg, qui succéda à La Palu, dans la charge de sénéchal de Castres, en 1567, sans doute grâce à l'influence de son gendre. Guilhot ne laissait que des filles, et Marguerite, l'aînée, avait épousé en 1566 Michel 1er de Bayard, qui devint ainsi seigneur de Ferrières. Les autres se marièrent hors du pays castrais : Claude, au sieur de Mirandel, en Quercy ; Françoise, au baron de Sainte-Fortunade, en Limousin ; Françon, à M. de La Brèche, en Auvergne ; Isabeau, à M. de Caussé, et Marie, à M. de Poussenac, en Bourbonnais. (1).

La famille de Bayard était originaire du Bourbonnais. Elle portait « d'azur, au chef d'argent, chargé d'un lion issant de gueules, au filet d'or brochant sur le tout » . Michel, seigneur de Briailles, était fils de Gilbert, chevalier, baron de Lafont, secrétaire d'état du roi et contrôleur de ses finances, et de Madeleine Robertet. Il était abbé de Saint-Vaudrille et de Jean de Chartres lorsqu'il abjura le catholicisme pour embrasser la Réforme. Son mariage avec Marguerite fut conclu lorsque Guillaume Guilhot, se retira à Magny, en Lyonnais, pendant l'occupation de Castres par les catholiques.

Le nouveau seigneur de Ferrières fut pourvu de la charge de sénéchal, en 1580, en remplacement de son grand-père maternel, et il se démit de cette charge, en 1594, au profit de son fils Pierre 1er. Le seigneur et la dame de Ferrières testèrent en 1598. Ils vivaient encore en 1602 ; mais, après cette date, il n'est plus fait mention de Michel. Marguerite transigeait, en 1619, avec les habitants de Lacrouzette, à la suite de contestations féodales et confirmait tous les privilèges que la comtesse de Lamarche avait accordés à cette commune en 1603. Marguerite de Ferrières possédait la seigneurie de Lacrouzette en paréage avec Jean de Nadal.

Pierre de Bayard vendit la charge de sénéchal à Jacques de Lautrec Saint-Germier en 1599, après s'être brouillé avec les habitants de Castres. Il mourut sans postérité connue. Son frère aîné, Michel II, marié à Madeleine de Fresne-Canaye, et qualifié baron de Ferrières dès 1625, eut deux fils, Louis I, baron de Ferrières et Lacrouzette, et Pierre II, seigneur de Castelnau. Louis I fut confirmé dans sa noblesse en 1668 ; il acheta la seigneurie de Burlats en 1675 et mourut vingt ans après, au château de Burlats qui appartenait alors à son fils Pierre III. Celui-ci, qui avait abjuré le protestantisme, épousa Anne d'Auteville et de ce mariage naquit Louis II. Premier écuyer du duc de Bourgogne jusqu'à la mort de ce prince, Louis II, baron de Ferrières, mourut en 1733 ; mais le château n'apparte-

(1). Borel. *Antiquités de la ville de Castres*. 2 page 40.

nait plus à cette famille, dont le chef conserva cependant le titre de baron de Ferrières jusqu'en 1779. A cette date, Pierre de Bayard vendit ses droits sur cette seigneurie à Henriette de Nayrac, dame de Fontorbe, au prix de 57,300 livres. Il n'en possédait qu'un tiers, les deux autres tiers appartenaient à l'évêque de Castres, au chapitre de Burlats et chacun de ces seigneurs y faisait rendre alternativement la justice en son nom, de trois en trois ans. Déjà Lacrouzette et Burlats avaient été vendus. C'est que la discorde qui divisait la famille de Bayard la poussait à sa ruine, et son dernier descendant mourut à Castres, dans la misère, au commencement de notre siècle (1).

(*A suivre*).

(1) Magloire Nayral. 2 page. 178.

La Flour de las Ruinos del Castel d'Ambialet.

Dins aiceste loc
Desoulat, paureto,
Al cap d'aquel roc
Que fas-tu souleto ?
Quand lou vent d'amoun vendra,
Qual aici te défendra,
Del boun Dious floureto ?

Plegui quand lou vent d'amoun
Del capial de la mountagno
S'engouffro dins lou valoun
Et desoundro la campagno.
Quand lou vent d'amoun vendra,
Paureto, souleto,
Qualqu'un be me defendra,
Del boun Dious floureto.

Dins aiceste loc
Desoulat, paureto,
Al cap d'aquel roc
Que fas-tu souleto ?
Leou quand la calour vendra,
Qual aici t'arrousara,
Del boun Dious floureto ?

Se pel griffoul, prep d'aici,
Ven del cel qualquo ramado;
Se lou ros fa reverdi
Las herbetos de la prado,
Leou quand la calour vendra,
Paureto, souleto,
Qualqu'un be m'arrousera,
Del boun Dious floureto,

Dins aiceste loc
Desoulat, paureto,
Al cap d'aquel roc
Que fas-tu souleto ?
Leou quand lou troupel vendra,
Qual aici te parara
Del boun Dious floureto ?

Quand p'raici lou pastourel,
Que me ven vese à toutouro,
Meno paisse lou troupel,
Me parlo de sa pastouro.
Leou quand lou troupel vendra,
Paureto, souleto,
Qualqu'un be me parara,
Del boun Dious floureto.

Dins aiceste loc
Te laissi paureto;
Al cap d'aquel roc
Demoro souleto;
Quand lou mes de mai vendra,
Savi qual te culira,
Del boun Dious floureto.

ISIDORE SARRAZY.

La Fleur des Ruines du Château d'Ambialet.

Dans ce lieu-ci — désolé, pauvrette, — au sommet de ce roc — que fais-tu seulette? — Quand le vent d'en haut viendra, — qui, ici, te défendra, — du bon Dieu petite fleur?.

Je plie quand le vent d'en haut — du faîte de la montagne — s'engouffre dans le vallon — et ravage la campagne. — Quand le vent d'en haut viendra, — pauvrette, seulette, — quelqu'un, certes, me défendra, — du bon Dieu petite fleur.

Dans ce lieu-ci — désolé, pauvrette, — au sommet

de ce roc — que fais-tu seulette? — Bientôt, quand la chaleur viendra, — qui, ici, t'arrosera, — du bon Dieu petite fleur?

Si pour le houx, près d'ici, — il vient du ciel quelque ondée, — bientôt, quand la chaleur viendra, — pauvrette, seulette, — quelqu'un, certes, m'arrosera, — du bon Dieu petite fleur.

Dans ce lieu-ci — désolé, pauvrette, — au sommet de ce roc — que fais-tu seulette? — Bientôt, quand le troupeau viendra, — qui, ici, veillera à ta garde, — du bon Dieu petite fleur.

Lorsque par ici le pastoureau, — qui me vient voir à toute heure, — mène paître le troupeau, — il me parle de sa pastourelle. — Bientôt, quand le troupeau viendra, — pauvrette, seulette, — quelqu'un, certes, veillera à ma garde, — du bon Dieu petite fleur. —

Dans ce lieu-ci — je te laisse, pauvrette; — au sommet de ce roc — demeure seulette; — quand le mois de mai viendra, — je sais qui te cueillera, — du bon Dieu petite fleur.

BIBLIOGRAPHIE

L'album de M. Louis Aillaud sur la cathédrale d'Albi, dont nous parlions dans notre dernier numéro, vient de paraître. Cette œuvre remarquable est composée de 95 planches imprimées en phototypie par M. Quinsac, de Toulouse : une étude archéologique de M. le Baron de Rivières et une notice historique de M. Jules Rolland la précèdent. Nous n'avons pas à faire ici à nouveau l'éloge de cette belle publication, nous sommes certains qu'elle obtiendra partout un légitime succès.

La ville d'Albi a offert un exemplaire de cet ouvrage, magnifiquement relié, à M. le Ministre de l'agriculture qui, bibliophile passionné, s'est montré ravi de cet hommage.

Le Ramelet. — La maintenance d'Aquitaine du Félibrige vient de faire paraître sous ce titre le premier volume d'un recueil, qui doit, chaque année, nous apporter les échos des *Félibrejades* de la région et en conserver le souvenir. Le volume de cette année, après quelques notes explicatives sur l'orthographe languedocienne, nous met au courant de l'organisation du félibrige et en particulier de la maintenance d'Aquitaine et nous fait connaître les divers morceaux de prose ou de poésie, en langue patoise, qui ont vu le jour dans les fêtes de l'année dernière. A ceux qui ont assisté à ces réunions amicales *le Ramelet* rappellera de doux souvenirs, peut-être déjà effacés ; aux autres il inspirera le désir d'être plus que jamais *félibre félibrejant* ; tous, nous le savons par expérience, passeront d'agréables moments à le feuilleter.

Voici les quelques lignes qui servent d'introduction à ce charmant petit volume :

« Aqueste libre se pot présenta sans abant-
« prepaus, sans prefacio, sans proufessiu de
« fe.

« La Mantenenço d'Aquitanio es pas qu'un
« ramèl dal Félibrige, couflat de la meteiso
« sabo que la souquo maire.

« Qui couneis l'albre, couneis la branco. A
« toutis les qu'aimoun la Patrio miejou-
« nenço, soun cèl e soun soulel, sa lengo
« armouniouso, sas bieilhos e ounèstos
« coustumos, sas glorios anciènos et nou-
« bèlos, oufrissèn las prumièros flous et les
« prumièris fruts de la branco, amé l'esper
« d'abé cad'ans milhouno récolto, se plai à
« Diu ! »

GLANURES HISTORIQUES

L'abbé Bernault, vient d'adresser de Blois, au président de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn, les renseignements suivants sur l'Albigeois, tirés de la *Notice des diplômes, etc., par l'abbé de Foy*, tome 1er et seul paru, 1765, in-folio.

1° Page 44, à l'année 583, Chilpéric 1er, ayant consulté l'évêque d'Albi, sur un projet de formule de foi, qu'il voulait faire souscrire, et l'ayant trouvé d'un sentiment contraire au sien, le déchire dans l'instant.

2° Page 47 ; à l'année 587, 28 novembre. Traité de paix entre Gontran et Childebert ; Gontran donne entr'autres en échange, Albi :

3° Page 236 ; à l'année 804, 14 et 15 décembre :

« Deux actes de donations faites à l'abbaye « de Gellone, par le duc Guillaume son fon- « dateur. » « (Histoire de Languedoc, par « Dom Vaissette, t. 1, pr. col. 31,32. — Gal- « lia Christ., sec. édit., t. VI, instr., col. 263. « — Ann. Eccl. Fr. Cointii, t. VII, p. 13 et « 689.) »

« Le Cointe fait quelques remarques cri- « tiques sur la date du premier de ces actes, « et corrige les fautes que Catel et les frères « Sainte-Marthe ont faites dans l'édition « qu'ils en ont donnée. »

« Guillaume, duc de Toulouse, assigne « pour dot de ce monastère qu'il avoit fondé « depuis peu, par l'acte du 14 décembre, des « fonds de terre situés dans les diocèses de « Lodève, de Maguelone, d'Alby et de Rodez, « et par l'acte du 15 du même mois, il le « met sous la dépendance de celui d'Aniane, « duquel il avoit fait venir une colonie de « moines pour l'habiter. »

« Cette abbaye s'appelle présentement St- « Guillain du désert ; on la nomma, dans « les premiers temps de sa fondation, Gel- « lone, du nom de la vallée où elle est si- « tuée. De tous les bâtimens que le duc « Guillaume y fit construire, il en subsiste « encore l'église. »

1580. — Lescure. — Le 1er février, fut signé dans le château de Marvignol, commune de Lautrec, le contrat de mariage de noble Jacques de Cornelhan, écuyer, seigneur de Bérat, demeurant à Saint-Paul, avec damoiselle Anne de Lescure, fille de feu messire Antoine de Lescure, chevalier, seigneur et baron dudit Lescure et de Belcastel. — Ce mariage devait être célébré en la forme de la religion réformée. — Etaient présents : nobles Pierre de Capriol, seigneur de Mandoul et Marvignol; Paul de Cornelhan, seigneur de Labrunié ; Jean de Vidal, seigneur de Lamarsenguise ; Alexandre de Bonne, fils du sieur de Margarides, Jean de Capriol, parents et alliés, ainsi que plusieurs témoins. Anne de Lescure déclara ne savoir écrire.

VARIA

Une *Société de géographie*, qui doit rayonner sur toute la région, vient d'être fondée à Toulouse. Elle a pour but « de contribuer aux progrès et à la diffusion de la géographie et des sciences qui s'y rattachent ; elle s'efforcera de servir plus spécialement les intérêts de la région pyrénéenne » — Elle se propose de provoquer ou patronner des cours et des conférences, soit à Toulouse, soit dans les villes voisines, d'organiser des excursions, etc. Déjà M. Cartailhac a fait une conférence sur le projet de création d'une mer intérieure en Algérie et les nombreux assistants ont écouté, avec le plus vif intérêt, les développements donnés par

le conférencier, l'un des secrétaires de la Société Toulousaine. M. Cartailhac, en terminant, a fait appel au concours des Albigeois en faveur de l'œuvre et nous sommes heureux de pouvoir dire que cet appel a été entendu : un assez grand nombre de nos concitoyens se sont fait inscrire comme membres fondateurs de cette association scientifique.

Les publications de la Société de Géographie de Toulouse, se divisent en deux parties. La première comprend le compte-rendu des séances et les faits géographiques les plus importants. C'est un bulletin mensuel dont il a déjà paru deux numéros. La seconde partie, dont la publication n'est pas périodique, renferme les *mémoires*, c'est-à-dire, les notices, rapports, et documents divers accompagnés de cartes et d'illustrations.

Les membres titulaires reçoivent toutes ces publications.

Le 24 mai avait lieu à Albi, sous la présidence de Mistral, la réunion générale des filibres pour la célébration de la fête de Santo Estello. Une nombreuse assemblée était venue de tous les points du midi entendre et applaudir la brillante et chaude parole du grand poëte de la Provence, et c'était plaisir à voir l'entrain avec lequel chacun s'empressait de faire valoir, en vers comme en prose, l'harmonie et la richesse de cette belle langue méridionale. La Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn, avait tenu à rendre elle aussi hommage à l'illustre capoulié et elle avait chargé son président de lui offrir une coupe d'honneur. Nous donnerons dans notre prochain numéro un compte-rendu exact et détaillé de cette brillante réunion.

Plusieurs de nos compatriotes ont pris part au concours de poésie ouvert, cette année, par la Société littéraire de Béziers et ont vu leurs œuvres couronnées à ce concours. Il a été décerné : une médaille d'argent à M. J. Combès, professeur au collège de Gaillac, pour un poème intitulé *Selim*, épisode de la prise de Constantinople ; une médaille de bronze, à Mme Marie Cassan, pour son poème, *les Pifferari*, et à M. Auguste Vidal, de Lavaur, pour une pièce de vers patois intitulée *Uno counsulto sié moussu l' méro*, enfin une mention honorable à Mlle Ouradou de Brassac, pour un *Entretien avec une fleur* cueillie sur la tombe d'Eugénie de Guérin.

M. l'abbé Vigné, curé de Boissel, près Gaillac, vient d'obtenir une médaille de bronze, grand module, au concours de la Société des Belles-Lettres de Montauban. La pièce couronnée était une *Ode au Nuage*.

Parmi les artistes de notre contrée, qui figurent à Paris, au Salon de cette année, nous citerons M. Henri Loubat, de Gaillac, qui a exposé un *Caligula assistant à une exécution*.

La Société d'agriculture du Tarn s'est réunie pendant la tenue du concours régional agricole à Albi. Dans la seconde partie de cette séance, M. Rey-Lescure a fait une intéressante communication au sujet de la carte géologique du département du Tarn, qu'il se propose de publier, si l'administration le seconde dans cette utile entreprise. Le président lui a adressé des remercîments au nom de l'assemblée. Espérons que le Conseil général accueillera favorablement les propositions qui doivent lui être faites par M. Rey-Lescure.

PROGRAMME

Du Concours philologique et littéraire qui doit avoir lieu à Montpellier au mois de mai 1883.

PHILOLOGIE

Des prix seront décernés :

1° A la meilleure étude sur le patois, ou langage populaire, d'une localité déterminée du midi de la France (collection de chansons, contes, proverbes, devinettes, comparaisons populaires). Ces textes devront être reproduits exactement, c'est-à-dire sans rien changer à la langue du peuple, et tous traduits en français. On y joindra la conjugaison des verbes *chanter*, *finir*, *mourir*, *prendre*, *avoir*, *être*, *aller*, *pouvoir*. Indiquer les autres localités connues de l'auteur, où se parlerait le même idiome populaire.

Observation. — Ce prix est exclusivement réservé aux institutrices ou instituteurs primaires.

2° Au meilleur travail de philologie romane ayant pour base des textes qui soient antérieurs au xve siècle, et qui appartiennent à la langue d'oc ou à la langue d'oïl. Rentrent dans cette catégorie les publications de textes et les études d'histoire littéraire.

3° Au meilleur travail philologique ayant pour objet un idiome populaire néo-latin : Belgique, Suisse, France, Espagne, Portugal, Italie, Roumanie, Amérique. Cette étude devra s'appuyer sur un choix de textes (chants, contes, proverbes, légendes, etc.) Y joindre la géographie du dialecte étudié.

LITTÉRATURE

Des prix seront décernés :

4° et 5° aux deux meilleures poésies, à quelque genre qu'elles appartiennent.

6° Au meilleur ouvrage en prose (contes, nouvelles, romans).

7° A la meilleure composition scénique en vers ou en prose.

Avis aux concurrents. — Tous les ouvrages qui concourront pour le second ou le troisième prix de philologie devront être écrits dans une langue néo-latine ; tous ceux qui concourront pour l'un des quatre prix purement littéraires (n°s 4, 5, 6, 7) devront être écrits dans un des dialectes, soit du midi de la France, soit de la Catalogne ou des îles Baléares ou des provinces de Valence et d'Alicante.

Les travaux envoyés devront être inédits. Toutefois le deuxième et le troisième prix de philologie pourront être accordés à des ouvrages ayant paru depuis le 1er janvier 1882 et n'ayant concouru nulle part.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Les ouvrages destinés au concours doivent être adressés franco à M. A. Boucherie, secrétaire de la *Société des langues romanes*, avant le 1er février 1883, dernier délai, et, en triple exemplaire, s'ils sont imprimés.

Un avis ultérieur complètera les indications qui précèdent.

ERRATUM. — Page 48. L'arrêt du parlement de Toulouse, confirmant la valeur des anciennes monnaies et rendu entre le syndic du chapitre Saint-Etienne et celui des PP. Augustins de cette ville, porte la date du 13 février 1613.

Le Directeur-Gérant,

ÉMILE JOLIBOIS.

LE BANQUET DES FÉLIBRES A ALBI

Le 24 mai 1882

Qu'est-ce que le Félibrige ? — La *Revue* a déjà répondu à cette question. (1) Ce n'est pas, comme quelques-uns l'ont prétendu, une association plus politique que littéraire, cherchant à entraîner le Midi à constituer une France à part ; c'est la France méridionale qui, tout en restant fidèle à la grande France, veut conserver sa langue populaire, si douce, si harmonieuse et faire revivre cette littérature romane qui a fait le charme du moyen-âge et qui est l'objet d'une étude passionnée de la part des peuples étrangers.

Le Félibrige, en souvenir des sept troubadours toulousains, est symbolisé par une étoile à sept rayons. Chaque année, la *Santo Estello* est célébrée par les Félibres dans une des villes de la province, et le *festanal* est toujours terminé par un banquet. Cette année, la ville d'Albi a eu l'honneur de recevoir le Félibrige, et Frédéric Mistral, le *capoulié* de l'association, a présidé le banquet, auquel ont pris place, à midi précis, cent vingt convives. On était heureux de voir des hommes de toutes les opinions, faire trêve à la politique qui les divise, et se réunir fraternellement dans un but artistique et littéraire. La gaieté la plus franche n'a pas cessé de régner dans ces agapes fraternelles.

Mistral avait à ses côtés le comte de Toulouse-Lautrec, syndic de la maintenance d'Aquitaine, et le colonel Teyssier, président de la Société des Sciences, Arts et Belles-lettres du Tarn. Parmi les convives nous avons remarqué à la table d'honneur MM. Lieutaud, chancelier du Félibrige, Roqueferrier, Vaïsse-Cibiel, le baron Reille, député du Tarn, Espinasse, ancien sénateur, etc. L'une des tables latérales était présidée par M. Camille Laforgue, syndic de la maintenance du Languedoc, l'autre par M. Barbe, ancien syndic d'Aquitaine. A ces tables avaient pris place MM. l'abbé Roux, Junior Sans, Castela, félibres majoraux ; plusieurs mainteneurs des Jeux-Floraux ; d'anciens députés, des magistrats, des membres du barreau et plusieurs membres de la Société littéraire d'Albi. La presse était représentée par *la Dépêche* de Toulouse, *le Courrier* de Tarn-et-Garonne, l'*Echo du Tarn*, le *Limousin-Quercy* et la *Revue du Tarn*. On attendait le poëte roumain Alecsandri et lord Bonaparte-Wyse ; ces messieurs, à leur grand regret, ont dû se faire excuser ; mais ils ont envoyé des poésies que nous publions plus loin.

Au moment où Mistral allait prendre la parole, on lui remit un télégramme. Il était du fils de Jasmin qui, empêché de se rendre à la Félibrée, avait voulu s'associer de cœur au banquet. Il rappelait la présence de son père, à Albi, lors de l'inauguration de la statue de Lapérouse. Ce télégramme était ainsi conçu :

« Soubeni à la bilo d'Albi pe la bago daounou qua dounat a moun paire. »...

Alors, Mistral se levant prononce de sa voix « sonore comme l'italien, chaude comme le soleil marseillais, harmonieuse comme une lyre », le discours suivant, dont il nous a donné lui-même la traduction :

(1) Tome Ier page 153. — On lit dans le dictionnaire Littré : *Félibre*, proprement poëte en langue d'Oc, de l'école de Roumanille et de Mistral. En général, tout homme contribuant par ses œuvres, soit en vers, soit en prose, au succès de la renaissance provençale. *Etymologie* : On raconte que Mistral, récitant une poésie populaire où *Félibre* se trouve au sens de docteur, ce mot plut aux convives qui l'adoptèrent.

MESSIÉS E GAI COUNFRAIRE,

« Li cors celèste, que viron e se movon tant magnificamen dins l'inmensita de Diéu, soun soumés, lou sabès, à dos forço majouralo : l'uno que li bandis à travès de l'espàci coume la pèiro d'uno foundo, l'autro que li retèn e lis entiro vers soun cèntre. Dou contro-pes d'aquéli forço nais l'ordre miraclous que règno dins lou cèu, nais eternalamen l'armounio dou mounde.

« Li soucieta umano soun soumesso tambèn à dous balans countràri, que soun lis elemen de soun prougrès e de sa vido : soun, aquéli balans, lou besoun d'unita e lou besoun d'independènci. E dou legislatour la suprèmo sagesso estarié, m'es avis, à trouba l'equilibre que dèu contro-pesa e manteni d'acord l'independènci e l'unita, à coumpli en un mot la lèi de Noste Segne *sicut in cœlo et in terra.*

« L'unitarisme, éu, s'uno fes a lou vanc e que rèn noun l'arrèste, vès, passo l'aplanaire sus touti li clouquié, sus touti li clapié, sus touti li courage : e, tenènt ges de comte ni dis usage, ni de l'istori, ni de la lengo, ni dou climat, vou faire touti béure à la memo coucourdo, vous chanjo pau à pau la nacioun en troupèu ; piéi un jour vèn un moustre que pou dire en vesènt l'aplatimen de touti : « Voudriéu que lou mounde n'aguèsse qu'uno tèsto pèr pousqué la sega. »

« L'estrèmo independènci n'es pas mens dangeirouso ; car, fauto de gouvèr e d'unita de visto, uno nacioun pou s'estrassa, pou se desmesoula dins la guerro civilo, s'embreniga e s'avali.

« De la coumbinesoun d'uno lèi unitàri emé l'independènci qu'es necessàri à l'ome sourtira dounc, iéu crese, la digneta pèr touti, la liberta, la vido, e la varieta dins l'armounio.

« Ounte n'en sian, à l'ouro d'iuei ? La Franço, nosto Franço, a lucha de long siècle pèr avé l'unita. E lou Micjour, poudèn lou dire, s'es douna tout entié à-n-aquelo entre-presso auto, e a tout sacrifica pèr l'unioun, pèr la pas, pèr la grandour de la patrio. L'unita, gràci à Diéu, es facho, e pèr toujour ! Es facho e counsacrado autant pèr lou malur, en coumun parteja, coume pèr la coumuno glori.

« Mai, Messiés, dou moumen que voulèn èstre d'ome, que voulèn resta libre e que voulèn trachi toujour-que-mai e prene d'alo, devèn-ti pas nous garanti contro l'abus de l'unita, contro aquelo puissanço terriblo, demasiado, la centralisacioun, que nous vèn embasta, jusqu'au darrié vilage di Pirenèu e di Ceveno, noun soulamen si modo e soun unifourmita, mai encaro si foulié, sa trufarié, soun cativié, aquelo centralisacioun que se vou mescla de tout, que destruis nosti coustumo, noste amour dou terraire, nostis estacamen i causo envirounanto, e que copo lou nèrvi dou testardige patriau e que vai jusqu'au tufe desseca li sourgènt de nosto independènci !

« Poudèn pas touti viéure dins Paris o dins Marsiho. Poudèn pas touti èstre emplega, poudèn pas touti avé de plaço. Fau que n'i'ague, Messiés, pèr boulegà la terro, pèr laboura la mar e si tempèsto, pèr abita li coumbo emai li piue, pèr avena la sabo, pèr manteni li raço dou bèu païs de Franço ! E se voulès que rèston, aquéli païsan, dins si vilage e dins si bori, dins si garrigo e dins si roco, se voulès subre-tout que ié trobon en plen aquéu countentamen qu'apellon *liberta*, leissas-ié l'estrumen d'aquelo liberta, leissas-ié soun lengage, lou lengage necite au mitan ounte vivon e dins lou quau espouscon tant vivamen e gaiamen lis estrambord de sa naturo.

« N'i'a proun de di. Coumprenès aro la prefoundeta, la forço de l'idèio felibrenco. Lou Felibrige, enmantela dins la lengo dou pople

coume dins uno fourtaresso, es la souleto resistènci que i'ague seriouso contro lou despoutisme e l'atiramen di cèntre. Es éu que represènto l'antico independènci d'aquéli raço fièro que fan la farandoulo dins l'istori de Françoo, que volon bèn s'uni e s'embrassa pèr maridage, mai que, coume nosti femo, entèndon reserva e sauva sa verquiero.

« Lou Felibrige dounc, en foro de soun giscle de poucsio novo, a peréu l'ambicioun de countribuï un jour à la pacificacioun, à l'armounio soucialo. E se qua aucun, Messiés, troubavo pretenciouso nostis aspiracioun, ié poudrian respondre pèr aquest mot d'Alphonse Karr : « *On doit pouvoir sauver son pays, même en patois.* »

Messiés e gai Counfraire,

« I'a pancaro tres mes, la Mantenènço de Prouvènço desplegavo soun drapèu souto l'azur de Niço, à cènt lègo d'eici ; lou 7 de mai, la Mantenènço de Lengado tenié à Mount-Pelié sa galanto court d'amour, à la presènci d'Alecsandri, lou grand pouèto roumanesc ; lou 14 de mai, la ciéuta de Fourcauquié celebravo brihantamen, eilamount dins lis Aup, li jo flourau dou Felibrige ; lou 18 de mai, l'acadèmi de Beziés dounavo au Gai-Sabé lou rampau d'oulivié rouman ; e lou 21 de mai, li felibre de Paris courounavon la lengo e lis art dou Miejour.

« Vuei, nous veici en Albi. Vesès dounc l'espandido, l'afougamen, la prèisso que nosto Causo pren. En trepejant la terro, l'ilustro terro d'Albigés, fraire, devinas touti lou segren que nous esmou... Liuen de iéu la pensado de voulé facha degun, de voulé remena d'endignacioun que soun bèn morto ! Mai pamens i'a 'n chapitre dins l'istori de Françoo, que porto un noum famous : la guerro dis Albigés. E tout fiéu dou Miejour, en legissènt aquéli pajo, ressentira toustèms sauta soun cor. Aro, voulèn pas saupre quau èro l'enemi, quau avié dre o tort. Lou sang que regoulè dins aquelo orro mescladisso a belèu cimenta li foundamento de la Françoo, e sus l'autar de la patrio, coume sus touti lis autar, ié dèu agué si sacrifice.

« Mai, Messiés, i'a 'no causo que li mort nous demandon, e que li mort i'an dre, quand soun toumba dins la bataio : aco's la remembrançoo. Tout ome que defènd lou sou de sa patrio, que lucho e mor pèr elo, merito longomai la remembrançoo dou païs.

« Ièu crese dounc respoundre au sentimen de touti, à-n-un noble sentimen de pieta naciounalo, en aubourant aquesto Coupo, au-dessus dis oupinioun, au-dessus di disputo e di tenèbro de l'istori, en aubourant, vous dise, en vilo d'Albi, la Coupo felibrenco, à l'ounour e memori d'aquéli coumbatènt qu'an escri l'epoupèio dou Miejour emé soun sang, e qu'an peri, superbe, en cridant : Vivo Toulouso ! »

TRADUCTION.

MESSIEURS ET GAIS CONFRÈRES,

Les corps célestes, qui tournent et se meuvent si magnifiquement dans l'immensité de Dieu, sont soumis, vous le savez, à deux forces majeures : l'une qui les projette à travers l'espace comme la pierre d'une fronde, l'autre qui les retient et les entraîne vers leur centre. Du contre-poids de ces deux forces naît l'ordre merveilleux qui règne dans le ciel, naît éternellement l'harmonie du monde.

Les sociétés humaines obéissent aussi à deux branles contraires, qui sont les éléments de leur progrès et de leur vie : ces branles sont le besoin d'unité et le besoin d'indépendance. Et du législateur la suprême sagesse consiste, ce me semble, à trouver l'équilibre qui doit contre-balancer et maintenir d'accord l'indépendance et l'unité, à réaliser en un mot la loi divine « sur

la terre comme au ciel. »

L'unitarisme, lui, si rien n'arrête son élan, passe la herse, vous le voyez, sur tous les clochers, sur tous les tas de pierres, sur tous les courages ; et, ne tenant nul compte ni des usages, ni de l'histoire, ni de la langue, ni du climat, il veut que tout le monde boive à la même gourde, peu à peu il vous change la nation en troupeau ; puis un jour vient un monstre qui peut dire en voyant l'aplatissement de tous : « Je voudrais que le monde n'eût qu'une seule tête pour pouvoir la faucher ! »

L'extrême indépendance n'est pas moins dangereuse ; car, faute de gouverne et d'unité de vue, une nation peut s'entre-déchirer, peut s'épuiser dans la guerre civile, et s'émietter et disparaître.

De la combinaison d'une loi unitaire avec l'indépendance qui est nécessaire à l'homme sortira donc, je crois, la dignité pour tous, la liberté, la vie, et la variété dans l'harmonie.

Aujourd'hui, où en sommes-nous? La France, notre France, a lutté de longs siècles pour atteindre l'unité. Et le Midi, nous pouvons le dire, s'est donné tout entier à cette entreprise éminente, et il a tout sacrifié pour l'union, pour la paix, pour la grandeur de la patrie. Grâce à Dieu, l'unité est faite et pour toujours ! Elle est faite, et consacrée autant par le malheur, partagé en commun, comme par la commune gloire.

Mais, Messieurs, du moment que nous voulons être des hommes, que nous voulons demeurer libres, que nous voulons nous développer et prendre de l'essor, ne devons-nous pas nous garantir contre l'abus de l'unité, contre cette puissance terrible, exorbitante, la centralisation, qui vient nous imposer, jusqu'au dernier village des Pyrénées ou des Cévennes, non-seulement ses modes et son uniformité, mais encore ses folies, son scepticisme, sa corruption, cette centralisation qui veut toucher à tout, qui détruit nos coutumes, notre amour du terroir et nos attachements pour l'horizon natal, et qui énerve les opiniâtretés patriotiques, et qui va, jusqu'au tuf, dessécher les sources de nôtre indépendance !

Nous ne pouvons pas tous vivre à Paris ou à Marseille. Nous ne pouvons pas tous être employés, nous ne pouvons pas tous avoir des places. Il faut, Messieurs, qu'il y en ait pour remuer la terre, pour labourer la mer et ses tempêtes, pour habiter les combes et les pics, pour alimenter la sève, pour maintenir les races du beau pays de France ! Et si vous voulez qu'ils restent, ces paysans, dans leurs villages et dans leurs fermes, dans leurs garrigues et dans leurs roches, si vous voulez surtout qu'ils y trouvent complète cette satisfaction qu'on nomme *liberté*, laissez-leur l'instrument de cette liberté, laissez-leur leur langage, si bien approprié au milieu où ils vivent, et dans lequel éclatent si vivement et si gaîment les saillies de leur naturel.

C'est assez là-dessus. Vous comprenez dès lors la profondeur, la force de l'idée félibréenne. Le Félibrige, enveloppé dans la langue du peuple comme dans une forteresse, est la seule résistance sérieuse qu'il y ait contre le despotisme et l'attraction des centres. C'est lui qui représente l'antique indépendance de ces races fières qui font la farandole dans l'histoire de France, qui veulent bien s'unir et s'embrasser par mariage, mais qui, comme nos femmes, entendent réserver et conserver leur dot.

Le Félibrige, donc, outre son jet de poésie neuve, a aussi l'ambition de contribuer un jour à la pacification, à l'harmonie sociale. Et si quelqu'un, Messieurs, trouvait prétentieuses nos aspirations, nous pourrions répondre par ce mot d'Alphonse Karr :

« On doit pouvoir sauver son pays même en patois. »

Messieurs et gais Confrères,

Il n'y a pas trois mois, la Maintenance de Provence déployait son drapeau sous l'azur de Nice, à cent lieues d'ici ; le 7 mai, la Maintenance de Languedoc tenait à Montpellier sa gracieuse cour d'amour, en présence d'Alecsandri, le grand poète roumain ; le 14 mai, la cité de Forcalquier célébrait brillamment, au sein des Alpes, les jeux floraux félibréens : le 18 mai, l'académie de Béziers donnait au Gai-Savoir le rameau d'olivier roman : et le 21 mai, les félibres de Paris couronnaient le Midi dans ses beaux-arts et dans sa langue.

Nous voici, en ce jour, à Albi. Vous voyez l'expansion que notre Cause prend, la vogue et la ferveur qu'elle soulève. En foulant cette terre, l'illustre terre d'Albigeois, frères, vous devinez notre émotion sacrée... Loin de nous la pensée de vouloir blesser personne, de vouloir remuer des indignations bien mortes! Mais il est cependant, dans l'histoire de France, un chapitre qui porte un nom fameux : la guerre des Albigeois. Et tout fils du Midi, en lisant ces pages, ressentira toujours bondir son cœur. Maintenant, nous ne voulons pas savoir quel était l'ennemi, qui avait droit ou tort. Le sang qui ruissela dans cette horrible mêlée a cimenté peut-être les assises de la France, et l'autel de la patrie, comme tous les autels, doit recevoir ses sacrifices.

Mais il est une chose que les morts nous demandent, et à laquelle les morts ont droit, lorsqu'ils tombèrent dans la bataille : Messieurs, c'est le souvenir ! Tout homme qui défend le sol de sa patrie, qui lutte et meurt pour elle, mérite le souvenir éternel du pays.

Je crois donc répondre au sentiment de tous, à un noble sentiment de piété nationale, en levant cette Coupe au-dessus des opinions, au-dessus des disputes et des ténèbres de l'histoire, en élevant, vous dis-je, dans la cité d'Albi, la Coupe félibréenne, en l'honneur et mémoire de ces preux qui ont écrit avec leur sang l'épopée du Midi, et qui ont péri, superbes, en criant : Vive Toulouse !

Après ce discours, souvent interrompu par des applaudissements, le colonel Teyssier a offert à Mistral une coupe d'honneur, au nom de la Société littéraire d'Albi et d'unanimes applaudissements ont accueilli ce souhait de bienvenue qu'il a adressé à l'assemblée :

Abouei es un gran joun per la nostr'assemblado,
Lou Mestre des Félibres, Mistral, es arribat !
Es seguit d'un issam dount a fatz la lebado
Dins nostre bel miejoun, sur touto la countrado
Que per la lenguo d'O a flourit tems passat.

Ben nous rememoura que lou parla des païres
Milhou que lou francés sap esprima toujoun
Ço que lou cor sentis, ço que disou las maïres
Quant bressou lous nenous en lour cantan lous aïres
Que las anjos d'el cel auou meses en renoun.

Siègue lou pla bengut, el ame sa coumpagno,
Aquel que ben per fa reflouri lou ramel
De nostre biel parla, qu'à peno la campagno
Counserbo pauroment e que cadun regagno
Sans se douta, sigur, qu'a la douçou d'el mel,

Ço que de l'ancien tems, digne de remembranço
De glourious, de gran demès nous s'es menat,
L'espouër en l'abeni d'un païs fourtunat
Que quant boudren sera lou pus bel de la Franço,
Cent cops, dins sous escrits, El bos a mensounnat.

En hostes abisats, à cadun des coufraïres,
Felibres deourien fa qualque poulit présent
Que pus tard rappelès aqueste bel moument ;
Mais nous escusarez se nou ne fasen gaïres :
Uno coupo d'ounour à bostre Président.

Tout ço qu'à Diou plaïra de fa per sous Félibres,
De cor bo bous souhaitan, ame patz et santat ;
Uno bello familho ; lous bes de l'amistat ;
Un fertile trabal quant coumpousas de libres ;
E bounhur eternel per finiment d'estat.

Les applaudissements ont redoublé quand Mistral a embrassé le colonel en disant que ce grand patriote, cet héroïque défenseur de Bitche et de l'intégrité du territoire français, au moment où on nous enlevait Metz la pucelle nous en créait une autre.

La parole a été ensuite donnée à M. de Toulouse-Lautrec qui a célébré les richesses de nos belles provinces méridionales et en particulier celles du pays d'Albigeois ; mais ce nom rappelait le souvenir de la terrible croisade qui a arrêté le cours de la civilisation dans le midi de la France et il ne pouvait le passer sous silence. Il a parlé de cette guerre fratricide comme devait le faire un méridional :

« èro pas uno crouzado coumo las autros, — a-t-il dit, — s'agissio pas d'ana, miejis morts de talen e de set, se trigoussa à trabès les rocs, les sables, las chafraduros de las mountagnos et das deserts de l'Esclabounio e de l'Asio-Minuro, ou de mouri d'adalimen ou de pesto joust las muralhes d'Antiocho ou de Jerusalem. Y fasio milhou biure dins las grassos campagnos dal miejoun, à l'oumbro das oulibiès, das ammeliès, al mieit das blats et de las bignos, e Simoun de Mounfort s'applasio pla à tailla per el e per les seus de brabos segnourios al despen das mestres daquelos terros graniboulos.

« Acos alaro que la guerro benguet tariblo, guerro de counquesto, d'ouppressiou et de rapino. Alaro les osses das massacrats de Béziers pousquèroun trefousi al bruts sourd das morts que toumbaboun coumo grello sur la terro sannouso de Muret. Nostre païs pousquèt dire : *contrivit ossa mea !* »

Puis détournant sa pensée de ce triste souvenir, il a ainsi terminé son discours :

« Ne parlen pas mai d'aco ; mès, Albigeses, bostre noum derebeilhabo aquelis soubenis. Aques jouns de dol soun pla len ! Qui penso à Montegut desbaraillat quand passo daban la graciouso Bastido de Lislo d'Albiges, soun eritièro ? Qui se souben de Sant-Marcel, quand remounte la poulido ribièro de Serou ? *Etiam periere ruinæ !* — Tandis que besèn encaro à Cordos, dins las lojos roumanos, le soubeni risent, que nous meno pla en rè de nostres paires, as jouns de glorio e de joio, de cant, de casso e d'amour — quand l'espiè se plantabo, noun pas dins le corps de l'ome, mès dins le bentre dal singlar ou dal loup.

« S'èro trop parlat de bousaus, Albigeses, fils das darriès martiris de la causo miejounenço, per que souguesses doublidats ; e acos Albi que l' Felibre a causido per fa sa prumièro santo Estello en Aquitanio, coumo se, per uno bountat de Dious, la resurrecciou debio se faire, aqui ount la mort abio coumençat. Soun benguts, Proubençals, e Païs-Bassols, e les abets recapiuts brasses e cor duberts, coumo de fraires de qui languissiats !

« S'abets pas à lour moustra ni la folo Durenço, ni las anturousos alpillos, lour farés bese nostro catedralo sans parelho, le dounjoun e las tourres de l'archebescat, aquelos mountagnos de teulo, dount la ma de l'ome a pastat un per un les roujes materials. Lour farés bese la ribièro richo e plasento, dins laqualo al pè de bostros serros, blancos, dreitos e laurados pes labassis, Tarn, couro rouge coumo la sang, couro fresc e bert coumo la lèdro, encaissat de ma de Dious, se tots e se replègo coumo un serp ; lour moustrarés al len, de la ma, e nostros fourèstes de garrics, e nostros Mountagnos Negros trop nautos perce que *nous empachoun de bese nostres amics ount soun.*

« Les menarets touca la ma as négres e balens minurs de Cramaus, as teisseires e as paraires Castreses et Mazametols ; as bouscassiès e carbouniès de Ramoundeus e de Mountaut : as balens bouiès de la plano,

que toutis lous faran auzi la bielho lengo dal brès, la soulo, remercian Dious, que sapioun.

« Lour farés tasta nostres bis fis de Cunac, de Cahuzaguet e de Gaillac ; e lour demandares se balion pas salbe d'esse beguts à lour santat.

« Que per soun ensats, la coupo superbo, tan graciousomen oufferto à nostre illustre capouliè, per la Soucietat litterario d'Albi, se rempligo d'aquelis bis dal terreyre ! qu'aquel trinquadis sio le symbèu de l'uniou estrecho de Languedo e de Prouvenço ! Que la festo d'abouie daisse en Albi, un loung soubeni ; que fosses d'aquelis que y an assistat dintroun dins le reng dal Felibrige, d'aquelo troupo de balents qu'ennairo ta brabomen la banièro dal Miejoun, qu'a rebiscoulado e illustrado nostro lengo de las Alpos à las Pyrénèos, à Abignoun, à Marseillo, as Ais, à Fourcauquiè, à Gap.

« Bebi à la santat de toutis les balens souldats de la causo miejounenco ;

A l'Académio das Jocs Flourals ;

A la Souciétat de las lengos Roumanos, de Mount-pelié ;

A la Souciétat litterario de Beziès ;

A nostro Souciétat litterario d'Albi, tant dignomen representado aissi ;

« Bebi en aquelis nobles estrangès, les Roumious de nostre terreyre, que nous fisaben de bese aissi e que plagnen d'y abe pas ; — al senatou de Roumanio, Vasile Alessandri ; — A Guilhem Bonaparte Wyse, aquel boulountari que fidèl à la tradiciou de sa raço, es pas lountens damourat soldat dal Felibrige e que a roundomen passat general.

« Enfin, Proubençals, Païs-Bassols, Albigeses, mous amics e coufraires, per metre dins un soul noum le salut qu'enboï à toutes nostres gens, à la santat de l'ome qu'abraso de soun ardou patrioutico les cors miejounencs, coumo soun grand soulel de Probenço, fa resplandi la terro de soun païs !

A Frederic Mistral ! »

Puis M. Jules Rolland salue les félibres au nom de la ville d'Albi :

MOUSSUS ET BRABES COUNFRAYRÉS

..... « Layssas-mé bous saluda al noun d'uno reyno qué bostro présenço ramplis d'ourgul et d'esperenço, layssas-mé bous diré messio pla, adissias à toutés amay la coumpagno, al noun d'uno grando et poulido bilo, al noun de la bilo d'Albi !

« Qu'un ounour per yeou dé parla dabant uno ta belo taùlado, dé saluda tantés dé felibres balens coumo d'espasos, qu'où desempey lountens deja gagnat lurs espérous e acampat tantés de laùriès al serbiçi d'aquel dous e bel païs del Miejoun qu'aùra toujoun e junqu'os à la fi, tout nostre cor, touto nostro amo e touto nostro fé !

« Qu'un ounour subretout per yeou dé saluda al noun de la bilo d'Albi aquel gran poueto..... Mès nani, lou boli pas noumma, pesanqué trobi pas rés à diré qué ségué dinné d'el e dé moun admiraciù, e apey, pesanqué es lou soul ayssi qu'ajé pas res a gagna ou a perdré à un coumplimen o à un elogi.....

« E coussi boulès pas qué la bilo d'Albi siègo fièro d'aquest'assemblado ? Anas escriùre uno grando pajo de soun historio litterario, é acos Mistral qué ten la plumo..... (Aï, mé sey taillat ! abio proumés de lou pas noumma, e ta pla béni de bo fa, escusas-mé...)

« Dounquos, coussi boulès pas qué la bilo d'Albi siègo fièro ! Benes rabiscoula soun cor dé mayré e fa leba l'issan des biels soubenis. Acos coumo sé ye disiès : y a siei cents ans, abios de fils aymables, crouquadous, qué cantabou coumo de mésengués, te mettios à la fenestro lou ser per lous entendré canta, e dé soule court à la punto d'albo, ne perdiès pas

uno dé lurs cansous!.. Ebé escouto-nous, cantan coum'eles, aben la memo parladuro, lou meme amour, la memo fé, ploures pas may, tous fils te soun renduts !...

« E coumo dé fet, me semblo qu'abùey, saludan subretout la memorio d'aqueles troubadous qué coumo nous aous cantérou dins aquesto bilo d'Albi, mès qué toutés may qué may, mouriguèrou à l'estaco, engabiats coumo d'aùzelous, e tout estrementits pel gran trémol que y a siei cents ans callebet tout lou Mièjoun! Mé semblo qué festan subretout la mémorio d'aqueles troubadous qué s'appelabou Azémar lou Negré del Castelviel, Albertaz Cailla, Hugo e Abesque d'Albi, Hugo de Lescuro e tantés d'aoutrés. Atabé boudio crida prou fort per estré auzit d'ayssi al clastré dé San Salby, lous derebella dins lur toumbel et lur dire : « Lebasbous et benes besé coussi festan bostro memorio e bostro pouesio ! Bo sabi, mourigueres may que may lou cor desesperat ; tu subretout, Azémar lou Negré, quand besqueros arriba lous chibaliés del Nord et la rouino de la pouesio, ploureros coumo'n maynage et perdouneros pas jamay à lous qu'appelabos « *lous de Franço* ». Alaro t'acatèros lou froun, e beleou digueros amé l'ancien de Roumo :

« *Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor!* »

« Ebé, beni, beni, t'accoubidi an'uno grando et poulido festo. Enten aquelos cansous que brounzinou dins l'ayre, bejo passa aquesto noubelo crouzado. Ajes pas lay. Beyras pas Simoun e lous chibaliès del Nord. Nou, tout aco s'es pla apasunat desempey. Sen bé toutés et may que jamay de gascous et de prouvençaùs, mès sen toutés francesés; sen toutés de frayrès! Aquesto noubelo crouzado té playra. Bejo nostré capitani ; soun noun retountis coum'uno fanfaro de guerro, sa pouesio es pus dousso qué lou mel narbounés. Gayto lou, begayo lou pla, « *és de la raço qué regreio* », acos aquel qu'es sourtit de bostrés ossés per bous benja.... acos Mistral !.... »

« Aqui coussi lur parlario, seri sigur qu'aquelés grans morts m'aouziguessou...

« *Nos autem qui vivimus*, coumo dis lou psalmé de la Gleio, n'aben qu'a remercia Nostré-Segné de la belo gracio que nous a fatso dé besé lou rebiscouladis de nostro lengo-mayre. Coumo disen, jamay nostro pouesio ero pas estado ta fresco, ta gaillardo e may en sabo. Dins l'ort del Felibrige quantos de flours e quanto de frujo ! Sans parla de *Mireïo*, de *Calendaù* et de *las Ilos d'Or*, ayssi las *Margaridettos de Roumanillo* qué bénou freilla dé lurs alettos lous *Parpaillols blus* de Bounaparto Wyse, la *Milgrano entreduberto* de Teodor Aubanel, et tantos d'aoutros obros mirabillousos.

« Besi ayssi l'issan del Felibrige e aymi a saluda MM. Laforguo, Paul Barbo, Achille Mir, Junior Sans, Roquo-Ferrié, sans doublida lou comté dé Toulouso doun lou noun soul e la présenço ayssi probou qué nostro parladuro pot pas mouri. Finirio pas d'aquesté ser sé coumençabi las litanios del Felibrige. Incaro un cop, se noun anan, brabés coufrayrés, séra pas a mens dé paourieyro ; serio pus lèu de grayssieyro...

« Més bous foù pla excuso d'abé tan parlat, Tourni la cabillo al traùc e bous disi per finisou : « la bilo d'Albi bous saludo amé ourgul e recouneyssenço. Coumo aùtrés cots fasio pes troubadous, se met à la fenestro per milioù bous escouta ; coumo aoutrés cots bous saludo, bous dis messio, bous acato dé flous e de caressos, e uno mal sul 'cor, l'autro à la bouco, bous emboyo dé pitsous poutous ! »

Mistral se lève alors et entonne le *chant de la coupe* dont tous les convives répètent en chœur le refrain :

Coupo santo
E versanto
Vejo a plen bord
Lis estrambord
E l'enavans di fort!

La coupe circule de main en main et la série des *brindes* ou toasts se poursuit avec un entrain qui va toujours croissant. Nous voudrions pouvoir les publier tous; mais quelques-uns seulement nous ont été remis; heureusement nous retrouverons les autres dans le *Ramelet* de l'année prochaine. Voici celui de M. Carles de Carbonnières. Dit avec une chaleur qui partait du cœur, il a été plusieurs fois couvert d'applaudissements qui ont redoublé lorsque Mistral, profondément ému, a embrassé le poète vauréen.

A MISTRAL.

Quand, un bèl joun de mai, Toulouso la Sàbento,
Dins sous grands Jocs Flourals, de joio fremissento,
En bejen rebrouta soun lengatje mairal,
Te counsacret per Rei dal canta proubençal;
Toutis accalourits d'uno noubèlo flamo,
Enlusits per tous bers oun passabo toun amo,
E mèmes qualques-uns que te coumprenion pas,
Francimans e *Gascous*, picaben de las mas.

Mès, le lendema al ser, benios à la bimbolo
Retrouba tous fidèls : prep dal bièl Capitolo,
Més len de sas grandous, de sous salouns luzens,
Dins un piquiou senet de felibres, countens
De t'abe tout entié per touto la brespado,
Fasien à toun entour jouiouso taulejado.

Ieu soul, se t'en souben, dins un brinde courous,
Atal, d'un cor macat te disio las doulous :
« As pla fait, ô Mistral, de quita ta Proubenço
« Per beni bese al brès ta jouéno mantenenço;
« Abén la fe robusto e res nou l'aflaquis;
« Mès sien clars e pla souls, dins un trop grand païs;
« N'es que de len en len, dins aquel tros de mounde
« Qu'entendén uno bouts qu'à nostro bouts respounde;
« Bouiatjurs alassats aban l'albo, esperan
« Que toun bras nous ennaire e nous doune de ban;
« As pla fait de beni, mès cal tourna, pecaïre!
« Un soul joun de soulel suffis pas al lauraire
« Per daura sous cabels, per tinta sous rasins;
« Soun morts les Goudoulis, soun morts les Jansemins,
« N'esperan pas qu'en tu; pla milhou que iours libres,
« Ta paraulo adurra tout un fun de felibres,
« Que faran restounti le païs de cansous. »

Atal ieu te disio : e bouei soun ourgulhous,
Quand debès l'Albitjes, nostro terro mairalo,
Que s'espandis tant len de ta mar proubençalo,
Nous arribos enfin... de te dire : Salut!
Dins *toun* païs, Mistral, siogos le pla bengut!

Car de Niço à Bourdeous, en plano coumo'n serro,
Tout felibre es toun fil, touto terro es ta terro.
De tas balentos mas a sentit las susous;
Y as semenat trento ans, mès, de tas segasous
Podes ésse pla fièr : à tas garbos daurados
Estacos cado joun de noubèlos manados,
De noubèlis espics; dins nostres prats sans flous,
Toun auro miejounenco espelis de broutous
Apasimats dal freit, e ta bouts enlusido
Derebelho pertout calquo muso endourmido.
Per nostre cèl crumous, à cado festenal,
On dirio qu'as panat à toun cèl proubençal
D'estelos à manats, que, sur la routo soumbro,
Bergougnous per nous aus, alucos dins nostr'oumbro :
E le senet grandis, e d'un mème boule
Cadun se fa felibre e bol siègre ta le!

As ausit iours *bibats* restounti dins les aires?
E, tandis qu'escapan de iour clot poulberous,
A nostr' entour beléu, las oumbros das troubaires
Se brandissoun de joio al bruts de las cansous,
Tout un pople bibent se lèbo à ta bengudo
Qu'empatient attendio l'albo d'aqueste joun,
Que te couneis, e t'aimo, e qu'abouei te saludo
Capoulié de tout le miejoun!

La coupe passe successivement dans les mains de MM. Lieutaud, l'abbé Roux, Castela le meunier-poète, l'abbé Graule, le baron de Rivières, Achille Mir, Pla, Rodeloze, Monclar, Bascoul, Alibert de Roquecourbe, Vaïsse-Cibiel, les abbés Ferand et Hérétié, Lacombe, Champeval, Barbe, de Capella et Fourès.

M. l'abbé Roux a très-spirituellement comparé le félibrige à un violon brisé que le maître reconstitue péniblement, pièce à pièce et qui ainsi reconstitué rend des sons aussi harmonieux qu'auparavant. M. Vaïsse-Cibiel en évoquant la mémoire de Gou-

douli a soulevé des tonnerres d'applaudissements. M. Lacombe, de Caussade, a chanté le bon vin d'Albi et sa chanson, qu'il a bien voulu nous communiquer, avec la musique, a eu le plus grand succès. Le refrain de cette chanson, qui deviendra populaire dans l'Albigeois, était répété en chœur par l'Assemblée.

Lou bi d'Albi, fa rima lous troubayrés (1)
Coumo'l garric bùto lou camparol,
Coumo l'amour fa canta l' roussignol,
Coumo l'soulél éscaouduro lous ayrés.

1er COUPLET.

Ribos dél Tarn tous bords riséns,
Soun mirgalhadis dé flourétos,
E tas oundos soun tan frésquétos,
Qué lou béntoulét dél printéns.

RÉFRIN.

Canto Muséto (2)
Canto mignounéto
Canto lou bi
Lou bounbi d'Albi. } Bis.

2e COUPLET.

Albi, qu'ès bèl quan May jouyous,
Espandis sus tas pérménados,
Dé filhos qué soun ajénssados,
Qu'on dirio dé bouquéts dé flous.

3e COUPLET.

Soumbrés bousquéts oun lous pioussous,
L'amourouso tourtourèléto,
Merlés, cardis, tufarèléto,
Bénoun marida lour cansous.

4e COUPLET.

Ritchos coulinos oun l'agnèl,
Sus l'erbo téndro rébourdèlo,
Dél téns qué lou pastré tchaoupélo,
Soun pa bru dins lou bi noubèl.

(1) Aquél quatrin se répèto pas, és pas qu'uno introuducciou.

(2) Aquel réfrin sé canto aprèp cado couplét, sauf aprep lou darnié, qu'on diou diré, *plouro* muséto, al loc dé *canto*.

5e COUPLET.

Saludén lou bi dé Cunac,
Sas bignos bèlcop rénoumados,
Lours sorrés à cambos biradlos,
D'oun sort lou bi blanc dé Gaillac.

6e COUPLET.

Cunac, sios un éncantarél,
Dé toun bi sortoun dé félibrés,
Qu'a lour tour énjéndroun dé librés.
Qué s'un és bel, l'aoutré 's pu bel.

7e COUPLET.

Félibréjén toutis en chor,
Aquélo licour benésido,
Certificat dé loungo bido,
Qué yo bous souèti dé boun cor.

COUPLET FINAL.

Quan n'aourèy plus d'aquél bi clar,
Qué m'éntournarè dins las buscos,
Lou juc dé mas paouros lambruscos,
Lou troubarey belcop amar.

Direy, muséto,
Plouro mignounéto,
Plouro lou bi,
Lou boun bi d'Albi. } Bis.

Ensuite, M. Fourès de Castelnaudary a porté le toast suivant :

A LA CIEUTAT D'ALBI

Tu qu'as pel'camp sannous de toun escut, la luno
Que mouris e l'soulelh que se levo, enlugrant,
Mai le lioun pardous qu'i dintrèt, à fourtuno
D'urpa, — salut, Albi, dins le tieu passat grand !

L'albo de libertat de nostro raço bruno,
Ia mai de set cents ans, pren toun noum. Le tiran
Davalo de l'oumbrenc, — e, l'ost fero et dejuno
Va, del nostre miechjoun, sens relambi, tirant.

Alavés, troubadous, per la patrio santo
Lutaboun, en cantant, dreit l'invasieu maissanto
En Aimar dit le Negré, en Albertas Caila,

Les tieus, croun depeds. Lhour glorio t'encalelho,
— Aureolo, enroudant, naut, ta Santo-Cezelho,
— Que, cap de temps neblous, n'a pas pouscut vela.

REVUE DU TARN.

LOU BI D'ALBI.

CANT DÉDICAT AS FÉLIBRÉS DEL TARN,

PARAOULOS È MUSICO DE L'AOUTOU DE LAS LAMBRUSCOS,

Hippolito LACOUMBO,

DE CAOUSSADO, (Tn è Gno).

Introduccion. Scherzando.

Lou bi d'Al _ bi, fa ri _ ma lous trou _ bay_rés, Cou _ m'ol gar_

Poco lento

ric, bû _ to lou cam_pa _ rol, Cou _ mo l'a _ mour fa can _ ta'l rous_si _

a tempo

gnol, Cou _ mo'l sou_lél, és _ caou_du _ ro lous ay _ rés.

Allegro. Couplet.

Ri _ bos d'él Tar tous bords ri _ séns, Sou mir_ga _ lha_dis dé flou_

ré _ tos, É tas oun _ dos sou tan frés _ qué_tos, Quë lou bén tou _ lét dél prin_téns.

Lourat. Réfrin.

Can_to mu _ sé _ to, Can_to mi_gnou _ né _ to, Can_to lou bi,

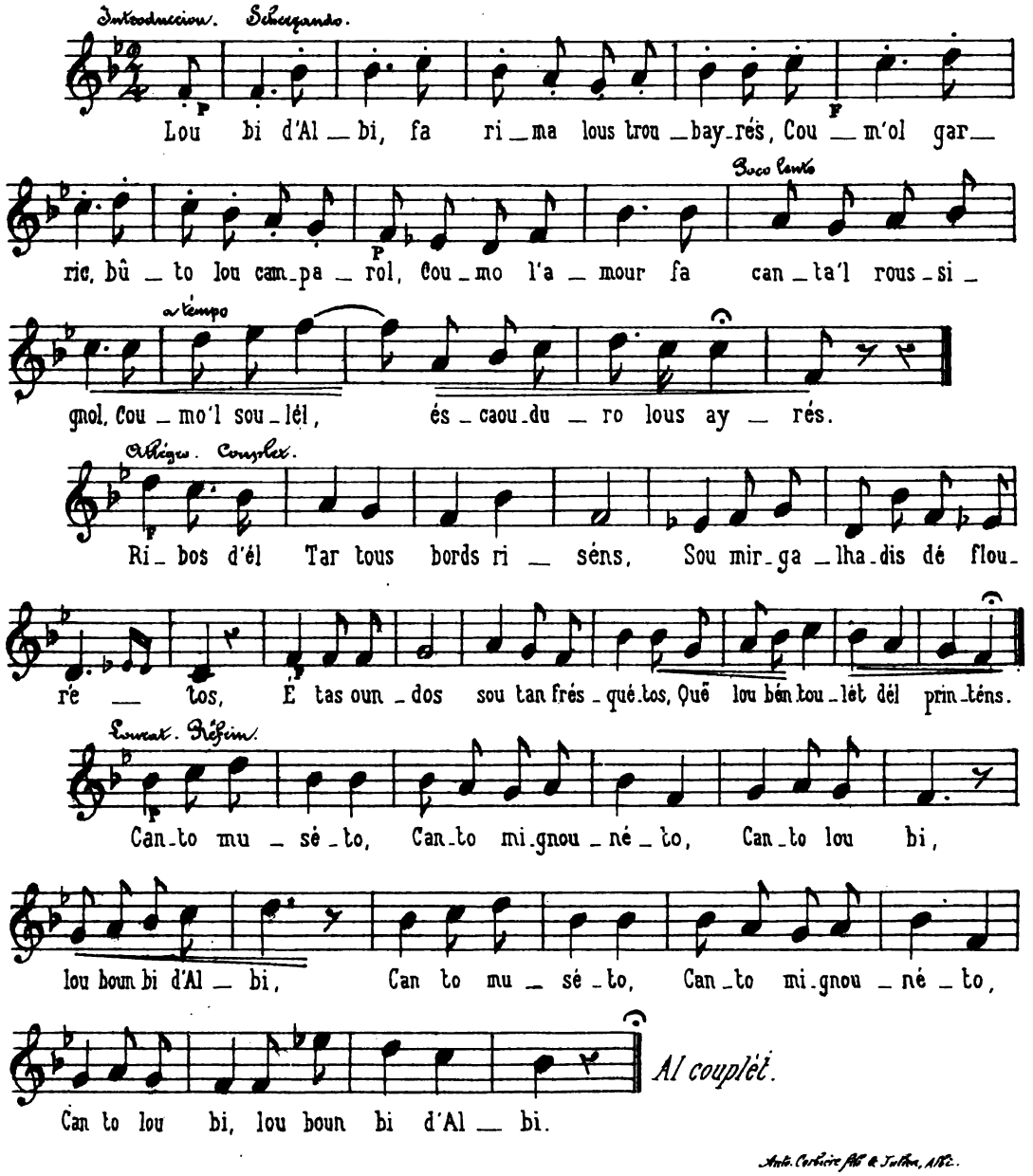

lou boun bi d'Al _ bi, Can to mu _ sé _ to, Can _ to mi_gnou _ né _ to,

Can to lou bi, lou boun bi d'Al _ bi.

Al couplét.

Auto. Corbière fils & Julien, Albi.

UNIV. OF MICH.

TRADUCTION LITTÉRALE.

Toi qui as, dans le champ rouge de ton écu, la lune qui meurt et le soleil qui se lève, aveuglant, aussi le léopard qui y pénétra, à force de jouer des griffes, — salut, Albi, dans ton passé grand!

L'aube de liberté de notre race brune, il y a plus de sept cents ans, prend ton nom. Le tyran du Nord devale, — et l'armée sauvage et à jeûn va, de notre midi, sans relâche, arrachant (maints lambeaux).

Alors les trobaires, pour la patrie sainte luttaient, en chantant, droit à l'invasion mauvaise. Aymard dit le Noir, Albertas Cayla, les tiens, étaient debout. Leur gloire t'illumine, — Auréole, entourant, haut, ta Ste-Cécile, — Que aucun temps nébuleux n'a pu voiler.

Vers la fin du banquet M. le baron Reille s'est levé ; il a rappelé en termes brefs mais chaleureux, la grandeur et la gloire de la patrie méridionale et, après avoir félicité les félibres de l'œuvre qu'ils ont entreprise, il a salué au milieu d'unanimes bravos la grande patrie, la France, dont l'union dans l'unité fait la force.

Enfin, M. Roqueferrier, de Montpellier, a donné lecture des brindes envoyés par MM. Alecsandri et Bonaparte Wyse.

LA VOIX DES MONTAGNES (1)

Quatre sœurs, reines au grand nom,
Filles du Ciel, brillent sur terre.
Chacune occupe sur un mont
Un trône d'or près du tonnerre.

L'une a les yeux clairs et ardents,
L'autre est puissante et généreuse ;
L'une a d'harmonieux accents,
L'autre est plus jeune et plus gracieuse.

Elles se tiennent par la main.
Chacune apparaît triomphale,
Car elles sont du sang latin
Et d'une souche impériale.

Les trois premières en plein jour
A leur sœur, jeune souveraine,
Adressent ces mots pleins d'amour
Puisés à la source romaine :

— « O Roumanie, ô notre sœur,
Longtemps pour nous tu fus perdue,
Mais désormais avec honneur
Pour toujours tu nous es rendue.

« Même destin doit nous unir.
Dans nos yeux brille même flamme.
Et nos âmes dans l'avenir
Ne feront plus qu'une seule âme. »

Ecoutez ! aux quatre horizons
Apennins, Alpes, Pyrénées
Et Carpathes, avec leurs fronts
Lèvent leurs voix instantanées :

— « Vive l'Espagne aux yeux ardents
Et la France du Ciel bénie !
Et l'Italie aux doux accents
Et la modeste Roumanie ! »

(1) Ce brinde écrit en roumain a été traduit en vers français, par l'auteur, M. Alecsandri.

TOAST DI LORD BONAPARTE-WYSE

« Moun salut courau i counfraire acampa dins la vilo albigeso ! A travès plano, bans e vabre, moun cor porto un brinde i tres capitalo : à-n Avignoun, la cigalenco ; à Mountpelié, la saberudo ; à Toulouso, l'astre revènent dou gai-sabé ! Auzor ! Auzor, o Felibre ! claro coumo lou soulèu, la man de Dieu se vei dins nosto causo ! ! ! »

« Mon salut cordial aux amis assemblés dans la ville Albigeoise ! A travers plaines, précipices et vallées, mon cœur porte un toast aux trois capitales : Avignon, la poëtique ; Montpellier, l'érudite, et Toulouse, l'astre renaissant du gai-savoir ! Auzor ! Auzor, ô Félibres ! Eclatante comme le soleil, la main de Dieu se voit dans notre cause ! ! ! »

Il était cinq heures et demie ; la coupe était revenue au maître et l'on attendait. Mistral comprit ; il se leva et avec une grâce parfaite il entonna l'immortel chant de *Magali*. On fit au héros de la fête une dernière ovation et avant de quitter la salle chaque convive voulut lui serrer la main.

Le soir, Mistral a de nouveau chanté Magali dans le salon de la Préfecture et il est parti le lendemain ; mais avant de quitter le département du Tarn il est allé passer quelques jours près de M. de Toulouse-Lautrec au château de Saint-Sauveur lès Lavaur. Il a emporté de son séjour parmi nous le meilleur souvenir et ceux de nos compatriotes qui ont reçu ses derniers adieux disent qu'il a quitté Albi les larmes aux yeux.

DÉNOMBREMENT

de la population du diocèse d'Albi, au mois de Juillet 1709. — Misère du peuple.

	Hommes	Femmes	Enfants	Prêtres	Religieux	Religieuses	Total
Alayrac	38	40	70	1	»	»	149
Alban	30	32	29	1	»	»	92
Albi	3000	3200	3800	169	79	107	10355
Almayrac	75	80	100	1	»	»	256
Alos	60	60	80	1	»	»	201
Amarens (C.)	»	»	»	»	»	»	»
Ambialet	600	700	1000	6	»	»	2306
Andillac	60	66	178	1	»	»	305
Andouque	301	291	557	4	»	»	1153
Annay	80	86	100	1	»	»	267
Arthés	150	140	180	2	»	»	472
Assac	100	120	140	1	»	»	361
Aussac	80	83	100	1	»	»	264
Avalats (les)	80	90	130	1	»	»	301
Bellegarde	78	80	100	1	»	»	259
Bernac	80	60	65	1	»	»	206
Bezacoul	75	80	100	1	»	»	256
Blaye	75	80	120	1	»	»	276
Bonnevialle	121	114	171	4	»	»	410
Bournazel (C.)	»	»	»	»	»	»	»
Brens et St-Félix	240	250	300	2	»	»	792
Broze	50	56	103	1	»	»	210
Bruc (le)	16	19	28	1	»	»	64
Busque (le)	110	115	130	1	»	»	356
Cadalen	450	500	800	5	»	»	1755
Cadix et Lasserre	62	83	83	1	»	»	229
Cahuzac-s-Vère	330	340	500	6	»	»	1176
Cambon	76	80	83	1	»	»	240
Campagnac	88	106	212	1	»	»	407
Campes (C.)	»	»	»	»	»	»	»
Cardonnac (C.)	»	»	»	»	»	»	»
Carlus	200	250	310	2	»	»	762
Carmaux	430	398	520	1	»	»	1349
Castanet	220	200	337	1	»	»	758
Castelgarric	35	38	50	1	»	»	124
Cast.-de-Lévis	750	700	800	4	»	»	2254
Cast.-de-Montm.	900	1200	1500	11	»	»	3611
Castelviel (le)	240	360	560	2	»	»	1162
Cazelles (C.)	»	»	»	»	»	»	»
Cestayrols	262	346	367	1	»	»	976
Cordes (*)	2800	2900	3000	70	15	»	8785
Corrompis (C.)	»	»	»	»	»	»	»
Couffouleux	350	360	500	5	»	»	1215
Courris	80	83	100	1	»	»	264
Crespinet	100	102	140	1	»	»	343
Curvalle	450	440	900	6	»	»	1796
Dénat	106	95	137	3	»	»	341
Donnazac	50	50	30	2	»	»	132
Dourn (le)	56	60	80	1	»	»	197
Fauch	123	130	140	2	»	»	395
Faussergues	48	60	75	1	»	»	184
Fenols	100	110	150	2	»	»	362
Florentin	150	160	230	1	»	»	541
Frausseilles (C.)	»	»	»	»	»	»	»
Frayssines	47	53	75	1	»	»	176
Fréjairolles	120	141	152	1	»	»	414
Gaicre	45	52	73	1	»	»	171
Gaillac	2032	2644	2850	45	20	40	7631
Gaulène	18	6	16	2	»	»	42
Giroussens	450	500	900	8	»	»	1858
Grezes	28	30	35	1	»	»	94
Itzac (C.)	»	»	»	»	»	»	»
Jouqueviel	110	115	140	1	»	»	366
Labarthe-Bleys (C.)	»	»	»	»	»	»	»
Labastide-Dénat	55	84	124	1	»	»	264
Labast.-Gabausse et Combéfa.	154	130	180	1	»	»	465
Labast.-de-Lév.	350	350	400	4	»	»	1104
Labessière-Candeil	200	220	400	2	16	»	838
Laboutarié	23	25	34	1	»	»	83
Labruguière	35	36	53	1	»	»	125
Lacapelle (C.)	»	»	»	»	»	»	»
Lacourtade et Cornebouc	190	130	200	1	»	»	521
Lafenasse	102	108	140	1	»	»	351
Lagauginié (C.)	»	»	»	»	»	»	»
Lagrave	140	130	160	2	»	»	432
Laguépie	200	220	350	3	»	»	773
Lamillarié	60	81	79	1	»	»	221
Lamothe et Rouyre	67	58	134	1	»	»	260
Laparouquial (C.)	»	»	»	»	»	»	»
Lapelissarié	»	»	»	»	»	»	»
Laroque-Roucazel	45	50	75	1	»	»	171
Larroque-Travet.	95	100	150	1	»	»	346
Lasalvetat (C.)	»	»	»	»	»	»	»
Lasclottes	110	115	150	1	»	»	376
Lasgraïsses	155	160	200	1	»	»	516
Lasplanques	31	35	45	1	»	»	112
La Teyssonarié (C.)	»	»	»	»	»	»	»
La Treyne (C.)	»	»	»	»	»	»	»
Ledas	7	8	12	1	»	»	28
Lescure	390	400	530	2	»	»	1322
Lisle	1200	1100	1800	30	11	25	4166
Livers	60	70	80	1	»	»	211
Lombers	550	500	600	3	»	»	1653

(*) Avec les 32 jurades formant son consulat et qui sont ainsi désignées au tableau : (C.).

	Hommes.	Femmes	Enfants	Prêtres	Religieux	Religieuses	Total
Loubers	60	73	100	1	»	»	234
Loupiac	61	75	99	1	»	»	236
Mailhoc	197	210	310	2	»	»	719
Marnaves (C.)	»	»	»	»	»	»	»
Marsal	78	83	123	1	»	»	285
Marssac	124	121	111	1	»	»	357
Massals	26	31	40	1	»	»	98
Massuguiès	120	122	109	1	»	»	352
Maussans	149	140	181	1	»	»	471
Milhars	250	280	400	2	»	»	932
Milhavet	49	61	80	1	»	»	191
Miolles	78	92	130	1	»	»	301
Mirandol	350	360	800	5	»	»	1515
Monestiés	330	350	600	10	»	»	1290
Montans	102	118	140	1	»	»	361
Montels	35	38	51	1	»	»	125
Montirat	420	430	620	4	4	»	1478
Montrosier	42	44	75	1	»	»	162
Montsalvi	39	24	43	1	»	»	107
Moularés	140	120	281	2	»	»	543
Mouzieys (C.)	»	»	»	»	»	»	»
Mouzieys-Teulet	57	60	91	1	»	»	209
Narthoux (C.)	»	»	»	»	»	»	»
Noailles (C.)	»	»	»	»	»	»	»
Orban	130	140	178	1	»	»	449
Padiès	109	116	130	1	»	»	356
Pampelonne	900	950	1100	16	»	»	2966
Panens (C.)	»	»	»	»	»	»	»
Parisot	149	128	148	1	»	»	426
Paulin	950	1100	1400	8	»	»	3458
Penne	550	650	1000	8	»	»	2208
Pentiés	52	56	76	»	»	»	184
Peyrole	64	75	105	1	»	»	245
Pinet	27	32	30	1	»	»	90
Poulan	82	86	102	1	»	»	271
Pouzols	32	58	81	1	»	»	172
Puybegon	300	320	400	5	»	»	1025
Puycelci	600	700	1000	10	»	»	2310
Puygouzon et St-Sernin	105	119	119	2	»	»	345
Puylanier	61	99	91	1	»	»	252
Rabastens	2000	2100	2800	70	20	16	7006
Ratayrens (C.)	»	»	»	»	»	»	»
Réalmont	800	900	1000	4	2	»	2706
Riols (le) (C.)	»	»	»	»	»	»	»
Ronel	37	42	38	»	»	»	117
Rosières	62	70	178	1	»	»	311
Roucoules (C.)	»	»	»	»	»	»	»
Roumégous et Fauch	119	139	122	1	»	»	381
Roumégous et Tels	45	47	82	1	»	»	175
Roussayrolles (C.)	»	»	»	»	»	»	»
Saint-André	19	16	17	»	»	»	52
Saint-Antonin	70	72	126	1	»	»	269
Saint-Beauzile	160	100	243	2	»	»	505
Saint-Benoît	58	35	95	1	»	»	189
Saint-Benoît de Fredefont	36	45	55	1	»	»	137
Saint-Cirgue	121	139	126	1	»	»	387
Sainte-Gemme	145	150	215	1	»	»	511
Saint-Grégoire	137	131	160	1	»	»	429
Saint-Juéry	300	320	700	2	»	»	1322
Saint-Julien	40	44	88	»	»	6	178
Saint-Lieux	40	42	140	1	»	»	223
Sainte-Luce (C.)	»	»	»	»	»	»	»
Saint-Marcel (C.)	»	»	»	»	»	»	»
St-Martial (C.)	»	»	»	»	»	»	»
St-Michel-Labadié	38	40	74	1	»	»	153
Saint-Michel-de-Vax	95	99	129	1	»	»	324
Saint-Salvi	66	69	112	1	»	»	248
Saint-Sernin	85	90	140	1	«	»	316
Saliès et Sequestre	160	170	200	1	»	»	531
Salles	140	150	160	2	»	»	452
Salvagnac	350	340	400	3	»	»	1093
Sarmazes (C.)	»	»	»	»	»	»	»
Saussenac	132	105	161	3	»	»	401
Ségur (le) (C.)	»	»	»	»	»	»	»
Senouillac	327	370	447	5	»	»	1149
Sérénac	170	200	203	1	»	»	574
Sieurac	119	136	124	1	»	»	380
Souel (C.)	»	»	»	»	»	»	»
Suech (le)	38	43	60	1	»	»	142
Taïx	77	80	100	1	»	»	258
Tanus	76	83	120	1	»	»	280
Taur (le)	56	62	109	1	»	»	228
Técou	157	151	184	1	»	»	493
Teillet	83	84	124	1	»	»	192
Terre-Clapier	103	107	125	1	»	»	336
Terssac	31	42	103	1	»	»	177
Teulet	49	51	32	1	»	»	133
Tonnac	60	70	160	2	»	»	292
Travet (le)	54	58	78	1	»	»	191
Trébau	29	32	30	1	»	»	92
Trébas	112	116	138	1	»	»	367
Trévien	98	111	127	1	»	»	337
Valdériès	95	72	209	3	»	»	379
Valence	220	230	400	3	»	»	853
Vaour	123	130	142	1	»	»	396
Verdier (le)	200	150	163	2	»	»	515
Vieux	120	120	250	5	»	»	495
Villefranche	220	230	340	2	»	»	792
Villeneuve	200	204	300	3	»	»	707
Vindrac (C.)	»	»	»	»	»	»	»
Virac (C)	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX	35914	38492	51295	694	167	194	126656

Le dénombrement qui précède et que nous publions d'après un manuscrit de l'époque est curieux à plus d'un titre. Et d'abord, si l'on compare la population actuelle des arrondissements d'Albi et Gaillac qui représentent de nos jours l'ancien diocèse d'Albi, population qui s'élève à 163,398 habitants, tandis que notre dénombrement n'en fournit que 126,656, soit 36,742 en moins, on est frappé de cette différence, qui s'applique principalement aux communes de la monta-

gne. Alban, qui a aujourd'hui 824 habitants, n'en comptait que 92 en 1709 ; Saint-André n'en avait que 52 (526) ; Massals, 98 (765). Cette situation était le résultat de la misère à laquelle l'énormité des impôts de toutes sortes avait réduit les habitants. La terre du consulat d'Alban était abandonnée depuis 1677, et elle était donnée à ferme par le diocèse, qui en payait l'impôt ; les maisons y étaient en ruines.

Le terrible hiver de 1708-1709, mit le comble à cette misère. D'après le *Livre de raison* d'un habitant de Gaillac « la plupart des familles, *surtout les chapeaux noirs*, n'avaient pas de pain, et on ne laissait pas cependant d'exiger fort rigoureusement les tailles, ce qui faisait fendre le cœur. »

Voici ce qui se lit, dans le même recueil de notes, au sujet de cet hiver : « Il fit un si grand froid, que nos vignes, qui comprennent presque tout le territoire de Gaillac, les blés, les arbres fruitiers, les noyers, les chênes noirs et généralement tout ce qui porte fruit, même ce qui semblait le plus capable de résister, gela absolument et périt jusqu'à la racine. Il ne resta que ce qui est inutile, pour ainsi dire, comme les groseillers blancs et rouges, les lilas, les rosiers, les buissons, etc. — La neige avait conservé les blés ; mais, après le dégel, le grand froid qui survint par deux fois brûla par deux fois aussi la *remise* jusqu'au pied ; néanmoins le blé repoussa une troisième fois, et bien qu'il fût fort clair parce qu'il y en avait beaucoup de mort, les pluies douces qui survinrent firent si fort germer les pieds vivants, que nous aurions eu une récolte abondante sans le vent d'autan et les grands brouillards qui desséchèrent les pieds les plus avancés, et empêchèrent de pousser ceux qui n'étaient encore qu'en germe ; d'où est arrivé que la récolte n'a pas passé la semence en quelques endroits, et que, dans d'autres, elle ne l'a pas même produite. D'ailleurs le blé est très-petit et ridé, il ne rend presque que du son. On doit craindre une famine générale dans le royaume.

« Le froid commença à se faire sentir le 6 janvier, jour des Rois. Le 8, il tomba une grosse quantité de neige. Ensuite, le froid devint si vif que le Tarn fut gelé partout, de manière que les charrettes chargées passaient sur la glace, qui avait jusqu'à six pieds d'épaisseur. Le dégel commença le 21. Sur les neuf heures de la nuit, il arriva une si grande quantité d'eau que la glace en fut soulevée et rompue en plusieurs endroits. Alors, par suite du choc furieux des glaçons, on entendit, pendant une demi-heure, un bruit terrible et épouvantable comme d'une centaine de caisses de tambour. Ce soulèvement de la glace par les eaux fit qu'elle passa par-dessus la chaussée du moulin de la ville sans lui faire dommage ; mais la force du courant entraîna le moulin-foulon. A Brens, la chaussée fut rompue sous le château de Lastours, et il y eut un si grand amas de glace que la rivière remonta plusieurs fois, avec force, jusqu'au quai de Gaillac. »

Durant plusieurs années, l'administration dut prêter aux propriétaires l'argent nécessaire pour acheter des cabaux, des semences, etc. La montagne ne produisait plus que la moitié du seigle nécessaire à la consommation de ses habitants ; on n'y avait pas remplacé les arbres détruits par la gelée ; de sorte que l'on était privé de châtaignes, principale nourriture des paysans. Plus de pommes, plus de glands. Il n'était pas de communautés où l'on ne trouvât dix ou douze métairies abandonnées. Beaucoup d'habitants, dit un document officiel, moururent de faim ou de misère.

Voici d'autres renseignements officiels applicables à quelques localités :

Cadix. — Misère sans égale. Les consuls demandent publiquement l'aumône.

Fraissines. — Tous les habitants sont mendiants et ne payent les tailles qu'à force de persécutions. (En effet, on avait fait venir des dragons pour le recouvrement des impôts, et, comme les objets saisis sur les contribuables en retard ne trouvaient pas acheteurs à Albi, on les faisait voiturer à Toulouse.)

Réalmont et *Fauch.* — Les habitants extrêmement misérables, prêts de faire abandon des terres. (On voit que la plaine souffrait autant que la montagne.)

Laroque-Roucazel. — Misérable, pas de pain à manger.

Orban. — Bon nombre de maisons détruites.

Monestiés. — Le noble Antoine de Méjanel a fait acte d'abandon de sa métairie.

Saint-Sernin. — Il y a 350 sétérées de terres incultes. Si l'on diminuait les impositions, on trouverait des individus qui prendraient beaucoup de ces terres. (On comptait dans le diocèse 24,900 sétérées de terrains incultes, non compris les terres déclarées infertiles.)

Vindrac. — L'excès des charges a forcé des familles entières à quitter le pays.

Labastide-Gabausse. — Le tiers des terres incultes. La population est écrasée par les tailles. Les rentes dues aux seigneurs sont aussi beaucoup trop fortes ; ce qui est cause de l'abandon que quelques familles font de leurs biens et qu'elles quittent la commune.

Narthoux. — Etat misérable. Il y aurait amélioration s'il était permis aux habitants de planter de la vigne.

La Parrouquial. — Les charges y sont si fortes, qu'en 1711, les habitants firent un acte d'abandon général. On est venu à leur aide et cet acte n'a pas eu de suite ; mais la misère est grande et les tailles ne se payent que par le moyen des dons que l'on fait chaque année à la communauté.

Assac est habité par des mendiants.

Bernac. — Tout le fonds est aux religieux de Bonnecombe, qui ne payent pas de tailles. Les biens sont travaillés par les habitants en payant la quatrième gerbe au moins.

Cadalen. — Entièrement pauvre.

Moularés. — Censives trop fortes, et de plus un droit de champart qui emporte le sixième de la récolte.

Peyrole. — Plus misérable qu'on ne saurait l'exprimer.

Padiès. — Des mendiants et quelques pauvres laboureurs.

Rônel. — Il n'y a que des pauvres. Le consul demande l'aumône à Albi.

Taix, *Sérénac*, *Saint-Julien*, etc. — Pauvres. Ne paient qu'à force de garnisons.

Valdériès. — Si pauvre que personne ne veut du chaperon consulaire.

Etc., etc.

On s'est ressenti de l'année 1709 pendant plus d'un demi-siècle ; on comprendra donc difficilement qu'en présence de cette épouvantable misère, le gouvernement ait pu juger possible de tirer de l'argent des communes en leur imposant des offices municipaux dont la finance s'élevait pour le diocèse à 884,000 livres. Inutile de dire que presque tous ces offices restèrent invendus. D'où aurait-on tiré l'argent pour les payer ? La misérable communauté d'Alban avait seize offices, taxés 19,000 livres. On voulait y instituer un gouverneur, un lieutenant de Roy, etc. A Grèze, à Gaulène et ailleurs encore, on créait plus d'offices qu'il n'y avait d'habitants. A Marssac, dont l'évêque était seigneur et qui avait besoin de secours pour payer les tailles, on créait, pour 83 feux, dix-huit offices, dont la finance s'élevait à 14,200 livres. C'étaient : un maire ancien, un maire alternatif, un lieutenant de maire

ancien, un lieutenant de maire alternatif, deux consuls, six assesseurs, un secrétaire-greffier ancien, un secrétaire-greffier alternatif, un contrôleur ancien, un contrôleur alternatif, un avocat du Roy et un procureur du Roy.

Et veut-on savoir ce qu'on dépensait alors pour l'instruction publique? Son budget, pour tout le diocèse, s'élevait à 5,841 livres, et de cette somme les jésuites d'Albi prenaient 950 livres, et les écoles de Rabastens, avec trois régents et trois régentes, 726 livres. On comptait 29 maîtres d'école dont le traitement variait de 40 à 150 livres, et dix régentes à 100 livres.

VARIA

La commission du conseil général de la Haute-Garonne pour l'érection d'une statue à Goudouli et la publication des œuvres du poëte toulousain s'est réunie récemment à Toulouse.

Elle a constitué son bureau de la façon suivante :

Président, M. Dispan de Floran :

Vice-président, M. Castelbou;

Secrétaire, M. Duclos;

Secrétaire-trésorier, M. Rodière.

Agissant en conformité du mandat que lui a donné le conseil général, la commission a désigné pour l'aider dans ses travaux et prendre part à ses délibérations un certain nombre de personnes de Toulouse et de la région qui se recommandent par leur compétence en matière de linguistique et d'art.

Ce sont :

MM. Gatien-Arnoult, ancien recteur, mainteneur de l'Académie des Jeux-Floraux ;

Huc, maire de Toulouse ;

Noulet, directeur du Muséum d'histoire naturelle :

Roschach, archiviste, conservateur du Musée des antiques ;

Vaïsse-Cibiel, mainteneur de l'Académie des Jeux-Floraux ;

Molinier, maître de conférences à la Faculté des lettres de Toulouse ;

Mary-Lafon, publiciste ;

Brassinnes, inspecteur de l'Ecole des beaux-arts ;

Baudouin, archiviste du département ;

Lapierre, archiviste du palais.

La commission a également décidé de demander le concours de la municipalité toulousaine et de la presse départementale.

Nous lisons dans un journal de Paris que le jury du concours d'architecture au Salon de 1882 « a récompensé d'une médaille M. « Lafillée, pour son *Relevé de l'église de Lescure* « et pour l'habileté avec laquelle il a copié « la porte de cette église, ses chapitaux « naïfs et ses archivoltes si puissamment « décorées » — Il serait désirable que cette belle œuvre d'art, qui intéresse notre contrée, prit place dans le musée de notre ville. Avis à qui de droit.

Notre compatriote, M. Cambos, sculpteur, a exposé au Salon de 1882 une statue de la Poésie, commandée par la ville de Paris. C'est une grande fille dont la main gauche s'appuie sur une lyre ; la main droite, repliée sur le sein, tient une plume.

Le *Journal des Arts* signale, dans sa Revue du Salon de cette année, huit ou neuf porcelaines, décor en relief blanc sur fond de couleurs, qui se recommandent par une grande finesse d'exécution. Ces peintures sont l'œuvre de notre compatriote, M. Taxile Doat, de la manufacture de Sèvres.

ERRATUM. — Lisez dans les deux colonnes de la page 66 *Christnaïsme* au lieu de *Christianisme*.

Le Directeur-Gérant,
ÉMILE JOLIBOIS.

SOCIÉTÉ

des Sciences, Arts & Belles-Lettres du Tarn.

—

Séance du 10 juin 1882.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président communique à la Société une lettre qu'il vient de recevoir et par laquelle divers membres déclarent se retirer de la Société. L'Assemblée prend acte de cette déclaration.

Le secrétaire dépose sur le bureau : les tomes II, III et IV des Annales du musée Guimet et la première livraison du tome V de la Revue de l'histoire des religions, un numéro du Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, une livraison du Bulletin d'histoire ecclésiastique de Romans, les trois premiers numéros du Bulletin de la nouvelle Société de géographie de Toulouse, un volume des Mémoires et comptes-rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais, un autre volume des Mémoires de la Société de Carcassonne, et le dernier numéro du Bulletin de la Société de Béziers.

Il signale dans ces divers ouvrages ce qui intéresse la région, notamment une notice sur la construction d'une bastide au XIIIe siècle, et le rapport sur le concours poétique de Béziers de 1881, où furent couronnés plusieurs de nos compatriotes.

Il fait remarquer l'important don de livres obtenu récemment de M. le Ministre de l'Instruction publique par la Société d'Alais et exprime le vœu que des démarches soient faites pour recommander la Société du Tarn à la bienveillance du Ministre. L'Assemblée s'associe à ce vœu et prie le Bureau de faire les démarches nécessaires.

Le secrétaire signale enfin dans la cinquième livraison de la Revue des travaux scientifiques envoyée par le Ministre le nom de M. Rey-Lescure et rappelle la communication faite par ce dernier pendant le Concours régional à la Société d'Agriculture en vue de la publication de la carte géologique du Tarn. La Société, regrettant que ses ressources ne lui permettent pas de venir en aide au vaillant géologue, prie le Conseil général de vouloir bien dans l'intérêt du département accéder à la demande de crédit que doit lui présenter M. Rey-Lescure à sa prochaine session.

Un membre communique un numéro d'une Revue de Paris qui donne quelques renseignements biographiques sur Fortuné Calmels d'Alban et publie trois de ses sonnets.

M. Carcenac retire de l'ordre du jour la deuxième partie de son Etude sur Jeanne d'Arc qui est à l'impression et dépose sur le bureau les deux dernières livraisons du journal *la Femme et l'Enfant.*

M. Andouard lit un rapport au nom de la Commission chargée d'examiner le vœu déposé à la dernière séance pour la publication des documents de nos archives relatifs à la Révolution Française. La Commission est d'avis de rejeter la proposition ; l'Assemblée, sur la demande du rapporteur qui croit la question mal posée, et sans statuer sur le principe, renvoie la question à l'étude. MM. Andouard, Carcenac, Durand, Hazard, présenteront de nouvelles observations à la prochaine séance.

Le rapport est renvoyé au comité de publication.

Le secrétaire donne connaissance à la Société des changements qui se sont produits parmi les copropriétaires de la tour de Castelnau-de-Lévis et qui font espérer pour ce monument historique une situation meilleure et toute dans l'intérêt de l'histoire et de l'art.

Lecture est donnée d'une poésie de M. Hazard, intitulée *Prima-Vèra*.

La Société nomme membres titulaires MM. de Berne-Lagarde et Jaurès, et membre correspondant M. Gaubert, de Carmaux.

La séance est levée à 10 heures.

SIBYLLE OU LA BÉGUINE DE MARSAL

Cette pièce de vers est la traduction d'une chronique intitulée : « *de Beguina Sybilla de Marsal et actibus ejus* » extraite du livre IV, chapitre XVIII de la chronique de Sens écrite dans la première moitié du XIIIe siècle par le moine Richer et qui se trouve dans le spicilége de d'Achery, tome II, page 634.

Le nom de *Béguines* fut donné à une congrégation de filles dévotes, vivant en communauté, mais ne faisant que des vœux simples. Les Béguines furent censurées par le concile de Vienne en 1313 et réprouvées par le Saint-Siége comme propageant, dans de folles divagations, des opinions contraires à la foi et induisant les simples en erreur. Cependant, Saint-Louis en avait fait venir à Paris et elles eurent quelques maisons en France, jusqu'à la fin du XVe siècle. Alors Louis XI les supprima. « Elles se prétendaient religieuses, dit l'historien catholique Rohrbacker, mais sans liaison d'obéissance, ni renoncement à leurs biens, ni profession d'aucune règle approuvée, ne s'attachant qu'à certains religieux selon leur caprice. » Selon toute probabilité, les religieuses que l'évêque Louis Ier d'Amboise chassa d'Albi en 1480, à cause de leur mauvaise conduite, étaient des Béguines.

Suivant quelques auteurs, le nom de Béguines viendrait de Begga, fille de Pépin le Vieux; suivant d'autres, de Begg ou le Bégue (Lambert), prêtre du diocèse de Liége, mort en 1177 et que l'on doit considérer comme le fondateur de la première association de ces dévotes extravagantes.

Vous qui croyez aux farfadets,
Aux lutins, aux esprits follets,
Aux adeptes du vieux grimoire,
Aux cornes du prince infernal,
Laissez-moi vous conter l'histoire
De la Béguine de Marsal.

C'était au temps où Dominique
Convertissait les Albigeois;
Où le bienheureux saint François,
Après avoir fermé boutique, (1)
S'en allait par monts et par vaux,
Pieds nus, les reins ceints d'une corde,
Prêchant l'amour et la concorde,
Conversant avec les oiseaux,
Les fleurs, tout ce qui germe et croît dans la nature,
Et dans les élans de son cœur
Appelant toute créature
A glorifier le Seigneur.
On n'entendait parler, en tous lieux, que miracles,
Fantômes, apparitions,
Béatifiques visions,
Purs esprits rendant des oracles.

En un coin du pays messin,
Marsal, (le nom est écrit de la sorte,
Et le témoin qui ces actes rapporte
Est un moine bénédictin), (2)
A Marsal donc vivait certaine jouvencelle,
Sibylle (de ce nom la chronique l'appelle),
Modèle de dévotion;
De servir Dieu faisant profession
Selon la règle des Béguines,
Toujours sur pied dès l'heure de Matines.
Elle avait les secrets du ciel,
S'entretenait avec les anges,
Et du monde surnaturel
Racontait des choses étranges.

(1) Saint François était fils d'un marchand d'Assise. Il quitta le commerce de son père pour se livrer tout entier à la dévotion.

(2) Le moine Richer, auteur du treizième siècle, mort vers l'an 1250. *Chronici Senoniensis liber IV, cap. XVIII. De Beguina Sibylla de Marsal et actibus ejus. Spicilegium Lucæ d'Achery*, tom. II. p. 634.

On la crut inspirée, et le peuple du lieu
En elle avait foi plus qu'en Dieu.
En pur esprit bientôt (tant le succès enivre!)
Sans boire ni manger, elle prétendit vivre.
Et, pour dissimuler, si bien elle s'y prit,
Qu'en elle on ne vit plus qu'un véritable esprit.
Alors rien ne l'arrête et, redoublant d'audace,
Sous un masque hideux elle voile sa face;
Endosse un froc velu; d'un affreux capuchon
Couvre son chef, et feint qu'à son occasion
Le prince des démons est sorti de l'abîme,
Espérant bien d'en faire sa victime.
Sous ce déguisement, sans pudeur et sans foi,
Partout elle répand l'épouvante et l'effroi.
Grands et petits de crier au miracle!
Avait-on jamais vu plus surprenant spectacle?
Et chacun commentant ce fait prodigieux
S'en allait colportant la nouvelle en tous lieux.

L'évêque du pays, pieux et plein de zèle,
Voulut dans son réduit visiter la donzelle.
Se défiant, non sans raison,
Il la fit transporter dans une autre maison.
L'épreuve cette fois devait être un peu dure,
Et le jeûne assez rigoureux.
Trois grands jours elle dut, en esprit bienheureux,
Vivre seulement d'air pour toute nourriture.
Craignant de voir l'épreuve encor se prolonger,
Elle dit qu'en tel lieu son âme est en danger,
Ayant à supporter dans un monde invisible
Des angoisses sans fin, et, tourment indicible,
A lutter chaque nuit contre l'esprit malin.
Ni trêve, ni repos, soit debout, soit couchée!
Comment douter?... au jour la chambre était jonchée
Des plumes de son traversin!! (1)
Bénissant Dieu, l'évêque au premier domicile
Fit rétablir la sainte. Alors calme et tranquille,
Dans une douce extase on la vit s'endormir;
De suaves odeurs la chambre fut remplie;
Et de rechef l'assistance ébahie
A ce miracle d'applaudir.
Le prélat projeta de construire une église
Où chacun put à l'aise aller la contempler,
Quand, près d'exécuter sa pieuse entreprise
Tout le mystère un jour vint à se dévoiler.

Ce jour elle devait (sa porte bien fermée)
Faire une ascension vers les célestes lieux.
Ce fut un grand combat, une lutte animée
Que suivit un appel tendre et mystérieux.
On entendait tantôt la voix d'un ange,
Tantôt, et sur d'étranges tons,
La voix terrible des démons,
Des enfers déchaînés formidable phalange.
Puis eut lieu le départ. Pour ouïr le conflit,
Certain moine, au plus fort de l'horrible mêlée,
Au mur avait tenu son oreille collée,
Lorsqu'une fente à ses yeux découvrit
Celle que l'on croyait vers le ciel envolée
Tranquillement accommodant son lit!...
L'évêque est averti. La porte est enfoncée.
Surprise et décontenancée,
Sybille dans son lit croit trouver un abri.
On l'en arrache, elle pousse un grand cri,
Résiste, cède, et s'avouant coupable,
On trouve sous ce lit engins (1) et vêtements,
Cassolette, frais aliments,
Et surtout, chose lamentable,
Cet affreux capuchon ayant cornes du diable!
On sut alors qu'un jeune prestolet,
Oubliant les devoirs du sacré ministère,
La visitait de nuit, jouant, rusé compère,
Le rôle d'un esprit follet. (2)

On voulait la brûler. D'autres voulaient que vive
Elle fut enterrée. Une impie! une juive!!
Un peu confus l'évêque aussi
Voulait sans quartier, ni merci,
La mort de cette mécréante.
Enfin Sibylle repentante,
Dans un sombre cachot, pour tant d'indignes tours,
Fut condamnée à voir finir ses jours.

(1) « *Noctu surgens accepit plumas de pulvinaribus in quibus jacebat quasi diabolus hoc faceret, per cameram ipsam et per domum in quâ custodientes eam jacebant. Videntes autem credebant propter molestiam ipsius a diabolo hoc fieri.* » On voit que, de tous les temps, la plume des couettes et des traversins a été en jeu dans les actes des prétendus possédés, c'est-à-dire des fripons ou des cerveaux malades.

(1) Parmi ces engins, *ustensilia*, devait se trouver sans doute quelque espèce de porte-voix dont le chroniqueur ne fait point spécialement mention.

(2) *Dictum est enim post, quod quidam sacerdos ejusdem villæ juvenis, qui ei familiaris erat, secreto noctu ad eam veniebat..... et ut dictus presbyter secretius et tutius ad eam venire posset, illa dicebat hospiti suæ ne aliquando timeret si noctu ostia domûs aperiri, vel alium strepitum audiret, quia a diabolo de nocte immoderatè molestaretur.* »

Le miracle souvent n'en a que l'apparence
Et ne peut soutenir d'examen sérieux.
Combien de fois le merveilleux
Se greffe-t-il sur l'ignorance?
Dieu pour des riens ne change point ses lois.
Adorons ses décrets sans sonder ses mystères;
Et rions de bon cœur de toutes les chimères
Qui mettent de Kardec le bon sens aux abois.
Eh quoi! ressusciter les lutins, la cabale,
Tout l'attirail des nécromanciens!
Est-on bien du progrès quand par de tels moyens
On fait école de morale?

ISIDORE SARRASY.

FERRIÈRES ET SON CHATEAU

(SUITE).

Lors de la révocation de l'édit de Nantes la famille de Bayard avait abjuré le protestantisme. Le château de Ferrières fut désigné pour recevoir les nouveaux convertis, — c'est ainsi que l'on appelait les réformés, car il était admis à la Cour qu'il n'y avait plus de protestants en France, — et l'année même de la révocation, le maréchal de Noailles, qui commandait alors dans la province, le fit occuper par quatre compagnies. On accorda à M. de Bayard une pension de douze cents livres.

Le curé de Ferrières se distingua par son zèle de convertisseur : du 19 au 22 octobre 1685, il reçut six cent cinquante abjurations dont quatre cent trente-quatre de personnes âgées de plus de quatorze ans et deux cent seize d'enfants au-dessous de cet âge. Parmi ces conversions imposées par la terreur, on remarque celle de Marie de Malzac, femme de Samuel Perrin, le dernier pasteur de Ferrières, qui déclara ne savoir signer (1).

(1) Arch. de la commune.

Le château de Ferrières fut pris en 1703 par les Camisards, lors de la conspiration de la Bourlie, à laquelle prirent part Boaton, Catinat, Daires et Perrot, officiers de Cavalier. La réunion de ces chefs, chacun avec son contingent, devait avoir lieu dans les bois de Lacaune, d'où partirait le cri d'insurrection ; mais l'impatience de Catinat fit manquer le complot. Arrivé le premier au rendez-vous, il n'attendit pas les autres conjurés et mit le feu à quelques églises des environs de Lacaze. C'était donner l'éveil aux catholiques ; les milices appelées en toute hâte coururent et cernèrent les insurgés qui, bien inférieurs en nombre, malgré l'arrivée de deux autres contingents, furent mis complétement en déroute. Catinat parvint à s'échapper ; Perrot fut tué ; Daires, fait prisonnier, expira sur la roue à Montpellier. Boaton n'arriva que le lendemain, avec six cents hommes du Rouergue. Ne trouvant personne dans les bois et ignorant ce qui s'était passé, il se dirigea sur Brassac ; mais attaqué à son tour par les milices, il se replia sur le château de Ferrières dont il s'empara. Il s'y défendit avec une telle valeur que le chef des troupes royales lui offrit une amnistie. Boaton l'accepta ; mais ayant pris part, l'année suivante, à une nouvelle conspiration, il fut arrêté à Millau ; transféré à Montpellier par ordre de Basville, il mourut au milieu des tortures avec le plus grand courage.

Le coup de main de Boaton avait rendu manifeste l'importance militaire du château de Ferrières. L'administration diocésaine ayant réclamé des mesures de conservation, le gouvernement demanda aux Etats de la province d'en faire l'acquisition. C'était en 1706. L'Assemblée nomma commissaires pour cette acquisition l'évêque de Castres, le baron de Castelmouron, les maires d'Albi et de Lavaur, et ils devaient s'adjoindre

les officiers de la province. Le château fut estimé vingt-huit mille sept cent cinquante-cinq livres ; mais comme, pendant qu'il était occupé par une garnison, le Roi y avait fait faire des réparations dont il fallait tenir compte, on n'accorda au propriétaire que vingt et un mille cinq cents livres. C'est ainsi que Louis II de Bayard fut dépossédé. L'évêque de Castres fit des réserves relativement aux droits de son évêché sur le domaine.

Cependant, malgré les dragons, les réunions au désert se multipliaient. En 1728, le gouvernement reconnaissant son impuissance recourut à de nouvelles rigueurs. Il divisa le Languedoc en arrondissements comprenant toutes les communautés où se trouvaient des nouveaux convertis et il décréta que les arrondissements, dans lesquels on constaterait qu'il a été tenu une réunion, seraient condamnés par l'intendant *à une amende arbitraire* et aux frais de procédure. Ferrières, Vabre, Lacaze et Sénégas constituaient un des vingt-huit arrondissements formés des cent trente communes protestantes du district qui fut plus tard le département du Tarn. Le château de Ferrières redevint prison d'état. C'est là que les protestants, surpris dans des réunions au désert, attendaient, les hommes qu'on les envoyât aux galères, les femmes qu'on les renfermât dans la tour de Constance ou dans un couvent. Cette prison fut surtout remplie lors du redoublement de sévérité qui fut ordonné, au milieu du XVIIIe siècle, à l'instigation du clergé. Mais ces rigueurs furent les dernières et, lorsqu'on n'emprisonna plus les protestants, à Ferrières, ce château reçut des prisonniers sur lettres de cachet. Le comte de Solages y fut enfermé avant d'être envoyé à la Bastille, d'où il fut tiré par le peuple le 14 juillet 1790.

En 1760, la compagnie de vétérans, qui avait la garde des prisonniers de Ferrières, était commandée par le capitaine François Chapelain de Villeneuve, qui épousa Marie de Bourdoncle de Saint-Salvi. Ce poste échut ensuite à M. de Sablonet, puis, en 1780, au chevalier Paul Olès Laroque. Alors de grandes réparations furent faites au château sous la direction du sieur Dacher, architecte de Carcassonne, qui, peu de temps après, partit pour l'Amérique. C'est lui qui dressa le plan joint à cet article (1). La prison manquait d'eau ; des canaux souterrains en amenèrent, en quantité suffisante, d'une propriété éloignée de quelques centaines de mètres.

Le chevalier Laroque fut, pendant quelque temps, remplacé dans son commandement par Etienne Charles de Chastelain de Champvilliers, qui était en même temps gouverneur de Chablis ; mais il le reprit et le conserva jusqu'à la Révolution. En 1789, Laroque siégea dans les rangs de la noblesse à côté de M. de Bayard. La commune de Ferrières était représentée dans les rangs du tiers état, par les sieurs Carayon et Mialhe. Dans le cahier dont ces deux députés étaient porteurs, leurs concitoyens se plaignaient de l'énormité des impôts « auxquels les propriétaires avaient toutes les peines à faire face » ; ils demandaient : la réunion des Etats généraux, par périodes quinquennales ; — une protection efficace pour l'agriculture, la liberté absolue de l'exportation et de l'importation des grains ; — la diminution du prix du sel qui doit se vendre au poids et non à la mesure ; — la réduction des frais de justice ; — la réduction des frais de perception des revenus publics ; — l'établissement d'une parfaite égalité de poids et mesures dans le royaume ; — l'amélioration du sort du bas clergé ; — l'extinction de la mendicité, etc.

(1) Archives départementales. E. 1632.

Le 3 juillet 1791 les habitants prêtèrent serment à la nouvelle constitution. Laroque commandait la garde nationale ; mais il prit du service dans l'armée active et en l'an III il était chef de brigade au 75e régiment d'infanterie La compagnie de vétérans qui occupait encore le château, bien que depuis quelques années elle n'eut plus de prisonniers à garder, prêta aussi le serment constitutionnel ; elle était alors composée d'un capitaine, deux lieutenants, deux sergents, deux caporaux, un appointé, vingt-sept invalides et un tambour ; mais le 6 mars 1792, elle quitta Ferrières, par ordre du roi et se rendit à Carcassonne. La commune, « vu la difficulté du temps », demanda une autre garnison qui ne lui fut pas accordée et l'on conduisit à Castres tous les canons qui étaient sur les tours.

Le château était à la disposition des habitants qui y tenaient leurs réunions, et au mois de fructidor an III, le citoyen Jean Blanc, fut autorisé par la municipalité à y exercer, dans la grande salle, le ministère du culte protestant, suspendu depuis l'établissement du culte de la Raison. Le pasteur Blanc avait reconstitué l'église de Ferrières en 1776. La commune avait donc le plus grand intérêt à la conservation de ce monument « qui était en très bon état, disait-elle, et pouvait servir de prison ou d'hospice » ; mais le 14 messidor an IV, il fut mis en vente sur la mise à prix de dix mille huit cents francs, d'après l'estimation des experts. Un habitant de la localité fit allumer les feux et comme il n'y eut pas d'enchérisseur l'adjudication fut tranchée à son profit. D'après le cahier des charges il devait de suite abaisser les tours au niveau de la toiture et détruire tous les emblêmes de la féodalité ; on lui donnait un délai de deux ans pour raser les bâtiments au niveau du sol ; mais il y eut un changement politique et heureusement on n'exécuta que la première partie des clauses du cahier des charges.

Aujourd'hui, le château de Ferrières, dont nous publions la vue pittoresque, est complétement démantelé et cependant il est encore habité, en partie. Les fossés qui l'entouraient de toutes parts sont comblés. Il ne reste rien des travaux de défense de l'avant porte (n° 1 du plan). A l'ouest, les deux tours (nos 31 et 32) et les murs qui reliaient ces tours entre elles et rattachaient la seconde cour (n° 26) aux bâtiments principaux, sont détruits. Toute la partie nord de ces bâtiments (nos 8, 20, 21, 23, 24 et 25) est en ruine. Les deux tours qui défendaient l'entrée (n° 2), ainsi que celle du sud (n° 27) à l'angle des bâtiments, sont conservées ; mais elles ont été rasées à hauteur de la toiture. Les bâtiments conservés à l'est, au sud et à l'ouest en partie (nos 2, 3, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 27), bien qu'ils soient en mauvais état, sont habités par plusieurs ménages. La partie formant l'angle qui s'appuie sur la tour n° 27, est la mieux conservée. On a installé une auberge dans les salles nos 9, sous lesquelles règne un vaste sous-sol voûté, ancien réservoir d'eau que l'on a converti en écurie. C'est devant cette auberge, dans l'ancienne cour d'honneur (n° 4), que l'on danse le jour de la fête votive et dans les réjouissances publiques. Les canaux (n° 34) qui approvisionnaient le réservoir d'eau sont détruits, ainsi que le canal de décharge de ce réservoir (n° 35), dont le passage à travers le mur d'enceinte a été agrandi, non sans grande difficulté, pour servir de porte à l'écurie. Dans la grande salle (n° 18) est une belle cheminée de la Renaissance. Nous avons dit que la partie du château formant un angle qui a son sommet à la tour n° 27, est la mieux conservée ; c'est aussi sur la façade intérieure de cette

UNIV. OF MICH.

1

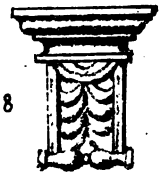

8

Spéc

1. *Fenêtre et Frise du grand ordr*
2. *Porte latérale.*
3. *Fenêtre intérieure sur la porte d'*
4. *Archivolte d'une porte.*

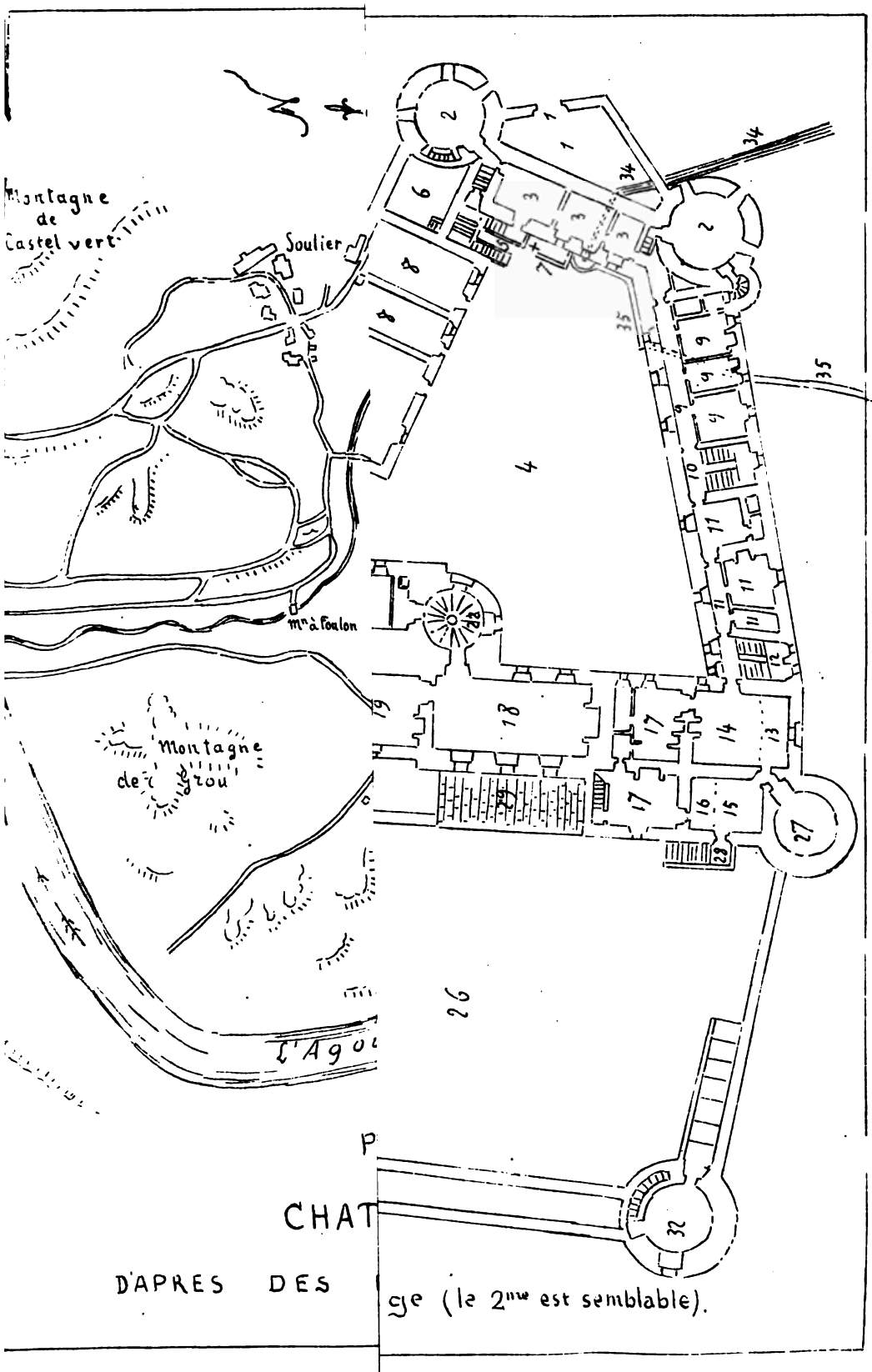

P

CHAT

D'APRES DES

ge (le 2me est semblable).

partie du bâtiment que se trouve l'ornementation la plus riche, la plus curieuse de l'édifice ; c'est là que sont les effigies du roi et de la reine, à côté de celles du châtelain et de la châtelaine de Ferrières. Notre collaborateur, M. Valette, l'éminent professeur de dessin, a bien voulu relever, pour la *Revue*, les morceaux les plus remarquables de cette ornementation.

Les ruines du château de Ferrières étant destinées à disparaître dans un avenir prochain, nous ne terminerons pas sans formuler des vœux pour que, le moment venu, les richesses d'art qui se trouvent encore parmi ces ruines, soient conservées.

E. J.

SÉRIE D'ÉTUDES

Sur la Flore du canton de Rabastens

PLANTES MÉDICINALES & ALIMENTAIRES (SUITE)

Légumineuses.

Parmi les plantes alimentaires cultivées dans le canton figurent encore les pois, les fèves, les haricots, les lentilles, les vesces, le sainfoin, le trèfle et la luzerne. Ces différentes plantes appartiennent à la famille des *légumineuses-papillonacées*, ainsi appelées parce qu'elles ont une corolle irrégulière dont la forme offre quelque ressemblance avec celle d'un papillon. La plupart d'entr'elles donnent des graines dont les cotylédons épais, charnus et formés en grande partie de fécule, servent d'aliment. (1).

Le *pois ordinaire* (*pisum sativum*) est très-répandu. Il est caractérisé par un style triangulaire, par un stigmate velu, par les deux divisions supérieures du calice plus courtes, et par des semences globuleuses. Le pois pousse dans tous les terrains et n'exige rien de particulier dans sa culture. On le met en terre depuis le mois de février jusqu'au mois de septembre, pour fournir ses produits depuis mai jusqu'en août.

Le *pois chiche* (*cicer arietinum*), qui forme un genre à part du précédent, s'en distingue par un calice à cinq divisions aussi longues que la corolle, par un légume renflé et par deux semences en tête de bélier. Cette légumineuse n'est ici cultivée que sur de petites surfaces. Les graines torréfiées s'emploient quelquefois en guise de café.

On cultive également sur une assez vaste échelle la *fève* (*faba*), autre légumineuse-papillonacée, qui appartient à la tribu des *Viciées* ; elle avait été rangée par Linné dans la diadelphie décandrie.

La fève a une étymologie grecque ; c'est une plante annuelle, herbacée, à tige simple, droite, quadrangulaire, haute de huit ou dix décimètres. Ses feuilles sont ailées, composées de 4 à 6 folioles ovales, et ses fleurs, blanches et tachées de noir, sont portées deux à trois ensemble sur un court pédoncule. Cette plante, originaire de la Perse et des environs de la mer Caspienne, est aujourd'hui cultivée dans la plus grande partie de l'Europe, où elle a produit plusieurs variétés. Dans le canton, la plus usitée comme aliment, est la *fève de marais ordinaire* (*faba vulgaris*), dont les gousses, épaisses et renflées, renferment deux ou quatre graines grandes, oblongues et d'un goût très-prononcé.

Nous citerons seulement pour mémoire la *fève gourgane*, appelée aussi *fève des champs*, *fève de cheval*, et *féverole*. Cette variété est beaucoup plus petite et plus abondante. On la cultive quelquefois, ici, en plein champ pour la nourriture des bestiaux et pour servir d'engrais ; mais assez rarement.

(1) Dr Bérenguier. Topographie du canton de Rabastens.

La pratique, usitée dans quelques pays, d'enterrer avec la charrue les fèves en fleur, est généralement regardée comme formant un excellent engrais.

La tige de la fève a des hauteurs différentes selon son espèce ou le terrain dans lequel elle est plantée ; elle peut acquérir des proportions phénoménales. Un colon de l'Afroun a récolté une année un pied de fève dont la circonférence avait 2 m. 90 c. ; il portait 40 branches, chaque branche avait une longueur moyenne de 1 m. 30 c. et sur chacune se trouvaient trois gousses de 20 centimètres portant 6 graines, et toutes additionnées, donnaient un total de 6,000 graines.

La fève n'occupe jamais une grande place dans nos jardins potagers, parce que son usage comme légume est beaucoup plus restreint que celui des pois et des haricots ; elle ne paraît sur nos tables que dans sa primeur ; desséchée, elle est précieuse pour les pauvres à qui elle offre une grande ressource pendant l'hiver. Dans cet état, on en fait des purées, des potages au gras ou au maigre. Horace les aimait au petit salé.

La culture des fèves ne demande pas beaucoup de soins ; elle s'opère en plein champ, ou dans les jardins ; on les sème dans les terrains humides et argileux ; les semis en rayons sont préférables.

Les fèves ont souvent été prescrites en médecine ; on leur attribuait une infinité de vertus toutes imaginaires, un peu dues peut-être à leur odeur nauséabonde ; on s'en sert encore quelquefois de nos jours, mais réduites en poudre ; elles font partie des quatre farines résolutives, comme épithèmes ou cataplasmes.

Elles sont très-saines, très-nutritives et d'une facile digestion sous quelque forme qu'on les prépare ; privées de leur enveloppe, elles constituent des purées et des potages excellents. Les anciens, particulièrement les Egyptiens, les Grecs et les Romains, faisaient un grand usage de fèves, et Pline les place au premier rang parmi les légumes.

Les *haricots* sont une immense ressource pour les classes pauvres. Elles en consomment tous les jours pendant les derniers mois de la mauvaise saison, et, verts ou secs, on en mange presque toute l'année. Ils contiennent de la fécule, un principe aromatique et une eau de végétation âcre et vireuse qu'ils perdent par la coction. Leur substance corticale est très-dure et ne cède qu'à une forte ébullition ; aussi l'estomac ne s'accommode de ce légume que lorsqu'il est parfaitement cuit. Les haricots réussissent assez bien au pied de nos côteaux ; ceux de Mézens sont les plus renommés. Dans les excellents fonds qui avoisinent Rabastens, on les associe souvent avec le maïs. La sécheresse du mois de juin compromet souvent la culture de ces légumes, dont la récolte est extrêmement précieuse pour les pauvres gens. En somme, nous produisons plus de haricots que nous n'en consommons ; l'excédant est pris par le commerce. (1).

L'espèce alimentaire le plus généralement cultivée dans le canton est le *haricot commun* (*phaseolus vulgaris*), originaire de l'Amérique et des Indes Orientales. Il constitue le type de la tribu des *Phaséolées*. Ses caractères botaniques sont les suivants : plante ordinairement herbacée, quelquefois ligneuse, généralement volubile, couchée ou presque dressée ; feuilles pinnées à 3 folioles ; fleurs réunies en fascicules ou en grappes, portées sur un pédoncule assez court. Enfin, le fruit, qui est droit ou courbé, et plus ou moins comprimé, renferme un certain nombre de graines réniformes. — La culture et les différences de climat ont fait naître un nom-

(1) Dr Bérenguier. Topographie du canton de Rabastens.

bre prodigieux de variétés de cet excellent légume.

La *lentille* (*ervum lens*), comme le pois-chiche, n'est cultivée dans le canton que sur de très-petites surfaces. Cette légumineuse est caractérisée par un calice à 5 divisions aussi longues que la corolle et quelquefois plus longues. Cette plante, dont la culture est fort simple, demande un sol léger et sablonneux ; elle ne se mange que lorsqu'elle est sèche. — Quoique saines et nourrissantes, les lentilles sont considérées comme inférieures aux autres légumes ; il paraît que les anciens eux-mêmes en faisaient peu de cas. Théophraste et Dioscoride en parlent sous le nom de *phacos* Ce dernier n'en fait pas un grand éloge comme alimentaires ; il prétend que cette nourriture nuit à la vue, occasionne des flatuosités et des indigestions ; mais dès qu'il les considère sous le rapport de leurs propriétés médicales, il n'épargne pas les recettes. — Le nom de *lens* a été substitué par les Latins à celui de *phacos*, et celui d'*ervum* converti en un nom générique par Linné.

Il nous reste, pour compléter cette étude, à mentionner les plantes cultivées comme fourrage.

Citons d'abord le *trèfle (trifolium)* (1) qui par l'abondance et la bonne qualité de son fourrage, autant que par la propriété qu'il possède au plus haut degré d'accroître la fertilité du sol et de le préparer à porter de riches récoltes de céréales, est la première des plantes fourragères légumineuses. Deux espèces abondent dans le canton, 1° le *trèfle des prés* ou *trèfle commun* (*trifolium pratense*), dont les tiges sont ascendantes, striées ; les folioles ovales, un peu ciliées ; les stipules larges, membraneuses, subulées, au sommet. Les fleurs sont d'un rouge pourpre, réunies en une tête serrée, terminale, accompagnée de deux feuilles en forme de bractées ; les dents du calice fines et velues, l'une d'elles beaucoup plus longue : la corolle est monopétale, quelquefois blanchâtre ou d'un blanc jaunâtre. Ce trèfle est un excellent pâturage pour tous les bestiaux ; 2° le *trèfle incarnat* ou *farouche* (*trifolium incarnatum*), très-jolie espèce, remarquable par ses épis mous, allongés, cylindriques, lanugineux, par ses fleurs de couleur incarnate, ou d'un rose pâle, qui contribuent par leur éclat à relever la verdure des gazons et des prairies. Ses tiges sont molles, fistuleuses, pubescentes, presque simples ; les folioles velues, en cœur renversé, ou arrondies ; les stipules membraneuses, pubescentes, souvent colorées au sommet ; les dents du calice égales entre elles ; point de feuilles à la base de l'épi. La corolle est petite, monopétale. — Ce trèfle, outre son élégance, a des qualités qui doivent le rendre précieux aux agriculteurs. Tous les bestiaux le recherchent : il les engraisse plus promptement que le trèfle des prés. Il est annuel et s'élève à plus d'un pied. C'est le plus précoce de tous les fourrages. On le donne matin et soir en vert aux bestiaux dès les premiers jours de mai, et on continue jusqu'à l'hiver. Jamais on ne le fait sécher, parce qu'il perd sa saveur et se brise à la suite des opérations du fanage.

On récolte également ici la *luzerne* (*medicago sativa*). Ce précieux fourrage est connu depuis très-longtemps. Les anciens nommaient la luzerne *medica*, d'après l'opinion que cette plante avait été transportée du pays des Mèdes en Grèce, pendant l'expédition de Darius, comme Pline nous l'apprend (lib. XVIII, cap. 16). Varron, Caton,

(1) Du latin *tres*, trois, *folium*, feuille. — Il est étonnant que cette plante n'ait pas été cultivée par les anciens : ils parlent bien de quelques trèfles, mais comme plantes médicinales. Cette culture, à ce qu'il paraît, n'était pas même en usage du temps d'Olivier de Serres, qui n'en dit pas un mot dans son *Théâtre d'agriculture*.

Columelle en font le plus grand éloge. Olivier de Serres, l'appelle *sainfoin*, comme on le fait encore en beaucoup de lieux. Les bestiaux recherchent le sainfoin avec une grande avidité. Il donne plus de vigueur aux chevaux, plus de fermeté et de saveur à la chair des bœufs, un lait de meilleure qualité aux vaches. Les volailles, surtout les pigeons et les poules, s'accommodent fort bien de ses semences.

Nous possédons deux variétés de sainfoin, le *sainfoin commun*, aussi désigné sous le nom *d'esparcette*, qui ne remonte pas et ne fournit par conséquent qu'une seule coupe, et le *sainfoin géant* ou *sainfoin à deux coupes*, qui remonte et se fauche deux fois par an, la première en juin, la seconde en septembre ou octobre.

Le sainfoin cultivé (*hedysarum onobrychis*) a des racines longues et fortes. Elles produisent plusieurs tiges vertes ou un peu rougeâtres ; les folioles sont peu nombreuses, oblongues, étroites, linéaires, légèrement pubescentes en dessous. Les fleurs sont d'une belle couleur purpurine, rougeâtre et quelquefois blanche, réunies en un fort bel épi long de deux ou trois pouces. Les gousses n'ont qu'une seule articulation monosperme, arrondie, dentée, épineuse.

Le sainfoin, aujourd'hui si connu par ses usages économiques, a été longtemps abandonné : il servait de pâture aux troupeaux, mais on ne songeait point à le cultiver ; à peine commençait-il à l'être du temps d'Olivier de Serres. Aujourd'hui il couvre des espaces considérables dans presque toute l'étendue de la France et ailleurs.

Signalons encore la *vesce* (*vicia*) qui fournit un excellent fourrage. On la cultive pour la nourriture des bestiaux. Ses tiges, lorsqu'elles ont été battues, sont encore très-bonnes pour nourrir les moutons. La vesce sert aussi à fertiliser les terres : dans ce cas, on la renverse avec la charrue lorsqu'elle est en fleurs. Cet usage était connu des Romains. La vesce convient surtout aux terres fortes que l'on a le temps de labourer, de manière à leur faire porter du blé d'année à autre. — Les graines servent particulièrement de nourriture aux pigeons.

Mentionnons aussi le *lupin* (*lupinus*). Sur certains points du canton on cultive cette légumineuse dans les terrains maigres, et on les bonifie en la coupant et l'enterrant lorsqu'elle est en fleurs.

Charles PEYRONNET.

LA CATHÉDRALE SAINTE-CÉCILE D'ALBI

On a depuis longtemps épuisé toutes les formes de l'admiration et toutes les expressions laudatives à propos de Sainte-Cécile d'Albi. Ce merveilleux édifice que Chateaubriand appelait avec raison un « véritable musée » a été pourtant moins heureux que la plupart des grandes cathédrales d'Europe dont les descriptions et les représentations graphiques remplissent les bibliothèques. Par une mauvaise fortune assez difficilement explicable, la création de Bernard de Castanet et la « magnifique folie » de Louis d'Amboise, pour parler comme Mérimée, n'avaient pas été jusqu'à ce jour l'objet d'une publication suffisamment étendue, précise et détaillée pour servir de point de départ à des études techniques.

On n'avait pas besoin de l'application de la photographie à la reproduction des monuments pour s'apercevoir que les lithographies trop faciles des *Voyages pittoresques et romantiques de l'ancienne France* n'étaient qu'une fastueuse mystification et, quant aux dessins très exacts et très amoureusement étudiés que César Daly, le savant

restaurateur de la cathédrale, a disséminés dans divers recueils spéciaux, ils ne pouvaient, par leur dispersion même, satisfaire aux exigences du public.

C'est donc un fait considérable et qui sera certainement apprécié de tous les amis de l'art que l'apparition de l'album de photogravures qui vient d'être publié par M. L. Aillaud. Cette collection de cinquante-trois planches in-folio, comprenant plus de quatre-vingt-dix-sept sujets exécutés dans les ateliers d'impressions photographiques de M. Quinsac, sera une véritable révélation pour tous ceux, — et le nombre en est grand, — qui n'ont conservé de leur visite à Sainte-Cécile d'Albi qu'une impression vague d'émerveillement.

L'opération matérielle, qui avait été plusieurs fois tentée, présentait des difficultés sérieuses. Ces difficultés s'amoindrissent chaque jour, par suite du progrès constant des manipulations photographiques, puisque l'on arrive de plus en plus à compenser l'insuffisance de lumière par la durée de la pose. Il n'en fallait pas moins un réel courage et une foi robuste dans le succès pour hasarder l'entreprise qu'a si heureusement abordée M. Aillaud.

Ses clichés ont beaucoup de netteté et de finesse : outre la minutie des détails dont on peut aisément se rendre compte à la loupe, ils atteignent quelquefois à de très beaux effets d'harmonie, et l'impression aux encres grasses, qui donne si souvent aux meilleures épreuves quelque chose de lavé ou d'à demi effacé, a été généralement conduite avec assez de bonheur pour ne pas produire d'altérations appréciables. C'est d'ailleurs un résultat si important, pour des recueils de cet ordre, que d'assurer la conservation indéfinie des images, qu'on aurait mauvaise grâce à chicaner sur des imperfections insignifiantes.

On sait qu'il y a, dans Sainte-Cécile d'Albi, trois objets d'étude parfaitement distincts : la conception architecturale primitive, œuvre imposante, forte et sévère à laquelle est attaché le nom de l'évêque Bernard de Castanet; la merveilleuse construction intérieure du jubé et de la clôture du chœur, commencée par Louis d'Amboise 1er deux cents ans après le vaisseau et dans un tout autre esprit, aussi différente de la nef qu'un prélat de cour, brillant et lettré, pouvait l'être du rude auxiliaire des inquisiteurs et de l'adversaire de Philippe le Bel, et enfin la vaste décoration picturale entreprise par le second évêque de la maison d'Amboise, terminée par son successeur Charles de Robertet, où la conquête de la France par l'art, le style et les procédés de l'Italie se manifeste avec un incomparable éclat.

M. Aillaud n'a consacré que trois de ses planches à l'œuvre du XIIIe siècle : une vue générale prise du Tarn, où, malgré des premiers plans que dépoétisent un peu des constructions modernes trop importantes, la majestueuse silhouette de Sainte-Cécile garde bien ce caractère dominateur qu'on n'oublie pas quand on a une fois vu l'horizon d'Albi ; une autre vue extérieure à plus grande échelle où l'aspect guerrier de l'édifice est complété par les lignes de l'enceinte et par celles de l'évêché, et une perspective de la nef qui permet de juger du plan général et de la disposition des voûtes. Cette part est peut-être un peu restreinte. Ceux qui ont été frappés de la solidité, de la puissance, de la sévérité de ces hautes murailles nues, de ces contre-forts enveloppés de tours circulaires, de l'élévation prodigieuse des fenêtres, regretteront que M. Aillaud n'ait pas consacré quelques planches de plus à ces aspects extérieurs d'une rigoureuse originalité. C'est un élément de la trilogie qu'on ne peut négliger sous peine d'être incomplet.

En sa qualité de photographe, M. Aillaud était naturellement très épris du détail ; aussi est-ce la riche décoration sculpturale intérieure qu'il s'est complu à reproduire avec une attention et une conscience dont nous devons lui savoir le meilleur gré. Ajoutons qu'il y a parfaitement réussi.

Cinq planches d'une excellente exécution nous remettent littéralement sous les yeux la porte de Dominique de Florence, et les délicatesses exquises du baldaquin, si heureusement restauré par César Daly. Nous citerons une vue de la porte intérieure où l'effet des peintures, combiné avec celui des reliefs, est véritablement ravissant.

Mais c'est surtout la splendide dentelle de pierre du chœur et du jubé qui appellera l'attention. Cette invraisemblable pièce d'orfèvrerie a été traitée avec tous les égards qu'elle méritait. Elle ne remplit pas moins de trente-huit planches, presque toutes d'un fini précieux et quelques-unes aussi douces d'effet que la meilleure gravure anglaise. Les contrastes de blanc et de noir, que l'on ne peut pas toujours éviter en photographie, ont été assez heureusement atténués pour concourir à une impression mystérieuse qui n'est pas sans charmes.

A l'exception du très petit nombre de privilégiés qui ont pu voir les dessins de César Daly, c'est la première fois que le magnifique ensemble sculptural dans lequel Louis d'Amboise avait voulu isoler ses chanoines va se prêter à un examen attentif et profitable. Cette guipure est si compliquée, cette ordonnance, pourtant simple en elle-même et gravement symétrique, disparaît si complètement sous le luxe des guillochés, des filigranes, des broderies, sous la richesse des frises, la luxuriante efflorescence des crochets et des clochetons, sous l'abondance des figures, qu'à moins de passer des journées entières en contemplation, ce que peu de voyageurs peuvent se permettre, il ne reste guère d'une visite à ces merveilles qu'une impression d'éblouissement et de fatigue confuse. Grâce aux excellentes planches de M. Aillaud, la clarté va se faire dans ces nuages que les épithètes et les exclamations des littérateurs n'ont pas réussi à dissiper, et c'est seulement à compter de ce jour qu'une étude critique, comparative et rationnelle du monument pourra s'entreprendre. Il faudrait bien des volumes de descriptions écrites pour donner la centième partie des impressions et des intuitions que procure cette rigoureuse interprétation.

Nous signalerons principalement, parmi les épreuves les mieux réussies, la façade du jubé, d'un aspect si noble, si grandiose et si riche, les perspectives des collatéraux, où les statues de prophètes, debout sur leurs piédestaux, à l'ombre de dais travaillés à jour, entre de magnifiques baies flamboyantes, forment une si imposante garde du sanctuaire, la vue extérieure de l'abside, d'une rare élégance, la vue intérieure du chœur, prise du pied de l'autel, qui est à elle seule un délicieux tableau où l'œil ne sait que choisir, des alignements de figurines, de dais et de clochetons surmontant les stalles, de l'imposante barrière du jubé, ou de ces belles arcades des voûtes dont les courbes fuyantes laissent entrevoir, dans le demi-jour, quelques reflets des peintures rehaussées d'or.

Un autre genre d'intérêt, d'un caractère particulier, s'attache à la reproduction isolée, faite à échelle suffisante, de plus de cinquante figures de prophètes, d'apôtres, de saints qui décorent soit le jubé soit la clôture du chœur. Ou nous nous trompons fort, ou l'étude attentive de ces types, de ces accoutrements, de ces parures, en donnant matière à des rapprochements inattendus, permettra de rectifier bien des erreurs sur

l'origine et l'inspiration des artistes qui ont mis au monde ce peuple de pierre.

En fait de décoration picturale, M. Aillaud n'a voulu donner, pour le moment, qu'un petit nombre d'exemples choisis. Ses figures des élus empruntées à la grande page du jugement dernier, deux curieuses scènes à personnages représentant sainte Hélène à Jérusalem et tirées de la chapelle de la sainte Croix, les voûtes de la chapelle des Anges et deux travées de la grande voûte où figurent, entre autres épisodes, les vierges sages et les vierges folles, donnent lieu de penser que l'album des peintures, promis dans la préface de l'éditeur, ne le cèdera point à la collection sculpturale.

Nous faisons des vœux pour que cette œuvre si intéressante et si utile soit menée à bonne fin. Nous comprenons la satisfaction patriotique dont une telle publication doit combler les Albigeois si justement fiers de leur cathédrale ; mais, en dehors de toutes les raisons de sentiment qui la leur rendent chère, le travail de M. Aillaud est assez important, au point de vue plus général de l'histoire de l'art, pour être favorablement accueilli de tous les hommes de goût.

Ajoutons que le courageux éditeur, ne voulant rien refuser à son public, a eu la bonne fortune d'accompagner son album d'une étude très littéraire de M. Jules Rolland et d'une notice archéologique substantielle où M. le baron de Rivières a résumé habilement le petit nombre de données positives que nous possédons sur la construction et la décoration de l'édifice, relevé les textes épigraphiques et éclairé les figures de quelques commentaires indispensables.

ROSCHACH.

(*Progrès Libéral* de Toulouse.)

Extraits des Registres du Parlement de Toulouse (1614-1616.) (1).

R. 1614 (janvier) (2). — Il est permis aux avocats bacheliers de Rabastens de postuler, d'assister au jugement des procès et de jouir des prérogatives de leur titre de bachelier, conformément aux arrêts des 20 février 1598, 8 novembre 1601, 28 mai 1602 et 7 mai 1603.

R. 1614 (mars). — Enregistrement des lettres patentes d'octobre 1613 qui confirment les priviléges anciennement accordés à la ville de Réalmont.

R. 1614 (avril). — La commune de Puycelci est maintenue dans le droit de prendre, dans la forêt de La Grésigne, le bois mort sur pied ou abattu, et celui gisant sur le sol par l'effet du mauvais temps.

R. 1614 (mai). — Indépendamment de la somme de 80 livres, accordée par le vicaire-général de l'évêché de Lavaur, pour la nourriture des pauvres de Belcastel, il en sera pris une pareille sur les décimateurs, qui contribueront proportionnellement à leurs revenus. — Les habitants de la commune d'Anglés jouiront, suivant un arrêt du 4 juillet 1562, des terres mises en culture dans le territoire de cette commune, du droit de dépaissance dans les bois et forêts du lieu, et des autres facultés mentionnées aux lettres patentes de 1316, produites au procès, aux conditions indiquées. — Des remontrances seront faites au Roi pour obtenir le maintien de la Cour dans le droit de nommer les présidents et conseillers catholiques de la chambre mi-partie de Castres ; cependant, pour se conformer aux lettres

(1) Ces extraits sont tirés de l'*Inventaire-sommaire* des archives de la Haute-Garonne, série B.

(2) Dates extrêmes du (R) registre.

closes de la Reine régente, le nombre des conseillers sera porté de huit à douze, dont deux des anciens et dix des nouveaux.

R. 1614 (juin). — Les consuls, manants et habitants de Montmiral sont maintenus en la faculté de prendre dans la forêt de la Grésigne le bois mort et le mort-bois, pour leur chauffage, pour les constructions et autres usages, conformément à un arrêt du grand Conseil de 1545. — Les habitants et biens-tenant de Labessière sont condamnés à payer à Pierre Conardi, abbé de Candeil, la dîme de diverses productions, conformément à certains titres des XIIIe, XIVe et XVe siècles.

R. 1614 (août). — Les habitants de Villefranche d'Albigeois payeront à l'évêque d'Albi la dîme des foins et chanvres de la paroisse.

R. 1614 (septembre). — Arrêt condamnant Jean Darthus à rendre à Pierre Conardi, abbé de Candeil, la seigneurie de Montans et les biens mentionnés en un contrat du 26 août 1583, sauf remboursement du prix de la vente et accessoires légitimement dûs. — D'après le consentement des habitants de Labessière, la seigneurie contentieuse entre eux et les religieux de l'abbaye de Candeil, sera réunie au domaine du Roi, à la charge par les habitants de rembourser au syndic la somme de 300 livres.

R. 1614 (octobre). — Enregistrement des lettres patentes de juillet 1614, qui permettent à la communauté de Mondragon de racheter la seigneurie du lieu pour être réunie au domaine du Roi et de s'imposer à cet effet une somme de 1.900 livres. — Les chanoines de la collégiale de Saint-Michel de Gaillac sont sous la juridiction épiscopale d'Albi.

R. 1614 (novembre). — Arrêt portant qu'il n'y a lieu d'enregistrer les lettres patentes du 20 octobre 1614 qui continuent le président de l'Estang et les autres conseillers de la Chambre mi-partie de Castres, et qu'il sera fait des remontrances au Roi à ce sujet. — Vu les décès de Pierre Assézat et Jean de Balaugier, conseillers nommés pour la tenue de la chambre de Castres, la Cour nomme à leur place, sauf l'agrément du Roi, Jean de Nos et Louis de Paulo.

R. 1614 (décembre). — Enregistrement des lettres patentes du mois de mars 1614 qui unissent au domaine du Roi, comté de Castres et couronne de France, la justice haute, moyenne et basse de la terre et seigneurie de Saint-Benoît de Frédefont, dépendant de la baronnie de Lombers, diocèse d'Albi.

R. 1615 (mars). — Arrêt maintenant Jean Daygua, conseiller au présidial de Rouergue, en la faculté de pouvoir se dire seul seigneur direct et foncier du lieu de Terssac.

R. 1615 (avril). — Arrêt réglant les droits seigneuriaux de Pierre Conardi, abbé de Candeil, dans la commune de Labessière, d'après un acte de partage de 1254.

R. 1615 (juin). — Jacques Delhom, recteur de Mirandol, continuera de percevoir les prémices de cette paroisse, à la charge de réparer l'église et d'y célébrer le service divin.

R. 1615 (juillet). — Jean Garrigues se présentera devant le Sénéchal de Carcassonne, pour être reçu en l'office de lieutenant en la judicature de la vicomté de Lautrec.

R. 1615 (novembre et décembre). — Arrêt maintenant messire Alphonse d'Elbène, évêque d'Albi, au droit de percevoir la dîme sur certains fruits de Villefranche.

R. 1616 (mars). — Le vicomte de Panat et ses partisans, qui parcourent en armes les environs d'Albi, se retireront dans leurs foyers; il est permis aux habitants de cette ville et autres sujets fidèles du Roi de s'ar-

mer contre eux et de les disperser par la force. — Même injonction est faite au sieur de Bournazel.

R. 1616 (juin). — Répartement sur les ecclésiastiques de la sénéchaussée de Toulouse, d'une somme de 3,000 livres, assignée par les États du Languedoc, à chacun des évêques de Rieux et d'Albi, messire de Bertier et d'Elbène, députés aux États-Généraux de France.

R. 1616 (août). Arrêt portant qu'il n'y a lieu d'enregistrer les lettres patentes du 25 juillet 1616, qui continuent dans leurs fonctions les conseillers siégeant en la Chambre mi-partie de Castres; que le Roi sera supplié de choisir, parmi les douze membres présentés par la Cour, les huit à sa convenance; que les remontrances de la Cour seront présentées par le président Armand de Sevin. — Autre arrêt qui nomme le conseiller Arnaud Tiffaut pour remplacer Jacques Dufaur, décédé, en la prochaine session de la Chambre.

R. 1616 (octobre et novembre). — Enregistrement des lettres patentes du 20 octobre qui maintiennent au service de la Chambre mi-partie de Castres, pour la prochaine session, un nombre d'anciens commissaires supérieur à deux, contrairement à l'usage.

PENSÉES DIVERSES

Il y a des fins d'automne dont la température est si douce, si égale que les feuilles des arbres, au lieu d'être brusquement emportées par des gelées précoces, se colorent des teintes les plus riches et les plus variées avant de tomber. On dirait que le moment de leur chûte n'arrive que lorsqu'elles ont accompli le cycle entier de leurs métamorphoses. Ainsi il est des existences privilégiées qui n'arrivent à la tombe qu'après avoir parcouru toutes les étapes de la vie. La vieillesse a été pour elles comme le couronnement de l'existence, et la mort ne les saisit que lorsqu'elles ont terminé leur dernière œuvre et légué à l'avenir leur dernière pensée.

La Rochefoucauld prétend qu'un homme d'esprit serait souvent bien embarrassé sans la compagnie des sots. Veut-il dire par là que l'esprit a pour principal relief celui que donne la sottise? Ce serait peu flatteur.

Fuyez l'excès, il gâte tout. On fait mal ce que l'on veut trop bien faire.

Si, en vertu des lois de l'optique, les objets dont on se rapproche paraissent grandir, nous trouvons au contraire certains hommes plus petits, à mesure que nous les voyons de plus près.

Notre cœur nous incline vers la foi et notre cerveau vers le doute. Je connais des personnes qui subissent entièrement cette double direction et dont les sentiments moraux, malgré l'étrangeté de l'expression, pourraient se traduire par ces mots : un scepticisme plein d'élans de foi.

Quelqu'en soit le prix, l'honneur qui est à vendre s'achète toujours plus cher qu'il ne vaut.

Stendhal a dit : « Qu'est-ce que la beauté? Une promesse de bonheur. » Il aurait dû ajouter qu'elle est bien rarement tenue.

On se récrie beaucoup contre la prétendue descendance simienne de l'homme. Cepen-

dant, si on retirait de l'actif d'un grand nombre d'individus leur faculté d'imitation, que leur resterait-il?

Si la beauté courait les rues nous mettrions-nous à la fenêtre pour la regarder passer?

De même que les petits vins tournent facilement à l'aigre ou à l'amer, tandis que les vins généreux finissent par se transformer en de vraies liqueurs; de même en vieillissant les petits esprits s'aigrissent, tandis que les intelligences d'élite et les nobles cœurs se perfectionnent sans cesse.

Les philosophes ont composé des milliers de volumes pour nous expliquer ce que c'était que Dieu. Ils auraient moins perdu leur temps s'ils en avaient écrit seulement quelques-uns pour nous expliquer pourquoi nous ne pouvons pas le comprendre.

Nous avons toujours constaté que les personnes qui parlent longtemps d'elles ennuyent. Comment se fait-il que nous l'oublions toutes les fois que nous parlons de nous?

On a l'air de plaindre ceux qui ne rencontrent la fortune et les honneurs qu'à la fin de leur vie. Il me semble au contraire que ce sont les plus heureux parceque, outre qu'ils les savourent avec un plaisir doublé par l'attente, ils n'ont pas le temps de se blaser et meurent en plein bonheur.

C'est par l'effet d'une des plus sages lois de la nature que notre sensibilité diminue à mesure que nous avançons dans la vie. Sans elle, comment pourrions-nous supporter les deuils tous les jours plus nombreux de nos amis et de nos proches, les espérances déçues, les inquiétudes et les souffrances que l'âge amène avec lui.

Il y a des gens assez habiles pour cacher les défauts qu'ils ont et montrer les qualités qu'ils n'ont pas.

L'esprit de l'homme ressemble au petit enfant qui veut tout saisir et peut à peine étreindre un fétu.

C'est une mesure du temps bien imparfaite qu'un chronomètre. Est-ce qu'une heure d'angoisses n'est pas plus longue qu'un jour de bonheur.

J'accepterais avec plaisir d'être esclave si je pouvais me donner un maître tel que je le désirerais.

Les deux mots les plus profonds des temps modernes ont été prononcés l'un par Henri IV à la fin du seizième siècle, l'autre par Hégel au commencement du dix-neuvième. Le premier, « on prend plus de mouches avec une cuillerée de miel qu'avec un tonneau de vinaigre », contient toute la philosophie des guerres de religion. Le second, « deux antinomies parviennent toujours à se résoudre dans une synthèse supérieure », résume toute la philosophie des systèmes philosophiques.

Les vraies passions sont silencieuses: elles ne deviennent bavardes qu'à mesure qu'elles faiblissent. E. R.

Le Directeur-Gérant,

ÉMILE JOLIBOIS.

SOCIÉTÉ

Des Sciences Arts et Belles-Lettres du Tarn.

Séance du 21 juillet 1882.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Teyssier, président, annonce la mort de M. Bray, membre fondateur de la Société. L'assemblée s'associe aux paroles de regret prononcées par son président et exprime sa reconnaissance envers le défunt, qui a légué si généreusement à la ville sa bibliothèque et ses objets d'art.

Le secrétaire dépose sur le bureau : un exemplaire du dernier ouvrage de M. Bernard Lavergne, député du Tarn, intitulé *Agriculture des terrains pauvres, Manuel pratique,* et dont la première édition a paru en 1863 : un bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orléanais (1er trimestre 1882) ; le discours prononcé par M. le Ministre de l'Instruction publique à la dernière réunion des Sociétés savantes à Paris en mai 1882 ; une nouvelle livraison de la Revue de l'histoire des Religions ; un bulletin de la Société des Etudes du Lot ; les deux derniers numéros du bulletin de la Société de géographie de Toulouse ; le dernier rapport de M. Gaston Paris à la commission des antiquités de France, enfin un numéro du bulletin de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne.

Il est donné lecture du résumé d'une étude de M. le baron Desazars, membre de la Société du Tarn, sur *les Origines et les progrès des revenus de l'évêché d'Albi.* Ce résumé, qui a paru dans la dernière livraison du bulletin de la Société archéologique du Midi, donne lieu à diverses observations.

L'assemblée reçoit communication d'une *notice sur l'imprimerie à Castres* de M. Charles Pradel. M. Rey-Lescure, membre correspondant, offre à la Société un exemplaire de sa *carte géologique du Tarn-et-Garonne* et espère que, grâce à la générosité du Conseil général du Tarn, il pourra mener à bonne fin la carte du Tarn qu'il a entreprise et dont il a déjà réuni les principaux matériaux. La Société remercie le vaillant géologue et renouvelle le vœu qu'elle a déjà émis à sa dernière séance en faveur de ce projet dont la réalisation rendra à tous d'incontestables services. M. Teyssier présentera à la prochaine séance quelques observations sur la carte du Tarn-et-Garonne de M. Rey-Lescure.

M. Portes communique à l'assemblée diverses antiquités trouvées à Sieurac et qui paraissent prouver l'existence en cet endroit d'une villa romaine ; l'état même des lieux semble favorable à cette assertion.

La Société s'occupe à cette occasion d'une récente trouvaille de monnaies faite dans une maison d'Albi et manifeste le désir qu'un échantillon de ces pièces, quoique peu rares, soit déposé au musée de la ville.

L'assemblée règle ensuite les derniers préparatifs nécessaires pour opérer les fouilles projetées au Puy-St-Georges et retardées par la moisson. MM. Portes et Jolibois secrétaire perpétuel, sont délégués pour diriger les travaux.

L'ordre du jour appelle enfin le rapport sur le projet de publication des documents de nos archives relatifs à la Révolution Française ; l'absence du rapporteur oblige la Société à ajourner la question.

La séance est levée à 10 heures.

LETTRES DU DUC DE ROHAN

A Madiane et aux consuls de Castres (SUITE.) (1)

(1623-1626)

La ville de Castres était, après la Rochelle

(1) Voyez page 19.

et Montauban, la ville la plus importante du parti protestant. C'est là que se retira Rohan après la paix de Montpellier. — Croyait-il sérieusement à la durée de cette paix ? Il est permis d'en douter. Sa vie à Castres est retirée, studieuse, sans faste, sans vaine ostentation, comme il convient à la véritable grandeur ; il y donnait l'exemple d'une bienfaisance active, d'une piété sincère (1).

Rohan veillait à la stricte exécution du traité ; mais il n'en était pas de même du côté des catholiques dont l'influence était toute puissante à la Cour. Les protestants se virent bientôt exposés à de nouvelles tracasseries, à des persécutions (2). On transféra de Castres à Béziers la Chambre de l'Édit. A la Rochelle, on ne tint aucun compte d'un article de traité qui ordonnait la démolition du fort Louis. A Montpellier, le Roi mit garnison dans la ville, contrairement aux promesses qu'il avait faites et, quand Rohan s'y rendit à cette occasion, le commandant le fit arrêter. Il fut bientôt mis en liberté ; mais le bruit de son arrestation, qui arriva à Castres au commencement de mars, y souleva une grande indignation et l'on s'y prépara à la guerre. Les autres villes du Languedoc firent de même, bien que dans toutes ces villes il y eut un parti opposé à la reprise des hostilités, parti composé en général de nobles et de bourgeois, tandis que le peuple, chez qui l'intérêt personnel n'avait pas éteint l'enthousiasme des premiers jours de la Réforme, était prêt à tout sacrifier pour la défense de la liberté de conscience.

L'avènement de Richelieu au ministère, en 1624, ne changea rien à la situation. La politique du nouveau ministre était, comme le prouve la suite des évènements, de détruire le calvinisme en France. Il s'appliqua d'abord à ruiner la principale citadelle de ce parti, la Rochelle ; mais, avant d'entreprendre la lutte suprême, il voulut enlever aux huguenots leurs points d'appui, en changeant la politique de l'Europe. Dans ce but il conclut un traité avec la Hollande, il entama des négociations avec l'Angleterre et il déclara la guerre à l'Espagne.

Comme le passé avait montré que les protestants n'étaient pas assez forts, en temps ordinaire, pour faire prévaloir leur droit, Rohan jugea le moment favorable pour recourir à l'insurrection, pendant que l'armée royale guerroyait à l'étranger et, dans une conférence qu'il eut à Castres, à la fin de 1624, avec Soubise son frère, la seconde guerre fut résolue.

Richelieu voyant son plan contrecarré, s'efforça, par tous les moyens, de détourner les villes d'une alliance avec les rebelles ; de son côté, Rohan avait de fidèles émissaires qui excitaient l'enthousiasme populaire. « M. le duc, dit Madiane dans ses *Mémoires*, m'engagea à risquer sa fortune par divers moyens, le premier feut en m'obligeant par toutes sortes de cajoleries et bienveillance, l'autre en me protestant qu'il ne vouloit faire que mine de broulier, pour obliger le conseil du Roy à nous faire jouir de la paix de Montpelier et faire cesser les vexations qui estoyent rendues presque en tous les siéges de la Province contre ceux qui avoient agi avec luy aux premiers mouvements, considération très efficacieuse envers tous ceux qui estoyent criminalisés, et qui ne feut pas des moindres en mon endroict, à cause des menaces de Monsieur le Premier Président qui m'empeschoit presque de sortir de la ville. » Castres, après de longues discussions, se déclara pour la guerre le 15 avril. La Rochelle ne traita

(1) *Mémoires* de Madiane.

(2) Anquez. *Un nouveau chapitre de l'histoire politique des Réformés de France, de 1621 à 1626.*

avec Rohan que le 17 mai et Montauban ne se laissa entraîner qu'après de violentes luttes intestines.

Dès que l'*Union protestante* fut résolue entre les principales villes, les quatre colloques d'Albigeois, du Lauragais, du comté de Foix et du Rouergue, réunis à Castres, proclamèrent Rohan général des églises réformées et firent le serment de ne consentir à aucune négociation pour une paix dans laquelle la Rochelle et toutes les villes de l'Union ne seraient pas comprises. Déjà Madiane avait été nommé commissaire extraordinaire des guerres en Languedoc et Guyenne. Ses lettres de commission, dont nous publions le texte, sont datées de Castres, le 6 mai :

« Henri de Rohan à Jean de Bouffard sieur de Madiane, habitant de la ville de Castres, Salut.

« Estant contraintz par la hayne invétérée des ennemis de l'Etat et de la Religion, qui ont jusques à présent opposé toute sorte d'artifices et de violences pour empescher l'effet et exécution des promesses de Sa Majesté et l'exécution du dernier traité de paix, du mois d'octobre 1622, de recourir aux moyens de notre juste et légitime défense et conservation en liberté de nos consciences et seureté de nos vies, conformément aux édits de Sa Majesté, et qu'il est nécessaire de faire choix d'un homme doué de la fidélité, suffisance et capacité requises pour exercer la charge de commissaire extraordinaire des guerres ès dites provinces, faire monstre et revue aux compagnies des gens de guerre, tant de pied que de cheval, que nous entendons mettre sur pied au plustôt pour la conservation des églises ; à ces causes, de l'avis de notre conseil, etc. »

Les hostilités étant ouvertes, Thémines fut envoyé dans le Haut-Languedoc avec les troupes royales et il exerça dans le pays castrais des actes de cruauté qui surpassèrent tout ce que les guerres de religion avaient offert jusqu'alors de plus affreux. (1) Castres fut cerné. C'est grâce à l'héroïsme de la duchesse de Rohan qui, quoique malade, se fit porter sur les remparts et enflamma par son exemple le courage des habitants, que Thémines n'osa pas se hasarder à entreprendre le siège.

Les catholiques auraient voulu que l'on fit la paix avec l'Espagne, pour tourner toutes les forces de l'Etat contre les protestants. Richelieu, au contraire, fidèle à son plan, tenait à se débarrasser d'abord de la guerre intérieure. Il fit intriguer près des protestants partisans de la paix, pour les engager à envoyer des députés à la Cour. Ce stratagème lui réussit ; Rohan ne pouvant s'opposer au mouvement se fit lui-même représenter aux conférences de Fontainebleau ; l'assemblée provinciale de Castres y envoya deux députés, Madiane et Dusson, du colloque de Foix.

Les pourparlers durèrent plus d'un mois. Enfin, la paix allait être conclue, quand Dupin, lieutenant de Montauban, et Lamiletière, envoyés de Rohan, soulevèrent un incident qui remit tout en question. Ils prétendirent que les députés s'étaient laissés corrompre ; que d'ailleurs ils ne pouvaient rien arrêter définitivement sans en référer à leurs commettants et aux Rochellois. En effet, Madiane fut envoyé à la Rochelle ; mais, y ayant été devancé par Dupin, il fut mal reçu. Sur ces entrefaites, Soubise fut battu par Montmorency près de l'île de Rhé, « comme l'avait prédit à notre départ, dit Madiane, cet incomparable et merveilleux esprit du cardinal de Richelieu. » Cependant on était encore indécis à la Rochelle, lorsque, malgré l'armistice, l'armée royale massacra les habitants occupés à la moisson sous les

(1) Marturé. II. 187.

murs de la ville. Outrés de cette trahison, les Rochellois pointèrent leurs canons sur l'armée ennemie. Ils rejetèrent le traité de paix, déclarant qu'ils ne voyaient plus d'espoir de salut que dans une résistance énergique (20 août). (1)

Cependant une assemblée provinciale avait été convoquée à Castres; ignorant ce qui s'était passé à la Rochelle, elle députa de nouveau Madiane en Cour avec les instructions suivantes, arrêtées dans la réunion du 24 août, en présence de Rohan :

« Remontrera que, par permission de S. M. et sous le bénéfice de ses passeports, les députés des villes de la Rochelle, Montauban, Castres, Nimes, Uzès, Pamiers et Millau seraient allés en Cour lui demander la paix et entière exécution du traité fait devant Montpellier le 22 octobre 1622, et pour l'obtenir auraient présenté, au nom de MM. les députés généraux des églises réformées de ce royaume, le cahier de leurs demandes et points plus généraux des inexécutions dudit traité, et mis au pouvoir de MM. les Ministres d'Etat.

« Qu'après avoir été ouis, tant par Sad. Majesté que MM. de son Conseil, le cahier desdites demandes répondu et remis entre leurs mains, avec passeport pour six semaines, ils auraient été congédiés pour reporter, chacun en sa province, villes et communautés, le succès de leur négociation, et le sieur Forain, député de Monseigneur le duc de Rohan, chargé d'aller vers Monseigneur de Soubise et ville de la Rochelle, pour savoir leurs volontés sur lesdits accommodemens, et les rapporter audit seigneur de Rohan et susdites villes, afin de résoudre, conjointement avec les églises de ladite province, l'acceptation ou refus desdits accommodemens offerts.

(1). *Le duc de Rohan*, par M. G. Schybergson. Paris 1880.

« Que n'ayant depuis su nouvelles dudit sieur Forain et ville de la Rochelle, et le gentilhomme qui devait venir de la part de S. M. n'étant pas arrivé, pour incontinent après l'acceptation desdits accommodemens faire poser les armes au sgrs duc de Rohan et Mal de Thémines, la ville de Castres et communautés du Haut-Languedoc l'auraient (Madiane) de rechef député vers S. M. pour savoir les causes de ce retardement et se mettre à couvert du reproche d'avoir méprisé ou rejeté sans sujet les conditions qu'elle leur offre.

« Que, rencontrant en chemin lesdits sieurs Forain et députés de la Rochelle, disposés d'accepter lesdits accommodements, il continuera son voyage vers S. M. pour moyenner promptement l'envoi du gentilhomme, et fera pareille acceptation que lesdits sieurs députés de la Rochelle ; et au cas ils n'auraient encore agréé les conditions de paix, ledit sieur de Madiane ne restera pas de poursuivre son chemin ; et étant arrivé en Cour, se conduira par ordre desdits sieurs députés généraux, en attendant de plus amples nouvelles de la province.

« Que si, durant son voyage, il ne peut apprendre desdits députés de la Rochelle, tâchera, étant en Cour, d'obtenir permission d'aller vers mon dit sgr de Soubise à la Rochelle, pour savoir la cause du retardement des députés, où étant arrivé, s'il ne trouve pas les volontés des habitans disposées à l'acceptation desdits accommodemens, représentera, tant de la part de Rohan que de l'assemblée, l'état auquel est maintenant réduite la province par la malice de nos ennemis et les divisions qui n'y paraissent que trop, et particulièrement dans le Bas-Languedoc; les exhortera à recevoir les accommodemens, en considérant que, puisqu'à leur occasion nous avons pris les armes et nous trouvons dans des nécessités pressantes,

il est bien juste et raisonnable qu'ils se résolvent des prétentions et avantages qu'ils peuvent avoir au-dessus de ce qui leur est accordé, afin de nous garantir de la ruine qui semble nous être autrement inévitable, et en cas de refus, protestera qu'avec beaucoup de regrets il sera contraint de signer lesdits accommodemens au nom de la province qui l'a envoyé, pour la mettre en repos. » (1)

C'était l'abandon des Rochellois. Le 28, Rohan écrivait, de Castres, à Madiane *(manu propriâ)* :

« Monsieur, vous avez veu le sieur de Peucharvauld. Il a despesché son frère en diligence pour ce que luy s'en va à la Rochelle, pour faire à mon frère les offres de M. de Savoye. Nous ne changeons rien en vostre légation ; il la faut continuer suivant ce que nous en avons résolu. Je crois qu'il vous faudra aller à la Rochelle très de dilligence, car elle est requise. Le moindre accident peut tout brouiller. A Dieu. Je demeure votre très affectionné amy à vous servir. Henry de ROHAN. ».

En effet, Madiane alla à la Rochelle, avec un sauf conduit du Roi daté de Fontainebleau le 11 septembre ; mais il n'obtint aucune concession des habitants et revint à Fontainebleau, où il eut plusieurs conférences avec Richelieu.

L'armée royale était trop faible pour attaquer la Rochelle et le cardinal cherchait à l'isoler en gagnant, par l'appât d'une paix favorable, les chefs protestants des principales villes. Madiane, de retour à Castres, fit accepter dans une assemblée provinciale, tenue dans cette ville le 26 octobre, les offres de la Cour, et il s'empressa de retourner à Fontainebleau. Voici les instructions qui lui furent données :

« Supplíera très humblement S. M. et MM. de son Conseil de supprimer en sa déclaration toute parole offensante et qui puisse blesser l'honneur et la fidélité de ceux de la Religion, et faire inhibitions et défenses à tous ses sujets, de quelque qualité et condition qu'ils soient, de se provoquer les uns les autres par aucuns propos injurieux de rébellion ny autrement, comme étant le levain des querelles générales et particulières entre eux.

« Demandera qu'il plaise à S. M. de pourvoir à l'oppression que sesdits sujets de la Religion souffrent de la part du parlement de Toulouse, lequel, contre les édits, entreprend tous les jours sur leurs vies et honneurs. Ce qui a esté un puissant moyen de convertir la patience des peuples en fureur.

« Que les Chambres mi-parties soient remises dans les villes tenues par ceux de la dite Religion, conformément aux édits de pacification.

« Que la déclaration qui sera dressée sur les demandes faites par MM. nos députés généraux et réponses accordées, contienne l'abolition de tout ce qui s'est fait et passé dans ladite province, par ordre et permission du Roi, de ceux qui ont commandé aux armes en l'un et l'autre parti, et par les assemblées des dits de la Religion, tant durant la dernière guerre que présente, depuis le 1er de janvier.

« Et au cas qu'après l'acceptation faite vers sadite Majesté, les affaires prendroient long trait, tant à cause de l'adresse de la déclaration que vérification d'icelle, ledit sieur de Madiane suppliera très humblement Sadite Majesté d'octroyer une surséance d'armes en faveur de ladite province. » (1).

(1) Délibéré à Castres le 24 août 1625, en présence de Rohan, de MM. de Ferrières, de la Nogarède et de Landes, ces trois derniers partisans résolus de la paix.

(1) Archives de la famille de Bouffard.

Et voici l'adresse que le député devait présenter au Roi :

« Sire,

« Voicy aux pieds de Vostre Maiesté le sieur de Madiane, nostre depputté, pour la supplier très humblement avoir agréable les très humbles submissions qu'il luy faict en nostre nom, et les remerciementz que nous luy rendons pour le bien et la faveur de la paix qu'il luy a pleu de nous redonner, avec ceste asseurance, Sire, que ce quy nous reste de vivre soubz vostre Empire, nous l'employerons, comme nous y sommes bien résolus et dévoués, à rendre à Vostre Majesté l'obeyssance, service et fidellité que nous devons, non seulement à Vostre souveraine autorité, mais aussy à Vostre Royalle clémence, comme ceux qui serons à jamais,

« Voz très humbles, très hobeyssans, et très fidelles subiectz et serviteurs, les depputez en l'assemblée provincialle du Haut-Languedoc et Haute-Guyenne, et pour tous.

Signé : Ducausse, modérateur ; Célérier, adjoint, et deux secrétaires. » (1).

Mais l'assemblée de Castres enjoignit à Madiane de passer par Millau, où Rohan avait convoqué, pour le 1er novembre, une assemblée des députés de toutes les villes qui lui étaient soumises, et de là il devait se rendre à la Cour avec les députés des provinces du Bas-Languedoc, des Cévennes et du Gevaudan. Si les députés de ces provinces refusaient d'accepter les propositions de paix ou retardaient cette acceptation, Madiane devait, après avoir protesté, poursuivre son chemin. Or, il fut décidé dans l'assemblée générale de Millau qu'en aucun cas on n'abandonnerait la Rochelle et qu'on resterait invariablement fidèle à l'Union. Madiane partit donc seul ; mais, à son arrivée, il attendit les autres députés pour remplir sa commission.

Ainsi, comme le voulait Richelieu, il y avait division dans le parti protestant. La Cour, qui était à Saint-Germain, reçut les députés avec froideur. Du reste, le maréchal de Schomberg les avait prévenus « qu'on ne voulait réellement ni les ouir, ni les recevoir. » Le 20 novembre, après quatre jours d'attente, on leur promit une audience pour l'après-dînée ; mais le Roi alla à la chasse et ils ne furent admis que le lendemain, en présence du chancelier, du maréchal de Schomberg et des secrétaires d'État. Madiane communiqua toutes les pièces dont il était porteur. La lecture d'un mémoire, dans lequel étaient exposées les raisons en faveur de l'union avec la Rochelle, fut mal accueillie et alors les députés, comprenant qu'ils ne pourraient faire admettre l'acte de l'assemblée de Millau, demandèrent des passeports pour retourner dans leurs provinces. On les renvoya au lendemain, pour connaître la volonté du Roi. (1)

Madiane ne partit que le 6 décembre ; mais son passeport, « pour aller vers le duc de Rohan et les villes et communautés du Haut-Languedoc », est daté de Saint-Germain le 29 novembre. Ayant appris que le Duc était dans le Bas-Languedoc, il prit route par Lyon et vint le trouver à Anduze. Le député Castrais joue évidemment le jeu du Cardinal. Il prétend que Rohan découragé lui déclara « qu'il se voyait hors d'espérance de pouvoir obtenir l'exécution du premier traité fait pour la Rochelle et qu'il faudrait en relâcher beaucoup. » Il ajoute que le duc le pria, « pour se mettre à couvert », de faire que l'acceptation de la paix paraisse être le résultat de la lassitude du peuple, ruiné par la guerre, que le Duc consentit à lui

(2) Archives de la famille de Bouffard.

(1) *Mémoires* de Madiane.

donner dans ce sens des lettres de créance et à en écrire même à son agent à Castres. On a peine à croire à un changement si brusque dans la conduite de Rohan. D'ailleurs la suite des événements et la correspondance que nous allons reproduire prouvent qu'il était loin alors d'être décidé à abandonner la Rochelle. Mais Madiane prétend que Laniletière, quelques jours après les conférences d'Anduze, vint trouver Rohan et, *par ses fourberies*, changea complétement ses dispositions pacifiques. (1).

Le 12 décembre la duchesse de Rohan écrivait de Paris à Madiane, pour le prier de lui envoyer quelques pièces de toile d'or qu'elle avait laissées à Castres et elle ajoutait : « Depuis vostre partement les affaires sont encore en meilleur estat ; il ne faut rien précipiter mais prandre de bonnes résolutions, afin tous ensemble de tâcher à sauver la Rochelle. Je ne vous dis pas cela sans cause car j'espère que nous en viendrons à bout, si l'on me veut en quelque sorte croire en la conduite de cette négociation et, pourvu que je sache secrétement ce que l'on veut faire, je le saurai bien ménager, j'espère que Dieu m'en fera la grâce. Adieu, mes recommandations à mes amis et amies de par delà. »

Le 21 du même mois, Rohan en envoyant d'Uzès la lettre de la duchesse à son adresse, disait à Madiane : « Pour les nouvelles de la Cour, elle (la duchesse) vous mande celles qui plus vous touchent plus clairement qu'à moy, jusqu'à présent, car mes chiffres sont dans les Cévennes, ce qui m'empêche de rien comprendre à la lettre qu'elle m'escript. » Il espère, Dieu aidant, être avec tous les députés à Millau le 29 ; s'il est besoin d'avertir de nouveau ceux de Montauban, il le faut faire, car il est essentiel qu'ils y soient.

(1) *Mémoires* de Madiane.

Enfin, le 24, il lui écrivait de Saint-Hippolyte : « Depuis vous avoir escript par la Verdure revenu de la Cour, je me suis ravisé de le retenir et de vous envoyer sa despêche par autre voye. Je m'advance pour me trouver au rendez-vous à Millau et mène avec moi les députés de Nismes, Uzès et de toutes les Sévenes, selon l'ordre des colloques. Je m'asseure que vous aurez guéry à votre arrivée beaucoup de malades, fait taire les malvieux et fermé la bouche aux méchans. J'ay eu de bonnes nouvelles de la Cour. Hâtez-vous de venir avec les depputés du Haut-Languedoc et je vous feray voir choses qui vous agréeront. Il sera bon qu'entre les depputés, il y ait des pasteurs car le Bas-Languedoc et les Sévenes en envoyent. J'ai auprès de moy M. de Veilleux pour Nismes. Au nom de Dieu faites dilligence. Cette assemblée est si nécessaire que tout le monde en jugera l'importance et le besoin. »

Le jour même où cette lettre était écrite, une assemblée des députés du Haut-Languedoc, tenue à Castres, acceptait les offres de la Cour. Mais Rohan accourut et les fit changer de résolution. — De là il se rendit à Millau où l'Union fut de nouveau jurée et, ayant appris qu'après son départ l'assemblée de Castres avait de nouveau accepté la paix, il y revint, usa de violence envers les royalistes et le 6 janvier 1626, il fit prendre la résolution de n'accepter la paix que si la Rochelle y était comprise.

Le 10 une assemblée générale convoquée à Castres confirma cette résolution.

Un historien moderne prétend que la délibération du 24 décembre, par laquelle l'assemblée de Castres accepta les offres de la Cour, fut prise à l'instigation de Madiane. (1). Il eut été plus vrai de dire : à l'ins-

(1) Schybergson. Il cite à l'appui de son assertion plusieurs manuscrits du fonds français de la Bibliothèque Nationale.

tigation des amis de Madiane qui les fit bientôt mettre en liberté. Rohan, loin de lui retirer sa confiance, le fit de nouveau envoyer à la Cour pour y porter les résolutions dernières, ce qui prouve qu'alors, malgré l'acte de violence dont il venait de se rendre coupable envers les royalistes, il était tout disposé à accepter une paix qui lui serait avantageuse, pour sortir des embarras au milieu desquels il se trouvait, sans appui assuré. Telles furent, sans doute, les instructions qu'il donna secrétement au député castrais, comme il semble résulter du passage des Mémoires de Madiane que nous allons citer.

Madiane partit le 16 janvier « et estant arrivé à la Cour, dit-il, je me comportai de sorte que Madame de Rohan print une entière confiance en moy et se servit de moy en toutes les négociations particulières de leurs intérêts, lesquelles estant au point qu'ils le pouvoient souhaiter et voyant qu'on ne pouvoit rien gagner pour le particulier de la Rochelle, elle se résoleut d'accepter la paix et, d'autant qu'elle ne pouvoit jamais faire joindre les députés d'une parfaite résolution, elle se servit de l'autorité des ambassadeurs d'Angleterre qui firent accepter et signer la paix, sans en communiquer à la dite assemblée, d'où il résulte que le Duc avait donné cet ordre secret à sa femme de n'insister plus. Nous acceptasmes donc ce traité particulier, contre lequel on avoit tant déclamé trois mois auparavant, et n'y eut rien de changé à ce qu'on offroit lors que quelque augmentation des dédommagemens du dit sieur Duc et le paiyement réel et effectif avant que nous n'eussions nos dépesches pour nous en revenir. »

La paix fut accordée le 5 février au soir. En sortant du cabinet du Roi, à minuit, Madiane s'empressa d'en donner avis en ces termes :

« Monseigneur, j'ay rencontré la commodité d'un courrier de Monsieur d'Alby, le plus heureusement du monde, pour vous donner les premières nouvelles de la paix qui nous vient d'estre accordée par le Roy, ce soir, cinquiesme du courant, entre sept et huict heures, lorsque nous en avions comme perdu toute espérance. La presse de son départ ne me permettant pas de vous escripre fort au long, vous me fairés la faveur de me pardonner si je n'adiouste autre chose, si ce n'est que nous avons subiect de prier Dieu le reste de nos jours pour Madame, qui a surmonté des difficultés inexprimables à faire réussir ceste affaire qui estoit en très mauvais termes, au jugement de tous ceux qui ne se veulent repaistre que de chimères. J'espère que dans peu de jours vous recevrés des nouvelles particulièrement, dès que la déclaration sera dressée, en laquelle nous tascherons de faire comprendre tout ce qui sera possible, et que l'estat des affaires le puisse permettre, des charges et mémoires qui nous ont esté bailléz, vous suppliant de croire qu'en mon particulier j'y rapporterai, avec zèle et affection, tout ce qui sera de moy et rechercheré toute ma vie les occasions de vous tesmoigner que je suis, Monseigneur, vostre très humble, très obéissant et très fidèle serviteur. MADIANE. » Il ajoute en *post scriptum* et en chiffres : « Huit cent soixante et dix mille livres sont payées comptant et les fortifications subsisteront en l'état qu'elles se trouveront lors de la publication. »

La proclamation de la paix est datée du 17 février :

« De par le Roi,

« On fait à scavoir que Sa Majesté ayant, par sa bonté et clémence, voulu donner la paix à ses sujets de la Religion prétendue réformée, qui s'étaient soustraits de son obéissance, sur les assurances qu'elle a eu de leur part, de leur constante fidélité à l'a-

venir, Mande et enjoint très expressément à tous ses sujets, de quelque qualité et condition qu'ils soient, de garder et observer inviolablement lad. paix en tous les lieux et endroits de son royaume, pays, terres et seigneuries de son obéissance, et de vivre cy après en bonne union et amitié et concorde sous le bénéfice de ses édits et ordonnances, sans y contrevenir ni se provoquer, de fait ni de paroles, directement ni indirectement, de part ni d'autre, sur les choses passées et advenues durant les derniers mouvements, que Sa Majesté veut et entend estre entièrement abolis, à peine aux contrevenans et réfractaires d'estre punis comme perturbateurs du repos public par les juges et officiers qui en doivent connoistre, auxquels Sa d. Majesté Mande et ordonne de le faire diligemment, voulant à ceste fin la présente être lue et publiée en tous les quartiers de ses camps et armées et en toutes les provinces, villes et lieux de son royaume et terres de son obéissance, à ce qu'aucun n'en puisse prétendre cause d'ignorance et que chacun ait à s'y conformer. Fait à Paris ce 17e jour de février 1626. Louis et plus bas Phelippeaux. »

La publication de la paix eut lieu du 10 au 20 mars, dans les diocèses de Castres et de Lavaur, par le sieur Leblanc, lieutenant en la prévôté générale de la connétablie et armée de Languedoc, assisté de son greffier et de ses archers ; Madiane l'accompagnait en qualité de député des églises réformées du Haut-Languedoc.

Cette paix n'était pas accueillie partout avec faveur, et Madiane eut beaucoup de peine à en obtenir la publication à Castres où existait contre lui un parti puissant, celui des *Brouillons*, comme il appelle les hommes d'action, tandis que ceux-ci désignaient ses partisans, ceux qui voulaient la paix à tout prix, sous le nom de *Madianites* (1). Cette division, entretenue par les intrigues de Richelieu, existait dans toutes les villes du parti, et c'est ce qui mit Rohan dans la nécessité de terminer la lutte. La conduite de Madiane, qui paraît suspecte, s'explique par son ardent désir de procurer la paix aux protestants, mais en ménageant les intérêts de Rohan, son intime ami. C'est lui, sans aucun doute, qui gagna la duchesse au parti de la paix ; le Duc n'intervint pas dans leurs négociations et la médiation des ambassadeurs étrangers, acceptée par Richelieu, fit le reste. Les Rochellois furent abandonnés, car pour la question du fort Louis, dont ils demandaient la démolition, comme garantie de la sécurité de leur ville, on se contenta d'une simple promesse orale de le faire raser « en temps convenable », si les huguenots demeuraient dans l'obéissance (2).

Mais la paix du 5 février ne pouvait pas être plus durable que celle de Montpellier. Rohan ne mettait bas les armes que forcé par les dissensions qui régnaient au sein de l'Union protestante et Richelieu ne suspendait la lutte que pour la reprendre avec plus de liberté et de vigueur, lorsqu'il aurait terminé la guerre étrangère.

(A suivre.) E. J.

LÉ RIOU

—

Tout lé loung del baloun é démest las peïrétos,
Tranquillé, janti riou, passéjos tas aïguétos,
Clarétos coul'cristal ;
E sus tous bords flourits, à trabets la berduro,
Del souleil, dins toun cours, resplandits la paruro,
Coumo dins un miral.

(1) *Mémoires* de Madiane.

(2) Schybergson.

Sus les pibouls ramuts qu'ounbratjoun toun ribatgé,
Dé joubés roussignols fan tinda lour ramatgé,
Qué né fa'n paradis!...
E sus bouïssous en flou, las balentos abeillos
Répétoun douçomen, en charman las aoureillos,
Toun cascaïlléjadis!..

L'oumbro, lé bert gazoun mirgaïllat dé flourétos,
En sé penjan bès tu encadroun tas aïguétos,
Touxudos en serpen!
E's candés agnélous, qué méno la bergèro,
Poutounoun en passan, as pès dé ta païchèro,
Tas oundétos d'argen!..

Les aouzèlous del cel bénoun jouts toun oumbratgé,
Al calimas del joun, per préné lour brubatgé,
Qué béboun à galesc,..
El' paouré pélérin, alayat dé sa routo,
Ben ferlupa jouyous, déjouts ta soumbro bouto,
Un aïré pur è fresc!

Tout lé loung del baloun è démest las peïrétos,
Tranquillé, janti riou, passéjos tas aïguétos,
Clarétos coul'cristal;
E sus tous bords flourits, à trabets la berduro,
Del souleil, dins toun cours, resplandits la paruro,
Coumo dins un miral.

Rabastens, Mai 1882.

CH. PEYRONNET.

M. Gaubert, de Carmaux, récemment nommé membre de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn, a accusé réception de sa nomination en ces termes :

A Monsieur le Président et Messieurs les Membres de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn, à Albi.

Xous un pléq caxétat, pourtén pla moun adresso,
Bous aoutrés m'enboulas — insigno poulitesso —
Un titré qué m'admét à bostro souciétat.
Més, un tant grand hounnour, couro l'aï méritat ?

Coumo lou lucarél (1) qué s'amago xous l'herbo,
Sé dins l'oubscuritat qualqué cop y lusis,
A la mendro clartat, on béï quand on l'oubserbo
Qué soun pixou callél tout d'un cop s'escantis.

Dé mêmés sur moun froun s'uno muso paouq fino
Y xito pér hasard un brin dé lusintino,
Ello béïra palli soun timide rayoun
S'aouso bous approuxa, sapiens al grand rénoun !...

Més la rixo coulour a coustat dé la soumbro
Beï millou ressourti soun brillén, soun esclat :
Un tapléou rénoummat és pas xamaï sans oumbro ;
Pél pixou pla soubén lou grand es proutéxat.

En un mot, aïci bas ia pas rés d'inutilé ;
Tout a soun but marquat lou fort et lou fragilé ;
Sé lou per bous serbi podi qualqué boussi,
L'hounnour qué mé fasés, én l'acceptén, merci !.

GAUBERT.

Carmaux, 12 août 1882.

(1) Ver-luisant.

DÉNOMBREMENT

Fourni aux officiers royaux, en 1639, par les consuls de Lacaune au nom de la communauté. (1).

Disent lesdits consuls qu'ils reconnaissent le Roi être seul seigneur de ladite ville de Lacaune et juridiction d'icelle, que Sa Majesté a droit et faculté d'y créer juge, lieutenant, procureur, sergent et autres officiers pour l'exercice de la justice civile et criminelle, suivant l'arrêt du Conseil d'État du 17 octobre 1624, lesquels officiers rendent aujourd'hui la justice dans la ville de Lacaune conformément audit arrêt. (2)

Dans laquelle terre et juridiction dudit Lacaune Sadite Majesté a accoutumé de prendre la tasque des fruits excroissant ès terres sujettes à ladite tasque, mouvant de la directe ; ensemble, les droits de lods et ventes, péage et leude, les censives contenues en ses reconnaissances, droit de couratage, greffe civil et criminel, les herbages

(1) Le commissaire chargé de la vérification des dénombrements était Jean Leroy, lieutenant principal en la juridiction de la ville et comté de Castres. Sur le vû des pièces produites par les consuls il confirma les droits, privilèges et libertés de Lacaune, à Castres le 8 mai 1639.

(2) Lacaune faisait partie du comté de Castres, réuni de nouveau à la Couronne au commencement du XVI• siècle. —

appelés de Mongrand, la Lause, Escournadouire et la Lande ; ensemble, le droit qu'il a accoutumé prendre aux mines de fer dudit Lacaune, lesquels droits s'arrentent annuellement au profit de Sa Majesté. (1)

Appartient aussi à Sadite Majesté le droit d'albergue ou quêtes ordinaires dudit lieu montant à la somme de 178 liv. 15 sous, laquelle albergue ils paient annuellement à Sadite Majesté pour les privilèges et facultés donnés et accordés à ladite ville et université de Lacaune tant par les sieurs comtes de Castres que par les rois, depuis que la communauté a été unie et incorporée à la Couronne, dans l'étendue de ladite comté où ladite ville de Lacaune est assise (2) ; lesquels privilèges et facultés seront ci-après spécifiés.

Disent que dans la terre et juridiction dudit Lacaune y a plusieurs seigneurs directs, auxquels appartiennent les directes et la tasque dans les détroits de leurs fiefs et suivant leurs titres et reconnaissances, qui sont : Jacques de Beine sieur de Gos ; David de Boutes sieur de la Colombière ; demoiselle Esther de Goudon, veuve de Jacques de Cabrol sieur d'Arifat ; Jacques Rouanet sieur d'Elran ; le chapitre de l'église collégiale de Beaumont, vicaire de Vabre ; Jean Malecare, docteur et avocat en la Cour et Chambre de Castres ; les héritiers de Gédéon de Calmés sieur d'Enjanel ; le prieur dudit Lacaune, sans que les produisants puissent savoir les limites, désignations et confrontations des dits fiefs, ni sur quels lieux ils prennent lesdits droits.

Et voici les droits, concessions et libertés octroyés et concédés à ladite communauté de Lacaune et dont elle a de tous temps joui et jouit encore et auxquels elle demeure maintenue jusqu'à présent par ledit arrêt du Conseil d'État : premièrement, ont droit, en toute propriété, de tous les bois et forêts dudit Lacaune, qui se trouvent dans ladite juridiction et terre, auxquels ils peuvent tenir des gardes pour empêcher que des personnes étrangères au consulat, et qui n'ont nul droit ni faculté de prendre bois desdites forêts, n'y aillent couper aucun arbre ni prendre du bois sans la permission de ladite communauté ; lesquels bois elle peut faire charbonner, couper et s'en servir à tous usages, vendre et aliéner dedans et dehors la terre, ainsi et comme bon lui semblera, suivant les priviléges concédés de tous temps à ladite communauté, par transaction passée entre les officiers de dame Eléonore de Montfort, comtesse de Castres, lorsque ledit comté était en sa main, et les consuls dudit Lacaune, pour raison desdits herbages et bois, le 13 octobre 1307, et l'acte de confirmation de ladite transaction par le roi Philippe, le 23 septembre 1346. Auxquelles forêts y avait anciennement des forges à fer, l'une desquelles était appelée d'Enpence, fonds appartenant à la communauté de tous temps, laquelle lesdits consuls et communauté de Lacaune ont réédifiée sur le vieux fondement depuis quelques années, étant de rente annuelle 100 livres.

Comme aussi y avait, ès appartenances dudit consulat de Lacaune, autre forge à fer au lieu de Rieufrech, ayant ci-devant appartenu à de Fontet, sieur de Rieufrech, et depuis acquise de ses héritiers et du sieur

(1) Les minières de Lacaune ne sont plus exploitées. Celle du Faidel était la plus importante. Venaient ensuite le Cayla, la Boussonés, Belair, et le Plô d'Epinet. Nous publierons dans un prochain numéro le rapport, fait en l'an XII, sur ces cinq minières par l'ingénieur Cordier. Alors le propriétaire de la forge de Monségou les exploitait encore, au moins celle du Faidel.

(2) Chartes de Philippe 1er de Montfort (1236), de Philippe II (1263), du même (1269), d'Eléonore de Montfort (1307), du roi Philippe de Valois (1346), de Bouchard 1er comte de Castres (1345), du roi François II (1560), du roi Henri IV (1597). —

de Lestiés y ayant droit et cause, par les consuls et communauté dudit Lacaune, qui la jouissent encore, étant aussi de rente annuelle 100 livres (1).

Lesquelles forges à fer iceux consuls et communauté, comme vrais maîtres et propriétaires de tous lesdits bois et forêts dans la terre de Lacaune, avaient et ont encore pouvoir et faculté de réédifier, jouir et posséder, et en faire construire à nouveau dans lesdits bois à leur seul profit et utilité, comme bon leur semble.

Plus, ont droit d'entrée dans les forêts de Montgros et Montroucour, et permission de prendre du bois mort, glandage et autres fruits, droit de chasse et de pêche par tous les bois, forêts et rivières dans l'étendue de la terre dudit Lacaune, sans distraction d'aucune sorte de bête de chasse ni de rivière.

Disent que comme maîtres et propriétaires desdits bois et forêts, ils ont faculté de prendre droit de gerbe des habitants des villes et lieux circonvoisins, pour l'entrée dans lesdites forêts et le droit de pouvoir y prendre du bois pour chauffage, particulièrement les habitants des terres et juridictions de Cabanes et Gijounet, à cause des facultés qui leur ont été concédées ci-devant audit effet, ce qui porte de rente annuellement à la communauté 11 livres.

Leur appartient aussi, en pure propriété, le four banier, auquel tous les habitants sont tenus et obligés de faire cuire leur pain, et la boucherie de ladite ville, avec pouvoir de régler le tout sur la police. Lesquels four et boucherie s'arrentent annuellement au profit de la communauté, qui en a joui de temps immémorial ; mais on ne peut faire état certain du revenu qui peut valoir annuellement au plus 26 livres en tout.

De plus, a droit ladite communauté de prendre aux mines à fer qui sont ouvertes ou s'ouvriront audit Lacaune et juridiction, et de faire tirer de la lauze, aux lieux appelés les Lauzières, pour le bâtiment de chacun des habitants, sans demander permission qu'aux consuls, qu'à eux seuls, ni payer aucun droit aux fermiers de Sa Majesté, ni non plus aux seigneurs directs dans lesquels ils feront travailler, ayant joui de cette faculté de temps immémorial, sans qu'icelle faculté puisse porter aucun revenu à ladite communauté, parce que chacun en prend pour son usage ; pour ladite mine elle peut valoir annuellement 12 sous.

Item, ont droit et faculté de tenir quatre foires l'an audit Lacaune, la première le jeudi avant la semaine des Rameaux, la seconde au mois de mai, le lendemain de l'Ascension, la troisième le 16 août et la dernière le 21 décembre, jour de fête Saint-Thomas, apôtre (1).

Ont aussi droit et faculté de faire tenir tous les ans, les jours de samedi, un marché auquel est loisible à tous les habitants de la dite ville et lieux circonvoisins, d'amener bétail, faire porter denrées et marchandises.

Aussi ont pouvoir et faculté de nommer et élire des consuls et conseillers de la dite communauté, huit personnes de la ville et faubourgs, desquelles par les officiers de Sa Majesté en sont marqués quatre pour être consuls et porter la livrée de Sa Majesté, suivant les lettres de concession octroyées

(1) Il n'y a plus de forges sur le territoire de Lacaune et il n'y a jamais eu que des forges à bras qui, ruinées pendant les guerres du XVIe siècle, ainsi que l'usine de Monségou, furent remises en activité au siècle suivant et définitivement abandonnées lors de la construction, par M. de Pins, d'une forge à la Catalane en 1762.

(1) Aujourd'hui il y a foire à Lacaune le 21 de chaque mois, le jeudi de la Passion et le lendemain de l'Ascension. Le marché s'y tient le premier et le deuxième lundi de chaque mois.

à ladite communauté par messire Bouchard, comte de Vendôme et de Castres, en l'année 1345, le 22 septembre.

Sont aussi lesdits consuls en possession, depuis la concession faite par ladite feue comtesse de Castres, d'être juges de la police de ladite ville, de juger et condamner à peines et amendes les délinquants ou contrevenants aux libertés et états de ladite ville et d'affermer annuellement lesdites amendes qui regardent la police et les bois, duquel droit ils ont joui de tous temps.

Ont faculté de faire dépaître leur bétail dans les pâturages susdits de Montgrand, la Lauze et l'Escournadouire et la Lande, appartenants à Sa Majesté, depuis le jour de Saint-Michel jusqu'à la fête Saint-Georges et Saint-Marc, sans payer aucun droit ; auxquels pâturages les manants et habitants peuvent aussi faire du blé, quand bon leur semble, en payant le droit de tasque au Roi ou à ses fermiers.

Item, appartiennent à ladite communauté toutes les autres terres communes, vacantes et herbages, pour en faire et disposer à ses plaisirs et volonté, soit pour les vendre, faire dépaitre le bétail ou faire des blés, en payant la tasque au Roi ou aux seigneurs directs de qui les terres se trouvent mouvantes, duquel privilége ils ont joui de temps immémorial.

A ladite communauté appartient le droit et privilége de faire dépaître son bétail dans les pâturages lui appartenant, iceux affermer, à son utilité et profit, à tel qu'il lui semblera bon, de la ville ou autre, à tel prix qu'elle avisera.

Plus, de pouvoir agrandir et augmenter la ville, faire portes, ponts-levis et réparations nécessaires pour la garde et sûreté d'icelle.

Plus, ont dans ladite ville et place publique d'icelle une halle couverte, sous laquelle sont les pierres servant à mesurer les blés les jours de marché et autres, et pareillement ils jouissent de la maison de ville qui est sur la porte appelée le Portal grand.

Plus, appartient aux pauvres de ladite ville et juridiction de Lacaune, le droit de coup ou mesurage de toutes sortes de grains apportés par les habitants des villes et lieux circonvoisins, pour être vendus en ladite ville de Lacaune, duquel droit ils ont de tous temps joui.

Pour lesquels droits et priviléges ladite communauté est tenue payer annuellement à Sa Majesté la somme de 178 livres 15 sous, comme ci-dessus est dit, pour l'albergue ou droit de quête.

Sans préjudice toutefois à ladite communauté de plusieurs autres droits, priviléges immunités et libertés qu'elle a ou pourrait avoir dans ladite ville et juridiction et qui pourraient être ici omis, etc.

(*Arch. Départ.* C. 1106.)

BIBLIOGRAPHIE

—

Agriculture des terrains pauvres, Manuel pratique.

M. Bernard Lavergne, député de Gaillac, vient de faire paraître sous ce titre une nouvelle édition d'un ouvrage, qu'il adressait déjà en 1863 aux agronomes de notre contrée. L'auteur nous indique lui-même le but de ce livre dans son introduction. Pour transformer, nous dit-il, des pays de côteaux et de vallons, de bois, de bruyères, de rochers, d'un aspect général stérile, en bois, en terres labourables, en prairies naturelles ou artificielles, en vignes, il suffit d'appliquer au sol un petit nombre d'opérations agricoles. « Décrire ces opérations dans tous leurs détails pratiques ; mettre le propriétaire à

même de discerner celles qui conviennent à tel champ, à telle friche, d'après leur nature, leur exposition, leur situation etc. ; indiquer l'ordre suivant lequel ces opérations doivent être appliquées ; tel est notre but. » L'auteur énumère dans une première partie de son ouvrage les obstacles que notre agriculture a à combattre (vents violents de l'est, sud-est et du nord-ouest, humidité surabondante des terres ; leur soulèvement par les gelées, leur nature trop siliceuse, schisteuse ou granitique), et leur oppose quatre opérations distinctes, la création d'abris, le dessèchement, le défoncement et le chaulage. La formation des prairies naturelles et artificielles, le reboisement et la création du vignoble forment trois autres divisions de ce livre. Les deux dernières parties sont consacrées aux règles de notre économie agricole et à la comptabilité agricole. Ce simple exposé suffira sans doute pour montrer l'utilité, l'intérêt pratique de ce livre que nous croyons devoir recommander aux agronomes de notre région, persuadé qu'ils n'y trouveront que de sages conseils et d'utiles renseignements.

Notice sur l'imprimerie à Castres par M. Ch. Pradel.

M. Ch. Pradel, membre de la Société des Sciences, Arts et Belles Lettres du Tarn, nous retrace, dans les quelques pages de cette brochure, tout ce que l'on sait sur l'imprimerie à Castres, depuis l'achat par les consuls de cette ville, le 17 décembre 1604, de l'imprimerie de Guillaume Nautonier de Castelfranc et l'établissement de Pierre Fabry (1605-1645) jusqu'à l'arrivée de Pierre Guillaume Dominique de Robert 1760-1792. Quelques notes sur les premiers libraires de Castres, Louis Maréchal, Veirat, Bazin, Caillot, Bardin etc., et un catalogue de livres imprimés dans cette ville de 1605 à 1789 par les Fabry, les Barcouda, les Desclassan etc. complètent cette notice, qui sera certainement lue avec intérêt par tous ceux que ne laissent pas indifférents les faits de l'histoire de notre contrée.

PENSÉES DIVERSES

Que de gens dont le dévouement pour un parti vaincu ne provient que de la crainte de ne pas trouver chez les vainqueurs une position suffisante pour leur ambition.

Pour le paresseux, la vie n'est qu'une fatigue continuelle.

Si certains individus se montraient tels qu'ils sont, personne ne les reconnaîtrait.

Le travail est toujours payé : volontaire, par le plaisir qu'il nous donne, obligatoirei par l'argent qu'il rapporte.

Le silence n'est pas seulement l'esprit des sots, il est aussi l'éloquence des sages.

Le style des écrivains devrait ressembler aux télégrammes et contenir le plus grand nombre d'idées avec le plus petit nombre de mots.

Celui qui établirait entre la bonté et la duperie une ligne de démarcation assez précise pour permettre de distinguer facilement l'une de l'autre, rendrait un grand service à l'humanité, car il augmenterait dans une proportion considérable le nombre des bons.

Si le secret était une partie intégrante de tout bienfait, la valeur de celui-ci serait de beaucoup augmentée, mais aussi le nombre en serait bien réduit.

Ce sont les circonstances plutôt que leurs mérites qui découvrent les hommes supérieurs. Combien de célébrités civiles ou militaires qui, sans la Révolution, seraient restées dans l'ombre.

Le prisonnier, renfermé dans un cachot aux épaisses murailles, éclairé par une petite fente qui laisse indirectement parvenir jusqu'à lui quelques rayons de lumière diffuse, s'il voulait s'expliquer le système solaire, serait placé dans des conditions analogues à celles où se trouve l'homme pour expliquer Dieu. Une étroite lucarne de son intelligence ouvre seulement sur l'infini ; il ne peut qu'en entrevoir l'insondable profondeur, tout le reste demeure caché à ses yeux.

L'idée de la solidarité humaine ira sans cesse en se développant, et l'homme de l'avenir arrivera à comprendre que le devoir n'est que l'égoïsme bien entendu.

Il est triste d'avoir à constater combien les plus grands peuples ont reflété jusqu'ici les défauts les plus mesquins de l'homme et cherché à établir leur supériorité, non pas par leur grandeur même, mais par l'affaiblissement de leurs voisins.

Il y a aujourd'hui encore des nations fières des progrès qu'elles ont réalisés, qui préfèrent voir des contrées entières abandonnées à la barbarie que civilisées par un peuple qu'elles jalousent.

Il y a tels jeunes gens auxquels il coûterait moins d'efforts pour être des hommes utiles à leur pays que pour devenir des nullités élégantes, et qui cependant n'hésitent pas à prendre ce dernier parti.

On pourra modifier la propriété, mais non l'abolir ; ce serait casser le grand ressort de l'activité humaine.

L'évolution est la loi de ce monde. Tout naît, vit et meurt pour renaître, vivre et mourir encore. Tout est éternel, rien n'est immortel.

Une des causes qui nous empêchent de nous faire une idée un peu nette de l'infini, c'est que nous n'avons rien à qui nous puissions le comparer.

Plutôt trop haut que trop bas ! Il vaut mieux se perdre dans l'idéal que ramper au niveau de la brute.

On s'étonne qu'un dessin rende souvent, mieux qu'une photographie, l'expression d'une figure ou d'un paysage. On ne réfléchit pas que l'artiste a vu avec l'œil de l'homme, tandis que la lumière ne voit qu'avec celui de la nature.

Nos idées comme nos sentiments perdent en profondeur ce qu'elles gagnent en surface. Etudier toutes les sciences nous expose à n'en posséder aucune, comme avoir de nombreuses connaissances nous empêche d'avoir des amis.

La meilleure et la plus sûre méthode pour abolir la guerre serait de trouver le moyen

de la rendre plus coûteuse pour celui qui la déclare que pour celui qui la subit, ou en d'autres termes, qu'il fut plus facile de se défendre que d'attaquer. Cela ne paraît pas impossible à réaliser.

Un voleur enrichi devient un honnête homme.

Les extrêmes dit-on se touchent ; ne pourrait-on pas ajouter qu'ils se ressemblent ? L'infini de même que l'atome ne peut ni décroître, ni grandir.

Combien de vieillards qui se plaignent que les choses changent, sans faire attention que ce sont eux surtout qui ont changé.

Dans les sociétés démocratiques de l'avenir, de plus en plus affolées d'égalité, le meilleur moyen de justifier la richesse, sera de l'employer à augmenter la somme des connaissances humaines, et à activer l'œuvre du progrès social. Et ce sera profit pour tous ; pour la foule qui verra son bien-être s'accroître et pour l'homme riche qui, au lieu de passer sa vie dans l'oisiveté ou la poursuite de plaisirs vulgaires, goûtera les joies sereines du devoir accompli.

L'homme le plus instruit est celui qui comprend le mieux toute l'étendue de son ignorance.

Lorsqu'on fait voir à l'orgueilleux qu'il se trompe, il s'irrite, parce que son amour-propre reçoit une blessure ; le sage, au contraire, en pareille circonstance se réjouit, parce qu'on lui fournit l'occasion d'échanger une erreur contre une vérité. E. R.

VARIA

Le Concours musical de Bordeaux du 6 août dernier a été des plus brillants. Deux Sociétés musicales de notre département en ont rapporté une ample moisson de lauriers. La *Fanfare des Enfants d'Albi* a obtenu un 1er prix de lecture à vue (médaille d'or), un 1er prix d'exécution (palme de vermeil) et le prix unique du concours d'honneur (une couronne d'or et une prime de 500 francs en espèces.) La *Philharmonique de Lavaur* a obtenu un 1er prix de lecture à vue (médaille de vermeil), un 1er prix d'exécution (médaille de vermeil et étoile de mérite), enfin, au concours d'honneur, le cornet de soliste, argenté et gravé, valeur 300 francs, offert par la maison Besson de Paris.

Le jury de l'Ecole des Beaux-Arts de Toulouse a statué ces jours-ci sur le concours de fin d'année et sur le grand prix municipal de peinture. Ce dernier prix a été décerné à M. J. Col, pensionnaire de la ville d'Albi à l'Ecole de Toulouse, dont le concours était de beaucoup supérieur à tous les autres. Nous félicitons le jeune lauréat de cette brillante distinction qui le rend pensionnaire de la ville de Toulouse à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, et nous espérons qu'il ne s'arrêtera pas en si beau chemin.

M. Emile Raissiguier, élève de l'Ecole des Beaux Arts de Paris, pensionnaire de la ville de Castres, vient d'obtenir à l'Exposition de Niort une médaille d'argent pour un tableau et un buste de fillette qu'il avait exposés.

Le Directeur-Gérant,
ÉMILE JOLIBOIS.

SOCIÉTÉ

Des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn.

Séance du 11 août 1882.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le secrétaire procède au dépouillement de la correspondance.

Il est donné lecture d'une circulaire ministérielle du 27 juillet, et du programme des questions qui, sur la demande des sociétés provinciales, seront plus particulièrement traitées au Congrès des sociétés savantes à Paris, en 1883. Plusieurs des articles de ce programme sont discutés.

La Société depuis sa dernière réunion a reçu les ouvrages suivants, qui sont déposés sur le bureau :

Mémoires de l'Académie de Nîmes, VIIIe série, 1880.

Revue des travaux scientifiques, tome II. Travaux publiés en 1881. N° 6.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, etc. 2e année, 6e (12e) livraison. Juillet-août 1882.

M. Teyssier présente quelques observations sur la carte géologique du Tarn-et-Garonne, offerte à la Société par M. Rey-Lescure, membre correspondant, dans sa dernière séance. Il espère que l'auteur, grâce aux encouragements du Conseil général et à la bienveillance de tous, pourra mener à bonne fin la carte du département du Tarn qu'il a entreprise sur le modèle de celle du Tarn-et-Garonne.

MM. Portes et Jolibois rendent compte verbalement des fouilles qu'ils ont opérées, au nom de la Société, sous le dolmen et dans l'ancien cimetière du Puy-Saint-Georges. Ils déposent sur le bureau les objets qu'ils ont recueillis, ainsi que le dessin d'une pierre tumulaire de 1550 qu'ils n'ont pu réussir encore à obtenir pour le musée.

Ils donnent de nombreux renseignements sur la situation des lieux, les dimensions du dolmen, les deux genres d'architecture bien distincts de l'église, etc.... Un rapport écrit sera fait sur cette excursion.

Le secrétaire donne lecture des principaux passages d'une étude sur *l'Utilité du Mal*, œuvre d'un membre de la Société qui désire garder l'anonyme. Une intéressante discussion suit cette lecture ; diverses objections à la théorie émise dans ce travail sont présentées ; l'assemblée renvoie le mémoire au comité de publication.

Le président déclare close la session de 1881-1882, et rappelle à l'assemblée que la séance de rentrée aura lieu, conformément aux statuts, dans les premiers jours de novembre.

La séance est levée à 10 heures.

Voici le programme dont il est question dans le procès-verbal qui précède :

PROGRAMME

DU CONGRÈS DE LA SORBONNE EN 1883.

I. — SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

1° Quelle méthode faut-il suivre pour rechercher l'origine des noms de lieu en France ? — Quelle est la valeur des résultats déjà obtenus dans cette recherche ?

2° A quelles époques, dans quelles provinces et sous quelles influences les villes neuves et les bastides ont-elles été fondées ?

3° Histoire des milices communales au moyen âge. — Date de l'organisation des milices communales et de l'introduction du tiers état dans les armées royales. — Auto-

rité des magistrats municipaux sur ces milices et conditions de leur recrutement. — Mode de convocation, nature et durée du service auquel elles étaient assujetties. — Transformations des milices communales au commencement du XIVe siècle; levées en masse ou appel de l'arrière-ban ; substitution de l'impôt à la prestation des sergents. — Origine et organisation des confréries d'archers et d'arbalétriers. — Institution, organisation, recrutement et rôle militaire des francs-archers de Charles VII à François Ier (1448-1521). — Faire connaître par les documents dans quelles conditions se firent la levée et l'organisation des milices provinciales à partir de 1668 et quel rôle ces milices eurent dans les guerres du règne de Louis XIV et de Louis XV.

4° *Pèlerinages.* — Quelles routes suivaient ordinairement les pèlerins français qui se rendaient en Italie ou en Terre-Sainte?

5° Signaler les documents antérieurs a la fin du XVe siècle qui peuvent faire connaître l'origine, le caractère, l'organisation et le but des confréries religieuses et des corporations industrielles.

6° *Rédaction des coutumes.* — Documents sur les assemblées qui ont procédé à cette rédaction, soit pour les coutumes générales, soit pour les coutumes locales, et sur les débats qui se sont élevés devant les Parlements à l'occasion de l'homologation desdites coutumes. — Rechercher dans les archives communales ou dans les greffes les coutumes locales qui sont restées inédites.

7° *États provinciaux.* — Documents inédits sur les élections des députés, l'étendue des mandats, les délibérations, les pouvoirs des députés et l'efficacité de leur action.

8° Conditions de l'éligibilité et de l'électorat dans les communes, les communautés et les paroisses, soit à l'occasion des offices municipaux, soit pour la nomination des délégués chargés des cahiers des doléances.

9° Quelles additions les recherches poursuivies dans les archives et dans les bibliothèques locales permettent-elles de faire aux ouvrages généraux qui ont été publiés sur les origines et le développement de l'art dramatique en France jusqu'au XVIe siècle inclusivement?

10° Signaler les documents importants pour l'histoire que renferment les anciens greffes, les registres paroissiaux et les minutes de notaires.

11° Histoire des petites écoles avant 1789. Principales sources manuscrites ou imprimées de cette histoire. — Statistique des petites écoles aux différents siècles; leur origine, leur développement, leur nombre dans chaque diocèse et dans chaque paroisse. — Recrutement et honoraires des maîtres et des maîtres adjoints. — Condition matérielle, discipline, programme et fréquentation des petites écoles. — Gratuité et fondations scolaires; rapports entre la gratuité dans les petites écoles et la gratuité dans les universités. — Livres employés dans les petites écoles.

12° Quelles villes de France ont possédé des ateliers typographiques avant le milieu du XVIe siècle? Dans quelles circonstances ces ateliers ont-ils été établis et ont-ils fonctionné?

II. — SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

1° Signaler les documents épigraphiques de l'antiquité et du moyen âge, en France et en Algérie, qui ont été récemment découverts ou dont la lecture comporte des rectifications.

2° Quels sont les monuments qui, par l'authenticité de leur date, peuvent être considérés comme des types certains de l'architecture en France avant le milieu du XIIe siècle?

3° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plan, voûtes, etc.).

4° Quels sont les monuments dont la date, attestée par des documents historiques, peut servir à déterminer l'état précis de l'architecture militaire en France aux différents siècles du moyen âge ?

5° Signaler les œuvres de la sculpture française antérieures au XVIe siècle qui se recommandent, soit par la certitude de leur date, soit par des signatures d'artistes.

6° Signaler et décrire les peintures murales antérieures au XVIe siècle, existant encore dans les édifices de la France.

7° Étudier les produits des principaux centres de fabrication de l'orfèvrerie en France pendant le moyen âge et signaler les caractères qui permettent de les distinguer.

8° Quels sont les monuments aujourd'hui connus de l'émaillerie française antérieurs au XIIIe siècle ?

DE L'UTILITÉ DU MAL

—

Le dix-neuvième siècle occupera une grande place dans l'histoire. Avec quelque rapidité que le progrès se développe à l'avenir, toujours il restera une époque de grandes découvertes. En disciplinant la vapeur et l'électricité, l'homme s'est assez grandi où bien il a assez rapetissé la terre pour l'avoir mise à sa taille. Il n'est plus un insecte, un ver perdu et rampant à sa surface. Sa pensée la parcourt en quelques secondes et il s'est fabriqué des jambes d'acier pour en faire le tour en quelques semaines. Dans deux ou trois siècles elle ne sera pour lui qu'une étroite et odieuse prison et son esprit, incessamment poussé vers ces mondes innombrables qui peuplent le firmament, s'épuisera en efforts réitérés pour les atteindre.

La découverte de l'unité des forces, de l'analyse spectrale, celle plus inattendue du photophone, pauvre encore de réalités, mais si riche d'espérances, ne peut qu'aiguillonner son cerveau, et il réalisera pour sûr de nouvelles découvertes dont il est impossible aujourd'hui de mesurer les conséquences.

C'est dans toutes les directions que son œil se tourne pour augmenter la somme de ses connaissances. Mais s'il scrute le ciel, s'il se rend compte des éléments qui constituent les principales étoiles, il ne détourne pas ses regards de la planète qu'il habite. Elle est devenue pour lui un livre, un grand livre aux feuillets un peu embrouillés, dont la pagination est défectueuse, mais que peu à peu il remet en ordre, et dont chaque jour il lit quelque nouveau fragment. Il y retrouve, avec des détails et une précision que ne lui donnaient pas les anciennes Bibles, l'histoire de la création entière. Il s'y retrouve lui-même si fort au delà des âges historiques, qu'il a été jusqu'à ce jour impossible d'établir une chronologie même approximative. Elle doit être bien éloignée, l'époque où faible, nu et désarmé, il avait à lutter avec les grands carnassiers, n'ayant qu'un morceau de silex éclaté, pour se défendre contre des ennemis qui le dépassaient à un si haut degré en force musculaire et en agilité.

Ce n'est pas sans un saisissement pénible que notre imagination nous représente nos premiers ancêtres, livrant dans des conditions si défavorables, les premiers combats de l'humanité. Comme l'avenir devait paraître sombre à ces deshérités ; comme le rayon d'intelligence qui les illuminait déjà devait rendre leur existence plus malheureuse, en

leur permettant de penser aux dangers de toute sorte qui les environnaient, la nuit, la faim, le froid, trinité menaçante et terrible, et à l'arrière plan, la mort sous la griffe d'un ours ou d'un grand tigre des cavernes.

Un pareil tableau fait naître en nous de bien tristes pensées, mais il doit aussi en donner de bien réconfortantes. Si l'humanité a pu traverser cette première enfance semée de tant d'écueils, si elle a pu en se heurtant à tant d'obstacles arriver à l'heure présente, n'a-t-elle pas le droit de s'écrier : « *Quo non ascendam.* »

Oui, l'humanité a monté et montera tous les jours. L'âge d'or des anciens poètes, les élens des vieilles cosmogonies n'ont été que de gracieuses légendes, une protestation contre les ennuis et les souffrances du moment, protestation répétée par chaque siècle à ses heures les plus tristes et arrivée jusqu'à notre époque, où elle disparaît devant les découvertes de la science moderne.

Oui, l'homme connaît aujourd'hui le sens de sa marche. Au lieu d'un demi-dieu déchu, il est une intelligence qui se perfectionne sans cesse. Ajoutant de nouvelles assises à l'édifice du progrès, il en augmente la hauteur, son horizon s'élargit, il aperçoit d'une manière plus complète ce qui était à peine entrevu. Il comprend enfin qu'il va de la nuit à la lumière, de l'erreur à la vérité.

Grâce aux travaux des chercheurs de l'époque actuelle, grâce surtout à la noble obstination de Boucher de Perthes, qui a lutté pendant quatre-vingts ans et qui a eu à peine le temps de voir se lever le jour du triomphe, l'homme connaît aujourd'hui, au moins dans ses grandes lignes, toute son histoire depuis les premières traces qu'il a laissées de son existence sur la planète.

Aux quelques cinq ou six dizaines de siècles qu'il en possédait à peine, il a pu en ajouter plusieurs centaines. Il a singulièrement accru la distance qui sépare son point de départ de son point d'arrivée actuel ; et ainsi que l'astronome, à proportion qu'il peut augmenter la base de ses triangles, mesure la distance de points plus éloignés et essaie même de calculer les millions de lieues qui nous séparent d'une étoile, ainsi le philosophe, ayant devant ses yeux le tableau de l'évolution humaine pendant un plus grand nombre de siècles, peut s'attaquer à des problèmes qui paraissaient défier toute tentative même de solution, tant avaient été impuissantes et vaines celles essayées jusqu'à nos jours.

I

Une des difficultés qui ont le plus embarrassé jusqu'ici les philosophes et les théologiens a été de donner une explication du Mal. Tous ceux surtout qui croient à une cause première, à une intelligence infinie, à Dieu en un mot, ont éprouvé une gêne, un embarras incontestable pour pouvoir le faire entrer dans le cadre de la justice et de la bonté divine. On a joué sur les mots, fait de nombreuses antithèses en l'opposant au bien : tout cela donnant peu de résultats, on a fait appel à la poésie et, en fin de compte, battu en retraite en débitant des phrases d'autant plus sonores que l'on croyait plus nécessaire de marquer l'impossibilité où l'on se trouvait de rien expliquer.

Pour le matérialiste, si la difficulté a été d'une autre nature, elle ne se trouve pas moins grande. Si le Mal lui a servi de bélier pour battre en brèche l'idée de Dieu, de sa justice et de sa bonté infinies, il ne lui a pas moins paru être une anomalie des plus fâcheuses, une énigme insoluble à l'intelligence humaine.

Aussi, quoique tous ceux qui ont tenté de la résoudre soient nombreux, leurs efforts n'ont pas abouti et on a fini par placer les

chercheurs obstinés dans une catégorie voisine de ceux qui poursuivent la quadrature du cercle ou toute autre chimère.

Sans doute il est à croire que le problème restera, comme tant d'autres, longtemps insoluble dans son essence. Mais le jour n'est-il pas venu, où il est possible d'envisager le Mal d'une manière différente du passé, de déterminer le rôle qu'il a joué pendant les longs siècles où il a été le perpétuel tourment de l'homme, de l'éclairer à l'aide des lueurs de l'histoire et de le soumettre à la méthode objective, puisque la subjective n'a pas de prise réelle sur lui.

Aujourd'hui que, du reste, l'unité de la race humaine n'est plus sérieusement contestée, il est devenu relativement facile d'établir le rôle que le Mal a joué pendant les longs siècles de l'existence de l'humanité et dans les conditions diverses où elle s'est trouvée placée. Si, l'histoire à la main ou du moins armés de témoignages irrécusables, nous démontrons que les populations sur lesquelles le Mal a lourdement pesé sont celles qui ont fait les plus grands progrès, dont la civilisation est supérieure, tandis que celles qui se sont trouvées dans des conditions comparativement meilleures, endormies dans leur bonheur relatif, ont continué à végéter dans une longue enfance, on ne pourra pas, ce semble, contester que le Mal, quelle que soit son origine ou sa cause première, a produit des effets réellement utiles, et malgré les apparences contraires, activé la marche de l'humanité au lieu de la ralentir, et n'ait été ainsi la cause principale de son développement et de ses progrès.

Pour rendre cette manière de voir évidente à tous les yeux, nous allons prendre deux parties de la famille humaine dans les conditions les plus différentes : les Polynésiens et les habitants des hauts plateaux de l'ancien continent, les premiers, enfants gâtés de la Nature, les seconds, soumis par elle aux épreuves les plus rudes.

Quoique nous n'ayons commencé qu'au seizième siècle à avoir des notions sur les habitants des nombreuses petites îles perdues dans l'immensité de l'Océan Pacifique, et qu'on n'ait trouvé chez eux aucun livre, aucune inscription, qui ait permis de reconstituer leur histoire, nous pouvons sans hésitation admettre que depuis l'époque inconnue à laquelle leurs ancêtres ont abordé dans ces îles, ils ont fait peu de progrès. Les quelques armes trouvées en leur possession, les pirogues que certains d'entre eux maniaient avec une habileté réelle, ils les avaient employées dans leur lieu d'origine ; c'était seulement une habitude acquise et qu'ils n'avaient pas perdue.

Tout les prédisposait à une éternelle indolence. Le climat de leur île était un printemps perpétuel, auquel s'ajoutaient les produits de l'automne, le fruit en même temps que la fleur. Le coco, l'arbre à pain, la banane étaient là toujours devant leurs yeux prêts à apaiser leur faim. Pour varier leur nourriture, la terre leur offrait l'igname et le taro ; la mer, les coquillages les plus divers.

Point de bêtes féroces dont le voisinage put les inquiéter et ajouter à la terreur de la nuit, qui n'est d'ailleurs pour ces régions fortunées qu'un perpétuel clair de lune ou d'étoiles.

Jamais le froid ne faisait grelotter leurs membres dorés par le soleil, et une simple cabane de feuillage ou un bouquet d'arbres les mettait à l'abri des pluies, qui venaient rafraîchir l'atmosphère et activer la végétation.

Quelle douce et tranquille existence ! Le lendemain ressemble toujours à la veille. Nul souci ne vient troubler cette vie si calme, qui s'écoule dans son agréable monotonie, depuis le berceau jusqu'à son dernier jour,

et la mort ne se présente à leurs yeux que comme la conséquence de la vieillesse, la fin d'une longue et agréable journée.

N'aurait-il pas été étonnant que de si fortunés mortels eussent pensé à modifier leur existence, et que leur cerveau eût étudié des changements, alors que la répétition constante des mêmes phénomènes, l'absence complète de l'imprévu, ne pouvait pas offrir à leur esprit l'idée même de changement?

Aussi auraient-ils continué indéfiniment à vivre dans une enfance sans fin, si, restés seuls dans les solitudes de l'Océan, ils n'avaient pas été brusquement secoués par l'apparition, dans leurs îles, d'hommes d'une civilisation si différente qu'ils n'ont pu ni se l'assimiler, ni même la comprendre, et ils sont aujourd'hui en train de disparaître, comme si cette civilisation était ou un poison ou une nourriture trop forte pour leur débile organisme.

Combien a été différente la vie des habitants des hauts plateaux de notre vieux continent ; combien ont été extrêmes les conditions dans lesquelles ils ont été placés ! Au lieu de n'avoir qu'à tendre la main pour cueillir le fruit nécessaire à apaiser leur faim, ils se sont trouvés face à face avec l'hiver, qui faisait disparaître toute végétation et avec elle toute nourriture. Il ne bornait pas à cela ses rigueurs; l'âpre bise mordait leurs membres nus et se joignant au manque de nourriture, pouvait tarir cette source de chaleur qui seule entretient la vie. Et ce n'était pas encore les seuls accidents qui menaçaient cette triste existence. Les bêtes féroces, les grands carnassiers étaient là, à leur côté, cherchant une proie pour leurs sanglants repas. Le jour, la défense était déjà bien difficile contre une force musculaire et une agilité supérieure, que rendaient plus irrésistibles encore des griffes et des dents formidables. Mais comme la nuit devait ajouter à l'horreur du combat ! Alors, tout prenait un aspect fantastique, et le moindre obstacle, paraissant insurmontable, devait paralyser l'énergie de la défense. S'ils étaient vainqueurs, ce n'était qu'au prix d'affreuses morsures ou de coups de griffes qui leur labouraient les chairs. Mais ils succombaient presque toujours et, ce qui devait les faire triompher plus tard, cette intelligence qui les élevait tant au-dessus de leurs féroces ennemis, ne leur a d'abord servi, comme nous l'avons dit, qu'à augmenter l'horreur d'une pareille situation, à tenir toujours présente à leurs yeux cette fin terrible et à rappeler en même temps à leur mémoire la mort, la mort cruelle de leurs femmes, de leurs enfants, de leurs frères, sous la dent implacable d'un ours ou d'un tigre. De tous leurs maux, c'était le plus intolérable.

Quelle existence désolée, quelle misère perpétuelle ! Eviter un écueil pour tomber dans un abîme, échapper à la bête féroce pour mourir sous les étreintes de la faim et les morsures du froid. Que d'obstacles accumulés contre cet être si frêle ! Est-il possible qu'il n'ait pas succombé dans une lutte si inégale?

Il a triomphé. Cette intelligence, qui d'abord a augmenté sa misère, en lui permettant de sonder et d'apprécier l'abîme de maux au milieu desquels il était plongé, cette raison, qui dès le principe n'a été qu'une douleur de plus et la plus grande de toutes, le conduira à la victoire, sera la source de ses plus nobles voluptés à venir, et ainsi, ce Mal, qui devait l'écraser sous son poids insoutenable, est lui-même la cause de son triomphe et de sa grandeur future.

II

Cet excès de maux, devait, en effet, faire naître dans le cerveau de l'homme une pensée : le désir de s'y soustraire. A défaut du

raisonnement, l'instinct de la conservation seul le lui aurait peut-être suggéré. Mais comment ? La fuite était inutile, la plupart de ses ennemis ayant une agilité supérieure à la sienne ; en grimpant sur un arbre, il y était souvent suivi ; en se cachant, l'odorat si développé de ses adversaires l'avait bientôt découvert. Il était condamné à combattre et l'ennemi l'emportait à la fois par ses forces et par les armes que la nature lui avait données. Mais, nous l'avons déjà dit, la nature avait aussi donné à l'homme l'intelligence, une intelligence un peu lourde, il est vrai, dont l'imitation constituait la plus grande part, mais enfin une intelligence capable de comparer les choses qui étaient restées gravées dans sa mémoire. Un jour, rencontrant à côté d'un bloc de pierre, détaché du rocher voisin, un éclat de silex, il s'aperçoit qu'il ressemblait à la canine d'un ours ou d'un tigre gigantesque. S'en emparant aussitôt et le serrant dans sa main, il sent qu'il a désormais pour se défendre une arme supérieure à cet impuissant bâton que lui avaient peut-être déjà indiqué les grands singes. Après avoir ramassé tous ceux qui se présentent à sa vue, n'en ayant pas trouvé un nombre suffisant, il se met peu à peu à corriger ceux que la nature avait ébauchés et finit par en faire de toutes pièces. Mais ce ne fut pas sans de longues hésitations, car la distance qui sépare l'âge de la pierre éclatée de celui de la pierre taillée et de la pierre polie porte à croire à une bien lente évolution.

Le premier pas, le plus grand pas, car il est le plus nécessaire, est déjà fait. L'homme avec des armes imparfaites, sans doute, mais précieuses, peut tenir tête à la bête féroce. En s'associant avec ses semblables il parvient même à la vaincre. Mais comment se réunir, non pas en tribus, mais même en familles, lorsque ce mal affreux, la Faim, paraît s'attacher de préférence à la troupe la plus nombreuse ? Un homme isolé trouve toujours quelque gland ou quelque racine à mettre sous la dent, à l'occasion il surprendra quelque animal qui ne s'attend pas à sa rencontre. Mais pour plusieurs hommes, quelle difficulté pour se procurer la nourriture nécessaire, pendant l'hiver surtout, alors que la nature de mère généreuse s'est tout à coup changée en marâtre ! On regrette la prodigalité des festins d'été ; que de choses qu'on dédaignait alors et qu'on serait heureux d'avoir aujourd'hui pour combattre cette faim qui dévore ! Les plus réfléchis se promettent, lorsque les jours de l'abondance seront revenus, de voir s'il ne serait pas possible de garder quelque chose pour la mauvaise saison. Qui sait si l'exemple de la fourmi ne les a pas aidés à prendre cette résolution ? Comme elle, l'été et l'automne arrivés, on a pensé à l'hiver. On a recueilli dans des silos ou des cachettes, les graines et les fruits qui pouvaient se conserver.

Mais ce n'est pas tout que d'avoir quelques armes contre la bête féroce et la faim. Il y a un ennemi qui, sans être aussi dangereux, est plus désagréable ; qui ne disparait une partie de l'année que pour mieux faire sentir le contraste de sa présence ou de sa fuite : c'est le froid. L'homme s'aperçoit un jour que parmi les animaux terrestres, d'un ordre un peu élevé, il est nu, que ceux à qui la nature n'a pas donné de vêtement, comme le serpent et le lézard, ne peuvent pas supporter l'hiver et se mettent à l'abri pour passer cette saison, tandis que les animaux à puissante fourrure, comme le loup et sa victime le mouton, ne paraissent en éprouver aucun inconvénient.

Une double idée s'est présentée alors à son intelligence ; se mettre à l'abri dans une anfractuosité de rocher bien abritée ou dans une caverne ; enlever aux mammifères qu'il

tue, cette peau, ces poils qui les garantissent si bien contre le froid, pour s'en préserver à son tour.

Plus tard, le volcan ou la foudre lui ayant révélé le feu et ses qualités calorifiques, voyant que celui-ci mettait toujours en fuite le froid, son intelligence s'est obstinée pour entrer en possession régulière de cet élément, qu'il n'avait qu'occasionnellement à sa disposition ; et alors ayant remarqué les éclairs qui se dégageaient du choc de deux silex, ou l'échauffement que produit la friction de deux morceaux de bois, il est arrivé à la découverte, ou plutôt à la production pratique du feu. Cet événement, qui a achevé d'assurer à la race humaine son empire sur la terre, a dû être considéré par elle comme ayant une importance si grande, l'impression qu'il a produite a été si vive, qu'elle n'était pas encore effacée au seuil des âges historiques et que la poésie, cet écho du passé, nous a transmis comme l'émotion non encore apaisée de ce grand événement.

Voilà l'homme arrivé à la fin de la première période du progrès. Il a lutté avec succès contre les divers maux ; contre la bête féroce, c'est-à-dire contre la mort ; contre les rigueurs de la nature, en opposant la prévoyance à la faim ; contre le froid, en employant la fourrure des animaux et les abris ou les grottes qui s'offraient à lui, enfin, en se rendant maître du feu, qui devait non seulement le préserver contre l'hiver, mais contre la nuit. Maintenant les ténèbres ne l'effrayent plus ; les fantômes hideux ou menaçants qu'elles recélaient, n'oseront, pas plus que la bête féroce, braver cette flamme, cette lumière qui est désormais son esclave. Si l'homme n'a pas encore vaincu définitivement le Mal, il l'a déjà délogé de ses postes les plus avancés ; il vit dans une sécurité relative et, rendu confiant dans la force que lui a révélée son intelligence, il se prépare à de nouveaux et plus décisifs combats. Dégagé de ses soucis les plus pressants, ne perdant pas de vue ses premiers triomphes, il comprend qu'en combattant de nouveau il vaincra encore.

Ces maux dont il a diminué la rigueur, quoique amoindris, le tourmentent cependant d'une manière cruelle. La lutte s'impose toujours, l'ennemi recule, il est vrai, mais à petits pas, il a parfois même des retours menaçants. Mais ses succès précédents redoublent son ardeur et, aidé par de nouvelles forces incessamment acquises, multipliant ses triomphes, il marche avec une rapidité toujours plus grande à la destruction du Mal.

III

L'homme a maintenant conscience de lui-même. Si nous jetons un coup d'œil sur les principaux événements de sa lutte, tout en constatant qu'il lui reste encore beaucoup à faire, nous aurons droit de nous enorgueillir des succès obtenus et de regarder l'avenir avec une assurance que rien ne pourra ébranler. En comparant le point où sont arrivés ceux qui ont été abandonnés aux maux les plus intolérables, et ceux qui avaient été placés dans les conditions d'un bonheur relatif, il ne sera pas permis de nier que le Mal n'ait été l'aiguillon puissant du progrès, qu'il a forcé l'homme à sortir de cette torpeur qui paraît faire partie de sa nature, et nous serons alors amenés à l'envisager à un autre point de vue et à l'appeler peut-être d'un autre nom. Voyons comment il a continué sa lutte contre ces maux qui l'ont étreint dans le commencement, comme dans un cercle fatal, la bête féroce, la faim, le froid, la nuit, la maladie et la mort.

Depuis le premier morceau de silex éclaté jusqu'au fusil à aiguille et à balle explosible, quel chemin parcouru ! Comme les rôles

ont été renversés : l'ours, le tigre et le lion sont aujourd'hui la proie de tout habile tireur qui sait conserver son sang-froid. Grâce à la dynamite, on pourrait même les considérer comme étant à la merci du premier venu. Depuis longtemps déjà l'homme a conquis le cheval pour les atteindre dans leur fuite, et il rêve de prendre à l'oiseau ses ailes afin que, maître de l'air comme il l'est de la terre, il puisse mieux encore saisir sa proie dans les retraites inaccessibles où elle va se réfugier. Ce n'est plus contre les grands carnassiers qu'il tourne maintenant la puissance de ses armes. Ces animaux, si redoutés de ses premiers ancêtres, il ne pense que très accidentellement à eux. A force de chercher de nouvelles armes pour se défendre, il en a trouvé de si puissantes qu'elles lui permettent de s'attaquer à la terre elle-même, de percer les montagnes et les isthmes, de faire disparaître ou de corriger tout ce qui lui paraît nuisible ou désavantageux sur la planète qu'il habite. Comme le point de départ pouvait peu faire soupçonner le point d'arrivée ; comme un éclat de silex permettait peu d'entrevoir dans l'avenir l'outillage qui a servi au percement des tunnels du Mont-Cenis et du St-Gothard, ou au creusement des canaux de Suez et de Panama !

Et les racines à demi ligneuses qu'il arrachait péniblement du sol, les glands, les fruits âpres et sauvages qu'il cueillait sur les arbres de la forêt pour apaiser sa faim, pouvaient-ils faire prévoir ces plantes potagères d'un développement et d'une finesse tous les jours plus considérables, ces pommes, ces poires, ces pêches si délicieuses, produits d'une longue culture et d'une constante sélection ?

La faim, qui dans les temps reculés tuait des peuplades entières, qui, il y a quelques siècles à peine, faisait de si terribles éclaircies parmi les nations, n'est plus au milieu de notre civilisation qu'un souvenir lugubre, un épouvantail du passé, que les facilités de communication si puissantes dont nous disposons aujourd'hui empêcheront désormais de menacer l'avenir.

Les étoffes les plus chaudes et les plus variées, non seulement nous garantissent du froid, mais sont encore pour nos femmes et nos filles une parure à laquelle nous ne sommes pas insensibles. Nos maisons bien closes ne permettent plus à la bise de s'asseoir au foyer de la famille et la consignent à la porte. On peut dire que le froid n'existe déjà plus pour le riche. Le calorifère donne à sa demeure la température la plus douce et, s'il le désire, un wagon bien chauffé peut le transporter, en quelques heures, du milieu de l'hiver en plein printemps.

Et la nuit, cette nuit si redoutée de nos ancêtres, qui leur semblait en quelque sorte comme le précurseur de la mort, qu'est-elle devenue de nos jours ? C'est l'heure des longs et joyeux repas, des brillantes fêtes, des folles danses ; l'heure du rire et du repos après le sérieux et la fatigue de la journée. Ces ténèbres autrefois si effrayantes sont inconnues dans nos villes. Des milliers de petits soleils, faits par l'homme à sa taille, éclairent jusqu'au moindre recoin, et il médite aujourd'hui de prendre à la foudre son éclair et de l'immobiliser, afin qu'il donne sa lumière jusqu'à ce que revienne le jour. Aussi, au lieu d'une épouvante, la nuit est devenue comme une seconde journée qui, pour un grand nombre de personnes, est plus pleine d'agréments que la première.

Mais, si l'homme a trouvé dans certains maux l'aiguillon nécessaire pour les vaincre et les réduire à n'être plus que de simples dérangements, d'autres ont plus vigoureusement résisté à l'énergie de ses attaques. La maladie et la mort, tout en voyant rétrécir le cercle de leur action, ont opposé une ré-

sistance plus désespérée que les autres. Il faut avouer que malgré les progrès qu'elle a faits, la médecine laisse presque tout à désirer. Nous n'avons supprimé quelques anciennes maladies que pour en voir un plus grand nombre de nouvelles fondre sur nous et, si ce n'était l'ensemble des autres progrès qui réagit fatalement sur l'hygiène, l'amélioration dans cette partie serait bien peu prononcée.

Mais si l'humanité n'a pas pu conjurer la maladie, on doit reconnaître qu'elle a eu plus de puissance à l'égard de la mort et qu'elle lui a déjà porté de rudes coups. Sans doute l'homme, quoique un peu plus lentement peut-être, meurt comme par le passé; mais ce n'est plus qu'une partie de l'homme qui meurt, ce que j'appellerai la partie égoïste et elle ira même toujours en diminuant. Quant à l'autre, la partie altruiste, elle ne meurt plus, incarnée qu'elle est dans l'humanité. Si l'homme inutile, celui qui n'a vécu que pour lui, qui n'a pensé qu'à lui, continue à mourir tout entier, qu'est-ce qui meurt d'un Newton ou d'un Laplace? Un corps usé par la vieillesse, tandis que leur intelligence, toujours jeune, vit immortelle comme l'humanité elle-même. Son éclat au lieu de pâlir devient chaque jour plus radieux. Que croyez-vous qu'il puisse mourir de Pasteur? Un corps que le travail plus que l'âge aura déjà brisé; mais qui pourra dire qu'il ne vivra pas après sa mort avec plus d'intensité qu'aujourd'hui? Ces idées, ces ferments qu'il a semés à pleines mains lèveront, et sa gloire sans cesse agrandie rayonnera plus vive.

Non-seulement le grand homme, l'homme utile, l'altruiste en un mot, continue aujourd'hui à vivre dans l'humanité, mais s'il était mort, il y ressuscite. Qui de son vivant connaissait ce petit juif d'Amsterdam qui s'appelait Spinosa, et quels sont ceux qui de nos jours n'ont pas entendu parler de son système philosophique?

Quelle différence avec nos premiers ancêtres! Quand un grand homme, un homme de génie mourait, il mourait à peu près en entier. L'écriture n'existait pas encore, il n'avait pu confier ni à la pierre, ni au papier les grandes idées, les prévisions qui auraient été si utiles à ses contemporains; il ne restait de lui qu'un souvenir, qui allait sans cesse s'affaiblissant et que la tradition arrivait à défigurer d'une manière parfois complète. Quoiqu'il ait vécu dans la période historique, que nous reste-t-il de Vercingétorix, le glorieux défenseur de la Gaule? Un nom et quelques pages que nous ne devons qu'à la vanité de son vainqueur.

Que restera-t-il dans deux mille ans de Thiers? A moins de faire à l'imprévu une part trop grande, il faut croire qu'il restera le souvenir des services rendus à son pays, quelques statues qui auront peut-être quitté la place publique pour entrer dans les musées, ce portrait si populaire, gravé d'après Bonnat; mais il restera surtout ses œuvres complètes, c'est-à-dire sa pensée tout entière. Combien ne sera-t-il pas plus vivant que ne l'est aujourd'hui Vercingétorix et même, si le phonographe avait reçu de son temps les perfectionnements qu'il recevra plus tard, on pourrait faire revivre l'orateur en entier et entendre tous les discours qu'il a prononcés.

Oui, l'homme a fait sur la mort des conquêtes précieuses, que sans doute il augmentera encore. Comme nous l'avons déjà dit, l'homme utile à l'humanité, celui qui lui rend service par ses découvertes, ne meurt plus, tandis que l'égoïste continue à mourir. Nous nous transformons de jour en jour. Quand renonçant à combattre contre nous-mêmes, quand mettant fin à de sottes rivalités et au désir insensé des conquêtes, nous ne pense-

rons plus qu'à faire la guerre à l'inconnu, à ne livrer bataille qu'à ce qui reste encore du Mal, nous nous rapprocherons du triomphe définitif.

Mais nous n'attendrons pas jusque là sans reconnaître que la douleur et le Mal ont joué un grand rôle dans l'évolution de l'humanité, que sans leur aiguillon, sans le désir de se soustraire à leurs morsures, l'homme n'aurait pas secoué cette inertie originelle dans laquelle nous le trouvons toujours engourdi dès qu'il n'a plus à se défendre. Comme le fiévreux et l'anémique qui, malgré leur amertume, bénissent la quinine, la quassia amara ou la gentiane, parce qu'elles lui rendent la santé, l'homme bénira le Mal parce que, malgré son amertume, il est la cause de sa puissance actuelle et, désormais, le philosophe reconnaîtra qu'il n'a écrasé l'homme que pour grandir l'humanité. Il constatera qu'on ne peut arriver au plaisir que par la douleur, au repos que par la lutte ; qu'au lieu de maudire l'obstacle il faut le bénir, car l'effort, même momentanément impuissant pour le surmonter, grandit toujours celui qui le tente, et il ne verra dans la défaite d'aujourd'hui que le prélude du triomphe de demain (1).

Si, abandonnant l'homme considéré au point de vue général, l'homme se confondant avec l'humanité, nous le considérons individuellement, comme une simple unité renfermée dans cette somme totale, n'est-il pas également vrai que le Mal est pour lui un auxiliaire aussi précieux que méconnu. Prenons deux enfants assis sur le même banc à l'école. Ils ont une intelligence égale. Leurs progrès, la première année, la seconde encore, sont les mêmes. Mais peu à peu l'un ralentit sa marche et se laisse devancer. C'est le fils d'un propriétaire aisé : il trouve chez lui tout ce qui est nécessaire et au-delà ; l'avenir lui sourit et, satisfait de sa position, il se dit : « à quoi bon pâlir sur les livres, pourquoi fatiguer mon cerveau, qu'ai-je à désirer de plus que ce que me laissera ma famille? » Aussi il travaille de moins en moins et sort de l'école avec une instruction fort restreinte. Non-seulement il n'augmente pas dans le cours de sa vie la position que lui a laissée son père ; mais ce n'est que grâce à ce qu'il est naturellement intelligent et qu'il n'a pas de vices qu'il peut par à peu près la maintenir.

L'autre enfant est le fils d'un pauvre ouvrier chargé de famille. A mesure que son intelligence se développe, il comprend les privations qu'on lui impose et que l'on s'impose pour lui. Dans ses heures tristes il pense à l'avenir, il a déjà entrevu la misère avec son cortège de privations et de maux sans nombre. Mais on lui apprend tous les jours que la misère peut être vaincue par le travail et la science. Aussi il étudie tout le temps qu'il passe à l'école et, quand il en sort pour entrer à l'atelier, tout en travaillant il étudie encore.

Sa bonne conduite et son aptitude en font bientôt un contre-maître. Il acquiert sans cesse de nouvelles connaissances, se perfectionne dans son métier et il est un jour appelé à organiser une importante usine. La fortune lui sourit et lorsque, après une vie de travail, l'heure du repos a sonné, les souvenirs de l'enfance se réveillent en lui, il

(1) Il faut cependant se garder de croire que le progrès doive être d'autant plus grand que le Mal serait plus considérable. Celui-ci doit être toujours proportionnel à la force de résistance. Les Esquimaux, les Samoyèdes et toutes les peuplades de l'extrême Nord, ayant eu à supporter des maux trop lourds, n'ont pas pu réagir contre eux avec une puissance suffisante. Tous leurs efforts se sont dépensés à empêcher l'écrasement.

D'un autre côté la supériorité de leur été sur l'hiver est peu accusée. Les deux saisons sont pour eux deux maux qui se suivent plutôt qu'un mal et un bien : la différence comme pour l'homme des Hauts-Plateaux de l'Asie n'a pas été assez considérable pour impressionner leur cerveau.

pense au village qui l'a vu naître, il veut vivre ses derniers jours là où sont écloses ses premières pensées.

Après une longue absence il retrouve son camarade d'école ; mais les positions sont maintenant renversées. Le riche n'est plus celui d'autrefois. Celui-ci est resté ce qu'il était. Comme l'escargot il n'a pas quitté cette coquille dans laquelle il s'était habitué à vivre sans grandes privations ; c'est le Polynésien dont nous parlions plus haut. Le riche aujourd'hui, et de beaucoup le plus riche, est celui que l'aiguillon du mal, la peur de la misère a excité à la lutte, qui a demandé à la science et au travail des armes pour vaincre et qui a vaincu.

Voilà ce que nous voyons tous les jours et qui, à force de se répéter, est depuis longtemps déjà devenu banal.

Et maintenant qui niera que le Mal ne soit le père d'un grand nombre de biens ?

E. R.

CHARTE DE MONTRECOLET

La charte, dont nous publions le *fac-simile*. appartient aux archives départementales du Tarn, fonds Carrère, n° 2. Datée de l'an 1092, régnant le roi Philippe Ier, elle est la plus ancienne de ce dépôt, après celle de 962, publiée dans notre *Revue* (III. 286) avec *fac-simile*.

Cette charte, dictée par des ecclésiastiques, est écrite en latin barbare, mêlé de roman, principalement en tout ce qui concerne les usages féodaux, nouvel ordre de choses pour lequel la langue latine manquait d'expressions. Elle fournit aussi quelques renseignements historiques qu'il était bon de relever.

C'est un plaid, relatif à *l'honneur* ou seigneurie de Montrecolet, commune de Damiatte, entre Arnaud, abbé de Saint-Benoît de Castres et Guillaume Donat, en présence de l'évêque d'Albi Guillaume et de plusieurs notables de l'Albigeois, savoir : Pierre Ermengaud ; Guillaume Begon ; Gaubert Isarn ; Guillaume Bernard, de Saint-Paul ; Donat Arnail ; Guilabert Sicard et autres. L'abbé et les religieux portaient plainte contre Guillaume Donat, pour empiétement sur les droits de l'abbaye dans cette seigneurie. Comme ils ne pouvaient s'entendre, l'évêque et les notables leur conseillent de s'en tenir à un accord précédemment consenti entre l'abbé Pierre Vetulus et le clerc Donat, de Saint-Paul. Cette proposition est acceptée, les droits de chacun sur la seigneurie sont définitivement réglés, les droits prétendus usurpés sont restitués et les deux parties se promettent mutuellement de respecter à l'avenir ce règlement.

Voici, du reste, le texte de la charte ; nous avons souligné tous les mots étrangers à la langue latine :

Noticia de ipso placito de ipsa honore de Monte Recoleno, que habuit Arnalldus abbas castrensis (1) cum *Guillelm Donat*, (2) in pre-

(1) Arnaldus, abbas castrensis. — L'histoire de l'abbaye Saint-Benoît de Castres a été tellement obscurcie par des légendes, qu'il est aujourd'hui impossible de dresser un catalogue complet des abbés de ce monastère. Ainsi, tandis que le *Gallia Christiana*, suivi par la nouvelle édition de l'*Histoire du Languedoc*, place Gérard à la tête de l'abbaye de 1087 à 1098, notre charte prouve qu'en 1092 le siége abbatial était occupé par Arnald. L'erreur du *Gallia Christiana*, déjà relevée par Baluze, doit être rejetée sur le Chronographe de Castres.

(2) Guillaume Donat. — La famille noble des Donat avait de grandes propriétés à Saint-Paul et à Damiatte et il est probable qu'elle avait, comme la plupart des seigneurs du Midi, usurpé les biens de l'église que Guillaume restitue. — Deux autres membres de cette famille sont nommés dans notre charte. En 1363, lorsqu'il fut question de fonder un chapitre à Saint-Paul, noble Gaillard Donat consentit à unir à ce chapitre deux chapelles fondées par lui dans

Noticia de ipso placito. de ipsa h
in presencia. Guillmi. epi. albiensi
paulo. et donat arnall: et Gvila
abbs. et mchi. iā dicti cenobis
in ipsa honore. supr scripta der
scriptus. et alii. honorati. uiri
petrū uetulū. i donato cler
in ipsa honore. supr scriptr de m
donat. afesta sce marie. me
et i. siruent. ciuada. ss. ii
ipso guillm donad. et i. l de c
recoleno. in un queqz. bord
siruent. ciuada. ss. ii. et
Mansū aut. q. uocat de arcā
que faciat. a gllm donat. l
et farane arberg. a guillm
de ciuada. et a cauallū. de g
mchs. ad eccla. de s mari
arbergs. que emparaua. gui
molinos. desenparauit. El
casals. que cū. hoc se tenen
cōueniencia. gllm donad
torts. neque forcias. und
et cōcordia. uelint. et a
est. hoc. ii. N N. septē
dicione. xix. v.ma Reg
Stephanus. fatr. Gaustr
sr. ei. Sicardus.

sencia Guillelmi episcopi albiensis (3) et Petri Ermengaudi et Guillelmi Begonis et Gausberti *Isarn et Guillelm Bernat* de Sancto Paulo et *Donat Arnall* et *Guilabert Sicart* et aliorum multorum omminum qui ibi aderant. Rancuravit se suppra scriptus abbas et monachi jam dicti cenobii de supra scripto *Guillelm Donat*, *dels arbergs et dels torcs* que abet suppra parsos in ipsa honore supra scripta *de mont Recolen* ut facerent ei directum et non potuit facere. Quam ob rem episcopus supra scriptus et alii honorati viri qui ibidem aderant, dederunt consilium ut concordia que facta fuit inter abbatem Petrum Vetulum (4) et Donato clerico de Sancto Paulo tenerent ex utraque parte, quod et factum est tali racione ut in ipsa honore supra scripta de monte Recoleno, in uno queque *manso anrasado*, de ista ora in antea, abead *Guillelm Donat*, afesta sancte marie mediante augusto, IIII denarios pro *carnagge*, *et ant* domini *arberg* cum IIII cavallarios et I *sirvent*. civada ss (sestarios) IIII, et emina *asirvent*, *asesteral* vetulo et III trainas *de boscal* de ipso *Guillelm Donad* et I s. *de civada cessal* et I *pano* et gallina I. Et in ipsa honore supra scripta de monte Recoleno, in una queque bordaria, denarios II *adaugost*, *et ant* domini *arberg*, ad duos cavallarios et I *sirvent*, civada. ss. II. et emina I, trainas III, et I emina de civada *cessal*, pane I, gallina I. Mansum autem qui vocatur de *arcamball* (5) debet facere abbas indominicatura aut in migeria cum supra scripto censo que faciat a *Guillelm Donat*. *Las condaminas* (6) que tenuit Gausbertus Brandoinus sunt de abbate in dominio et *farane arberg a Guillelm Donat* ab VI cavallarios et *I sirvent* : ad unum quemque cavallum emina I de civada et a cavallum *de Guillelm* s. I et istum *arberg* de isto manso et de condaminas debet facere monachus ad ecclesiam de S. maria. et ipse *Guillelm Donat* desemparavit *lo aripen traverser de la vinea e los arbergs* que emparava Guillelm Donato in ipsos molinarios per ipsos molinos neque per ipsos *fevos* de ipsos molinos desenparavit. *Elos arbergs* que enparava inipsos *fabres et in lors estangcs et enlos casals* que cum hoc se tenent desenparavit. Et de ista honore supra scripta de monte *Recolen* fecit conveniencia *Guillelm Donad* ad abbatem et admonachos S. benedicti ut de ista ora inantea nonfaciat *torts* neque *forcias* unde abbas clam habeat *et si ofa adergassen* per *laudament* de homines qui bene et concordia velint, et abbas *non o aderin* per que *Guillelm* supra scriptum suum censum perdat. Actum est hoc II. NN. septembris,

l'église qui allait devenir collégiale. Son frère Ramon possédait alors, la métairie de la Jaulanié. Gaillard Donat parait s'être retiré à Cadalen, car nous trouvons en 1417, dans cette commune, noble Fines de Roquefort, veuve dudit Gaillard ou, peut-être, de son fils.

(3) Guillaume III, dit Pictavin, nommé évêque d'Albi en 1079 par le concile de Toulouse, en remplacement de Frotard excommunié comme simoniaque.

(4) Petrus Vetulus, abbé de Castres. — C'est encore un nouveau nom à ajouter à la liste des abbés de Saint-Benoît. Le premier abbé du nom de Pierre, inscrit sur la liste publiée par les éditeurs de la nouvelle édition de l'*Histoire du Languedoc*, n'y figure qu'en 1139.

(5) Arcambal. Cette dénomination s'appliquait au moyen-âge à la partie du territoire qui s'étend de la rivière d'Agoût au hameau de la Roussié, y compris le port. Ce lieu-dit, traversé par le chemin du port d'Agoût à Graulhet et par l'*ieis des morts*, sentier que l'on suivait pour conduire les morts au cimetière, est désigné dans les actes du moyen-âge sous les noms de *Arricambaud*, *Ricambeau et Peramondié sive Roussié*, Ricambaud sive Mourgnié ou Salamounié, etc.

(6) Las Condaminas. — Nous croyons qu'il s'agit du hameau *Engontié*, sur la rive gauche du Lézert, car nous lisons dans une charte du xie siècle, de l'abbé Arnald : « *In illas condominas que fuerunt Bernardo Gontęrio.* »

feria VII. anno abincarnacione domini M. XC. II°, indictione XXV^ma^ (7) Regnante philipo reige. Testes sunt de hoc Bernardus dictus Deusde, vicarius; Stephanus faber; Gausbertus frater ejus; Gausbertus amicus; Engelbertus *de font gren none*; (8) Gairalldus frater ejus. — Sicardus scripsit.

II

Damiatte est situé sur la rivière d'Agoût, qui le sépare de Saint-Paul, chef-lieu de canton. Population, 1,207 habitants. Le territoire a 3,177 hectares d'étendue ; il est traversé par la route départementale n° 7, et par plusieurs chemins vicinaux de grande et de moyenne communication. Ce vaste territoire est fertile. Sa partie septentrionale est formée de coteaux, couverts de bois et de vignes, et dont le point culminant atteint à peine 300 mètres d'altitude.

Les châteaux sont nombreux à Damiatte. Il y a Lablanquié, le Puget, Labrunié, les Cazettes, Lachapelle, Lasvoutes et au Sud, rive gauche de l'Agoût, mais sur le territoire de Saint-Paul, le château de Cabrilles. En 1554, noble Barthélemy Dupuy, sieur de Cabrilles, souscrit une obligation de neuf livres au profit du nautonnier du port de Salamon qui, pour cette somme, est obligé de passer et repasser ce seigneur, sa famille et son bétail. Ce port ou bac de Salamon était très-important avant la construction, en 1836, du pont à trois arches qui relie Damiatte à Saint-Paul. C'est à la famille noble de Salamon (*Salamonis*), et sans doute à Bertrand Salamon, prieur de Damiatte en 1406, que ce bac devait son nom, car avant le XVe siècle on ne le trouve désigné que sous les noms de *Gua de la Morguia* (des moines) ou *Gua del soc* (du Port). Cette famille fit d'importantes donations à l'Eglise. En 1490, Jean de Salamon, du chapitre Saint-Benoît de Castres, prieur de Soual (Lestap ou Assoual), fait ce chapitre héritier de tous ses biens à sa mort pour la fondation de deux obits et il dépose entre les mains du trésorier cent livres pour l'acquisition d'un bénitier portatif (*unum urceolum sive payroletum*). Cet ecclésiastique, depuis longtemps malade, habitait alors le château de Guitalens, dont Falcon Salamon, son frère, était seigneur.

Au moyen-âge, Damiatte et Saint-Paul étaient fortifiés et, à cause du bac, ces deux forteresses étaient considérées comme des postes militaires importants, aussi ont-elles eu beaucoup à souffrir pendant les nombreuses guerres dont l'Albigeois a été le théâtre. Montfort détruisit Damiatte, qui fut rétabli après la guerre sous le nom de bastide et, dans un acte de 1437, il est fait mention de la *vieille ville*. Le 18 janvier 1564, Damiatte fut pris par Montluc, ainsi que Saint-Paul, après trois jours de siège et repris aux catholiques par les huguenots, le 27 septembre 1567. Pendant la révolte de Rohan, Thémines s'empara de ces deux villes, le 9 juillet 1625, et les réduisit en cendres.

Il n'y a aujourd'hui que deux églises paroissiales à Damiatte, Saint-Martin et Saint-Genest ; mais anciennement il y en avait quatre : 1° Saint-Martin de Sauvebœuf (*parrochia Sancti Martini de Salvo bove*), ancienne église qui est restée la paroisse du chef-lieu communal ; 2° Saint-Genest de l'Albanel (*Sanctus Genesius de Albanello*), paroisse des hameaux situés au nord ; 3° Saint-Etienne de la Capelle (*Sanctus Stephanus de Capella*), qui dépendait du prieuré Saint-Remy de Lautrec et n'est plus qu'un oratoire ; 4° enfin, Notre-Dame de Montrecolet, en langue vulgaire *Nostra done de Montrucole*.

(7) Lisez XV.

(8) FONT GREN NONE. — Fief au hameau de la Masié. Ce fief est désigné dans des actes postérieurs sous le nom de *Fongarenou* et il était traversé par le chemin *Salinal* de Castres à Lavaur.

L'église de Montrecolet était située sur la rive gauche du ruisseau de Lézert, au hameau de la Ratarié, près du château de Puget et à peu de distance de Saint-Martin. C'était un prieuré, dont l'origine est inconnue, mais qui dépendait de l'abbaye puis du chapitre Saint-Benoît de Castres. Ce prieuré est nommé dans les bulles de Calixte II (1123) et de Clément IV (1266), portant confirmation des possessions de l'abbaye. Un religieux de Saint-Benoît était prieur de Montrecolet ; mais nous n'avons retrouvé les noms que de cinq de ces bénéficiers. Guillaume de Béziers était prieur au commencement du XIIIe siècle et nous le trouvons abbé dans des actes de 1233, 1249 et 1260, relatifs à Montrecolet. C'est donc encore des rectifications à faire à la liste des abbés de Saint-Benoît. En 1384, le prieur est Hugues de Prats; en 1406, c'est Bertrand Salamon, dont nous avons déjà parlé et qui eut pour successeur, en cette année même, Jean Saturnin. Le dernier connu est Olivier Ballade, en 1490. Le prieur de Montrecolet ne recevait de l'abbaye pour son vestiaire que 34 sous par an en deux termes. Parmi les *ritous* ou desservants de la paroisse, nous citerons Amblard de Poleng au XIIIe siècle et Bernard Gontié, fondateur d'un obit en 1557 (1). Cette paroisse était la plus considérable de la commune ; le port en faisait partie, tandis que Damiatte dépendait de Saint-Martin.

L'église de Montrecolet fut complétement ruinée en 1625 et elle ne fut pas relevée de ses ruines. On n'y célébrait plus d'offices; cependant on fit des inhumations dans le cimetière jusqu'en 1661. Cet état de choses n'a pas empêché le chapitre de Castres d'exiger les fruits décimaux jusqu'à la Révolution. Le dernier bail est du 26 avril 1788, au prix de 1060 livres, 12 setiers de blé, 6 setiers de seigle et 6 de millet. Les chanoines se réservaient la pêche du ruisseau de Lézert.

Le 6 vendémiaire an V (27 sept. 1796), fut vendue, comme propriété nationale, au prix de 55 francs, « une friche dont partie servait jadis de sotoul et emplacement de l'église Notre-Dame de Montrecoulet et le surplus en cimetière de ladite église, sans qu'il y reste aucun autre vestige que les fondements qui ont été creusés et fouis pour en enlever les matériaux. » E. J.

(1) C'est ce qu'on appelait la *prestimonie*. Le dernier possesseur de ce bénéfice fut le prêtre d'Alei de Boscaut, bénéficier de l'église Sainte-Cécile d'Albi.

GLANURES HISTORIQUES

1191. — Diocèse d'Albi. — Traité de paix entre Raymond, comte de Toulouse, et Guillaume-Petri, évêque d'Albi, par le conseil de Roger II, vicomte de Béziers et d'Albi ; de Sicard vicomte de Lautrec, et des barons du diocèse. Les églises, les monastères et les clercs ; les chevaliers, les marchands : les chasseurs et les pêcheurs, etc. y sont compris, avec tous leurs biens. Le comte donne sûreté et sauf-conduit aux laboureurs, aux voituriers et aux animaux. Pour l'entretien de cette paix ou trève, qui est publiée dans toutes les paroisses, où l'on jure de la garder pendant cinq ans, sous peine d'excommunication, il doit être payé au comte de Toulouse et à l'évêque d'Albi, un setier de blé, pour les animaux de labourage, 12 deniers, monnaie d'Albi, pour chaque bête de bât, et 6 pour chaque âne ou ânesse. — C'est l'origine du droit de *paz* ou *pezade* (*donum pacis*) qui a été payé, dans le diocèse d'Albi, jusqu'à la Révolution.

1775. — Les prisonniers d'état dans l'Albigeois. — Au commencement du

règne de Louis XVI, Malesherbes, qui fut ministre pendant un an environ, avait projeté d'importantes réformes pénitentiaires. Il voulut faire abolir les *lettres de cachet* ou au moins en faire opérer la révision. Dans ce but, il ordonne une enquête, de laquelle il résulte qu'il y avait alors (novembre 1775) soixante-dix prisonniers d'Etat dans les forts et châteaux du Languedoc et un plus grand nombre encore renfermés dans les monastères de la province. On trouva dix prisonniers par lettres de cachet dans l'Albigeois : quatre hommes au château de Ferrières ; deux chez les capucins de Gaillac ; deux femmes à Albi, l'une chez les religieuses Sainte-Marie, l'autre chez les Hospitalières ; un homme dans le couvent des Cordeliers d'Albi, et une femme chez les Augustines de Lisle. — Mais Malesherbes, qui l'année suivante quitta le ministère avec son ami Turgot, n'eut pas le temps de réaliser les sages réformes qu'il avait projetées et les lettres de cachet, qui constituaient l'une des violations les plus odieuses de la liberté individuelle, furent maintenues jusqu'à la Révolution de 1789.

(*Les Chroniques du Languedoc, III. 116.*)

VARIA

—

La Société nationale et centrale d'horticulture de France ouvre un concours pour la rédaction des meilleurs travaux sur les noms patois ou vulgaires des plantes, principalement de celles cultivées, mis en regard avec les noms réels ou scientifiques.

Deux médailles d'or et deux médailles d'argent offertes par M. Lavallée, président de la Société, seront attribuées par un jury spécial comme premiers et seconds prix de ce concours. Voici l'avis que publie à ce sujet la Société d'horticulture :

« Les noms patois tendant chaque jour davantage à être abandonnés et par suite à tomber dans l'oubli, il est d'un véritable intérêt de les relever avec soin pour en conserver le souvenir.

« La Société désire surtout recevoir des travaux analogues à ceux que la science doit à Gouan pour la flore de Montpellier, à celle des Etangs pour celle du département de l'Aube, etc..., mais se rapportant plus spécialement aux plantes cultivées. Ces études peuvent indifféremment être relatives aux végétaux de toute une région, ou seulement d'une province, même d'une seule localité.

« Les auteurs qui désirent prendre part au concours sont priés d'adresser leur manuscrit à M. le président de la Société, rue de Grenelle 84, avant la fin de l'année 1883. Les manuscrits ne devront pas être signés, mais porter en exergue une devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée contenant le nom et l'adresse de son auteur, et destinée à n'être ouverte qu'au moment de proclamer les décisions du jury.

« Ce jury sera nommé par le conseil dans sa première séance du mois d'octobre 1883. »

Le roi Charles de Roumanie vient de conférer à MM. Camille Laforgue, président de la maintenance de Languedoc ; Gabriel Azaïs, secrétaire de la Société archéologique de Béziers ; le comte de Toulouse-Lautrec, de l'Académie des Jeux-Floraux de Toulouse, et Louis Roumieux, le populaire félibre nimois, la croix d'officier de la Couronne de Roumanie.

Le Directeur-Gérant,
ÉMILE JOLIBOIS.

DE L'UTILITÉ DU MAL.

(SUITE)

—

Dans une étude précédente nous avons cherché à démontrer que le Mal avait produit sur l'homme, depuis la constatation de l'existence de celui-ci sur la terre jusqu'à nos jours, des effets qui, au lieu de lui être nuisibles, avaient été incontestablement utiles. On nous a fait remarquer que notre démonstration s'appliquait seulement au Mal physique et que par conséquent elle était incomplète.

Quoique nous eussions pu faire observer de notre côté que, ne fut-ce qu'à cause de l'appréhension que cause son retour, le Mal moral devient en quelque sorte partie intégrante du Mal physique, nous avons reconnu que cette objection ne manquait pas de justesse et nous venons aujourd'hui essayer de combler la lacune qui nous a été signalée. Si l'utilité du Mal moral (1) ne s'est pas présentée à nous en même temps que celle du Mal physique, c'est que nous avions surtout en vue l'homme dans ses premières luttes contre le monde extérieur. Or il est incontestable qu'à ces lointaines époques il ne possédait pas une tranquillité d'esprit suffisante pour se livrer à de longues réflexions et soulever des problèmes dont la solution ne s'imposait pas immédiatement, comme celle de se garantir des atteintes des bêtes féroces ou de la faim. Le Mal moral est surtout une conséquence de la civilisation. Lorsque l'homme n'a plus à s'occuper, d'une manière aussi absorbante, des soins de la vie animale, il donne à son esprit un plus libre essort, sa curiosité s'éveille et son intelligence s'attaque à une foule de questions, auxquelles il n'avait accordé qu'une attention distraite.

De nouveaux besoins se font alors sentir. Il éprouve des désirs qui lui étaient auparavant inconnus. S'il ne peut pas les réaliser, il en ressent une douleur morale, qui parfois arrive à une grande intensité. Plus son bien être a été assuré par le développement de la civilisation, plus, dans ses luttes précédentes contre l'obstacle, il a obtenu de succès, plus dans ces nouvelles conditions son désir de combattre et de vaincre encore devient irrésistible.

Une cause particulière à notre époque a augmenté même son ardeur pour la lutte et pour la recherche. L'Europe vient de traverser de longs siècles où l'esprit humain n'était pas libre dans ses mouvements. L'orthodoxie ou la vérité officielle s'imposait, quelquefois par le bûcher, souvent par la prison, toujours en supprimant ce que l'on appelait l'hérésie, c'est-à-dire ce qui était contraire aux opinions reçues. Il était prescrit de se défier des idées nouvelles comme d'autant de suggestions de Satan, pour entraîner l'homme à sa perte. L'idéal d'alors, la perfection comme on disait, consistait pour lui à s'incliner devant les maux qui l'affligeaient et à les reconnaître comme le juste châtiment de la faute de son premier père, de cette curiosité criminelle qui l'avait poussé à vouloir acquérir, malgré la défense qui lui en avait été faite, la science du bien et du mal. Ce n'était que par un sentiment d'impardonnable orgueil qu'un être déchu pouvait prétendre trouver la vérité en dehors des dogmes admis par les représentants de Dieu sur cette terre. Aussi tout esprit indépendant était forcé de refouler les aspirations généreuses qui bouillonnaient dans

(1) Il est à peine besoin de dire que nous n'envisageons pas le Mal moral au point de vue des théologiens, qui y font rentrer tout ce qui a rapport aux excès des sens et tout ce qu'ils appellent le Péché. Nous n'appelons Mal moral que tout ce qui est à l'opposé du Mal physique.

son cerveau et dans son cœur, et il en ressentait une indicible douleur.

Quoique la Réforme ait fait une première et sanglante brèche à un dogmatisme aussi absolu, la liberté de penser ne put pas encore se frayer un passage. Il a fallu les longs efforts de la philosophie du dix-huitième siècle, suivis de cette grande commotion, qu'on a appelée la Révolution Française, pour faire voler en éclat toutes les institutions et toutes les croyances vermoulues du passé. Après des persécutions sans nombre, d'intolérables douleurs physiques et morales, qui lui avaient fait si ardemment rechercher des conditions meilleures, libre enfin, l'homme a pu interroger sans crainte la Nature et s'instruire à ses réponses. Mais dans cette nouvelle situation sa douleur morale a pris un développement plus considérable. Comme il arrive toujours en pareil cas, une réaction s'est produite, d'autant plus violente que la compression avait été longue et puissante. L'esprit de libre recherche s'est emparé de lui, il a ressenti vivement le mal de l'ignorance et il s'est fiévreusement lancé dans des études de toutes sortes. Quoiqu'elles aient produit et produisent encore certains effets assez désordonnés, on ne saurait nier la quantité prodigieuse de connaissances nouvelles que l'homme a ajoutées à celles qu'il possédait déjà. Depuis surtout qu'il a pu reconnaître le vrai sens de sa marche dans ce monde, qu'il a constaté qu'au lieu d'une créature déchue il y avait en lui une intelligence qui grandit sans cesse, que loin d'être tombé de la lumière dans les ténèbres, il marchait au contraire de la nuit vers le jour, son imagination s'est exaltée et un mal qui n'existait que chez quelques esprits d'élite, a déjà pris et prend tous les jours des proportions plus considérables : c'est ce que nous appelons le Mal de l'inconnu.

De tous les maux qui tourmentent aujourd'hui l'homme, sinon l'égoïste, du moins l'altruiste, celui qui le fait le plus souffrir, celui qu'il ne peut pas supprimer malgré les combats les plus acharnés, celui qui retombe sur sa tête d'un poids toujours plus lourd, même lorsqu'il croit avoir remporté des avantages signalés, c'est, sans contredit, ce Mal de l'inconnu, que l'on pourrait aussi nommer le Mal de l'infini. Quoique ce ne soit pas hélas ! le seul dont il souffre, ce sera celui dont nous nous occuperons principalement dans cette nouvelle étude, parce qu'il résume de plus en plus ses douleurs morales, que son aiguillon, plus que tout autre, nous pousse à la lutte et que c'est de lui surtout que sortira la splendeur future de l'humanité.

Nous dirons seulement après, quelques mots de l'envie, mal beaucoup moins intéressant dans son origine, mais qui occupe cependant une grande place dans les destinées humaines.

I

Depuis que l'homme, par son intelligence, a conquis sur la terre une royauté incontestée, qu'il a enlevé au Mal physique toutes ses positions avancées, qui étaient pour lui une si grande gêne ; depuis surtout qu'il a pu se débarrasser, dans des proportions déjà considérables de ces rudes travaux qui surmenaient ses muscles et restreignaient le fonctionnement de son cerveau ; que grâce à la Machine, cet infatigable esclave, si supérieur à ceux d'autrefois, il peut entreprendre les œuvres les plus audacieuses, il a en quelque sorte conquis sa liberté intellectuelle et peut se préoccuper d'une foule de questions auxquelles il n'avait auparavant ni le loisir de penser ni la faculté d'en entreprendre la solution. Aussi son esprit, rompant avec ses timidités passées, ne craint pas d'aborder les problèmes les plus ardus. Au lieu de l'éloigner, la difficulté l'attire, et

quand il a jeté son dévolu sur une question, c'est pour lui une douleur et un tourment continuel, tant qu'il n'est pas parvenu à la résoudre. Au lieu de savourer doucement cette vie d'aujourd'hui, si heureuse s'il la compare à celle de ses premiers ancêtres, vie dont les raffinements de la civilisation augmentent tous les jours les charmes, il est tout à coup saisi par cette curiosité douloureuse de l'inconnu, il éprouve le besoin d'arracher à la Nature quelques-uns de ses secrets. Chacun selon la tendance de son esprit a son projet caressé.

Les uns, que la difficulté enfièvre, que l'obstacle excite plus que les autres, ayant remarqué qu'aucun voyageur n'a pu pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique, brûlent du désir de fouler ce sol inhospitalier. Ils y meurent presque toujours au début de leurs explorations comme Mungo-Park, bien rarement comme Livingstone, après avoir fait de nombreuses découvertes. D'autres, ainsi que René Caillé et Barth, n'échappent momentanément aux fièvres meurtrières que pour revenir dans leur pays succomber à leurs fatigues.

Mais au lieu de les décourager, la mort attire ceux qui sont atteints du même mal. Non seulement l'ardent soleil d'Afrique voit tous les jours se présenter à lui de plus nombreuses victimes, mais le froid du pôle exerce de son côté une fascination non moins étrange. Combien, avant et depuis John Franklin, n'a-t-il pas fait de victimes, et ce ne sera pas le récent naufrage de *la Jeannette* qui clora la liste des martyrs de la science géographique. Ne voyons-nous pas tous les jours le naturaliste qui, poussé par l'irrésistible désir de découvrir de nouvelles plantes, de nouveaux insectes, passe des mois, quelquefois des années, dans les forêts humides et malsaines de la zône équatoriale ; le géologue qui grimpe sur les plus hauts sommets, ou descend dans les excavations les plus profondes, non pour y trouver ces saphirs, ces rubis, ces émeraudes, ces diamants, rêve des chercheurs d'autrefois, mais pour en rapporter seulement un fragment de roche ou quelques ossements fossiles ; le physiologiste qui, ainsi que Claude Bernard, passera des années entières enfermé dans son laboratoire, se livrant aux opérations les plus rebutantes, ayant constamment sous les yeux les protestations si douloureuses de la vie qu'il détruit nerf par nerf, muscle par muscle, pour surprendre ses secrets ; ou comme Pasteur, qui jongle avec les maladies les plus contagieuses, élevant les microbes qui les produisent, avec des soins si maternels, afin de transformer leur organisme meurtrier à tel point que ceux qui donnaient si rapidement la mort, assureront désormais la vie ?

Cet irrésistible besoin, ce tourment continuel qui nous porte à entrer en lutte avec l'inconnu, lutte que l'humanité commence à peine, qui ne finira jamais, que la victoire, au lieu de modérer, exaltera toujours, parce que chaque ennemi vaincu en révélera à l'homme plusieurs autres qu'il n'avait pas encore aperçus, n'est peut-être pas aussi dangereux ou fatigant pour tous les savants; mais il produit toujours de grands dévouements scientifiques. Si l'astronome pourvu d'un observatoire bien monté, est largement payé de la fatigue de quelques observations et de quelques calculs par la vue d'un beau ciel étoilé, il peut cependant, quand il est brûlé par le feu sacré, s'exposer à des dangers réels et non récompensés, comme Janssen qui, pendant le siège de Paris, croyant qu'il était de son devoir d'aller étudier une éclipse au sud de l'Algérie, traversa en ballon les lignes allemandes, et après une navigation aérienne et maritime des plus pénibles, n'arriva malade à son poste

que pour voir d'épais nuages voiler le ciel pendant toute la durée de l'éclipse. Le chimiste, s'il a de temps en temps la joie de faire quelque découverte, que de déceptions n'éprouve-t-il pas, non seulement dans ses analyses, mais surtout dans ses synthèses, sans compter le danger que lui fait courir l'explosion de ses appareils sous l'effort d'une vapeur ou d'un gaz trop comprimés ! Il en est de même pour le physicien. Quand il croit tenir une loi, voilà qu'un fait inattendu se produit qui renverse tout son échafaudage, et il est obligé de le recommencer sur de nouvelles bases.

Le plus mal partagé peut-être est celui qui s'occupe de météorologie. Quelle patience ne lui faut-il pas pour enregistrer toutes les observations, pour chercher à les coordonner, à tirer un rayon de lumière de toutes ces ténèbres ! Vains efforts, l'obscurité persiste ; et cependant il ne désespère pas, il ne se fatigue pas, il observe toujours. Ah ! c'est que, comme tous ces autres affolés de l'inconnu, il ne s'appartient plus. Son cerveau est le siège d'un mal qui ne disparaîtra qu'avec sa vie. C'est une folie divine, dont l'idée fixe est d'étendre le cercle des connaissances humaines, de lutter contre l'inconnu, de faire sur lui quelque conquête, si petite qu'elle soit, et de ne se laisser décourager par aucun obstacle.

Et ainsi les obstacles au lieu de refroidir surexcitent ; ils sont toujours plus nombreux les soldats de la science. Hier ils n'étaient que quelques-uns : aujourd'hui ils sont déjà une armée, qui grossit tous les jours. Et le zèle augmente en proportion du nombre, l'attraction devient de plus en plus irrésistible, la marche du progrès de plus en plus rapide.

Ces ténèbres de l'inconnu, ce n'est pas seulement pour la satisfaction de notre esprit que nous cherchons à les percer, notre cœur est loin de rester indifférent à la lutte. Quel est celui de nous qui n'a pas perdu des êtres chéris, père, mère, femme ou enfants, qui ne désirerait savoir ce qu'ils sont devenus et si cette affreuse mort, qui les lui a ravis, n'est que le néant ou la nuit qui précède un nouveau jour ? Avec quelle angoisse n'interrogeons-nous pas sans cesse le sphinx, qui ne répond jamais ! Comme nous voudrions que nos regards puissent fouiller tous les recoins de l'infini, pour y retrouver ces morts aimés, dont l'absence fait dans notre cœur un vide si grand, qu'il arrive souvent que le temps lui-même est impuissant à le combler ! Qui en effet consolera cette mère qui vient de perdre un fils seul espoir de ses vieux ans ? Pourra-t-elle avoir d'autre consolation que cette mort même qui, après avoir frappé son enfant, la frappera à son tour ? Aussi avec quelle douloureuse obstination scrutons-nous ce sombre mystère de la mort, quels efforts impuissants mais continus pour le pénétrer ! Nous avons reconnu que le problème ne pouvait pas être abordé de front, mais nous ne nous sommes pas découragés. Nous avons cherché d'arriver à la solution par des voies indirectes et, si l'homme ne peut pas se vanter d'être parvenu à ses fins, ç'a été du moins pour lui l'occasion de nouvelles découvertes qui lui ont fait entrevoir bien des choses à des points de vue entièrement nouveaux et lui ont permis de se convaincre qu'en fouillant ce champ immense de l'infini, si toujours on ne rencontrait pas ce que l'on cherchait, on trouvait parfois des trésors inattendus.

II

Un autre Mal moral qui fait cruellement souffrir l'homme c'est l'envie. La joie et la prospérité de ses voisins ont souvent un douloureux écho dans son cœur. Elles réveillent toutes ses peines, tous ses désirs inas-

souvis et momentanément endormis. Il lui semble que le bonheur des autres est le vol de sa part de bonheur et il en ressent une jalousie extrême, il ne peut en supporter la vue. Son cerveau participe aux agitations de son cœur et il proteste contre ce bonheur qui l'irrite, soit d'une manière brutale ou déloyale, soit par des efforts qui lui permettent d'arriver à une situation équivalente.

Dans les temps anciens, — comme encore de nos jours pour les peuples ou les individus qui n'ont pas suffisamment émergé de la barbarie, — ce premier mode était le plus usité. C'était par la violence, lorsqu'on se sentait la force nécessaire, qu'on cherchait à s'approprier tout ce qui excitait l'envie : le chef prenait de vive force à ses subordonnés ce qui était l'objet de ses désirs ; tandis que l'inférieur avait recours au vol ou à la ruse.

Peu à peu, à mesure que la civilisation a progressé, de pareils moyens ont été moins employés ; un sentiment plus avouable s'est produit ; on a cherché en se servant de procédés plus moraux à arriver à une position équivalente à celle qui excitait l'envie. Si la prospérité du voisin provenait du travail et de l'économie, on s'est mis à travailler et à économiser comme lui, afin de parvenir à une situation pareille. Quoique tout cela ne soit encore que la conséquence de l'égoïsme le mieux caractérisé, c'est pourtant déjà un progrès réel, incontestable, le Mal a commencé à se changer en Bien puisque l'envie a produit des effets utiles, c'est-à-dire l'incitation au travail et à l'économie.

Mais elle ne s'arrêtera pas là. Nous la verrons se modifier encore et devenir cette noble émulation qui est l'apanage de tout cœur généreux, chez qui toutes les vertus, tous les sacrifices, tous les dévouements ne sont que l'envie de faire le bien autant que qui que ce soit et plus même si c'est possible.

C'est par là que l'envie, si noblement transformée, se joint en quelque sorte à ce que nous avons appelé le Mal de l'inconnu et, s'excitant l'un par l'autre, font des pointes audacieuses dans ces régions pleines de mystère où la science n'avait pas encore promené son flambeau et en reviennent parfois avec d'éclatantes découvertes.

Si leur action combinée a déjà donné de brillants résultats, elle en promet de plus considérables pour l'avenir. Chez tout homme en qui l'amour de l'humanité déborde, elle a rendu irrésistible ce désir de lutter contre la difficulté, qui ne saurait désormais s'apaiser. Les problèmes les plus insolubles ne le rebuteront plus ; fut-il vaincu des milliers de fois, il recommencera toujours l'attaque. Lutter, lutter encore, lutter toujours contre l'obstacle, contre l'inconnu, voilà quelle est déjà, quelle sera surtout sa devise. Sa vie entière sera consacrée à la réaliser et la mort ne l'attriste, que parce qu'il n'a pas pu découvrir ce qu'il y avait au-delà. Il craint parfois qu'il n'y ait que le néant. Son esprit s'assombrit alors car, par-delà la tombe, il voudrait encore continuer la lutte. Oh ! pour lui, la lutte contre l'inconnu, contre l'obscurité, la lutte souvent impuissante, mais quelquefois heureuse, quel désir, quel besoin, quel attrait ! Oui, il maudit le néant; mais malgré son appréhension de le rencontrer à l'issue de cette vie, il n'en bénit pas moins la puissance inconnue qui la lui a donnée. Il a souffert, il est vrai, mais il a lutté. S'il n'a pas pu arracher à l'inconnu son secret, il l'a vigoureusement serré et l'a fait souvent reculer de quelques pas. Il a goûté ce plaisir, âpre mais si enivrant, qui fait oublier tant de souffrances. Désormais la lutte sera pour lui la vie, l'ivresse suprême. Qu'est en effet la fortune, qu'est la puissance sans la lutte ? Quelle différence dans la saveur du pouvoir pour le fils d'un roi, ou pour le parvenu

glorieux, qui par la lutte a conquis le trône ! La joie délirante du chercheur qui, après de longs travaux, de nombreuses souffrances est arrivé à son but, peut-elle se comparer à la satisfaction calme de celui qui jouit seulement du bien-être que lui donnent les découvertes que d'autres ont faites ?

Terminons, mais en répétant une dernière fois : ce n'est que l'aiguillon du Mal, que sa morsure, qui a tiré l'homme de son inaction originelle, de ce *statu quo* sans fin dans lequel il se serait insouciamment endormi, qui a commencé à l'habituer à la lutte, à cette lutte cause de ses victoires passées, gage de ses triomphes à venir.

E. R.

LE BANQUET DU SACRE DES CONSULS

à Lisle, en 1257.

—

Nulle part les élections communales n'ont donné lieu à plus de désordres que dans la petite ville de Lisle d'Albigeois, pendant les deux derniers siècles. Les élections s'y faisaient chaque année, le premier dimanche du mois d'août et la bourgeoisie s'efforçait, mais sans y parvenir, malgré de ruineux syndicats et de longues procédures plus ruineuses encore, de faire reconnaître l'égalité de tous les habitants devant le suffrage restreint qui était en vigueur.

Il y avait à Lisle quatre consuls et un conseil politique composé de douze personnes ; mais pour les affaires importantes on convoquait à son de trompe un conseil général dont le nombre des membres n'était pas limité, ce qui donnait généralement lieu à des troubles dans les assemblées.

En 1613, pour mettre fin à cette situation, il y eut transaction entre les habitants, dont une partie considérable demandait l'admission d'un bourgeois de robe courte au premier rang du consulat, tandis que jusque là ce rang avait été réservé aux docteurs et gradués. Il fut convenu qu'à l'avenir on nommerait d'abord premier consul un docteur ou gradué, l'année suivante, un bourgeois de robe courte et ainsi de suite, alternativement. Le second rang appartenait à un bourgeois, le troisième à un marchand ou artisan et le quatrième à un habitant de la banlieue. On convint encore que le conseil politique serait composé de douze membres et, pour éviter les troubles, on réduisit à quarante-huit le nombre des membres du conseil général. Chaque consul devait nommer trois des membres du conseil particulier et douze du conseil général. Cent-vingt livres étaient attribuées à chaque livrée consulaire et un sergent ou valet, vêtu d'une robe bleu foncé, était attaché à la personne du consul.

Voici comment se faisaient les élections. La veille, les consuls qui allaient sortir de charge se rendaient solennellement, en robes et livrées, dans une des églises de la commune, pour y assister à une messe du Saint-Esprit ; de là ils allaient à l'Hôtel-de-Ville, où chacun d'eux choisissait les deux personnes qu'il jugeait dignes de le remplacer, les trois membres du conseil particulier et les douze du conseil général. La liste des huit candidats au consulat était scellée et, le lendemain, elle était présentée au juge d'Albigeois ou à son lieutenant, en présence du procureur du roi. Le juge, de concert avec le procureur et les douze conseillers, ouvrait le pli et choisissait sur la liste des huit les quatre consuls nouveaux, qui prêtaient le serment de bien et fidèlement remplir leur charge et revêtaient la livrée que quittaient les consuls sortants. C'est ce qu'on appelait à Lisle le sacre des consuls, et les officiers royaux ne présidaient pas gratui-

tement cette solennité communale : la ville donnait au juge vingt livres, dix au procureur du roi et encore quatre livres douze sous de gratification à leurs valets.

On avait espéré que la transaction de 1613 mettrait fin aux divisions ; mais les luttes continuèrent, avec elles les procès et, en 1636, une délibération du conseil général, homologuée par le Parlement le 30 juillet, supprima l'élection alternative et obligatoire d'un gradué et d'un bourgeois de robe courte au premier rang du consulat. Cette délibération portait à trente-deux le nombre des conseillers politiques en attribuant à chaque consul sortant la nomination de huit de ces conseillers ; mais vingt-quatre devaient être de la ville et huit de la banlieue. Les consuls devaient être nommés, sous la présidence du juge assisté du procureur du roi, par les trente-deux, sur la liste de présentation formée d'après l'ancienne coutume, et nul ne pouvait être consul s'il n'avait été conseiller. L'administration, d'après ce nouveau règlement, appartenait au premier consul seul ; les trois autres pouvaient être appelés par lui en conseil ; mais ils n'avaient le droit d'administrer qu'en cas d'absence ou d'empêchement du consul du premier rang. Cette nouvelle organisation, tout en donnant lieu, comme les précédentes, à de nombreux procès qui firent plusieurs fois nommer les consuls par des commissaires du parlement de Toulouse, par l'intendant ou par lettres de cachet, fut maintenue jusqu'à l'époque où la royauté réglementa d'une manière uniforme l'administration de toutes les communes du Languedoc. Toutefois, en 1657, un arrêt du Conseil d'Etat reconnut qu'un simple bourgeois, pourvu qu'il fut capable et d'expérience, pouvait être élu premier consul.

La coutume s'était établie de banqueter aux frais de la commune après le sacre des consuls. Le conseil général de 1636 avait bien supprimé ce banquet ; mais il est toujours difficile de rompre avec les anciens usages, surtout de l'espèce de celui que nous signalons, et l'on ne tînt aucun compte de cette partie de la délibération ; on restreignit cependant les dépenses ; mais on les augmenta bientôt et elles allèrent toujours croissant jusqu'à l'époque où le gouvernement mit fin à cet abus. En 1649, le banquet du sacre coûtait trente-six livres ; en 1650, cinquante livres ; en 1657, cent quatre-vingt-treize livres, y compris les dépenses occasionnées par le séjour des officiers royaux et de leurs gens. Il nous a paru curieux de publier, pour cette dernière année, la note de l'hôte, qui fut réduite de 261 livres 19 sous à 193 livres:

L'élection, en 1657, devait se faire le dimanche, 5 août. Le juge Roch de Druilhet arriva de Gaillac la veille au soir avec le procureur du roi Guillaume Vaissète, un valet de chambre et trois laquais. Ils descendirent à l'hôtel du Soleil, chez Mercery, et y soupèrent en compagnie de dix des principaux bourgeois. On leur servit : deux potages, pour lesquels Mercery demandait 2 liv. ; on lui accorda 1 liv. 8 s. ; — quatre grands plats de poisson : 4 liv. ; bon pour 2 liv. 14 s. ; — deux plats d'anguilles : 2 liv. ; bon pour 1 liv. 10 s. ; — six plats d'œufs : 3 liv. ; bon pour 2 liv. ; — huit plats de fruits : 1 liv. 12 s. ; bon pour 1 liv. 4 s. ; — pain et vin : 3 liv. ; bon pour 2 liv. 10 s. — Pour le souper du valet de chambre du juge et de trois laquais, Mercery demandait 2 liv. ; on lui alloua 30 sous. — Ces quatre personnes durent faire maigre chair.

Le dimanche matin, pour le déjeuner du juge, de M. de Foucaud et de dix autres habitants, la note qui s'élevait à 6 liv. fut réduite à 5 ; on n'accorda qu'une livre pour le déjeuner des quatre valets et 15 sous pour

les quatre sergents consulaires. — Au dîner il y eut douze personnes à table. On servit trois potages garnis, l'un de quatre poulets, l'autre de quatre pigeons, le troisième d'un jarret de veau et d'une pièce de mouton ; l'hôte demandait 6 liv. pour ces trois potages et on ne lui accorda que 5 liv. 12 s. ; — deux pièces de veau de lait : 3 liv. ; bon pour 2 liv. ; — cinq gelinottes : 3 liv. ; bon pour 2 liv. ; — trois paires de pigeons : 1 liv. 10 s. ; bon pour 1 liv. 1 s.; — deux levreaux : 5 liv. ; bon pour 4 liv. ; — deux ragoûts fournis de truffes : 2 liv. ; bon pour 1 liv. 12 s. ; — six plats de fruits : 1 liv. 12 s. ; bon pour 1 liv. 4 s. ; — un plat de gâteaux : 10 sous ; — pain et vin : 3 liv. ; bon pour 2 liv. 10 s. — La demande pour le dîner des quatre valets et des quatre sergents était de 4 liv.; on ne paya que 3 liv. 4 s. et l'on passa 1 liv. pour les collations de l'après-dînée pour lesquelles on demandait 30 sous.

Mais c'est surtout le soir, après le sacre, que l'on banqueta. Il y avait soixante-cinq personnes à table. Voici le menu de ce repas pantagruélique : dix potages fournis de pigeonneaux, poulets, jarrets de veau, poitrines de mouton et têtes de veau. L'hôte demandait 20 liv. et on ne lui en donna que 14 ; — dix pâtés de veau de lait : 15 livres ; bon pour 10 livres ; — quatre croustades de pigeonneaux : 6 liv. ; bon pour 4 liv. ; — six canards : 6 liv. ; bon pour 4 liv.; quatre levreaux : 10 liv. ; bon pour 8 liv. ; — six membres de mouton : 4 liv. 10 s. ; bon pour 3 liv. ; — douze perdreaux : 7 liv. 4 s. ; bon pour 6 liv. ; — une douzaine de cailles : 6 liv. ; bon pour 4 liv. ; — six ragoûts garnis de truffes : 6 liv. ; bon pour 4 liv. ; — six plats de pigeonneaux, huit au plat : 12 liv.; bon pour 8 liv. ; — six plats de gélinottes, huit au plat : 18 liv. ; bon pour 12 liv. ; — trente plats de fruits ou gâteaux : 10 liv. ; bon pour 7 liv. ; — pain et vin : 25 liv. ; bon pour 20 liv. ; — soûper des quatre valets et des quatre sergents : 4 liv., sans réduction ; — quatre bouteilles de vin bues l'après-soupe : 1 liv., sans réduction.

Le juge resta à Lisle une partie de la journée du lundi et le matin il déjeuna avec dix bourgeois ; coût 2 liv., au lieu de 3 demandées par Mercery, à qui on donna 10 sous pour le déjeuner des valets. Au dîner, il y eut pour seize personnes trois potages, fournis de poulets, de pigeons et d'une pièce de mouton, pour lesquels on ne porta en compte que 3 liv. au lieu de 4 liv. 10 s. demandés par l'hôte ; — deux pièces de veau de lait : 2 liv. au lieu de 3 ; — deux membres de mouton : 1 liv. 4 s. au lieu de 1 liv. 12 s. ; — deux pâtés de pigeons : 3 liv. au lieu de 4 ; — deux ragoûts fournis de truffes : 30 sous, au lieu de 2 liv.; — quatre perdreaux ; 2 liv., au lieu de 48 s. : — sept pigeonneaux : 28 sous au lieu de 35 ; — six plats de fruits : 24 sous au lieu de 30 ; — pain et vin : 2 liv. au lieu de 3. — Le dîner des quatre valets fut payé 2 livres.

Le juge et le procureur du roi retournèrent à Gaillac, avec leurs gens, après le dîner ; il restait encore à payer 6 livres pour la dépense de trois chevaux du 4 au 6 août. La carte à payer par la commune, après une réduction de 68 liv., s'éleva, comme nous l'avons déjà dit, à 193 livres. (Arch. de Lisle.)

E. J.

RAPPORT

sur les mines de fer des environs de Lacaune (1).

Ces mines sont situées dans la partie la plus orientale et la plus montueuse du département du Tarn, auprès et autour de la

(1) Voir la *Revue*, tome III, page 123.

petite ville de Lacaune. Elles sont au nombre de cinq, qu'on nomme mines de Faidel, du Cayla, de la Boussonès, de Belair et du Plô d'Epinet. Leur distance moyenne à la forge de Monségou est de 16 kilomètres.

Les roches argilo-schisteuses primitives, qui renferment ces mines et qui constituent tout le sol des environs, offrent des indices de minerai de fer en une infinité d'autres endroits, mais ce n'est pas en filons bien déterminés ou au moins qui soient bien découverts ; ce minerai est épars alors en fragments à la surface du sol.

Les anciens ont tiré parti de ce minerai superficiel; on trouve des vestiges de forges à bras en plusieurs endroits; on en voit notamment au-dessus et au-dessous de la ville de Lacaune.

Mine de Faidel. — Cette mine est la plus importante de celles qu'on exploite pour la forge de Monségou. Elle est située près du hameau de Faidel, à quatre kilomètres au Nord-Ouest de Lacaune.

Elle consiste en deux filons verticaux, parallèles entre eux, distants de 20 mètres seulement, ayant chacun de 10 à 15 kilomètres de puissance, se dirigeant et s'enfonçant tous deux au Nord-Est dans la montagne qui les renferme.

Ces puissants filons sont composés l'un et l'autre d'un massif continu de quartz, tantôt en masse et tantôt à l'état de sable. Ils offrent à l'intérieur un grand nombre de cavités irrégulières ou de fissures allongées suivant la direction : c'est dans ces fissures ou cavités que se trouve le minerai, il en tapisse les parois, souvent il en remplit la capacité, quelquefois aussi on n'y rencontre que du quartz cristallisé.

La roche qui contient les filons est un schiste argileux primitif, d'un gris cendré ou verdâtre, en feuillets épais, qui s'inclinent de 70° à l'ouest.

Les filons renferment les différentes variétés suivantes :

1° Quartz en masse, d'un blanc grisâtre, à cassure inégale, un peu conchoïde.

2° Quartz en masse, grenu, d'un blanc jaunâtre, en partie friable, en partie solide ; dans ce dernier état c'est un jaspe grossier.

3° Idem, tout à fait réduit en sable et sali par du fer oxydé brun terreux.

Ces trois variétés composent la masse principale du filon, à peu près par parties égales.

4° Fer oxydé brun, compacte ou hématiforme (hématite), à couches orbiculaires et mamelonnées, mélangé parfois de manganèse oxydé compacte, d'un noir bleuâtre. La surface des mamelons d'hématite est souvent veloutée par une couche superficielle de fer oxydé d'un brun de gérofle. Les cavités des masses de ce minerai renferment en petite quantité du manganèse oxydé terreux, d'un gris cendré, et du fer oxydé rouge, écailleux, graphique.

5° Chaux carbonatée ferrifère (fer spathique), décomposée et changée en fer oxydé brun, friable et caverneux. Cette variété enveloppe ordinairement la précédente et forme à peu près le tiers des masses.

On sépare avec un grand soin et on rejette dans les déblais les variétés suivantes de minerai de cuivre, qui se rencontrent en petite quantité dans les filons :

6° Cuivre carbonaté, vert, fibreux, rayonné ou en faisceaux, dans du quartz mélangé de fer oxydé, brun terreux.

7° Cuivre pépiteux, d'un jaune verdâtre, disséminé en parties amorphes, de moyenne grosseur, dans du quartz mêlé de fer oxydé brun et de manganèse oxydé terreux.

8° Cuivre oxydé rouge en masse, à grains lamelleux, en parties de moyenne grosseur enveloppées de cuivre carbonaté vert terreux, dans la même gangue que la variété

précédente.

9° Enfin on a rencontré dans quelques cavités, une variété d'arragonite très-curieuse par sa grande beauté ; elle est soyeuse et d'un blanc verdâtre.

Il y a quarante ans que la mine de Faidel est ouverte. On a exploité longtemps le filon le plus occidental N° 1 par une galerie ouverte au pied de la montagne, sur le filon lui-même ; depuis elle a été abandonnée, et on en a percé une nouvelle, vers le milieu de la côte. L'autre filon (N° 2) est exploité par une galerie placée encore plus haut que cette dernière.

La galerie du filon N° 1 a 80 mètres de longueur, dont 16 seulement sont boisés. Elle descend dans l'intérieur de la montagne sous l'inclinaison moyenne de 40° ; la rapidité de cette inclinaison est rachetée, en plusieurs endroits, par des degrés creusés dans le roc. La direction de la galerie n'est pas plus uniforme que sa pente ; elle se dévie à droite ou à gauche selon qu'on a été obligé de le faire pour suivre le minerai ou éviter une gangue trop dure à entamer. Ses dimensions dans le roc solide sont d'un mètre sur deux, mais dans les parties où on a rencontré du sable ou du minerai elle offre des extensions considérables.

La galerie du filon N° 2 a 120 mètres de longueur, dont quelques mètres sont boisés. Son inclinaison moyenne est de 30°. Elle offre du reste les mêmes dispositions que la précédente.

L'aérage s'établit de lui-même au fond de ces galeries inclinées. L'extraction du minerai et des déblais se fait à dos de manœuvre et dans des hottes. Chaque manœuvre porte 50 kilogrammes par voyage et en fait à peu près 35 ou 40 par jour.

Les ouvriers consistent en 4 maîtres-mineurs étrangers (ils sont ordinairement de l'Ariège) et 9 manœuvres du pays ; il y a de plus un commis qui reçoit et choisit le minerai.

Les ouvriers sont tous payés à la journée, aucun ne veut l'être à prix fait, à raison de la disposition irrégulière du minerai. On donne 2 fr. 50 aux maîtres-mineurs et 1 fr. 50 aux manœuvres. Le commis a 2 fr. par jour.

On extrait annuellement de 30,000 à 36,000 myriagrammes de minerai.

Observations. — Il semble au premier aperçu que la disposition irrégulière et peu suivie du minerai à Faidel légitime le mode d'exploitation également irrégulière qui s'y pratique, d'autant plus qu'on n'y est jamais incommodé par les eaux. Cette méthode, qui n'a rien contre elle lorsqu'on est à peu de distance du jour, devient extrêmement dispendieuse, à cause de la difficulté du transport, aussitôt qu'on s'enfonce à une certaine profondeur. L'abandon de la galerie inférieure du filon N° 1 en serait une preuve, s'il en était nécessaire. On sera infailliblement obligé d'abandonner dans quelque temps les deux galeries d'extraction actuelles, pour en percer de nouvelles, où le transport du minerai et des déblais soit moins cher. Il est à désirer que l'exploitant se détermine, pour son propre avantage, à préparer pour cette époque un mode d'exploitation plus régulier et en même temps plus durable. Pour cela faire, il s'agirait simplement de percer à travers les parties vierges de chaque filon une galerie horizontale, dans laquelle on pût établir un roulage pour l'extraction. Le minerai, qu'on ne peut manquer de rencontrer, couvrirait sûrement la dépense. On en serait d'ailleurs dédommagé par la suite, par la grande facilité avec laquelle on exploiterait le minerai, qu'on aurait à sa disposition autour de la galerie, et qu'on pourrait alors suivre dans toutes les irrégularités sans inconvénient.

Conclusions. — Malgré la disposition irré-

gulière du minerai, les mines de Faidel offrent une ressource précieuse pour la forge de Monségou. Elles suffiraient seules pour l'alimenter, même pendant toute l'année, si on régularisait leur exploitation, en faisant à l'avenir les galeries horizontales et par conséquent propres au roulage.

Mine du Cayla. — Elle est située dans un petit vallon, à un kilomètre à l'ouest de celle de Faidel, entre le hameau de ce nom et celui de Berlières.

Elle consiste en un filon vertical de deux mètres d'épaisseur, dirigé au Nord-Ouest et dont la tête se montre dans le lit du ruisseau, qui coule au fond du vallon. Il est encaissé dans des roches argilo-schisteuses, grisâtres, dont on ne peut pas observer l'inclinaison, ni la direction.

Il y a seulement un an qu'on a commencé à attaquer ce filon. On a ouvert pour cela une galerie inclinée dans le lit même du ruisseau, qui est très souvent à sec. Cette recherche a été poussée à 10 ou 12 mètres de profondeur, elle occupe un mineur et un manœuvre, quand le beau temps permet d'y travailler.

Le minerai qu'on a extrait est d'assez bonne qualité : il consiste en fer oxydé, brun hématite, ou compacte, enveloppé de fer oxydé, brun, friable et caverneux, provenant de la décomposition de la chaux carbonatée ferrifère. Il est mélangé avec le quartz en masse, d'un blanc grisâtre, qui remplit les deux tiers de la capacité du filon.

Observations. — La manière dont le filon du Cayla a été attaqué prouve combien il est fâcheux d'abandonner l'exploitation aux ouvriers, surtout lorsqu'ils sont payés à la journée. Si le filon a de la suite, comme cela est probable, il doit se prolonger dans le corps des montagnes qui bordent la vallée de part et d'autre ; c'est sur le penchant de ces montagnes qu'il fallait et qu'il faudrait encore maintenant le chercher, en suivant le prolongement de sa direction. Il n'y a d'ailleurs que ce parti-là à prendre pour en tirer quelque utilité, parce que la galerie est déjà assez profonde pour qu'on ne puisse y rentrer que longtemps après la moindre pluie.

Conclusions. — Il est indispensable de reconnaître si le filon du Cayla se prolonge, comme cela est probable, à travers les montagnes au pied desquelles il a été découvert et attaqué. Dans ce cas son exploitation par galeries serait d'autant plus avantageuse que le minerai est de bonne qualité. S'il ne se prolongeait pas dans la hauteur, ou s'il était trop pauvre, on aurait pour dernière ressource de l'exploiter par un puits placé sur la berge du ruisseau, au-dessus du niveau des grandes eaux.

Mine de la Boussonès. — Elle est située à un kilomètre au Nord-Ouest de la ville de Lacaune, sur le penchant d'une colline élevée, près du domaine de la Boussonès.

Elle consiste en un filon couche d'un mètre d'épaisseur, interposé entre des bancs de calcaire primitif, alternants et inclus eux-mêmes entre les bancs des roches argilo-schisteuses qui composent les montagnes environnantes.

Cette couche de minerai, ainsi que les bancs accompagnants, s'inclinent de 30° au Nord-Ouest et précisément à contre-pente de la montagne. Cette mine a été ouverte il y a deux ans. La galerie qu'on y a pratiquée a 38 mètres de longueur, elle s'incline comme la couche de minerai, on y a rencontré les variétés suivantes :

1° Fer oxydé compacte, d'un brun jaunâtre, imparfaitement schisteux, entremêlé et enveloppant des feuillets de roche argilo-schisteuse, grise, en partie désagrégée et friable, ce qui rend les masses caverneuses.

2° Fer oxydé brun, compacte en masses

caverneuses, dont les cavités renferment souvent du fer oxydé écailleux, graphique, d'un gris d'acier tirant sur le violet.

3° Fer oxydé brun hématite, en couches mamelonnées, minces et luisantes, incrustant le fer oxydé brun compacte.

La roche calcaire primitive accompagnante est tantôt compacte et tantôt grenue à grains fins; sa couleur, d'un gris cendré ou d'un noir bleuâtre clair.

La roche argilo-schisteuse est d'un gris verdâtre tendre, imparfaitement schisteux et se délitant en fragments rhomboïdaux obtus.

Observations et conclusions. — Le minerai de la mine de la Boussonès ne paraît pas très-riche. Son épreuve à la forge de Monségou peut seule décider du parti qu'on pourra en tirer à l'avenir. Si le résultat de l'épreuve est en sa faveur, cette mine peut devenir importante à raison de la continuité du minerai, de sa disposition régulière et des facilités pour son extraction.

Mine de Belair. — Le filon de Belair n'est pas exploité. On a ramassé à plusieurs reprises, trois ou quatre cents myriagrammes d'excellent minerai, épars en fragments à sa surface.

Il est situé à deux kilomètres à l'Est de la ville de Lacaune, un peu au-dessus du domaine de Belair : il est dirigé de l'Est à l'Ouest, et traverse verticalement la colline qui le renferme. Quoiqu'il ne soit pas bien découvert, on peut juger qu'il a plusieurs mètres de puissance. Sa tête est recouverte de nombreux fragments de quartz gris et de fer oxydé brun hématite très-riche. Il est encaissé dans des roches argilo-schisteuses grisâtres, qui paraissent inclinées de 70° au Nord-Ouest.

Observations et conclusions. — Dans la pénurie de minerai que la forge de Monségou éprouve souvent, à cause de l'exploitation vicieuse des mines de Faidel, il serait à propos de tenter quelques recherches à Belair : pour peu que le filon vint à donner, on couvrirait le déficit, qu'on éprouve souvent à Monségou, en attendant que le mode d'extraction fut réformé à Faidel.

Mine du Plô d'Epinet. — Elle est située près la métairie de ce nom, à un kilomètre au Sud-Est de Lacaune, sur les pentes qui remontent vers le sommet de la chaîne du Montalet.

Elle consiste en deux filons verticaux et parallèles, de peu d'épaisseur, dirigés de l'Est à l'Ouest, et qui ne sont distants l'un de l'autre que de 20 mètres. Ils sont placés à la jonction des roches argilo-schisteuses primitives avec le calcaire primitif; ils traversent ces deux sortes de roches, dont les bancs s'inclinent de 25° au Nord-Ouest.

Le calcaire est grenu à petits grains et d'un gris clair, imparfaitement feuilleté. La roche argilo-schisteuse est de la même couleur.

Le filon qui est le plus près du nord (n° 1) a un mètre de puissance ; il est composé :

1° De chaux carbonatée ferrifère (fer spathique), en masse, d'un brun jaunâtre, à cassure lamelleuse à petites lames. Elle renferme et incruste des fragments de la roche calcaire accompagnante.

2° Du fer oxydé brun, compacte, en masse caverneuse provenant de la décomposition de la variété précédente, dont il reste des appendices de cristaux dans les cavités.

3° Du fer oxydé brun hématite, en mamelons, dans les cavités du fer oxydé brun compacte. Il est souvent accompagné de quelques parties de fer oxydé écailleux, graphique, d'un gris d'acier tirant sur le violet.

Le quartz et les fragments calcaires remplissent plus de la moitié de la capacité du filon.

Les anciens ont exploité cette mine en plusieurs endroits, ce qu'on reconnait au bouleversement de la surface du sol.

Depuis quelques années, on en a successivement extrait, à tranchée ouverte, environ deux à trois mille myriagrammes de bon minerai. Cette faible extraction se continue suivant les besoins.

Le second filon (N° 2) n'a que quatre décimètres de puissance ; sa tête n'est point découverte ; mais il se montre au jour sur le revers oriental de la montagne qu'il traverse. Il contient :

1° De la chaux carbonatée ferrifère, en masse, d'un brun jaunâtre ou rougeâtre, à cassure lamelleuse à très petites lames. Elle est mélangée de fer oxydé compacte, d'un brun rougeâtre et souvent traversée de petites veines de calcaire blanc lamelleux.

2° De fer oxydé brun hématite, en couches mamelonnées, luisantes, qui incrustent du fer oxydé brun compacte.

On a abandonné ce filon après en avoir extrait une vingtaine de myriagrammes de minerai.

Observations et conclusions. — De ces deux filons il n'y a que le premier qui puisse être exploité avec avantage, si sa puissance se soutient ; encore ne peut-on le regarder que comme un moyen de suppléer à l'extraction trop faible de Faidel, parce que le minerai est loin d'être aussi riche que celui de cette dernière mine.

Conclusions Générales. — 1° La pénurie du minerai qu'éprouve souvent la forge de Monségou ne vient point de la pauvreté des mines qui doivent fournir à sa consommation ; elle provient seulement de la manière vicieuse dont on les exploite. En régularisant leur exploitation, il est certain que non seulement il serait facile d'obtenir au moins au même prix, si ce n'était à meilleur compte, un produit régulier suffisant à la consommation ordinaire, mais encore qu'on pourrait augmenter l'activité de cette forge, en lui fournissant du minerai toute l'année.

2° La puissance des filons de Faidel, la qualité du minerai et sa plus grande proximité de Monségou, assurent à cette mine une juste supériorité sur les autres. C'est sur elle que le concessionnaire doit porter toute son attention pour remédier aux vices de la méthode d'extraction.

3° Au reste l'établissement d'une exploitation à Faidel, n'empêche pas qu'on ne doive chercher à se procurer un supplément de ressource, en faisant quelques recherches à Belair et à Cayla, en poursuivant le filon n° 1 du Plô-d'Epinet et en continuant l'extraction à la Boussonès, si le minerai en est assez riche.

Fait double pour le Conseil des Mines et Monsieur le Préfet du Tarn.

A Albi, le 30 Pluviose an XIII.

L'ingénieur des Mines,
Louis Cordier.

MIGNOUNETO (1)

Aïmarios pas ma mignouneto,
Per fair' un pla poulit bouquet,
D'ana culi la campaneto,
Lou pounpoun d'or et lou bluet ?
Aïmarios pas, dins la souerado,
D'ana proumena prep del riou,
Per escouta la serenado
De las bestiolos d'al boun Diou ?

Refrain

Canto, ma bloundo mignouneto;
Canto, respon à mas cansous,
Canto, pecaïr' ô moun angeto !
L'amour, las flous et lous poutous.

(1) M. Emile Théron, notaire à Labastide, est l'auteur des paroles et de la musique de cette charmante poésie qu'il a dédiée à Mlle Anaïs Rodière. — En vente à Paris, chez O. Kelly, 11 faubourg Poissonnière, à Toulouse, chez J. Rouget, 5, rue Saint-Pantaléon.

Aïmarios pas, ma mignouneto,
D'ana gueyta, quan tout dourmis,
Lou dous esclat de l'esteleto,
De l'esteleto que luzis?
Aïmarios pas, moun adourado,
D'aña segui lous parpaïous,
Quand à la flou, presqu'alandado,
Foou de poutous, foou de poutous?

Refrain

Canto, etc.

Aïmarios pas, ma mignouneto,
D'aouzi lou riou richaouchilla,
E d'agueyta bergerouneto,
Que ba de fès s'y mirailla?
Aïmarios pas la cansouneto
Qu'entouno lou chantré dé neït,
Per endourmi roussignouleto,
Roussignouleto, qu'es al leït?

Refrain

Canto, etc.

Aïmarios pas, ma mignouneto,
De bezé al tour del pastourel
Lous ourbâris de cabrideto,
Las caribounbos de l'agnel?
Aïmarios pas, quan la granouio
Crido sul bor del reserbouer,
D'aouzi lou grel, que s'aginouio,
Per fa sa priero del souer?

Refrain

Canto, etc.

Aïmarios pas, quan la sizampo
Se plan, se plan tout en plouren,
D'aouzi la larmo que s'escampo,
Del gran bassi del firmamen?
Aïmarios pas de bezé l'aïgo,
Quan refleto l'astre d'argen,
Que dins la niou tout cop s'amago,
Per reparestre may luzen?

Refrain

Canto, etc.

Aïmarios pas, ma mignouneto,
Quan bioous et bacos boou laoura,
De bese la pastoureleto
De gleous en gleous saouta, saouta?
Quan tout bresio jous l'herbéto,
Que lou printemps es rebengut,
Lou cachoniou de la calletto,
Dins lou blat pioulo, presque nut?

Refrain

Canto, etc.

E. Théron.

COMMUNE DE MAILHOC.

Ce village, qui renferme 449 habitants, est bâti sur le penchant d'une colline, à 15 kilomètres au nord d'Albi. Il y a deux écoles publiques, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles. L'église paroissiale est dédiée à saint Eloi. On y remarque un tableau représentant Notre-Dame la Noire, apporté du Sénégal, au siècle dernier, par le chevalier Daire, chef d'escadre. Dans une chapelle particulière sont plusieurs tombeaux des anciens seigneurs. En face de l'église Saint-Eloi est le château dont les quatre tours ont été rasées jusqu'à la toiture. — A l'est du village se trouve la petite église de Saint-Jean le Froid, où est le tombeau du curé Carrière, mort en 1592, victime des querelles de religion. (1)

Le territoire de la commune de Mailhoc a 1,265 hectares d'étendue; il est arrosé au sud par la Vère, et traversé par le chemin de grande communication n° 3, de Gaillac au port de Labesse. Le chemin d'intérêt commun n° 2, d'Albi à Lagardeviaur, coupe le précédent à angle droit, près du chef-lieu communal, et celui d'Albi à Monestiés, n° 76, passe à l'est, près de Saint-Jean. Les principaux écarts sont Lacarayrié, Laborie,

(1) Nous avons relevé et publié l'inscription gravée sur la pierre qui recouvre la sépulture du curé Carrière (*Revue du Tarn*, tome 1er, page 175). C'est à tort que M. Crozes dans son *Répertoire archéologique* dit que cet ecclésiastique fut mis à mort en 1793,

Calauzou, les Pradals, Laudagarié et Montdédou. Le terrain est très accidenté, mais bien cultivé et très productif. Il y a 900 hectares de terres labourables, qui produisent d'excellent blé, et 103 hectares de vignes.

En 1790, la paroisse dépendait du district de Villeneuve et l'archevêque était collateur de la cure. La seigneurie appartenait au Roi; mais elle était depuis longtemps inféodée et la famille Daire en jouissait depuis un siècle environ. Les consuls portaient le chaperon mi-parti noir et rouge, en vertu de lettres patentes qui leur avaient été accordées par le roi Charles IX, en 1565.

Le plus ancien titre où il soit fait mention de Mailhoc (*Magnus locus*, au XIVe siècle) est un acte de l'année 1227 par lequel l'évêque d'Albi, du consentement du chapitre, donne au chevalier Pons Bernard les deux tiers des dîmes, sous la réserve de certaine quantité de blé et d'avoine pour lui et le chapitre. — En 1280, les habitants reconnaissent devoir au seigneur, qui leur octroya une charte deux ans après, une albergue de 16 setiers de froment et 8 setiers d'avoine; depuis que les tailles étaient devenues réelles, cette redevance, appelée *la quête*, était convertie en argent et répartie au marc la livre, comme les tailles royales, d'après l'allivrement du compoix. Par acte du 22 mai 1359, les deux tiers de cette quête furent vendus au chapitre, moyennant 132 livres tournois, par Guillaume de Roquefort, damoiseau, seigneur de Mailhoc, Louise de Montagut sa femme, et Guitard de Roquefort, frère de Guillaume, tous deux fils de feu Raymond de Mailhoc, chevalier, et de Hélène Frotier. Bien que cet acte eût reçu l'approbation du duc d'Anjou, lieutenant général en Languedoc, les habitants refusèrent pendant longtemps de payer le tiers restant de la quête ; il fallut deux arrêts pour les y contraindre : l'un du parlement de Poitiers, en 1435 ; l'autre du parlement de Toulouse, en 1458.

Mailhoc eut beaucoup à souffrir des guerres du XVe siècle. En 1443, pendant que le Dauphin, qui fut plus tard le roi Louis XI, était en Albigeois, son artillerie était réunie à Mailhoc, et c'est là que Salazar alla la prendre en quittant Carlus pour se rendre en Gascogne. La seigneurie était alors inféodée à la famille Albigès, et en 1479, le noble Jean d'Albigès, écuyer, qui eut pour successeur son fils Pierre-Raymond, coseigneur, avec noble Antoine de Calmon, qui était probablement son beau-frère, fit vente au chapitre de certaines redevances sur des terres sises à la Johanada, aux Fontanelles et près du fossé de la ville. Dans le siècle suivant, les habitants de Mailhoc furent entraînés dans la lutte des partis comme la plupart des communautés du diocèse ; leur château fut pris par les ligueurs en 1586, repris ensuite par les huguenots et ainsi disputé par les uns et par les autres jusqu'à la paix. — Toutefois, dans le siècle suivant, on comptait dans cette commune, 25 paires de bœufs, 38 paires de mules, 24 têtes de gros bétail et 1,082 bêtes à laine.

Le dernier seigneur fut Jacques-Paul Daire, qui possédait en même temps les seigneuries de Mouzieys et Puygouzon.

Les archives de Mailhoc n'ont jamais été considérables. Les commissaires de 1734 n'ont eu à signaler que le compoix, quelques parchemins concernant les priviléges, et les comptes des dernières années. — Pour nous, nous les avons trouvées encore plus pauvres, et nous n'avons à mentionner que le compoix et les registres de la paroisse. Les parchemins sont perdus : il s'agissait d'une copie de la charte des priviléges accordés en 1282, dont l'original était dans les archives de Cordes, et des lettres de Charles IX relatives à la livrée consulaire. Ce dernier do-

cument est classé dans les archives de la Préfecture. E. J.

GLANURES HISTORIQUES

1282. — Albi. — Dans un but d'utilité publique et sur la demande des habitants, Bernard de Castanet, évêque et seigneur d'Albi, autorise l'établissement d'un poids public dans cette ville, près du pont du Tarn, pour y peser gratuitement le blé que l'on portera aux moulins, sans toutefois que ce pesage soit obligatoire. Le poids doit être entretenu, par la communauté, des deniers provenant du pont ou du four banal. Les préposés seront choisis par les consuls et prêteront serment par-devant le baile de l'évêque ; ils devront toujours faire connaître, au meunier et au propriétaire ou à son représentant, le poids du blé, et si l'on rapportait du moulin un poids inférieur, le meunier devrait le compléter de même farine et, au besoin, il y serait contraint par justice. Cette concession est considérée comme un des priviléges de la ville. La charte est datée d'Albi, en la chambre épiscopale, le 16 des calendes de décembre, en présence de frère Pierre de Fabrica prieur des frères prêcheurs, de Guillaume et Pierre Motas, de l'ordre des frères mineurs, de Pierre Lambert, professeur en droit, et d'autres témoins. Cette charte nous semble donner l'explication de la marque des poids anciens d'Albi. En effet, c'est seulement par suite de la concession que nous venons de mentionner qu'il y eut des poids communaux dans cette ville ; mais comme ils émanaient en même temps de l'autorité communale et de la puissance seigneuriale, ils devaient rappeler cette double origine ; c'est pourquoi on les marqua, d'un côté des armes de la ville, de l'autre du monogramme du seigneur B (*Bernardus*). Ce type primitif n'a plus été changé, les moules étant restés les mêmes, comme le prouvent les actes de leur transmission par les consuls ; on se contentait, à chaque renouvellement complet des séries, de changer le millésime. *(Arch. de la ville)*.

1496. — Albi. — Bulle par laquelle, attendu que le diocèse d'Albi est pays de frontière et que, l'évêque étant seigneur de la cité, il importe d'y nommer un prélat dont la fidélité au Roi soit éprouvée, Alexandre VI se réserve le droit de nommer à cet évêché, lorsqu'il viendra à vaquer par la mort ou la démission de Louis d'Amboise. Par la même bulle Sa Sainteté en pourvoit par avance Louis d'Amboise, âgé de dix-huit ans, neveu du titulaire, et archidiacre de Narbonne.

1593. — Albi. — Les États généraux de la province du Languedoc se tinrent en cette année, à Albi, pendant les mois d'octobre et de novembre. On fit d'abord une procession générale et chaque matin, avant l'ouverture de l'assemblée, on célébrait une messe du Saint-Esprit à laquelle les États assistaient en corps. Il y avait de fréquentes collations ; aussi la ville avait-elle fait d'amples provisions. On consomma quatre pipes et demie de vin clairet de Gaillac et quatre de vin blanc nouveau ; soixante-et-douze livres et demie de dragées, *tant muscades, canclades, qu'amandes et autres ;* quarante-neuf douzaines et demie de fougassets faits avec eau de rose, œufs et sucre, et cinq mille quatre cents gimbelettes, à dix sols le cent. La dépense de bouche, qui s'éleva à près de deux cents écus, fut remboursée par la bourse commune de la province.

Le Directeur-Gérant, E. Jolibois.

Nous empruntons au dernier numéro du *Bulletin de la Société de géographie de Toulouse* le compte-rendu suivant :

EXCURSION AU SIDOBRE DE CASTRES (1).

La Société d'Histoire naturelle avait invité la Société de Géographie à prendre part à la course qu'elle avait organisée pour aller étudier les blocs granitiques du Sidobre aux environs de Castres.

Le samedi 20 mai, nous nous trouvions réunis à Castres quatorze excursionistes pleins d'ardeur et disposés à affronter la température sénégalienne du moment, pour parcourir le grand plateau du Sidobre dont la surface est couverte de ces blocs étranges qui étonnent les géographes et ont soulevé tant de discussions entre les géologues.

Dès sept heures, le dimanche matin, deux voitures bien attelées nous portaient rapidement dans la vallée pittoresque de l'Agout où nous admirions les sites charmants des Salvages, les ruines si intéressantes de Burlats que nos archéologues auraient voulu pouvoir étudier en détail et, enfin, nous arrivions au joli village de Lacrouzette, après avoir gravi péniblement une rude côte de 2 kilomètres qui nous avait donné accès sur le plateau du Sidobre. Là, pour le géologue, commencent ou plutôt finissent les terrains granitiques dont nous devons examiner l'étrange manifestation extérieure et où le géographe trouve les dernières dentelures de cet immense plan légèrement incliné vers l'ouest qui, appuyé sur l'arête supérieure de la chaîne de partage des eaux françaises aux monts de Lespinouse, constitue un élément de la partie haute du versant océanique. Sur cet immense plateau, le regard s'étend au loin, ne percevant que quelques ondulations, quelques monticules dénudés qui rompent faiblement la monotonie de l'horizon, et devinant à peine dans des déchirures profondes, étroites et tortueuses, les vallées de l'Agout, de la Durenque, de l'Am et de leurs affluents torrentueux, qui régularisent péniblement le débit des eaux tombant sur ces vastes surfaces en grande partie déboisées.

Dès qu'on sort du village de Lacrouzette, soit par la route de Vabre, soit par celle d'Anglès et de Saint-Pons, on pénètre dans les champs de blocs épais ou agglomérés, que l'on a comparés quelquefois à des troupeaux d'éléphants. Des blocs aux dimensions les plus variées et parfois considérables jonchent le sol de toutes parts, principalement dans la partie supérieure du plateau et dans le fond de certains vallons où ils semblent avoir roulé naturellement et s'être entassés en masses souvent énormes. Ces blocs, qui semblent tous avoir été roulés, affectent parfois les formes les plus étranges et sont superposés de la façon la plus invraisemblable, présentant sur des bases disproportionnées des dispositions d'équilibre instable les plus étonnantes. On croirait qu'ils ont été placés ainsi avec un soin tout particulier et conformément aux lois essentielles de la statique.

Nous étudions avec soin ces blocs granitiques afin de nous faire une idée de la cause qui a produit de si étranges effets. D'après leur accumulation et leur disposition, on croit, à première vue, se trouver devant une immense moraine et, si l'on ne voyait que certains points de la région, il serait difficile de ne pas admettre cette origine; mais une étude un peu attentive fait bientôt reconnaître à M. Trutat et à la plupart des

(1) Cette excursion, entreprise dans les meilleures conditions, ne put être terminée en raison du mauvais temps ; elle fut reprise et complétée quelque temps après par d'autres sociétaires. Le compte-rendu comprend l'ensemble des deux excursions.

géologues présents que l'on est en présence d'une désagrégation en grand, produite sur place. Effectivement, le sous-sol est de même nature que les blocs et la terre végétale ambiante est uniquement formée des détritus résultant de la décomposition du granit. Une coupe faite par la route ne peut laisser aucun doute à cet égard. Cependant, en poursuivant notre course et en approchant du vieux château de Ferrières, nous sommes frappés de la physionomie glacière de la vallée ; les pentes sont polies, moutonnées, absolument comme dans les hautes régions pyrénéennes et, *à priori,* il n'y a pas là d'hésitation possible ; mais, en examinant de plus près ces parois polies, on reconnaît que les glaciers n'étaient pas en cause et la direction perpendiculaire à l'axe de la vallée des stries que l'on peut observer, prouve que l'on a à faire à un polissage par éboulis venus des parties supérieures.

Ainsi, la question semble jugée, les blocs du Sidobre sont uniquement un effet d'érosion et ils ont été formés sur place.

Au retour, l'excursion suit la route de Lafontasse et traverse un plateau marécageux, parsemé encore de blocs granitiques que l'on attribuerait facilement encore aux glaciers, si l'on n'examinait pas avec la plus grande attention le sous-sol et les contrées voisines.

Le temps, superbe jusqu'à ce moment, s'assombrit rapidement et un orage d'une violence inusitée arrêta les excursionnistes à l'auberge de Lafontasse et les obligea à renoncer à visiter le rocher tremblant et la grotte de Saint-Dominique ; ce n'est même qu'à sept heures du soir que le retour à Castres fut possible.

La deuxième excursion au Sidobre, faite le 20 juin, reprit à son origine l'exploration commencée afin d'embrasser, autant que possible dans son ensemble, le grand phénomène que présentent les blocs granitiques ; elle examina surtout avec beaucoup de soin la zone non parcourue la première fois.

Il résulte de cette deuxième partie du travail que le géographe peut encore être replongé dans le doute à l'égard de l'origine des blocs du Sidobre. Il ne peut se refuser à admettre que c'est par une désorganisation faite sur place que ces blocs ont pris les formes individuelles qui, *à priori,* font croire à un transport, et présentent des positions relatives qui confirment encore cette hypothèse. Cependant, il ne peut s'empêcher de trouver étrange que cette appréciation première soit encore corroborée et confirmée par la répartition de ces blocs faite conformément à la disposition orographique de l'ensemble du terrain sur lequel on les rencontre.

Nous voulons bien croire que le phénomène des blocs du Sidobre n'est pas formé par l'ensemble des débris dispersés d'une vaste moraine, mais, en examinant le plan exact du terrain sur lequel il s'étend, et en l'appliquant à l'orographie de ce territoire, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'une moraine, descendue de la partie supérieure des plateaux et formée de matériaux granitiques que ne repousse pas la constitution géologique des régions plus élevées, aurait produit les mêmes effets, quand le glacier, rapidement résolu en eau, aurait dispersé les éléments de la moraine.

En effet, si l'on examine avec attention le nivellement relatif du terrain sur lequel on trouve les blocs, on constate que, par le relèvement du sol sur la rive droite de l'Agout, les débris d'une moraine, s'il en avait existé dans cette région, auraient été disposés absolument comme on les retrouve actuellement. Ceux-ci sont accumulés en grande quantité sur le parcours qu'aurait

suivi la partie centrale de la moraine, laissant peu de débris dans le flanc nord qui se relève sensiblement, les répandant au contraire en plus grand nombre dans la partie déclive qui s'étend dans le sud, vers le bassin de la Durenque, et suit l'inclinaison générale de toute la surface de cette contrée. L'examen des cotes de niveau permet de formuler cette opinion.

Pourquoi, du reste, cette répartition des blocs sur la surface du sol, serait-elle faite suivant un éventail dont le centre serait à la partie supérieure du terrain où les éléments d'une moraine auraient été dispersés, et dont les rayons suivraient presque régulièrement les lignes de plus grande pente, s'allongeant d'autant plus qu'ils suivent la déclivité générale du terrain ; et l'accumulation des blocs diminuant à mesure que, dans la partie inférieure du sol naturel, ils s'éloignent davantage du centre de dispersion de la masse.

En effet, nous avons constaté que, dans la deuxième partie examinée, c'est-à-dire dans la surface que présente la zone la plus basse du mouvement de terrain sur lequel les blocs sont répandus, on trouve une diminution progressive dans l'accumulation de ceux-ci, à mesure qu'on s'éloigne du point du départ apparent. On remarque en outre que les blocs sont plus nombreux sur le flanc des vallons secondaires situés du côté d'où le mouvement se serait produit et que c'est également de ce côté que se rencontrent les roches placées en équilibre presque instables, prêtes à rouler au fond du ravin où sont déjà accumulées en grand nombre des roches semblables. Enfin, dans les ravins successifs qui, eux aussi, paraissent disposés en éventail, l'accumulation des blocs dans les thalvegs diminue à mesure que la direction des ravins s'éloigne du centre de l'éventail.

Le géographe se voit, par ces raisons, obligé de chercher un complément de démonstration qui soit de nature à concilier toutes les considérations mécaniques que soulève l'aspect de l'orographie du pays avec les appréciations déduites de la constitution du sol sur lequel on trouve les blocs dispersés et répartis, comme s'ils y avaient été transportés, au lieu de s'être façonnés sur place.

Enfin, l'exploration de la région sud du Sidobre qui comprend la partie du plateau formant le versant gauche du bassin de l'Agout permet d'examiner deux phénomènes qu'une désagrégation locale de l'ossature du sol est, en apparence, insuffisante à expliquer complètement. C'est d'abord ce qu'on nomme, dans le pays, le *Rocher tremblant*, c'est ensuite la *Grotte de Saint Dominique.*

Le Rocher tremblant est un bloc de granit présentant la forme d'un œuf aplati faiblement à une extrémité et ayant environ 2m 50 de longueur ; le bloc présente une surface presque régulière, il est posé sur la pointe légèrement aplatie et est placé au bord même de la surface plate et inclinée d'une énorme roche enchâssée dans le flanc du vallon. Le rocher ovoïde est à peine en équilibre et semble remuer quand on le soumet à une poussée quelque peu énergique ; de là son nom de Rocher tremblant. C'est un des plus curieux échantillons de roches géométriquement façonnées par la désorganisation naturelle dont les blocs granitiques du Sidobre ont été l'objet. En outre, il offre un grand attrait pour le touriste, car il est situé presque au sommet d'une des croupes descendant du plateau, et quand on l'examine, on découvre un des plus beaux panoramas de la région, ayant pour cadre les collines de Revel et de Castelnaudary à l'ouest, le massif de la Montagne Noire à l'est et pour fond, les silhouettes neigeuses

des Pyrénées.

Au-dessous du Rocher tremblant, dans le fond du ravin sur lequel il semble suspendu, on trouve un second phénomène d'une autre nature et encore plus singulier ; c'est la *Grotte de Saint-Dominique.*

Cette grotte est formée par un vaste amas de blocs granitiques, aux arêtes arrondies, aux formes variées, aux dimensions diverses et souvent considérables, qui se sont accumulés au fond du ravin, en ont comblé le thalveg et ont recouvert pendant des centaines de mètres et sur une épaisseur de 5 ou 6 mètres, le lit d'un ruisseau torrentueux, qui continue à descendre avec fracas sur un fond hérissé de roches et sous un dôme formé par des blocs entassés en désordre.

Rien n'est plus étrange que de parcourir cette galerie artificielle édifiée par la nature en dehors de tout travail géologique normal. On y pénètre en se laissant glisser dans l'intervalle étroit laissé libre par quelques blocs mal juxtaposés et en descendant entre les couches successives et irrégulières des blocs superposés. Quand on est parvenu ainsi au fond du lit du torrent qu'on entendait mugir sourdement du dehors, on remonte le fond du thalweg et, muni d'une lanterne, on cherche sa route souterraine au travers des blocs, escaladant leurs surfaces polies, glissant sur les parois humides des cavernes, cheminant parfois de la façon la moins conforme aux habitudes humaines, franchissant des cascades souterraines et admirant des voûtes menaçantes ; on fait enfin, sur une étendue de 80 mètres environ, la plus émouvante et la plus curieuse des explorations au milieu d'un chaos mystérieux.

Quand on revient à la lumière et que l'aspect souriant du vallon, qui en dehors des débris granitiques est couvert d'une riche végétation, a dissipé les émotions sombres inspirées par la grotte, on se reprend à chercher comment a été créé le phénomène et comment les blocs de rochers superposés qui forment le dôme de la voûte et se trouvent ainsi à la partie inférieure de la masse peuvent présenter, comme ceux restés à la partie supérieure, les mêmes caractères de désorganisation et avoir, comme eux, l'aspect de rochers roulés ?

Note de la Rédaction. — La contradiction apparente qui semble exister entre les deux comptes-rendus précédents résulte de ce fait : que l'un rédigé par un géologue, l'autre par un topographe, n'ont pas attribué la même valeur à cette expression : *désagrégation sur place.* Au point de vue du géologue, ceci veut dire :

1° Décomposition de la roche par les agents extérieurs ;

2° Eboulements consécutifs.

A la suite de ces deux phénomènes, les parties les plus tenues sont entraînées par les eaux, les masses principales restent seules ; et de là cette physionomie de matériaux de transport.

(Bulletin de la Société de Géographie de Toulouse.)

LETTRES DU DUC DE ROHAN

A Madiane et aux consuls de Castres.

(SUITE ET FIN.) (1)

(1626-1629)

La paix de mars 1626 était à peine publiée, que déjà, de part et d'autre, on se plaignait d'infractions au traité.

Richelieu poursuivait l'exécution de son

(1) Voir la *Revue*, tome III, page 322 ; tome IV, pages 19 et 113.

plan. Il ne le faisait pas ouvertement ; mais il avait pour instruments des hommes dévoués qui continuaient la lutte. Nous citerons, pour le Languedoc, le premier président Lemazuyer, qui par sa haine contre les Réformés et son fanatisme catholique s'était acquis toutes les faveurs de la Cour, et Auguste Galland, conseiller d'Etat, religionnaire sans conscience, courtisan servile. Lemazuyer, lors de l'enregistrement de l'édit de paix au Parlement, y avait introduit des modifications qui le rendaient moins favorable aux protestants ; malgré l'amnistie, il ordonnait des arrestations, des poursuites ; par son ordre, des temples étaient changés en églises catholiques. Galland parcourait la province, correspondait avec les royalistes et, scrupuleux observateur des instructions du cardinal, il s'efforçait de semer la division dans les rangs du parti protestant.

A Castres, Madiane était le chef du parti de la Cour. Il avait complétement abandonné Rohan qui, de Nîmes où il s'était retiré depuis la paix, lui écrivait lettre sur lettre pour exposer la triste situation des églises, pour lui rappeler la nécessité de l'union et l'inviter à des conférences. Madiane lui répondait : « Je suis toujours prêt à me sacrifier pour vous, excepté si vous voulez recommencer la guerre », tandis que sa correspondance avec les partisans de la paix à tout prix, respirait la haine contre le Duc (1).

Rohan, qui était tenu par ses amis au courant de tout ce qui se passait, adressa respectueusement des plaintes au Roi : (2).

« Sire, depuis la paix qu'il a plu à V. M. de donner à ceux de la Religion au mois de mars dernier, je n'ay tasché qu' à la servir et ne croy avoir été inutile à affermir la tranquillité publique, laquelle on a désiré troubler par divers moyens : surtout en exerceant toutes sortes d'inhumanités et d'injustices contre vos subiects de la ditte Religion. Les exécutions faites à Toloze et à Béziers, contre la teneur de vos édictz en font foy ; le refus de votre jussion au parlement et le partage à la chambre de l'édict de l'arrest de vostre conseil font connaître que nous ne pouvons plus espérer aucune justice en cette province : mais ce qui donne le plus de dépit à vos bons et fidèles serviteurs et particulièrement à moy, Sire, est de voir le mespris qu'ils font de vostre souveraine authorité comme sy elle était partagée entre V. M. et eux, ce que le pr. président de Toloze m'a bien sceu escrire. Et à l'exemple des justices supérieures les subalternes et les particuliers s'esmancipent de fouler aux pieds les arrests de votre conseil et de ne recognoistre aucune authorité ou il y va de leurs intérests, de façon que la persécution est telle que nul gentilhomme n'est en seureté dans sa maison ny habitant dans sa propre ville, pource que les prises de corps sont envoyées en blanc par le président de Toloze pour les remplir à la discrétion ou plustost passion de ceux à qui il les envoye, ce qui apporte en ce pays beaucoup de trouble et rend le lieu ou je demeure et ma propre maison pleine de refugiez de toutes sortes de qualitez. Je croy, Sire, qu'on accourra aux pieds de V. M. pour en avoir justice, laquelle scaura pourvoir au maintien de son authorité et au soulagement de tant de maux que souffrent ses subiets, la cognoissance desquels je ne luy eusse encore sytost donnée sans une petite affaire qui s'est passé ici où on a empesché avec toute la douceur du monde que l'on ne conduisist à Toloze et à Béziers contre vostre intention un

(1) Lettre de Madiane à P. Lacger, citée par M. Schybergson.

(2) Lettre du 31 août, publiée par M. Schybergson, d'après l'original qui se trouve à la Bib. Nat.

pauvre innocent pour en offrir une victime nouvelle à la cruauté et barbarie de nos ennemys. Je vous envoye pour cet effect, Sire, le sieur des Isles qui vous porte très-véritablement tout ce qui s'y est passé (en estant bien instruit), où je m'assure que V. M. remarquera que le seul mépris de son authorité (dont on se joue de deça) a fait qu'on a arresté le cours à une licence sy effrenée. Car j'ose dire avec vérité que tous les arrest de votre conseil et toutes vos lettres depuis la paix dernière ont été reçues avec dérision, et on a professé que ny tels arrest ny vos commandemens n'arreteroyent point le cours de leurs exactions : ce qui navre jusques au fond du cœur et donne de l'appréhension à ceux qui ne veulent et n'attendent protection qu'en la vigueur de l'authorité royalle de V. M. Pour laquelle je prie Dieu incessamment qu'il l'augmente non seulement en ce royaume mais en tous les coings de la terre, et qu'en quelque endroit je le puisse servir comme estant aussy bien d'affection que de naissance, Sire, vostre très humble et très obeissant et très fidèle subiect et serviteur. HENRI de ROHAN. »

Au milieu de cette agitation un synode national fut tenu à Castres du 16 septembre au 5 novembre. Jean Chauve en était le modérateur et Galland y siégeait en qualité de commissaire du Roi. Le modérateur eut le courage, lorsque ce commissaire se présenta, de lui reprocher sa condescendance, si contraire à la liberté de l'Eglise : « un réformé, lui dit-il, ayant à cœur les intérêts de la foi, aurait décliné cette fonction. » (1). La ville de Castres avait été désignée afin d'y détruire le reste d'influence que Rohan y conservait et, dès le mois de juillet, on avait fait prendre par le conseil communal la résolution de l'empêcher d'entrer s'il se présentait aux portes de la ville. Galland s'opposa à l'admission des députés que le duc envoya au synode ; mais Rohan avait chargé un député de ses amis de présenter à l'assemblée une sorte de manifeste qui témoigne d'un dévouement sans bornes à l'Eglise et à la patrie. Cependant, ses ennemis obtinrent contre lui un vote de censure. Voici ce manifeste : (1) « Messieurs, Je vois avec un grand contentement, qu'après les calamités qui nous ont travaillé, il a plu à Dieu par la bonté et la justice du roi, de faire jouir les églises de ce royaume du calme et de la liberté tant nécessaires, dont la tenue de votre assemblée, nous est un témoignage très-certain. Aussi ai-je cru être de mon devoir de m'en réjouir avec vous, comme des choses que j'ai le plus ardemment désirées, et plus constamment poursuivies. C'est ce qui m'a obligé de prier M. de Beaufort, de qui le zèle et affection à l'Église de Dieu sont connus à un chacun, et qui a été ez temps qui se sont passés, fidelle témoin de mes actions, de vous rendre celle-ci, et vous assurer, que je n'ai jamais eu, et n'aurai jamais avec la grâce de Dieu, désir qui me sollicite plus vivement, que celui de l'avancement de sa gloire, du service du roi, de la paix de son État et de la consolation en icelui de toutes vos églises ; et combien que nous voyons que les artifices des ennemis communs de l'État et de l'Église ayent été encore assez puissans pour apporter des délais très-pernicieux à l'exécution des volontés de Sa Majesté, par les modifications qu'on a apporté à ses édits, ou plutôt opposées, et vous ravir par ce moyen, avec une insigne injustice, l'entière jouissance des grâces et

(1) Galland était chargé, en vertu de la déclaration du roi du 17 avril 1623, d'assister aux assemblées des Réformés afin de s'assurer qu'il ne s'y traitait d'autres affaires que celles permises par les édits.

(1) D'après Marturé, *Histoire du pays Castrais*, tome 2, pièce justificative, n° 16.

libertés qu'il nous a octroyées par sa clémence, je m'ose pourtant persuader, que par vos prières à Dieu, et par la continuation de vos très humbles remontrances envers Sa Majesté, nous obtiendrons enfin l'exécution de ses promesses royales, ce qui est nécessaire pour notre subsistance, pour le service de Dieu et le sien, et que votre innocence sera enfin plus forte que toute la contradiction de vos ennemis. Je m'assure, messieurs, que vous qui êtes appelés d'une façon particulière, pour réparer les ruines qu'on veut faire à la maison de Dieu, y emploirez votre zèle et votre prudence par affection, et que Dieu bénissant vos travaux, leur donnera l'efficace nécessaire. Quant à ce qui me concerne, je vous supplie de croire que je ne m'écarterai jamais de cette route, et qu'il n'y aura que les ennemis du roi, de l'État et de l'Église, qui puissent avec aucune apparence de raison, noircir parmi les gens de bien, la sincérité de mes déportemens. Je m'assure que vous en prendrez une ferme créance ; ce qui m'obligera de prier Dieu qu'il lui plaise de présider à votre sainte assemblée par son esprit, et de faire réussir vos délibérations à sa gloire et au bien de son église, d'aussi bon cœur, que je suis, messieurs, votre très-humble et très affectionné à vous faire service, HENRI DE ROHAN. »

Le mécontentement était grand, surtout à La Rochelle, où un changement dans la constitution municipale avait occasionné des séditions sévèrement réprimées. D'un autre côté, la promesse relative à la démolition du fort Louis, n'avait pas été réalisée ; et le roi avait fait répondre aux députés qui étaient allés en demander la réalisation : « qu'il ne fallait compter sur rien que sur ce qui était écrit. » Bien plus, on avait fait élever deux nouvelles forteresses dans l'île de Rhé, en vue de la ville. Les Rochellois, en présence de la division qui régnait dans le parti, s'adressèrent au roi d'Angleterre, garant de la paix, et implorèrent sa médiation.

C'est alors que Buckingham entra en négociation avec Rohan qui, après les premiers pourparlers, écrivit au roi de la Grande-Bretagne : « Ie suis requis, lui dit-il, au nom de toutes les Eglises de deça, d'espandre aux pieds de Vostre Majesté, leurs douleurs, affin qu'elle pourvoie, selon son zele, sa prudence, au moyen de leur allégeance. Ie n'ay peu denier cest office a plus de cent mille âmes chrestiennes qui soubs mon seing vous font pareille requeste et qui ne sont persécutés que pour la profession de foy qu'ils ont commune avec Vostre Majesté. » Nous n'avons pas à rechercher ici quel était le mobile de la politique anglaise dans cette circonstance ; ce qu'il y a de certain c'est que des promesses furent faites. Alors Rohan convoqua à Uzès les provinces qui lui étaient restées fidèles ; il leur exposa la situation critique de La Rochelle, les infractions nombreuses au traité et il fit jurer aux députés de ces provinces qu'elles resteraient unies jusqu'à la conclusion d'une paix sérieuse.

Pour rompre cette alliance, la Cour se relâche de ses rigueurs ; elle se montre conciliante ; elle fait de nouvelles promesses ; mais les Réformés avaient été si souvent leurrés par ces royales promesses que les agissements des agents de Richelieu étaient impuissants. Alors, on a recours à l'intimidation. Soubise, qui depuis la paix était resté en Angleterre, est déclaré coupable de lèse-majesté ; Rohan est déchu de tous ses titres et droits et sa tête est mise à prix par le parlement de Toulouse qui le fait écarteler en effigie ; enfin, il est ordonné à tous les sujets du roi de courir sus aux rebelles et de les tailler en pièces. A Castres, pen-

dant que deux députés royalistes parcourent l'Albigeois pour exhorter les villes à rester fidèles au Roi, Madiane convoque une assemblée générale, le 6 octobre, et fait jurer de maintenir la ville *dans le devoir*.

La guerre éclate et Condé, si peu digne de son père, est opposé aux Réformés dont il avait trahi la cause. Rohan, après avoir pourvu à la défense du Bas-Languedoc, pénètre dans le Rouergue avec cinq mille hommes ; le peuple de Milhau lui ouvre les portes de la ville, malgré la résistance des consuls et d'autres villes de la contrée adhèrent à l'union des Églises. Du Rouergue, il passe dans le Castrais en se rendant maître de plusieurs châteaux sur son passage. Le Sénéchal de Castres, Saint-Germier, (1) se disposait à lui livrer cette ville dans la nuit du 13 au 14 octobre ; mais le complot fut dévoilé par un traître ; le conseil convoqué en hâte par Madiane leva une troupe de volontaires royalistes et Saint-Germier fut chassé avec tous ses amis. Les Madianites reçurent des félicitations de la Cour, des récompenses de toutes sortes et Galland, profitant habilement des circonstances, obtint sans peine des villes encore hésitantes la même déclaration d'obéissance qui avait été faite par les Castrais.

Cependant Rohan cernait la ville. Un nouveau complot fut formé pour la lui livrer par les Castrais réfugiés à Roquecourbe, de concert avec quelques amis qui n'avaient pas été expulsés. A l'heure convenue une attaque fut dirigée contre les remparts, mais l'assaut fut repoussé. Au lieu de le renouveler, Rohan se retira du côté du Vabrais ; il prit Castelnau le 19 octobre, entra à Roquecourbe le 22 et Réalmont s'étant déclaré pour lui, il y convoqua le colloque d'Albigeois. Après avoir confié à Maugis la garde de cette place importante, il alla dans le Lauragais ; puis, s'étant assuré de Revel, il revint camper en vue de Castres, sur les hauteurs d'Arifat ; mais il n'osa pas l'assiéger, dans la crainte de ruiner une ville où il avait compté tant d'amis et dans laquelle il conservait l'espoir de rentrer sans violence.

Les royalistes Castrais triomphaient et, le 27 octobre, le roi écrivait à Madiane : (1)

« Cher et bien amé, nous avons été particulièrement informé par les lettres du président de Suc, de la généreuse résolution qui a été prise par les habitants de notre ville de Castres, pour la maintenir sous notre obéissance, et l'ordre qui a été tenu pour mettre hors de ladite ville, St-Germier et quelques factieux, qui avaient dessein d'introduire le duc de Rohan, au préjudice de notre service et au repos commun des habitans. Comme aussi de ce que vous avez contribué de votre fidélité et affection envers nous pour favoriser une tant louable action. De quoi nous demeurant contentement, et toute sorte de satisfaction, nous n'avons pas voulu différer d'avantage sans vous faire connaître le bon gré que nous en avons ; et vous exhortant de continuer à nous départir dans les occurrences qui se pourront offrir dans ladite ville, les effets de cette même fidélité et bon devoir, assuré que le particulier service que vous nous avez rendu en cette occasion, nous est en bonne considération, et que nous aurons plaisir à le reconnaître en ce que vous aurez à désirer de notre bienveillance. Louis. Et plus bas, Phelipeaux. »

Madiane ayant appris que Rohan se disposait à lever le camp, s'empressa d'en

(1) Marquis de Toulouse-Lautrec, seigneur de Saint-Germier, avait succédé à son père dans la charge de Sénéchal de Castres, en 1616 ; il testa en 1637 ; il avait épousé en 1617 Isabeau de Lacger.

(1) Marturé, tome 2, pièce justificative, n° 17.

prévenir Montmorency, qui avait concentré ses troupes à Lautrec pour surveiller les mouvements des Réformés ; mais la marche de la petite armée fut si prompte et si bien dirigée que l'ennemi ne put l'entraver. Les Réformés se dirigeaient vers le comté de Foix.

Aussitôt que Rohan eut quitté l'Albigeois. Condé, sollicité par l'évêque d'Albi, s'approcha de Réalmont qu'il cerna avec une armée de six mille hommes. La résistance fut d'abord vigoureuse ; mais après quinze jours de siége, le gouverneur Maugis, gagné par l'or du prince, capitula, le 30 avril 1628. (1) C'était pour Rohan une perte qui semblait irréparable ; au contraire, elle fut l'occasion de la reddition de Castres. Il avait été stipulé que les habitants ne seraient pas molestés ; mais, au mépris de la capitulation, les assiégeants se conduisirent comme dans une ville prise d'assaut ; ils la saccagèrent et y commirent les plus déplorables excès. Les malheureux habitants échappés à leur rage, fuyaient, lorsqu'ils rencontrèrent Saint-Germier qui, de Roquecourbe, venait à leur secours avec cinq cents hommes réunis à la hâte. Le vaillant Sénéchal les conduisit sous les murs de Castres ; on les repoussa ; mais l'appel navrant qu'il fit à la pitié de ses anciens concitoyens excita une sédition dans la ville et aidé des amis qu'il y avait encore et des réformés accourus de Mazamet, il fit si bien que, malgré les efforts des royalistes, les portes leur furent ouvertes. Saint-Germier entra en libérateur ; il convoqua le conseil général et comme les consuls voulaient déposer le chaperon, il les pria de le garder : « Voyant que toutes les églizes refformées de ce royaume estoyent unies ensemble pour la conservation et deffence de la ville de la Rochelle, il auroit avec bon nombre de seigneurs, gentilshommes, cappitaines et gens de guerre faizant profession de la religion refformée, estimé a propos de venir en ceste ville pour la porter à ceste union, et par ainsy comme cella estant grandement utile et profitable pour la conservation, manutention et deffence tant de ceste ville de la Rochelle que autres églizes de ce royaume, il auroit au nom de tout led. conseil général prié lesdits consuls d'embrasser et jurer ceste union... et tout incontinant lesdits sieurs consuls et tous les assistans audit conseil, auroyent fait le serment. d'union » (2) Condé se vengea de la prise de Castres en ravageant les environs, tandis que son lieutenant Ragny détruisait Mazamet, dont les habitants qui n'avaient pas de remparts pour se défendre, résistèrent pendant quinze jours ; vaincus, ils se réfugièrent dans le château d'Hautpoul contre lequel échouèrent tous les efforts de Ragny.

Cependant, la Rochelle succombait. Amenée par la nécessité à traiter avec les Anglais, la malheureuse cité avait repoussé des propositions de Buckingham tout ce qui pouvait compromettre son indépendance ; alors même qu'elle faisait alliance avec l'étranger, elle avait voulu rester de cœur fidèle à la France. Mais, pressée par un ennemi acharné à sa ruine, mal secourue par ses alliés, elle dut ouvrir ses portes le 25 novembre 1628. Ce jour même, les conseils ordinaire et extraordinaire de Castres juraient de garder inviolablement la fidélité envers les Eglises.

Saint-Germier, en prenant possession du gouvernement de Castres, n'avait permis aucun excès ; les royalistes et les prêtres qui avaient voulu quitter la ville l'avaient fait en toute liberté ; Madiane seul avait été arrêté ;

(1) Voir dans la *Revue* le récit du siège de Réalmont, tome II, page 21.

(1) Extrait du procès-verbal publié par M. Schybergson.

mais, mis bientôt en liberté, il s'était retiré à Labruguière et, sur sa demande, le roi, en considération de ses services, lui avait accordé des lettres de sauvegarde pour lui et son beau-père. Cette modération du Sénéchal avait sans doute encouragé les agissements des royalistes ; des divisions se manifestèrent entre les habitants et, pour prévenir une sédition qui paraissait imminente, Rohan vint à Castres le 7 décembre avec sa cavalerie et cinq cents hommes de pied. Il jugea nécessaire d'user de rigueur envers les agitateurs, et comme Chabanac, qu'il nomma gouverneur, ne put s'entendre avec Saint-Germier, il obligea ce dernier à sortir une seconde fois de la ville. Par une ordonnance, datée de Castres le 22 décembre, il établit dans cette ville, « sous le bon plaisir du roi », un siége présidial dont le ressort devait s'étendre sur les colloques d'Albigeois et de Lauragais, « n'y ayant rien de si nécessaire que de conserver dans le cours des armes celui de la justice » et le 19 janvier 1629, après avoir pris l'avis des consuls et des principaux habitants, il publia l'ordonnance suivante, datée du 6.

« Henry duc de Rohan, pair de France prince de Léon, chef et général des Eglizes refformées de ce Royaulme et provinces de Languedoc et Guienne, Cevenes, Gevaudan et Vivares, a tous ceux qu'il appartiendra salut. Estant nécessaire, pour le régime et administration de toutes sortes d'affaires consernant le bien subcistence et conservation de la ville de Castres, d'establir ung conseil de direction compozé de douze des habitans de ladite ville durant les présents mouvements, nous avons de l'advis de notre conseil choisy et nommé, en presance des consuls de ceste ville de Castres, le sieur Noé de la Roze, Pierre Dumas, Abel de Rotolp, sieur de Crespinet, docteurs en droits, Jacques Guiraud, Jean Boyer, Jean Vedellier, Gedeon Plumies, Ysaac Penavayre, Pierre Auret, Pierre le Roy, Jean Coste et Daniel Novel, habitans dicelle pour ledy conseil de direction, lesquels avec lesdits consuls en lacistence d'ung pasteur de l'églize privativement et a l'exclusion de touts autres conseils ordinaires estants en la dite ville, cognoistront, jugeront et ordonneront de toutes aflaires regardans la police d'icelle et dont lesdits conseils auraient accoustumé de juger et autres quy pourraient survenir cy-après generallement quelconques, et les fairont executer ponctuellement sans retardation ny support, lequel conseil de direction subcistera en cest estat pendant trois mois commençant ce jourd'hui, apres lequel temps par le mesme conseil la moitié d'icelle sera changé et mis en leur place pareilh nombre d'habitans capables, fidelles et affectionnés, lesquels demeureront en charge avec toute moitié pendant autres trois mois, apres lesquels encore les six quy seront demeurés du premier establissement seront changés et mis en leur place pareil nombre, ce quy sera faict par l'advis desdits consuls en conseilh et ainsi consecutivement de temps en temps ledit changement sera fait par le mesme ordre que dessus, et de ce faire donnons tout pouvoir, commission et adveu et mandons a tous chefs et gens de guerre, magistrats, habitans de laditte ville et conseils vous recognoistre et entendre en ladite qualité, prestent et donnent toute ayde, faveur et main forte, à peyne de dessobeissance, et au premier huissier ou sergent fere les exploics nécessaires, en tesmoing de quoy nous avons signé les presantes de nostre main, a icelles fait apozer le cachet de nos armes et contresigner par nostre secrétaire ordinaire ; donné à Castres le sixième jour du mois de janvier mil six cens vingt-neuf. HENRY DE ROHAN et plus bas : par monseigneur : FAGET. »

Rohan fit encore nommer les députés qui devaient siéger dans une assemblée générale des Églises convoquée à Nîmes; il mit des garnisons dans les principales places du Castrais et il quitta Castres le 24 janvier, « après avoir, dit Madiane toujours injuste envers son ancien ami, perdu les favorables occasions que le roi lui offrait de sortir des malheurs de la guerre, par un mauvais conseil et avaricieux dessein de toucher l'argent que l'Espagnol lui promettait. Il différa si fort que S. M. revenue d'Italie et ayant prins Privas, à cause du mauvais ordre que Rohan y donna, il fut obligé de traiter la corde au cou et de livrer toutes nos villes à la miséricorde du Roi. »

Dans la situation où se trouvaient alors les Réformés, il fallait une foi bien vive et une grande énergie pour continuer la lutte. Rohan resta ferme dans ses résolutions et le 1er février l'assemblée de Nîmes se prononça pour la continuation de la guerre. Non pas que, dans cette circonstance, Rohan agît dans un intérêt personnel, comme l'en accuse Madiane, il est certain qu'il n'avait en vue que l'intérêt des Églises. Alors les hostilités recommencèrent ; mais, après six mois d'efforts surhumains, les Réformés épuisés se trouvèrent forcés d'accepter la paix. Rohan la voulait générale, c'est-à-dire faite au nom de l'Église réformée et il l'aurait obtenue ainsi avec de meilleures conditions, si les intrigues du cardinal ne lui avaient imposé une prompte acceptation afin de prévenir des traités particuliers. (1) Cette paix fut conclue à Alais, après de courtes négociations le 27 juin 1629, et sanctionnée par l'édit de Nîmes.

Voici les principales conditions du traité : Rétablissement de l'édit de Nantes ; — Cessation des hostilités ; — Serment de fidélité de tous les Réformés : — Rasement des fortifications de toutes les villes religionnaires ; — Exil de Soubise et de Rohan. — L'article XXI portait : « Voulons aussi que la Chambre de l'édit, séante à Béziers, soit remise à Castres, après que les fortifications d'icelle auront été entièrement démolies et rasées et qu'elle demeure en ladite ville de Castres, suivant l'édit de Nantes, nonobstant ce qui est porté par l'ordonnance par nous faite au mois de janvier dernier et l'arrêt intervenu au parlement de Toulouse sur le CII article d'icelle ; laquelle Chambre Sa Majesté veut être maintenue en toutes les attributions a elle faites par les édits et règlements ». Toutefois, c'est seulement le 22 mars 1632 que la Chambre, après avoir siégé successivement dans plusieurs villes, fut rétablie à Castres.

Cette troisième guerre fut la dernière entreprise par les Réformés pour la défense de la liberté de conscience. Ils cessent d'être un parti politique. Désormais, ils n'auront plus qu'à souffrir en silence la persécution, jusqu'à ce qu'enfin on les chasse du royaume, par la révocation de l'édit de Nantes. Malheur à ceux qui seront forcés de rester : ils seront exposés à aller ramer sur les galères du Roi ou à être tués par les dragons de Sa Majesté en allant prier au désert.

(1) Voir la correspondance de Danchies et d'Agret (Bib. Nat. fonds français n° 18,972). Les émissaires qui parcouraient la province disaient aux villes protestantes que Rohan traitait sans elles et le représentaient comme un traître ; aux partisans de Rohan ils disaient que les villes se disposaient à lui jouer un mauvais tour, « tellement dit Danchies dans une de ses lettres, que luy et les villes se hasteront pour se tromper les unes les autres sur cette créance et ceste tromperie sera bonne pour le service du Roy. » — On trouve cette note dans une lettre d'Agret à son frère : « Quant à Castres ilz m'asseurent que puisque le sieur de Rohan leur joue de ses esteufs là, qu'ils luy en bailleront d'un autre. Ils ont très bien prins vostre advis qui est de traicter à son deceu et devancer Nismes pour avoir la Chambre ; vous oyrez parler d'eux ». —

Après la publication de la paix, Madiane, par l'influence de l'évêque d'Albi chargé de présider à la démolition des fortifications de Castres, obtint le premier chaperon du consulat de cette ville ; mais sa conduite fut si sévèrement jugée par ses coréligionnaires, qu'on oublia même les services qu'il avait rendus dans la deuxième guerre. Il réclama pendant plus de trente ans le remboursement des avances qu'il avait faites dans ses voyages ; ses réclamations occasionnèrent des révoltes en Rouergue et, malgré les ordres du Roi, malgré les arrêts du Parlement et du Conseil d'Etat, l'affaire n'était pas encore terminée en 1656.

Rohan avait obtenu par le traité de paix une indemnité de trois cent mille livres. Il les distribua à ses coreligionnaires et se retira à Venise où il écrivit, entre autres ouvrages, ses *Mémoires* si remarquables par la science militaire et par l'énergie du style. Venise le choisit pour général contre l'Espagne ; puis il servit la France dans la Walteline; mais la jalousie des courtisans l'obligea de se réfugier dans le camp de Bernard de Saxe-Weimar et il reçut une blessure mortelle à la bataille de Rheinfeld, en 1638.

E. J.

LOUS ALBIGESES.

Cant patrioutic.

UNO VOUES

Ausissés des coumbats la voues despietadouso !
Des pélerins del Nord la troupo pouderouso
A devançat l'apèl del terrible Mountfort ;
La crouts coumbat la crouts pertout sur soun passage,
E sul Miejoun, coubert de sang é de carnage,
Plano l'arcanjo de la mort !

COR

Glouriouses martirs, imperissablo raço
Nascudes per luta, nascudes per soufri,
Resignades per viéure e prestes per mouri,
O, marcharen sur vostro traço
Oubriés de l'umanitat,
A ginouls saludan vostro oumbro venerado,
Franço, de tant de sang nostro terro arrousado,
A fach naïsse ta libertat !!

UNO VOUES

Lou liri s'es unit à la crouts de Toulouso,
Dins soun ilo à l'estrech l'Angloterro jalouso
S'en vé sur nostre sol planta soun estendard,
Lanço sous pavilhous, sous archés, sous gendarmes,
L'Anglès !.. Tout lou Miejoun se lèvo, pren las armos
Per musela lou Léoupard.

COR

Glouriouses martirs, imperissablo raço,
Nascudes per luta, nascudes per soufri,
Resignades per viéure e prestes per mouri,
O, marcharen sur vostro traço,
Oubriés de l'umanitat,
A ginouls saludan vostro oumbro venerado,
Franço, de tant de sang nostro terro arrousado,
A fach naïsse ta libertat !!

UNO VOUES

De vostre libre d'or bellos sou las annalos
On i vei des guerriés las poumpos trioumfalos,
De grands faits, de grands noums, de nobles devouemens,
A l'obro des tirans la sénto resisténço,
E pertout del païs la fiero independenço,
La grando amo dins lous tourmens.

COR

Glouriouses martirs, imperissablo raço
Nascudes per luta, nascudes per soufri,
Resignades per viéure e prestes per mouri,
O, marcharen sur vostro traço,
Oubriés de l'umanitat,
A ginouls saludan vostro oumbro venerado,
Franço, de tant de sang nostro terro arrousado,
A fach naïsse ta libertat !!

PREIERO

Diéus, esprit eternal, soulel de nostros amos,
Douno-nous d'afrounta lous cavalets, las flamos,
De trioumfa del mal, de surmounta l'infer !
Apren-nous que val mai la mort que l'esclavage,
Armo-nous pel coumbat, trempo nostro courage,
Fai-nous de granit e de fèr.

UNO VOUES

Coumo eles serès grands, d'une talo lignado
L'inflechiblo vertut vous es assigurado,
Lour sang es vostre sang, avès lour noble cor,
Alerto ! se jamai del fèr e de la lanço

Lou Cosaco, l'Anglès menaçabou la Franço
Del ped marcas al froun lous Cosacos del Nord.

COR

Glouriouses martirs, imperissablo raço,
Nascudes per luta, nascudes per soufri.
Resignades per viéure e prestes per mouri,
O, marcharen sur vostro traço,
Pél salut de l'Umanitat
De cop nous levaren sarrats coumo, n'armado
Saurren soufri, luta per nostro Franço aimado,
E mouri pér la libertat ! !

Isidore SARRASY.

LES ALBIGEOIS

Chant patriotique

Une voix. — Entendez la voix impitoyable des combats ! Des pélerins du Nord la troupe effrayante a devancé l'appel du terrible Montfort. Partout sur son passage la croix combat la croix, et sur le Midi couvert de sang et de carnage plane l'archange de la mort.

Chœur. — Glorieux martyrs, race impérissable, nés pour la lutte, nés pour la souffrance, résignés pour vivre et prêts pour mourir. Oui, nous marcherons sur vos traces. Ouvriers de l'humanité, nous saluons à genoux votre ombre vénérée. France, notre terre arrosée de tant de sang a fait naître ta liberté.

Une voix. — Le lis s'est uni à la croix de Toulouse. A l'étroit dans son île la jalouse Angleterre vient planter son drapeau sur notre sol, lance ses pavillons, ses archers, ses gendarmes. L'Anglais !... Tout le Midi se lève, prend les armes pour museler le Léopard.

Chœur. — Glorieux martyrs, race impérissable, nés pour la lutte, nés pour la souffrance, résignés pour vivre et prêts pour mourir. Oui, nous marcherons sur vos traces. Ouvriers de l'humanité, nous saluons à genoux votre ombre vénérée. France, notre terre arrosée de tant de sang a fait naître ta liberté.

Une voix. — Belles sont les annales de votre livre d'or. On y voit les pompes triomphales des guerriers, de grandes actions, de grands noms, de nobles dévouements, la sainte résistance à l'œuvre des tyrans, et partout la fière indépendance du pays et sa grande âme dans les tortures.

Chœur. — Glorieux martyrs, race impérissable, nés pour la lutte, nés pour la souffrance, résignés pour vivre et prêts pour mourir. Oui, nous marcherons sur vos traces. Ouvriers de l'humanité, nous saluons à genoux votre ombre vénérée. France, notre terre arrosée de tant de sang a fait naître ta liberté.

Prière. — Dieu, esprit éternel, soleil de nos âmes, donne-nous d'affronter les chevalets, les bûchers, de triompher du mal, de surmonter l'enfer. Apprends-nous que la mort est préférable à l'esclavage ; arme-nous pour le combat ; trempe notre courage ; fais-nous de granit et de fer.

Une voix. — Comme eux vous serez grands. D'une telle lignée l'inflexible vertu vous est acquise. Leur sang est votre sang, vous avez leur noble cœur. Alerte ! Si jamais le Cosaque, l'Anglais menaçaient la France du fer et de la lance, que votre pied marque au front les Cosaques du Nord.

Chœur. — Glorieux martyrs, race impérissable, nés pour la lutte, nés pour la souffrance, résignés pour vivre et prêts pour mourir. Oui, nous marcherons sur vos traces. Serrés comme une armée, nous nous lèverons pour le salut de l'humanité. Nous saurons souffrir, lutter pour notre France aimée et mourir pour la liberté.

CORRESPONDANCE

ANTESIGNANUS. — La Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn s'est occupée, à plusieurs reprises, d'Antesignanus et de son lieu de naissance (1). Dans sa dernière séance M. Charles Peyronnet lui a communiqué de nouveaux renseignements, adressés à ce sujet à M. Boissière de Rabastens par M. Lebourgeois de Paris. Voici dans son entier la lettre qui les renferme :

Paris, le 2 novembre 1882.

Mon cher Boissière,

D'après votre lettre et les renseignements que vous me donnez, j'ai fait des recherches sur Pierre Antésignan, auteur du XVIe siècle, et voici ce que j'ai pu recueillir.

Guillaume Colletet, dans son ouvrage

(1) *Revue du Tarn.* Tome III, pages 201 et 233.

ayant pour titre : *Histoire des poëtes et sçavants françois*, le fait naître à Rabastens, diocèse d'Albi, et donne pour raison que les armoiries de cette ville, avec l'épithète latine, *Rapistagnensis* qui ne s'applique qu'à elle, se trouvent au frontispice de tous les ouvrages de cet auteur ; il ajoute que son *scel* portait *trois raves* avec cette inscription : *Petrus Antesignanus Castrum-Rapistagni.*

Après lui, Bayle le fait également natif de Rabastens en Albigeois et donne une raison à peu près semblable ; il dit que les *trois raves* et l'épithète *Rapistagnensis* sont en tête de tous ses ouvrages. Il est certain que les œuvres de Pierre Antésignan ayant été imprimées de son vivant, il n'aurait pas adopté pour frontispice les armoiries d'un autre pays que le sien.

La note jointe à votre lettre porte qu'il mourut le 31 août 1561. J'ai lieu de croire que cette note est apocryphe ; en voici la preuve : Son Térence fut imprimé trois fois, 1556, 1560, 1568, la 3me édition rectifie complétement les deux autres, on peut s'en rendre compte en voyant les notes marginales et les renvois qui occupent autant d'espace que le corps de l'ouvrage. S'il rectifia son Térence en 1568, il ne devrait pas être mort en 1561.

Sa grammaire universelle, qui n'eut qu'une édition, fut imprimée à Paris en 1581 in-4°. Cette grammaire aurait paru 20 années après sa mort, ce qui n'est pas croyable ; elle fut, sans aucun doute, imprimée de son vivant. Ses biographes disent que cette grammaire était une compilation si confuse qu'il n'y a qu'un érudit du temps pour en soutenir la lecture. Elle devait être une œuvre de sa vieillesse, ce qui me fait croire qu'il ne mourut pas à 36 ans. Sa grammaire grecque fut imprimée plusieurs fois et sa dernière édition est datée de Lyon 1613 in-8°.

J'ai découvert du même auteur un opuscule ayant le même frontispice que ses autres ouvrages, et qui a pour titre : *Essai grammaticat de langue grecque*, sans date, ni nom d'imprimeur.

Son Térence est précédé d'une épitre, qui parait être une réponse à ses détracteurs ; j'y ai lu entre autres choses que le surnom *Antesignanus* lui fut donné par ses condisciples et qu'il l'adopta définitivement lorsqu'il commença à écrire. Son vrai nom n'existe nulle part.

Je désire que ces renseignements et mes observations puissent vous être de quelque utilité.

Tout à vous d'amitié.

P. Lebourgeois.

PENSÉES DIVERSES.

L'intérêt général était hier l'intérêt du Prince. Aujourd'hui c'est la somme des intérêts particuliers. Espérons que demain ce sera l'intérêt de l'humanité.

Celui qui veut nous expliquer ce que c'est que Dieu ne ressemble-t-il pas à un aveugle qui tenterait d'écrire un traité sur les couleurs ?

Notre curiosité est plus excitée par l'espoir de surprendre notre voisin commettant une vilaine action, qu'accomplissant un acte honorable.

Une chose nous manque, nous la désirons, et dès que nous la possédons elle nous devient indifférente. Le bonheur peut-il être autre chose qu'un désir ?

Les plus dangereux des menteurs est celui qui dit presque toujours la vérité.

Ne faites jamais une affaire de compte à demi avec quelqu'un d'une moralité douteuse, car, si elle est bonne, il peut en prendre tout le profit, mauvaise, vous en laisser toute la perte.

Notre état social s'accommode trop facilement de certaines contradictions. On refuserait de tendre la main à un duelliste qui aurait attaqué son adversaire avec des armes déloyales et l'on s'empresse d'aller au devant d'un spadassin de la presse qui a cherché à assassiner l'honneur d'un ennemi politique à l'aide des calomnies les plus odieuses.

Il y a entre le rêve et la folie d'étranges ressemblances. Ne pourrait-on pas dire que la folie est le rêve du jour de même que le rêve est la folie de la nuit ?

Au lieu de rougir de la possibilité d'une descendance simienne, l'homme devrait en être fier, car, en comparant cette humble origine à son état actuel, il peut s'écrier : « Quo non ascendam ».

Elles doivent bien s'ennuyer dans leur intérieur les femmes qui se donnent tant de peine pour assister à toutes les réunions et à tous les bals de leur monde.

Si nous descendons d'une famille obscure notre objectif doit être de l'illustrer, d'une famille illustre de la continuer.

Il ne faut pas craindre de travailler pour ceux qui viendront après nous et, lorsqu'on plante un arbre, se demander si l'on vivra assez pour se reposer à son ombre.

La douleur est la grande institutrice. Bénissons-la au lieu de la maudire. Sans son aiguillon, auquel nous cherchons toujours à nous soustraire, nous aurions peut-être accepté la vie calme de l'huitre qui s'ouvre au soleil et se ferme à la nuit, nous ne serions pas devenus des hommes.

Comme la théodicée de l'Inde ancienne est supérieure à la plupart de celles qui se sont produites dans les temps passés ! A l'arrière plan de sa *trimourti*, elle place, sous le nom de Brahma neutre, la puissance infinie et éternelle. Elle l'indique à peine, la laisse seulement entrevoir, sentant son impuissance à la définir. Sur un autre plan, bien nuageux encore mais cependant plus perceptible, elle met Brahma, le créateur de l'univers, Vichnou, le conservateur de toutes choses et Sivah, le rénovateur. Mieux que les autres religions elle a compris le double phénomène de conservation et de rénovation qui se produit dans la nature et, au lieu de jeter à ce dernier d'impuissants anathèmes, de le considérer comme l'œuvre d'Ahriman ou de Satan, elle n'y voit que l'acte d'un Dieu puissant qu'elle honore à l'égal de Vichnou, le conservateur suprême.

Il y a des moments où notre imagination, lancée à toute vapeur, dévore l'espace, plus rapide que le Pégase ou l'Hippogriffe des poëtes. Nous planons du haut de l'Ether comme des demi-dieux ; nous voyons sous nos pieds les soleils et les planètes ; un sentiment d'orgueil envahit notre âme ; il nous semble que nous sommes loin de la terre et de ses misères, lorsque tout à coup la porte de notre cabinet de travail s'ouvre et nous

entendons la voix d'une fille de service dire: « Monsieur veut-il du chocolat ou du café au lait pour son déjeuner ? »

Que de gens qui font de la crainte de la mort le principal tourment de leur vie, qui la considèrent comme un moment de suprême angoisse ! Si nous pouvions avoir des communications d'outre-tombe, combien, peut-être, nous diraient qu'ils sont morts en quelque sorte sans s'en douter ! E. R.

NÉCROLOGIE

Le département du Tarn vient de perdre un de ses esprits les plus distingués. Clément Caraguel, qui rédigeait depuis 1865 le feuilleton dramatique du *Journal des Débats*, où il avait succédé à Jules Janin, est mort à Paris le 24 novembre dernier. Il était né à Mazamet en 1819. Après avoir passé quelques années dans l'enseignement, il prit dès 1840 la route de Paris, avec l'intention de suivre la carrière des lettres. Le journalisme l'attira bien vite et il devint un des collaborateurs les plus assidus des principales feuilles de la Capitale. Il s'y fit promptement remarquer par sa verve caustique et la vivacité de son esprit et acquit sans effort la brillante réputation qui l'a suivi dans les divers journaux auxquels il a collaboré. Il a réuni en volumes quelques uns de ses nombreux articles; il nous laisse aussi plusieurs ouvrages littéraires fort goûtés et une spirituelle comédie en un acte, *le Bougeoir*, qui fait encore partie du répertoire de la Comédie Française. La perte de ce critique d'un goût si fin et si délicat sera vivement ressentie dans le monde des lettres où il occupait une place si brillante.

VARIA

Nos lecteurs apprendront certainement avec plaisir que le jury de l'Exposition des Arts décoratifs de Paris vient de décerner une médaille de bronze à M. Louis Aillaud pour son *Album de la Cathédrale d'Albi*.

Ajoutons que le dernier numéro de la *Gazette des Beaux-Arts* publie, au sujet de cet Album, une remarquable étude que nous espérons pouvoir reproduire dans le prochain numéro de la *Revue*. Ce travail est dû à la plume autorisée de M. Henri Jouin, le critique d'art bien connu.

La Société des Ecrivains Français de Paris a publié récemment les résultats du concours littéraire qu'elle avait organisé. Parmi les lauréats nous sommes heureux de voir figurer notre collaborateur, M. Charles Peyronnet, qui avait envoyé l'*Eloge* de Dom Vaissète, déjà couronné par la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn.

Publications récentes intéressant la Région.

Notes concernant les domaines agenais des Alaman et de leurs successeurs immédiats dressées d'après des documents inédits (XIIIe et XIVe siècles) par MM. E. Cabié et L. Mazens. — Ces notes sont extraites de la *Revue de l'Agenais*.

Le Pouget et ses alentours. — Etude historique par M. Denis de Thezan.

Recherches historiques sur la baronnie de Roquecourbe, ville et château, de 1209 à 1629, par M. J. L. Alibert. — Cet ouvrage a été couronné par la Société littéraire et scientifique de Béziers.

Le Directeur-Gérant, E. Jolibois.

SOCIÉTÉ

des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn.

Séance du 24 novembre 1882.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président fait part à la Société de la mort de Clément Caraguel, le feuilletoniste dramatique du *Journal des Débats*, qui était originaire de notre département. Il rappelle les brillantes qualités de ce critique distingué, sa collaboration assidue depuis 1840 aux principaux journaux de Paris, son entrée au *Journal des Débats* en 1865. où il avait remplacé Jules Janin, et qu'il ne devait plus quitter. Il termine en exprimant les regrets que cause à tous cette mort prématurée.

Le Secrétaire perpétuel procède au dépouillement de la correspondance. Il communique une gracieuse pièce de vers patois adressée par M. Gaubert, de Carmaux, pour remercier la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres. M. Jules Rolland donne lecture de cette poésie. M. Andouard annonce à cette occasion que M. Gaubert a l'intention de réunir prochainement ses diverses poésies et espère pouvoir bientôt présenter ce recueil à la Société.

M. Auguste Vidal, qui prépare la fin de son étude sur les *passages des gens de guerre à Lavaur*, écrit qu'il se fera un plaisir de transcrire *les fastes consulaires de la cité de Lavaur*, si la publication de ce document peut intéresser les lecteurs de la *Revue du Tarn* La Société déclare qu'elle reçoit toujours avec le plus vif intérêt les communications de M. Vidal.

M. Gaillac adresse une étude sur *l'âge de bronze, l'époque gauloise et l'époque romaine dans la commune de Lisle*. Ce travail fait suite à celui du même auteur qui a été déjà publié sur l'âge de pierre dans cette commune. et M. Gaillac se propose d'entreprendre prochainement la description des monuments de l'époque mérovingienne. La Société remercie M. Gaillac de son intéressante communication et renvoie son travail au comité de publication.

M. Ch. Peyronnet transmet à la Société une lettre adressée par M. Lebourgeois, de Paris, à M. Boissière, de Rabastens ; cette lettre contient d'intéressants renseignements sur Antésignan, à propos de la note communiquée à la Société par M. Soulages, dans une des dernières réunions. Une intéressante causerie s'engage à ce sujet entre MM. de Clausade, Teyssier, Jolibois, Jules Rolland, etc. Les renseignements fournis par M. de Clausade sont absolument d'accord avec ceux de M. Lebourgeois et permettent d'affirmer qu'Antésignan est bien né à Rabastens d'Albigeois. Il serait à souhaiter que l'on obtienne des renseignements aussi précis sur le nom véritable et sur l'état civil de cet helléniste distingué.

M. Jolibois annonce que M. Cabié met la dernière main à la publication du cartulaire des Alaman, dont il est inutile de faire ressortir l'importance pour notre contrée. Il communique quelques vues photographiques d'Arifat, Paulin et Grandval que M. Cabié lui a adressées et une brochure intitulée *Notes concernant les domaines agenais des Alaman et de leurs successeurs immédiats* par MM. Cabié et Mazens. Ces notes historiques sont extraites de la *Revue de l'Agenais*.

Le secrétaire communique à la Société une brochure de M. J. L. Alibert intitulée : *Recherches historiques sur la baronnie de Roquecourbe, ville et château, de 1209 à 1269*, ouvrage couronné par la Société littéraire et scientifique de Béziers.

Il signale dans une des dernières livraisons des *Matériaux pour l'histoire primitive et*

naturelle de l'homme un article fort intéressant de M. Ed. Flouest sur l'exploration des tumulus. Le Tarn possède plusieurs tumulus qui n'ont pas encore été fouillés, ces conseils pourront être d'une grande utilité si la Société entreprend un jour de les faire fouiller.

Il dépose enfin sur le bureau au nom de M. Clos, directeur du Jardin des Plantes de Toulouse, membre honoraire de la Société, une notice historique sur Castelnaudary et le Lauragais, et plusieurs brochures sur la botanique. La Société est heureuse de l'intérêt que M. Clos porte à ses travaux et le remercie de ses communications qui feront l'objet d'un rapport.

Une nouvelle Société vient d'être créée à Foix, sous la dénomination de Société ariégeoise des Sciences, lettres et arts ; elle adresse pour échange à celle du Tarn le premier numéro de son bulletin (octobre 1882) ; la Société du Tarn accepte avec plaisir l'échange proposé.

Un membre communique une pièce d'argent trouvée dernièrement à Orban. Cette pièce est reconnue pour un dernier tournois de Philippe le Bel.

M. Jules Rolland présente l'*Armana Prouvençau* de 1883 qui rend compte de la fête de Santo Estello à Albi, le 24 mai dernier, et reproduit la pièce de vers que M. Teyssier avait adressée à Frédéric Mistral, en lui offrant au nom de la Société une coupe d'honneur en argent ciselé. La lecture de cette pièce et des quelques lignes chaleureuses dont Mistral la fait précéder dans l'*Armana prouvençau* est vivement applaudie.

Le secrétaire, au nom de M. Ch. Thomas, aide-archiviste, met sous les yeux de l'assemblée divers objets d'antiquité, trouvés à la Viaule, près Lombers : deux petits objets en bronze et quelques débris de poterie qui rappellent la poterie de Montans et où se voient encore très-bien les noms des potiers. De nombreux objets semblables ont été trouvés dans les environs de la commune de Lombers, notamment un trésor de pièces d'or et d'argent ; la plupart de ces objets ont disparu, il est utile pour l'histoire du pays de constater au moins les lieux où se font de semblables découvertes. La Société remercie M. Thomas de sa communication et le nomme membre titulaire.

La Société décide que la circulaire, adressée annuellement à ses membres, sera cette année suivie du programme des questions proposées pour le Congrès des Sociétés Savantes de 1883, afin que les Sociétaires qui désireraient prendre part à ce Congrès aient connaissance des questions proposées.

Elle décide en outre qu'une circulaire sera adressée aux instituteurs du département pour leur faire connaître le but de la Société et les inviter à collaborer à son œuvre, en signalant les découvertes qui pourraient être faites dans les limites de leur commune.

L'Assemblée vérifie et approuve les comptes du trésorier pour la gestion 1881-1882.

Elle procède ensuite à la nomination du bureau pour 1882-1883 ; le bureau de l'année précédente est maintenu à l'unanimité.

Président, M. le Colonel Teyssier.
Vice-président, M. Félix Gaches.
Secrétaire perpétuel, M. Emile Jolibois.
Trésorier, M. Charles Bounhiol.
Secrétaire adjoint, M. Jules Jolibois.

M. Jules Rolland remercie, au nom de la Société, M. de Clausade, président de la Société archéologique du midi, d'avoir bien voulu assister à cette séance de rentrée et témoigner ainsi de l'intérêt qu'il porte à la jeune société tarnaise. Il le prie d'être l'interprête des sentiments de cette dernière auprès de la Société archéologique du Midi qui compte dans son sein tant de membres appartenant au département du Tarn. M.

de Clausade dit que la Société toulousaine est heureuse des excellentes relations que la Société du Tarn entretient avec elle, et qu'il se fera un plaisir de lui transmettre l'expression des sentiments qui animent à son égard la Société Albigeoise. Il exprime le regret de ne pouvoir à cause de son éloignement assister que rarement aux séances de la Société d'Albi, et espère que ses occupations l'attireront plus souvent désormais dans cette ville. Il ajoute qu'il a en sa possession de nombreux documents inédits intéressant l'histoire de la région, il compte les dépouiller prochainement et sera heureux d'en faire l'objet d'une communication à la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn.

Le président, vu l'heure avancée, lève la séance à dix heures et demie et renvoie la suite de l'ordre du jour à la prochaine réunion.

DE L'EXPLORATION DES TUMULUS.

Entreprendre une fouille dans la seule intention de garnir d'objets antiques une vitrine consacrée à des curiosités devient un acte de vandalisme, si on ne cherche pas, en même temps, ce que ces objets signifient, à quel ordre de faits ils se rattachent, quels renseignements en résultent pour la connaissance du passé. Il est indispensable qu'en les découvrant et avant de les emporter, on ait constaté comment et pourquoi ils ont été enfouis.

Des déblais largement ouverts et ménageant un espace propice à l'exacte vérification de tout ce qui apparaîtra, sont la condition première de ces constatations. Ils devront être conduits avec une prudence sans cesse en éveil et une patiente lenteur. La vertu de patience est particulièrement indispensable dans une fouille archéologique ; elle reste, du commencement à la fin, la meilleure garantie du succès. Aucune autre recherche ne pourra être plus démonstrative de la justesse du proverbe : « Tout vient à point à qui sait attendre. » Les déblais doivent assurer la marche en avant, sans démolition brutale et précipitée ; on laissera toujours en place ce qui pourra y être maintenu ; on se bornera à dégager toutes choses (*parois et tranchées, lits de pose des corps, pièces de mobilier funéraire, etc, etc*), dans la juste mesure qui sera nécessaire pour qu'elles se montrent le plus nettement possible dans les conditions de leur intégrité originaire.

Procès-verbal de fouille. — Dans toute exploration de tumulus et dès l'arrivée sur le terrain, le devoir est d'ouvrir une sorte de procès-verbal relatant toutes les particularités caractéristiques à mesure qu'elles s'offrent au regard. Si l'on diffère cet enregistrement, si l'on s'en rapporte à sa mémoire, de regrettables confusions, d'irrémédiables lacunes sont inévitables ; elles feront perdre à la science 80 0/0 du profit qui lui était possible.

Le procès-verbal devra généralement contenir, dans l'ordre suivant :

1° Le nom particulier donné au tumulus par les habitants du pays ;

2° Celui que le cadastre assigne au quartier rural, lieu dit, ou climat où il est situé et même la parcelle qui le porte ; si le tumulus n'a pas reçu de nom spécial, il convient de le désigner par celui du lieu dit ;

3° La mention descriptive de la forme du tumulus, celle de son emplacement dans la contrée, et des indices qui en résultent pour expliquer le choix de cet emplacement ;

4° Ses dimensions en hauteur et en largeur (*soit au moyen de la mensuration de son pourtour, soit par la détermination de son diamètre*).

Est-il absolument intact ?... Paraît-il, au contraire, avoir été amoindri ou déjà exploré ?... Dans quelles proportions ?... En quels points ?... Pour quelle cause apparente ou probable ?... Où la fouille que l'on commence a-t-elle eu son point d'attaque ?

Structure du tumulus. — Spécification très-exacte des matériaux du tumulus ; s'il s'y rencontre des couches de matériaux superposées, préciser avec le plus grand soin :

1° La nature de chacune de ces couches et le mode de travail suivi pour l'établir ;

2° Leur épaisseur ;

3° Leur ordre de succession de l'extérieur à l'intérieur.

Il sera bon d'ailleurs de le confirmer par un croquis donnant un diagramme ou coupe cotée de la structure générale du monument ;... noter particulièrement tout objet employé à la construction qui serait étranger à la contrée, ou proviendrait de quelque œuvre antérieure de la main de l'homme ;... en relever avec exactitude la nature, le caractère, la place dans la série des matériaux. Une tranchée aussi verticale que possible, ouverte avec intelligence est le plus sûr moyen d'obtenir sans peine ni incertitude ces données importantes.

Profiter de ces constatations particulières pour chercher à élucider la question de savoir si on n'édifiait pas quelquefois le tumulus sur l'emplacement même de l'habitation du défunt. On a rencontré parmi les matériaux de plusieurs tumulus des fragments d'argile portant l'empreinte de branches employées à des clayonnages et torchis qui constituaient souvent, à un mètre au-dessus de terre, toute la maçonnerie d'une habitation gauloise.

Noyau central. — S'il existe, sous des couches enveloppantes plus ou moins nombreuses et diversifiées, un noyau central en pierres, en décrire l'aspect général ;... en déterminer approximativement le volume ;... les pierres ont-elles été prises sur place ou apportées ? (*Dans ce dernier cas, en indiquer la provenance.*)

Ont-elles été amoncelées pêle-mêle, ou bien y aperçoit-on quelques signes d'arrangement méthodique ?

Quel en est le caractère ?

Paraissent-elles avoir été plus ou moins sommairement parées *ad hoc*, ou ont-elles été laissées absolument brutes et dans l'état de nature ?

Leur volume et la régularité de leur arrangement vont-ils en augmentant à mesure qu'on approche de la ou des sépultures ?

La sépulture proprement dite. — Dès qu'on la pressent, il convient de renoncer à l'emploi de la pelle et de la pioche et, autant que possible, de ne plus user que de ses mains. On se ménagera tout autour le plus grand vide que l'on pourra ; on écartera par un parfait nettoyage tout ce qui n'apparaîtra pas comme partie intégrante de la dernière enveloppe de cette sépulture.

Ouvrir cette enveloppe, quelle qu'en soit la nature, avec un soin minutieux et n'en détruire que ce qu'il est indispensable de sacrifier pour obtenir nettement la vue de l'ensemble.

Ne sonder le terreau sous-jacent qu'avec de légères spatules en fer, et mieux, en bois.

Comment la sépulture avait-elle été disposée ?

Ne lui avait-on pas ménagé une sorte de protection ou d'abri au moyen de pierres choisies, plus grosses, et mises sur champ avec superposition en recouvrement de pierres plus ou moins plates ?

La sépulture a-t-elle eu lieu par incinération, ou par simple inhumation du corps ?

Incinération. — Parait-elle avoir été accomplie sur place ? Rencontre-t-on dans le tumulus et surtout au point où on la constate plus spécialement une appréciable accumulation de cendre ? Trouve-t-on des restes de charbons, des terres ou des pierres rougies par l'action d'un feu violent ?

Ou bien semble-t-il que l'incinération a eu lieu en une autre place et que les résidus de la combustion, après avoir été soigneusement recueillis, ont été apportés à l'endroit où on les retrouve ?

Comment y ont-ils été déposés (*rassemblés en un tas régulier ?... Sur la terre nue ?... Entre deux pierres ?... Dans un récipient ?... Et alors de quelle nature était-il ?*)

Peut-on, d'après ces vestiges, se faire une idée de l'intensité comburante du foyer ?

Inhumation. — Le corps reposait-il sur la terre nue ou sur un lit de dalles brutes ?

Le sol naturel se rencontre-t-il immédiatement au-dessous du squelette, ou de son lit de pose ? Ou bien existe-t-il encore par dessous des agencements faits de main d'homme ?

Semble-t-il, d'après les données de la fouille poussée à fond, qu'on avait régularisé et aplani l'aire du tumulus au moment de commencer son érection ?

Y avait-on disposé, en manière d'élément fondamental, un lit d'argile battue ?

Un feu, peut-être élément purificateur et consécrateur qui deviendrait l'indice d'un rite des funérailles, y avait-il été allumé ?... En retrouve-t-on des traces positives ?... De quelle nature sont-elles ?... Sur quelle étendue ?...

Vérifier soigneusement si le sol naturel n'a point été entaillé en quelque place au-dessous du niveau de l'aire du tumulus pour y établir une sorte de cachette. On pourrait y avoir déposé sous une dalle de recouvrement, de l'aspect le plus insignifiant en apparence, des objets précieux, indépendants de ceux qui paraient ou flanquaient le corps au moment de son inhumation. On a fait de magnifiques trouvailles sous des tumulus scientifiquement explorés vingt ans auparavant et qu'on croyait intégralement dépouillés.

Le tumulus a-t-il été érigé pour une inhumation unique et centrale ?... Quelle position a-t-on assignée au corps ?... Quelle orientation a-t-on donnée aux pieds ?...

Le tumulus recouvre-t-il au contraire plusieurs corps ?... Quel en est le nombre ? Quelle est leur position : 1° Par rapport à la sépulture centrale ? 2° A l'égard les unes des autres ?... Quel est leur agencement particulier ?...

Mobilier funéraire. — Au moment de chercher par le menu ce que contient chaque sépulture, ne plus s'armer que de la spatule en fer ou en bois ; ne rien déplacer de ce que l'on rencontre successivement (*ossements, objets de parure, offrandes funèbres, etc., etc.*), se borner à dégager chaque chose de la matière ambiante jusqu'à ce qu'elle apparaisse nettement ; arriver ainsi à mettre à nu la sépulture sur toute son étendue, sans en déranger aucun élément ; procéder, en un mot, comme au laboratoire ou à l'amphithéâtre, pour préparer une pièce anatomique de démonstration.

Prendre alors une photographie, un croquis fidèle, un plan figuratif de l'ensemble de la sépulture.

Noter soigneusement d'ailleurs au procès-verbal la place de chaque objet, en descendant de la tête aux pieds ; indiquer son emplacement par rapport aux autres.

Relater tous les groupements, toutes les associations d'objets juxtaposés ; en énumérer tous les éléments divers.

Faire ressortir par contre les pièces isolées, ainsi que la situation qu'elles occupent,

urtout si leur isolement paraît voulu.

Déterminer avec précision la partie du corps à la hauteur de laquelle correspond chaque objet ; il deviendra ainsi plus aisé d'en reconnaître la véritable destination.

Ne commencer la récolte des objets de collection que lorsqu'on a mis *tout* à découvert, *tout* reconnu dans un examen d'ensemble, *tout* analysé, *tout* reproduit par un croquis sommaire, et *tout* constaté si bien, qu'on ne voit absolument plus rien à noter.

Pièces brisées. — Recueillir minutieusement tout ce qui est brisé ; ne dédaigner aucun fragment ; envelopper les débris avec méthode dans de petits paquets numérotés, afin de permettre les restaurations ultérieures.

Ne pas craindre de passer dans un crible fin ou un tamis, et même de laver le terreau qui enveloppait le corps. Il est rare que cette précaution ne fasse pas découvrir de menus objets qui avaient échappé aux regards.

Poteries. — Se défier des grumeaux de terre ; on les juge indifférents et on les rejette sans se douter qu'ils ont fréquemment pour noyau un fragment de poterie.

Généralement mal cuits, les vases gaulois s'imprègnent dans la terre d'une humidité *sui generis* qui acquiert une singulière puissance attractive et agglutinante. Le terreau le plus fin s'attache à leur surface sous la double influence de la porosité et de la capillarité ; puis des éléments moins ténus s'agrégent à cette première couche, d'autres leur succèdent et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il se soit formé une masse plus ou moins volumineuse et informe, jouissant d'une notable cohésion. Un œil exercé ne s'y laisse pas tromper. On ne saurait croire combien de vases gaulois très-dignes d'intérêt, quelque grossiers qu'ils paraissent, se perdent par ce défaut d'attention spéciale. La vigilance sera d'ordinaire largement récompensée ; c'est surtout dans la forme et l'ornementation des produits céramiques que *l'art* essentiellement *indigène* se révèle le plus nettement. Les objets en métal ou de substance résistante peuvent être des produits d'importation ; en raison de sa fragilité, de son volume et de sa pesanteur, la poterie s'affirme presque toujours comme *fabriquée dans le pays*.

Les fouilleurs émérites savent qu'il n'est, pour ainsi dire, aucune sépulture où on ne doive trouver au moins, intacts ou en débris, un vase à boire et un récipient pour la nourriture.

Ossements. — S'inquiéter du degré de conservation des ossements. Permettent-ils la détermination de l'âge et du sexe ?

La détermination positive du sexe sera toujours de la plus haute importance. Il peut en résulter des données précieuses pour la connaissance des coutumes, des mœurs, des rites, des croyances, des éléments de la parure ou du costume spéciaux à chaque sexe. Poursuivie assidûment, cette détermination permettra sans doute, avec le temps, d'éclaircir une foule de questions encore obscures.

On peut citer celle des inhumations concomitantes par suite de mort plus ou moins volontaire (*esclaves, épouses, serviteurs, soldures*), et celle des constitutions de sépulture de famille se prolongeant longtemps, au même lieu, par souvenir et en l'honneur d'un ancêtre illustre, etc. etc.

S'il paraît indispensable d'emporter des ossements, il convient d'y procéder de façon à sauvegarder les égards dûs aux restes de la personne humaine. Beaucoup de fouilles ont indisposé le sentiment public et beaucoup d'autorisations de les poursuivre ont été refusées par suite de la licence laissée aux actes ou aux propos des ouvriers. Un archéo-

logue justement soucieux de ne pas compromettre le caractère élevé de ses investigations, aura toujours à se féliciter d'avoir respectueusement rétabli de ses mains une sépulture pour les débris de squelette exhumés par sa fouille.

Si nombreuses que soient les sépultures d'un tumulus, chacune d'elle doit, à son tour, être traitée spécialement et isolément de la façon qui vient d'être indiquée. C'est le seul moyen d'éviter de regrettables mélanges et de se ménager la possibilité de reconnaître si les sépultures sont contemporaines entre elles, ou si elles se sont, au contraire, échelonnées et succédé dans le même terre pendant un laps de temps plus ou moins considérable. Ce point a trop d'importance pour qu'il n'y ait pas lieu de ne rien négliger de ce qui doit l'éclaircir.

On ne peut réellement se flatter de ne rien laisser dans un tumulus, que lorsqu'on l'a complètement retourné jusqu'au sol vierge dans toute son étendue. Aussi doit-on se bien persuader que l'exploration rationnelle et archéologique d'un tumulus de dimensions ordinaires exige de trois ou quatre jours de travail pour quatre ouvriers. Lorsqu'il s'agit d'un grand tumulus, comme la plupart de ceux de Magny-Lambert, le Monceau-Milon, par exemple, ou le Monceau-Laurent, il faut résolument souscrire, si l'on est vraiment animé du feu sacré de la science, à lui consacrer, en compagnie de six ou huit ouvriers, dix et même douze jours.

Un dernier conseil. — Si la fouille est heureuse, si on rencontre des objets intéressants, conserver un grand calme extérieur ; l'affectation d'un peu d'indifférence pourra même devenir opportune. Les ouvriers à qui on laisse voir la satisfaction qu'on éprouve, se persuadent aisément qu'ils ont un droit d'aubaine spécial sur de semblables découvertes. Dès lors leur rémunération, si généreuse qu'elle soit, reste à leurs yeux bien inférieure à ce qu'elle aurait dû être. Ceux dont la probité n'est pas solidement trempée, se promettent de pratiquer à l'avenir des détournements clandestins, les estimant justifiés par l'injustice de l'explorateur. Ceux qui ne transigent pas avec leur conscience, ne prennent plus à la fouille cet intérêt curieux et bienveillant qui la favorise et l'active. Tous, convaincus que les antiquités recherchées par les archéologues ont une valeur vénale immense, demanderont désormais un prix insensé de tout ce que les hasards des travaux agricoles leur feront recueillir.

Ed. Flouest.

(Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme).

LE TOMBEAU DES MALVOISIN

Dans le cloître Saint-Salvi, à Albi.

Au XIIIe siècle, lorsque le catholicisme eut vaincu l'albigéisme, de toutes parts, dans l'Albigeois, on releva les églises ou on les embellit.

C'est à cette époque que fut reconstruite, en grande partie, l'église Saint-Salvi, la mère-église de la ville d'Albi. Elle avait été bâtie au IXe siècle, sur l'emplacement du premier temple chrétien construit dans la contrée par un disciple de saint Saturnin et où avait été déposé le corps de l'évêque Salvi.

La nouvelle église était en construction en 1257, puisqu'en cette année l'évêque de Rodez adressa d'Albi (*XII kal. aug.*) un mandement aux ecclésiastiques de son diocèse, pour leur recommander d'engager les fidèles, avec prière, à donner pour cette œuvre. D'ailleurs, les archives de Saint-Salvi font

mention d'un acte antérieur de plus de dix ans (1248), portant « règlement pour le bâtiment de la prévôté et autres qui confrontent à icelui. » Pons Paulin, chanoine et sacristain, fut un des principaux donateurs : il fit faire de ses deniers la fameuse cloche qui portait son nom et qui donna, deux siècles plus tard, le signal de la prise d'armes contre l'évêque Louis I d'Amboise.

En 1270, on construisait le cloître, et une délibération du chapitre (*IV id. nov.*) porte que tous les membres de la communauté donneront, chaque année, pour cette construction, le dixième de leurs revenus, jusqu'à ce qu'elle soit achevée. Mais un *donat*, Vital de Malvoisin, désigné dans plusieurs actes comme *ouvrier* de l'œuvre, y consacra une grande partie de sa fortune, et par reconnaissance, il lui fut permis de faire construire un tombeau dans le cloître même ; le chapitre (Acte reçu Oalric, notaire, mars 1272) s'engagea à entretenir ce tombeau, à n'y laisser enterrer personne qui ne soit du lignage, et à célébrer tous les ans deux anniversaires aux deux premiers jours de carême.

Sans doute, ce Vital de Malvoisin était parent du chevalier français, Robert de Malvoisin, dont parle Dom Vaissète, et qui fut l'un des croisés les plus dévoués à Simon de Montfort. Agnès de Mauvoisin, qui épousa Sicard, vicomte de Lautrec, était probablement aussi de cette famille. Quoi qu'il en soit, le pieux chevalier mourut en 1291 ; ses funérailles furent faites aux frais de l'église, « en considération de certaines maisons, ouvroirs, greniers, soliers et autres bâtiments qu'il avait fait faire pour le chapitre et donnés pour l'amour de Dieu, » et la communauté décida, conformément à la volonté du défunt, « que de la rente des maisons neuves du cimetière qu'il avait fait faire et données, il serait mis une lampe devant l'autel Saint-Salvi, une autre à l'autel Saint-Jean, et une troisième devant l'autel Notre-Dame, pour y brûler jour et nuit. »

Le tombeau de Malvoisin existe encore, et M. Viollet-le-Duc en a donné le dessin dans son *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*. Il est accolé au mur, près de la porte qui conduisait de l'église dans le cloître, aujourd'hui converti en jardin pour le curé de la paroisse. C'est une niche, de 2 mètres de largeur sur 97 centimètres de profondeur, divisée par une pilette contre laquelle est adossée la statue de saint Paul. Cette pilette, engagée dans le fond, y forme une croix se détachant sur les deux tympans. L'enfoncement est couvert par deux petites voûtes d'arêtes, et au-dessus de l'arcature sont deux figures agenouillées au pied de la Vierge. Ces trois statues sont abritées sous une triple arcature couronnée par un galbe très-obtus. Le tout était peint, et aux deux tympans de la niche inférieure, au-dessus du sarcophage, on avait figuré des anges. Le sarcophage est préservé par le massif élevé sur la fosse en forme de soubassement.

A côté du tombeau était une inscription, gravée sur une pierre blanche de Carlus et ayant pour encadrement quatre lézards entrelacés ; malheureusement elle est presque entièrement détruite. Elle existait encore en 1790, parce jusque-là elle avait été garantie par la toiture du cloître ; mais cette toiture ayant été alors abattue pour en employer la charpente à la construction d'une salle de spectacle dans la chapelle du collège, la pierre est restée exposée aux intempéries des saisons et l'inscription a disparu. M. Viollet-le-Duc et, avant lui, M. Dumège n'ont pu que constater cet état de choses, qui les mettait dans l'impossibilité d'expliquer l'origine de notre curieux monument. Toutefois, grâce à Massol, la perte n'est pas irré-

parable pour l'histoire : ce savant, aussi modeste que dévoué et qui a tant fait pour développer le goût de l'étude dans la ville d'Albi, avait pris soin de copier, avant 1790, l'inscription aujourd'hui détruite, la voici :

ANNO DNI. M.CC.LXXIII. VITALIS DE MALO VICINO FECIT FIERI HUNC TUMULUM ET ACQUISIVIT ET STATUIT PRO SE ET PRO FRATRE SUO UT SEQUITUR.

CLAUSTRUM VITALIS SIT MERCES SPIRITUALIS.
ILLE DICTAVIT ET POST HÆC HOC RENOVAVIT.
PRO SE VITALIS, VIR PRUDENS, EXEQUINALIS,
ISTI DONAVIT DOMUI, FRATREM SOCIAVIT.
JAM BIS DUPLORUM PRETIUM DECEM SOLIDORUM
CONTULIT, ISTORUM PARTEM FRATERQUE BONORUM
HUNC ILLUSTRAVIT CONVENTUS CANONICORUM,
NAM SIBI DONAVIT TUMULOS PROPRIOSQUE DUORUM,
FRATREM QUÆSIVIT ET IPSUM HIC TUMULARI,
NEC CUIQUAM TUMULI JAM DEBENT APPROPRIARI.
SEMPER IN AURORA DUM LUCIS PRÆMINET HORA
VIRGINIS ALTARI MISSAM STATUIT CELEBRARI.
HOC VOLUIT FACERE REQUIEM QUOD POSSIT HABERE
SEDIBUS IN LÆTIS OMNI DULCORE REPLETIS.
HOC SIBI DET MUNUS QUI REGNAT TRINUS ET UNUS.

Nous croyons pouvoir traduire ainsi ce latin barbare :

L'an du Seigneur M.CC.LXXIII, Vital de Malvoisin fit faire ce tombeau, le paya et le fit servir pour lui et son frère, comme il est écrit ci-dessous :

Que ce cloître mérite à Vitalis la récompense spirituelle. C'est lui qui en fit le plan et qui ensuite le fit construire. Vitalis, homme de prévoyance et de famille noble, le donna à cette maison et associa son frère à l'œuvre. Il a déjà dépensé la somme de vingt sous doubles, une partie de cette somme provenant de son frère. Le chapitre des chanoines fut reconnaissant envers lui, car il donna ce tombeau double, voulant que le frère lui-même fût enterré là et que jamais personne autre y fut enterré. Il ordonna qu'une messe serait célébrée à perpétuité sur l'autel de la Vierge, au point du jour. Il voulut faire cela pour lui procurer le repos dans le séjour des bienheureux, tout rempli de délices. Que cette récompense lui soit donnée par Celui qui règne, Dieu unique en trois personnes !

MÉMOIRE INÉDIT DE M. DUMÈGE

Sur le château et le bourg de Penne (1)

Le nom de Penne annonce une origine celtique. On sait que dans les dialectes de la langue gauloise, encore en usage dans le comté de Cornouailles, dans le pays de Galles et dans la Bretagne Armoricaine, le mot *Pen* signifie *tête, sommet, élévation*. Ainsi le rocher énorme, sur lequel se trouve placé le château dont nous allons décrire les ruines, avait reçu à une époque antérieure à la conquête des Gaules, une dénomination prise dans la langue celtique et qui peignait parfaitement sa forme. Dans le moyen-âge on oublia l'étymologie de ce nom de lieu, le mot *Pen* fut latinisé; on crut qu'il venait de *Penna*, *Pennis* et, lorsque ce bourg fut autorisé à prendre des armoiries, l'écu placé sur les monuments publics, sur les chapiteaux et les voûtes de l'église fut chargé d'une plume d'or.

On ne saurait fixer avec exactitude l'époque de la fondation du bourg et du château de Penne; mais il paraît que le second existait déjà vers le commencement du douzième siècle. (2) Des médailles gauloises trouvées à

(1) A ce mémoire, rédigé en 1820, l'auteur avait joint trois feuilles de dessins représentant les ruines du château sur deux faces, quelques chapiteaux ou bases de colonnes et l'écu armorié d'une plume. Ces dessins adressés à Paris par la Préfecture doivent se retrouver à la Bibliothèque de l'Institut.

(2). M. Dumège aurait pu ajouter que Geoffroi de Penne suivit le comte de Toulouse à la première croisade, en 1095.

Penne et qui sont pareilles à celles que l'on découvre, en assez grand nombre, à Vieille-Toulouse, indiqueraient même une habitation bien antérieure à la fondation du château. Ces monuments joints au nom celtique du lieu pourraient même prouver que l'origine de Penne précède notre ère de près de deux siècles.

Le château de Penne, possédé par des seigneurs particuliers, sous la protection des comtes de Toulouse, fut soumis ensuite aux Croisés qui, pendant les premières années du treizième siècle, ravagèrent les domaines de Raymond VI et de Raymond VII ; mais, après le trépas de Montfort, la cause de la justice ayant enfin triomphé sous les murs de Toulouse, Amauri chef des Croisés fut pressé de toutes parts et forcé d'abandonner les conquêtes du valeureux comte de Leycester. Un traité conclu devant Carcassonne, le 14 janvier 1224, détermina qu'il y aurait trêve pendant deux mois pour toutes les places ou forteresses qui appartenaient encore à Amauri, savoir, pour Narbonne, Agde, Penne d'Albigeois, Larroque de Valsergue etc. Les comtes de Toulouse et de Foix promirent de ne pas attaquer ces places pendant les deux mois de la trêve et de ne pas s'en rendre maîtres, à moins que ceux qui y étaient en garnison, ou les habitants ne se soumissent volontairement à eux. Le lendemain de ce traité, Amauri sortit de Carcassonne avec tous les Français. Bientôt les places comprises dans la trêve secouèrent la domination des satellites d'Amauri et la croix de Toulouse fut arborée sur les créneaux du donjon de Penne. Les seigneurs de ce château, toujours fidèles à leur comte, mirent en défense cette forte place et résolurent de ne jamais la livrer aux ennemis de leur seigneur suzerain.

En 1219, le jeune Raymond VII avait reçu à Gaillac, l'hommage de Bernard et d'Olivier de Penne. Ce château était considéré comme le lieu le plus fort de l'Albigeois ; aussi, en 1229, Raymond VII, environné d'ennemis et puissamment attaqué par le roi de France, fut obligé de s'engager à remettre ce fort, pour dix ans, en la possession des envoyés de Louis IX. Dans l'article 20 du traité de Paris, Raymond VII s'exprime ainsi : « Je livrerai au roi, d'ici au premier jour du mois d'août, le château de Penne d'Albigeois, pour qu'il le garde pendant dix ans avec tous les autres et, si je ne puis le lui remettre dans cet intervalle, je l'assiégerai et ne cesserai de faire la guerre à ceux qui l'occupent jusqu'à ce que je l'aie soumis..., et si je ne puis le prendre dans un an, j'en ferai donation ou aux Templiers ou aux Hospitaliers ou, enfin, à d'autres religieux et, si l'on ne trouve aucuns religieux qui veuillent en accepter la donation, il sera entièrement détruit ».

La position et les fortifications du château de Penne opposaient de grandes difficultés à l'exécution de l'article que nous venons de citer. En 1212, Guy de Montfort avait assiégé inutilement cette place et il était peu probable que les soldats du comte de Toulouse, liés d'intérêt et de sentiments avec les défenseurs de Penne, missent une grande vigueur dans l'attaque de cette forteresse. L'article du traité ne fut pas exécuté. Penne renfermait les archives du comté ; Olivier et Bernard n'y laissèrent point pénétrer les soldats français. Cependant, le roi voulait que ce château lui fut remis et, en 1243, Raymond VII promit de faire tout ce qu'il pourrait pour accomplir cette condition expresse du traité de Paris ; mais, le 22 avril de la même année, il écrivait au roi pour lui annoncer que les chevaliers qui étaient maîtres de Penne refusaient de lui obéir, à moins que des lettres patentes ne donnassent l'assurance que la place serait remise dans cinq

ans au comte de Toulouse ou à ses vassaux, et il priait le roi de faire expédier ces lettres. La cour n'accéda point à la demande de Raymond et Penne fut encore possédé quelque temps par ses anciens seigneurs.

Mais, bientôt, le comté de Toulouse et l'Albigeois changèrent de maîtres; Alphonse. comte de Poitiers, frère de Louis IX, ayant épousé Jeanne, fille et héritière de Raymond, les vassaux de ce dernier furent obligés de présenter leur hommage au nouveau souverain et, par un traité, le château de Penne fut cédé à Alphonse, avec le territoire qui en dépendait, en échange du château de Cestayrols, de l'honneur d'Ambialet, etc.

D'après un extrait des comptes des domaines d'Alphonse de Poitiers, il paraît que le bailliage de Penne produisait à son seigneur un revenu de 200 livres de Cahors.

La commune de Penne fit rédiger ses coutumes en 1253. Elles sont en langue romane ou vulgaire et sont divisées en soixante-cinq articles. On y voit que le bourg était gouverné par quatre consuls qui prêtaient serment entre les mains du juge du pays d'Albigeois. Ils étaient juges de toutes causes criminelles et civiles et devaient prendre pour conseillers vingt-quatre prud'hommes choisis parmi les habitants les plus renommés par leur sagesse et leur fortune.

Le château de Penne, célèbre par sa position et par les remparts dont il était environné, le fut aussi par la magnificence des seigneurs qui y avaient établi leur séjour. Des tournois, des courses de bague appelèrent souvent dans le bourg, situé auprès de la forteresse, les chevaliers et les châtelains des contrées voisines. Ce fut dans l'une de ces fêtes que Raymond Jourdain, vicomte de Saint-Antonin, aperçut pour la première fois, l'épouse du seigneur de Penne et en devint éperdument amoureux. Raymond joignait à la bravoure des guerriers de sa race l'heureux talent des troubadours qui, à cette époque trop peu connue, florissaient dans le midi de la France. Ses chants furent entendus avec délice par la dame de Penne qui, exilée en quelque sorte sur un rocher escarpé, n'était accoutumée qu'au bruit des armes, au son du cor de la sentinelle du donjon et au cri des oiseaux sauvages qui venaient se percher sur les créneaux de la forteresse ; elle fut sensible à l'amour de Raymond Jourdain ; mais ce chevalier, parti pour une guerre lointaine, fut dangereusement blessé dans un combat. Le bruit de sa mort se répandit dans le Quercy, le Rouergue et l'Albigeois. Croyant avoir perdu l'amant qu'elle adorait, la dame de Penne quitta son château et entra, disent les historiens, dans l'ordre des hérétiques. Raymond Jourdain apprenant le sort de celle qu'il avait tant aimée, en fut accablé de douleur ; il renonça pour toujours à la poésie, ne parut plus en public et passa une année dans la tristesse et dans le deuil.

Parmi quelques ouvrages de Raymond Jourdain, inconnus jusqu'à présent et que j'ai retrouvés en 1820, on distingue une *canso* adressée à la dame de Penne. D'autres recueils découverts par moi attribuent cette pièce au chevalier Pons de Prinhac, capitoul de Toulouse, et j'ai cru longtemps que ce troubadour, couronné par les mainteneurs du gai savoir, était auteur de la piéce dont je vais offrir une bien faible traduction ; mais le style, le langage, les tournures poétiques, tout semble se réunir pour fixer la date de la composition de cette chanson a une époque antérieure à celle qui vit naître Pons de Prinhac. Le manuscrit que j'ai retrouvé est, en effet, de la fin du douzième siècle ou du commencement du treizième, tandis que Pons vivait au quatorzième. La *canso* est d'ailleurs adressée à la dame de

Penne (Dona de Penna). La voici :

Fidélité de douleurs est suivie ;
Sombre chagrin poursuit le troubadour :
Las ! Il sait bien qu'il n'est point dans la vie,
Mal plus cruel que celui de l'amour.

Adalaïs a toute ma tendresse ;
Son jeune cœur pourrait me rendre heureux :
Hélas ! Pourquoi, séduisante maîtresse,
Dédaigne-t-elle et mes chants et mes vœux.

O ! Châtelaine, aussi douce que belle,
Toujours Raymond sera ton chevalier !
Etre à l'amour comme à l'honneur fidèle
C'est le devoir de tout noble guerrier.

Lorsque Raymond, couronné par la gloire,
A ses ayeux ira se réunir,
Sur son cercueil les filles de mémoire
Répéteront le chant du souvenir.

Aux sons plaintifs d'une lente harmonie,
Elles diront : « Plaignez le troubadour !
Il éprouva qu'il n'est point dans la vie
Mal plus cruel que celui de l'amour ! »

Pendant les longues et sanglantes guerres de la France contre les Anglais, ces derniers parvinrent à s'emparer du château de Penne et s'y maintinrent pendant quelques années. En 1374, le duc d'Anjou, accompagné d'Olivier de Mauny et de Louis III, duc de Bourbon, attaqua Penne. Le bon connétable, le vaillant Duguesclin était avec ces guerriers, et bientôt l'étendard des lys flotta sur les tours de la forteresse ; mais les éternels ennemis de la France y rentrèrent bientôt après. Un traité conclu, en1384, leur imposa l'obligation de sortir de Penne ; n'ayant point adhéré à cette condition, le sénéchal de Toulouse et Gaucher de Passac, capitaine général en Languedoc, rassemblèrent les milices de la province. La ville de Gaillac fournit 300 hommes ; celle de Rabastens 200 ; celles d'Albi, de Lavaur, de Lisle et de Cordes, chacune 100; Buzet 50 et les autres villes à proportion. Le succès ne répondit pas au zèle et à la bravoure que déployèrent ces milices ; le château de Penne demeura sous le joug des Anglais et des Routiers et les troupes de Gaucher de Passac furent congédiées après avoir tenu la campagne seulement pendant cinq jours. Nous avons copié Dom Vaissète relativement à cette expédition et ce n'est pas sans étonnement que nous avons trouvé une assertion contraire dans M. Massol, qui a cru pouvoir contredire, sans critique, le célèbre historien du Languedoc. Ce qui prouve manifestement que Penne ne fut pas repris de vive force sur les Anglais ou Routiers, c'est que, le 1er décembre 1385, le duc de Berri donna pouvoir aux juges du Lauragais et de l'Albigeois pour emprunter de quoi payer les Anglais qui détenaient le château de Penne, pour l'évacuation de cette forteresse, moyennant une somme convenue à l'avance entre les deux partis, et, huit jours après, le duc ordonnait à ces commissaires de contraindre les ecclésiastiques de contribuer à cet emprunt.

Telles sont les notions historiques que nous avons pu rassembler sur le château et le bourg de Penne. Le rocher sur lequel on a construit la forteresse offre des masses schisteuses du côté du midi ; des bancs de grès rougeâtre paraissent du côté du nord ; l'Aveyron coule au pied de la montagne ; l'escarpement offre, de presque tous les côtés, un aspect hideux et repoussant ; vers le midi, le rocher présente une saillie énorme sur laquelle on a assis les fondements de la chapelle et d'une partie du château. On remarque, du côté du nord, des parties d'enceinte mieux conservées que celles du côté opposé. On arrive au manoir par une rampe très-raide. Une butée extrêmement forte a été adossée au rocher pour contenir les fondements d'une des principales tours. Lorsqu'on est dans la forteresse, on ne voit de toutes parts que des masses renversées,

des rochers dépouillés des constructions qu'elles supportaient autrefois ; les débris de l'habitation des seigneurs sont mêlés aux débris des remparts. La chapelle, construite dans le goût gothico-Lombard, a été détruite pendant nos derniers troubles civils : une seule colonne, demeurée debout au milieu des ruines, nous fait connaître et la magnificence de l'édifice et la hauteur des voûtes élégantes qu'elle supportait.

Quelques chapiteaux placés maintenant dans l'église du bourg et quelques bases conservées dans le jardin de M. le Maire, nous font connaître, en partie, la décoration architecturale de cette chapelle. La ligne de tir des meurtrières des tours du château était extrêmement plongeante, et la forme de ces meurtrières prouve qu'elles étaient simplement destinées au jet de flèches. Une tour placée sur la seconde rampe était défendue de front par cinq arquebusiers, ainsi que le prouvent les meurtrières qui existent encore. De la forme de ces meurtrières on doit conclure que le château de Penne a subi diverses modifications dans le système adopté pour sa défense. Les habitants du pays attribuent aux Anglais ou aux Routiers la construction de la tour dont nous venons de parler, et beaucoup de probabilités s'élèvent en faveur de cette opinion.

Nous avons vu dans la chapelle du château une pierre sur laquelle étaient sculptées et peintes les anciennes armes de Penne. L'écu est d'azur à une bande d'argent chargée d'une plume d'or. Sur des monuments plus modernes, on remarque que l'écu est de gueules, au chef cousu d'or et orné de trois fleurs de lys ; la bande d'argent a disparu et l'écu n'est plus chargé que d'une plume ou d'une aile d'oiseau.

L'église du bourg est moderne. Le dos de cet édifice paraît seulement dater du quatorzième siècle. On a encastré dans la partie extérieure du mur des têtes assez grossièrement sculptées et qui servaient autrefois de culs de lampe ou de consoles.

La chapelle du château était sous l'invocation de Sainte-Marguerite et l'on y montrait avec beaucoup de vénération, une image de cette sainte. Cette image a été détruite ; mais pour conserver la mémoire du respect que lui avaient voué les peuples de la contrée, on a consacré une nouvelle statue de sainte Marguerite dans l'église du bourg et des chapiteaux de l'ancienne chapelle du château servent de base à ce monument.

ALEXANDRE DUMÉGE.

L'HIBÈR N'ES PAS LEING !...

(CROUQUIS A LA PLUMO)

A Moussu lé Douctou Béringuié, mairo dé Couffouléous.

Quand la feillo, pietat ! cabirolo de l'albre,
Et qu'un brouillart espes, humide cou le malbre,
S'espandits en tout loc...
Aco marquo l'Hibèr ! l'Hibèr qu'ame sa rasso,
Ban beni sans retart bous demanda uno plasso
Al pe de bostre foc !...

Remarquats les carrèous de bostro bèlo crambo,
Larmejoun de doulou tant la plèijo les flambo
Del maïtis à tantots...
Aco marquo l'Hibèr ! l'Hibèr et la misèro,
Que ban sanse retart moustra pel la carriéro
La solo des esclots !...

Aouzissets dins les graits de bandos de courbasses,
Tira del ganitel le même sou qu'es classes,
Qu'es classes de la mort !...
Aco marquo l'Hibèr ! l'Hibèr que dins sa racho,
Ba beni sans retart grequeja la proubacho
Et las plantos de l'ort !...

Et la nèit, entendets hurla sus bostro porto
Le bent, que fa l'effet d'un gros aïgat qu'emporto
Palsièros et hengarts !...

Aco marquo l'Hibèr ! l'Hibèr qu'à touto brido,
Ba beni sans retart per racrouchi la bido
De milanto bieillarts !...

Bejats l'hiroundelet ! A quittat sa cabano,
P'r ana dins l'estranje se nouïri d'aoutro grano
Junqu'al printens noubèl.
Aco marquo l'Hibèr ! l'Hibèr carut, peccaïré !
Que ba sanse retart enfarina tout l'aïré
Et nous amaga l' cèl !...

Examinats le prat ! es beouze de berduro !
Gachats les aouzèlous sus la piètro, randuro !
N'an pos pus de caquet.
Aco marquo l'Hibèr ! l'Hibèr que sus la tèrro,
Ba beni sans retart per déclara la guerro
As hostes del bousquet !...

El' souer, quand escribèts, altour de la candèlo,
Gaïtats alateja la mousco sans prunèlo,
Per y trouba le caout !
Aco marquo l'Hibèr ! l'Hibèr à barbo blanquo
Que ba sanse retart endouloumba la branquo
Del piboul al froun naout !...

Sans counta que les gats se siègoun, se pelejoun ;
Mirats coussi lours eils trelusissoun, lambrejoun !
L'on dirio de flairous !
Aco marquo l'Hibèr ! l'Hibèr qu'aprèts l'Aoutouno,
Ba beni sans retart nous moustra sa courouno
Pounchugo de glassous !...

Descaous, peillogourdit, jougan de la sanshoïno, (1)
Bejats le sabouyart bous demanda l'eimoïno
D'un aïre malcourat !
Aco marquo l'Hibèr ! l'Hibèr qu'ame la fito
Ban beni sans retart nous poussa uno besito
Coumo d'acoustumat !...

Et sul negre crumail la siéjo frejelugo,
S'encaleillo le froun d'uno bibo belugo
Que semblo un lugat d'or !...
Aco marquo l'Hibèr ! l'Hibèr et la jalado,
Que ban sanse retart beni fa uno ramado
De jibres et de tor !...

Quand la feillo, pietat ! cabirolo de l'albre,
Et qu'un brouillart espes, humide cou le malbre,
S'espandits en tout loc...

(1) Vielle, instrument à touches.

Aco marquo l'Hibèr ! l'Hibèr qu'ame sa rasso
Ban beni sans retart bous demanda uno plasso
Al pe de bostre foc !...

Ch. Peyronnet.

GLANURES HISTORIQUES

1498. — Lautrec. — Lettres de sauvegarde accordées aux chanoines de l'église de St-Pons de Thomières par le roi Louis XII, pour leur communauté, leurs personnes et leurs biens. Comme cette église, à laquelle était uni le prieuré St-Remi de Lautrec, avait des propriétés et des droits dans la vicomté, la sauvegarde fut publiée par le juge du vicomte, à Lautrec même, à Brousse et dans les bois de Laboissière, sur la requête des chanoines. Cette publication se fit à haute et intelligible voix, après que la trompette eut sonné trois fois, selon la coutume, et en langue *des laïques* ou vulgaire (*in lingua layca*), en ces termes : « De las partz del Rey nre Sobiran senhor fa hom a saber et significa a tota persona, de qual stat ou condition que sia, coma lo venerable cappitol de la gleysa cathedral de sanct Pons de Thomieyras, an so bes causas dretz et familia, son en special protection et salvagarda deld. nre Sobiran senhor lo Rey ; per so fa hom inhibition et deffensa a tota maniera de gen que los religioses deld. venerable cappitol, una an lors bes causas dretz familia, sian homes ho famas, dayssi avant non ajon a injuriar, molestar, perturbar, dissaysir, ne meuffar en prejudice de lad. salvagarda, et so sus la pena de cent marx dargent applicadoyra aldit nre Sobirau senhor lo Rey, et sus tota autra pena que poyrian encorre envers lodit senhor et dels bes de aquels que farian contrarii levadoyra. Et a las fins que degus lo ne puesca pretendre causa de ignoransa lad.

salvagarda notiffica hom la apposition et affixion fasedoyra dels penuncels reals en las flors de ly depinctz en las portas del hostal deld. cappitol dins lo loc de Lautrec situat de las gleysas de sanct Ramesi et de sanct Clamens. »

1517. — Albi. — Au mois de mars un chevalier du roi François Ier vient apporter à Albi la nouvelle de la naissance du dauphin (1). On donne à ce héraut 20 sols, et de suite les consuls ordonnent des réjouissances publiques : on distribua une barrique de vin; on fit les honneurs des confitures et des dragées ; les armes du roi et du dauphin se voyaient dans tous les quartiers ; il y eut *Te Deum* à la cathédrale, où les consuls se rendirent précédés des tambours et des trompettes ; le soir on alluma un feu de joie et l'on brûla cent chandelles sur la façade de l'Hôtel-de-Ville. — La dépense de ces réjouissances s'éleva à 25 livres.

1681. — Albi. — On fit, cette année, le dénombrement de la population, dans le diocèse d'Albi, pour la répartition de l'impôt connu sous le nom de *Pesade*. Ce travail, qui fut exécuté avec soin, maison par maison, donne pour Albi les résultats suivants :

Ecclésiastiques	171
Nobles	32
Hommes de 60 ans et au-dessus	377
Hommes de 14 ans à 60	1,881
Au-dessous de 14 ans	1,211
Hommes menant la charrue	94
Femmes de tout âge	3,925
Total	7,691

On trouva dans le consulat 1,750 têtes de bétail, savoir : 62 bœufs labourant ; 154 mules, vaches, ânes ou chevaux, aussi labourant ; 41 non labourant et 1,493 bêtes à laine.

Les seules familles privilégiées comme nobles étaient celles de Boucherembault, de Nurces, de Metgé, de Ginolhac, de Gabriac, de Ciron, de Fonvieille, de Rochegude, de Teyssier de Longueval, de Saint-Juéry, de Reynes, d'Alary, Dupuy-Lacapelle, Dupuy de Labastide, Lebrun de Rabot, de Galaup et Lagarde d'Aussac.

(1) Nous avons publié les lettres qu'apportait ce chevalier (*Revue*, T. I. 159.)

VARIA

—

On annonçait ces jours derniers la mort, à Toulouse, de M. Daguilhon-Pujol, président de chambre honoraire à la Cour d'appel de cette ville.

M. Daguilhon-Pujol était originaire du Tarn.

En 1830, les électeurs de Lavaur l'envoyèrent siéger à la Chambre des députés. Peu de temps après, il fut nommé avocat-général près la Cour de Toulouse. C'est là qu'il poursuivit toute sa carrière.

Il prit sa retraite en 1862.

En 1863, les électeurs du Tarn lui confièrent de nouveau le mandat de député au Corps législatif jusqu'en 1869, époque à laquelle il céda son siège à son fils, M. Emmanuel Daguilhon.

M. Daguilhon laisse après lui deux fils : M. Charles Daguilhon-Pujol, premier président à la Cour de Pau, président du Conseil général du Tarn, et M. Emmanuel Daguilhon, qui était encore, l'année dernière, député.

Nous lisons dans le *Bulletin du comité des travaux historiques*, année 1882, n° 2. — Séance du 14 avril :

« M. Jolibois, de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn, signale sur le territoire de Lacaune deux menhirs, dont l'un était encore debout il y a cinquante ans. Les habitants du pays auraient vivement désiré qu'on les redressât ; mais on recula devant la dépense. L'un de ces menhirs a été détruit par un meunier, qui le brisa pour en faire des meules ; le second, connu sous le nom de *Peyro Lebado*, existe encore et, pour être dressé, nécessiterait une dépense de 100 francs. La Société académique du Tarn contribuerait à la dépense, mais demanderait à être aidée. La section (Archéologie) émet le vœu que cette affaire soit renvoyée à l'examen de la sous-commission des monuments mégalithiques instituée à la direction des Beaux-arts. »

M. Guillaume, l'éminent artiste, successeur de Charles Blanc au Collège de France, a inauguré le 5 décembre son cours d'esthétique. Il a consacré sa première leçon à la louange de son prédécesseur, en considérant surtout chez lui l'esthéticien remarquable que nous avons tant apprécié. Cette leçon d'ouverture est reproduite dans une des dernières livraisons de la *Revue Politique et littéraire* (9 décembre 1882).

CONCOURS HISTORIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE.

La Société des Arts et des Sciences de Carcassonne a décidé d'ouvrir, en 1883, un concours historique, scientifique et littéraire, dont les conditions sont réglées par le programme suivant :

Article 1er. — Des récompenses seront décernées aux auteurs des deux meilleurs Mémoires traitant un sujet historique relatif au département de l'Aude, ou contenant la monographie d'une ville ou d'un bourg de ce département.

Art. 2. — Des récompenses seront accordées aux auteurs des deux meilleurs Mémoires traitant une question scientifique intéressant le même département.

Art. 3. — Des récompenses seront enfin décernées aux auteurs des meilleures œuvres de Poésie française, sans distinction de genre.

Les prix attribués aux lauréats des deux premières parties du concours consisteront en médailles d'or, de grand et de petit module ; les prix à décerner aux lauréats du concours de poésie consisteront en médailles d'or et de vermeil et en mentions honorables.

Les manuscrits devront être adressés, *franco*, au Secrétaire de la Société, avant le 1er mai 1883.

Chacun d'eux devra porter une épigraphe qui sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert qu'après le jugement d'appréciation, et seulement pour les ouvrages couronnés.

Les manuscrits présentés devront être complètement inédits et ne seront pas rendus. Les membres résidants de la Société sont exclus du concours.

Les prix seront distribués en séance solennelle le premier dimanche du mois d'août 1883.

Le Secrétaire, Paul Raynaud. — *Le Président*, Théodore Rousseau.

Le Directeur-Gérant, Émile Jolibois.

SOCIÉTÉ

des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn.

Séance du 22 décembre 1882.

Le président, à l'ouverture de la séance, annonce la mort de M. Roché, membre titulaire et exprime les regrets que cause cette perte à tous ceux qui ont été en relations avec le défunt.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'assemblée arrête la liste des membres de la Société pour l'année 1882, après quelques additions ou rectifications. MM. Barbey, Reille, Rigal, sont nommés membres honoraires, M. Aillaud membre titulaire et M Alibert, de Roquecourbe, membre correspondant.

Le Secrétaire donne lecture de la circulaire, que la Société doit adresser annuellement à chacun de ses membres, et de celle qui sera envoyée aux instituteurs du département. conformément à une précédente délibération, pour les inviter à prêter leur concours à l'œuvre entreprise par la Société. Ces circulaires sont approuvées.

Les ouvrages suivants sont déposés sur le bureau :

Mémoires de l'Académie des Sciences, inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, 8e série. tome IV, 1er semestre.

Bulletin de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne. Tome X, 1882, 3e trimestre.

Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, etc. 3e année, 2e (14e) livraison, novembre et décembre 1882.

Bulletin de la Société de Géographie de Toulouse, nos 9 et 10. Novembre et décembre 1882.

Revue des Travaux scientifiques, publiée par le Ministère de l'Instruction publique. Travaux publiés en 1881. N° 9, 1882.

Un membre communique une livraison de la *Revue politique et littéraire* (9 décembre 1882), qui reproduit la leçon d'ouverture du cours de M. Guillaume, membre de l'Institut, successeur de Charles Blanc à la chaire d'esthétique du Collége de France. Cette leçon est uniquement consacrée à Charles Blanc considéré comme esthéticien.

Le Secrétaire rappelle quelques décisions prises par la Société dans le courant de l'année dernière et qui, pour divers motifs indépendants de la volonté du bureau, n'ont pu encore être mises à exécution.

Des démarches ont été faites auprès de M. le Ministre de l'Instruction publique pour obtenir la somme nécessaire au redressement de la pierre levée de Lacaune, dont la Société s'est occupée dans une de ses dernières réunions. Ces démarches n'ont pas abouti. Elles viennent d'être reprises auprès de la commission des monuments historiques, sur la demande d'un des membres de cette commission, de passage dans notre ville, et tout fait espérer une solution favorable.

La Société, informée l'année dernière de l'existence dans une maison de notre ville de chapiteaux d'une réelle valeur artistique, avait manifesté le désir de les voir prendre place au musée. Cette maison a été depuis transformée en école libre et il est à craindre que ces chapiteaux ne soient dispersés et perdus ; il est donc urgent de chercher à se les procurer. La Société charge M. Jules Rolland de faire toutes les démarches nécessaires.

Un membre fait connaître, à cette occasion, l'état d'abandon dans lequel sont laissées au Musée deux statues en bois remarquables et exprime l'espoir, auquel s'associe l'assemblée, de voir l'administration placer ces statues dans un endroit plus favorable à leur conservation.

La Société s'occupe ensuite de la tour de Castelnau-de-Lévis et des travaux urgents

de consolidation qui devraient y être faits, si l'on veut la préserver d'une ruine complète. M. Jules Rolland, devenu depuis quelque temps un des copropriétaires des ruines du château, dit qu'il s'est préoccupé du triste état dans lequel se trouve ce curieux monument historique. La question de consolidation s'impose ; c'est à cela surtout qu'il veut s'attacher dès le printemps prochain. Il consolidera l'escalier de la tour, fermera la fenêtre si spacieusement ouverte, et placera une porte pour sauver d'une complète destruction la salle du rez-de-chaussée, la seule qui soit conservée. Il restera ensuite à restaurer la porte d'entrée. Le point délicat est de savoir de quel style doit être le couronnement Un architecte s'est occupé de la question et propose d'y faire une terrasse avec créneaux mais ce n'est là qu'un projet qui demande à être étudié.

M. Genêt demande que l'on fasse dresser le plan du château tel qu'il était autrefois ; mais les documents manquent, le château a d'ailleurs subi des transformations successives et ce plan ne donnerait aucune conclusion utile pour la question du style du couronnement. Il serait toutefois d'un grand intérêt, au point de vue historique, de réunir les matériaux que l'on pourrait trouver en vue d'un essai de restitution sur le papier du château primitif.

Divers vœux sont exprimés relativement à la conservation des restes du cloître Saint-Salvi, le plus ancien monument de la ville. M. Gaches donne des renseignements sur l'état des lieux. Il serait surtout nécessaire d'abattre le mur qui sépare ces restes du jardin du curé et qui fait de l'espace compris entre la colonnade et ce jardin un réceptacle d'immondices.

On signale enfin la nécessité de faire quelques réparations à la tour de l'église Saint-Salvi et de restaurer, dans le style primitif, la porte d'entrée de cette église.

La séance se termine par la lecture d'une poésie patoise de M. Ch. Peyronnet, intitulée l'*hibèr n'es pas leing !*... Cette lecture donne lieu à diverses observations de MM. Teyssier, Gaches, Jules Rolland etc., sur la profonde différence qui existe entre notre patois et celui de Rabastens, différence due sans doute à l'influence de la juridiction.

La séance est levée à dix heures un quart.

HISTOIRE DU PAYS D'ALBIGEOIS

(*Suite*).

CHAPITRE XIV.

LE XIe SIÈCLE.

Avec le onzième siècle, s'ouvre la période vraiment historique de l'Albigeois. Nous ne serons plus obligé de recourir aux légendes ; des documents authentiques guideront désormais nos investigations et ils deviendront plus nombreux à mesure que nous approcherons des temps modernes.

Nous avons fait ressortir dans le chapitre précédent la différence qui existait entre la féodalité du Nord et celle du Languedoc. Nous devons ajouter que la plupart de nos communes participaient au droit de justice, au criminel, par leurs prud'hommes (*probi homines*) qui jouissaient encore d'une juridiction toute municipale, avec le droit de faire exécuter leurs jugements. Les lois romaines et visigothiques étaient encore en vigueur dans le Midi, et c'est ce qui y fit obstacle à l'envahissement de l'esprit germanique ; mais dans la seconde moitié du onzième siècle ces lois se confondent et c'est la loi romaine qui domine.

Les prud'hommes, qui représentaient les anciens curiaux, étaient en outre chargés des affaires communales et il en fut ainsi

jusqu'au commencement du XIIIe siècle, époque à laquelle on remplaça les prud'hommes par des magistrats appelés *consuls*. A Albi, l'administration était restée modelée sur celle des municipes de l'empire romain, moins ce que celle-ci avait de despotique. Le vicomte, qui habitait rarement la ville, laissait aux habitants toute liberté et nous verrons dans la suite qu'ils n'eurent de difficultés, sous ce rapport, qu'avec l'évêque qui, profitant de l'éloignement du vicomte, était parvenu à s'ériger à son tour en seigneur temporel et s'efforçait d'étendre toujours davantage son autorité.

En l'an mille, Guillaume III, dit Taillefer, était comte de Toulouse, comte suzerain d'Albigeois et du Quercy; Aton III, fils de Bernard II et mari de Gerberge, était vicomte d'Albi et de Nîmes; son frère Frotaire 1er avait quitté le siège épiscopal d'Albi pour celui de Nîmes, où il eut pour coadjuteur un religieux de Castres du nom d'Adelme (1). La vicomté de Lautrec appartenait à Sicard II, fils d'Isarn 1er et d'Arvierne.

Les vicomtés d'Albi et de Lautrec étaient les deux fiefs dominants. Des châteaux, dont il reste de nombreuses ruines et qui relevaient pour la plupart de la vicomté d'Albi, étaient construits sur toutes les les hauteurs et dans les vallées, à proximité des routes, sur lesquelles les seigneurs prélevaient des droits de péage. Les principaux châteaux de l'Albigeois étaient le Castelviel d'Albi, Ambialet, Lautrec (2), Lombers, Dourgne, Brassac, Burlats, Paulin, Roquecourbe, Puylaurens, Lavaur, Lescure, (1) Brens, etc. Castres n'était qu'une bourgade autour de l'abbaye; Gaillac prenait naissance et nous aurons bientôt à enregistrer la fondation de Lavaur.

A la même époque Amblard était évêque d'Albi. Il y avait dans son diocèse et dans la partie du Toulousain comprise dans le département du Tarn, six abbayes: Saint-Salvi d'Albi, dont Adhémar était abbé; Saint-Eugène de Vieux; Sainte-Sigolène de Lagrave; Saint-Benoît de Castres qui prétendait posséder les reliques de Saint-Vincent et dont Sancius était abbé; Sainte-Marie de Sorèze, qui ne devait soumission qu'au Saint-Siège, et Saint-Michel de Gaillac que venait de fonder un comte de Toulouse. Mais, en s'enrichissant, le clergé a rompu avec la discipline, et depuis que les craintes qu'inspirait l'approche de l'an mille se sont dissipées, il y a réaction : les seigneurs s'emparent des bénéfices ecclésiastiques, des dîmes; ils en perçoivent les revenus, ou les donnent en fief. La décadence fut si rapide dans l'Église que le concile tenu à Limoges en 1031, où siégea l'évêque d'Albi Amelius II, successeur d'Amblard, fit des canons contre la simonie, contre le concubinage des prêtres et contre les usurpateurs des biens de l'Église. Nous trouvons de semblables anathèmes dans les actes des six conciles tenus à Toulouse dans le cours du siècle (2).

C'est en 1031 que mourut le roi Robert qui, peu de temps avant sa mort, fit un voyage

(1) D'après le *Gallia Christiana*, Adelme mourut vers 1009 et fut inhumé dans l'église Saint-Benoît de Castres où se lisait l'inscription suivante:

HIC DORMIT IN PACE ADELMVS DE CAMBONO, MONACHUS S. BENEDICTI DE CASTRO ET EPISCOPVS NEMAUSI. ORATE.

(2) En 989, le vicomte Sicard avait fait un arrangement avec Frotaire, son oncle, relativement à la possession de ce château. Cet arrangement que Dom Vaissète a publié (Nouv. édit. v. col. 312), est un mélange de latin et de roman qui prouve à quel degré de corruption en était alors arrivée la langue latine.

(1) Le pieux roi Robert avait donné ce château à son précepteur Gerbert qui fut pape sous le nom de Silvestre II, de 999 à 1003. Serge IV successeur de Gerbert le donna en alleu à Vezias et le plaça sous la protection expresse du Saint-Siège.

(2) 1005, 1050, 1061, 1068, 1079 et 1090.

pour visiter les lieux saints, et vint de Toulouse à Castres faire ses dévotions dans l'église Saint-Vincent. L'année suivante mourait de mort violente le vicomte d'Albi et de Nîmes, Aton III, qui eut pour héritiers, par indivis, ses fils Bernard III et Frotaire II. Ce dernier était évêque de Nîmes; il avait succédé à Giraud d'Anduze, successeur immédiat de Frotaire Ier, oncle de Frotaire II.

Aton avait eu des démêlés avec la famille d'un seigneur, du nom de Géraud, qui possédait d'importants domaines sur les rives du Tarn et de la Vère. On accusa les enfants de ce seigneur, Géraud et Sicard, de la mort violente du vicomte et il paraît que leur culpabilité fut reconnue, car, en 1035, ils durent pour réparation se démettre, au profit des fils de la victime, de tous droits sur les châteaux de Cahuzac et de Brens; mais sans doute ils reprirent en fief ces châteaux, car trente ans plus tard Pierre, fils de Géraud, prétait le serment de fidélité à Frotaire et à son neveu Raymond pour Cahuzac, Brens et Montaigu. (1).

C'était par la ville d'Albi que les populations séparées par le Tarn, communiquaient entre elles et la grande route de Lyon aux Pyrénées, qui reliait l'Italie à l'Espagne, traversait cette ville. Son bac était donc très important. Au commencement du onzième siècle, on avait formé le projet d'y construire un pont et l'éxécution de ce projet (*grande opus*), qui intéressait les principales cités du Languedoc, fut arrêtée, en 1035, dans une grande assemblée où se trouvaient le vicomte d'Albi ; l'évêque de cette ville Amelius ; Frotaire, évêque de Nîmes, frère du vicomte d'Albi ; les évêques de Rodez et de Cahors ; Anselme, abbé de Saint-Salvi, le prévôt, l'archidiacre, l'écolâtre et tous les religieux de cette abbaye, ainsi qu'un grand nombre d'habitants accourus des châteaux et des bourgs des diocèses voisins. Il fut convenu que le pont serait construit sur l'alleu de l'abbaye Saint-Salvi, où se trouvait le port que cédèrent les religieux à la condition que, si on établissait un droit de péage, ce droit leur appartiendrait (1). C'est le premier pont qui ait été construit en France au moyen-âge ; il existe encore et il est plus ancien, d'un siècle et demi, que celui d'Avignon.

En 1037, Pons, qui venait de succéder à Guillaume Taillefer, son père, dans le comté de Toulouse, épousa Majore, que l'on croit de la maison de Carcassonne ou de celle de Foix. Il lui assigna pour douaire ses droits sur l'évêché et la ville d'Albi ; sur la monnaie qui se frappait dans cette ville ; sur les vignes qu'il possédait à Mailhoc ; sur le château de Saint Marcel, etc. Mais il paraît que Majore mourut peu de temps après ou qu'elle fut répudiée, ce qui était alors fréquent parmi les grands, car quelques années après Pons épousait Almodis de Lamarche, femme séparée du duc de Lézignan. Enfin, il céda cette seconde femme au comte de Barcelone, de sorte qu'Almodis eut trois maris vivants. Il est probable que le comte Pons avait donné à sa seconde femme le même douaire qu'à la première, ce qui prouve l'usurpation des biens de l'Eglise par les seigneurs laïques. Mais la preuve est plus évidente encore par l'acte que nous allons citer.

L'évêque d'Albi, Amélius était alors très âgé et sa succession devait par conséquent s'ouvrir bientôt. Mais le vicomte d'Albi et son frère, l'évêque de Nîmes, en avaient déjà disposé. En 1035, ils s'étaient engagés à donner le siège vacant à Guillaume, fils de Bernard-Aymar, riche seigneur de la contrée ou à Pierre, frère de Guillaume, si celui-ci

(1.) D. Vaissète, nouv. édit. V. Col. 411.

(1). Voir la *Revue du Tarn*, tome 1er, p. 73, tome II, p. 197.

mourait avant Amélius. Bernard-Aymar devait donner, deux mois après le sacre, cinq mille sous aux deux vicomtes et cinq mille au comte de Toulouse qui, en qualité de suzerain, approuva le marché. (1). Cet acte scandaleux fut exécuté, non pas peut-être sans difficultés car il peut bien se faire que Aldegarius, qui d'après l'historien Catel succéda à Amélius, ne fût qu'un concurrent. On croît qu'Amélius mourut en 1040, avant le mois d'octobre, car il n'assista pas à la dédicace de l'église de Marseille par le pape Benoît IX, comme les autres évêques du Midi et Guillaume siégea l'année suivante au concile de Saint-Gilles. A la même époque les vicomtes et l'évêque d'Albi, usurpateurs des biens de l'église Saint-Salvi, vendirent ces biens aux chanoines, pour en jouir en commun. Les chanoines de Saint-Salvi étaient alors au nombre de vingt. C'est sans doute du produit de cette vente que Bernard et Frotaire achetèrent, du consentement du comte Pons, le château de Montaigu.

Les vicomtes de Lautrec, seigneurs de Labruguière, ne semblent pas avoir pris part à cet envahissement des biens du clergé, au même degré que le comte de Toulouse et les vicomtes d'Albi. Sicard II venait de fonder l'abbaye de Vielmur. En 1038, Isarn II fils de Rangarde et son frère Frotaire, fils d'Ermentrude, héritiers de la vicomté par indivis, donnèrent au nouveau monastère tout ce qu'ils possédaient à Vielmur et le soumirent à l'église Notre-Dame-du-Puy. Guisle était alors abbesse de Vielmur et on la croit fille de la vicomtesse du même nom, femme d'Isarn. Le fondateur s'était réservé, pour lui et ses successeurs, la nomination des abbesses qui étaient prises de préférence dans la famille de Lautrec.

Cependant la Cour de Rome, dirigée par les conseils du célèbre moine Hildebrand, qui fut plus tard pape sous le nom de Grégoire VII, poursuivait avec énergie les vices qui dégradaient l'Église, surtout la simonie et le mariage des prêtres ; elle s'efforçait de faire restituer au clergé les biens usurpés par les laïques. La réforme s'introduisait dans les monastères et, dans notre région, l'abbaye de Moissac, récemment unie à celle de Cluny prenait une grande importance. Parmi les églises qui furent confiées à sa direction, nous devons citer celle du Ségur, qui avait titre de prieuré. Mais, dans le Midi, c'était surtout à l'abbaye Saint-Victor de Marseille que l'on demandait des réformateurs. En 1057, l'évêque de Nîmes, Frotaire d'Albi, unissait à cette abbaye la chapelle anciennement fondée sur le puy de la Voûte ou d'Ambialet et il donnait à cette chapelle les églises Saint-Gilles, Saint-Pierre de la Condomine et tout le puy qu'entourent les eaux du Tarn, en formant un isthme de quelques pas au pied du château des vicomtes d'Albi. Puis, de concert avec son neveu Raymond, et pour échapper à l'excommunication lancée par le pape Nicolas, il unit encore à Saint-Victor l'abbaye de Sorèze, dont il laissait le siège vacant depuis dix ans. A la même époque deux seigneurs de la vicomté d'Albi, Géraud-Amélius et Vidian Armengaud, restituaient, pour le même motif, plusieurs églises dont ils s'étaient emparés, entre autres celle de Sainte-Sigolène de Lagrave et ils les donnaient aussi à Saint-Victor, pour qu'elles fussent rendues à leur premier état. Enfin, Aladactis donnait le mas de Maussans à Sainte-Cécile d'Albi et les chevaliers du château de Lombers jetaient les fondements du monastère de la Salvetat, qui fut d'abord un prieuré d'hommes.

Le comte de Toulouse Pons était mort en 1060, ainsi que Bernard III, vicomte d'Albi et

(1) D. Vaissète, nouv. édit. V. 432.

de Nîmes. Au premier avait succédé Guillaume IV, dit de Saint-Gilles, le dernier de la maison de Toulouse qui prit le titre de comte d'Albigeois. A Bernard avait succédé son fils, la vicomté restant indivise entre lui et l'évêque son oncle. Raymond prit le surnom de Trencavel qui passa à ses descendants. Il épousa Ermengarde, fille de Pierre-Raymond, comte de Carcassonne. Parmi les seigneurs qui firent hommage à Raymond et à Frotaire, nous trouvons ceux qui tenaient en fief Roquefort, Brens, Cahuzac, Montaigu, Cadalen et Curvalle.

Vers la même époque mourut l'évêque d'Albi Guillaume II ; mais déjà son successeur était connu. Frotaire et Raymond, malgré les anathèmes de l'Église, considéraient le siège épiscopal d'Albi comme fief de leur domaine et ils s'étaient engagés, moyennant quinze chevaux de grand prix à le donner à Frotard de Lautrec. Il en était de même de plusieurs abbayes, notamment de celle de Castres; dont ils laissaient le siège abbatial vacant depuis que l'abbé Gerbrard était parti pour la terre sainte, et lorsque le vicomte Raymond maria sa fille Guillemette avec Pierre, vicomte de Bruniquel, il fut convenu dans le contrat que, si Raymond mourait sans enfants mâles, l'abbaye de Castres et le château de Boissezon reviendraient à Guillemette. Si au contraire Raymond avait un fils, à la mort de celui-ci sans héritier mâle, Guillemette devait prendre possession de cette portion de l'héritage qui, à sa mort, serait transmise aux descendants de Raymond. Guillemette eût un fils qui hérita de Bruniquel et, à la mort de son premier mari, elle épousa Hugues de Larroque. (1)

En 1065, les seigneurs du château de Lavaur, Guillaume, son frère Pierre et leurs fils, donnent à l'abbaye de Conques leur église dédiée à saint Christophe et appelée *Afragnio sive Vauro* (1) avec l'alleu qui en dépendait, suivant en cela les conseils du comte de Toulouse, de l'évêque de cette ville et des chevaliers de leur domaine. Ils attribuent aux religieux de l'abbaye le droit exclusif d'établir une *Salvetat* dans l'alleu du château et confirment la donation que font les chevaliers, de leurs corps, de ceux de leurs femmes et de leurs descendants pour être inhumés dans cette Salvetat. C'est à cette donation que l'on doit faire remonter l'origine de la ville de Lavaur. Il existait non loin du château, près de l'Agoût, une autre église, en ruine, dédiée à Saint-Elan ou Alain, qui fut donnée, trente ans après, à l'abbaye de Saint-Pons, par Isarn de Lavaur, évêque de Toulouse, fils de Guillaume, et par ses frères Bernard et Pierre, pour la rebâtir et construire une bourgade dans les environs.

Le comte de Carcassonne Roger III, frère de la vicomtesse d'Albi Ermengarde, mourut vers 1067 et, comme il n'avait pas d'enfants, il fit sa sœur héritière de la plus grande partie de ses domaines qui comprenaient Carcassonne, le Razès, les vicomtés de Béziers et d'Agde ; mais cette succession devait susciter de nombreux prétendants et donner lieu à beaucoup de difficultés.

Alors, malgré les efforts de la Cour de Rome, l'ordre et la discipline étaient encore loin de régner au sein de l'Église. A Albi, « les chanoines vivaient en véritables séculiers, s'occupant bien moins du service divin que du plaisir et de la débauche » (2) Frotard, bien que sa nomination fut entachée de simonie, s'émut de ces désordres ; il convoqua une grande assemblée et après avoir

(1) D. Vaissète, nouv. édit. V, 568.

(1) Voir l'acte de cette donation, D. Vaissète, nouv. édit. V. 532.

(2) D. Vaissète, nouv. édit. III, 377.

exposé les maux dont souffrait son église, il exhorta les chanoines à réformer leurs mœurs. Comme lui-même avait disposé des biens ecclésiastiques en faveur des séculiers, il promit réparation et, en effet, il se dépouilla pour augmenter la mense des chanoines, à la condition qu'ils vivraient en communauté. Les chanoines se rendirent aux remontrances de l'assemblée et « ils restituèrent les biens de leurs bénéfices qu'ils s'étaient appropriés ou qu'ils avaient fait passer à leurs enfants. » (1) Cette réforme de l'église d'Albi se fit en 1072. Le vicomte l'approuva, ainsi que les frères Sicard et Frotaire de Lautrec. L'assemblée convoquée par Frotard était un véritable concile dans lequel siégèrent les évêques de Bourges et de Poitiers et dont le cardinal évêque d'Ostie, légat en France, fut l'âme. C'est lui, sans aucun doute, qui exigea cette réforme. La réparation consentie par l'évêque d'Albi ne l'empêcha pas d'être cité en Cour de Rome et excommunié par le nouveau pape Grégoire VII. Comme il ne tenait aucun compte de cet anathème, le concile qui se tint à Toulouse, en 1079, le déposa comme simoniaque et lui donna pour successeur Guillaume Pictavin. Mais il paraît que Frotard, qui reconnut l'antipape Clément III, se maintint sur son siège, car il prenait encore le titre d'évêque en 1083. Il mourut l'année suivante.

Ainsi, pendant l'épiscopat de Frotard, les efforts de la papauté pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique n'étaient pas restés sans effet ; la réforme avait pénétré dans la plupart de nos établissements religieux et de nombreuses restitutions avaient été faites aux églises. Nous connaissons déjà l'union à Saint-Victor de Marseille, des abbayes de Sainte-Sigolène et de Sorèze, et celle du prieuré d'Ambialet. En 1073, l'abbaye Saint-Benoît de Castres avait de même été unie à Saint-Victor par les vicomtes d'Albi, « voyant que ce monastère, qui se trouve sous leur domination (*sub potestate*), est hors de la règle et entièrement déchu de sa gloire ancienne à cause de leurs péchés, de ceux de leurs parents et des habitants du lieu. » (1) Et la bulle par laquelle Grégoire VII confirme les possessions de Saint-Victor, en 1079, comprend encore, indépendamment des établissements que nous avons déjà cités, les prieurés de Puças, de Saint-Amans de Camborc, de Saint-Prejet, d'Avinion et des Romains (2).

Le pape confesse que dans tous ces établissements, qui sont pour ainsi dire abandonnés (*quod dici grave est*), il n'y avait aucun culte régulier. Ajoutons qu'en l'année même de cette confirmation, l'abbaye Saint-Michel de Gaillac fut unie à celle de la Chaise-Dieu et celle de Vieux à Aurillac ; que l'année suivante le comte de Toulouse restitua à l'abbaye de Saint-Pons plusieurs alleux du diocèse d'Albi, entre autres Saint-Jean de Prémiac et Saint-Jean de Prades ; que l'abbaye Saint-Salvi fut rétablie dans la possession de l'église Saint-Laurent de Loupiac ; que le vicomte d'Albi donna l'église de Lacaune au chapitre Sainte-Cécile d'Albi etc.

(1) D. Vaissète, édit. nouv. III, 377.

(1) L'acte de cette union, souscrit par Frotaire, Raymond et Ermengarde, est daté de Castres. (*Actum anno D. 1073 II. id. Jan. inipso loco de Castras.*)

(2) Cartulaire de l'abbaye Saint-Victor de Marseille, par Guérard, II, 219. Le dictionnaire géographique joint à ce cartulaire, traduit *Puças* par Pous ou Pouns, commune d'Ambialet ; nous croyons que c'est plutôt *Pouses*, commune d'Andouque. *Camborc* doit être le hameau de ce nom dans la commune de Valence et non celui dépendant de Castelnau de Brassac. *Saint-Prejet* est bien l'église Saint-Projet de Paulin. *Avinion* peut bien être Avizou, commune de Roumégous ; mais nous croyons que l'auteur du dictionnaire est dans l'erreur quand il traduit *Romanorum* par Roumégous ; il s'agit plutôt de l'ancien prieuré de Roumanou, dont l'église romane est une des plus remarquables du département.

Raymond Trencavel, vicomte d'Albi, était mort en 1074 et la vicomtesse Ermengarde gouvernait, au nom de son fils mineur Bernard-Aton IV. Frotaire mourut trois ans après, dans un âge très-avancé et après avoir occupé le siége épiscopal de Nîmes pendant un demi-siècle. Les restitutions qu'il avait faites à l'Eglise dans les dernières années de sa vie ne l'avaient pas mis à l'abri des menaces de Grégoire VII, surtout à l'occasion des vexations qu'il exerçait sur l'abbaye de Saint-Gilles. dont il avait emprisonné et excommunié l'abbé. Bernard IV avait épousé, en 1083, Cécile, fille de Bertrand II, comte de Provence, qui donna en dot à sa fille cinq mille sous, savoir : deux mille en argent comptant, mille en bœufs ou vaches et deux mille en chevaux ou mulets. (1)

Nous avons dit que la succession de Roger III donna lieu à beaucoup de difficultés. Le prétendant le plus dangereux était le comte de Foix. Ermengarde, craignant qu'on ne lui disputât ses droits sur Carcassonne et le Razès, les avait aliénés, par échange, contre des droits qu'on ne pouvait pas lui contester, en faveur de Roger 1er, comte de Barcelone, son parent. capable de les défendre et de les faire respecter. Mais Roger étant mort peu de temps après cet échange, ses deux fils Raimond-Béranger II et Béranger-Raimond se partagèrent Carcassonne et le Razès. Le premier, assassiné en 1082, laissa pour unique héritier un enfant au berceau, Raimond-Béranger III, dont l'oncle prit la tutelle. Des troubles s'en suivirent; Carcassonne fut assiégé par les chevaliers du comté et les habitants étaient sur le point de se rendre lorsque le vicomte d'Albi, qui peut-être n'était pas étranger à cette prise d'armes, fit savoir aux assiégés que, s'ils voulaient le recevoir dans leur ville, il s'engageait à la défendre et à la rendre au jeune comte, dès qu'il aurait atteint sa majorité. Ce stratagème réussit au vicomte qui entra dans Carcassonne et gouverna ensuite le comté comme s'il en eût été le seul maître. Il s'assura encore le gouvernement du Razès et de toutes les possessions que Ermengarde avait aliénées en faveur de Roger 1er.

Alors la grande question de la délivrance du tombeau du Christ agitait tous les esprits et bientôt la parole ardente de Pierre l'Hermite, les exhortations du pape Urbain II, qui parcourait la France en prêchant la Croisade, entraînèrent l'Occident vers l'Orient. Urbain était à Toulouse en 1096 ; il y consacra l'église Saint-Sernin, en présence de Gauthier, évêque d'Albi, successeur de Guillaume III, de plusieurs autres évêques et d'un grand nombre de seigneurs de la province. Le comte de Toulouse prit la croix et, laissant le gouvernement de ses états à son fils Bertrand, il partit à la fin d'octobre à la tête de cent mille hommes. De tous les seigneurs de notre contrée qui le suivirent, l'histoire ne nous a conservé que les noms des deux frères Pierre Raimond et Bernard Raimond d'Hautpoul qui, avant de partir, restituèrent à l'abbaye de Caunes l'église de Saint-Amans-Valtoret.

Guillaume de Saint-Gilles fut à peine parti que le comte de Poitiers, prétextant des droits de Philippe, sa femme, sœur du comte, envahit le Toulousain et se rendit maître de Toulouse, qu'il garda pendant deux ans, jusqu'à ce qu'il prît lui-même la croix. Bernard-Aton fut dans cette circonstance l'allié du comte de Poitiers. La croisade lui fournit encore l'occasion de se rendre définitivement maître de Carcassonne. Le comte de Foix Roger, qui lui avait disputé cette ville les armes à la main (1), avait aussi formé le dessein de faire le voyage de la

(1) D. Vaissète, nouv. édit. V. 682.

(1) Mémoires de Catel.

terre sainte. Pour se procurer les ressources nécessaires, il offrit à Ermengarde et à son fils de leur faire abandon de ses prétentions, moyennant une certaine somme d'argent, et de leur engager même une partie de ses droits sur le comté de Foix. Ermengarde, qui n'avait vendu Carcassonne que dans la crainte de ne pouvoir le défendre, s'empressa de traiter. Toutefois, le comte de Barcelone conserva un semblant de souveraineté, Bernard-Aton, qui jouissait de tout le domaine utile, se contenta de prendre le titre de vicomte de Carcassonne.

Nous n'avons pas à faire ici le récit des exploits du comte de Toulouse en Orient. Ses succès furent d'abord brillants ; mais les revers survinrent et l'année 1101 fut désastreuse pour les croisés. Ces revers n'empêchèrent pas le vicomte d'Albi et son cousin Guillaume-Jourdain, comte de Cerdagne, de prendre la croix ; mais Bernard-Aton revint en France en 1105, après la mort de Raimond de Saint-Gilles. Ermengarde venait de mourir, après avoir gouverné les états de son fils avec habileté pendant vingt-cinq ans. Bernard-Aton, déjà vicomte d'Albi et de Nîmes héritait d'elle les vicomtés de Béziers, d'Agde, de Razès, de Carcassonne, et, malgré sa promesse, il conserva cette dernière seigneurie, bien que le comte de Barcelone Raimond-Béranger III fut majeur.

Les chrétiens suivaient alors deux courants bien différents. Tandis que les uns, obéissant à la voix du clergé, se battaient, loin de la patrie, pour la conquête d'un tombeau vide, d'autres, désireux surtout de ramener l'Eglise à sa pureté primitive, cherchaient par l'étude des livres saints à se pénétrer de l'esprit du Maître qu'avait renfermé ce tombeau, et pendant deux siècles nous allons trouver ces derniers mêlés à tous les évènements de notre histoire locale.

E. J.

ANTIQUITÉS

de l'âge de bronze et de la période gallo-romaine, découvertes à Lisle.

I

D'après les recherches et les savantes études de plusieurs archéologues, l'introduction du bronze en France daterait de plus de 6000 ans. C'est dans les tourbes de la Somme, à deux mètres de profondeur, qu'ont été découverts les plus anciens vestiges de cette industrie.

Une preuve de l'antiquité de cette matière dans le département du Tarn, c'est la mise à jour, au Castelviel d'Albi, par les travaux d'établissement du chemin de fer de Carmaux, de plusieurs haches de bronze trouvées dans le terrain d'alluvion à plusieurs mètres de profondeur et au-dessous d'antiquités de l'époque gallo-romaine. (1)

Le bronze étant, au dire des savants, le premier métal connu de nos ancêtres, fut employé par eux à divers usages. Ils en fabriquèrent des armes, des outils et des objets de parure. Les haches sont peut-être les instruments les plus nombreux qui soient parvenus jusqu'à nous. Il en existe plusieurs types ; les unes ressemblent par leur forme aux haches en pierre polie ; d'autres portent un petit rebord qui forme une légère rainure de chaque côté de l'arme ou un trou circulaire au milieu ; d'autres, enfin, ont une douille du côté opposé au tranchant, et sont assez semblables à l'aiguillade appelée *barbouïssac* par nos paysans, instrument dont ils se servent pour dégager les parois de la charrue de la terre qui y adhère.

Le seul objet de l'âge de bronze découvert dans la commune de Lisle, est une hache appartenant à ce dernier type. Elle a été

(1) *Revue du Tarn*, tome 2, page 315.

trouvée à deux kilomètres ouest de la ville, au lieu de l'Albarette et se trouve actuellement dans une des vitrines du cabinet d'histoire naturelle de Toulouse, où elle est inscrite comme ayant été trouvée à Rabastens, erreur qui s'explique par le fait qu'elle a été donnée par M. de Clausade, de Rabastens, à qui je l'avais cédée moi-même (fig. 1re).

II

Les Gaulois ou Celtes, n'ont laissé dans notre commune que bien peu de traces visibles de leur passage. Cependant le Tescou, petite rivière qui l'arrose sur une assez grande étendue, a donné son nom, si l'on en croit certains historiens, à une de leurs peuplades, les Tesconi.

On m'a signalé un quinaire d'argent des Volces Tectosages ; mais je ne puis le mentionner que pour mémoire, parce qu'il y a doute sur le lieu exact de sa découverte.

Le seul monument qui puisse être attribué aux Gaulois est le tumulus de Saint-Salvi. Il pourrait bien se faire néanmoins qu'il fut antérieur ou même postérieur à l'époque gauloise : cette question ne pourrait être tranchée que par des fouilles bien dirigées. Cependant comme les tumuli sont pour la plupart d'origine celtique, je m'autorise de ce fait pour le classer dans la période gauloise. (fig. 2)

Je tiens à donner quelques détails sur le tumulus de Saint-Salvi, afin de réfuter, si c'est possible, l'opinion de quelques personnes qui croient que ce monticule est une élévation naturelle.

Situé à peu de distance ouest de l'église Saint-Salvi, il est connu dans le pays sous le nom de *la Motte*. Sa circonférence, à la base, est d'environ 112 mètres, et de 30 au sommet ; sa hauteur est de 10 mètres. Pour tout homme qui s'occupe d'archéologie, il ne peut exister aucun doute sur la destination de ce monticule émergé du sol comme par enchantement, et la science serait muette sur ces sortes de monuments, que la tradition, qui s'attache à celui qui nous occupe, nous apprendrait pour quel usage il a été construit.

J'ai entendu raconter, maintes fois, qu'un général y était enseveli et que les soldats, pour abriter les restes de leur chef, avaient jeté sur son corps chacun un plein casque de terre. Vraie ou fausse, cette tradition s'accorde, presqu'en tous points, avec les données historiques et avec les résultats obtenus par les fouilles dont plusieurs tumuli ont été l'objet. Champollion, dans son *Résumé complet d'archéologie*, dit que plus la dimension des tumuli est grande, plus les personnages qu'ils recèlent ont été éminents. Si cela était vrai, — et en effet l'histoire nous apprend que les anciens peuples avaient l'habitude de donner à leurs grands hommes des sépultures en rapport avec leur célébrité, — il faudrait en conclure que le tumulus de Saint-Salvi, par ses dimensions peu communes, a été construit pour un personnage puissant.

Il ne me paraît pas admissible que ce tumulus soit une élévation naturelle, dont les contours auraient été dégagés avec le temps par la charrue. Pourquoi aurait-on conservé au milieu d'un champ cultivé une motte sur laquelle ne poussent que des genêts et des chênes rabougris ? — Pour moi, je suis convaincu que cette motte a été élevée de main d'homme, et que la tradition qui s'y rattache la désigne à l'attention des archéologues. (1)

(1) M. Dumège, dans ses mémoires manuscrits, parle du tumulus de Saint-Salvi. Après avoir cité les poètes et les historiens de l'antiquité pour prouver que les tumuli sont des tertres élevés sur la sépulture de guerriers ou de personnages célèbres, il dit : « Les tumuli du département du Tarn n'ont pas une origine différente. Ces monuments ont été

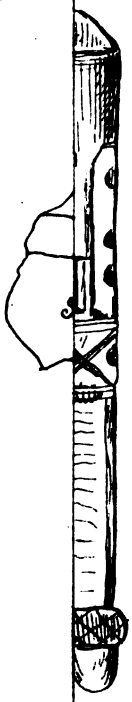

fig. 3.

G.N.

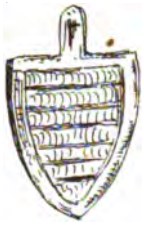

fig. 4.

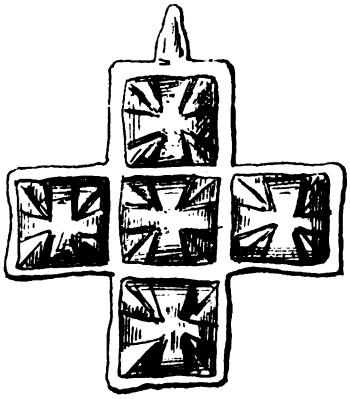

fig. 9.

G.N.

Monnaie Carlovingienne (denier d'argent).

Fig. 10.

trou
au l
men
toire
crite
erre
don
à qu

Le
notr
sible
petit
grar
en c
peup
Or
Volc
tion
dout
Le
aux
Il p
fut a
gaul
tran
Cepe
plup
ce fa
loise
Je
tum
c'est
nes
élève
Si
Sain
le nc
base
som
tout
ne p

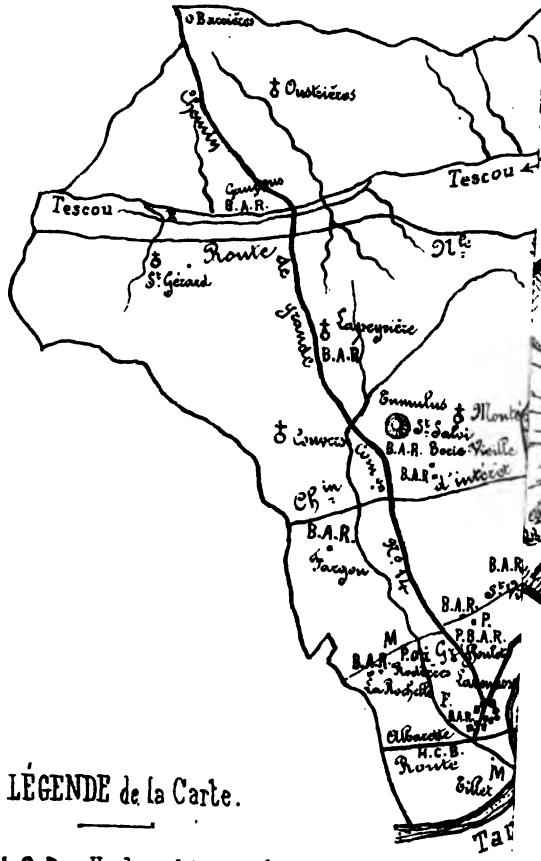

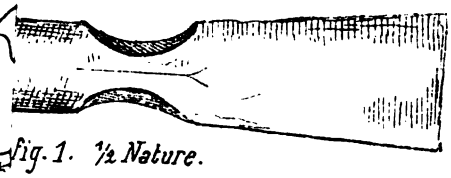

fig. 1. ½ Nature.

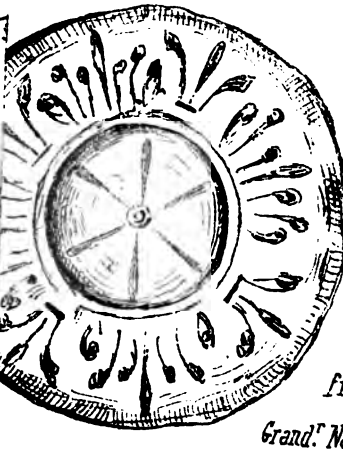

fig. 5.
Grand.r Nature.

fig. 11.

LÉGENDE de la Carte.

H.C.B. - Hache celtique en bronze
B.A.R. - Briques à rebords.
P. - Poteries.
M. - Monnaies.
F. - Fibule
O.I. - Objet indéterminé.

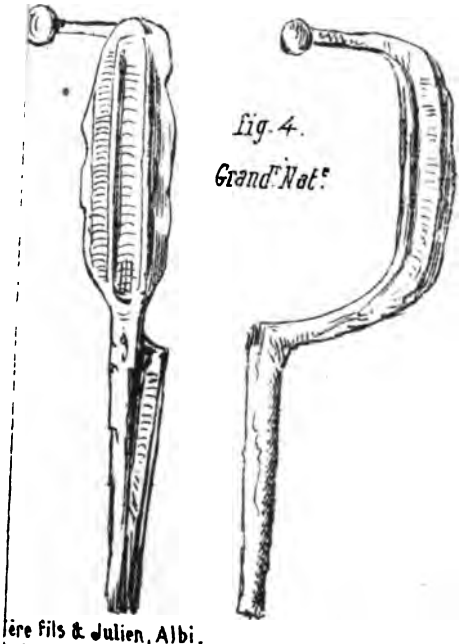

fig. 4.
Grand.r Nat.r

fig. 12.

ère fils & Julien, Albi.

III

Après la conquête de la Gaule, les Romains introduisirent chez les vaincus les mœurs, les usages, les goûts et les arts de la métropole. D'habiles ouvriers, des artistes de génie abandonnèrent leur patrie pour venir édifier et décorer des monuments dans les provinces conquises. Ils fondèrent des villes, dressèrent des arcs de triomphe, construisirent des théâtres, tracèrent des routes, creusèrent des canaux, etc. Notre contrée ne possède aucun des monuments de ce genre, qui font encore notre admiration ; mais on y rencontre des traces assez importantes de l'occupation de notre pays par les anciens maîtres du monde et de l'influence qu'ils exercèrent sur les goûts de nos ancêtres, les Gaulois. De cette influence naquit un art mixte, dit gallo-romain, et ce sont les produits de cet art que nous retrouvons toutes les fois que nous fouillons un peu profondément notre sol. L'arrondissement de Gaillac n'est pas le moins riche en restes gallo-romains. Tandis qu'à Montans on exhumait à profusion des monnaies du Haut et du Bas-Empire, ces beaux vases à reliefs, en terre dite de Samos, ces moules qui sont la preuve évidente qu'une grande fabrique de poterie existait dans cette localité, et ces autres objets précieux que M. Rossignol a recueillis avec tant de soin ; on retrouvait à Rivières des restes de mosaïques, des fioles lacrymatoires et d'autres antiquités et à Rabastens, une mosaïque, des autels, etc. Mais la découverte la plus précieuse récemment faite dans notre arrondissement, est celle des belles mosaïques de Granéjouls. (1)

La plupart des historiens du département prétendent qu'on a trouvé à Saint-Salvi, dans notre commune, des statues, des urnes des monnaies romaines ou celtibériennes; je ne conteste pas le dire de ces auteurs, mais je crains que leurs récits ne soient exagérés. Dans le but de m'assurer de leur véracité, j'ai questionné plusieurs personnes qui, par leur âge, leur constante demeure dans la localité, auraient pu me fournir des renseignements à ce sujet. Aucune de ces personnes n'a entendu parler de ces prétendues grandes découvertes.

IV

Et même, on n'a découvert à Lisle que bien peu de médailles romaines. Je n'en puis citer que trois et l'une d'elles était tellement fruste qu'il m'a été impossible de la déchiffrer. Plusieurs autres m'ont été signalées ; mais comme leur provenance locale n'est pas bien établie, je n'en parlerai pas.

Je donne le dessin (fig. 3) d'une pièce en argent de la famille plébéienne *Scribonia-Li-*

construits par les peuples qui habitaient cette région, ou par les conquérants qui l'habitèrent pendant longtemps ; mais on ne peut attribuer à tous une haute antiquité, puisque l'on en élevait encore vers le commencement du Ve siècle. Le premier monument de ce genre que j'aie découvert dans ce département, est placé sur le côteau de Saint-Salvi de Coutens qui fait partie du territoire de la petite ville de Lisle-d'Albi. La base en est circulaire et il a la forme d'un cône tronqué ; il a environ trois cents pas de tour. Situé sur une éminence, il domine au loin la plaine. Un sentier conduit jusque sur son sommet. Suivant quelques traditions populaires il fut élevé en l'honneur d'un guerrier célèbre ; cet énorme monceau de terre recouvre l'urne des Héros. » E. J.

(1) L'origine romaine du nom de Granéjouls, ne peut être l'objet d'un doute. Une commanderie existait au moyen-âge, dans ce hameau qui fait aujourd'hui partie de la commune de Cahuzac-sur-Vère. Le 10 avril 1863, en construisant la ligne du chemin de fer d'Orléans, qui relie Toulouse à Lexos, on a découvert à Granéjouls quatre magnifiques mosaïques assez bien conservées, que la Compagnie a données au musée de Toulouse, après en avoir fait faire le dessin en chromo, dessin qui, avec le plan des lieux, forme un bel album de cinq grandes planches. On a encore trouvé dans les fouilles de Granéjouls une médaille, moyen bronze, à l'effigie de Caligula. E. J.

bo, découverte à Rodières, non loin d'un champ où l'on trouve des débris d'amphores. A l'avers elle porte une tête de divinité tournée vers la droite. A gauche, au dessous de la nuque, on lit le mot LIBO et, à droite, en légende BONEVENT. Au revers est gravé une sorte d'autel. Au dessus de cet autel on lit : PUTEAL et au dessous SCRIBON. La famille Scribonia-Libo était illustre et donna à Rome des tribuns et des généraux.

Du temps de Tarquin il existait à Rome près des comices un *Puteal* où les plaideurs allaient prêter serment et dans lequel furent jetés le rasoir et le caillou de l'augure Athius Navius. La formule que les avocats juraient sur cet autel consistait à attester Jupiter et à le prier de dépouiller de ses biens celui qui ferait un faux serment, comme ce faussaire s'était dépouillé de la pierre qu'il tenait à la main et qu'en jurant il avait laissé tomber dans le vide. Ce putéal ou puits était connu sous le nom de *Puteal-Scribonii-Libonis*, soit qu'il dût son établissement à un membre de cette famille, soit, selon certains historiens, qu'il dût son nom à un prêteur qui aurait établi son tribunal près de ce monument.

La seconde monnaie trouvée dans notre localité, à Tillet, sur la rive du Tarn, est un grand bronze d'Antonin. A l'avers est la tête de l'empereur : M. ANTONINUS AUG. TR. P. XXVI, et au revers, Rome assise tenant une victoire de la main droite, légende fruste.

On a encore trouvé trois objets en bronze sur notre territoire : une fibule, au lieu dit Larmasse, et deux plaques, à Rodières, près d'une fiole lacrymatoire.

La fibule était une espèce d'agrafe servant à retenir les deux extrémités de la chlamide, du manteau ou d'autres vêtements et il en existe de plusieurs formes. D'après les archéologues, on fit usage de fibules, pendant les périodes romaine et mérovingienne. M. Anatole de Barthélemy m'a assuré que celle trouvée à Lamasse appartient à l'époque romaine. Elle est bien patinée et d'une assez belle conservation ; malheureusement il y manque l'ardillon (fig. 4). — Les deux plaques découvertes à Rodières sont rondes et d'environ 0m06 de diamètre ; elles se trouvaient près d'une fiole lacrymatoire, au milieu de cendres noires et onctueuses. Elles sont de bronze en partie argenté, représentent une sorte de rosace dont les parties en creux conservent la couleur du bronze. Il me paraît assez difficile de déterminer l'usage de ces plaques ; néanmoins je crois qu'elles servaient à recouvrir les fibules qui retenaient le manteau sur l'épaule (fig. 5).

V

Mais les produits de l'industrie céramique sont ceux que l'on rencontre le plus fréquemment. Ils sont surtout nombreux dans les quartiers de Saint-Vincent, du Griffoulet, de Rodières et de la Rochelle. Un chemin rural partant de Saint-Gery, traversant la plaine de Lisle, aboutit à Longueville, en face de Montans. Le long de ce chemin, qui pourrait bien être les restes d'une voie romaine, et sur une longueur d'environ deux kilomètres, il n'est pas rare que la charrue soulève des briques à rebords (*tegulæ*), des tuiles canal (*imbrius*), des fragments de marbre et des débris de poterie en terre de Samos. Des briques à rebords ont encore été trouvées à la Borie-Vieille, à Lapeyrière, aux Fortis, à Latour, à Avens, à Fargou, aux Gandous, et à Lisle même. On m'avait signalé, il y a quelques années, à environ un kilomètre de la ville, au Griffoulet, de nombreux fragments de briques a rebords et de débris de poterie. En parcourant les propriétés de MM. Turle, Barthe, Lanale etc. je reconnus l'exactitude de ce renseigne-

ment et il me fut facile de recueillir des morceaux de divers vases en terre et de constater l'existence, en cet endroit, d'innombrables débris de briques à rebords, de tuiles et même des fragments de marbre. J'y ai encore ramassé un antéfixe et un poids en terre cuite, objets que je décrirai plus loin. La vaste étendue de terrain recouverte de ces vestiges antiques, me porte à croire qu'à l'époque gallo-romaine il devait exister en ce lieu un établissement assez important.

Les fragments de poterie que l'on trouve au Griffoulet, sont malheureusement de petite dimension ; mais par leur forme, leur ornementation, la couleur de la terre et de la couverte, ils sont semblables à ceux qu'on recueille en si grand nombre à Montans. Les figures 6, 7, 8, 9 et 10 de notre planche représentent quelques uns des ornements de ces tessons. Ce sont des godrons, des torsades, des grènetis, des chevrons, des feuillages, des enroulements de plantes, des cercles dans lesquels sont inscrites des fleurs semblables à la fleur de lys. On y remarque aussi des personnages et des aigles aux ailes éployées. Sur un fragment, qui paraît détaché d'une coupe, est gravé le nom du potier (fig. 11). Ce nom, assez mal gravé du reste, n'existe pas sur la liste des *figuli* de Montans, dressée par M. Rossignol, ce qui ferait supposer que la coupe dont il s'agit, n'a pas été fabriquée dans cette localité, si tous les potiers de cette importante fabrique étaient connus. Mais si je rapproche ce fait de cet autre, que j'ai pu lire un nom de potier, inconnu à Montans, sur un tesson découvert près de Mareux, et qui appartient à M. Lauzeral ; si je considère les nombreux débris de poterie qui jonchent le sol de certains champs aux environs de Lisle, et la découverte faite près de la gare des marchandises, lors de l'établissement du chemin de fer, d'un four à potier, dans lequel on m'a assuré avoir trouvé des fragments de vases semblables à ceux du Griffoulet, je me crois en droit de conclure que les tessons, découverts à Lisle et dans les environs, proviennent de vases fabriqués dans le pays. La plupart sont en terre dite de Samos et recouverts d'une couleur obtenue, dit M. Rossignol, par un mélange de sanguine et de carbonate de soude. D'autres, mais en très petit nombre, portent des bandes horizontales de couleur blanche. Il est regrettable qu'aucun fragment de moule n'ait été découvert parmi ces débris, parce qu'alors on aurait pu affirmer avec plus d'assurance la provenance locale de ces restes de l'antiquité.

Au lieu de la Rochelle, à environ 1 kilomètre et demi au nord-ouest de Lisle, on découvrit, il y a quelques années, en défonçant un champ, un grand nombre de vases de même fabrication que les précédents ; quelques-uns étaient entiers ; mais ils furent brisés par ceux qui les avaient exhumés. Plusieurs de ces vases contenaient, d'après l'affirmation d'un homme digne de foi, des cendres, des petits morceaux de bois complétement carbonisés, des ossements et des clous en fer. Je possède plusieurs objets provenant de ce quartier : une coupe ébréchée (fig. 12) ; les débris d'une fiole lacrymatoire en terre (fig. 13) ; des culs d'amphore et d'autres fragments, dont l'un porte un nom illisible de potier. Je ne sais si cela dépend de la nature du sol ; mais la presque totalité des débris de poterie découverts à la Rochelle, ne portent que de légères traces de peinture et le relief en est sensiblement altéré.

VI

J'ai dit qu'un poids en terre cuite et un antéfixe ont été trouvés au Griffoulet. Le poids, de forme pyramidale, brisé à la hauteur du trou, est grossièrement façonné et ne mérite

d'être signalé qu'à titre de preuve nouvelle en faveur de l'importance de l'établissement gallo-romain établi dans cette partie de notre commune.

On n'est pas encore fixé, d'une manière bien certaine, sur l'usage de ces poids. Dans les ruines d'Herculanum, d'après Caylus dans son *Recueil d'antiquités*, on découvrit une chambre renfermant des balances et des poids de cette espèce. Il est certain, toutefois, que leur pesanteur variable les rendait impropres à peser des matières précieuses. Certains archéologues pensent même qu'ils étaient employés à un autre usage. M. Rossignol. qui en a beaucoup recueilli à Montans, croit qu'ils servaient aux tisserands pour tendre la chaîne et M. Meilles, de Poitiers, a vu à Saint-Benoît du Sault (Indre), localité où il existait une manufacture de poterie romaine, des pêcheurs se servir de ces poids antiques pour lester leurs engins de pêche. (1)

L'antéfixe était un ornement que les Grecs, les Etrusques et les Romains plaçaient à l'extrémité des toitures, sur la rue. Selon Pline, cité par le *Dictionnaire des Antiquités* de M. Saglio, Dibutade de Sicyone serait l'inventeur des antéfixes. On en trouve en marbre finement sculptés, d'autres sont seulement contournés et peints. Celui du Griffoulet (fig. 14) est en terre cuite et semblable à ceux découverts à Montans. Il représente une tête de femme, aux cheveux tressés en bandeaux et enroulés autour de la tête ; mais malheureusement il est dans un très mauvais état de conservation.

Je dois encore signaler quelques tuiles sur lesquelles se trouvent la marque du fabricant (fig. 15).

(1) Nous pouvons ajouter qu'à Lombers (Tarn) et aux environs, les paysans s'en servent pour tendre les tortis de paille qui mettent les gerbières à l'abri des coups de vent. E. J.

VII

Enfin, M. Turle me signala, en 1877, un endroit de sa propriété où la végétation est toujours languissante et la récolte bien inférieure à celle des champs voisins. Des fouilles ayant été faites par moi en cet endroit, avec le concours de MM. Julia Paulin et Onésime de Guibert, les ouvriers rencontrèrent à 0m30 environ de profondeur, un bloc de maçonnerie mesurant 5m de long sur 4m80 de large. Le dessus, parfaitement uni, était une espèce de béton composé de chaux et de petits débris de briques à rebords. Nous avons dégagé les côtés et nous avons constaté que l'épaisseur de ce bloc était d'environ 0m70. Il est formé de deux assises de gros fragments de briques à rebords, dont la dernière a une épaisseur beaucoup plus grande que la première. Parmi les terres retirées des fouilles se trouvaient de petits débris de ciment, de forme irrégulière, rouges et verts, qui nous ont paru provenir ou d'une mosaïque ou d'un revêtement de mur. Nous n'avons rien trouvé qui pût nous permettre de fixer l'époque de cette construction ; cependant il est permis de supposer qu'un bloc de maçonnerie si compacte, si considérable, était préparé pour une mosaïque que les circonstances n'ont pas permis d'exécuter ou qui aura été détruite.

Lisle, 2 nov. 1882.

A. GAILLAC.

LA FLEURETTE (1)

Près de la source obscure, au fond de la vallée,
Voyez s'épanouir cette fleur isolée,
Qui, sous le frais zéphyr, loin des vagues rumeurs,
Exhale dans les airs ses plus douces senteurs.

(1) Cette pièce a mérité *une mention très honorable avec diplôme* au concours de poésie de la Société des Ecrivains Français.

A sa simplicité tout semble rendre hommage :
Le ruisseau transparent reflète son image,
Et le ciel, amoureux de ses tendres couleurs,
Epanche dans son sein ses rayons et ses pleurs.
Mais bientôt l'aquilon, soufflant dans la colline,
Aux regards ravira sa brillante étamine.
Son calice d'azur, emblème de douceur,
Ne captivera plus le poète rêveur,
On la verra flétrie au premier soir d'automne,
Comme une vierge en deuil qu'un amant abandonne,
Puis, relevant sa tête au moment d'expirer,
Sourire au firmament comme pour l'implorer.
Le pâtre matinal reviendra dès l'aurore
Pour la cueillir, pensant la retrouver encore.
Ses yeux la chercheront sur le sol dépouillé ;
Mais rien ne lui dira : « *C'est là, qu'elle a brillé* ! »

Ch. PEYRONNET.

SALIÈS ET LE SEQUESTRE.

Nous réunissons ici ces deux communes, parce que, sous le régime féodal, elles ont toujours eu le même seigneur.

Saliès (*locus de Saleriis*) est à 6 kilomètres d'Albi. C'est la plus petite commune du canton et la sixième de tout le département pour l'étendue de son territoire, puisqu'il ne renferme que 356 hectares, dont 255 de terres labourables. Ce territoire se trouve compris entre le Carrofoul et l'un de ses affluents, et l'Amadenc; il touche au nord à la route départementale n° 4, d'Albi à Lavaur, et n'est traversé que par le chemin d'intérêt commun n° 84.

La population, d'après le dernier recensement, est de 163 habitants. L'église, du titre de Notre-Dame, dépendait du district de Réalmont dans l'ancien diocèse. — Au XIIIe siècle, elle était dédiée à saint Sernin, ainsi que le prouve l'acte de la donation de deux parts des dîmes de cette église faite, en 1271, par l'évêque Bernard, au chapitre Sainte-Cécile d'Albi, et des maisons, terres, vignes, censives, vaisselle d'argent, livres, etc., qui avaient appartenu au prêtre Bernard de Montaigu. Nos lecteurs savent que le colonel Teyssier, étudiant les commentaires de César, frappé d'une ressemblance de noms, s'est demandé si les *Albici* et les *Salies*, peuples des environs de Marseille, chassés de leur pays par les Romains, ne seraient pas venus s'établir sur les bords du Tarn et n'auraient pas donné leurs noms à Albi et à Saliès (1).

Il n'y a pas de hameau qui porte le nom de Sequestre. C'est une section de la vallée du Tarn qui relevait anciennement du Castelviel et qui, ayant été sequestrée, confisquée, pour cause d'hérésie du tenancier, est échue au Roi. Nous l'avons trouvée ainsi désignée : *Sequestrum Castri Veteris*, dans une transaction de 1368, entre les habitants de la section et les consuls du Castelviel, relativement aux impositions. Le territoire a 542 hectares d'étendue pour une population de 267 habitants.

Le hameau le plus considérable du Sequestre est Lagardié, à 6 kilomètres d'Albi. Le territoire est limité par la route 88, de Lyon à Toulouse, par le ruisseau de Seux, la route départementale d'Albi à Lavaur, le chemin d'intérêt commun 83, de Castelnau à Réalmont, et par le chemin rural qui conduit à Fonlabour, territoire d'Albi.

Il n'y a pas d'église au Sequestre ; les habitants font partie de la paroisse Notre-Dame de Fonlabour, dont l'église était un prieuré du district d'Albi, à la collation de l'abbé de Conques.

Les domaines de Saliès et du Sequestre furent détachés de la Couronne, en 1543 et inféodés au sieur d'Escarlhan, marchand à Albi, pour former une seule seigneurie. Ils n'ont plus été détachés depuis, bien que formant deux communautés distinctes pour la répartition des impôts. Les d'Escarlhan

(1) Voir *Revue du Tarn*, I page 209.

vendirent cette seigneurie, en 1596, au viguier d'Albi Pierre Fontvieille qui, eut pour héritiers Antoine son fils, tué au siège de Montauban, en 1622, puis Jean de Fontvieille, vaillant soldat, mort en 1662, après avoir cédé la viguerie d'Albi, l'année précédente, à son fils Antoine, comme il en avait lui-même hérité de son père. Les Fontvieille jouirent paisiblement, jusques en 1668, de la seigneurie de Saliès et du Sequestre, mais alors Antoine, mari de la célèbre Antoinette de Salvan, ayant eu des démêlés, des procès avec l'évêque Du Lude, eut pour ennemis tous les partisans du prélat, qui le poursuivirent de leur haine jusqu'à sa mort, arrivée en 1673. On lui avait disputé même sa noblesse, et les fermiers du domaine lui ayant intenté un procès, on lui avait retiré la seigneurie, mais sans en rembourser la finance, dont Etienne, fils aîné d'Antoine, ne put obtenir la liquidation qu'en 1703. Etienne mourut en 1710, laissant dix enfants en bas âge. Louis-Raimond, l'aîné, s'adressa au Roi, le priant d'ordonner le remboursement ou la jouissance jusqu'au payement, moyennant une albergue de 20 livres par an, et enfin, sur cette supplique, un arrêt de 1732 fit rentrer les Fontvieille en possession du domaine et de la justice de Saliès et du Sequestre, pour les tenir par forme d'engagement, sans pouvoir en être dépossédés avant le remboursement intégral de la finance. — Alors Louis-Raimond se fit reconnaître seigneur par les habitants. Les forains lui suscitèrent de nouvelles difficultés en demandant la revente; mais l'intendant repoussa leur demande.

Le 14 janvier 1725, l'un des messieurs de Saliès se prit de querelle dans un bal masqué donné à Albi par la comtesse de Panat, avec le marquis de Saint-Sulpice, baron de Castelnau. Ils tirèrent l'épée en plein salon. La querelle fut apaisée; mais elle se renouvela six jours après dans l'église des Carmes, pendant la messe de saint Sébastien, et les deux adversaires se battirent en duel sur les degrés mêmes du temple. Saliès fut tué et le marquis en fut quitte pour demander au roi des lettres de grâce, qui n'étaient jamais refusées aux grands seigneurs.

Marie-Antoinette de Fontvieille, sœur de Louis-Raymond, épousa Jean-Louis de Bancalis de Pruines, seigneur de Lormet, d'où, par une disposition testamentaire de Raymond de Fontvieille, Louis-Joseph Bancalis de Pruines, baron de Lormet, hérita la seigneurie de Saliès et Sequestre, en 1777. Trois ans plus tard il achetait des Castelpers la vicomté d'Ambialet. — Le marquis d'Aragon, héritier du baron de Lormet, habite la maison seigneuriale de Saliès, construite au siècle dernier.

RECTIFICATION. — La *Revue du Tarn* est un recueil destiné à la publication des documents, mémoires, notes, etc., pouvant servir à l'histoire du *Pays d'Albigeois*. C'est à ce titre que nous avons publié dans le n° de décembre 1882, l'inscription du tombeau de Malvoisin; mais nous avons oublié de dire que cette inscription, aujourd'hui détruite, a été publiée pour la première fois, par M. le baron de Rivières, en 1867, dans le *Bulletin monumental* de M. de Caumont avec tirage à part, sous ce titre : *Recueil des inscriptions de l'arrondissement d'Albi*. C'est pour nous un devoir de réparer cet oubli.

Le Directeur-Gérant,
ÉMILE JOLIBOIS.

SOCIÉTÉ
des Sciences, Arts & Belles-Lettres du Tarn.

Séance du 19 janvier 1883.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, après quelques observations présentées par M. Cassan sur le salon et les dépendances du château de Castelnau-de-Lévis.

M. Jules Rolland fait part des premières démarches qu'il a faites, en vue d'obtenir les chapiteaux de la maison Chipoulet ; ces démarches ont été jusqu'ici infructueuses, mais elles seront reprises auprès de l'entrepreneur des travaux de démolition et peut-être pourra-t-on obtenir de ce côté un résultat plus favorable.

La Société, s'occupant à nouveau de l'état d'abandon dans lequel sont laissées au Musée deux statues en bois remarquables, renouvelle le vœu émis à ce sujet dans une de ses dernières séances et charge M. Bounhiol de s'entendre avec l'Administration pour placer ces statues dans un endroit plus favorable à leur conservation.

Le Secrétaire procède au dépouillement de la correspondance.

M. Alibert, de Roquecourbe, récemment nommé membre correspondant, remercie vivement la Société de cette dictinction et envoie deux volumes de poésies françaises et patoises, dont il est l'auteur. Ces volumes seront l'objet d'un prochain rapport.

M. Eugène d'Auriac, conservateur sous-directeur adjoint à la Bibliothèque nationale, membre honoraire de la Société, fait hommage d'une *Etude historique sur la Saint-Charlemagne* et d'une *Etude iconographique sur Laure et Pétrarque*. Il résulte de cette dernière que les portraits de Laure et de Pétrarque sont nombreux, mais fort différents les uns des autres, et qu'il est impossible de désigner ceux qui rendent le plus fidèlement les traits de ces deux célébrités du XIVe siècle.

Les ouvrages suivants sont déposés sur le bureau :

Disputatio academica de Valdensium secta ab Albigensium bene distinguenda par Petrus Jas. Leyde 1834.

Bulletin de la Société de Géographie de Toulouse 1883, n° 1.

Répertoire des travaux historiques, 1882, n° 4.

Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques. (Section d'histoire, d'archéologie et de phisiologie) 1882. Nos 1 et 2.

Ce dernier bulletin reproduit une curieuse lettre de l'évêque de Castres, Honoré Quiqueran de Beaujeu, dont voici la teneur :

« Monseigneur,

« Un évêque qui fait son devoir, qui aime « la résidence et qui n'a point l'ambition de « la Cour, ne craint rien de ce que me dit « Votre Grandeur. Si je vous considère comme « cardinal, je ne vous dois rien ; comme « ministre, je ne vous demande rien ; comme « évêque, je suis votre ancien ; comme « chrétien, je ne dois répondre qu'à Dieu ; « c'est ce tribunal que je travaille à me « rendre favorable. Nous y paraîtrons bientôt « vous et moi : craignez de n'y pas trouver « la même faveur qu'à celui des hommes.

« J'ai l'honneur d'être, avec un respect « que rien ne peut surpasser. etc....

« Honoré, évêque de Castres. »

M. Gaston Boissier, qui présente cette lettre au Comité des travaux historiques, au nom de M. de Richemond, archiviste de la Rochelle, la suppose adressée au Cardinal de Bernis, mais la chronologie ne permet pas d'accepter cette hypothèse. De Pierre de Bernis (1715-1794) fut ministre en 1756, archevêque d'Albi en 1764 et cardinal peu de temps avant, tandis que Honoré de Quiqueran de Beaujeu fût évêque de Castres de 1705 à 1736. Cette lettre paraît plutôt

adressée au Cardinal Dubois (1656-1723), qui fut archevêque en 1720, cardinal en 1721 et premier ministre en 1722. Les termes de la lettre s'accommoderaient très-bien de cette supposition.

M. Ch. Thomas présente divers objets d'antiquité, entre autres un mortier Louis XIII et quelques échantillons des monnaies d'argent du XVIIe siècle, récemment découvertes à Albi dans une maison du Bout-du-Pont.

Un membre communique un denier frappé à Castelnau de Bonafous ; ce denier, parfaitement conservé, a été trouvé à Albi, derrière les Casernes Neuves.

Il est donné lecture d'une poésie de M. Ch. Peyronnet, *la Fleurette*, récemment couronnée à Paris, et d'un intéressant rapport de M. Teyssier sur plusieurs mémoires, relatifs à la botanique, offerts par M. le Dr Clos à la Société dans une de ses dernières réunions. Après quelques observations de MM. Cassan et Jules Rolland, ce rapport est renvoyé au Comité de publication.

La séance est levée à 10 heures.

PROGRAMME DU CONGRÈS DE LA SORBONNE EN 1883. (Suite) (1).

. . . . . .

III.

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.

1° Des améliorations qu'il y aurait lieu d'introduire dans la législation civile au point de vue de la conservation des intérêts des mineurs, notamment en ce qui concerne les transactions dans lesquelles ils se trouvent engagés. Aurait-on quelques emprunts à faire à des législations étrangères ?

(1) Voir la Revue du Tarn, tome IV, pages 129 et suiv.

2° Des améliorations qu'il pourrait être utile d'apporter dans la législation relative aux retraites des fonctionnaires publics.

3° De l'unification de la législation en matière de lettres de change ; rapprocher les législations étrangères de la législation française et mesurer à ce sujet les besoins du commerce.

4° Quels sont les changements qu'a subis depuis 1850 le taux des salaires agricoles ou industriels dans le canton, dans une partie du canton ou dans la ville, et à quelles causes peut-on y rapporter la diversité et l'accroissement des salaires ? Quel est le mouvement d'immigration de la population dans la ville et quelle influence les salaires ont-ils pu exercer sur cette immigration ?

5° Etudier les variations qui sont survenues depuis 1800 dans le prix de vente et le fermage d'une ou de plusieurs propriétés rurales et rechercher les causes qui ont pu produire ces variations.

6° Des améliorations que pourrait comporter la législation relative aux aliénés, notamment en ce qui concerne l'admission des aliénés dans les asiles, la surveillance de ces maisons et les travaux qui peuvent y être pratiqués.

7° N'y aurait-il pas un avantage sérieux à ce que, sans rien préjuger sur la question de l'étalon unique ou des deux étalons, reliés ou non d'ailleurs par un rapport fixe, les nations s'entendissent pour adopter une même forme monétaire, poids, titre et tolérance ?

8° Des assemblées représentatives du commerce sous l'ancien régime. — Dans la première moitié du XVIIIe siècle, le Gouvernement institua dans chaque centre de fabrique des assemblées annuelles des divers marchands et fabricants. On devait y discuter les réformes à introduire dans la législation

ou dans les procédés de l'industrie du lieu. L'autorité y était représentée par un agent. — Les procès-verbaux de ces assemblées de commerce sont intéressants à plus d'un point de vue. Ils jettent un jour curieux sur une institution oubliée jusqu'ici et qui pourrait peut-être être rappelée aujourd'hui par quelque institution similaire.

MÉMOIRE
sur les monuments celtiques du département du Tarn.

Les Celtes ont légué de nobles souvenirs à leurs descendants. L'histoire parle et de leurs conquêtes nombreuses et des colonies qu'ils fondèrent dans la Germanie, l'Ibérie et l'Asie-Mineure, mais les écrivains grecs et latins ne nous ont laissé que peu de détails sur la religion et les coutumes de ce peuple belliqueux. On pourrait croire que ces auteurs, jaloux en quelque sorte de la gloire des Celtes, ont cherché à les représenter plutôt comme de valeureux brigands, que comme un peuple soumis à des lois sages, adorant les Dieux et chérissant les vertus et la liberté. César, seul, nous a laissé quelques notions précieuses sur les Gaulois ; mais ces notions, étant en petit nombre, ne sauraient nous suffire. Depuis la renaissance des lettres, les érudits, frappés par les grands noms d'Athènes et de Rome, n'ont recherché que les monuments de l'Italie et de la Grèce ; ou, si quelquefois ils ont porté des regards distraits sur les monuments de la patrie, ils n'y ont trouvé que les marques d'une domination étrangère, ils n'ont vu sur le sol de la Gaule que les traces de la grandeur romaine. Tout ce qui pouvait rappeler une époque antérieure à l'asservissement de nos ancêtres fut ou dédaigné, ou méconnu. Cependant on voyait encore dans nos provinces de vastes dolmens, majestueux témoins des cérémonies druidiques ; les collines offraient de toutes parts les tumuli, où dorment les sages et les héros de la Gaule. Les pierres de Carnac, placées sur les rives de l'Océan, attiraient les regards des navigateurs, et les peulvans ou menhirs dominaient encore sur nos plaines. Montfaucon fut, peut-être, le premier parmi nous, qui fit connaître les monuments en pierres brutes, élevés par les peuplades du Nord. Caylus et Ea Sauvagère marchèrent sur ses traces, et, de nos jours, l'Académie celtique et la Société royale des antiquaires, ont retiré de l'oubli une partie des pierres sacrées des Gaulois. Mais il reste encore beaucoup à faire avant que tous ces objets précieux soient découverts et décrits. L'Académie des inscriptions peut seule, par l'heureuse influence qu'elle exerce dans les différentes parties du Royaume, obtenir des données suffisantes sur les premiers monuments de nos pères. Ainsi, les successeurs de Caylus et de Barthélemy, de Visconti et de Millin, acquitteront la dette de la science envers la patrie. Rassemblant avec soin d'intéressants mémoires, ils découvriront nos illustrations et nos origines, avec plus d'orgueil qu'ils n'en ont apporté à nous faire connaître les temples et les palais de l'Égypte, de la Grèce et de l'Italie.

Presque tous les peuples de l'antiquité ont élevé des monuments en pierres brutes. Le Nord et le Centre de l'Europe sont couverts de ces objets de l'ancien culte des différents peuples. La France elle-même offre un grand nombre de ces monuments.

Les départements voisins de celui du Tarn, et particulièrement l'ancienne contrée des Rutheni et des Cadurci, renferment beaucoup de ces pierres remarquables par leurs dimensions, les positions qu'elles occupent et les traditions qui y sont en quelque sorte attachées.

Les arrondissements d'Albi, Gaillac et Castres possèdent plusieurs monuments en pierres brutes, nous décrirons d'abord ceux qui existent dans l'arrondissement de Castres.

A une médiocre distance de Roquecourbe, s'élèvent des montagnes schisteuses, dont les flancs se joignent en quelque sorte à une chaîne granitique, qui, de Lacrouzette, s'étend vers Brassac, Anglés, St-Pons, et s'unit à cette montagne, connue dans le Languedoc sous le nom de Montagne Noire. Depuis le village de Lacrouzette jusqu'au lieu dit Larroquette, non loin de Castres, les montagnes offrent un aspect hideux ; leurs cimes mêlées en quelque sorte avec les débris de leurs bases, offrent, de toutes parts, des blocs énormes, dont presque tous les angles sont abattus et qui pendant longtemps ont roulé dans les eaux. Sur les points les plus élevés, quelques-uns de ces blocs ont été posés d'une manière monumentale. Le voyageur ne voit ordinairement dans ces roches antiques que des témoins de l'une de ces grandes révolutions qui ont changé l'aspect du globe ; l'antiquaire y voit aussi quelques-uns de ces objets extraordinaires qui servirent au culte des premiers habitants des Gaules. Borel a décrit ces rochers. Marcorelle en a parlé dans un mémoire lu à l'Académie des Sciences de Toulouse, et qui a été imprimé dans divers recueils. (1) Enfin M. Massol, profitant des descriptions données par les auteurs que nous venons de citer et des travaux de M. Daudun, ingénieur en chef, a offert une notice sur les monuments en pierres brutes existant dans les communes de Burlats et de Lacrouzette ; mais, ainsi que ses prédécesseurs, il a cru que ces objets ne devaient être considérés que comme des curiosités naturelles.

(1) Mercure de France, journal de physique et manuscrits de l'Académie de Toulouse, juillet 1847.

Ces divers monuments sont en général d'énormes masses de granit, placées sur un ou deux soutiens, et de telle manière que la plus faible impulsion peut leur donner un mouvement d'oscillation très marqué. Selon M. de Cambrie, il existe dans les Pyrénées une pierre branlante ; si on la met en mouvement, le peuple croit qu'aussitôt se forment des foudres, des tonnerres et des pluies. On trouve en France un grand nombre de pierres mouvantes. Nous citerons particulièrement ici celles de l'étang de Huelgoat, celle de la route de Concarneau, celle de St-Estephe dans le département de la Dordogne. Ce monument connu sous le nom de *roc branlant* a douze mètres de hauteur sur autant de largeur. La *peyro martino*, placée à Livernon, près de Figeac, a 30 pieds de long et est portée sur deux autres pierres, tandis que celle de St-Estephe est simplement en équilibre sur un autre rocher. Selon Cathala Coture, le peuple de Quercy attribue encore des effets surnaturels aux pierres monumentales ; il ne s'en approche qu'avec une vénération religieuse et en observant certaines pratiques régulières. Sur la fin du XVIIe siècle, un évêque de Cahors fit abattre un caillou d'une grandeur prodigieuse, planté sur le bord d'un grand chemin ; à certain jour de l'année, le peuple venait avec respect le couvrir de fleurs et y répandre de l'huile.

Le respect, conservé jusqu'à présent pour les pierres monumentales, n'étonnera point l'archéologue, accoutumé à retrouver, dans les usages des peuples modernes, les coutumes et les mœurs de la vénérable antiquité.

Strutt dit qu'il existe quelques pierres branlantes en Angleterre ; l'Armorique est plus riche en objets de ce genre, mais l'on ne peut guère déterminer quelle fut leur destination. « Leur forme extrêmement « variée ne saurait la faire découvrir, dit

« M. Baudouin de Maison blanche ; l'unique « ressemblance de ces monuments entre eux « consiste en ce que sur plusieurs roches « très grandes le faîte est si artistement « posé en équilibre, qu'un homme peut le « remuer du doigt sans le renverser. On est « réduit à de pures conjectures sur leur ob- « jet. J'ai d'abord vu que la plupart sont « voisins des tables sacrées, des dolmens et « j'en infère qu'il faut les ranger parmi les « accessoires du culte celtique. Consultant « ensuite le génie superstitieux de nos pères « et la tradition qui suppose ces pierres des- « tinées à faire connaître les maris dont les « femmes ont trahi la foi conjugale, et les « filles qui ont manqué à l'honneur, j'ai pré- « sumé que, dans ses doutes sur la fidélité « de son épouse, un gaulois s'adressait aux « druides, qui conduisaient les époux ou les « amants à la pierre d'épreuve. Aussi la « pierre branlante du Jaudet s'appelle-t- « elle *la roche aux vierges*. Le charlatanisme « du ministre la rendait probablement à son « gré remuable ou immobile, et le résultat « avantageux au sacerdoce druidique était « de tenir dans sa dépendance un sexe dont « l'influence est si grande dans la so- « ciété..... »

Je ne tenterai point de répandre plus de lumières sur la destination primitive des roches mouvantes, que l'on retrouve en tant de lieux différents. Il me suffira, après avoir fait connaître l'opinion émise à ce sujet par l'un de mes confrères, de citer ici ceux de ces monuments qui existent encore dans le département du Tarn.

Le premier que nous examinerons est situé dans la commune de Lacrouzette ; cette roche a près de 11 mètres de long, elle touche en un seul point une autre masse granitique qui la supporte, on lui imprime avec la plus grande facilité un mouvement régulier et qui dure pendant quelques secondes. Les habitants du village voisin ne lui connaissaient point la propriété d'être mue avec facilité et leur étonnement a été extrême, lorsqu'ils ont vu cette pierre monumentale s'agiter à nos moindres efforts. Je dois faire remarquer en passant, qu'elle a beaucoup de rapport de formes avec un objet du même genre que l'on voit en Bretagne, sur la route de Quimperlé à Concarneau, et avec la pierre du coteau de Golcas en Yorkshire.

Le second monument a 5 mètres de long sur 3 de large ; il est supporté par deux rochers qui font partie du sol de la montagne ; les habitants du lieu le nomment *le roc tremblant*.

La même commune possède une autre masse mouvante, connue dans toute la contrée sous le nom de *roc de Morel* ; elle se trouve placée en équilibre sur deux points d'appui. Ce monument a 6 mètres 80 cent. de long, son cube est de 52 mètres et son poids de 13,780 myriagrammes ou 2756 quintaux. L'effort d'un enfant de douze ans lui fait ouvrir un angle de plus d'un décimètre.

On remarque aussi trois pierres placées d'une manière monumentale presque sur le sommet d'une colline, située à droite du sentier qui conduit du village de Lacrouzette à celui de Burlats. Quelques curieux sont parvenus à déranger le point de contact de deux de ces rochers avec leurs bases ; ils ont ainsi perdu la faculté d'être mus par la simple application d'une légère force. Le troisième peut être mis en mouvement avec la plus grande facilité.

A une médiocre distance des masses dont nous venons de parler, mais sur le territoire de la commune de Burlats, on trouve encore deux énormes pierres branlantes. L'une a 3 mètres 80 cent. de long, son cube est de 12 mètres et son poids de 3180 myriagrammes ou 636 quintaux ; un seul homme la

fait mouvoir avec facilité, elle ouvre alors un angle de près d'un décimètre. La seconde a un mouvement d'oscillation peu sensible, son cube est d'environ 10 mètres et elle pèse 2650 myriagrammes. Ces deux masses sont placées dans le lieu nommé *Cantsouleil*, on les nomme *Rochs del pioch* parce qu'elles sont sur une élévation.

En revenant vers la commune de Lacrouzette, on trouve un autre rocher placé sur deux points d'appui et qui se meut avec beaucoup de facilité. Il est placé sur le penchant d'une colline nommée *Pioch del Bicary* ; le ruisseau de la Resse arrose la prairie dans laquelle on voit ce monument Il a environ 7 mètres de large, son cube est de 105 mètres et son poids de 27,825 myriagrammes ; sa surface inférieure offre un plan horizontal sous lequel les bergers vont quelquefois se mettre à l'abri.

Une observation, qui n'échappera pas sans doute aux archéologues, c'est que presque toutes ces masses mouvantes sont placées sur deux points d'appui, de même que la table sacrée des dolmens est portée sur deux montants. On retrouve donc ici le nombre ternaire, pour lequel tant de peuples de l'antiquité ont professé un si grand respect. On pourra remarquer aussi que, dans la plupart de ces masses, les angles de la partie supérieure ont été abattus, tandis que la partie inférieure offre une surface horizontale et qui semble annoncer encore le travail des hommes et les violents efforts qu'il a fallu faire, pour extraire ces rochers de la montagne dont ils faisaient partie.

Sur l'une des collines de la commune de Lacrouzette, s'élève une autre pierre plus étonnante encore que la précédente, soit par son volume, soit par sa position élevée, soit enfin par la manière dont elle est retenue sur son frêle piédestal. Ce dernier rocher ne fait point partie du sol ; ayant une forte inclinaison, il ne saurait retenir la masse qu'il supporte, si l'on n'avait placé entre les deux un morceau de granit en forme de coin, qui, par sa réunion avec le piédestal, présente une surface horizontale et sert ainsi d'appui à l'énorme bloc que nous examinons. Le centre de gravité se trouve exactement placé sur ce coin, la partie la plus renflée du rocher étant exactement en l'air, du côté du sud. Les spectateurs croient d'abord qu'il a perdu son aplomb et, s'ils le regardent fixement du côté de l'est, ils sont persuadés qu'il va se précipiter sur eux. Le point le plus élevé de sa surface inférieure n'est qu'à 4 mètres au-dessus du sol. Le piédestal a près de 4 mètres en carré, mais sa partie supérieure qui soutient le bloc n'a pas plus d'un mètre, y compris même le morceau de granit en forme de coin qui sert à retenir la masse.

Ce rocher, placé sur l'un des points les plus élevés de la chaîne granitique dont nous avons parlé, porte dans la contrée le nom de *Peiro Clabado*, à cause de la clef ou du coin qui fixe invariablement l'équilibre. On le nomme aussi *Roc de las pattos*, parce que l'on croit remarquer, sous le plan inférieur de la partie qui avance le plus, de prétendues empreintes, qui ressemblent, dit-on, à celles qu'opéreraient des animaux, tels que bœufs, moutons, chats, etc., en passant sur une matière molle. La pierre *clavée* présente un cube de 294 mètres et pèse 77910 myriagrammes. On ne peut concevoir d'abord que des hommes, que l'on suppose, et peut-être injustement, livrés à la plus profonde ignorance, aient pu élever sur la cime d'une montagne cette énorme pierre, pour l'offrir en quelque sorte à la divinité qu'ils adoraient. Mais les travaux gigantesques des Egyptiens ont prouvé que rien n'était impossible à un peuple gouverné par des prêtres, qui exerçaient sur la multitude un empire absolu. Les druides n'étaient pas

moins puissants que les ministres de la grande déesse Isis, et la colonnade de Carnac, le stone-henge de Salisbury, doivent plus étonner que la pierre clavée et les masses mouvantes que nous venons d'observer.

Le plus célèbre des rochers mouvants, que possède l'arrondissement de Castres, n'est pas cependant celui dont les oscillations sont les plus marquées et dont le poids est le plus considérable. Ce bloc est placé dans le lieu de Larroquette, commune de Burlats, il est le plus élevé de ceux qui paraissent à l'entour. On le voit près du faîte et sur le penchant d'une montagne qui regarde sur le levant. Il repose sur le bord d'un gros rocher dont la pente est d'environ 6 pouces. Sa figure approche de celle d'un œuf aplati, qui porterait sur le petit bout. Sa plus grande circonférence, prise vers les deux tiers de sa hauteur, est d'environ 7 mètres 70 cent., sa plus petite, qui est à la base, est de 4 mètres ; sa hauteur est de 3 mètres 67 cent. Son cube est de 12 mètres 34 cent. et il pèse 3255 myriagrammes ou 651 quintaux. Ce bloc porte dans le pays le nom de *rocher tremblant*. Nous copierons ici une partie du mémoire de M. Marcorelle, dont nous avons déjà fait mention.

« Le roc qui tremble est placé à un des « angles du rocher qui lui sert de base, si « près du bord, que sa circonférence infé- « rieure n'en est éloignée que d'environ un « pied et demi, et qu'un plomb, qui passe- « rait par les endroits du roc les plus avan- « cés, tomberait au delà de celui qui lui « sert de base. On a déjà remarqué que la « figure du rocher est à peu près celle d'un « œuf aplati, à cause de cet établissement « les diamètres de sa base sont inégaux, « elle est convexe ; si bien qu'aux extrémi- « tés du plus grand diamètre, il s'en faut de « huit pouces qu'elle ne touche le rocher sur « lequel elle est placée, mais le rocher ap- « puie sur toute la longueur du diamètre de « sa base... Quelque dur que soit ce rocher, « les curieux et les étrangers qui ont été le « voir, y ont gravé des caractères dont il ne « m'a pas été possible de découvrir le sens, « quelque combinaison que j'en aie faite. Un « particulier du lieu de Larroquette, et dont « une des principales occupations est de ser- « vir de guide à ceux qui vont voir le roc « tremblant, m'en donna l'explication qu'il « tenait de ses aïeux et qui s'était trans- « mise successivement des pères aux fils, « comme portion de leur patrimoine. Il dit « d'un ton de législateur, que les lettres gra- « vées sur le rocher contenaient deux ins- « criptions en langue italienne, l'une, ex- « primée par ces termes : *il più alto è quel* « *che treme;* est une réflexion morale sur les « dangers où sont exposés ceux qui se trou- « vent placés dans les postes les plus élevés, « ils sont dans une crainte continuelle, ils « tremblent toujours ; l'autre, conçue en ces « mots : *cosi almen ti movesi ó dura Phili* ! ren- « ferme les souhaits d'un amant pour que « son amante puisse être émue aussi facile- « ment que le roc qui tremble. — Ces réfle- « xions morales et galantes ont, comme l'on « voit, pour âme le tremblement du rocher, « qui est sans doute ce qu'il y a de plus sur- « prenant et de plus digne de l'attention. Il « n'est pas moins remarquable en effet que « celui du pilier branlant de l'église de « Reims. Si cette dernière merveille a été en « 1717 le sujet des réflexions du czar Pierre « Ier, l'autre a attiré les regards et a inté- « ressé la curiosité de S. A. R. M. le Duc « d'Orléans, régent du royaume. Ce prince, « qui avait un goût naturel pour les sciences « les plus élevées, donna des ordres en 1718 « pour qu'on lui envoyât le plan du roc « tremblant, avec un détail de toutes les « particularités qui peuvent servir à le ca- « ractériser. »

Marcorelle a pris la plus grande partie de sa description dans *les Antiquités de Castres*, ouvrage que nous avons déjà cité. Les inscriptions italiennes, que donne M. Marcorelle, avaient déjà été publiées par Borel, qui vivait vers le milieu du XVIIe siècle. M. Massol s'est servi des mémoires des uns et des autres, et ne nomme que Marcorelle. Selon l'historien albigeois, les vents du midi ont, en 1811, à la suite de très fortes gelées, dégradé ou précipité le rocher tremblant de Larroquette ; nous l'avons cependant vu en 1820 à la même place qu'il occupait du temps de Borel, mais nous n'y avons remarqué aucun vestige des inscriptions que cet auteur a le premier fait connaître.

La contrée, où l'on remarque les rochers mouvants dont nous venons de parler, porte le nom particulier de *Sidobre*, c'est-à-dire, selon Borel et M. Massol, *sine opere*, pour indiquer que ce sol devait être destiné à rester inculte et que la main de l'homme ne devait point y tracer de sillons. Les habitants assurent qu'ayant jadis essayé d'y conduire la charrue, une stérilité constante fut l'unique prix de leurs travaux : c'est, suivant plusieurs d'entre eux, une sorte de profanation, une espèce de crime que d'introduire quelques cultures dans la contrée du Sidobre. Les roches granitiques, dont ce pays est parsemé, porte aussi le nom générique de Sidobre. On pourrait croire que, dans des temps bien reculés, ce canton fut consacré par la religion et que par suite on contracta l'habitude de le laisser inculte et désert. Quelques sources, et entre autres les ruisseaux de la Resse et du Lezert, arrosent ces lieux sauvages, ombragés de loin en loin par des chênes.

Au pied de la hauteur, sur laquelle paraît le dernier roc dont nous venons de parler, on voit la *grotte de St-Dominique* ; elle occupe presque toute la vallée où coule le Lezert. M. Marcorelle décrit ainsi cette grotte : « Elle « a vingt-huit pieds de long sur dix de lar- « geur moyenne et quinze pieds de hauteur. « L'entrée est une ouverture irrégulière et « étroite, pour y passer il faut se courber, « mais dans l'instant on peut se redresser et « l'on s'y trouve au large. Le dessus qui est « en voûte en berceau et les côtés sont for- « més par des masses de roches énormes, dé- « garnies de terre et qui ne se soutiennent « entre elles que par leur seul contact mu- « tuel. On y voit clair partout, à cause de « deux ouvertures qui sont au dessus et dont « l'une est à droite et l'autre à gauche. Le « pavé qui est irrégulier et raboteux est for- « mé par des rochers entassés les uns sur « les autres, qui laissent entre eux plusieurs « crevasses de huit pieds de profondeur, « entre lesquelles coule le ruisseau du Lezert. « (Nous parlerons ailleurs de la tradition « qui assure que St-Dominique fut chercher « un asile dans cette grotte.) Au fond il y a « une ouverture, semblable à peu près à « celle qui est à l'entrée, et par laquelle on « pénètre dans des caves souterraines, qui « ont sept à huit cent toises de longueur sur « dix ou douze de largeur et environ trente « pieds de haut. »

Mes observations me portent à croire que les détails donnés par M. Marcorelle ne sont pas exempts d'exagération, mais ce qui est contraire à l'exacte vérité, c'est la description du même lieu donnée par M. Massol, qui assure que de la grotte de St-Dominique on arrive dans deux autres caves beaucoup plus vastes, puisqu'elles ont mille toises de longueur sur *sept ou huit cent de large*. Il est bon de remarquer ici qu'il serait impossible que ces caves prétendues eussent des proportions aussi vastes ; le vallon du Lezert n'a tout au plus que trente toises dans sa plus grande largeur et les grottes n'occupent qu'à peu près le tiers de cette étendue.

Parmi les rochers du Sidobre, j'ai remarqué les ruines d'un beau dolmen ; la table, actuellement brisée, était portée sur des montants qui avaient environ 15 pieds de haut. On enlève chaque jour quelques-unes de ces pierres ; les unes, divisées en lames peu épaisses, sont placées debout et servent d'enclos aux propriétés, les autres sont transformées en meules de moulin, en colonnes, etc.

Nous avons retrouvé entre Cordes et Vaour d'autres monuments en pierres brutes et qui sans doute ont été élevés par les plus anciens possesseurs de la Gaule. Le premier de ces monuments est placé sur le bord de la route qui de Cordes conduit à St-Antonin ; il porte dans le pays le nom de *Peyro lebado* ou pierre levée. Il est composé de deux pierres placées debout et qui ont un peu plus d'un mètre quarante cent. de haut, et environ 28 centimètres d'épaisseur ; elles supportent une table de 3 mètres 60 cent. de long sur 2 mètres 56 cent. de large. Cette table a 43 centimètres d'épaisseur ; elle est divisée en deux parties dans toute sa largeur et l'écartement des deux morceaux varie de 33 à 25 centimètres. Le sol compris entre les deux montants a été creusé d'environ 60 centimètres au-dessous du terrain environnant. On entre aisément sous cette belle table en se dirigeant du nord vers le sud. Elle est placée sur un point élevé, des rosiers sauvages croissent à l'entour. des chênes vigoureux recouvrent les pentes des montagnes voisines, le terrain qui environne ce beau dolmen est entièrement inculte.

Un autre monument en pierres brutes est situé au local nommé *del pompidou* dans la commune de Tonnac. Ce dolmen est en grande partie recouvert par un amas de terres et de cailloux. La table supérieure a en carré 5 mètres 33 cent. Des ossements humains ont été trouvés sous cet antique monument, qui appartient à M. d'Alayrac, juge de paix de Cordes. Quelques personnes, qui savent que le mot *pompis* ou *pompit* signifie assommer dans quelques-uns des dialectes de l'Albigeois, ont cru que le nom de *pompidou*, donné au lieu où l'on trouve un autel druidique, pouvait rappeler les sacrifices offerts par les ministres de la religion gauloise. Les ossements humains trouvés sous la table de ce monument paraissent à ces personnes une sorte de démonstration de l'usage où l'on était d'immoler des victimes sur la colline où subsiste encore l'autel ; mais alors il faudrait supposer que l'on plaçait sous la table sacrée les restes de ceux qui l'avaient rougie de leur sang.

Un second dolmen existe aussi à Tonnac, sur la partie la plus élevée d'une montagne. Le lieu se nomme *las Teulieros*. La table, qui est brisée en deux parties, a 3 mètres 33 cent. de long sur 2 mètres 66 cent. de large ; son épaisseur est de 44 centimètres. On voit auprès d'elle deux autres grandes pierres renversées.

Un antique tradition, conservée dans des lieux montagneux et sauvages qui dépendent de la commune d'Andouque, a consacré le souvenir de trois autres monuments placés sur la sommité nommée *le Pioch de la Cavalarié ou lou tombel des très reizes*. Suivant cette tradition, trois rois, qui gouvernaient les contrées voisines, combattirent sur ce plateau ; après avoir fait des prodiges de valeur, après avoir vu succomber leurs plus braves soldats, deux de ces monarques s'élancèrent sur le troisième et crurent le renverser facilement, mais leurs espérances furent trompées et l'un des deux assaillants reçut le coup mortel. Le combat recommença alors avec plus de furie. Les guerriers des deux partis se rallièrent autour de leurs souverains, la mêlée fut terrible, mais bientôt les deux rois tombèrent sur le champ de bataille

et ils furent ensevelis dans le lieu même où ils avaient perdu la vie. Selon l'usage des temps antiques, une simple pierre fut placée sur leurs cadavres et sans doute le chant des bardes honora la mémoire de ces héros. On montre encore ces trois pierres. Pendant longtemps on a regardé comme sacré le lieu où gisent ces trois rois ; on croyait qu'aucune végétation ne pourrait paraître dans l'étroit espace qu'occupent leurs tombeaux. Cependant un particulier, voulant mettre en culture tout ce terrain, a relevé deux de ces pierres. En 1819 il planta un noyer près de l'une d'elles ; cet arbre n'ayant pas prospéré, les habitants du hameau voisin ont cru que cette non-réussite devait être considérée comme une vengeance de la profanation de ces sépultures antiques. Mais ce particulier a planté un autre arbre dans le même lieu et ce second essai ayant réussi, les habitants commencent à douter de la sainteté de ces tombeaux.

La première pierre tombale a 1 mètre 41 cent. de long sur 55 centimètres de large ; cette pierre était beaucoup plus longue et a été brisée, les débris sont encore sur le sol. Le deuxième tombeau est placé à 1 mètre 71 centimètres du premier, sa longueur est de 2 mètres 5 centimètres. Le troisième tombeau n'a pas été violé, la pierre qui le recouvre a 2 mètres 33 cent. de long et 95 cent. de largeur.

L'aspect de ces trois pierres sépulcrales, posées sur un vaste plateau qui domine les monts d'alentour, la tradition attachée à ces monuments, le respect religieux dont ils furent longtemps environnés, tout semble se réunir pour nous reporter par la pensée vers des temps reculés, presque inconnus à l'histoire. Alors on posait une vaste pierre sur les restes inanimés des braves, dont les noms devaient vivre dans les hymnes des bardes. Ces tombes simples rappellent les cérémonies guerrières observées lors du trépas des héros dont les exploits furent chantés par Ossian. Les poëmes attribués à l'Homère écossais font souvent mention des pierres placées sur les sépulcres des guerriers célèbres et nous avons retrouvé avec un bien vif étonnement *les Tombeaux des trois rois*. dans une région presque inconnue et qui, selon toute apparence, ne devait nous présenter ni monuments, ni souvenir.

Alexandre DUMÈGE.

POÉSIES

LA MÈRE, L'ENFANT ET LE MIROIR.

Par de douces chansons et mainte ritournelle,
Une mère s'ingéniait
A calmer d'un enfant encore à la mamelle
Les cris perçants : plus dru l'enfant criait ;
C'était à fendre la cervelle.
Mon petit cœur, mon petit chou !
Mon bébé, mon petit bijou !
Méchant papa qui veut le battre,
Mon Alfred plus sage que quatre !
Papa méchant, papa vilain !
Efforts perdus. Le diablotin réplique,
Et recommence sa musique,
Que, de rechef, il mène à fond de train.
Après vingt tours de passe-passe,
La mère enfin de guerre lasse
Vers un miroir accourt, y présente l'enfant,
Le dorlotant, le choyant de plus belle.
Chéri, bonjour ! Bonjour, bébé, fait-elle !
Qui nous disait que vous étiez méchant ?
Voyez s'il est joli, voyez donc s'il est sage,
S'il aime sa maman !... Du spectacle surpris,
L'enfant soudain suspend ses cris,
Tend les deux bras à sa vivante image,
Ne peut en détacher les yeux,
Dans les pleurs lui sourit, et dupe du mystère,
Voit ses larmes tarir ; et content, et joyeux,
Veut mêler ses baisers aux baisers de sa mère.
L homme ressemble à cet enfant.

Ignorant autant que peu sage,
Il reste le jouet d'un éternel mirage,
D'un rêve toujours décevant.
Aussi, pour lui tout est encombre.
Rien ne peut donc l'émanciper?...
— Pourquoi nous laissons-nous piper,
Et ne courons-nous qu'après l'ombre!

Isidore SARRASY.

LA FLOURETO.

A Moussu Peyrounet de Rabastens.

(ACROSTICHE)

Floures, ploures de frets, Floureto tan poulido,
Estoufado pes dets d'uno mourtello neït,
Ya toun sé qu'es blazit e toun âmo transido
Répaouso sul gazoun que te serbis de leït!
Oh! désespérés pas, dourmis paouro jalado,
Zeneto dal printens, té rébiscoularas;
En bersés tant poulits, Peyrounet t'a cantado,
Ne cantara toujoun, Floureto, ploures pas.

E. NOREHT.

LÉ BOUQUET D'IMOURTÈLOS.

A MIGNOUNÈTO.

Bouldrio del désir qué m'entréno,
Abei garni bostré flurié,
Et dé rosos et de bèrbéno,
Et dé lyris, et dé bioüliè!...

Mès..... perqué s'enjina la tèsto,
A faïré un tant poulit bouquet,
Quand su'l tantôts dé bostro fèsto,
Mouïs, aoürio perdut soun fumèt?...

Et lendouma per réjouido,
Nou restario dé moun présent,
Qué rosos pribados dé bido,
Toutos bounos à jeta'l bent!...

Tabé, né daïssat flous mourtèlos,
Per oundra bostré guéridoun
D'aquélos qué soun *imourtèlos*,
Afin qué bous durén touchoun!...

Ch. PEYRONNET.

DES SUBSTANCES

Servant à la coloration des vins.

Les vignes, situées dans le voisinage de la limite Nord de la zone où leur culture est possible, donnent des vins rouges si faibles en couleur, que les producteurs ont toujours cherché à atténuer ce défaut de coloration. Ils ont utilisé dans ce but les baies colorées de différents arbres, arbustes, arbrisseaux ou plantes et les fruits noirs de certaines variétés de cerisiers, de mûriers, etc. Nous citerons parmi les substances les plus employées :

1° Les baies du vaccinium myrtille, très-petit arbrisseau de la famille des éricacées et qui croît abondamment sur les montagnes élevées. Ces baies connues, suivant les contrées, sous les noms d'airelles, de brimbelles et de myrtille, et aussi sous le nom patois d'*aïrés* dans les montagnes de Lacaune, ont été et sont encore d'un usage fréquent dans les pays vignobles, voisins des montagnes où on les récolte. Elles sont de la grosseur d'un petit grain de raisin, d'un noir bleuâtre comme les prunelles des haies, et d'une saveur légèrement acide, qui plaît beaucoup aux femmes et aux enfants, lesquels en mangent des quantités considérables sans inconvénients. Séchées au four, ou transformées en sirops ou en confitures, elles ont des propriétés rafraîchissantes et légèrement astringentes, qui les font utiliser comme boissons dans les maladies inflammatoires ou éruptives des enfants ; enfin elles donnent au vin, avec la couleur, un goût plus piquant.

2° Sous le nom de teinture de Fismes, on a pendant longtemps employé, pour la coloration des vins, les baies du sureau commun et parfois aussi celles de l'yèble ou hièble, autre espèce de sureau, connu ici sous le nom patois d'*eoussés*. Ces teintures

ont l'inconvénient d'être un peu laxatives ; celle d'yèble est aussi un peu nauséabonde.

Il est à remarquer que ces propriétés laxatives des baies du sureau sont très faibles dans le Nord et en Allemagne, si on en juge par la grande quantité que nous en avons vu absorber en nature par de jeunes enfants.

Passant en 1867 dans la petite ville de Fismes (Marne), qui a donné son nom à la teinture alcoolique faite avec les baies du sureau, nous nous convainquîmes que le sureau était en effet très commun dans les haies de la contrée, mais personne n'avait connaissance de l'emploi que l'on en pouvait faire ; c'était, disait-on, des personnes étrangères à la localité, qui venaient en faire la récolte dans un but ignoré.

3° Les pétales desséchées de la rose trémière ou passe-rose. à fleurs brun rouge très foncé, du genre alcée, famille des malvacées, donnent aussi une couleur végétale qui a été utilisée pour la coloration des vins, pour celle des sirops de groseille et de framboise, et même pour celle de la gelée de groseille faite sans groseille. La rose trémière est originaire de la Syrie, d'où elle fut importée en France pendant les croisades ; l'emploi de ces fleurs ne peut être qu'inoffensif.

4° Une fort belle plante d'ornement de la famille des chénopodées, originaire de l'Amérique du Nord et naturalisée aux environs de Bordeaux, où elle avait été introduite pour servir à la coloration des vins, le phytolaque décandre, porte des baies en grappe comme celles du groseiller, mais de couleur rouge laque, qui donnent au vin une couleur des plus brillantes, un peu fugace. Ces baies desséchées ont été colportées cette année dans notre pays sous le nom de raisin d'Amérique, nom vulgaire du phytolaque décandre. La plante n'est pas rare ; nous l'avons vue cultivée pour l'ornementation dans le jardin de notre père, il y a plus d'un demi-siècle, et nous la cultivons nous-même aujourd'hui au même titre.

Sans motifs bien sérieux, on a attribué aux baies de phytolaque la propriété purgative. Selon certains auteurs, cette plante serait utilisée en Amérique comme légume, ainsi que cela a lieu pour plusieurs autres plantes de la même famille. Désireux de connaître la vérité sur ce point, nous fîmes prendre, il y a quatre ou cinq ans, des informations auprès de dames françaises ayant habité longtemps New-York et habitant alors Philadelphie. il nous fut répondu négativement, ce qui n'implique pas nécessairement qu'il n'en soit pas fait usage ailleurs (1).

5° La matière colorante rouge extraite, sous les noms de santaline, brésiline et hématosine, des bois de santal rouge, du bois de Brésil et du bois de campêche, est employée plus particulièrement par les fabricants de vin de la Capitale et des autres grands centres. Visitant un jour, avec les membres d'une association fondatrice d'une crèche, dans une localité voisine de Paris, un local dans lequel on espérait pouvoir placer le nouvel établissement, local précédemment occupé par un négociant en vins, nous ne fûmes pas peu surpris de trouver le sol d'un vaste hangard, couvert des résidus abandonnés de bûchettes de bois de campêche ayant servi, sans aucun doute, à la fabrication de vins rouges. Cette matière colorante n'est pas nuisible, mais elle a un goût particulier qui ne se révèle que trop dans le petit-bleu des débits voisins des barrières, dans la banlieue de Paris.

L'on peut encore ajouter aux bois précé-

(1) M. Lacroux, pharmacien de marine, venant de Nouméa, et qui assistait à la séance dans laquelle a été faite cette communication, assure que le phytolaque octandre est encore d'une utilisation plus facile que l'espèce citée.

dents celui de Fernambouc et les couleurs végétales tirées de la betterave, de l'orseille, du troëne et de l'indigo.

La cochenille fournit une couleur animale des plus brillantes, plus spécialement employée dans la coloration de quelques liqueurs fines.

Les laques végétales peuvent être employées sans danger, si elles sont pures de tout mélange, mais il arrive très-souvent qu'elles contiennent, elles aussi, des rouges d'aniline dans une certaine proportion, difficile à découvrir par les procédés ordinaires, ce qui facilite la fraude, mais ne la couvre pas devant une analyse spéciale.

On se souvient de la prohibition absolue de la fuschine qui n'est qu'un dérivé du rouge d'aniline, rouge qui primitivement était obtenu du goudron de houille et que l'on fabrique aujourd'hui par synthèse (1). La fuschine est le produit d'une réaction d'acide arsénique sur le rouge d'aniline et est par conséquent vénéneux (2).

Il ne nous appartient pas, vu notre ignorance du droit, de traiter la question à ce point de vue, et la présente communication n'a pour but que de faire voir aux consommateurs les dangers auxquels ils s'exposent, en buvant des vins colorés artificiellement, et aux propriétaires la voie dangereuse dans laquelle ils entrent, en employant des produits qui, à leur insu, peuvent être nuisibles et leur faire encourir une pénalité inattendue, alors qu'ils pensent n'avoir rien fait de répréhensible.

C. Teyssier.

(1) Par la réaction de l'acide acétique et de la benzine sur la fonte.

(2) La science chimique est parvenue à découvrir par des procédés difficiles, mais certains, la présence de toutes les substances énumérées dans le présent article et d'autres encore.

GLANURES HISTORIQUES.

1706. — Marnaves. — Sentence des maire, consuls et assesseurs de Cordes qui condamne X..., praticien, reconnu coupable du pillage du château de Roquereyne et de l'assassinat de trois domestiques, « à faire amende honorable, la hart au col, tête et pieds nus, en chemise, tenant un flambeau en ses mains, et sera conduit au parquet de l'audience, où étant, déclarera publiquement que méchamment il a commis lesdits meurtres, desquels demandera pardon à Dieu et à Justice et au demandeur, et, ce fait, sera délivré à l'exécuteur de la haute justice, lequel, sur un chariot, lui fera faire les tours accoutumés par les rues et carrefours de la ville, d'où il sera conduit à la place publique, auquel lieu sera dressé un échafaud et une croix de bois, où il sera attaché et roué tout vif jusqu'à tant que la mort naturelle s'en suive, et ensuite son corps sera exposé sur une roue, sur le grand chemin qui va de la présente ville à Saint-Antonin, et vis-à-vis le château de Roquereyne, pour servir d'exemple, avec défense à toute personne de l'en ôter sur peine de la vie... » — Cette sentence fut exécutée en effigie par arrêt du Parlement, sur la requête de messire Louis-Gaston de Laprune-Montbrun, propriétaire du château.

1710. — Albi. — Rôle de la capitation pour la communauté d'Albi, montant à 6,678 livres Il est divisé par gaches. Voici les articles des plus fort imposés : Mme la marquise de Saint-Sulpice, deux filles, trois femmes de chambre, deux laquais, une servante et un suisse, 264 liv. 12 s. 6. den. Jean Gardès, receveur des tailles, trois enfants, trois filles, une femme de chambre, deux servantes et un valet, 250 liv. 14 s.

6 den. Dominique de Vezian, receveur des tailles, sa femme, ses enfants, un valet, un laquais et une servante, 250 liv. 14 s. 6 den. Bernard David, receveur des tailles, sa femme, cinq enfants, quatre filles, deux servantes et un valet, 250 liv. 6 den. François Regnaudin, chanoine et archidiacre, et son neveu Regnaudin, pourvu de l'office provincial des décimes, de feu son père, un valet et une servante de l'oncle, 156 liv. 4 s. Dame Anne de Metgé, veuve de Ginolhac, son fils, deux servantes et un valet de chambre, (décédée), 79 liv. 11 s. Louis Salvan, juge royal, son fils, un valet, deux servantes, 62 liv. 15. s. De Villefranche, sa femme, un enfant, quatre filles, une fille de chambre, un laquais, une servante, 62 liv. 8. s. Jean-Louis de Salvan, receveur des décimes, sa femme, cinq enfants, sa mère, son fils aîné, capitaine de cavalerie, un valet et deux servantes et un cadet au service, 48 liv. 16 s. Noble Albert de Nupces. sieur de Lévizac, un valet, 48 liv. François Gorsse, avocat, sa femme, trois enfants, 42 liv. 7 s. Noble Jean de Marliaves, seigneur de Saint-Lieux (décédé) ; reste madame avec deux enfants, deux filles et deux servantes, 41 liv. 19 s. M. d'Ivry, directeur du Domaine, et sa femme, sieur Etienne Gardès, sieur Abrissy, son procureur, une fille de chambre, un valet, une servante, 41 liv. 19 s. Raymond Séré m^d, Jean Séré, son fils, sa femme, un enfant, deux servantes et trois apprentis, 39 liv. 12 s.

PENSÉES DIVERSES.

—

On arrive surtout par la flatterie ou par l'audace ; le talent ne vient qu'en troisième ligne.

Avec le développement de l'instruction publique les auteurs vont devenir si nombreux, que les lettrés ne pourront plus lire leurs livres, ni nos bibliothèques les contenir. Il faudra trouver le moyen de les condenser comme les gaz et réaliser la devise *multa paucis*. Tacite est un modèle qui s'imposera de plus en plus.

L'homme vraiment généreux ne se plaint jamais de l'ingratitude. Elle est pour lui le condiment qui relève le goût du bienfait.

Il doit être bien difficile de trouver le meilleur moyen de conduite à l'égard de la femme, puisque chaque civilisation a résolu le problème d'une manière différente. Le Chinois brise ses pieds pour l'empêcher de sortir de la maison ; le Musulman l'enferme dans le harem ; quant au Parisien il lui donne toute liberté et aussi Madame Benoiton est toujours sortie. Quel est le plus avisé des trois ?

Un vice est en général plus coûteux qu'une vertu. Soyons donc économes.

La guerre doit disparaître, car en abandonnant ce qu'elle avait de chevaleresque elle devient froidement barbare et même monstrueuse. Jusqu'à l'invention des armes à feu, les hommes ont combattu comme les héros d'Homère, c'est-à-dire corps à corps. Il y a peu d'années encore, la charge à la baïonnette laissait au courage personnel toute faculté pour se produire. Mais avec la stratégie perfectionnée de nos jours, le général en chef n'est plus qu'un froid mathématicien qui remplace l'héroïsme par le chiffre et, sans danger pour lui, s'empare par le calcul de tout ce qu'il aurait été impuissant à capturer de vive force.

Que nous sommes loin des temps d'Alexandre ! Si le philosophe est obligé de le condamner comme tout conquérant, l'historien du moins constate que c'était à la tête de son armée qu'il gagnait les batailles et montait à l'assaut des villes, tandis qu'aujourd'hui un de Moltke, du fond de son cabinet, et sans courir le moindre danger, fait froidement tuer par des obus ou des balles, dont la trajectoire est savamment calculée, des milliers de soldats qui souvent ignorent d'où vient le projectile qui les frappe.

L'imagination joue un grand rôle dans nos plaisirs comme dans nos maux, et s'il nous était permis de nous regarder avec les yeux d'autrui, nous ne nous trouverions jamais ni aussi heureux, ni aussi infortunés que nous croyons l'être.

L'hypocrisie de la joie est plus rare que celle de la douleur ; les conventions sociales l'imposent moins souvent.

La vie nous paraît courte ; cependant nous, qui vivons depuis plus d'un demi-siècle, nous avons déjà vu tant d'hommes et de choses paraître et disparaître, qu'elle devrait par comparaison nous sembler d'une durée privilégiée.

Le temps qui détruit si vite la beauté des femmes et des fleurs ajoute à celle des grands poëmes et des monuments. Que dirait-on des temples de l'Egypte ou de l'Inde, s'ils ne dataient que d'hier ? Que penserait-on de l'Iliade, si on apprenait qu'elle a été composée il n'y a qu'un siècle ?

Il en est de certains hommes comme de beaucoup de femmes qui gagnent à n'être qu'entrevues. Le grand jour leur est défavorable.

Les détracteurs de la femme prétendent qu'elle n'affectionne que ceux qu'elle peut tyranniser à son gré. C'est pour cela qu'enfant, elle aime sa poupée, et mère, son enfant.

La cruauté peut être quelquefois une preuve de force, mais la méchanceté est toujours un signe de faiblesse.

L'homme réellement dévoué à son pays est au dessus de toutes les ingratitudes. Il est vrai que c'est déjà une assez grande récompense que d'avoir pu lui rendre service.

Méfiez-vous de ceux qui crient après les Pharisiens. Il est des gens qui ne demandent le secret de l'aumône, que pour ne pas être obligés d'ouvrir leur bourse.

En nous disant que l'esprit est toujours la dupe du cœur, la Rochefoucault ne nous prouve-t-il pas que la raison est quelquefois la dupe de l'esprit.

Si l'homme sage avait, comme les anciens guerriers, son cri de combat, ce serait celui-ci : Guerre à l'Absolu.

Il y a des gens qui ne supportent pas la contradiction et qui considèrent presque comme mal élevés, ceux qui soutiennent des idées différentes des leurs. Il me semble qu'il y a cependant plus de vraie politesse à discuter les opinions des autres qu'à les accueillir par le silence ou par une approbation banale.

La pudeur est un sentiment de convention. Plusieurs peuples ne la connaissaient pas. Les Européens l'ont imposée aux Japonais. Je me demande si ce sera le plus grand bienfait qu'ils auront retiré de notre civilisation.

« Le chien, dit-on, caresse l'homme, tandis que le chat vient seulement se caresser à lui. » N'y a-t-il pas la même différence entre la femme réellement aimante et la coquette.

Chez la plupart des hommes, les prétentions sont en raison inverse du mérite.

En voyant sur les places publiques ou sur les carrefours ces banquistes, ces jongleurs, qui prennent tant de peine pour arracher un sou à l'indifférence des passants, que de fois je me suis dit : « Combien ces gens-là pour fuir le travail se condamnent à d'intolérables fatigues ! »

E. R.

VARIA

M. Charles Peyronnet, pharmacien à Rabastens, collaborateur de la *Revue du Tarn*, lauréat de plusieurs Concours littéraires, vient d'être reçu à l'Académie des Muses Santones.

Nous lisons dans le compte-rendu de l'Académie archéologique du midi de la France :

« M. de Malafosse a examiné au lieu dit de Peyret, dans la commune de Saint-Gauzens (Tarn), sur un éperon formé par les ravins des deux ruisseaux où la tradition rapporte que saint Alain avait construit une église, une série d'excavations d'environ un mètre de diamètre sur cinquante à quatre vingts centimètres de profondeur, dans lesquels il a toujours rencontré des lits de cendres ou de charbon au dessous d'une couche de terre argileuse. Dans l'argile se trouvent mêlés des débris de poteries et d'ossements d'animaux comestibles. Auprès de cet éperon, se montrent deux grottes anciennement habitées. L'explorateur a étendu ses recherches sur un mamelon situé entre les communes de Fiac et de Briatexte, et il y a vu aussi ces creux comblés d'argile, dans laquelle se trouvaient les mêmes débris mêlés de cendre, des tombes creusées dans le grès et, dans une partie plus friable de la roche, les traces d'une autre cité troglodytique. Il conclut alors qu'il se trouvait en face d'anciens foyers d'habitations. La terre glaise qui remplit les trous n'est autre chose que la paroi éboulée de pauvres cabanes. Un gros caillou en quartz qui se rencontre souvent dans ces creux y remplissait le rôle de nos chenets. Les peuples sauvages construisent encore de même leurs foyers. On s'explique ainsi l'établissement d'une chapelle à l'époque de saint Alain, ces grottes ou refuges pour cacher les provisions et abriter les vieillards et les enfants en cas d'attaque. Les tombes étaient celles des habitants de ces pauvres villages, composés de huttes modestes, habités, à une époque où la contrée était très boisée, par des peuplades vivant de la chasse ou de la pêche. L'origine de ces pauvres demeures, groupées auprès de refuges naturels, peut remonter très haut, jusqu'aux populations gauloises et gallo-romaines, mais leur usage peut s'être conservé pendant la période mérovingienne, car c'est dans les classes populaires que les coutumes se conservent le plus longtemps. »

Le Directeur-Gérant,
ÉMILE JOLIBOIS.

SOCIÉTÉ
des Sciences, Arts & Belles-Lettres du Tarn.

Séance du 9 février 1883.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président fait part de l'accueil sympathique qu'a reçu des instituteurs du département la dernière circulaire de la Société et donne lecture de plusieurs lettres d'adhésion. Sur la proposition du bureau, M. Maysou, instituteur à Réalmont, est nommé membre correspondant.

Les ouvrages suivants sont déposés sur le bureau :

Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-lettres de Toulouse, 8me série Tome IV. —

Revue de l'histoire des Religions. Juillet à Octobre 1882. —

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. 2me Trimestre 1882. —

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. 1882. n° 3. —

Revue des travaux scientifiques. Travaux publiés en 1881, n° 10. —

La France illustrée de Malte-Brun. 86me série. Le Tarn. —

Le Secrétaire informe la Société que M. Andorre, propriétaire à Albi, lui a signalé dernièrement l'existence, auprès du pont de la République de notre ville, d'une pierre d'un certain intérêt historique. Elle porte l'inscription suivante :

CETTE PIERRE A ÉT
PAR LES REPRÉSEN
PEUPLE COLLOMBEL DE LA
MEURTHE ET PROJEAN
DE LA HAUTE GARONE
EN MISSION DANS LE
DÉPARTEMENT DU TARN
25 VENTOSE AN 3
RÉPUBLIQUE Fe

D'après les recherches opérées dans les archives de la ville, cette pierre a dû faire partie de l'autel de la patrie, élevé dans notre ville à la suite de la délibération du conseil communal du 24 Ventôse an 2, qui ordonne « la plantation d'un arbre de la liberté ayant au pied un autel de la patrie stable et permanent. » M. Huc, entrepreneur, propriétaire de cette pierre, a bien voulu la céder à l'Administration, qui la fera prochainement déposer au Musée.

Il est donné communication des circulaires adressées par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à l'occasion de la 21me réunion des Sociétés Savantes, qui aura lieu à Paris en Sorbonne du 27 au 31 mars prochain. L'assemblée décide que le programme des questions proposées pour la section des sciences économiques et sociales sera publié dans la Revue. Le secrétaire perpétuel reste chargé, comme par le passé, de représenter la Société au Congrès de Paris.

M. Jolibois lit un nouveau chapitre de son histoire du pays d'Albigeois, qui comprend toute la période du onzième siècle. A propos de la fondation de la *Salvetat* de Lavaur et d'une observation de M. Teyssier sur la signification de ce mot, M. Jules Rolland dit que de nos jours encore, lorsqu'on invite quelqu'un, qui se présente devant la porte, à entrer et à s'asseoir, il n'est pas rare d'entendre l'invité répondre : *Y a pas salbé*, ce qui peut être traduit de la manière suivante : *Ce n'est pas nécessaire, le danger n'est pas pressant, je n'ai pas à me sauver*. » Cette expression, qui est très-usitée encore dans nos campagnes, n'est-elle pas un souvenir de l'époque des *Salvetat* ? Après diverses autres observations, l'étude de M. Jolibois est renvoyée au comité de publication.

M. Numa Lacroux entretient longuement l'assemblée de notre belle colonie de la Nouvelle Calédonie, de son climat, de ses pro-

ductions, de sa population, de ses mœurs. Il donne des détails pleins d'intérêt sur la situation exceptionnelle, qui est faite aux transportés et sur les réformes dont tout le monde reconnaît là-bas l'urgente nécessité, dans l'intérêt du pénitencier et de la prospérité de notre colonie. Il fait passer sous les yeux de ses auditeurs un grand nombre de photographies, représentant divers paysages de ces lointaines contrées et les différents types de population qui s'y trouvent réunis. Il termine en annonçant qu'il rapporte de son voyage un superbe albatros, diverses armes canaques et plusieurs centaines de coquillages, qu'il se propose d'offrir au musée de la ville. L'assemblée remercie M. Lacroux de son curieux et attrayant récit et le félicite chaleureusement de sa générosité, qui a déjà valu au musée d'Albi tant de curiosités et qui lui vaut encore aujourd'hui de nouvelles richesses. Elle exprime l'espoir de voir l'exemple de M. Lacroux suivi par ses compatriotes.

M. Teyssier donne lecture d'une étude toute d'actualité sur les substances servant à la coloration des vins. Une longue causerie sur les substances signalées dans ce travail suit cette lecture.

La séance est levée à 10 heures et quart.

RAPPORT

Sur plusieurs mémoires de M. le Dr Clos (1).

Monsieur le docteur D. Clos, professeur à la faculté des sciences de Toulouse, directeur du jardin des plantes de la même ville, et membre honoraire de notre Société, est originaire du département du Tarn. Dans un récent voyage à Albi, il fit hommage à la Société d'une quinzaine de fascicules, imprimés à diverses époques. Extraits de mémoires adressés, soit à l'Académie des sciences de Toulouse, soit à la Société de botanique de France, ils se rapportent tous à des travaux sur la botanique. Quoique nombreux, ils ne sont qu'une faible partie des écrits de l'auteur sur cette matière, à en juger par les renvois fréquents à des mémoires qui ne nous ont point été donnés et qui, probablement, n'ont pas été publiés à part.

Il ne me sera pas possible de donner même un simple aperçu de tous ces travaux, comprenant des observations de détail en quantité considérable ; je me bornerai à parler de quelques-uns.

Dans des temps encore peu éloignés du nôtre, la science botanique consistait dans la description des plantes connues et dans l'appréciation de la valeur médicinale vraie ou supposée de quelques-unes d'entre elles. Aujourd'hui elle a pris une extension considérable, de même que toutes les autres branches des sciences naturelles ; et elle envisage sous tous les aspects possibles : « leur « organisation extérieure (Morphologie) et « intérieure (Anatomie générale), leur vie « (Physiologie) et leur développement, soit « à l'état normal (Organogénie), soit à l'état « de maladie (Nosologie), ou de monstruo- « sité (Tératologie). leur classification (Ta- « xinomie) et leur description (Phytogra- « phie), leur dispersion dans l'espace (Géo- « graphie botanique), ou dans le temps « (Paléontologie végétale) ; leur histoire, « leurs usages ; enfin, les rapports des plan- « tes avec tous les êtres de la création et les « questions les plus générales de convenance « et de finalité (Philosophie botanique). » L'étude approfondie de la plupart de ces diverses branches ne date que de nos jours, et présente encore bien des lacunes, tant est

(1) Ce rapport a été lu dans la séance du 19 janvier 1883, de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn.

vaste la synthèse de toute science. (1)

Les plus hardis ou les plus osés des investigateurs, à la découverte la plus simple, s'empressent de généraliser et de formuler des lois, que les découvertes du lendemain démontrent n'être que des exceptions. Les espèces tendent dans leurs écrits à devenir des genres ou des sous-genres ; les genres sont, sans motifs suffisamment justifiés, changés de familles, etc.; et chaque auteur adopte une classification à sa guise et suivant la direction donnée à ses études. M. le docteur Clos, me semble procéder, au contraire malgré son autorité scientifique, avec une réserve sans égale et une rare modestie. Il étudie les organes des végétaux avec un soin extrême, les comparant dans les espèces, dans les genres, dans les familles, dans les tribus et dans les grandes divisions ; faisant pour l'organe qu'il étudie des *milliers* d'observations, nous n'exagérons pas, avant de formuler son opinion sur leur importance relative, opinion qu'il s'empresse de déférer au jugement des autres savants.

Nous engageons ceux de nos confrères que la botanique intéresse, à lire les mémoires de M. le Docteur Clos. A vrai dire, pour tirer de cette étude les avantages qu'elle nous offre, il nous manque un élément essentiel : les pièces à l'appui, c'est-à-dire une collection raisonnable de plantes, au moyen desquelles quelques-unes des observations du savant professeur se puissent vérifier. La ville d'Albi est absolument dépourvue de la moindre ressource sous ce rapport, et c'est avec une bien grande satisfaction que nous verrons arriver le jour où un jardin botanique sera créé.

Ceci nous amène à parler d'un fascicule dans lequel Monsieur le Docteur Clos indique la disposition adoptée par lui en 1869-1870 pour la replantation de l'école de botanique du jardin des plantes de Toulouse. Cette opération a été faite en rapport avec l'adaptation au terrain et d'après la classification indiquée par l'état actuel de nos connaissances ; disposition que l'auteur se garde bien de donner comme définitive, car il sait, pour y avoir longtemps travaillé, que le champ d'exploration est encore loin d'avoir été complétement fouillé, que des genres et des espèces nouvelles restent encore à découvrir dans les régions inexplorées du globe, et que, même parmi les plantes connues et décrites, il en est qui ne le sont que très-imparfaitement (1).

La classification des plantes dans l'ordre *naturel* semblerait devoir être aujourd'hui établie sur des bases immuables, et pour-

(1) Il ne faudrait pas se rebuter dans l'étude de la botanique par l'exposé de cette longue nomenclature des divisions de cette science. En lisant les lettres de J. J. Rousseau sur la botanique, on verra que les notions les plus simples que l'on acquiert sont remplies de charme et d'intérêt croissant, et qu'il ne faut pas aller loin pour trouver des sujets d'observation. La science botanique n'est pas seulement agréable, elle peut être parfois utile, nous en avons fait l'expérience en Crimée où, sur un sol ravagé et piétiné à l'excès, nous trouvions, en compagnie de notre ami, le Docteur Termonia, des plantes alimentaires d'excellent goût, là où la multitude ne voyait que des herbes à fouler aux pieds.

(1) En 1852, nous eûmes l'occasion de visiter à Porrentruy, petite ville Suisse du canton de Berne, un jardin botanique planté sur un terrain très-mouvementé. Là, comme partout, il y avait une école en platebandes agrémentée de nombreuses étiquettes et de peu de plantes, à cause de la difficulté grande d'astreindre les plantes les plus communes, poussant spontanément, à s'aligner et à vivre juste à la place choisie ; mais dans tout le restant du jardin, toutes les plantes, disposées suivant leurs habitudes et dans des expositions variées, étaient étiquetées d'une manière pour ainsi dire occulte. Cette classification, ou plutôt cette désignation, était, me dit-on, l'œuvre annuelle des élèves ; elle me plut beaucoup et ne déparait pas le coup d'œil général du jardin, grâce au soin que l'on avait pris de dissimuler les étiquettes, que l'on trouvait pourtant en écartant les feuilles des plantes ou des arbustes.

tant il n'en est rien, car chaque savant taille et tranche dans cette classification, place et déplace espèces et genres, suivant la valeur qu'il attribue, à son point de vue, aux divers organes servant à la classification, valeur qui n'est que relative et ne saurait être appliquée de la même manière à tous les individus, attendu que parmi les plantes appartenant de la manière la plus évidente à telle famille ou à tel genre, l'organe sur lequel on a cru pouvoir baser une classification indiscutable, manque parfois d'une manière absolue.

Monsieur le Docteur Clos dans « *Un coup d'œil sur les principes qui servent de base aux classifications botaniques modernes* », fait ressortir les avantages d'un examen collectif de cette question de la classification par un congrès de botanistes, appelé à fixer la valeur relative des caractères, ce qui faciliterait le classement, malgré quelques exceptions probables. C'est dans ce sens qu'il avait adressé, en 1867, une demande à la Société botanique de France, avec l'espoir de voir sa proposition discutée dans le congrès botanique de Paris. Il fut trompé dans cet espoir, les séances du congrès ayant été absorbées par d'autres questions importantes.

Dans une étude intitulée « *Examen critique de la loi dite de balancement organique dans le règne végétal* », Monsieur le Docteur Clos aborde une question qui remet involontairement en mémoire le système philosophique des compensations.

Lorsque l'auteur s'est occupé de rechercher s'il existe une loi qui, généralisée, tiendrait sous sa dépendance l'universalité des phénomènes généraux, à l'aide desquels on cherche à expliquer les dispositions exceptionnelles des organes végétatifs floraux : hypertrophie, atrophie et avortement, doublement, partitions anormales etc. etc., problème de philosophie végétale de la plus haute importance, la question avait été à peine entrevue par les botanistes et présentait un grand intérêt.

Est-il vrai qu'il y a pour chaque organe un maximum et un minimum de développement, qui ne peuvent être dépassés sans un balancement dans les organes voisins ?

C'est une question de faits, pour la solution de laquelle il faut multiplier les observations ; c'est ce que Monsieur le Docteur Clos, en observateur éclairé et infatigable, a tenté avec succès, quoique, avec la modestie qui lui est habituelle, il ne donne à cette haute étude, si compliquée et pleine d'observations précises, que le nom d'*ébauche*.

La morphologie des plantes est dominée par la loi de la variété dans l'unité, loi telle que, malgré des exceptions nombreuses, on peut dire que la nature, dans ses manifestations, obéit plutôt à des tendances qu'à des lois. Pourtant la loi de balancement n'est pas tout à fait chimérique, elle régit le règne végétal dans une certaine mesure que Monsieur le Docteur Clos fait parfaitement ressortir dans son mémoire. Pour donner une idée de la manière si précise avec laquelle cette question est traitée, il faudrait transcrire en entier l'œuvre du savant professeur sans en rien retrancher ; aussi nous contentons-nous de l'indiquer seulement.

Dans un mémoire extrait du Congrès scientifique de France (28e session, p. 151), Monsieur le Docteur Clos a publié sous le titre de : « *Coup d'œil sur la partie septentrionale du département de l'Aude* » une étude botanique qui nous intéresse d'autant plus que cette étude se rapporte à un territoire limitrophe de notre département, et dont la flore doit être commune sur quelques points, mais sur quelques points seulement, la limite des deux départements ayant été tracée à peu près sur le faîte de la chaîne de la Montagne-Noire, dont le versant sud, celui de l'Aude,

appartient à la Méditerranée, tandis que le versant nord, celui du Tarn, appartient à l'Atlantique. Cette disposition orographique dit assez que les flores des deux pays limitrophes doivent être bien différentes ; ce qui est la vérité. L'auteur ne fait mention que de quelques plantes communes aux deux versants, et ses appréciations portent surtout sur les points de la région étudiée, où se manifeste la végétation spéciale aux côtes de la Méditerranée et où se termine celle des montagnes. Cette question de la géographie des plantes réduite à une petite région est un modèle du genre, et il serait à désirer que chaque pays possédât ainsi sa flore détaillée et comparée.

C'est à ce regret que nous sommes forcé de nous restreindre dans ce compte-rendu, pour ne pas lui donner des proportions qui dépasseraient les bornes de notre modeste publication. Nous passons donc sous silence le plus grand nombre des brochures de Monsieur le docteur Clos ayant trait aux divers organes des plantes étudiés comparativement et avec le plus grand soin, pour aborder celle de ces brochures qui a pour titre : « *La Plante au point de vue littéraire : rapports de la botanique et de la littérature* ».

C'est un discours prononcé, en 1868, dans une séance publique de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse. Bien que datant d'un peu loin, le sujet traité n'a rien perdu de son actualité et se lit avec plaisir.

L'orateur, il faut le dire, parlant devant un auditoire de savants, n'a pas fait précisément une œuvre de vulgarisation, ce qu'il eût fait sans doute s'il se fût agi de conférences ordinaires. Son discours est rapide, élégant et concis; il possède même cette dernière qualité à un point tel que dans le discours imprimé, et malgré les notes marginales, l'auteur a cru devoir ajouter en appendice des explications et des développements à l'usage des profanes.

Comment donner une idée, en quelques lignes, d'un discours dans lequel il n'y a pas un mot de trop et qu'il faudrait par conséquent reproduire intégralement ? C'est une tâche pour ainsi dire impossible et que nous osons à peine tenter, convaincus d'avance que nous rendrons l'original méconnaissable, malgré notre bonne volonté.

Voici du moins le but de l'orateur : « Montrer qu'à toutes les époques le riant « empire de Flore a eu le don d'inspirer litté- « rateurs et poëtes, montrer aussi que de « grands noms en botanique appartiennent « à l'aréopage littéraire, et justifier par de « nombreux exemples, cette définition « empruntée à un naturaliste allemand « (Kuetzing) : *La science des plantes est la plus « haute poésie du règne végétal* ».

L'orateur, en effet, dans la revue rapide des siècles nous montre, comme dans un panorama vivant, les personnages qui, botanistes et littérateurs, ont acquis dans les lettres et dans les sciences naturelles une incontestable renommée. Que de belles citations à faire ! Le temps limité accordé à ce discours n'en permettait aucune; ce qui est regrettable.

La première et la plus incontestable des preuves de l'alliance des lettres et des fleurs se trouve dans le nom d'anthologie donné aux recueils composés des plus belles œuvres des poëtes.

Chez les Grecs l'orateur cite Anacréon, Méléagre et Phile; parmi les écrivains du siècle d'Auguste, Virgile, Horace, Ovide, Columelle, Lucain. Il fait ensuite ressortir l'intérêt des études philologiques pour la détermination des plantes citées, soit dans la Bible, soit dans Théocrite et Virgile. Cette détermination est le plus souvent impossible, tandis que celle des végétaux, qui ont laissé

leur empreinte dans les couches carbonifères, est relativement facile. Qu'était donc, demande l'orateur, le fameux *Népenthès* d'Homère, que la femme de Ménélas fit boire au fils d'Ulysse, pour dissiper les chagrins, calmer la colère et amener l'oubli de tous les maux? Opium, café, jusquiame et jusqu'à la buglosse et l'aunée ont tour à tour été invoqués dans ce débat; et puis, par une sorte de revirement, on en est venu à n'y voir qu'un terme allégorique, destiné à peindre la puissance et le charme de l'esprit et de la beauté!

L'époque gallo-romaine est stérile pour les sciences et pour la littérature botanique, et l'orateur ne trouve à citer que Walafried-Strabon, au IXe siècle.

Au moyen-âge apparaît l'imposante figure d'Albert-le-Grand, avec son traité des végétaux.

Le XIVe siècle nous montre Froissard et le XVe Macer Floridus, qui nous fait toucher à la renaissance des sciences aussi bien qu'à celle des lettres.

Le commencement du XVIe siècle est brillamment marqué par Conrad Gesner, surnommé le Pline de l'Allemagne, tout à la fois littérateur et savant, quoique cette dernière qualification prime l'autre. On oublie trop souvent qu'il dut une partie de sa renommée à son savant collaborateur Gilles, d'Albi, sur la personne duquel il est de toute justice d'appeler l'attention de notre Société. (1)

Rabelais, l'auteur de Pantagruel, glisse dans son œuvre satirique les noms de plus de deux cents plantes et fait preuve d'une profonde érudition étymologique.

Un napolitain, Jean-Baptiste Porta, bien connu des physiciens par son invention de la chambre obscure, se fait remarquer par sa théorie des signatures, c'est-à-dire par les indications qu'il prétend que nous donnent les plantes elles-mêmes sur leurs vertus et leurs propriétés par leur forme et par la couleur de leurs organes. C'est ainsi que l'euphraise (casse-lunettes), le bleuet, la pulmonaire, etc., ont conservé presque jusqu'à nos jours leur réputation curative d'affections spéciales, sur lesquelles elles sont sans effet.

Nous arrivons à une époque où la tradition un peu vague de la sexualité des plantes, remontant à Théophraste, va être scientifiquement démontrée et jeter une poésie nouvelle sur le règne végétal. Dès 1505, en effet, Jovianus Pontanus célèbre en vers latins les amours de deux palmiers vivant l'un à Brindes, l'autre à Otrante, à la distance de trente milles environ.

Vers le milieu du XVIe siècle, le tabac se répandit en Europe. Tour à tour exalté et proscrit, il excita la verve poétique de Thorius au XVIIe siècle et de Baruffaldi au XVIIIe.

L'orateur ajoute au bilan du XVIe siècle

(1) Pierre Gilles, né à Albi en 1490, savant helléniste, naturaliste, créateur de l'ichthyologie. — Il eut pour protecteur et ami le cardinal Georges d'Armagnac qui, lui aussi, avait fait une partie de ses études à Albi. Passionné pour la science, il visita les bords de la Méditerranée, de Marseille à Gênes et ceux de l'Adriatique, de Venise à Naples. Vers 1533 il était intendant de son protecteur, alors évêque de Rodez. François Ier le nomma garde de la Bibliothèque de Fontainebleau et le chargea d'une mission dans le Levant, à la recherche des manuscrits grecs et orientaux. Il fut fait prisonnier par des corsaires et, tiré de captivité par le cardinal d'Armagnac, il rentra en France en 1550 et mourut en 1555. — Pierre Gilles est auteur d'un grand nombre d'ouvrages. Rabelais, qui riait de tout, même de la passion de ses amis pour la science, n'oublie pas son ami d'Albi, quand il fait raconter à Pantagruel, penché sur la mer Méditerranée, tout ce qu'il y voit; des voyageurs, des philosophes, des naturalistes étudiant curieusement les poissons, « entre iceulx, dit-il, j'y admiray Pierre Gilles, lequel tenoit ung urinal en main, considérant en profonde contemplacion l'urine de ces beaux poissons. » (*Revue du Tarn, tome II, page 37*).

la semaine de la création de Du Bartas, œuvre oubliée, mais qui eut plusieurs éditions peu après son apparition.

Au XVIIe siècle, les écrits poétiques afférents à l'empire de Flore se multiplient, et l'orateur cite l'historien de Thou en France, Cowley en Angleterre, puis Rapin, le père Vanière, qui fut professeur au collége d'Albi, Falugui et Paul Coutent de Poitiers. En 1641, les beaux-esprits de l'hôtel de Rambouillet composèrent les madrigaux pour la couronne de Julie d'Angennes. Le café, le quinquina inspirèrent la verve du bon Lafontaine et celle de Delille.

Les plantes merveilleuses excitèrent les imaginations et on en vint à célébrer des arbustes fantastiques qui n'avaient jamais existé. La passiflore ou grenadille, dans les fleurs de laquelle on crut voir les instruments de la passion, fut célébrée à l'envi.

L'orateur fait la remarque parfaitement justifiée que le XVIIe siècle, si grand à tant d'égards par ses prosateurs et ses poëtes, dont les œuvres sont restées des modèles pour les siècles suivants, offre peu d'écrits sur les sciences naturelles. Les auteurs de cette époque si remarquable semblent ne s'être occupés que des passions humaines dans leurs écrits; c'est aussi l'avis de plusieurs grands critiques.

Le XVIIIe siècle s'ouvre par un vrai poëme didactique sur la physique végétale de Sevastano, jésuite napolitain. L'auteur met à profit la sexualité des plantes affirmée par Camerarius, Sébastien Vaillant et Linné. (1) L'amour des plantes est un thème qui, à partir de cette époque, va défrayer bien des poésies. C'est d'abord de La Croix, avec son *connubium florum*, puis Linné, qui a pu être devancé, mais qui n'en a pas moins brillé d'un éclat sans pareil par ses immortels écrits et par sa puissance de vulgarisateur. On voit se succéder encore Albert de Haller, Adrien Royer, Darwin, Castel et Petit-Pradel.

Au XVIe siècle, le Tasse avait chanté les jardins d'Armide ; au XVIIe, Milton chante les merveilles de l'Eden ; au XVIIIe, William-Mason célèbre le jardin anglais et Delille les jardins. Gœthe, dont le vaste génie s'appliquait avec le même succès aux lettres et aux sciences, proclamait, preuves en main, pour les organes si diversifiés de la plante, le principe de l'unité dans la variété. Bonnet de Genève, Jean-Jacques Rousseau et Bernardin de St-Pierre, poétisent l'histoire naturelle et, suivant la remarque de Saint-René Taillandier, « à la vieille et fade poésie « de l'ignorance succédait la splendide poé- « sie du vrai, celle qui substitue à des fic- « tions puériles, ce qu'il y a de plus grand « ici-bas : les lois mêmes de Dieu entrevues « de loin par l'esprit de l'homme. » Buffon, qui a écrit avec un style si élevé sur les animaux, a fort peu écrit sur les végétaux, trois ou quatre mémoires en collaboration ; mais il a fait passer dans notre langue les belles recherches de l'anglais Hales en physiologie végétale. Le philanthrope Malesherbes, dont la vie fut un modèle, sut allier à l'étude des belles-lettres celle des sciences ; il correspondit avec Rousseau au sujet de la botanique et fit partie de trois des quatre classes de l'Institut. L'auteur infortuné des mois, Roucher, doit à la botanique la plus grande partie du charme répandu sur ses lettres à Eulalie. Enfin, Georges Adam Forster, que M. de Humbold trouvait doué d'un sentiment exquis pour les beautés de la nature, est cité par l'orateur au titre du XVIIIe siècle.

Le siècle actuel n'est pas moins fécond en

(1) M. Crié, dans un écrit tout récent, réclame la priorité pour Belon du Mans, botaniste distingué, qui donna les noms à un certain nombre de plantes, encore aujourd'hui connues sous la désignation qu'il leur imposa.

littérateurs botanistes : Auguste de Saint-Hilaire, Humbold, Martius, Ramond, de Candole, ont fait progresser la science botanique dans des écrits remarquables au point de vue de la littérature. François de Saint-Amans, auteur de la flore agenaise, compte aussi des œuvres littéraires qui ne sont pas sans mérite. Endlicher a écrit des œuvres botaniques dans une latinité animée d'un souffle poétique et fait des études profondes de la langue chinoise. Parmi les littérateurs de ce siècle qui se sont inspirés des formes végétales, l'orateur cite Aimé Martin, Madame de Genlis, Fauriel, Châteaubriand, Alphonse Karr, Saintine, Michelet ; et parmi les poëtes, Parny, Bettinelli, Delille, Regnault de Beaucaron, Mollevaut et Malleville ; il fait remarquer que Jasmin, le poëte agenais, s'est lui aussi inspiré de la nature végétale, quand il a chanté sa vigne.

Il n'est pas besoin d'aller chercher ailleurs qu'à Toulouse l'alliance de la poésie et du gracieux domaine de Flore, puisque c'est la fleur qui, depuis le règne de Clémence Isaure, récompense les lauréats dans la langue des troubadours. L'orateur termine cette brillante nomenclature des botanistes-littérateurs, en rendant un témoignage de la plus grande estime aux œuvres poétiques de Moquin-Tandon, et à sa remarquable fiction du Noyer de Maguelone.

« La poésie et la science sont deux domai-
« nes que le progrès de l'esprit humain tend
« chaque jour à déparer davantage », écrit M. Egger, le savant helléniste, et il donne comme preuve à l'appui, l'impuissance d'André Chénier, ce grand poëte, à faire de son Hermès, une œuvre aussi marquante que le fut pour le siècle d'Auguste le *de natura rerum* de Lucrèce. Une pareille entreprise paraît en effet aujourd'hui au-dessus de la force d'un seul homme, tant les connaissances se sont étendues ; mais l'orateur pense que jamais plus que de nos jours, les découvertes de la science en général et de la botanique en particulier, n'ont fourni aux poëtes des sujets aussi élevés et aussi dignes d'être traités. Il cite les plantes remarquables et les arbres singuliers signalés dans les découvertes les plus récentes, et la comparaison que l'on peut tirer de quelques humbles plantes dépassant à peine le sol et à fleurs complètes, en regard d'arbres gigantesques et vingt fois séculaires, dont les organes floraux sont restés à l'état rudimentaire. La théorie de Darwin sur les transformations des êtres, quoique nullement démontrée, prêterait aussi son charme à la poésie. Le poëte peut se transporter par la pensée sur les hautes cîmes du Liban ou de la Californie, ou dans les forêts de Java pour y admirer les colosses du règne végétal, ou sur les rivières de l'Amérique méridionale pour y contempler la *Victoria-regia*, cette reine des eaux. Les forêts indiennes lui offriraient le figuier des pagodes et l'*amerstia nobilis*, merveilleuse papillonacée, ou l'arbre aux dix mille images, signalé par le père Huc (1), et bien d'autres végétaux remarquables. L'Afrique centrale, où il reste tant à découvrir, possède le baobad gigantesque, et le *Welwetchia mirabilis*, arbre à deux uniques feuilles, problème nouveau de physiologie végétale (2).

Où donc la théorie de l'esthétique, si féconde pour les lettres, puiserait-elle à une plus riche source que le règne végétal, demande l'orateur ?

Dans une note explicative en appendice, il ajoute : « ces lignes étaient écrites quand le hasard m'a procuré la lecture d'un excellent

(1) Né à Gaillac (Tarn).

(2) La vigne tuberculeuse du Soudan et de la Cochinchine nous offre aussi une nouvelle merveille, dont il nous sera peut-être possible un jour de tirer parti.

article d'un de mes collègues de faculté, et où l'auteur arrive en cette matière aux mêmes conclusions :

« C'est une intéressante question que de « décider, écrit M. Ancelot, si la pénétration « de plus en plus conquérante de la science « physique et chimique dans les mystères « de la nature, aura pour effet d'attiédir ou « de raviver l'enthousiasme devant ses « spectacles et ses secrets. Les deux thèses « pourraient être soutenues sans beaucoup « d'efforts. — D'une part, on admire moins « quand on sait ou croit savoir : le *nil mirari* « est le fait des sociétés vieillies ; l'ignorance « est facile à l'enchantement. — L'analyse « met trop souvent son faux honneur à s'en « défendre... — D'autre part, il semble que « nos chétives conquêtes sur le domaine de « l'infini qui nous enveloppe, laisseront « toujours assez de mystères inspirateurs « autour de nous, et que même elles gran- « diront sans cesse à nos regards le « théâtre sans bornes où se joue la puissance « divine (*ludit in orbe terrarum*). » Nous souscrivons pleinement à cette seconde vue qui nous paraît la plus juste. »

Ce n'est pas sans regrets que nous bornons ici notre étude sur les travaux si remarquables du savant professeur, qui a bien voulu faire à notre société l'honneur d'accepter le titre de membre honoraire. Il nous pardonnera d'avoir mutilé son œuvre pour la faire tenir dans le cadre étroit de notre publication et excusera notre ignorance sur une science que nous n'avons qu'effleurée, et dans laquelle il est passé maître.

C. Teyssier.

ENQUÊTE

Sur la conduite du clergé d'Albi pendant les guerres de religion, au XVIe siècle (1).

« Estienne Molinier conseillier du Roy et juge pour Sa Magesté en la terre basse d'Albigeois et Castrois, a tous qui ces présentes verront, salut : Scavoir faisons et attestons que huy datte d'icelles, en la ville d'Alby, par-devant nous s'est présenté Me George Servientis scindic des consulz manans et habitans de la ville d'Alby, disant que pour luy servir en l'instance qu'ils ont pendent en la souveraine court de parlement de Paris, contre le chappitre, chanoynes et habitués de l'église cathédralle Saincte Cécille dud. Alby pour raison de la contribution aux tailles que s'imposent en lad. ville et consulat dont led. chappitre, chanoynes et habitués prétendent estre exemptz, il a besoing de justiffier par acte de notoriété comme lesd. chanoynes, à cause des grandz moyens et richesses qu'eulx et leurs prédécesseurs chanoynes se sont acquis en leur propre et particulier, procédant néaulmoings des revenus qu'ilz ont perceuz et percoivent de lad. église, sans les dispancer ny employer à la nourriture des pauvres et aultres œuvres pies, à quoy ils sont tenus par les bulles de leur fondation et sécularisation, se sont émancipés en telle sorte que mesprisant non seulement le debvoir et service qu'ilz sont

(1) Il s'agit de la période de l'histoire d'Albi qui s'étend de 1561 à 1596, c'est-à-dire de l'arrivée de l'évêque Strozzi à la prise de possession de l'évêché par Alphonse Ier d'Elbène. Pendant cette période, le parti des Guises fut tout-puissant à Albi et Alphonse Ier, nommé évêque en 1588, fut déclaré suspect par les ligueurs. Il ne put prendre possession que dix ans après sa nomination. Cette enquête devait servir dans un procès contre les chanoines de Sainte-Cécile, qui refusaient de payer la taille pour leurs biens ruraux.

tenus et obligés fere en lesglise, mais encore l'obéissance qu'ilz doibvent au Roy et à ses lois à la faveur des troubles et guerres civilles qui ont continué en ce Royaulme despuis cinquante ans ou environ, et particulièrement en ceste province de Languedoc, ilz ont tasche de seigneurier impérieusement et rendre la ville soubz leur domination, s'estant fortiffiés et citadelisés dans lad. esglise et cloistre d'icelle, qui est ung cartier de ville faisant murailhe, abordant la rivière, y ayant tenu fort et garnison particulière, sans avoir voleu obéyr, prendre loy ni commandement des gouverneurs et cappitaines qui estoient establis par le Roy ou ses lieutenens généraux pour la garde et conservation de lad. ville, voire mesme, ilz deffendoient l'entrée aux propres habitans, qui ont esté si trestant ruynés et appouvris, à cause desd. guerres, pour avoir esté contrainctz supporter et payer entièrement toutes tailles et subcides, tant pour eux que pour la portion desd. chanoynes et habitués, sans avoir eu moyen de les y faire contribuer, quoi qu'ils possèdent les pourpris et plus précieux des biens ruralz dud. consulat, à cause de l'auctorité et domination qu'ilz s'estoient acquize pendent lesd. troubles et qu'ilz ont continué jusques à ce que Dieu et le Roy nous ont faict jouyr du bénéfice de la paix. Et pour attester et tesmoigner de ce dessus auroit produictz et exhibés en tesmoings nobles Jacques de Roquefueilh S^r d'Arthès, Guy de Gabriol Sr de Souel, Jacques de Marlhaves maréchal des logis de la compagnie de monseigneur de Nemours, Jacques Dupuy Sr de Labastide, Pierre de Lapanouze Sr de Palheyret, Pierre Dupuy Sr de Polaing, Hierosme Dupuy cappitaine, Charles Lecaron Sr de Terssac, Jehan Delhom s^r de Labillarié, Iehan Esbaldit cappitaine, Iehan Viguier gendarme habitant de Montdragon, et Pierre Jourda dict le cappitaine baron de Posolz, tous de aige requis en tesmoignage. — Lesquelz moyennant serement interrogés sur ce dessus narré et exposé, ont dict et attesté qu'il est chose notoire et cogneue a tous les habitans de ce diocèse et aultres qui ont fréquenté en icelle et en la present ville d'Alby, que les chanoynes du chappitre de l'esglise cathédralle de ladicte ville sont si bien rantés des revenus, lucre et commodités qu'ilz perçoivent, à cause de leurs canonicatz, qu'ilz sont plus riches, opulans et mieulx aisés que aulcung des aultres habitans de lad. ville, et lesdictz chanoynes et chappitre pendant les premiers troubles et guerres civilles esmeues en ce royaulme et continuées despuis quarante ans ou plus, ont toutjour tenu fort et garnison dans ladicte esglise et cloistre, à leur dévotion particulière sans vouloir recepvoir commandement ny règle des gouverneurs et cappitaines establis par le Roy ou ses lieutenens généraulx en ceste province de Languedoc pour la garde de lad. ville, ayns en leur particulier ilz faisoient et faisoient faire la garde de nuict et de jour, mesme sur la porte de l'entrée de lad. esglise, respondant dans la ville du cousté de la maison épiscopale, où ils avoient basty une forte tour avec de flancz contre la ville, munis d'artillerie, y ayant ordinairement ung corps de garde de gens de guerre, sans vouloir permettre l'entrée a aulcung des habitans de lad. ville, ayant fermée et murée l'aultre grand entrée d'une grosse et espèce murailhe de bricque pareillement flancquée, se faisant par ce moyen respecter et redoubter ausdictz habitans, qui estoient pauvres et affligés des grandz despences qu'ilz estoient constrainctz supporter pour le payement des tailles entretennement de la gendarmerie logée en lad. ville, à quoy led. chappitre ne voloit aulcunement contribuer, et ce dessus ont dictz scavoir pour en

avoir plaine et asseurée notice, et la plus part d'eulx avoir commandé ou porté les armes pour le service du Roy en ladite ville, soubz l'obéissence des gouverneurs et cappitaines que y estoient establis pendant les premiers et derniers troubles. De quoy nous avons octroyées aud. scindic requérant cesdictes presentes, pour luy servir en temps et lieu, ainsin qu'il appartiendra, signées de nous et desdictz attestans, avec le notaire royal escripvant soubz nous, et scellées du scel royal et ordinaire de nostre judicature. Audict Alby ce unziesme jour du moys d'octobre, l'an mil six cens huict. — Suivent les signatures. »

(*Arch. com. d'Albi, FF. 133.*)

« MES POÉSIES » « MAS POUÉSIOS »

Par M. ALIBERT (2 volumes.) (1)

M. Alibert, qui vient de réunir en deux beaux volumes ses poésies françaises et languedociennes, peut être proposé comme modèle aux écrivains patriotes. La grande et la petite patrie sont également chères à son cœur ; l'une et l'autre l'inspirent ; toutes deux se partagent fraternellement ses tendresses de poëte.

Ce n'est pas un spectacle des moins touchants de voir cette étroite communion entre deux sentiments, deux idées, qu'on cherche à séparer depuis longtemps et que l'on proscrit même dans certaines écoles, comme si le culte des souvenirs et du langage du pays natal excluaient l'amour de la grande patrie française ! Les œuvres de M. Alibert protestent éloquemment contre ce malentendu, en montrant comment un poëte de notre temps peut être un bon languedocien, sans cesser pour cela d'être un bon français. Le plus sûr moyen de démonstration est d'écrire avec succès dans l'une et l'autre langue, comme l'a fait notre compatriote. Prenez le premier volume exclusivement consacré à la poésie française, et vous verrez que par le choix des sujets, par la facture du vers, la grâce et la variété du rhythme, enfin par l'élévation même de la pensée, le riverain de l'Agoût n'a rien du paysan du Danube et que l'enfant du pays « *sacradel* », qui tient au terroir par toutes les énergies de son âme, par une longue vie toute d'honneur, par le souvenir du passé et par les rêves de l'avenir, connait toutes les délicatesses de cette langue française pour laquelle, grâce à Dieu, les rives de la Loire ne sont plus une limite naturelle. Oui, voilà longtemps déjà que l'Agoût et le Tarn sont des rivières françaises ! M. Alibert le prouverait au besoin, mais comme tout bon félibre doit le faire, il a voulu rappeler aussi que ces rivières sont quelque peu gasconnes, et c'est là le côté attachant et vraiment original de son œuvre poétique.

A tout Seigneur, tout honneur.

Voici le volume de poésies françaises, dans lequel notre compatriote aborde avec aisance les genres les plus divers ; la pastorale et le dithyrambe, l'ode et l'églogue, le chant de guerre et l'élégie, le conte et la légende. Ce qui frappe tout d'abord en lui et ce qui constitue la marque essentielle de son tempérament poétique, c'est son amour de la tradition, son respect pour tout ce qui est bon, saint et vénérable. Quelques-uns reprocheront peut-être à sa muse de manquer de hardiesse, de trop se complaire aux horizons modestes du pays natal, de n'avoir pas tenté quelque grande excursion dans le domaine du passé, de ne nous avoir pas donné, par exemple, quelques-unes de ces compositions.

(1) Ce rapport a été lu dans la séance du 16 mars 1883, de la Société des Sciences, Arts et Belles-lettres du Tarn.

finement ciselées, vrais chefs-d'œuvre d'orfévrerie poétique, où l'étrangeté du sujet, la grâce des contours, l'éclat et le coloris du vers, éblouissent et charment au premier abord, sans parvenir toujours à dissimuler la pénurie du fond et la pauvreté de l'idée maîtresse.

M. Alibert n'est certes pas un oseur ni un novateur. A ceux qui le lui reprocheraient, il répondrait avec simplicité que son ambition n'est point si grande et qu'il a depuis longtemps renoncé à de pareilles prétentions en donnant à sa muse le nom modeste de « *musette.* » Laissant donc à d'autres des succès plus retentissants, il n'a point fait de cette muse une maîtresse impérieuse, mais une compagne aimable et dévouée, associée à sa vie de chaque jour, à ses joies comme à ses peines.

Le premier de ses poëmes suffit à peindre l'homme et le poëte. Ce pieux souvenir consacré à l'abbé Paulhé, au maître vénéré de son enfance, qui se dévoua après la Révolution à l'instruction des enfants des familles pauvres, indique dès le début de l'œuvre que l'auteur cherche en haut lieu ses meilleures inspirations et que le cœur chez lui est aussi grand que le talent.

Au surplus, tout est un peu relatif et conventionnel même en poésie. Tel poëte qu'on accuse de n'avoir pas assez sacrifié à la mode du jour, de n'avoir pas élargi les horizons de ses rêveries, peut soutenir avec raison que la nature et l'homme sont à peu près partout les mêmes, et que l'observateur consciencieux et vraiment doué peut avoir en tout pays de la verve, de la grâce et de l'imagination. Pour ne citer qu'un exemple de notre histoire littéraire tarnaise, n'est-il pas vrai que si le spectacle de l'Océan a dicté à Maurice de Guérin cette magnifique page commençant par ces mots : « hier c'était « une immense bataille dans les plaines hu- « mides ; on eût dit, à voir bondir les vagues, « ces innombrables cavaleries de Tartares « qui galopent sans cesse dans les plaines de « l'Asie... », n'est-il pas vrai, d'un autre côté, que le modeste et solitaire vallon du Cayla a tout aussi bien inspiré Eugénie de Guérin ? L'idéal est donc partout ; il s'agit seulement d'avoir assez de souffle pour l'atteindre.

C'est très-haut que notre compatriote place son idéal. Il ne salue point les idoles du jour, les succès éclatants ; mais si quelques-uns de ces noms qui sont l'honneur d'un siècle viennent à frapper son oreille, son cœur bat aussitôt, sa tête s'exalte et il trouve pour célébrer ses héros des vers dignes de leur grande mémoire. Après avoir chanté Berryer et Lamoricière, le patriotisme fera sortir de ses lèvres des notes puissantes, des cris vibrants comme ceux du clairon. *Le Tocsin, le chant des Mobiles, A nos soldats prisonniers*, tristes souvenirs de l'*Année terrible*, sont des morceaux d'une mâle et sévère beauté ; on sent, en les lisant, que la main qui les a écrits était mue par la plus noble et la plus pure des passions, par l'amour de la France.

M. Alibert a donc généreusement payé sa dette à la grande patrie. Comment s'acquittera-t-il maintenant envers l'autre ? Par un second volume de poésies, qui sont presque toutes de petits chefs-d'œuvre de verve et de malice. Jamais nous n'avions aussi bien compris qu'en les lisant, le renom d'esprit dont jouissaient nos pères. Toutes ces histoires de l'ancien temps, que le poëte rajeunit avec tant d'art, sont bien les plus amusantes qu'on puisse imaginer. Il est vrai qu'on rit moins aujourd'hui qu'autrefois :

« Oui, mous amics, dé l'ancien tens
« Bibo lou bi, bibo las dzens,
« Y'a pas abey qué dé foulloro.
« Al dzoun d'abey digus nous ris
« Qué sounco lous nébouts prou fis
« Per mettrè lous ounclés déforo... »

Cependant si quelque chose peut mettre

nos contemporains en gaieté, c'est le récit des aventures qui arrivent presque chaque jour aux habitants de la *Ville-Dieu*, qui s'appelle aussi moins poétiquement Roquecourbe. M. Alibert a beau faire observer que ses compatriotes foulent aux pieds une terre sacrée, (*sacra tellus*), d'où leur serait venu leur surnom de « *sacradels* », il est bien difficile de ne pas rire un peu à leurs dépens. On sait qu'il est une ville ou un bourg dans chaque département qui porte les péchés de tout Israël. Pourquoi ? On n'en sait rien. Les gens y ont autant d'esprit qu'ailleurs, et si on en doutait pour Roquecourbe, M. Alibert suffirait à lui seul pour infliger un éclatant démenti au vieux dicton, qui veut que les *sacradels* soient plus naïfs que les autres. Mais les plus beaux raisonnements du monde iront se briser contre les piles de ce fameux pont « *qui a été fait ici* », ou bien contre cette formidable Babel de tonneaux avec laquelle, toujours d'après la tradition, les indigènes auraient voulu escalader le ciel.

C'est, sans doute, parce que l'on prête beaucoup aux riches que l'aimable poëte à tant prêté à ses compatriotes. Vous connaissez ces histoires. Un soir, par exemple, la lune s'avise de disparaître derrière les nuages. Grande désolation des *sacradels*, auxquels la municipalité n'a pas encore donné la lumière électrique. Que s'est-il donc passé ? La meilleure explication est dans certains cas la seule qu'on ne trouve pas. Ce soir là, les fortes têtes de la ville n'hésitèrent pas à conclure que le coupable n'était autre qu'un certain animal cher à Epicure qui, justement au moment de la disparition de la lune, était à l'abreuvoir. On l'égorge et l'astre reparaît aussitôt :

« Dempey qu'arribet aquel fléou,
« Ordré dins touto la communo
« Dounat pél coussel sacradèl,
« D'abéoura pas pus lou poucel
« Déforo, quand fa clar dé luno. »

Lisez l'*affa dé Barroquet*, l'*affa dal bistourtié*, l'*affa das guingassous*, et vous verrez combien riche, leste et mordante est notre langue populaire. Car tout le mérite de ces récits est dans l'expression ou dans l'image. Que l'on supprime l'une et l'autre et le conte n'est plus qu'une farce plate et vulgaire qui fait dormir debout. Mais le patois avec sa liberté d'allures et son vocabulaire millionnaire va lui communiquer un entrain étonnant, lui donner des ailes, le couvrir de paillettes d'or et le conte ainsi transformé, qui tout à l'heure n'était pour ainsi dire qu'une larve, maintenant vole léger et rapide comme l'abeille dont il a parfois le dard sûr et pénétrant.

M. Alibert n'excelle pas que dans ces spirituelles boutades contre les *sacradels*, et on lira certainement avec plaisir la traduction des *Eglogues* et sa charmante imitation des fables de Phèdre en idiome languedocien. S'il nous était permis pourtant de lui adresser une critique, nous lui reprocherions de n'avoir pas assez montré dans son œuvre la noblesse de notre langue méridionale. Et il n'eut pas eu de la peine à le faire. Quand on manie aussi aisément une langue, quand on en étale avec tant de bonheur l'éclat et la richesse, on devrait, ce nous semble, prouver à ses détracteurs qu'elle est encore capable de donner un corps à des idées plus grandes et plus élevées. Il n'est pas rare d'entendre soutenir, même après les délicieux poëmes de Jasmin et les sublimes épopées de Mistral, que notre idiome roman est condamné aux genres inférieurs ou secondaires, à une sorte de cercle moyen, de purgatoire littéraire, où il expie ses hardiesses et ses licences d'autrefois. Or, voilà le préjugé qu'il faut démolir à tout prix, en visant de préférence les sommets, en abordant les sujets les plus amples et les plus délicats. Et si M. Alibert se récriait en arguant de la faiblesse de

son souffle, nous nous permettrions encore de lui opposer ses essais poétiques en langue française, qui attestent tout à la fois l'élévation de son esprit et la générosité de ses sentiments.

Nous demandons bien pardon à notre si aimable et si distingué compatriote d'avoir osé formuler cette critique. Il lui sera peut-être pénible, à lui, l'un des anciens du félibrige, l'un des plus fidèles tenants en Albigeois de notre vieille langue romane, de s'entendre reprocher par un des *jeunes*, qu'il eut pu faire davantage pour une cause à laquelle il a donné le meilleur de son cœur et de son esprit. Mais non, telle ne sera pas sa pensée. Il sait que le félibrige marche hardiment à la conquête de ses droits, qu'il réclame pour une langue illustre la place qui lui revient, et le vieux lutteur dont le sang est encore chaud et qui aime la bataille, sera le premier à applaudir au sentiment qui nous a fait parler.

Dans un de ses derniers discours-manifestes, Frédéric Mistral célébrait récemment à Marseille l'avènement prochain « de cet « empire de lumière, de paix et de poésie, « *aquel empéri de lumièro, de pas e de pouesio* » qui doit régner sur les races latines. Il est certain que, depuis trente ans, le mouvement félibréen a conquis de vastes et beaux royaumes et qu'il suit toujours une marche ascendante. Des critiques français éminents dont l'autorité n'est pas contestée, MM. Saint-René-Taillandier, Armand de Pontmartin, entre autres, ont depuis longtemps signalé et reconnu ces progrès. Il n'est donc pas défendu d'avoir de l'ambition pour la cause romane et de rêver pour elle de hautes et éclatantes destinées.

Ce qui serait injuste, certainement, ce serait de ne pas s'incliner devant les vétérans de cette ligue, devant ceux qui comme M. Alibert ont combattu les bons combats avec énergie, talent et succès, qui ont réalisé peut-être la plus difficile partie du plan jadis arrêté, en désarmant par leur verve et leur malice les juges les plus prévenus. et qui, s'ils voulaient, réduiraient au silence les critiques les plus hardis, en leur jetant ce simple mot : « Faites-en autant, si vous pouvez ! »

Jules ROLLAND.

Extraits des Registres du Parlement de Toulouse (1617-1618) (1).

R. 1617 (janvier). (2) — Arrêt défendant au sieur de Sénégas de fortifier le vieux château de Curvallet, lui appartenant, à Plaisance, en Albigeois, à peine de 10,000 livres.

R. 1617 (mars). — Injonction à Isabeau de Ferrandi, prieure du monastère de La Salvetat, de créer un syndic pour le service divin ; de fournir aux religieuses les vivres et habits nécessaires ; de leur payer leur pension arriérée, et de déposer en main de personne solvable la valeur du sixième des fruits de la communauté depuis le 13 août 1613 et pareille quotité, à l'avenir, pour les réparations des bâtiments.

R. 1617 (avril). — Les élections consulaires de Cuq-Toulza auront lieu en présence de Pierre de Giscard, viguier royal du Lauragais.

R. 1617 (juin). — Arrêt portant que le vicomte de Panat remettra, dans les trois jours, le château de Lombers, et ne sera pas reconnu pour gouverneur, jusqu'à ce qu'il n'en ait été ordonné autrement par le Roi, à

(1) Ces extraits sont tirés de l'*Inventaire-sommaire* des archives de la Haute-Garonne, série B.

(2) Dates extrêmes du (R) registre.

peine d'être procédé contre lui, comme perturbateur du repos public.

R. 1617 (juillet). — Les consuls de Carmaux, d'après certaines reconnaissances de 1404, 1471 et 1475, sont condamnés à renouveler leur serment et hommage au seigneur du lieu, Jean de Ciron, chanoine d'Albi ; à pourvoir à la garde du château de La Roquette, lui appartenant ; à remettre au greffe l'original des coutumes locales ; à faire vérifier par experts les fortifications exécutées, et à payer au seigneur 100 livres de dommages, pour avoir négligé la garde du château pendant les derniers troubles.

R. 1617 (novembre-décembre). — Pierre Bourdoncle, juge en la ville et vicomté de Lautrec, précédera les consuls dans toutes les assemblées ; défense à ceux-ci de délibérer sur les affaires de la commune, sans appeler ledit Bourdoncle, qui présidera. — Le président Gaubert de Caminade présidera la prochaine session de la Chambre mi-partie de Castres, en remplacement de maître Antoine de Lestang, décédé.

R. 1618 (mars). — Il n'y a pas lieu d'enregistrer les lettres patentes du 3 février qui nomment Jean de Paulo, conseiller d'État et second président à la Cour, pour remplacer Antoine de Lestang à la présidence de la Chambre mi-partie, pendant le reste de la session ; le Roi sera très humblement supplié de maintenir l'arrêt de la Cour, qui a nommé le président Gaubert de Caminade ; les remontrances seront faites par Me Gilles Le Mazuyer, premier président, actuellement à Paris. — Nonobstant la délibération prise par la ville de Cordes, laquelle délibération est annulée, Alphonse Delmas est maintenu en la possession du prieuré Del Py.

R. 1618 (mai). — Arrêt ordonnant l'enregistrement des lettres du 3 mai qui délèguent le second président, Jean de Paulo, pour continuer la session de la Chambre mi-partie de Castres, en remplacement du président Antoine de Lestang, décédé. — L'évêque de Castres, supérieur de l'ordre St-Benoît, pourvoira les religieuses du monastère de Saint-Pierre de La Salvetat d'un édifice, où elles puissent loger et faire commodément le service divin ; dame Isabeau de Ferrandi, leur prieure, consignera à cet effet le sixième des fruits en mains de personnes solvables ; dans le mois, ladite prieure nommera un syndic, de qualité requise, pour l'administration des affaires du prieuré et des sacrements aux religieuses ; elle exhibera à celles-ci les titres et actes de l'établissement, dont elles prendront des extraits, pour assurer le payement des fruits destinés à leur vêture ; il est inhibé à la dite de Ferrandi d'affermer ces fruits sans l'assistance, ou, du moins, sans la convocation des religieuses. — César Izarn, archidiacre de Sainte-Cécile d'Albi et seigneur de Puygouzon, est maintenu en la moitié de la seigneurie de ce lieu, avec injonction aux consuls de prêter annuellement le serment entre les mains du juge, qui le recevra tant au nom du roi qu'au nom d'Izarn ; ce dernier assistera à cette prestation, si bon lui semble.

R. 1618 (août). — Sont maintenus : Aaron-Jacques Garrigues, en l'office de procureur du Roi et de l'abbaye de Candeil, en paréage des lieux de Labessière et autres, avec défense de l'y troubler, à peine de 500 livres ; — François Goujon, commandeur de St-Antoine de Viennois, à Albi, en sa commanderie, à la charge de nourrir les pauvres suivant les statuts de l'ordre ; les consuls de cette ville lui restitueront les papiers et meubles de la commanderie. — Enregistrement de lettres d'amortissement en faveur des religieux Chartreux de Toulouse et des lettres du 4 juillet 1618, qui

confirment les priviléges accordés par les anciens Rois aux mêmes religieux, transférés de Notre-Dame de Beauvoir, près de Castres.

R. 1618 (septembre). — Le juge de Castres exercera la justice à Orban, tant au nom du Roi qu'au nom de Pierre Fonvielle, coseigneur du lieu.

R. 1618 (octobre-novembre). — Antoine de Pins, conseiller en la Cour, siègera en la Chambre mi-partie de Castres, au lieu et place de Guillaume de Ségla, promu à l'office de président, vacant par le décès d'Antoine de Lestang ; — Pierre Agret, conseiller, continuera, dans la dite Chambre, le service du conseiller Henri de Trotin, décédé.

R. 1618 (décembre). — Enregistrement des lettres qui commettent les conseillers François de Caumels et Bernard de Lafont, pour remplacer à la Chambre de Castres Guillaume de Ségla, promu à une présidence, et Henri de Trotin, décédé.

PENSÉES DIVERSES.

—

Si de l'ensemble des actes d'un héros on retranchait tous ceux qui ont été accomplis seulement dans un but de vanité, on en diminuerait singulièrement le nombre.

On serait presque tenté de croire qu'il y a une corrélation entre l'esprit et le cœur, tant nous voyons souvent l'exubérance du premier correspondre au retrécissement du second.

Entre la plaisanterie et l'impertinence il y a des frontières mal délimitées. Aussi on ne sait pas toujours reconnaître où l'une finit et où l'autre commence.

La sotte vanité du riche est le meilleur revenu du pauvre.

Nous sentons tellement l'odieux de la médisance et de la calomnie que nous cherchons toujours à les appuyer sur les dires d'autrui, tandis que pour la louange nous nous en rapportons avant tout à nos impressions personnelles.

La complaisance est la seule monnaie du pauvre. Ne lui en demandons pas d'autre.

Il en coûte moins d'être martyr qu'apôtre. Un moment d'exaltation suffit au premier ; toute une vie de désagréments et de déceptions est le partage du second.

Si les services que nous ont rendus ceux qui sont morts ne nous servaient pas à contester nos obligations envers les vivants, nous les aurions déjà oubliés.

Il y a incompatibilité entre les petits esprits et les grandes choses.

Dans la gêne de telle grande famille on trouverait des éléments d'aisance pour bien des petites gens.

C'est un être éminemment contagieux que le Parisien. Nombre de provinciaux n'ont pas séjourné plus d'un mois dans notre capitale qu'ils reviennent chez eux, ornés de tous ses travers. Quant à ses qualités, elles sont par malheur plus lentement assimilables.

Le Directeur-Gérant,
ÉMILE JOLIBOIS.

SOCIÉTÉ

des Sciences, Arts & Belles-Lettres du Tarn.

Séance du 16 mars 1883.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire procède au dépouillement de la correspondance et donne connaissance de plusieurs lettres d'instituteurs qui déclarent adhérer avec empressement au programme de la Société.

Les ouvrages suivants sont déposés sur le bureau :

Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France. Tome XII, 4e livraison.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France. Séances du 18 avril au 25 juillet 1882.

Notice sur M. Clément Compayré, par M. E. Cartailhac.

Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Tome X, 1882, 4e trimestre.

Bulletin de la Société de géographie de Toulouse. 1883, Nos 2 et 3.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, etc. Janvier et février 1883.

Lo Gay Saber, de Barcelone. Février et mars 1883.

Un membre signale dans le *Bulletin de la Société archéologique du Midi* un remarquable travail de M. J. de Lahondès sur la restauration de la cathédrale d'Albi. Après diverses observations présentées par MM. Gaches, J. Rolland, Jaurès et plusieurs autres membres sur l'état des lieux, les améliorations possibles et les nouveaux travaux en cours d'exécution, la lecture de l'étude de M. de Lahondès et la suite de la discussion sont renvoyées à la prochaine séance.

M. Gaillac, qui s'est occupé d'obtenir l'autorisation de fouiller le tumulus de St-Salvi, près Lisle-d'Albi, informe la Société que le propriétaire du terrain consent à laisser pratiquer des fouilles, après l'enlèvement des récoltes, à la condition qu'on lui remettra les choses en leur état. Un devis estimatif de la dépense sera dressé et la Société statuera sur ce projet à une de ses prochaines réunions.

M. Jolibois communique un plan par terre du château de Castelnau-de-Lévis, extrait des archives de cette commune. M. Teyssier, qui a pris dans son jeune âge une vue d'un des côtés du château, sera heureux de la communiquer à ses collègues, si elle peut leur être de quelque utilité. M. Jolibois dit que l'entrepreneur de la démolition du château existe encore et connaît plusieurs propriétaires de notre ville possédant des statues ou d'autres restes de ce curieux monument. Peut-être en rassemblant ces divers objets pourrait-on arriver à un utile résultat pour un essai de restitution.

Au sujet du redressement du monument mégalithique de Lacaune, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts écrit qu'il est tout disposé à accorder la somme demandée par la Société pour ce travail, pourvu que le propriétaire s'engage à respecter le monument une fois relevé, et à le faire respecter par ses successeurs. Le secrétaire perpétuel est chargé de faire les démarches nécessaires pour mener cette entreprise à bonne fin.

M. le baron Desazars, membre de la Société, adresse une étude historique sur les Évêques d'Albi aux XIIe et XIIIe siècles, sur les origines et les progrès de leur puissance temporelle et de leurs revenus ecclésiastiques. Il sera rendu compte de cet ouvrage à une prochaine séance.

M. Jules Rolland donne lecture d'un remarquable rapport sur deux volumes de poésies françaises et patoises, envoi de M. J.

L. Albert, de Roquecourbe, membre correspondant. Ce rapport est renvoyé au comité de publication.

M. Jolibois présente, au nom de M. Suc, instituteur à Castres, une rare et curieuse monnaie française portant au droit la figure de François 1er avec l'inscription *Francescus rex Francor. Dalph.* et à l'avers les armes du Dauphin, avec l'inscription *sit nomen Dni benedictum.* L'inscription est suivie sur les deux faces de la lettre N. La Société adresse ses remerciements à M. Suc pour cette intéressante communication.

Il est donné lecture d'un rapport de M. de Capella, membre titulaire, sur les fouilles si heureusement pratiquées au *Saula* par la Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Une longue causerie s'engage sur les conclusions de ce rapport et en particulier sur l'existence possible au Saula d'une station funéraire remontant au temps des colonies helléniques ou phéniciennes. L'assemblée est d'avis que de nouvelles découvertes sont nécessaires pour pouvoir fixer d'une manière précise et certaine l'époque des gisements du Saula. M. de Capella écrit qu'une nouvelle excursion, cette fois plus prolongée, est projetée par la Société archéologique du Tarn-et-Garonne et qu'il se fera un plaisir d'en rendre compte à ses confrères du Tarn. La Société tarnaise, qui suit avec le plus grand intérêt les travaux de celle de Montauban, remercie vivement M. de Capella et renvoie son premier rapport au comité de publication.

La séance est levée à 10 heures et demie.

LES FOUILLES DU SAULA (1)

I

Les bords du Tarn, du Tescou et de l'Aveyron ont dû être colonisés de bonne heure, car on trouve dans les alluvions de ces rivières et dans les coteaux qui marquent leurs vallées quantité de débris laissés par les peuples, peuplades ou tribus qui s'y sont successivement établis.

Il y a quelques jours la Société archéologique de Tarn-et-Garonne fut avisée qu'à 13 kilomètres en aval de Montauban, presque au confluent du Tarn et de l'Aveyron, en un lieu dit *Saula*, des ouvriers employés à la briqueterie de ce nom, avaient découvert une pièce d'or grecque.

La pièce remise entre les mains de notre charmant président, M. le chanoine Potier, fut examinée par divers membres et parut présenter assez d'intérêt pour motiver une excursion au *Saula*, dans le but d'y pratiquer de nouvelles fouilles.

La position particulière du *Saula*, son nom évidemment dérivé du patois *Saoulièro*, sa proximité des gisements funéraires de Cos qui ont déjà fourni de si précieux témoignages gallo-romains, le voisinage de l'antique cimetière de Saint-Hilaire, qui n'a encore été qu'imparfaitement exploré, nous présageaient une ample moisson archéologique.

II

Nos prévisions n'ont pas été déçues.

La carrière d'alluvions exploitée pour les besoins de la briqueterie présente un développement circulaire de 400 mètres environ, formant une espèce de cirque dominé et entouré par de hauts talus à pic.

Sur les indications des ouvriers, on a pratiqué immédiatement des fouilles à quatre points différents du circuit et ces recherches ont amené les meilleurs résultats.

III

Sur les deux premiers points, à 1 m. 20 environ de profondeur, nous avons constaté

(1) Commune de la Française, chef-lieu de canton, arrondissement de Montauban.

deux stations funéraires caractérisées par l'exhumation :

1° De plusieurs vases funéraires;

2° De clous ou aiguilles en fer ayant 10 à 12 cent. de longueur;

3° D'une charmante fibule ou agrafe en bronze, admirablement conservée et portant encore son ardillon, ce qui est très rare ;

4° D'un couteau en fer très oxydé ;

5° D'un sabre en fer, avec partie du manche, à un seul tranchant, très oxydé, mais dont la forme s'éloigne de celle des romains, caractérisée par un double tranchant;

6° De fragments crâniens convertis en chaux ;

7° De débris de charbons et de cendres.

Un seul des vases funéraires avait perdu sa position normale et était légèrement incliné sur le côté ; mais il nous a paru que cette circonstance devait être attribuée à une racine.

La terre de ces poteries est un peu grossière et ne présente pas la moindre trace d'ornementation. Sa couleur est d'un jaune sombre et son épaisseur est peu homogène; c'est avec les plus grandes précautions qu'on a pu sauver et emporter deux vases à peu près intacts avec leur contenu, sur huit à dix que les fouilles avaient révélés.

Chacune des deux stations a fourni plusieurs urnes de formes à peu près pareilles mais de capacités différentes.

L'un des vases brisés présentait très visiblement en coupe dans son intérieur un second récipient en terre identique. Les ouvriers briquetiers nous ont assuré qu'ils découvraient souvent des poteries de ce dernier modèle renfermant jusqu'à trois ou quatre vaisseaux concentriques.

Les armes, couteau et sabre, ont été trouvés posés horizontalement à l'orient des urnes funéraires, les pointes dirigées vers le Nord.

IV

A la troisième station explorée les fouilles ont présenté un intérêt de premier ordre. Un cheval avait été enterré en cet endroit avec tout son harnachement.

Le docteur Alibert a déterminé avec une grande compétence la position sur le squelette des divers ossements mis au jour.

Cette station, qui malheureusement avait été bouleversée avant notre arrivée sur les lieux par les ouvriers de la briqueterie, a fourni néanmoins les plus riches résultats.

On y a recueilli successivement :

1° Un mors presque complet en bronze, privé de son canon, mais d'une forme élégante et gracieuse.

2° Plusieurs boucles triangulaires en bronze servant probablement à l'attache des rênes. Une de ces boucles adhère encore au mors par le moyen d'un anneau de bronze.

3° Six disques ou rondelles de bronze de 8 cent. de diamètre, ne présentant pas trace d'ornementation, mais toutes percées à leur centre d'un trou circulaire.

4° Un clou à tête conique fiché encore dans l'orifice de l'une des rondelles.

5° Deux débris d'ornements de bronze, dont l'un est partagé en deux parties mobiles autour d'un axe. Ces pièces sont d'un dessin gracieux et paraissent d'un travail fini. Elles devaient servir à relier entre elles les courroies du harnachement.

De la savante et très intéressante discussion à laquelle a donné lieu l'examen des objets trouvés dans ce riche dépôt, il semble déjà acquis :

1° Que le mors n'avait qu'une seule paire de rênes, à la façon de nos bridons modernes.

2° Que le mode d'attache de certaines parties du harnachement, celles par exemple qui serrent l'abdomen du cheval (sous ventrières), pourrait bien avoir été effectué par deux boucles triangulaires rentrant

l'une dans l'autre et retenues dans cette position par la compression des parties extensibles de l'animal. Cette opinion, émise par M. Henri de France, repose sur une base très sérieuse. La forme de l'une des boucles triangulaires est en effet légèrement cintrée, de façon à permettre à deux des côtés de l'autre boucle de se loger dans le cintre.

3° Que les rondelles de bronze servaient à cacher la réunion, sur un point, de diverses parties du harnachement. Le clou conique traversait les courroies et les rivait entre elles.

4° Que l'une des rondelles était placée sur la hanche du cheval. Ce fait a été constaté par le docteur Alibert, qui a démontré d'une façon irrécusable qu'il existait encore de larges traces d'oxyde de cuivre sur les ossements de cette épaule.

5° Qu'en conséquence de ces constatations le cheval dont nous retrouvions le squelette avait été enterré avec tous ses harnais, dont il n'était malheureusement demeuré que les parties métalliques en bronze.

6° Que l'existence de ce métal, dont l'usage a précédé partout celui du fer, donne une antiquité considérable à ce gisement et qu'à ce titre cette station présente un très grand intérêt historique.

7° Qu'enfin la présence d'une pièce d'or grecque, trouvée à quelques mètres du lieu d'inhumation du cheval, pièce sur laquelle, à première lecture, on a cru déchiffrer le nom de *Filippoï*, pourrait bien nous avoir mis en rapports avec une station funéraire remontant au temps des colonies helléniques ou phéniciennes.

V

Ces résultats, déjà si intéressants par les horizons historiques qui s'ouvrent désormais à nos recherches et relatifs aux premières colonies de notre Midi, ne devaient pas cependant rester les seuls de notre excursion archéologique.

En effet, les trois gisements dont nous venons de parler, sont tous situés à 1m 20 de la surface du sol, mais en inspectant une quatrième station, nous avons pu constater à 3m environ de profondeur, au fond d'une couche d'alluvions ne présentant pas trace de roches roulées, la présence d'un lit de cailloux calcinés dont quelques parties étaient fondues et vitrifiées. Tout autour de cette assise horizontale existent, dans la masse terreuse, des charbons qui au toucher se réduisent en poussière.

La couche d'alluvion dans laquelle existe ce foyer est plus antique que celle des stations précédemment explorées ; il est visible que sa formation a précédé de beaucoup la période des urnes funéraires trouvées au *Saula*. Ces alluvions antiques se poursuivent en effet sans discontinuité dans tout le périmètre du cirque exploité par la briqueterie et toujours au-dessous des trois gisements funéraires dont nous avons parlé.

Il est donc incontestable que nous avons affaire ici à un foyer de date bien plus reculée.

Ce foyer ne paraît pas avoir été creusé dans le massif terreux à la façon des trois autres. La tranche, à pic, ne présente pas la moindre trace de travail humain. L'alluvion y est homogène et très compacte dans toutes ses parties, tant au dessus du foyer qu'à droite et à gauche. Ici, plus d'urnes funéraires, plus d'ossements entiers, quelques débris de chaux pouvant provenir de la calcination soit de roches calcaires, soit d'ossements. Les ouvriers briquetiers n'ont jamais trouvé dans cette partie de la carrière que des cailloux brûlés et des charbons inconsistants.

Il nous paraît que l'importance exceptionnelle de cette dernière station motive quel-

ques développements géologiques qui serviront aussi bien à la caractériser qu'à indiquer, autant que cela se peut, l'époque de sa formation.

Cette station est située sous une éminence, dominant de quelques mètres toute la plaine environnante. L'alluvion qui la recèle est la même que celle qui passe immédiatement au-dessous des foyers à urnes, foyers qui eux-mêmes se trouvent logés dans une couche plus récente qui se termine sur les bords du mamelon. Lors de l'inondation qui a déterminé l'assise de l'alluvion supérieure (celle des urnes), le monticule émergeait donc, en partie, de la surface envahie par le le dépôt, formant une espèce d'île.

Au-dessous du plus ancien dépôt du limon existe un banc de sable et de gravier, d'une grande épaisseur, qui doit se retrouver dans presque toute cette plaine, banc dont nous avons pu constater nous-même la présence en divers points et qui ne serait autre que le lit géologique des grands cours d'eau qui ont précédé la formation de nos rivières.

Sensiblement au milieu du massif alluvionique, qui du sommet du monticule arrive au banc de gravier signalé plus haut, se trouve le foyer en question. Ce foyer a donc au-dessous de lui une couche de limon aussi épaisse que celle qui est au-dessus.

On ne s'expliquerait pas la présence de ce foyer, dans une telle situation, si on admettait la simultanéité des dépôts supérieur et inférieur aux cailloux vitrifiés. Il faut de toute nécessité que l'alluvion sur laquelle repose le point igné soit de date plus ancienne que celle qui le recouvre. Du reste, si notre souvenir est exact, dans la couche inférieure à la station que nous étudions, il n'y a plus de traces de charbon.

En résumé il y a sur le lieu du *Saula* trois alluvions successives.

La première donne la date du foyer de calcination, puisque c'est sur elle qu'il repose.

La seconde a recouvert ce foyer, elle est donc plus moderne.

Et c'est dans la troisième, la plus récente, que se trouvent les gisements funéraires à urnes et les ossements du cheval.

A. de CAPELLA.

EXTRAIT D'UN ANCIEN INVENTAIRE

des archives du chapitre de Saint-Salvi d'Albi (1)

Diverses donnaons de dixmes, fiefs, et autres droicts faictes par pleusieurs personnes insérées en un rouleau, de parchemin escript des deux costés roullé sur un baston.

1. Le premier acte duquel contient les noms des premiers sectateurs de saint Salvy qui dressèrent une façon de vivre pour les chanoines réguliers, dont feust l'evesque d'Alby Froterius, qui vivoit l'an 972, Bernard proconsul de Nismes de la juridiction duquel estoit l'albygeois, Guilhaume evesque d'Alby, Rodgerius scholœ primicerius, et Lanterius son frère et Jeudgerius leur père, Eleardus custos ecclicæ, Bernardus Eimericus princeps Andiocensis Castri, Vidianus gentilhome, Sicardus viscomte du pays.

2. Le second, la confirmaon des droicts que

(1) Cet inventaire a été rédigé, vers 1650, par le prêtre Bosquet, de Valence. Les archives de Saint-Salvi sont, en grande partie, détruites. On ne retrouve plus de ce fonds, à la Préfecture, que des registres de reconnaissances et quelques documents sans grande importance, dont les plus anciens ne remontent pas au delà du XVe siècle. L'inventaire Bosquet est donc d'une importance relativement considérable. L'extrait que nous en publions contient l'analyse sommaire des actes les plus anciens qui étaient transcrits sur un rouleau de parchemin. Ces actes, qui fournissent de précieux renseignements pour la topographie et l'histoire de l'Albigeois, seront l'objet d'une étude que nous publierons dans un des prochains numéros de la *Revue*.

le prevost avoit faicte par le pape, l'evesque et le proconsul, et donnent ce qu'ils possédoint de l'hermitage, la moitié du port et de l'église de Montels, la metterie de Fouyx et ses droicts, et autres choses dans lesquelles la communauté est maintenue voulant que tout soit uni par mort, excommuniant ceux qui contreviendront.

3. Le 3e acte est la donnaon faicte par Pierre, Bernard, Amblard, Raymond, et Bertrand frères seigneurs d'Andouque et de Padies, des rentes, biens alodiaus, dixmes, et fiefs qu'ils avoit à Gaulène et ses despendences.

4. Le quatriesme est la donnaon de l'église St-Michel de Montels, dixmes, rentes et autres choses faicte par Rigaldus et Adalardus.

5. Le 5e est la donnaon faicte par Viernade Cazannas et son frère de ce qu'ils possedoint dans la parroisse de Saint-Pierre de Monestiés consistant en directes sur certaines vignes, Engeluinus evesque, et Donadeu abbé.

6. Le deguerpissement des maons des chanoines faict par Raymond Arman etsa sœur Alamande pour aller en Jérusalem.

7. Confirmaon du pape Caliste dans la jouyssance des églises St-Affric, Saint-Pierre de Monestiés, de Montels, Saint-Pierre de Cambon, de Cambors, de Loupiac, de Linchinio, de Felret de Montels, St-Genieys, St-Martin de Sarmadas, de Armayraco, de Caneiac, et de tout ce que la communauté possède dans Ste-Marie et Ste-Marciane.

8. Donnaon faicte par Rogier Capellus filz de Pierre Rogier de Rabastens de tout ce qu'il avoit et tenoit de Umbert evesque d'Alby dans l'église Sti-Eparchii.

9. 10. Accord pour raon de deux maons à St-Affric entre le chapitre et Gaubert de Laroque, et Ermengaud Alric et ses frères.

11. Acte portant ce que les tennentiers de certaine metterie a Montels doibvent payer de rente, chasqu'un selon ce qu'il travailhera, accord faict par Guilhaume cinquiesme evesque.

12-13. Donaon faicte par Rigal, Hug. et Arnaud au chapitre ce qu'ils possédoint en rentes en l'église de Lentin, la troisiesme partie des dixmes, et la rente de Cantaloube, et dict ce que chasque laboureur payera et donne aux chanoines la faculté de faire depaistre dans leurs bois.

14. Deslaissement faict par Pierre Aldegari, Pierre Saxon, et Pons Amat en faveur du chapitre des dixmaires qui sont entre les ruisseaux de la Cera et de Seüs.

15. Donnaon de l'église de Conil, Condomines et deux arpens vigne, la moitié du dixme de Belmont fief, et à Fenols une condomine, et tout ce que Raymond Guibert et ses freres avoint au masage de Romegous et Condomine de Loupiac et le dixme que Pierre Aldeguié tenoit à fief en la parroisse St-Salvy.

16. Despartement faict entre le chapitre et Aymeric d'Arifat des terres aux condomines de Morerio allant jusques à Tarn qu'ils avoit à partager, et autres lieus à Marciac. et de certains moulins d'Estrabol et Marciac, mas de Boursigal, dellavallarede de Boyxet, de Garriberca, teuthgerioni, du port, de Bernard Adalbert, de Garribernenc, d'Oriolas, de Bortsoris, et a Barraderias.

17. Accord faict entre le chapitre Ste-Cécile et St-Salvy pour raon des sepultures.

18. Impignoraon a Marsac mazage de la Vallarede de quelque cence.

19. Donnation faicte au chapitre par Engelbert Pontz d'un sien filz et des honneurs et droictz qu'il avoit a Moncouyoul, s'en allant au St-Sepulchre ratifiée par Ricarde sa fame, Ermengaude sa fille, et Gaubert son frere en presence de Raymond Guido de Paulin, Arnaldo epo etc.

20. Donation faicte au chapitre par Du-

rand Isarn, Raymond Guilhaume et Bernard freres et Heringarda leur mere d'un frere pour chanoine, avec un patus dans Alby au lieu dict Combes et au Vigan une basse cour et maison que possedoient Donnadieu et Gerault leurs freres des mains de Amyel Guibert et la maison que tenoit Frigfredus et celle que tenoit Bernard Adhemar et Raymond son fils avec leurs pathus, et un jardin quy est dernier la maison dud. Frigfredus et Bernard Adhemar, et un arpent de vigne au vignoble de Foix.

21. Donnation faicte au chapitre par Frotardus evesque d'Alby de diverses eglises, masages et fiefs pour la dottation de deux messes des morts.

22. Remigius et Ricarda sa fame avec Bernard et Frotard ses enfens donnent aux chanoines de St-Salvy un masage situé à Foix, avec leur dit fils Bernard pour chanoine.

23. Donnation faicte au chapitre St-Salvy par Bernard de l'eglise de Cambon avec le dixme d'icelle, droictz seigneuriaux, terres, vignes et preds et touttes ses autres dépendances pour la redemption de ses peches et de ses parants. Lan second de Robert roy de France, estant evesque Amblardus et prevost Guitardus.

24. Donation faicte au chapitre par Bernard viscomte d'Ambilet et son fils Ato de l'eglise de Salvinana dediée à Ste-Marie dans lalbigeois avec les dixmes droicts seigneuriaux et autres dépendances. Au regne de Lothaire roy de France second du nom en 954 fils de Louis doutremer.

25. Donnation en faveur du chapitre par Froterius evesque d'Alby et Bernard son frere de certains fiefs vigne et maison qu'il avoit au territoire apellé de Gleysola.

26. Donnation de trois masages avec leurs fiefs et droicts seigneuriaux situés dans le territoire d'Alby lieux apellés de Brasc, du Bousquet et du Faget en faveur du chapitre par Pierre, et Alarys sa sœur et Pierre et Hugues Sigerius leurs enfans. Estant evesque d'Alby Guilhaume.

27. Donnation faicte au chapitre St-Salvy par Setgerius Salvius des droicts seigneuriaux qu'il avoit en la comté de Narbonne et jurisdiction de Bixtrach apellée Urgel, terres, vignes, et autres biens ruraux en dependants, *regnante deo rege.*

28. Ratificaon de la susdicte donnation en faveur du chapitre faicte par Hugues Garsseval avec son fils Bernard.

29. Donnation faicte en faveur du chapitre de diverses terres avec leurs droictz seigneuriaux par Roger Hermengaud et Bernard son frere, au lieu de Valestremeyra, apellées la terre de la Strade, de la Combe, et de la Barthe.

30. Donnation en faveur du chapitre par Bec Bernard de la moytié du masage apellé la Croutz au territoire ou jurisdiction d'Alby à la tour de Sololieyra.

31. Testament de Louis, comte d'Albigeois dans sa dite conté et chasteau d'Andouque, portant donnation en faveur du chapitre de tout ce qu'il avoit acquis de Rodulphe Roy ez eglises de St-Salvy et St-Affric avec touts droictz seigneuriaux pour fondation de messes a Nostre Dame d'Aoust, St-Jean et St-Salvy et en augmentaon des distribuons pour matines, messe et vespres. Le tout du consentement de Ugoline sa fame, et autres ses parants. (1).

32. Donnation faicte par Pontius Marfridus de Monesties de la quatriesme partie de

(1) On lit, à la page 26 du même inventaire : « Donation faite par Louis, compte d'Albigeois, demeurant au chasteau d'Andouque de toutes les rentes qu'il avoit aquises du Roy Rodulpho et tout ce qui luy appartenoit en son propre, au chapitre St-Salvy et à l'esglise St-Affric, à la charge de dire messes, matines et vespres a Nostre Dame daoust et autres jours en date du 6 julliet 1000.

touts les droits despandants de l'eglise et paroisse de St-Pierre de Monesties pour fondation pieuze regnant Philippe, roy de France, Frotard evesque, et Pierre prevost.

33. Acte contenant donation de huict deniers ramondens bons et un cestier miel douls par Amelius et Segarius payables annuellement a la vigille de St-Salvy aveque les droits seigneuriaux au lieu de St-Salvy du Bousquet qui est dans la paroisse de St-Pierre de Adilongas la dictte concession ayant esté faictte es mains de Frotard, evesque d'Alby et Bernardus prepositus prevost Regniant Philippe roy de France.

34. Donation des droits segnieuriaux du lieu de Montels faictte en faveur du chappittre par Guilhielmus Ato, aveque son fis Pierre, pour chanoine aveque le consentement de Reymond frère du dict Guiliaume et son fis.

Du 4 décembre estant Grégoire pape et Henry empereur.

35. Accord faict entre les chanoines de St-Salvy avec Raymond Revela chanoine et Frotard evesque d'Alby pour raison de l'esglise St-Laurens de Loupiac et droicts honnorifiques que donna Mafredus Dido, en seigneurie, par lequel accord est dict que le chappitre St-Salvy auroit l'autel de St-Laurens de Loupiac, tout le presbitaire et tout le dixme dud. mazatge de Loupiac qui va du chemin de Saldrona jusques al puech de tar et jusques au carrefour, excepté le fief Vegayril et la dame Adhémar de Pinsaguel donne le dixme de quatre cestairées delcayré, et le dixme du mazatge Sobeyra dordimala, et de la mettairie de Daydé Guiral, dixme et cymetiere, en faveur de St-Salvy (1).

36. Arnauld Guytard et ses enfans donnent a ceux qui serviront lesglise de Loupiac soint y prestres ou clercs pour leur usatge la moytié des pourreaux ou choux et lauttre moytié au chasteau, semblablement de pasques a pentecouste la moytié des œufs et froumages, excepté la viguerie, justices, et exploicts, le mazatge Aycardenc, et Corbolo, et fief que avoit de Mafre Dido, mazatge episcopal, et las condomines qui sont à Carrofol, et las cadmasures de leurs seurs, et mazatge de la Punetaria excepté Aucabeiras que retiennent Raymond Revelat et ses freres, et des arbres bons ou mauvais la moytié, se reservant pour les maisons de ces fiefs de quatre brassades ou trois un cestier de fourment a la St-Julien, et certain droict de six deniers sur chasque modiada de terre, se reservants les susdicts la sepulture dans l'esglise de Loupiac pour eux et pour leurs enfants.

37. Delaissement faict par Amatus Rutenis, sa fame et sa fille en faveur du chappitre St-Salvy du dixme de Amadenc qu'ils tenoint injustement, ensamble la terre et fief de lesglise de Barzac.

38. Adalindus Ugo Isarnaldus abbas Icterius archidiaconus, Bego, Audoaldo, Gautfredus qui estoint aumoniers donnent a lesglise St-Salvy les biens qui ont este de Vidiani cest à scavoir lesglise qui est fondée en l'honneur de St-Pierre et ses depandenses et le mazatge ou Reynault demuroit, et les metayries ou Balducius et Dominicus demeuroient avec les vinhes et malholes aud. St-Pierre et ledit Isarnaldus est obligé de payer annuellement aux clercs de St-Salvy un muy de bled, un muy de vin et deux porceaux. Lan sixiesme du regne de Louys, roy de France, le 5me de febvrier.

39. Donation de Arnault Guilhaume de St-Léons et d'Huga sa fame d'Aurnault et Pierre ses enfans, au chapitre St-Salvy de Pons leur fils pour chanoine régulier, avec les terres, vinhes et rivage avec la moytié de leau dependant de la seigneurie

(1) En marge est écrit : « Article au dernier (verso) du dit parchemin. »

de Montels, que sont au dessoubs de léglise dud. Montels avec une autre vigne autrefois tenue par Guido et par Pierre Sicard.

40. Autre donnation au chappitre faicte par Gerault de Beaumont ses freres et Aldearde leur mere, de Bernard leur fils pour chanoine, avec quattre cestairées de terre apellées de Solseyras en la parroisse de Lenquarque.

41. Donnation pour cause pye faict par Pons, viscomte de Menerve, en faveur du chapitre de l'eglise de St-Martin de Sarmazes, et quattre masatges apartenants a lad. eglise et touts autres droictz seigneuriaux quy luy apartenoient aud. lieu et a mesmes fins Bernard de Naiac donne aud. chapitre le fief de lad. eglise de Sarmases sans aucune retention ny reservation. Regnant Louys roy de France.

42. Donnation faicte au chapitre par Durand Isarn de la moytié du dixme et fief de Preveyrin et Conils avec la moitié de soixante solz ramondens de censive et avec les terres et vignes que font division du masatge de Bonifay et de Guilhaume de la Treilhe jusque au ruisseau de Sordanila et jusque à la metayrie de Bernard Prunel.

43. Relaxation faicte par Raymond Chaudys au chapitre des fiefs qu'il tenoit dudit chapitre et apartenances de Montels et outre ce de quattre cestairées terre du fief de Preveyrin et la moitié du dixme du masage de Tapios, affin d'estre reçeu chanoine, et a la charge que les susd. choses seroient unyes à la manse capitulaire.

44. Donnation faicte au chapitre par Froterius de Giroussens de l'église de Giroussens avec toutes ses dépendences, avec sept casalz ou terres que sont à Montels que donnent chascun un cetier froment par an et huict œufs. pour la reception en chanoinie de Bernard Siguerius son fils en presance de Audegarius evesque d'Alby, signe B. Lausafam. (1)

45. Autre donnation au chapitre par Guilhaume Pons et Adhemar Raymond en presance de Guilhaume evesque d'Alby pour fondation pieuse, de l'église de St-Jean de Lausafam et la moytié du dixme de la Salvetat et autres rentes en bled et febves.

46. Donation de l'église et dixmes de l'église St-Martin de Sarmases. (2)

47. Descharge faict par Gaubert de la Roque à Raymond Isarn patriarche des Albergues de St-Affric pour 20 s. ramondens.

48. Donnation faicte par Bernard Deodatus de Felzet d'une maison que se tient à leglise St-Salvy, le fief de Felzet et autres choses pour legat pye.

49. Autre donnation en suite du mesme Deodatus d'un pred a Cassendesc et une terre quy est joignante à la terre d'Andrail prez le grand chemin.

50. Donnation de Bec Bernard de la moytié du masage apellé de la Croutz au territoire de Seboleyra en faveur du chapitre.

51. Donnation du plo St-Salvy faicte en faveur du chapitre l'an 1083 estant pape Gregoire, Philippe roy de France Frotard evesque d'Alby, par Bernard Remigius et sa fame, Huges et Bastardus son fils devant ledit sieur Frotard evesque.

52. Donnation faicte au chapitre par Pons

(1) On lit à la page 38-v° « Donation de Sicarts frotiers au prevost et au chappitre St-Salvy, l'esglise de St-Salvy de Giroussens avec tous ses droicts, consistans, en offrandes, symetieres, dixmes, premisses, fiefs, cazals de la Bayrieyre, cazals de la Barbacane, jardin se tenant avec ceux des Pelissiers et touttes les censives, seigneuries qu'il y avoit, feust bleds, dixmes et aultres choses tout ainsin que ses devantiers en avoint jouy, reçeu par M. Pierre Guidona, qui hoc vidit, audivit, et scripsit in capella de Giroussens, au mois de mars mil deux cens trente-cinq ».

(2) En marge : « est cy-devant sous la cotte 41 ».

comte de Tolose (1) pour fondation pieuse, de l'église et parroisse de Felzet et autres possessions qu'il apelle condomines sises audit lieu, avec touts droictz seigneuriaux en dependents.

53. Confirmation de la susdite donnation faicte en faveur dud. chapitre par Guilhaume comte de Tolose fils dudit Pons, a la presance de Guilhaume evesque d'Alby quy y donna son consentement, et ensuite la mesme donnation feust ratifiée par autre acte par Raymond, en 1088, (2) aussy comte de Tolose lequel vinst à St-Salvy recepvoir le sacrement de penitence avant que partir pour aller en Hierusalem. Lequel confirma la dicte donnation sur le grand autel de St-Salvy devant touts les chanoines, de Raymond evesque de Rodez et Adhemar visconte, et de Guillaume Froterius. (3).

54. Denombrement de diverses possessions faict par Abo de Brassac dépendantes de leglise de Brassac alias Monsalvy.

55. Donnaon de certaines vignes à St-Salvy.

56. Donnation de Gollenda du fonds et propriété d'une métayrie apellée de Bar, qu'est dans la parroisse St-Martial de Serrat.

(1) En marge : « Pons 2e du nom en 993. »

(2) Cette date est ajoutée par renvoi en marge.

(3) On lit à la page 39 : « Mémoire entienne de la seigneurie que avoit Pons conte dans le lieu de Felzet qu'il donna à St-Salvy, confirmée par Guilhaume aussy conte entre les mains de Guilhaume evesque a condition que l'evesque ny chanoines ne le pourroint donner à aultre personne qua St-Salvy, et après Raymond conte voulant aller en Hyerusalen confirma sur l'hautel de St-Salvy lad. donation, fist sa confession, et feust faicte aussy procession en presance de Raymond evesque de Rodes, d'Ademar viconte, et de Guilhaume frotier.

LE CHAT, LE CHIEN & LE MAITRE DE LA MAISON

FABLE.

Des êtres animés chacun a son instinct
Et son caractère distinct,
Ainsi l'a voulu la nature.
Le créateur à chaque créature
A départi ses dons et ses faveurs.
Vive et coquette est la bergeronnette,
Timide et tendre la fauvette,
Les merles nous semblent moqueurs,
La tourterelle est la constance
Et l'agneau la docilité,
Le chien est la fidélité
Et la colombe l'innocence.
Le chat, toujours au guet et cherchant les détours,
Fourbe, rusé, subtil comme larron en foire,
Sait faire patte de velours,
Et de notre héros j'aborde enfin l'histoire.

C'était un chat tout plein de bonnes qualités
Au dire de son maître ; un chat incomparable,
Sobre, discret, si bien qu'à table
Il avait place à ses côtés.
Sa robe du reste était noire,
Et sa poitrine avait un rabat blanc ;
Il était quelque peu moucheté sur le flanc
Et son poil avait l'œil de la plus fine moire :
Au demeurant le chat était joli ;
Mais volontaire, faux, et plus gâté qu'un prince
Faisant sa visite en province.
Pourtant aux yeux du maître il était accompli.
Oui, j'aime bien que l'on appelle
Le chat, domestique infidèle,
Disait-il ! j'en veux à Buffon.
Infidèle ! un cœur d'or, moh minet, mon raton !...
Sa cuisinière Jeanneton
Qui, moins que lui, voyait couleur de rose,
A petit chat tenait sa porte close
Et l'appelait vaurien, hypocrite, fripon.
De son côté Médor, le pauvre hère,
Quelque peu délaissé, Médor si débonnaire,
Des chiens bien élevés le modèle et la fleur,
Était l'amusement et le souffre-douleur
De ce petit tyran à l'humeur sanguinaire.

Il prit un jour envie au maître de bâtir,
De porter ailleurs ses pénates :
Joyeux, Médor l'y suit en dansant sur ses pattes ;
Mais Diamant point ne veut déguerpir.
On l'emporte, il fuit au plus vite
Et retourne à son ancien gîte.
On le rappelle en vain. Le petit scélérat
Montre les dents et se rebiffe ;
Et, sans plus, fait jouer la griffe.
Mon beau minet, vous n'êtes qu'un ingrat !
Et si j'insistais davantage,

En vérité je serais bien peu sage,
Dit enfin l'honnête bourgeois.
Dans nos affections sachons faire un bon choix.
La leçon sera bonne ; et, dupe de ce traître,
On ne m'y prendra plus. Buffon avait raison
Et bien raison, ma foi ! Le chien s'attache au maître
Et le chat rien qu'à la maison.
Lecteurs, ainsi finit le prône.
La morale, je crois, en est bonne pour tous.
Pour vous, princes, surtout : combien de gros matous
Nourrissez-vous autour du trône ?

ISIDORE SARRASY.

L'ADMINISTRATION

du département du Tarn, de 1790 à l'an VIII.

Sous l'ancien régime, et depuis le XVIIe siècle, l'administration du Languedoc était confiée à un intendant qui résidait à Montpellier et que l'on qualifiait *Intendant de justice, police et finances*. Ses attributions avaient beaucoup de rapports avec celles de nos préfets. Il y avait, dans chaque diocèse, car chaque diocèse formait alors une division administrative, un subdélégué de l'intendant et ses attributions correspondaient à celles de nos sous-préfets.

Il en fut ainsi jusqu'à la Révolution. Alors, la France fut divisée en départements, les départements en districts, les districts en cantons, et l'on institua des assemblées administratives de département et de district.

Un décret de l'Assemblée Constituante, du 4 mars 1790, divisa l'ancienne province du Languedoc en huit départements, dont les limites avaient été préalablement fixées par une commission provinciale. Le département d'Albigeois, qui prit plus tard le nom de la rivière du Tarn qui l'arrose, fut formé des deux anciens diocèses d'Albi et Castres, de la plus grande partie de celui de Lavaur et de quelques paroisses de ceux de Toulouse, Montauban et Saint-Pons. Il comprenait alors 626 communautés, ainsi réparties entre les diocèses :

	Paroisses.	Annexes.	Totaux.
Albi.....	213	124	337
Castres.....	104	41	145
Lavaur.....	67	46	113
Autres diocèses.	18	13	31
	402	224	626

Alors, trois commissaires, MM. Sancerre, Deconte fils et Romiguières furent chargés, par lettres patentes du 6 mars, d'organiser le département du Tarn, de convoquer les électeurs et de décider provisoirement toutes les questions qui pourraient surgir à cette occasion. Comme il y avait rivalité entre les anciennes métropoles diocésaines pour le rang de chef-lieu départemental, il fut décidé que l'Assemblée administrative se tiendrait à Castres, avec pouvoir de se transférer alternativement à Albi et à Lavaur. Le département fut divisé en 5 districts ou arrondissements, 48 cantons, 380 municipalités et 594 paroisses.

I. DISTRICT D'ALBI.

12 cantons. — 111 municipalités. — 160 paroisses.

Alban (9 municip., 26 par.). — *Albi* (10-14). — *Castelnau-de-Lévis* (7-11). — *Lombers* (11-14). — *Monestiés* (14-13). — *Montirat* (5-11). — *Pampelonne* (7-12). — *Réalmont* (6-6). — *Saint-Juéry* (8-16). — *Valdériès* (6-10). — *Valence* (18-17). — *Villefranche* (10-10).

II. DISTRICT DE CASTRES.

11 cantons. — 80 municipalités. — 101 paroisses.

Boissezon (5 municip. 5 par.). — *Castres* (7-13). — *Dourgne* (7-6). — *Labruguière* (5-7). — *Lautrec* (13-26). — *Mazamet* (9-7). — *Montredon* (2-8). — *Roquecourbe* (7-6). — *Saint-Amans* (5-5). — *Sorèze* (12-12). — *Vielmur* (8-6).

III. DISTRICT DE GAILLAC.

11 cantons. — 91 municipalités. — 177 paroisses.

Cadalen (10 municip. 16 par.). — *Cahuzac* (11-15). — *Castelnau-de-Montmiral* (6-15). — *Cordes* (22-22). — *Gaillac* (6-16). — *Labastide-de-Lévis* (5-8). — *Lisle* (6-20). — *Milhars*

(8-7). — *Puycelsi* (3-15). — *Rabastens* (4-26). — *Salvagnac* (10-17).

IV. DISTRICT DE LACAUNE.

7 cantons. — 32 municipalités. — 43 paroisses.

Brassac (7 municip. 7 par.). — *Lacaune* (2-4). — *Massuguiés* (5-6). — *Murat* (3-6). — *Saint-Gervais* (4-7). — *Saint-Pierre-Trévisi* (4-5). — *Viane* (7-8).

V. DISTRICT DE LAVAUR.

7 cantons. — 66 municipalités. — 113 paroisses.

Briatexte (2 municip. 7 par.). — *Cuq-Toulza* (15-20). — *Fiac* (8-18). — *Graulhet* (4-11). — *Lavaur* (16-25). — *Puylaurens* (15-21). — *Saint-Sulpice* (6-11).

La loi (22 décembre 1789, 8 janvier 1790) instituait une *administration départementale* de 36 membres, renouvelable par moitié tous les deux ans; 8 membres de cette administration, élus par leurs collègues, composaient le *Directoire*, chargé du pouvoir exécutif; les autres formaient le Conseil, qui tenait chaque année une session d'un mois. Le président de l'administration était de droit président du Directoire, qui cependant pouvait nommer un vice-président. Près de chaque administration de département étaient établis un procureur général syndic et son suppléant.

Les électeurs étaient les mêmes qui procédaient à la nomination des représentants à l'Assemblée nationale. Il suffisait, pour être éligible, d'être citoyen actif et de payer une contribution directe au moins égale à la valeur de dix journées de travail. Les électeurs du département du Tarn, au nombre de 469, furent convoqués pour le 26 mai, et les opérations ne furent terminées que le 9 juin. L'Assemblée choisit pour président M. de Lafargue, maréchal de camp, et pour secrétaire, M. Marc Foulcher. D'après la loi, on devait d'abord élire deux administrateurs de chaque district. Furent élus :

Pour Albi.... *Gisbert* l'aîné, d'Albi.
Descolis, avocat, à Paulinet.

Pour Castres.. *Dor de Lastours* père, de Castres.
Rivals, de Verdalle, résidant à Sorèze.

Pour Gaillac.. *Cousin*, de Gaillac.
Jalbert, avocat, à Lisle.

Pour Lacaune. *Rabaud* père, avocat, de Gijou.
Baffignac, avocat, de Vabre.

Pour Lavaur.. *Marty*, avocat-notaire, à Puylaurens.
Carrère, avocat, à Lavaur.

Voici les noms des 26 autres administrateurs rangés d'après le nombre de suffrages obtenus :

Foulquier fils, avocat à Réalmont.
Sancerre, conseiller au sénéchal de Castres.
Bosviel de Lagoutine, avocat, de Mazamet.
De Lafargue, maréchal de camp, de St-Paul.
Lacombe Saint-Michel, capitaine d'artillerie, de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne).
Huc de Puechmégé, juge, audit St-Antonin.
Gaches, avocat, de Masplo.
Campmas, de Carmaux.
Escande de Lagineste, avocat, de Boissezon.
Laroque de Labécède, de Puycelci.
Caraven de Lavalette, à Lautrec.
Albergue, de Montmiral.
Calmès de Labessière, avocat, à Valence.
Jougla, avocat, de Lavergne, près de Viviers-lès-Montagnes.
Pinel de Castelet, avocat, de Lacroisille.
Ramière fils, notaire, à Vielmur.
Bernard de Cadapau, de Cadapau, près de Valdériés.
Rolland de Villettes, conseiller honoraire au Parlement, à Rabastens.
Pastre, négociant, à Plô, près de Lacaune.
Viala, avocat, à Lisle.
Maignal, médecin, à Gaillac.
Abrial, juge, à Graulhet.
Gorsse, ancien maire d'Albi.
Cahours, bourgeois, de Giroussens.
Solomiac-Farinière, avocat, à Puylaurens.
Lemozy d'Aurel fils, avocat, de Cordes.

Gleize, avocat à Castres, fut élu procureur général syndic.

Les trente-six administrateurs du Tarn se réunirent le 4 août ; *Ramière* seul ne répondit pas à l'appel. Ils nommèrent Dor de Lastours leur président, et prirent pour secrétaire, en dehors de l'Assemblée, comme le voulait la loi, *Azaïs-Oulès*, qui remplissait encore ces fonctions en l'an VIII. Furent élus membres du Directoire :

Bosviel, *Lacombe Saint-Michel*, *Foulquier* fils, *Jalbert*, *Solomiac*, *Escande*, *Rivals*.

Lacombe fut nommé vice-président et *Foulquier* suppléant du procureur-syndic.

Le 13 septembre, le roi, informé que l'administration du Tarn était organisée, adressa, de Versailles, une *Instruction* au Directoire pour que ses membres, en entrant en fonctions, puissent transmettre le mouvement aux districts ; mais déjà *Bosviel* et *Escande* avaient donné leur démission de directeurs et étaient remplacés par *Laroque* et *Jougla*. Enfin, *Laroque* et *Lacombe-Saint-Michel*, élus membres de l'Assemblée nationale, eurent pour remplaçants au Directoire *Martin* et *Pinel*.

L'administration départementale se réunit le 1er septembre 1791 pour tirer au sort, conformément à la loi, la première moitié du conseil qui devait être remplacée ; mais *Abrial* était mort, *Albergue* avait refusé le serment ; *Rabaud*, *Dor* de *Lastours*, *Ramière* et *Carrère* étaient démissionnaires, et *Sancerre* avait été élu député à l'Assemblée nationale. Il y avait donc 7 siéges vacants et il ne restait que 11 noms à tirer de l'urne. Les 18 membres restants furent : *Gisbert*, *Foulquier*, *Rivals*, *Jougla*, *Baffignac*, *Pastre*, *Huc*, *Martin*, *de Lafargue*, *Pinel*, *Cousin*, *Rolland*, *Lemozy*, *Bosviel*, *Caraven*, *Gaches*, *Bernard* et *Gorsse*.

Quatre des membres sortants, *Jalbert*, *Descolis*, *Campmas* et *Solomiac*, furent réélus.

ADMINISTRATEURS ENTRANTS :

Delbosc, médecin ; *Dessonville*, de Gaillac ; *Boudet* de Lasserre, de Montmiral ; *Couchet*, homme de loi ; *Meyer*, maire de Mazamet ; *Bousquet* fils, de Graulhet ; *Laval* père, de Las Touzeilles ; *Bonnafous*, de Roquecourbe ; *Terral*, de Lacaune ; *Bruel*, avoué ; *Rabaud* fils ; *Deconte* fils ; *Darmengaud*, de Lavaur ; *Fournès*, de Viviers.

Foulquier, élu procureur général syndic, fut remplacé par *Justy*, juge de paix, et *Bosviel*, démissionnaire, par *Levéque*.

La nouvelle administration, dans sa réunion du 30 novembre, composa ainsi le Directoire : *Gisbert*, *Jalbert*, *Rivals*, *Jougla*, *Delbosc*, *Meyer*, *Terral* et *Bousquet*. — La présidence échut à *Lafargue*, et l'Assemblée désigna *Descolis*, *Couchet*, *Martin* et *Fournès*, pour occuper les siéges du Directoire qui viendraient à vaquer.

Le 27 juillet 1792, le conseil général fut convoqué par le Directoire, pour être en état de surveillance permanente, en exécution de la loi du 8 de ce mois, qui déclarait la patrie en danger. — *Gorsse*, *Huc*, *Leconte*, *Levéque* et *Rivals* ne répondirent pas à l'appel, et, bientôt après, *Lemozy* et *Caraven* donnèrent leur démission. Ils furent remplacés, lors de la réunion électorale du 2 septembre, ainsi que *Campmas*, *Solomiac* et *Meyer*, élus membres de la Convention. — Le nombre des votants était de 303. — Furent élus aux dix siéges vacants :

Artault, de Réalmont ; *Madières*, de Puylaurens ; *Gaches*, de Vabre ; *Joulia*, de Sorèze ; *Corbière*, de Graulhet ; *Cavaillés*, de Castres ; *Fournès*, de Labruguière ; *Balard*, d'Albi ; *Barthés*, de Gaillac ; *Toulza-Castela*, de Rabastens.

Lafargue, appelé comme juré à la Haute Cour, fut remplacé à la présidence de l'administration par *Dessonville*. *Couchet* remplaça *Rivals* au Directoire.

De nouvelles élections eurent lieu le 11 novembre 1792, en exécution de la loi du 19 octobre, d'après laquelle les membres du Directoire devaient être élus directement par le corps électoral au scrutin de liste et séparément des autres administrateurs. Ceux-ci devaient aussi être nommés au scrutin de liste, et les premiers élus étaient les suppléants-nés des membres du Directoire.

Voici, par ordre d'élection, les résultats des scrutins :

PROCUREUR GÉNÉRAL SYNDIC.

Jalbert, de Lisle.

MEMBRES DU DIRECTOIRE.

1. *Terral*, de Lacaune ; 2. *Couchet*, de Castres ; 3. *Foulquier*, de Réalmont ; 4. *Corbière* fils, de Graulhet ; 5. *Jougla*, de Viviers ; 6. *Balard*, d'Albi ; 7. *Lugan*, d'Albi ; 8. *Madières*, de Puylaurens.

MEMBRES DU CONSEIL.

9. *Toulza*, de Rabastens ; 10. *Artault*, de Réalmont ; 11. *Rabaud*, de Gijou ; 12. *Gaches*, de Vabre ; 13. *Cassagnol*, maire de Lisle ; 14. *Cavaillé*, de Briol ; 15. *Armengaud Laplane*, de Lavaur ; 16. *Pinel*, de Lacroisille ; 17. *Bermond* fils, de Gaillac ; 18. *Nazon*, de Castres ; 19. *Cousin*, de Gaillac ; 20. *Bonnafous*, de Roquecourbe ; 21. *Bruel*, d'Albi ; 22. *Sers-Chatelain*, de Labessonnié ; 23. *Martin*, de Puylaurens ; 24. *Gaches*, de Fauch ; 25. *Gardès-Trusse*, d'Albi ; 26. *Farjanel*, de Puycelsi ; 27. *Fournès*, de Viviers ; 28. *Girma*, homme de loi, de Gaillac ; 29. *Campmas-Candèzes*, de Monestiés ; 30. *Cahours*, de Fénols ; 31. Charles *Debrus*, de Campans ; 32. *Calmés*, de Labessière ; 33. *Raynaud*, de Dourgne ; 34. *Basseguy*, de Sieurac ; 35. Léon *Cassagnol*, de Lisle ; 36. *Bole* fils, de Cordes.

Campmas fut élu président à l'unanimité ; mais il donna sa démission le 11 décembre et fut remplacé par *Foulquier*. *Jalbert* était procureur général syndic.

Le 18 janvier 93, le conseil fut convoqué extraordinairement et il resta en permanence jusqu'au 8 février. Cette permanence, reprise le 15 avril, en exécution de la loi du 18 mars, dura jusqu'au mois de décembre. Le 1er novembre, le comité révolutionnaire du département avait nommé procureur syndic *Martel*, de Mazamet, en remplacement de *Jalbert*. A la même époque ce comité avait fait entrer au Directoire *Campmas*, de Monestiés, *Dessonville* et *Fabre*, de Dourgne, en remplacement de *Corbière*, *Madières* et *Balard*.

Une loi du 4 décembre (14 frimaire an II) supprima les conseils généraux et remplaça les procureurs généraux syndics par des agents nationaux. Alors, le Directoire du Tarn fut ainsi composé : *Campmas*, *Gaches*, *Couchet*, *Artault*, *Fabre*, *Lugan*, *Dessonville* et *Jougla*. La présidence était mensuelle et alternative.

En janvier 1794 (pluviôse an II), le représentant du peuple *Paganel*, en mission dans le département, le reconstitua ainsi :

Campmas, *Couchet*, *Fabre*, *Lugan*, *Dessonville*, *Jougla*, furent maintenus. *Bousquet*, maire de Lavaur, fut nommé en remplacement d'*Artault* ; et *Cornil*, de Lacaune, en remplacement de *Gaches*.

Quelques jours après, le même représentant nommait directeurs : *Gineste*, de Castres, en remplacement de *Couchet*, et *Toulza*, de Rabastens, en remplacement de *Lugan*. Le 11 avril (22 germinal an II), le représentant *Bo* nomma *Michel*, d'Albi, en remplacement de *Jougla*. Le 27 du même mois (7 floréal an II), il faisait entrer au Directoire *Abrial* (Jean-Pierre-Philippe), fils aîné, de Graulhet, en remplacement de *Bousquet*, qui restait maire de Lavaur ; et le 24 mai (4 prairial an II) : *Bosviel*, de Mazamet, en remplacement de *Gineste*, destitué ; et *Lafont*, d'Albi, en remplacement de *Campmas*, malade.

Les représentants du peuple *Mallarmé* et *Bouillerot*, envoyés en mission dans le Tarn, reconstituèrent le Directoire, où furent appelés à siéger :

Dessonville, de Gaillac ; *Bosviel*, de Mazamet ; *Jougla*, de Viviers ; *Michel*, d'Albi ; *Abrial*, de Graulhet ; *Colin* cadet, de Lacabarède ; *Laurens* cadet, de Pampelonne ; *Deconte*, de Lavaute.

Ces deux derniers furent remplacés, au commencement de l'année 1795, par *Azaïs* (Henri) et *Cardonnel* fils, de Monestiés. Lorsque parut le décret du 19 février (1er ventose an III), qui réduisait à 5 le nombre des administrateurs de département, la réduction devant se faire par tirage au sort, *Azaïs et Cardonnel* n'avaient pas encore été installés et *Colin* était démissionnaire, de sorte que le Directoire du Tarn était réduit à 5 membres, comme le voulait le décret.

Mais la loi du 17 avril 1795 (28 germinal an III), rapporta le décret du 19 février. Les Directoires furent de nouveau composés de huit membres, nommant leur président, et les procureurs généraux syndics furent rétablis. La réorganisation administrative devait être faite par les représentants en mission, ou, à défaut, par le comité de législation de la Convention ; et, en attendant, les cinq directeurs en fonctions devaient nommer le procureur général syndic. Le Directoire du Tarn nomma *Dessonville*, et le comité de législation compléta l'administration du département en adjoignant aux cinq : *Solomiac*, ancien administrateur ; *Couchet*, de Castres, et *Madières*, de Puylaurens. Trois mois plus tard, *Jalbert* fut élu procureur général syndic et le comité de législation nomma *Balard* directeur, en remplacement de *Bosviel*.

Telle était la composition de l'administration départementale du Tarn lorsque fut publiée la Constitution de l'an III (5 fructidor, 23 août 1795) qui supprimait les districts. La Convention ayant reconnu que les membres des administrations départementales étaient trop nombreux, le nouveau pacte constitutionnel instituait dans chaque département une *administration centrale* composée de cinq membres et renouvelable chaque année par cinquième. Près de cette administration, qui choisissait dans son sein son président, était établi un *commissaire* chargé de requérir l'exécution des lois et de veiller à cette exécution. Il était nommé par le Directoire. Les administrateurs et le commissaire étaient rétribués et ne pouvaient être réélus qu'après deux ans d'intervalle. En cas de vacances par décès ou démission, les administrateurs en exercice pouvaient s'adjoindre des administrateurs temporaires jusqu'aux prochaines élections. La nouvelle administration fut installée à Castres, le 28 octobre 1795 (5 brumaire an IV). Elle était ainsi composée :

L. Charpentier-Dessonville, président ; *Caraven* ; *Laurens*, de Pampelonne ; *Bosredon* ; *Martin*, de Vabre ; *Terral*, commissaire. *Couchet*, de Castres, y entra le 9 novembre, comme suppléant *Bosredon*, exclu par la loi ; *Martin*, qui sortit le premier, fut réélu et *Derrouch* remplaça *Laurens*, nommé aux Cinq-Cents.

Daubermesnil, membre sortant du Corps législatif, fut nommé commissaire le 1er mai 1796 (12 floréal an V), en remplacement de *Terral*.

Alba, homme de loi, de Castres, suppléa *Couchet*, du 21 mai au 15 juillet 1797 (2 prairial — 28 messidor an V), et *Bosredon* reprit son siége à cette dernière date.

Au commencement de septembre 1797 (19 fructidor an V), les opérations des assemblées électorales furent annulées par une loi dans plusieurs départements, notamment dans le Tarn. Alors, *Martin*, *Derrouch* et

Bosredon, atteints par cette loi, cessèrent leurs fonctions, et les deux membres restant s'adjoignirent *Derrouch* et *Martin*. Mais, dans l'intervalle, un arrêté du Directoire exécutif (12 fructidor, 31 août) qui fut remis au président, de la part du commissaire, au moment où se faisait cette adjonction, avait destitué tous les administrateurs du Tarn, auxquels on reprochait de l'inertie en présence de l'agitation qui régnait dans le département. Ils étaient remplacés par :

Espérou, d'Albi ; *Couchet*, de Castres ; *Solomiac*, de Puylaurens ; *Fos-Laborde*, de Gaillac ; *Merle*, de Lavaur.

Solomiac, *Couchet* et *Fos* refusèrent. Cependant, le 20 septembre (4e jour compl. an V), *Espérou* et *Merle* prirent possession du pouvoir ; ils s'adjoignirent *Dessonville*, qui accepta la présidence, et *Caraven*. Le lendemain, après avoir rédigé une adresse de félicitations au Directoire exécutif et au Corps législatif, jugeant urgent de quitter Castres, ils fixèrent, par une proclamation, le siége de l'administration à Albi, et le commissaire *Daubermesnil* somma le secrétaire général *Azaïs-Oulès* de transférer les archives dans cette ville. Le 12 vendémiaire (3 oct. 1797), *Couchet* ayant retiré sa démission, l'administration était complète. Le 27 du même mois, *Merle* se retira et fut remplacé par *Gouzy*, de Rabastens, ancien membre du Corps législatif.

Les administrateurs étaient rentrés à Castres le 16 vendémiaire (7 oct.). La force armée y avait rétabli le calme. Mais une loi du 27 brumaire (17 nov.) ayant fixé le siége de l'administration départementale à Albi, les administrateurs quittèrent définitivement Castres le 10 novembre an VI (30 décembre 1797). Le même jour, *Gouzy*, appelé à d'autres fonctions, donnait sa démission.

Au mois d'avril 1798 (germinal an VI), furent élus administrateurs du département :

Caraven, pour cinq ans.

Espérou, pour quatre ans.

Dessonville .... } Pour trois ans, éventuellement, devant tirer le sort l'année suivante.
Marc-Foulcher. }
Monjol ..... }

Daubermesnil, commissaire du Directoire exécutif, élu aux Cinq-Cents, fut remplacé par *Couchet*, dont l'installation eut lieu le 20 floréal (9 mai), et le sort ayant fait sortir *Dessonville*, l'année suivante, son siége fut donné à *Sévérac*, de Lavaur.

Il n'y eut plus de changements jusqu'à la Constitution de l'an VIII, qui institua les préfets et les conseils généraux.

E. J.

VARIA

La Commission des monuments historiques, dans sa séance du 16 mars dernier, a classé au nombre de ces monuments l'église St-Michel de Lescure. Nous applaudissons à cette décision, depuis si longtemps réclamée par la Société des Sciences, Arts et Belles-lettres du Tarn.

M. Rey-Lescure, membre correspondant de la Société des Sciences, Arts et Belles-lettres du Tarn, a présenté au congrès de la Sorbonne et à la Société géologique (séance du 29 mars), le résultat de son étude géologique du département du Tarn et l'esquisse de la carte qu'il en a dressée au 80,000e avec coupes à l'appui, ainsi que la même carte réduite au 320,000e.

Nous apprenons avec satisfaction que le jury des Beaux-Arts vient d'admettre au Salon de 1883 un tableau de M. Henri Loubat, notre compatriote : *portrait de M. D.*

Le Directeur-Gérant,
ÉMILE JOLIBOIS.

SOCIÉTÉ
des Sciences, Arts & Belles-Lettres du Tarn.

Séance du 20 avril 1883.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Teyssier présente le dessin de l'un des côtés du château de Castelnau-de-Lévis, dont il avait parlé dans la dernière réunion. M. Revelli annonce à cette occasion qu'il possède une vue de ce monument prise d'un autre côté, il la communiquera à la prochaine séance.

Les ouvrages suivants sont déposés sur le bureau :

Revue des travaux scientifiques. Travaux publiés en 1881, n° 11.

Revue de l'histoire des religions. 1882, Novembre-Décembre.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse de Valence, Digne, etc. Mars-Avril 1883.

Bulletin de la Société de Géographie de Toulouse 1883, n° 4.

Lo Gay Saber de Barcelone, Avril 1883.

Rapport et arrêtés ministériels sur la réorganisation du Comité des travaux historiques et scientifiques.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, par une lettre circulaire en date du 9 avril, invite les Sociétés Savantes à lui adresser, avant la fin du mois, la liste des questions qu'elles désirent voir figurer sur le programme du Congrès de 1884. La Société du Tarn serait heureuse de voir mettre à l'ordre du jour de ce congrès la question suivante : « De la nécessité, dans l'intérêt de l'histoire nationale au moyen-âge, de prendre des mesures pour la conservation des archives du notariat antérieures à 1790 »; elle enverrait en temps utile un mémoire sur ce sujet.

M. Baudel, censeur des études au lycée d'Alger, membre correspondant, fait hommage d'une Étude sur la Cour des Aides de Cahors (1642-1663).

M. Gaillac, membre correspondant, continue ses études sur Lisle-d'Albi ; il adresse aujourd'hui une notice, dont il est donné communication, sur les époques mérovingienne et carlovingienne dans cette commune. Le travail de M. Gaillac est renvoyé au comité de publication.

M. Clos, directeur du jardin des plantes de Toulouse, membre honoraire, donne par correspondance des renseignements sur l'ancien Verdinius ou Puyvert, dont les ruines se voient encore sur la montagne de Bernicaut près de Sorèze. Il possède un plan des lieux, dont les dimensions sont trop considérables pour rentrer dans le cadre de la *Revue*, mais peut-être pourra-t-il le faire réduire. Il se propose d'adresser prochainement à la Société les croquis de sculptures de pierre provenant de ce Verdinius ; il rappelle en terminant que M. de Guibert possède un porte-flambeau en bronze, trouvé dans le sol de cette ancienne ville et dont il est question dans les procès-verbaux de la Société scientifique et littéraire de Castres. La Société remercie vivement M. Clos de ses communications.

M. Jolibois donne lecture de son rapport sur la réunion des Sociétés savantes à Paris en 1883. MM. Gaches et Teyssier présentent quelques observations sur divers points de ce rapport, en particulier sur la valeur de la propriété foncière dans le Tarn.

M. Bounhiol annonce que les tableaux et objets d'art, récemment légués à la ville par M. Bray, seront prochainement exposés dans une des salles de la Mairie.

L'assemblée reçoit communication de la décision de la commission des monuments historiques qui classe parmi ces monuments

l'église Saint-Michel de Lescure. Cette décision donne enfin satisfaction à un vœu émis à plusieurs reprises par la Société du Tarn.

Le Secrétaire présente, au nom de M. E. R., membre titulaire, une étude intitulée : *Rêverie philosophique, L'Évolution*. M. Jaurès est chargé de faire un rapport sur ce travail.

Dans une de ses dernières réunions, la Société du Tarn, à la suite de la lecture d'une poésie patoise de M. Peyronnet, avait été frappée de la différence profonde qui paraissait exister entre le patois d'Albi et celui de Rabastens. M. Lauzeral, membre titulaire, écrit à ce sujet que les vers de M. Peyronnet, très jolis d'ailleurs, ne lui paraissent pas suffisants pour élucider cette question, car M. Peyronnet n'est pas de Rabastens et écrit dans un dialecte tout différent de celui de cette ville ; aussi ses vers contiennent-ils des mots absolument inconnus à Rabastens. M. Lauzeral, désireux de bien montrer que le patois de cette ville diffère très peu de celui d'Albi, envoie sous ce titre : *Bouquet de Tjibré* une pièce de vers en vrai patois de Rabastens (1), et, pour la clarté de la discussion, il a écrit les mots tels qu'on les prononce, sans se conformer à l'orthographe du félibrige. L'assemblée reconnaît la justesse des observations de M. Lauzeral ; elle le remercie de sa communication, qui élucide la question que s'était posée la Société et lui procure le plaisir de mettre en lumière une jolie poésie de plus dans notre idiome albigeois.

Lecture est donnée d'une étude critique de M. de Lahondès sur la restauration de la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi. Après diverses observations présentées sur cette lecture, la séance est levée à 10 heures et demie.

(1) Nous la publions plus loin.

HISTOIRE DU PAYS D'ALBIGEOIS

(*Suite*).

CHAPITRE XV.

Guerres féodales. — Progrès de l'hérésie. — Mission de saint Bernard.

De toutes les provinces de l'ancienne Gaule, aucune n'était mieux préparée pour accueillir les réformateurs de l'Église que celle à laquelle on a donné le nom de Languedoc. Au druidisme des Celtes, les Romains y avaient substitué leur paganisme ; les Wisigoths y avaient apporté l'arianisme ; puis étaient venus les Sarrazins, de sorte que le Christianisme y avait fait peu de progrès. Le plus souvent les sièges épiscopaux, qui y avaient été établis lorsque s'effectua l'union du spirituel et du temporel, étaient restés vacants et, pendant la lutte contre l'invasion des Francs, lutte qui dura près de trois siècles, le clergé, favorable à cette invasion, y avait perdu toute influence.

Charlemagne crut bien faire en associant les évêques à la réforme de ses états ; mais le pouvoir qu'il leur attribua, loin de relever leur autorité morale, ne fit que raviver la plaie qui saignait au flanc de l'église romaine, depuis son alliance avec Constantin et, dans l'anarchie qui suivit la mort de l'empereur des Francs, le clergé, abandonnant définitivement la voie que lui avait tracée celui dont il se prétendait le représentant sur la terre, était tombé dans un tel état de dégradation morale (1), que les âmes honnêtes, ayant perdu la foi dans les croyances établies, firent bon accueil à tous ceux qui prétendaient réformer la société religieuse.

Dès le cinquième siècle, les esprits avaient été travaillés dans le Midi par les doctrines

(1) Sti Bernardi epist. 152.

de Vigilance et de Priscillien, qui se rapprochaient de celles des Manichéens et des Gnostiques. Ce levain fermenta pendant les siècles suivants sans que le clergé, occupé avant tout de ses intérêts temporels, y prît garde. Un seul pape, Grégoire VII, vit le danger et il comprit qu'avant de s'occuper des dissidents, il devait attaquer le mal dans sa racine, en opérant d'abord une réforme profonde dans la discipline de l'Église. Il se mit résolument à l'œuvre ; mais il eut le tort d'affirmer en même temps la prétention de réunir à l'autorité spirituelle le pouvoir temporel, de déposer les princes, de disposer de leurs couronnes, d'établir enfin une théocratie universelle. En agissant ainsi, il ne réussit qu'à demi dans ses projets de réforme et son étrange prétention théocratique occasionna de longues et sanglantes guerres, aussi nuisibles à l'Église qu'aux peuples.

C'est le pape Urbain II qui jeta à la fin du onzième siècle le premier cri d'alarme. Alors cependant les grands feudataires du Languedoc ne protégeaient pas encore l'hérésie ouvertement ; mais exclusivement occupés à étendre leurs domaines et à les protéger contre les envahissements de leurs voisins, ils laissaient les novateurs répandre librement leurs doctrines.

Au commencement du douzième siècle, le comte de Poitiers n'avait pas abandonné ses prétentions sur le comté de Toulouse et le comte de Barcelone réclamait au vicomte d'Albi la possession de Carcassonne et du Razès. La guerre éclata en 1112 entre ces deux derniers compétiteurs ; mais les seigneurs de la province s'interposèrent et la paix fut conclue en la même année. Bernard-Aton, qui venait de marier sa fille Ermengarde-Trencavelle à Gausfred de Roussillon, resta possesseur des domaines en litige ; mais il dut payer au comte de Barcelone une indemnité de guerre de quinze mille sous melgoriens et lui donner en alleu douze châteaux, entre autres Ambialet, Boissezon et Curvalle dans l'Albigeois. Pour se rendre favorable le clergé de Carcassonne, il renonça à l'ancien usage de se saisir de la dépouille de l'évêque de cette ville à sa mort et il restitua les biens ecclésiastiques que lui ou ses prédécesseurs avaient usurpés. L'évêque de Narbonne avait eu une grande part dans le traité de paix et c'est lui sans doute qui imposa cette restitution (1).

Adalgaire était évêque d'Albi. Mais alors le désordre régnait dans la hiérarchie ecclésiastique. D'après la liste chronologique généralement admise, Adalgaire est le troisième évêque après Guillaume Pictavin. Gauthier, qui assista, en 1096, à la dédicace de l'église Saint-Sernin de Toulouse, fut le successeur immédiat de Pictavin ; puis le pape Pascal donna le siège d'Albi à Arnaud de Cessenon, chanoine de Béziers, qui approuva la cession faite par les chanoines de Sainte-Cécile d'Albi de l'église de Lacaune à l'abbaye de Saint-Pons, moyennant une redevance annuelle, et la vente faite par Pierre d'Avizac, moyennant deux cent soixante sous melgoriens, trois paires d'habits, des chemises et des culottes, de tous les droits qu'il avait sur l'église d'Avizac et des deux tiers des dîmes de la paroisse. Quelques chroniqueurs placent Hugues et Adalgaire avant Arnaud ; mais aucun document ne fait mention de Hugues et il est certain qu'Adalgaire succéda à Arnaud, vers 1109, époque à laquelle, de concert avec son frère Raimond, il donna à Bernard-Aton, vicomte d'Albi, le château de Penne qu'il reprit en fief (2). Adalgaire donna l'église Saint-Remy de Lautrec à l'abbaye de Saint-Pons et eut

(1) Vaissète, éd. Privat, V. Col. 827.

(2) Vaissète, éd. Privat V. Col. 807. — Raimond de Rabastens fut témoin de cette donation.

pour successeur Sicard qui assista en 1115, date présumée de sa mort, à la consécration de l'église du monastère de Cassan et donna à cette nouvelle communauté l'église de Murat. Bertrand succéda à Sicard.

La confusion que nous venons de signaler, nous semble résulter de ce qui se passa après le concile de Toulouse, qui déposa l'évêque simoniaque Frotard et le remplaça par Guillaume Pictavin. Elle s'accroît encore par l'existence de trois actes de donations aux hospitaliers de Jérusalem, des années 1083, 1084 et 1085 (1), reçus par Adalgaire, *évêque d'Albi*. Nous savons que Frotard, résistant à l'anathème du concile, se maintint sur le siège pendant plusieurs années. On doit supposer que, se sentant près de mourir, il fit nommer cet Adalgaire qui continua la résistance jusqu'à la mort de l'antipape, et cet évêque schismatique peut bien être le même qu'Adalgaire de Penne qui, après avoir fait sa soumission, aurait repris le bâton pastoral par l'influence du vicomte d'Albi. — Par le premier des actes que nous venons de citer, les frères Agambertz, Bernard-Pierre et son fils Raimond donnent aux hospitaliers l'église de Saint-Antonin-Lacalm, avec le cimetière, les dîmes de la paroisse, des terres et cette donation, qui est l'origine de la commanderie de Raissac, est approuvée par Gausbert de Larroque, en présence de Bernard d'Arifat; par le second, Isarn Durant, ses filles Garssinde et Pétronille abandonnent aux hospitaliers l'église Saint-Michel du château d'Ambialet ; enfin, le troisième acte porte donation de l'église Sainte-Marie de Rouairoux par Pierre-Raimond de Assinna et les frères Gausbert et Pierre du Vintrou. Ils tenaient cette église en alleu de Arnald-Raimond et de Raimond-Guillaume qui donnent eux-mêmes aux hospitaliers la leude de Saint-Amans et le droit d'acheter dans cette ville sans payer ni leude ni péage. Le même acte contient encore une donation par Bermonde, femme de Guillaume Siguier, d'Anglés.

(1) Arch. de la Haute-Garonne, fonds Raissac.

Bertrand, fils aîné et successeur du comte Raimond IV, était mort en 1112. Son fils unique, Pons, comte de Tripoli, hérita des domaines d'Orient et le comté de Toulouse échut à Alfonse-Jourdain, second fils de Raimond IV ; mais Guillaume IX, comte de de Poitiers et duc d'Aquitaine, profita de la faiblesse du nouveau comte, enfant âgé de neuf ans à peine, pour revendiquer de prétendus droits sur le comté. Il prit les armes et s'empara de Toulouse dont il resta en possession jusqu'à sa mort (1). Deux partis se formèrent et le vicomte d'Albi fut du nombre des seigneurs qui prêtèrent serment au vainqueur. C'est alors que la vicomtesse Cécile, sur les conseils de l'éloquent Robert d'Arbrissel qui accompagnait Guillaume de Poitiers, jeta les fondements de l'abbaye d'Ardorel, dont Foulques, religieux de Cadouin, fut le premier abbé. Cécile avait sa sépulture dans l'abbaye (2).

Bernard-Aton fit un premier testament en 1118. Il laissait à son fils Roger la vicomté d'Albi, avec la seigneurie d'Ambialet et tout ce qui en dépendait dans le Rouergue, le Quercy, le Toulousain et le Narbonnais ; mais Cécile, sa femme, devait avoir toutes les seigneuries du testateur, sa vie durant, et, dans le cas où la vicomtesse voudrait le partage de l'héritage avec ses fils, il lui assignait sa part comprenant tout ce qui est entre l'Agoût et le Thoré et spécialement la villa de Burlats avec ses dépendances. Bernard-Aton se disposait à aller en Espa-

(1) Il mourut en 1126.

(2) Voir la *Revue du Tarn*, II, 191.

gne combattre avec le roi d'Aragon contre les Maures (1), et c'est alors qu'il rétablit la régularité dans l'abbaye de Sorèze, en confessant sa négligence envers les églises de ses domaines. Il voulait sans doute se rendre favorable le clergé qui devenait menaçant.

L'année suivante, le pape Calixte II, convoquait un concile à Toulouse et le présidait en personne. Nous ignorons si l'évêque d'Albi Bertrand y siégea. Dès cette époque, la protestation contre la papauté tendait à se condenser dans le Languedoc, où les doctrines de Pierre de Bruys et de Henri faisaient de nombreux prosélytes. Le concile de Toulouse combattit l'incontinence du clergé, la simonie; il ordonna aux fidèles de chasser de l'Église et aux princes séculiers de réprimer ceux qui, sous apparence de religion, condamnaient le sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ, le baptême des enfants, le sacerdoce et les autres ordres ecclésiastiques. Dans l'impossibilité où se trouvait l'assemblée de distinguer les croyances qui se partageaient les esprits, elle ne désigna aucune des nouvelles sectes, se contentant d'anathématiser toutes celles qui se rattachaient, de près ou de loin, aux doctrines des Pétrobusiens et des Henriciens. On donnait alors aux sectaires, qu'on appellera plus tard Albigeois, le nom de nouveaux manichéens.

Les évènements ne permirent pas à Bernard-Aton d'aller en Espagne. En 1120, il fut chassé de Carcassonne, sans doute à l'instigation du comte de Barcelone; il dut alors se réconcilier avec Alfonse-Jourdain et ce n'est qu'avec l'aide de ce seigneur qu'il put rentrer en possession de Carcassonne, en 1125. Il avait confisqué les biens des rebelles; il les leur rendit après la paix et il fit un accord avec le comte de Foix relativement à ses prétentions sur le Carcassez. Il existait alors deux partis : d'un côté le comte Alfonse-Jourdain, chassé de Toulouse, et Bernard Aton; de l'autre les comtes de Barcelone et de Poitiers. La guerre dura plusieurs années encore; on élevait de toutes parts des tours, des maisons fortifiées que les grands vassaux donnaient en fief, à condition par les tenanciers de faire guet et garde pour la conservation du chef-lieu féodal au seigneur et c'est alors que Frotier, fils de Stéphanie, donna au vicomte d'Albi et reprit de lui en alleu son château de Sénégas (1); enfin le comte de Poitiers mourut (1127) et Alfonse-Jourdain rentra en possession de la capitale de ses états.

Ces divisions, ces guerres de seigneur à seigneur, qui répandaient la désolation dans le pays, n'empêchaient pas les progrès de l'hérésie; au contraire, les malheurs publics rapprochaient des réformateurs les populations encore hésitantes et lorsque Pierre le Vénérable traversa le Midi de la France en revenant d'Espagne, où il était allé visiter les couvents de son ordre, il fut tellement effrayé du nombre des sectaires qu'il fit un livre pour combattre les doctrines de Pierre de Bruys et de Henri, sur le baptême des enfants, sur la présence réelle, sur le culte des morts et l'intercession des saints, sur les images, sur les pompes sacerdotales, sur le sacerdoce et la vie monastique; mais cette controverse resta impuissante.

Le dernier acte de Bernard-Aton IV est un échange qu'il fit avec Bernard, abbé de St-Benoît de Castres et par lequel il donnait Soual à cette communauté qui lui cédait Saïx (2). Il n'a pas souscrit l'acte de la donation faite, en 1130, par Aimard, Pierre

(1) Vaissète, édit. Privat, V, col. 865.

(1) Vaissète, éd. Privat, V, col. 910.

(2) Vaissète, édit. Privat, V. col. 940.

Raymond et Arnaud Alaman, frères, à l'église Sainte-Cécile d'Albi, de la chapelle Notre-Dame de leur château du Castelviel, du consentement des chevaliers et en présence des chanoines, de Guibert et Vivian Icart, de Bernard d'Avizac, d'Adhémar de Terssac, de Pierre Salamon, de Bernard de Saint-Denis, de Guillaume Ginestous et de plusieurs autres tant ecclésiastiques que laïques. Bernard-Aton avait fait son second testament à Nîmes en 1129 (1) ; il mourut l'année suivante. Il laissait trois fils : Roger eut Albi, Ambialet, Carcassonne et le Razès avec leurs dépendances ; Raimond-Trencavel eut la vicomté de Béziers et Bernard-Aton, V^e du nom, les vicomtés de Nîmes et d'Agde. On lui connaît quatre filles : Mantiline, femme d'Arnaud de Béziers ; Ermengarde, mariée au comte de Roussillon ; Ermessinde, femme de Rostaing de Posquières, et Pagane qui n'était pas encore mariée. Cécile de Provence prit l'administration des états de ses fils ; elle reçut l'hommage de Pierre-Raymond d'Hautpoul, d'Escot de Labruguière, d'Hugues de Vintrou, de Guillaume-Amélius de Sénégas et d'un grand nombre d'autres vassaux ; les trois frères jurèrent de se défendre mutuellement (2) ; seize seigneurs se portèrent garants de ce traité d'amitié, s'engageant à prendre les armes pour en assurer l'exécution ; enfin, les comtes de Toulouse et de Foix promirent aux trois jeunes vicomtes aide et protection s'ils respectaient réciproquement leurs domaines (3).

En l'année même de la mort du vicomte d'Albi, éclata au sein de l'église romaine, un schisme qui causa de grands désordres dans la chrétienté. Honoré II étant mort, les cardinaux se divisèrent : les uns élurent Innocent II, les autres Pierre de Léon, un juif converti qui prit le nom d'Anaclet. En France, les deux compétiteurs avaient des partisans ; mais un concile ayant été convoqué à Etampes, la voix persuasive de saint Bernard y fit reconnaître Innocent. Cependant, une partie de l'Aquitaine resta attachée à Anaclet, et l'évêque d'Albi, Humbert-Géraud, qui avait succédé à Bertrand, en 1124, suivit ce parti. Il n'en fut pas de même du chapitre cathédral et de la population de la ville. L'évêque excommunia les chanoines ; il assiégea l'église dans laquelle ils s'étaient renfermés avec des forces considérables ; mais en représailles le peuple saccagea la résidence épiscopale (1). En présence de cette anarchie, le vicomte Roger crut prudent de faire reconnaître ses droits sur l'évêché ; il s'adressa à son suzerain et un plaid fut tenu, à la suite duquel le comte de Toulouse, en présence de Humbert-Géraud, donna l'évêché en fief à Roger sous la réserve de la part. que malheureusement il ne définit pas, appartenant à l'évêque dans la justice et il proclama le droit du vicomte dans l'élection de l'évêque (2). En même temps, Roger faisait avec Raimond-Trencavel, son frère, un accord par lequel ils se donnaient réciproquement leurs domaines, en cas de mort de l'un ou de l'autre sans enfants.

Cependant, malgré les exhortations et l'appui de l'évêque d'Angoulême, légat d'Anaclet, qui écrivit à Amélius, abbé de Castres et à Bernard, abbé de Gaillac, de prê-

(1) Vaissète, édit. Privat, V. col. 957.

(2) Vaissète, édit. Privat, V. col. 960.

(3) Vaissète, édit. Privat, V. col. 962.

(1) D'Auriac, Histoire de l'ancienne cathédrale et des évêques d'Albi, pages 51 et suiv.

(2) L'acte est de l'année 1132. « Tibi Rogerio, tuis que successoribus episcopatum Albiensem et episcopi electionem cum ipso episcopo, scilicet quantum ad eumdem episcopum pertinet dono tibi et laudo, excepta parte justiciarum quœ ipsius est episcopi, prout melius possum ad commodum tuum, in feudo. » (Vaissète, édit. Privat, V. col. 980.)

ter leur concours à l'évêque d'Albi (1), Humbert-Géraud fut obligé de céder à l'orage. On prétend qu'il fut remplacé par Guillaume, dont aucun document ne prouve l'épiscopat, peut-être parce qu'il était schismatique, car l'antipape a eu des partisans dans l'Aquitaine jusqu'à sa mort. Il est toutefois certain que Hugues III occupait le siège épiscopal d'Albi dès 1135 et que le pape Innocent II mit les chanoines de la cathédrale sous la protection du Saint-Siège avec tout ce qui leur appartenait (2) ; il leur donna le pouvoir d'élire leur prélat, le prévôt de leur chapitre, les archidiacres, le doyen et les autres dignitaires de leur église. Le même pape les confirma dans la possession des églises Saint-Eugène de Vieux, Saint-Jean de Prunet, Saint-Genest de Bournazel, Saint-Sauveur et Saint-Pierre de Laval, Saint-Pierre et Saint-Claude de Carlus, Saint-Salvi de Bonneval, Sainte-Croix de Lavelanet, Notre-Dame du château de Castelviel et, dans Albi, des églises Saint-Etienne et Saint-Julien qui étaient alors au faubourg de cette ville (3). Par la même bulle, Innocent leur assurait la jouissance de tous les biens et privilèges qui leur avaient été ou leur seraient concédés par les papes et par les princes, défendant à qui que ce fût de leur faire grief après leur appellation au Saint-Siège. C'était la récompense de la conduite du chapitre pendant le schisme.

Louis le Gros est le premier roi de la troisième race qui ait exercé quelque autorité dans la province du Languedoc, par suite du mariage de son fils, Louis le Jeune (1136), avec Eléonore d'Aquitaine fille et héritière du comte de Poitiers. Le comte de Toulouse, bien qu'Eléonore fut sa parente, n'assista pas au mariage. C'est qu'en effet cette alliance devait lui déplaire ; il était à craindre que le jeune prince, qui succéda bientôt à son père sur le trône de France, ne renouvelât les anciennes prétentions des comtes de Poitiers à la possession du comté de Toulouse. C'est sans doute cette crainte qui lui fit resserrer son alliance avec les trois Trencavel et renoncer, afin de s'assurer l'appui du clergé de sa capitale, à l'usage introduit par ses prédécesseurs de s'emparer de la dépouille des évêques après leur mort. A la même époque, et dans la crainte d'un voisin aussi dangereux que le roi de France, le vicomte d'Albi exigeait l'hommage de ses principaux vassaux et il accordait une charte aux habitants d'Ambialet (1).

Nous ne savons pas au juste quelle fut dans cette circonstance la politique des vicomtes de Lautrec, Isarn III et Sicard IV, fils et héritiers de Sicard III, mort en 1135 ; mais ils étaient brouillés avec le vicomte d'Albi, au sujet de quelques fiefs mouvant de l'abbaye Saint-Benoît de Castres, et que Sicard prétendait lui appartenir. En effet, un plaid donna raison à Sicard et il fut convenu entre les parties qu'il y aurait désormais accord et paix entre les deux vicomtes et leurs hommes (2). Mais ces réconciliations, imposées par un commun danger, n'étaient pas durables et bientôt Roger se trouva engagé dans de nouvelles querelles féodales.

Les craintes des seigneurs languedociens n'étaient que trop fondées. Pendant qu'ils guerroyaient entre eux, Louis le Jeune envahit le Toulousain. Il s'avança jusque sous les murs de Toulouse, mais la défense

(1) D'Auriac, déjà cité, page 184.

(2) D'Auriac, déjà cité, page 197.

(3) « *Infra suburbium Albiœ* » L'enceinte de la ville d'Albi ne comprenait alors que les quartiers de Saint-Salvi, de Sainte-Cécile et de Verdusse.

(1) Voir *Revue du Tarn*, III, page 115.

(2) Vaissète, édit. Privat, V. Col. 1019. Pierre-Raimond d'Hautpoul, Bertrand des Avalats, Pierre Vassal, Guillabert de Castres et Guillaume de Miraval sont les témoins de cet accord.

fut si vigoureuse qu'il dut se retirer. Pour récompenser les habitants de leur fidélité, Alfonse-Jourdain leur accorda des privilèges.

Cette invasion fit renouveler, en 1143 (1), le traité d'alliance entre le comte de Toulouse et le vicomte d'Albi, en présence de Sicard, qui devenait deux ans après seul vicomte de Lautrec par suite de la mort d'Isarn, que l'on croit père d'Amélius le fondateur de la branche de Lautrec-Venès, Le traité de 1143 est important ; il règle les rapports féodaux entre les deux seigneurs et il nous apprend que les contestations existantes portaient sur la possession des divers châteaux construits sur la limite du Toulousain et de l'Albigeois; Bernicaut, Lavaur, Graulhet, Penne, Bruniquel, même sur le château d'Arifat, dans l'intérieur de l'Albigeois. Le comte renonçait à ses prétendus droits sur le nouveau quartier construit à Albi entre Verdusse et la cathédrale, quartier auquel on avait donné le nom de Castelnau. Alfonse-Jourdain, qui était sous le coup d'une excommunication lancée contre lui à la suite d'une querelle qu'il avait eue avec l'abbé de Saint-Gilles, crut aussi prudent de se réconcilier avec l'Église et, de son côté, Roger renonça à la coutume de se saisir de la dépouille des évêques d'Albi, à leur mort.

Au sein de cette anarchie l'hérésie grandissait en Languedoc. Pierre de Bruys et Henri parcouraient la province en attaquant l'ignorance et les désordres du clergé, en détruisant les croix et les images ; ils disaient aux populations qu'il ne fallait reconnaître d'autre chef que le Christ ; ils défendaient de célébrer la messe, de prier pour les morts et de faire des aumônes à leur intention ; ils enseignaient que le baptême est inutile à tous ceux qui ne peuvent pas faire acte de foi en le recevant, et qu'il ne fallait prendre que l'écriture sainte pour règle de conduite, sans s'inquiéter de la tradition : ils condamnaient la vie monastique. Arnaud de Brescia, qui professait les mêmes doctrines, dominait alors à Rome, d'où il avait chassé le pape. Eugène III, réfugié en France, chargea le cardinal Albéric, évêque d'Ostie, d'une mission dans le Midi, en qualité de légat. Albéric s'adjoignit Geoffroi, évêque de Chartres, à qui l'on doit le récit de cette mission, et Bernard, abbé de Clairvaux qui, malgré ses infirmités, n'hésita pas à se charger de ce nouvel apostolat. Mais le saint homme crut devoir adresser d'abord au comte de Toulouse une sorte de manifeste (1), dans lequel il lui exprime son étonnement de l'accueil fait dans ses états aux doctrines pernicieuses de Henri, « ce loup ravissant vêtu d'une peau de brebis. » « Vos basiliques sont sans peuples, lui dit-il, vos peuples sans prêtres ; vos prêtres sans vénération et vos chrétiens sans Christ... Ah, certainement, il ne vient pas de Dieu cet homme qui dit et fait des choses si contraires à Dieu. Cependant, ô douleur !... il est écouté par la multitude, il est cru par tout le peuple. »

Bernard, dont la réputation de sainteté imposait le respect, fut bien reçu à Toulouse où il prêcha plusieurs fois ; mais lorsque, continuant sa mission dans le Toulousain, il arriva à Verfeil, il y fut mal accueilli, personne ne voulut l'entendre, et il sortit de cette ville en frappant le château de sa malédiction, en secouant la poussière de ses souliers. De là, Bernard entra dans l'Albigeois par Saint-Paul et se dirigea sur Albi (2). Le légat l'avait pré-

(1) Vaissète, édit. Privat, V. Col. 1069.

(1) Sti Bernardi opera. Epist. 241.

(2) On n'est pas d'accord sur la date précise de l'arrivée de Saint-Bernard à Albi. Tandis que Vaissète

cédé de trois jours dans cette capitale, dont tous les habitants avaient embrassé les nouvelles doctrines, et il y avait été mal reçu. La population, par dérision, était allée au devant de lui, montée sur des ânes et lui avait fait cortège jusqu'à son hôtel, au bruit des tambourins et en l'accablant d'injures. Personne n'assista à sa messe. Au contraire, Bernard fut reçu avec des démonstrations sincères de joie et cet accueil, fait à un simple religieux, mais qui se recommandait par sa modestie, par la simplicité de ses mœurs, était encore une protestation contre le clergé. On l'écouta lorsqu'il parla du haut de la chaire et quand, après avoir réfuté les doctrines des sectaires et exposé celles de l'église romaine, il demanda à ses auditeurs de choisir entre l'erreur et le catholicisme, tous, en levant la main, manifestèrent l'intention de rester catholiques. Ce n'était qu'un succès éphémère, car après le départ du missionnaire, l'hérésie domina dans la ville d'Albi comme auparavant.

Les seuls résultats de cette mission furent la fondation de l'abbaye de Candeil, en Albigeois, et un redoublement de rigueur contre les dissidents. Pierre de Bruys, arrêté à Saint-Gilles y fut brûlé vif; Henri fut également arrêté et, après avoir été condamné au concile de Reims, qui fit un canon contre les hérétiques des provinces méridionales, il fut renfermé dans une prison de Toulouse où il mourut. Plusieurs de leurs partisans périrent sur le bûcher. On les appelait *Bons-hommes*, à cause de leur débonnaireté et de la régularité de leurs mœurs.

Albéric, en quittant le Midi, croyait avoir vaincu l'hérésie; elle va au contraire y devenir plus puissante.

E. J.

donne l'année 1147, des auteurs modernes croient être certains que ce fut en 1145.

POÉSIES

A MOUSSU PAUL PROUHO

Pintré et Félibré.

BOUQUET DE TJIBRÉ.

Adiou bel tens : aqui la Biso !
S'en soun anats lous roussignols ;
Lou bosc es mut, la plano griso,
Sans cap de flou, sans parpaillols !

Muso adiou, adiou Musetto !
Tout sera leou bestit de glas.
Oh qu'aoura frets la cansounetto :
Noubémbre ba souna soun clas !

Al prep d'al foc de la famillo,
Se caldra leou agourrufa ;
Mais que fa bou quant el petillo
Aousi lou ben tjemi, bufa.

Moun Dious, seignou de la naturo,
Sus afflitjats bayssats bostr'el ;
Que debendrio la creaturo
Sans un rayoun bengut dal cel !

La terro leou sera tourrado :
Lous aouzelous tremoularan
Sul bort dal bosc din la serado,
Quan lous flocs blans debalaran !

De maynatjous, sans maysounetto,
Paourots ! beleou per s'endourmi,
N'aouran ni lait, ni cansounetto :
Oh d'y pensa me fa fremi !

Fases lusi din la neit soumbro
Dal dous espouer lou rayoun d'or ;
La flou que creis soulet' à l'oumbro
Es sans parfun et leou n'en mor !

Casimir LAUZERAL.

CORDES (1)

Tu sembles, profilant sur le ciel tes murailles,
Ayant bien bataillé sous le rouge soleil,
T'être endormie, hier, d'un paisible sommeil,
Et prête à t'éveiller au souffle des batailles.

(1) Ce sonnet est extrait d'un volume de poésies, *Le Pays des Chênes*, que M. Gaston Garrisson vient de publier chez Lemerre.

Cordes! fière cité! les fils de tes entrailles
Sont tombés autrefois, perdant ton sang vermeil,
Pour avoir, avant l'heure annonçant le réveil,
A tous les champs d'honneur dressé leurs hautes tailles.

Dans notre siècle, épris de la modernité,
Tu n'as point su plier à la mante bourgeoise
Ton front de six cents ans, vieille fille albigeoise!

Un manteau de remparts couvre ta nudité :
Leur sépulcre de pierre a sauvé ta beauté;
Et tu parles encor l'âpre langue patoise.

Antoine GARRISSON.

ANTIQUITÉS

Des Époques Mérovingienne et Carlovingienne, découvertes dans la commune de Lisle.

1° *Époque Mérovingienne.*

Avant d'aborder la description des antiquités mérovingiennes découvertes dans la commune de Lisle, je me permettrai de jeter un rapide coup d'œil rétrospectif sur l'état des lieux où s'élève actuellement la ville de Lisle, aux premiers âges de la monarchie française.

On sait que par le traité de 1229, le roi Louis IX enjoignit au comte de Toulouse de démanteler trente places fortes du comté ; au nombre de ces places était Montégut en Albigeois. Après l'exécution de ce terrible arrêt, les habitants abandonnèrent leur ville mutilée pour aller s'établir sur les rives du Tarn, où existaient déjà quelques habitations. De là, d'après les historiens, la fondation de Lisle. Je ne conteste pas que la démolition des forts et d'une partie du village de Montégut n'ait contribué, pour une grande part, au développement et à la prospérité de la nouvelle bastide ; mais je crois pouvoir avancer qu'à cette époque la ville de Lisle existait, et qu'elle couvrait même une grande partie du terrain qu'elle occupe aujourd'hui. En effet, partout où l'on fouille un peu profondément le sol, on découvre des débris de toute sorte, restes de murs, briques, tuiles, etc. Lors du percement de la rue traversière des Augustins, en creusant des puits dans le même quartier, dans les tranchées pratiquées pour la canalisation des fontaines, dans les fondations des maisons nouvellement construites sur l'avenue du pont, partout on a trouvé des substructions, des cendres, quelquefois des briques à rebords et des objets de l'époque mérovingienne. On a découvert aussi des chapiteaux romans, qui devaient vraisemblablement appartenir à une église plus ancienne que l'église actuelle.

M'appuyant sur ces témoins, malheureusement muets, je crois pouvoir émettre l'opinion qu'une ville ou bourg de quelque importance existait sur le sol de Lisle bien avant la démolition de Montégut ; j'ajouterai même qu'à l'époque mérovingienne notre ville avait quelque importance.

Je sais bien que les plus anciens titres faisant mention de Lisle ne datent que du treizième siècle et que pas un document écrit ne confirme mon opinion, mais je m'appuie sur des faits qui, quoique n'apportant pas avec eux des preuves irrécusables, n'en sont pas moins d'une certaine valeur.

La partie de notre territoire qui paraît avoir été la plus habitée et qui a fourni le plus d'antiquités mérovingiennes, est le triangle formé par le Tarn, le ravin profond où coulent les ruisseaux réunis de Rabistaud et du Vignal et l'avenue du pont, emplacement des anciens fossés de la ville.

La position, au point de vue stratégique, de ce petit coin de terre un peu plus élevé que le reste de la ville, ne dut pas échapper aux premiers habitants de nos contrées, qui avaient si souvent à se défendre contre de nombreux ennemis. Et ce qui le prouve, c'est la découverte de plusieurs restes de cons-

tructions, de puits comblés contenant des poteries vernissées que je n'ai malheureusement pas pu recueillir, de silos, etc.

Dans ce même quartier, appelé vulgairement le *Coustou-Rous*, à cause de la couleur du sol, on a ramassé un triens de sou d'or que j'ai en ma possession, une boucle en bronze et une croix de même métal. Tous ces objets me paraissent appartenir à l'époque mérovingienne. J'ai ouï dire aussi qu'une autre monnaie en or très ancienne y avait été découverte.

Après le sol de la ville, c'est le lieu de Montégut qui a donné le plus d'antiquités mérovingiennes. A l'endroit même où s'élevait son ancien château fort, mentionné pour la première fois dans un acte de la première moitié du XIe siècle, on a trouvé quelques boucles gravées et dorées ; malheureusement plusieurs, et les plus belles, s'il faut en croire celui qui les avait découvertes, ont été égarées. A Avens, sur l'emplacement de l'ancien château royal, on a recueilli un triens de sou d'or.

Monnaies mérovingiennes.

Les monnaies mérovingiennes était le sou d'or, le demi sou, le tiers de sou et le denier d'argent ou saïga. Il existe de cette époque des monnaies royales et d'autres portant le nom des monnayeurs qui les ont frappées.

Lorsqu'il y avait un impôt à lever, dit M. Barthélemy dans son manuel de numismatique du moyen-âge et moderne, le domestique du palais accompagné d'un monnayeur parcourait les pays auxquels le tribut était imposé. Ils percevaient en métal la valeur demandée, puis, s'arrêtant lorsque leur collecte était assez considérable, le monnayeur frappait des tiers de sou, dans la localité où il se trouvait, gravant sur le coin son nom et celui de la ville, ou du village, lieu de sa résidence momentanée.

Il existe des monnaies mérovingiennes dont les types sont semblables, qui portent le nom de la même ville et dont les unes ont été frappées avec le nom du roi et les autres avec le nom du monnayeur, d'autres sont des copies plus ou moins réussies des quinaires des empereurs romains, Anastase, Justin, Justinien et autres monarques du Bas-Empire.

Le triens de sou que représente la figure 1, a été découvert sur l'emplacement qu'occupait l'ancien château royal d'Aventium. Il appartient à M. Rossignol de Montans, qui l'a décrit dans les Monographies communales. Le travail en est barbare ; à l'avers est inscrite une tête et une branche de laurier chargée de baies, et au revers un monogramme que j'ai cru reconnaître pour celui de *Sti-Martini* ; en légende, le nom du monétaire *Rosoxus*. L'inscription *Sti-Martini* se trouve sur certaines monnaies frappées à Bannassac (Gévaudan). Dans la *Revue du département du Tarn*, année 1881, n° 3, j'ai donné les raisons qui me faisaient supposer, contre l'avis de M. Rossignol, que la monnaie d'Aventium avait été frappée à Bannassac et non à Rodez, je n'y reviendrai pas.

Figure 2. Cette pièce découverte au Coustou-Rous, a été comme la précédente frappée à Bannassac. Elle est d'un travail beaucoup plus soigné et sa conservation est remarquable. A l'avers, elle porte une tête surmontée d'une croix et la légende Maximinus Mo. nom du monétaire ; au revers, un calice à deux anses, surmonté d'une croix et la légende *Bannaciaco Fii*.

M. Duchalais a décrit dans le Bulletin de la Société bibliophile historique une monnaie semblable à celle qui nous occupe, avec la différence que le nom du monétaire est remplacé par celui du roi d'Aquitaine Caribert (*Charibertus*). M. le docteur Cassan,

d'Albi, m'a affirmé posséder un tiers de sou découvert dans les environs de cette ville au type de Caribert, mais absolument semblable à celui qui fait partie de ma collection.

Figure 3. — Fibule trouvée à Lisle, dans le quartier St-Louis, en creusant les tranchées pour la pose des tuyaux des nouvelles fontaines. D'une forme originale et peu commune, elle se compose d'une plaque de bronze d'environ dix centimètres de long, ornée de quelques guillochis et d'un gland de chêne à son extrémité inférieure. A peu près au milieu de la longueur et dans le sens de l'épaisseur, existe une charnière où s'adapte l'ardillon qui allait s'enchasser dans une rainure et dans la surface plane sans ornements, faisant suite à cette rainure. Il manque à cette curieuse fibule la pointe de l'ardillon ainsi que sa partie supérieure, qui devait être le plus bel ornement de cette parure.

Figure 4. — Ce petit objet de parure, en bronze, a été aussi trouvé dans le sol de la ville. Il a la forme d'un cœur et porte à la partie supérieure un petit anneau par lequel passait le cordon pour le suspendre ; quelques traits horizontaux sont les seuls ornements de cette pièce légèrement convexe.

Figures 5, 6, 7 et 8. — Quatre boucles en bronze portant des traces de dorure. Elles font partie de ma collection et c'est sur l'avis du savant archéologue Anatole de Barthélemy, que je les ai classées au nombre des antiquités mérovingiennes. La boucle n° 5 a été découverte au Coustou-Rous, en creusant un puits, à environ deux mètres de profondeur. Au milieu de sa partie supérieure, existe une petite rainure où allait s'abattre l'ardillon malheureusement disparu. De chaque côté sont gravées au trait deux colombes d'un dessin très correct et d'un travail soigné. Un petit filet creux contourne les bords de ce précieux objet. La boucle n° 6 a perdu aussi son ardillon. Elle a été découverte à Montégut sur l'emplacement qu'occupait l'ancien château fort ; elle porte quelques traits gravés en forme de chevron. Celle que représente la figure n° 7 a été découverte, comme la précédente, à Montégut. Le travail en est soigné. La partie supérieure est ornée de quatre fleurs à sept pétales finement gravées et le milieu porte des traits horizontaux. La boucle n° 8 a été découverte à Lisle, quartier des Augustins. Elle ressemble, par sa forme, aux deux précédentes, seulement elle possède encore la plaque et les clous qui servaient à l'adapter à la lanière de cuir et de drap. Au milieu de cette plaque, dans un cercle gravé en creux, on voit quelques dessins qu'il m'est impossible de déterminer.

La croix représentée figure 9 est en bronze et porte de légères traces de dorure. Elle est de forme grecque et la conservation en est remarquable. Cinq clous à quatre pans et à tête fortement bombée ornent les bras et le centre de cette belle croix incontestablement mérovingienne. Elle a été découverte dans la partie du quartier du Coustou-Rous qui longe l'avenue du pont. Elle m'a été gracieusement cédée par le sieur Paul Martre, propriétaire du terrain où elle avait été trouvée, à environ un mètre de profondeur.

2° *Époque carlovingienne.*

Il semble au premier abord que la commune de Lisle devrait être riche en dépouilles de l'époque carlovingienne. En effet bien peu de localités peuvent se flatter d'avoir possédé sur leur territoire un château royal visité par un roi de la seconde race. Cependant, malgré ce passé qui semble promettre aux chercheurs une riche moisson, la commune de Lisle est peut-être une des plus pauvres en antiquités de l'époque carlovingienne.

Je ne connais qu'un denier d'argent de Charlemagne ou de Charles-le-Chauve, découvert à Fournac. Il appartient à la série des monnaies de Charlemagne, que M. Fenardent, dans son catalogue des monnaies royales de France, classe dans la seconde époque et comme pouvant appartenir à Charles II, dit le Chauve. M. Roschach, dans le catalogue des antiquités du musée de Toulouse, n'a pas hésité à donner à Charlemagne une monnaie semblable à celle qui fait l'objet de cette description. Cette attribution me paraît hasardée. Je n'ai certainement pas la prétention de faire prévaloir mon opinion dans une pareille question. Mais à mon point de vue il me semble que cette pièce devrait être avec plus de chance de vérité attribuée à Charles le Chauve. Je fonde mon appréciation sur ce que les monnaies appartenant d'une manière certaine à Charlemagne portent le nom du roi *Carolus* dans le champ en deux lignes, tandis que les monnaies incertaines et celles attribuées à Charles le Chauve ne portent que le mot *Carlus*, inscrit dans la légende. Je ne sais si cette règle est absolument générale ; néanmoins je puis affirmer que tous les exemplaires que j'ai vus confirment mon opinion.

Voici la description de cette monnaie.

Avers : *Carlus Rex Fr.* Croix dans un cercle de grenetis.

Revers : *Tolusa* (Toulouse) monogramme par K dans un cercle de grenetis.

A. Gaillac.

ÉTUDE SUR LE CANTON DE MURAT

(Suite.) (1).

Pendant longtemps les populations des campagnes se groupèrent autour des châteaux et des monastères où elles trouvaient protection. Il n'y avait pas d'habitations isolées, c'eût été dangereux. Les serfs attachés à la glèbe cultivaient quelques terres avoisinant les demeures seigneuriales, mais les grandes possessions des seigneurs étaient incultes, ou occupées par de vastes forêts qui formaient de magnifiques domaines de chasse. Cet exercice faisait avec la guerre l'unique occupation des grands et petits terriens qui passaient leur vie à lutter contre les fauves et contre leurs semblables. L'autorité royale, pas plus que l'influence religieuse, ne pouvait modérer cette ardeur de guerroyer qui s'était emparée de toute la noblesse. C'étaient des combats incessants de château à château où le plus fort écrasait le plus faible sans pitié ni miséricorde. La force brutale primait tout et la loi du plus fort était universellement subie.

Il est difficile de préciser quelque règle qui présidât à cet état social. Au début de la domination franque, les chefs étaient entourés d'une troupe de compagnons ou leudes qui s'attachaient à eux et les accompagnaient dans tous les combats. Ces fidèles recevaient en récompense de leur attachement le cheval de combat, le javelot et des repas copieux. Une fois les Francs fixés et établis, les présents de chevaux et d'armes furent remplacés par des bénéfices ou concessions temporaires de charges et de terrains. De temporaires, ces concessions devinrent bientôt viagères et les leudes ou antrustions qui les détenaient tendirent invariablement à les rendre héréditaires. Charles le Chauve fut obligé de consacrer cette hérédité dans la fameuse assemblée de Quiersy-sur-Oise (877). A dater de ce jour la féodalité fut définitivement constituée.

Cet état de choses était de nature à porter une grave atteinte au pouvoir royal et à rompre tout lien social dans la nation, en

(1) Voir *Revue* I. Pages 145, 161. III. Pages 57, 66, 325.

mettant en garde continuelle les uns contre les autres, les suzerains, les vassaux et les arrière-vassaux. La souveraineté absolue, exercée par chacun de ces dignitaires dans son rayon, était une cause permanente de méfiance et de jalousie envers ses voisins. « Afin, dit Guérard, de pourvoir à sa sécurité et à son indépendance, chacun se cantonna et se fortifia chez lui du mieux qu'il put. Les lieux escarpés et inacessibles furent occupés et habités ; les hauteurs se couvrirent de tours et de forts. Les passages des rivières et des défilés furent gardés et défendus.... A la fin du dixième siècle la France était couverte de fortifications et de repaires féodaux ; partout la société faisait le guet et se tenait pour ainsi dire en embuscade. » C'est à cette époque que doit remonter la construction des plus anciens châteaux de nos montagnes, tous perchés sur des sommets de rochers inaccessibles ou de difficile accès, tels que les châteaux de Murat, de Boissezon et de Canac dans le Tarn ; ceux de Castanet-le-Haut et de St-Gervais dans l'Hérault ; enfin ceux de Blanc, de Murasson et de Brusque dans l'Aveyron.

A part ces châteaux forts, que leur situation rendait imprenables avant la découverte de la poudre à canon, nous trouvons d'autres habitations seigneuriales dont l'emplacement paraît avoir été fixé par l'agrément et la commodité du site, plutôt que par les garanties naturelles de défense. Ces constructions, plus récentes que les premières, étaient à peu près dépourvues des puissants moyens de défense qui distinguaient celles-ci. Parmi ces manoirs, je citerai ceux de Muratel, de Gos, de Lestiès, de Nages, de Candoubre et de Lacourt dans le Tarn. La tradition désigne la localité des Cartous près Barre, comme siége d'une commanderie de Malte. On attribue aux chevaliers de cette résidence la construction de l'église de Barre, dont la clef de voûte porte des rosaces encadrant une croix de Malte ; au porche de cette église se trouve une pierre en grès rouge portant la date de 1699. Cette pierre surmontait la porte de communication séparant autrefois l'église du cimetière qui est attenant.

Il a été trouvé récemment dans le voisinage des Cartous une grande clef bénarde en fer, qui d'après toutes les apparences n'était pas destinée à une serrure ordinaire. L'anneau a disparu ; la tige a dix-neuf centimètres de long ; le panneton n'est adhérent à la tige qu'à la jonction du tiers moyen au tiers inférieur de cette tige, dont l'extrémité reste libre dans une étendue de quatre centimètres. Le panneton a six centimètres de long sur un peu plus de quatre centimètres de large, il offre une série de fentes les unes longitudinales, les autres transversales. Cette clef, par ses dimensions, semble avoir été destinée à une grande porte qui ne pouvait clore qu'une grande maison. J'incline à croire que c'était celle de la commanderie des Cartous.

En outre, des élévations de terre déjà signalées dans mes généralités, (1) que M. Cartailhac regarde comme les traces d'un oppidum fort ancien, occupent le fond d'une prairie qui touche à l'habitation actuelle des Cartous. Ces monticules, dont la culture s'est emparée depuis longtemps, ont été grandement déformés, à part deux. Avec un peu d'attention il n'est pas difficile d'en compter cinq bien déterminés et deux autres probables, disposés de manière à circonscrire un polygone assez régulier qui peut parfaitement représenter un point stratégique organisé par les chevaliers de Malte. Cette interprétation est en parfait accord avec certains échos de la tradition qui signalent ces monticules comme des redoutes datant

(1) Voir *Revue*. 1. Pages 145 et suivantes.

des guerres de religion. Il n'y a rien d'étonnant à ce que ces chevaliers, défenseurs obligés de la religion, eussent choisi ce lieu pour y établir un point stratégique important. Les communications journalières des huguenots de Castres, de la Basse-montagne et de Lacaune avec ceux de Camarès, de Saint-Affrique et de Milhau, ne pouvaient guère avoir lieu qu'en passant par le plateau de Barre dans la vallée du Biau que commandaient ces retranchements.

Les auteurs de l'histoire du Languedoc rapportent qu'en 1112 Bernard Aton vicomte d'Albi, attaqué par Raymond-Bérenger comte de Barcelone, fit une paix qui lui coûta douze châteaux de son domaine qu'il reprit en fiefs. Parmi ces châteaux se trouvaient ceux d'Ambialet, de Boissezon, de Curvale et de Roquecézière. C'est le seul fait, se rattachant à notre sujet pendant cette période obscure, qui nous permette d'affirmer l'existence du château de Boissezon sans pouvoir découvrir le nom du seigneur.

La plus grande obscurité règne sur les châteaux et les seigneurs de nos contrées, dont le nom même nous est inconnu pendant les onzième, douzième et treizième siècles (1).

Qui pourrait nous apprendre les noms de tous ces héros de notre Languedoc qui figurèrent avec éclat dans les croisades ! Nous les redirions avec orgueil, malheureusement l'histoire n'a pu les préserver de l'oubli. Il est incontestable que dans la première de ces expéditions toute la noblesse de nos contrées marchait à la suite du vieux Raymond de Toulouse et de Guillaume IX duc de Guyenne. Comment ces deux chefs auraient-ils pu ranger quatre cent mille hommes sous leur bannière s'il en avait été autrement ? M. Denis de Thézan signale parmi eux Jean vicomte de Murat, à la fière devise : *Vim utramque repello*. Mais il ne m'a pas été possible de savoir s'il était vicomte de Murat en Languedoc ou de Murat en Auvergne ; l'un et l'autre étant une vicomté (1). Le même auteur nous fait connaître un de ses aïeux, Bertrand de Thézan, qui combattait au siège de Damiette à côté de Saint-Louis (1249).

L'époque des croisades fut l'époque héroïque de la chevalerie française, dont le contact avec les noblesses des autres nations et le séjour en Orient adoucirent beaucoup les mœurs ; mais ces guerres lointaines furent une cause d'affaiblissement pour notre noblesse qui démembra ses fiefs et en vendit une partie aux roturiers afin de se procurer l'argent nécessaire pour ces dispendieuses expéditions. En outre la dépopulation qui s'ensuivit diminua beauçoup le personnel guerrier des grands et petits vassaux, l'autorité royale y gagna ce que perdirent les seigneurs. En même temps il y eut beaucoup d'affranchissements de serfs ; ces derniers devinrent acquéreurs de terres et à partir de ce moment la culture du sol prit plus d'extension dans les campagnes et le goût du commerce s'empara d'une partie de la nation, principalement dans les villes.

Nos montagnes faisaient partie du territoire occupé par les sectaires Albigeois ; et elles eurent nécessairement leur part dans les horreurs de la lutte, car Simon de

(1) M. Rascol oublie que Murat et le château de Boissezon sont cités dans le testament du vicomte de Narbonne Matfred et d'Adélaïde sa femme : *Et Murato cum ipso Castello Boxione*. Ce testament fut fait en 966. E. J.

(1) Murat a-t-il été réellement le chef-lieu d'une vicomté ? C'est seulement au siècle dernier que l'on trouve des actes donnant aux seigneurs de Boissezon et Murat, seigneuries qui ont toujours été réunies et dont le château de Boissezon était le chef-lieu, les qualifications de marquis, comte ou vicomte ; mais nous croyons que ces qualifications doivent s'appliquer aux seigneurs, marquis, comtes ou vicomtes par droit de naissance, et non aux localités. E. J.

Montfort arriva jusqu'à Lacaune. Les faits qui s'y accomplirent durent être assez peu importants puisque aucun historien n'en fait mention ; nous ne trouvons pas même signalés les noms des seigneurs de la contrée qui figuraient soit sous la bannière des hérétiques, soit sous celle de Montfort. Le prétexte religieux avait servi de masque à cet acte de rébellion ; l'Église assuma l'odieux de la répression, dont l'autorité royale recueillit le bénéfice, par la soumission des barons que leur éloignement du centre rendait indépendants. Il en sera de même plus tard des causes de la Réforme, dernier épisode du grand duel entre la royauté et la féodalité. Après avoir duré plus de cinq cents ans, cette lutte aboutira à fonder l'autorité absolue de la royauté dont Louis XIV doit être la première et la plus brillante personnification.

Le plus ancien document authentique que nous possédons sur notre canton remonte à 1345, c'est l'acte d'inféodation des bois de la commune de Murat, consenti, par les coseigneurs de Boissezon, en faveur de la communauté de Boissezon et Murat. Cet acte fut passé au château de Murat le mercredi 21 juillet, veille de la fête de Sainte-Madeleine, en présence du roi de France qui s'y trouvait en personne ; cette date servira de point de départ à notre étude en commençant par le château de Murat.

(*A Suivre*) Dr Rascol.

VARIA

Plusieurs de nos compatriotes ont vu leurs œuvres reçues au Salon de cette année. Nous avons déjà cité dans notre dernier numéro M. Loubat, de Gaillac ; nous devons y joindre aujourd'hui M. Pichon, de Sorèze, pour un portrait, M. Jules Cambos, de Castres, pour une statue en plâtre, *Retour du printemps*, et enfin M. Pech, pensionnaire de la ville d'Albi à l'École des Beaux-Arts de Paris, pour un portrait de l'abbé Hubert, médaillon en terre cuite, et une statue en marbre *Dernière Vision*. Cette dernière œuvre a valu à son auteur une mention de troisième médaille. — Ajoutons que M. Pech concourt cette année pour le grand prix de Rome (sculpture), il est le quatrième des dix artistes qui ont été admis à entrer en loge.

Mademoiselle Ouradou, de Brassac, lauréat de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn, a obtenu une mention honorable, au dernier concours de l'Académie des Jeux-Floraux de Toulouse, pour une poésie : *La goutte d'eau*. — Deux autres de ses poésies viennent d'être couronnées par la Société littéraire de Béziers, *le Jour de St-Paul* (médaille d'argent) et la *Cage Vide* (médaille de bronze).

L'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse vient de décerner à M. Séry père, de Castres, une médaille de bronze pour un tableau d'observations météorologiques qu'il avait présenté.

Sur la proposition du comité consultatif d'hygiène publique en France, M. le Ministre du Commerce a décerné une médaille de bronze à M. le docteur Cassan, membre du conseil central d'Albi, pour son rapport sur une épidémie d'intoxication saturnine.

Le Directeur-Gérant,
Émile JOLIBOIS.

SOCIÉTÉ

des Sciences, Arts & Belles-Lettres du Tarn.

Séance du 18 mai 1883.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Revue des travaux scientifiques. 1882, n° 1.

Société scientifique et littéraire d'Alais. Mémoires et comptes-rendus, 1881, XIII, 2.

Bulletin de la Société des études du Lot. VII, 4.

Bulletin de la Société de Géographie de Toulouse. 1883, n° 5. Ce bulletin contient une intéressante étude de M. Monclar, sous ce titre : *Coup d'œil sur la géographie du passé et celle de l'avenir.*

Bulletin de la Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse. V, 1879-1880, n° 1. Cette livraison renferme une analyse détaillée de la psilomélane d'Alban, par M. Frébault, professeur à l'École de Médecine de Toulouse.

M. Ch. Pradel, membre correspondant, fait hommage d'une brochure, extraite des Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, sous ce titre : « *Fragments de lettres de la Cour sous les règnes de Henri IV et Louis XIII.* »

La Société pour l'étude des langues romanes, par une lettre du 1er mai, et la maintenance languedocienne du félibrige, par une lettre du 3 mai, invitent la Société à se faire représenter au quatrième concours philologique et littéraire et à la réunion annuelle du félibrige languedocien, qui auront lieu à Montpellier les 13 et 14 mai sous la présidence de Frédéric Mistral et de M. Gaston Paris. La Société du Tarn espère qu'un certain nombre de ses membres auront pu répondre à cette gracieuse invitation.

M. Gaillac, membre correspondant, envoie une poésie inspirée par la vue du château de Penne.

M. le docteur Rascol, qui avait déjà fait à la Société de si intéressantes communications sur la faune et la flore du canton de Murat, aborde aujourd'hui l'histoire même de ce canton et adresse à la Société un long mémoire sur le château de Murat et les familles seigneuriales de cette contrée. Il est donné communication de la première partie de ce travail, qui est renvoyée au comité de publication.

Le secrétaire perpétuel rend compte des démarches faites pour aboutir au redressement du menhir de Lacaune sans dépasser le crédit offert par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Lecture est donnée d'une poésie patoise, *Coumo t'aïmi*, écrite par M. Peyronnet dans le dialecte de Castelnaudary, sa ville natale. M. Peyronnet informe la Société qu'il se propose « de tracer des règles générales pour faire conserver pure par les poètes du Midi l'harmonieuse et pittoresque langue d'oc et l'empêcher de dégénérer en idiomes si divers. » Il espère à cet effet publier dans quelque temps un dictionnaire languedocien.

Un habitant de Lisle propose l'acquisition pour le Musée d'Albi d'une collection de ferrures, comprenant une vingtaine de clefs du XIIIe siècle, une serrure gothique, une hallebarde, divers poids d'Albi et autres menus objets. Un des correspondants de la Société, consulté sur la valeur de cette collection, répond qu'elle serait certainement intéressante pour le Musée, car tous les objets en ont été recueillis dans le département, mais le prix demandé lui en paraît excessif. La Société ajourne sa décision

pour prendre de nouvelles informations.

M. le docteur Clos envoie, selon sa promesse, six croquis de sculptures de pierre provenant de l'ancienne ville de Bernicaut, près de Sorèze. Ces pierres et bon nombre d'autres sont dispersées çà et là dans les murs des anciennes maisons de Sorèze. M. Clos s'étonne qu'aucun archéologue n'ait encore songé à recueillir ces épaves du passé, à les comparer avec les analogues d'une autre provenance, afin de percer le voile qui recouvre cette ancienne ville de Puyvert. La Société partage l'étonnement de M. Clos et le remercie d'avoir bien voulu lui communiquer ces croquis, qui lui permettront d'attirer l'attention des membres de la Société sur ce site si curieux et si délaissé.

Le Secrétaire met sous les yeux de l'Assemblée, au nom de M. Raynaud, architecte à Albi, une suite d'études sur le château de Castelnau-de-Lévis, d'après les plans et dessins qui subsistent encore et les souvenirs des copropriétaires actuels de l'emplacement. Ces études comprennent un plan par terre du rez-de-chaussée, un plan par terre du premier étage, un relevé du château du côté de la porte d'entrée et une planche de coupes. M. Raynaud, pour donner plus de certitude à certains points de son essai de restitution de l'ancien château, désirerait que des fouilles soient faites par la Société sur l'emplacement de ce monument. L'assemblée félicite M. Raynaud du parti qu'il a su tirer des quelques données qu'il possédait. Une longue discussion s'engage au sujet des dessins et des propositions de M. Raynaud ; quelques critiques sont faites ; certains membres paraissent d'avis de se borner à fouiller l'ancien cimetière des seigneurs dont on croit connaître l'emplacement. Une excursion à Castelnau paraît à tous nécessaire ; l'assemblée charge une commission de six membres, MM. Teyssier, Gaches, Hess, Portes, Jules Rolland, Jolibois, de se rendre sur les lieux.

M. Portes informe la Société qu'il a été trouvé à Brens un chandelier semblable à celui que possède le Musée depuis les fouilles du Puy-St-Georges. Il ajoute qu'il a trouvé du côté de Gaillac une monnaie des chevaliers de St-Jean de Jérusalem avec le nom du grand maître Emmanuel Pinto.

Lecture est donnée par M. Jolibois d'un nouveau chapitre de l'histoire du pays d'Albigeois qui a pour titre : Guerres féodales. Progrès de l'hérésie. Mission de St-Bernard.

A la demande de M. Jaurès, qui n'a pu se rendre à la séance, la lecture de son rapport sur l'*Évolution*, rêverie philosophique de M. E. R., membre titulaire, est renvoyée à la prochaine réunion.

La séance est levée à 10 heures et demie.

RÊVERIE PHILOSOPHIQUE

L'ÉVOLUTION

I

Comme tous les jours où le temps et mes occupations le permettent, j'étais allé me promener au jardin des plantes de.....

Le mois de mars avait commencé. L'hiver marchait vers sa fin ; le ciel était laiteux mais sans nuages. Les rayons d'un soleil un peu voilé réchauffaient l'atmosphère, l'air était calme, comme il l'est d'ordinaire aux jours qui précèdent les longs changements de temps.

Malgré la douceur de la journée les promeneurs étaient rares et les bancs inoccupés. Je m'assis sur l'un d'eux — mon banc favori — et dépourvu en ce moment de préoccupations personnelles, ma pensée me ramena d'elle-même à un article de journal que j'avais lu dans la matinée sur la crise

religieuse et morale que traverse la société de la fin du dix-neuvième siècle.

Par une anomalie étrange, à mesure que le jour se fait sur tant de questions historiques ou scientifiques qui, il y a quelques années à peine, étaient environnées d'obscurités, les ténèbres paraissent s'épaissir sur ces grandes questions de Dieu, de la vie future et de la morale elle-même. L'axe de la pensée humaine semble changer de direction et le pôle sud devenir le pôle nord.

Aussi depuis lors que de divergences dans les esprits, que de déchirements dans les cœurs ! Que d'intelligences, qui s'étant fait tant bien que mal une foi marchaient avec une résignation sereine vers la tombe, ont perdu cette boussole qui leur indiquait un port par delà les ténèbres ! Ne sachant plus de quel côté diriger leurs pas, elles s'arrêtent hésitantes, attristées, regardant aux quatre coins de l'horizon si aucune clarté ne vient pour remplacer la lumière vacillante que la science moderne a éteinte, et ne voyant rien venir, elles se demandent s'il serait donc bien vrai que la mort est le seul but de la vie.

Mais aussitôt une protestation intérieure se produit : « Quoi ! répond leur cœur, tous ces philosophes, tous ces hommes dévoués à leurs semblables, tous ces ascètes, qui ont passé leur vie à soupirer après un monde meilleur, ces hommes qui, pareils à l'idéal auteur de l'*Imitation*, se sont humiliés sur cette terre pour s'exalter dans une existence supérieure, tous ces soldats pleins de courage et de bravoure, qui ont livré avec la plus noble intrépidité la longue bataille de la vie, ont-ils été à l'avance condamnés par un fatal destin à une défaite certaine ? Non, non, nous ne pouvons pas l'admettre ; tout en nous proteste contre une pareille conclusion. » Mais une certaine science est là, qui revient sans cesse tenter un nouvel assaut. « On a beau, dit-elle, chercher Dieu, on ne le trouve nulle part. Il n'est pas besoin de miracles pour expliquer l'univers et la marche des choses. Tout est régi par des lois fatales et inconscientes. La Nature n'est pas pour nous une providence, une mère. C'est une indifférente qui fait le mal avec la même inconscience que le bien, qui voit avec le même calme le méchant réussir et le juste succomber. Outre les faits dont nous sommes témoins tous les jours, l'histoire n'est-elle pas de son côté une école permanente d'immoralité ; ne nous montre-t-elle pas à chaque page que la bonne cause a toujours subi plus de défaites que la mauvaise et que lorsque le crime et la vertu ont combattu, c'est le plus souvent le premier qui a été vainqueur ?

« Non, ajoute-t-elle, il n'y a pas de providence dans l'univers, il n'y a que des lois toujours les mêmes et qui depuis le commencement des temps produisent invariablement, dans les mêmes circonstances, les mêmes effets. L'homme est livré aux forces inconscientes de la Nature comme la feuille morte au vent qui ignore où il la mène. Les mêmes lois gouvernent avec la même brutalité la matière inerte comme la matière organisée. Cette *force vitale*, rêve caressé de tant de philosophes et de médecins, s'est enfuie devant le scalpel de la physiologie et le creuset du chimiste.

« L'homme n'est qu'une énigme qui cherche en vain à se deviner : son point de départ, son aboutissement, il les ignorera toujours. Il est perdu dans l'infini du temps et de l'espace, voguant au hasard sur cet océan sans rivages, mais non peut-être sans tempêtes, entrevoyant vaguement dans un lointain avenir une catastrophe cosmique qui emportera l'humanité entière avec tous ses travaux et toutes ses pensées, et la replon-

gera au fond de ce néant d'où elle n'est sortie que pour souffrir, rêver et mourir. »

De telles perspectives, il faut en convenir, sont peu encourageantes. A quoi bon alors se dévouer à l'humanité, pourquoi pratiquer le devoir, puisque le parfait égoïste aura la même récompense que l'homme dont la vie n'aura été qu'un dévouement de tous les jours? La vertu n'est qu'une duperie et l'homme le plus intelligent est celui qui, renonçant à tout idéal, à tout rêve d'avenir, savoure dans les plus larges proportions les jouissances physiques de la vie.

Voilà la conséquence des doctrines prêchées aujourd'hui de tant de côtés, sans qu'on prenne la peine de calculer le trouble immense dans les esprits et le bouleversement social qu'elles peuvent amener. Sans permettre au temps de renverser lui-même l'œuvre qu'il avait précédemment élevée, on veut avec une impatience brutale, faire table rase de ce qu'on appelle les anciens préjugés. Dieu et la vie future paraissent aux plus fougueux deux conceptions morbides, dont il faut se hâter de débarrasser la conscience humaine. Aussi on se demande avec effroi ce que va devenir avec de pareils enseignements une société qui a été établie, on ne peut pas le contester, sur les principes du christianisme, c'est-à-dire du renoncement.

Jouissance immédiate et renoncement : voilà les deux idées qui, pareilles à deux armées, s'avancent l'une vers l'autre. Déjà quelques rencontres d'avant-garde ont eu lieu et, à l'animation des combattants, à la fureur de la lutte, on peut pressentir quel sera l'acharnement de la bataille et s'épouvanter de ses conséquences. Et en effet je me sentais à la fois plein d'appréhension et de tristesse, en réfléchissant aux suites que pouvait avoir une pareille guerre. Je pensais aux récriminations de plus en plus farouches de certains sectaires, à ces appels incessants à la violence et à la dynamite destinées par eux à remplacer, dans une société relativement heureuse, cette résignation et ce renoncement que n'a point lassés cette longue douleur que l'on a appelée le Moyen-âge.

En voyant deux principes si opposés prêts à se heurter violemment, je me demandais si le choc pouvait être évité et si, suivant la la belle loi d'Hegel, ces deux antinomies parviendraient jamais à se résoudre et à se concilier dans une synthèse supérieure. Malgré le désir ardent de trouver un terrain de conciliation, n'est-ce pas en vain qu'on le chercherait ? L'école matérialiste ne croit qu'au fait et à ses conséquences, elle rejette toute conception subjective, toute idée *a priori*. Comment lui démontrer Dieu et la vie future, lorsque aujourd'hui la science, dans ses diverses branches, tend à élaguer toute idée de providence et de cause finale et que la théorie qui maintenant domine toutes les autres, l'*Évolution*, fait de plus en plus disparaître l'action divine de ce monde, en présentant tous les phénomènes qui se rapportent à la vie comme dérivant l'un de l'autre et se produisant depuis des millions d'années sans l'intervention d'une puissance autre que celle des lois de la Nature.

N'entrevoyant aucune conciliation possible mon esprit impuissant s'assombrissait, mais ne se résignait pas à renoncer à la lutte ; car il avait horreur d'accepter une telle défaite. Ce n'est pas lorsqu'on est plongé dans les ténèbres, que l'on est disposé à renier la lumière, c'est au contraire alors qu'on l'appelle à plus grands cris.... Fatigué de rechercher des solutions qui se dérobaient sans cesse, je me bornais vaguement à espérer que des doctrines même d'où semblait nous venir la nuit, nous verrions peut-être surgir le jour. Pendant le crépuscule, alors

que la lumière faiblit à chaque instant, n'est-ce pas de l'orient que paraît venir l'obscurité la plus profonde, de là même où doit bientôt se lever l'aurore.

Tandis que je me débattais dans mon impuissance, mes yeux se portèrent sur un petit arbuste qui se trouvait à côté du banc sur lequel j'étais assis, un *cydonia japonica*, que la sécheresse de l'été précédent paraissait avoir tué, mais que les pluies de l'automne et de l'hiver avaient dû revivifier, car je voyais ses bourgeons gonflés de sève prêts à éclater au premier appel du printemps. Je me demandai si la société actuelle ne verrait pas elle aussi arriver la fin de cette sécheresse scientifique qui la tue et si de son ciel d'airain quelques rosées bienfaisantes ne viendraient pas au moins, à défaut de pluies, apaiser les tourments de nos cœurs.

Tout à coup je me dis : cette théorie de l'évolution, qui fait de l'homme un orphelin en écartant de lui toute providence et le livre désarmé à cette marâtre sans cœur qu'on appelle la Nature, cette théorie qui, en échange de quelques lueurs qu'elle fait briller devant notre raison, porte la nuit dans notre âme, doit-elle éteindre en nous toute idée de vie future, d'existence se continuant au delà des limites étroites de cette terre ? Elle qui nous représente l'homme comme un glorieux parvenu, s'élevant peu à peu des rangs de l'animalité la plus inférieure jusqu'à une royauté désormais incontestée, a-t-elle épuisé toute sa vertu, toute sa force, en nous le montrant assis sur ce trône sans lendemain ? Ce parvenu ne doit-il pas monter plus haut, ce conquérant ajouter à ses provinces de nouveaux empires, d'autant plus grands que son pouvoir deviendra plus considérable ?

Si l'on peut considérer l'Évolution dans son origine, comme une force inintelligente, inconsciente, il est certain que dans le cours de ses développements elle a produit la *conscience*. Celle-ci existe, au moins chez l'homme, à l'état de fait positif, indéniable. Cette conscience, qui se mêle si intimement à ces phénomènes encore imparfaitement expliqués, mais également positifs, *intelligence*, *désir*, *volonté*, *mémoire*, etc., est un fait d'une importance capitale, une force dont la valeur, jusqu'ici insuffisamment reconnue, ne pourra jamais être surfaite.

Quelle différence en effet entre des forces qui ne se comprennent pas, qui accomplissent mécaniquement, aveuglément leurs fonctions et une force qui se comprend, sans doute imparfaitement encore, mais cependant tous les jours un peu mieux. Est-ce que cette force ou ce mode de force, si l'on veut, ne doit pas arriver à acquérir une supériorité immense sur les autres et parvenir dans la suite des temps à dominer l'univers entier ? Est-ce que l'homme, en qui nous trouvons aujourd'hui son incarnation la plus élevée, n'augmente pas tous les jours son action sur la Nature, en même temps qu'il la comprend un peu moins mal ?

Tandis qu'il porte un regard plus assuré sur l'avenir, sa science ressuscite peu à peu le passé. Quelques débris de silex, de poteries, d'ossements permettent déjà de reconstituer les grandes lignes de la préhistoire. Des découvertes postérieures, mais inévitables, nous feront pénétrer dans les détails les plus intimes de cette époque, qui, il y a trente ans à peine, était complètement ignorée.

La géologie, de son côté, nous a donné, outre une vue d'ensemble, une foule de petits détails sur la géographie de la planète depuis la solidification de son écorce. Lorsque l'homme aura pu lire toutes les pages du grand livre de la terre, pages qu'il retrouvera une à une dans les diverses couches du sol, quand il se sera rendu compte des différentes métamorphoses par lesquelles la plante et

l'animal de nos jours sont arrivés de la première cellule à leur état actuel, il sera bien près de connaître le passé autant que le présent. Le rayon de notre horizon augmentera sans cesse; non seulement les problèmes à peine posés aujourd'hui seront résolus, mais leur solution même en fera entrevoir de plus nombreux, dont l'intelligence humaine finira toujours par triompher. Plus l'homme aura monté, plus sa vue s'étendra et plus ses progrès deviendront rapides. Son organisme ne peut manquer de recevoir le contre-coup d'un développement scientifique si grand et il éprouvera à son tour les modifications les plus profondes.

Il y aura entre l'homme de l'avenir et celui du présent une différence peut-être plus grande qu'entre celui-ci et les premières ébauches animales de l'époque paléozoïque. Mais ce ne sera pas tout. Cette force si agrandie de l'homme sera multipliée d'une manière indéfinie, par sa fusion de plus en plus intime dans l'Être collectif, c'est-à-dire l'humanité.

Quelle ne sera pas alors sa puissance? Peut-on croire qu'il restera tranquille sur sa planète, occupé seulement le jour à regarder le soleil et la nuit à compter les étoiles? Non, la terre ne sera plus pour lui qu'une ruche insuffisante et il cherchera à essaimer dans les cieux. Trouvera-t-il dans d'autres astres des êtres d'une intelligence égale à la sienne; entraveront-ils sa marche ou, au contraire, se joignant à lui uniront-ils leurs efforts aux siens pour tendre à la conquête de l'univers? On ne peut que l'ignorer, mais ce que nous devons tenir pour certain c'est que l'Évolution, cette loi aujourd'hui reconnue de la Nature, continuera malgré d'accidentels empêchements sa marche fatale et ascendante et que cette force, cette énergie, que nous appelons la Conscience, grandira, grandira toujours.....

Et lorsque la rêverie m'eut amené jusqu'à ces hauteurs si voisines du vertige et déroulé ces perspectives qui m'éblouissaient, l'imagination « cette folle du logis » acheva de s'emparer de ma pensée et l'entraîna surmenée, épuisée, dans une course folle à travers les temps et les espaces. Et je voyais la conscience se développer sans cesse et pénétrer peu à peu le mystère fatal de l'Univers. Le passé se réveillait de plus en plus en elle, les siècles écoulés enfouis dans les profondeurs du temps en sortaient pour ne former qu'un continuel présent. De partout revenaient à la lumière de la conscience, les êtres et les choses qui paraissaient à jamais disparues dans le Néant.

Il me semblait entendre une voix qui disait : « Tout a laissé sa trace dans l'Univers. Il n'y a pas un seul mouvement moléculaire, pas une seule vibration de l'éther qui n'ait été enregistrée pour l'éternité. La conscience arrivée au terme de ses développements perçoit tout le passé jusque dans ses détails les plus intimes et par cette perception même le rend tout entier à l'existence. Il revit dans son sein d'une vie désormais éternelle. »

Et aussitôt ma pensée fut comme transportée à la fin des temps. L'Évolution est désormais accomplie, les innombrables transformations de l'Être sont terminées. Il est parvenu à son état définitif c'est-à-dire à sa perfection. L'ère de l'intelligence absolue dans sa conscience absolue est arrivée. L'Être jouit désormais de pouvoir se contempler lui-même et il trouve dans cette contemplation une volupté infinie et éternelle. Il se contemple dans ses innombrables métamorphoses depuis le commencement des temps et dans ses innombrables parties.

Je me sentais perdu dans cet océan infini dont je n'étais qu'une goutte, mais que pourtant je pouvais contempler dans son ensemble et dans chacun de ses détails.

Tout ce qui avait eu part à l'existence était là, la créature la plus infime comme celle de l'ordre le plus élevé. Tous les faits, les plus petits comme les plus grands, qui s'étaient produits depuis le commencement des temps, vivaient dans cette histoire universelle, où ne se trouvait aucune lacune ni aucune erreur et où tous les siècles écoulés paraissaient étonnés de se sentir revivre à la fois dans un perpétuel présent. Quoique sollicitée par toute cette infinité d'êtres et de choses, mon attention se portait de préférence sur les hommes. Là je voyais tous les héros de l'humanité rayonner dans leur splendeur sereine, les méchants au contraire semblaient s'effacer. Mais dans cet océan de bienveillance sans borne, on ne demandait compte à personne de ses œuvres. Chacun restait pour lui-même son propre juge et, éclairé par les rayons de l'Intelligence infinie, envisageait l'étendue de ses fautes en proportion du degré de conscience qui les lui avait laissé commettre. On aurait dit que le rayonnement plus grand du juste était la seule punition du méchant.

Mais pendant que mon rêve se poursuivait, que ma pensée entraînée par lui se plongeait dans les détails sans fin de cette immensité, qu'elle retrouvait là, parfois même dans une lumière plus vive, sous des formes plus précises, bien des choses qui lui avaient paru enveloppées d'obscurité et de mystère dans la vie terrestre, les heures fuyaient, le soleil baissait et les tintements de la cloche annoncèrent la fermeture du jardin. Rappelé ainsi à la réalité, alors que j'étais plongé dans toute l'intensité de mon rêve, j'éprouvais quelque difficulté à redescendre jusqu'à la terre. Il fallut que la voix forte d'un gardien m'invitant à sortir, vint me rappeler que j'étais encore un citoyen du bas monde.

(*A suivre.*) E. R.

RAPPORT

sur le Congrès des Sociétés savantes, en 1883.

MESSIEURS,

Le congrès des sociétés savantes n'a peut-être pas eu cette année toute l'importance de ceux des années précédentes et cela tient aux innovations qui y ont été introduites. Vous savez en effet qu'une nouvelle section a été créée, celle des *sciences économiques et sociales* et qu'on a ajouté à la section des sciences naturelles les *sciences géographiques*, qui ont pris de nos jours un si grand développement. L'envoi du programme a dû être retardé par suite de ces innovations, de sorte que les délégués n'ont pas eu le temps nécessaire pour se préparer à la discussion.

Cependant, Messieurs, la nouvelle section des *sciences économiques et sociales* a été inaugurée, on peut dire, avec éclat, et des questions de la plus haute importance y ont été traitées. Je citerai celles de la tutelle des mineurs, de l'internat dans les établissements d'instruction secondaire, des salaires agricoles, des aliénés, des retraites des fonctionnaires publics. Il a été reconnu unanimement que l'on fait payer trop cher aux mineurs la protection que la loi leur accorde et qu'il y a de nombreuses améliorations à introduire dans notre législation civile au point de vue de la conservation de leurs intérêts. Sans condamner absolument l'internat dans nos lycées et nos colléges, on désire qu'on y diminue le travail ou, au moins, qu'on le rende plus attrayant et qu'on organise pour les études du soir un éclairage plus favorable à la conservation de la vue; toutefois le mal, sous ce rapport, n'est pas aussi grand chez nous qu'en Allemagne, car si les progrès de la myopie sont de 16 0/0 à Paris, de 22 0/0 à Lyon, ils s'élèvent à 60 0/0 dans les gymnases allemands.

La discussion relative aux salaires agricoles a été pleine d'intérêt. La cause principale de l'augmentation de ces salaires est le mouvement d'immigration des ouvriers des champs dans les villes. Cette immigration est le résultat de l'extension donnée au réseau de nos voies ferrées, qui nécessite l'emploi de nombreux ouvriers et rend, en même temps, les déplacements plus faciles, de sorte que l'on quitte les champs pour aller où l'on a l'assurance de gagner davantage. Cette situation est d'autant plus regrettable qu'en réalité les ouvriers n'en sont ni plus heureux ni plus riches, car ils dépensent davantage et, au point de vue social, le mauvais emploi que l'on fait souvent des salaires dans les villes, contribue à un certain affaiblissement moral et physique des populations. Mais le mal est passager, il cessera avec la cause qui l'a produit et alors les émigrés des champs s'empresseront de retourner dans les campagnes. Du reste, il faut reconnaître que si les salaires agricoles augmentent, la valeur des propriétés rurales est beaucoup plus considérable, grâce aux améliorations introduites dans l'agriculture et par suite de l'emploi des engrais commerciaux.

Un vœu a été émis pour une prompte amélioration de la législation sur les aliénés et différentes réformes ont été proposées. Il est urgent que le gouvernement ait en main les moyens de faire respecter la liberté individuelle des citoyens et cesser des scandales qui ne sont que trop fréquents.

Dans la dernière séance on s'est occupé des retraites accordées aux fonctionnaires publics.

Vous voyez, Messieurs, que la nouvelle section du congrès a discuté exclusivement les questions qui préoccupent en ce moment le pays et c'est avec raison que son président l'a félicitée sur ses travaux.

On a communiqué aux membres de la section des sciences naturelles un curieux minéral. C'est une géode en silex, renfermant une clochette en bronze d'industrie humaine, de l'époque gallo-romaine, d'un diamètre de 0m 025 et de 0m 030 de hauteur. C'est le premier échantillon connu de ce genre. On aurait pu croire à une supercherie ; mais une enquête minutieuse a prouvé le contraire et la clochette trouve exactement sa place dans la géode. D'ailleurs, a-t-on dit, nier la formation actuelle des ancas siliceux, ce serait nier l'existence des forces naturelles qui ont donné naissance à tous nos minéraux. Cette force est, du reste, bien peu active dans l'espèce, puisque l'épaisseur de la géode est en moyenne de 0m 015 et que l'on peut faire remonter l'âge de la clochette au IIIe siècle. Ce serait donc un accroissement de 0m 001 par siècle, soit 1/100e de millimètre par an.

J'ai dit que la géographie avait été ajoutée à la section des sciences naturelles. On a lu dans cette section un très intéressant rapport sur le rôle des missions géographiques depuis 1877 ; on y a beaucoup parlé de la Chine et du Tonkin et de l'extension à donner à la colonisation par la France. Dans la dernière séance, notre collègue M. Rey-Lescure a présenté sa carte géologique du Tarn. Cette œuvre, que vous connaissez, a été recommandée tout particulièrement au ministre des travaux publics et elle sera l'objet d'une étude sérieuse.

Je ne vous parlerai pas de la section des sciences mathématiques, physiques, chimiques et météorologiques, je suis incompétent.

Dans la section d'histoire et de philologie, j'ai recueilli la méthode à suivre pour trouver l'origine des noms de lieux. Il faut étudier les anciens cadastres, que nous appelons compoix dans le Midi, consulter le langage populaire, se reporter à la nature et à la conformation du sol, enfin, rechercher les

événements historiques, surtout par rapport à l'occupation du pays par des peuples de langues diverses. J'ajouterai que, pour notre contrée, beaucoup de propriétés rurales portent le nom d'un ancien possesseur. — Il a été fait une communication sur les *frairies* bretonnes en les rattachant aux anciens clans, opinion qui a été contestée. J'ai moi-même eu occasion de rencontrer dans les archives de l'Albigeois plusieurs actes de frairie, mais pour des associations de laïques engageant leur industrie, leurs biens présents et à venir pour mener la vie commune. — A propos de la question relative aux États généraux, un membre de la section a signalé quatre volumes de tables des États de Bretagne. Il serait à désirer que l'on fît un travail semblable pour les États généraux du Languedoc, dont les volumineux procès-verbaux se trouvent dans les préfectures des départements formés de cette province.

Les archéologues se sont occupés du commerce des métaux dans la Gaule, de son extension, de l'exploitation des minières à l'époque gallo-romaine. L'extraction du minerai se faisait généralement à ciel ouvert et les puits sont rares. Notre département semble faire exception car si, dans les environs de Lacaune, l'extraction se faisait à ciel ouvert, il est certain que les mines d'Ambialet et d'Alban étaient exploitées par galeries horizontales. — Le P. de la Croix a lu un très intéressant mémoire sur les importantes découvertes qu'il fait, depuis 1881, dans la vallée de Laboissière, près de Sanxay (Vienne). Suivant le savant archéologue, il ne s'agirait de rien moins que d'une nouvelle Pompeï. Les conclusions de ce mémoire ont donné lieu à une longue discussion et, sans méconnaître la grande importance des découvertes dont il s'agit, l'assemblée a été d'avis que l'on doit, en pareille circonstance, constater les faits, et se contenter de décrire avec exactitude les objets découverts, sans se hâter de tout expliquer par des hypothèses qui ne peuvent qu'égarer les savants. — Dans le département de la Marne on a fouillé de nombreux cimetières dans lesquels on n'a pas trouvé moins de cinquante-deux chars; mais malheureusement la plupart des sépultures ouvertes avaient été bouleversées. A cette occasion M. l'abbé Pottier, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, a communiqué les objets de bronze découverts récemment au Saula, près de Montauban, découverte sur laquelle notre collègue M. de Capella nous a adressé un curieux rapport. M. Pottier fait remonter l'âge de ces objets au deuxième ou troisième siècle avant notre ère et comme il signalait l'existence d'une sépulture par incinération au Saula, on lui a fait observer que les sépultures gauloises par incinération sont extrêmement rares et que c'est un rite funéraire introduit en Gaule par les Romains. — Des communications ont encore été faites sur les églises de Coutances, Bayeux, Moutiers en Tarentaise, etc. Il s'agissait de fixer la date de la construction de ces monuments. On a aussi parlé des peintures murales de l'abbaye de Moissac et de celles du château de Bioule.

Cette dernière communication se rattachait plutôt à la section des Beaux-Arts dont il me reste à vous parler. Cette section ne compte que six années d'existence et chaque année elle a vu s'accroître le nombre de ses membres. Cette année soixante-dix sociétés des Beaux-Arts y étaient représentées, tandis que à l'origine treize seulement y avaient envoyé des délégués. C'est qu'aujourd'hui les villes rivalisent de zèle, en fondant des écoles de dessin et en ouvrant des musées, pour seconder les efforts que fait le gouvernement dans le but de développer toujours davantage en France le goût du beau.

Vous vous rappelez, Messieurs, que j'avais adressé à la commission spécialement chargée de l'inventaire des richesses d'art, une description complète de la cathédrale d'Albi, Comme ce travail n'était pas encore imprimé, je l'ai réclamé, afin de le compléter, et de le corriger au besoin, d'après le bel album de notre collègue M. Aillaud, dont la phototypie met si bien en relief toutes les beautés de l'édifice.

Comme chaque année on a lu dans la section des Beaux-Arts des études sur les peintres et les sculpteurs des derniers siècles ; des rapports sur l'enseignement du dessin ; des mémoires sur la céramique et la faïencerie, sur des découvertes de travaux de peinture et de sculpture, faites dans plusieurs départements et, dans la dernière séance, les travaux de la section ont été résumés dans un remarquable rapport par M. Henri Jouin, l'un des critiques d'art les plus éminents de notre époque.

Enfin, Messieurs, le 31 mars, dans une réunion publique tenue dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, M. le Ministre de l'Instruction publique a clos la session par un brillant discours, dans lequel il a rappelé les divers services rendus récemment à la science, à l'instruction publique et aux Beaux-arts. Le congrès des Sociétés savantes, a-t-il dit, est une œuvre vivante et bien vivante, à laquelle la section des sciences économiques et sociales donne un renouveau d'activité et, en créant cette section, on n'a fait que se conformer à la loi supérieure qui régit les sociétés. De nos jours la science doit être nécessairement encyclopédique et, sa devise étant paix et travail, elle sera pour les sociétés modernes le véritable et tout puissant pacificateur.

Pendant la durée du congrès on a fait aux délégués les honneurs du musée ethnographique du Trocadéro et du musée historique de Saint-Germain. Le musée du Trocadéro est sans doute fort intéressant, mais beaucoup moins cependant que celui de Saint-Germain, qui renferme les antiquités nationales des époques préhistorique, gallo-romaine et franque. Ce musée, merveilleusement installé dans l'ancien palais que l'on restaure avec une entente parfaite du style et des données historiques, est de création récente et l'on ne saurait trop s'étonner qu'on ait pu, en si peu de temps, réunir un aussi grand nombre d'objets précieux, classés dans de nombreuses salles aménagées avec luxe. Toute notre histoire nationale nous y est enseignée par les monuments. Je ne saurais rien vous signaler parmi ses richesses car tout y est digne d'attention. Tous ceux qui s'occupent des sciences historiques doivent visiter le musée de Saint-Germain.

E. J.

ÉTUDE SUR LE CANTON DE MURAT

(Suite.) (1)

CHATEAU DE MURAT.

Nous avons cru devoir faire remonter la construction de ce château au Xe siècle, à ce moment où la féodalité constituée était uniquement occupée à garantir son indépendance et son autorité absolue par les puissants moyens de défense dont elle entourait ses résidences.

La situation de ce château sur un roc immense qui domine et menace le village, sa position qui commande le principal passage entre le haut et le bas Languedoc, enfin la plaine assez étendue qui s'étend à ses pieds en faisaient un des postes stratégiques les plus importants de toute la montagne. Per-

(1) Voir *Revue* IV. 269 et suiv.

ché sur ce roc, il n'était abordable que du côté du Nord, où l'on trouve un chemin ayant donné et pouvant donner encore passage à des chariots. Cette voie, qui passait tout près des hautes tours destinées à défendre ce seul côté où l'accès fut possible, aboutit au milieu du château, à un point où plusieurs personnes de la localité ont vu des voûtes qui devaient être destinées aux écuries.

Des travaux de culture ont graduellement envahi l'espace occupé par le château de Murat. Presque chaque habitant du village possède un petit jardin limité, le plus souvent, par les murs qui divisaient les diverses pièces de l'habitation, que l'on pourrait facilement rétablir dans son état primitif. Quelques-uns de ces murs, parfaitement conservés, s'élèvent à un mètre et plus au-dessus du niveau du sol. On trouve des traces bien apparentes d'un mur d'enceinte circonscrivant le corps d'habitation, dont il est séparé par un espace libre, de trois à quatre mètres environ.

Il ne m'a pas été possible de me procurer une épée trouvée il y a une cinquantaine d'années en fouillant l'intérieur des constructions. Sur un autre point, des travaux de défoncement mirent à découvert un tonneau dont les douves cédèrent facilement au choc de la pioche. Malheureusement un second coup, porté sur la lie qui contenait le liquide, fit épancher un vin doré, dont l'odeur exquise attira l'attention de l'ouvrier, mais il put à peine en déguster quelques gouttes qu'il trouva délicieuses.

Au centre du village de Murat existe une maison fort ancienne dont une partie a été convertie en grange avec étable au-dessous. L'autre partie était naguère occupée par une boutique de forgeron. On voit sur une de ses faces une croisée ancienne divisée en quatre compartiments par des meneaux en grès rouge ; le cadre est de la même pierre. Des vieillards m'ont appris que c'était autrefois un fort désigné sous le nom de fort Valette, qui avait des communications souterraines avec le château. Ce qu'il y a de certain, c'est que le forgeron, propriétaire de cette maison, était généralement connu sous le nom de Valette, qui n'était pas son nom propre. Les travaux pratiqués il y a une trentaine d'années, pour convertir une partie de cette habitation en grange, mirent à découvert un boulet de canon. Un semblable projectile fut trouvé non loin de ce lieu. D'après la tradition, le château de Murat aurait été détruit par le canon établi, en face, sur le pic de la Griffoulède ; on ignore l'époque de cette destruction.

La vicomté de Murat dépendait du Castrais, mais il n'est fait mention nulle part d'aucun vicomte de cette seigneurie, à part ce Jean que nous avons vu figurer dans la première croisade, sans pouvoir préciser s'il était de Murat en Auvergne ou de Murat dans le Castrais. Aucun document ne fait non plus mention des poids et mesures à l'usage de la vicomté de Murat, mais bien des poids et mesures de Boissezon. Il n'est question nulle part de ventes ou inféodations consenties par un vicomte de Murat et il est à remarquer que l'acte passé au château de cette vicomté ne parle nullement du seigneur de Murat ; cet oubli n'aurait pas eu lieu si ce vicomte avait réellement existé. Il est probable que cette vicomté n'avait que des juridictions et des possessions très-limitées. Elle devait tirer toute son importance du château fort, véritable place d'armes confiée à des chefs militaires qui la gouvernaient au nom des vicomtes d'Albi, puis des seigneurs et comtes de Castres et plus tard du roi de France.

A la date de 1345 c'était la maison de Vendôme qui possédait la seigneurie de Castres,

vassale immédiate de la couronne. Si à ce titre de vassalité directe vous ajoutez l'attachement bien connu de la famille de Vendôme pour le roi, on concevra aisément que Philippe de Valois ait préféré l'hospitalité de Richard de Vendôme dans le château de Murat à tout autre. Le domaine de la couronne avait dans l'Albigeois et le Castrais des possessions mal définies et peu connues. Si la vicomté de Murat en faisait partie, comme ce serait possible, il était naturel que le roi de France s'arrêtât sur ces terres et n'acceptât l'hospitalité de personne.

Quoiqu'il en soit, la présence de ce monarque en 1345 dans cette forteresse, au moment où venait de s'allumer la désastreuse guerre de cent ans et tandis que la lutte avec le roi d'Angleterre un moment épuisée dans le Nord allait se transporter dans le Midi, s'explique par le désir qu'il avait de voir et juger par lui-même l'état de sa frontière. Or le château de Murat touchait à la Haute Guyenne, possession anglaise, et sa position était importante, puisqu'il commandait le principal passage par où pouvait être envahi le bas Languedoc. A part l'inspection des lieux fortifiés, le chef de la branche de Valois avait d'autres raisons pour visiter nos montagnes. Les luttes de Jeanne la boîteuse et de Jeanne la flamande, auxquelles prirent part les deux monarques pour donner cours à leur haine réciproque, avaient transporté le théâtre de la guerre dans la Bretagne. Les seigneurs bretons avaient embrassé chacun un parti selon ses convenances et ses intérêts. Une trève d'un an ménagée par le légat du pape permit aux deux partis de se remettre de leurs fatigues et de leurs pertes (fin de 1344).

Contrairement aux conventions expresses de la trève, Edouard en profita pour séduire et attirer secrètement à son parti plusieurs gentilshommes bretons qui avaient toujours marché avec les Français. Le secret de cette intrigue fut livré par un haut personnage anglais à Philippe, qui en tira une terrible vengeance sur douze seigneurs bretons, dont il envoya les têtes pour être attachées aux portes des principales villes de cette province. La fourberie et la déloyauté d'Edouard, dans cette affaire, firent craindre sans doute à Philippe que pareille intrigue fut nouée auprès des gentilshommes de nos contrées, limitrophes de la Haute Guyenne. Ce voyage put donc avoir pour but de raviver le zèle et la fidélité des seigneurs qui couvraient la frontière.

Un troisième motif pouvait être entré dans les vues du roi de France pour décider son voyage dans nos contrées, c'était de presser la levée de subsides de guerre que ses commissaires avaient peine à obtenir des communautés. L'histoire générale du Languedoc fait remarquer qu'il n'y eut dans cette province que les communautés dépendantes des domaines de la famille de Vendôme qui traitèrent avec les commissaires royaux, auxquels elles allouèrent la somme de 2,500 livres tournois. Ces traités à conclure avec les diverses communautés furent probablement la cause de la présence d'Adhémar de Padiès, son notaire, à la suite de Richard de Vendôme, accompagnant son seigneur le roi de France.

La province anglaise confinait à notre plateau dont la séparait le chemin de la Haute Guyenne, marqué sur les livres terriers de la commune de Cabannes-et-Barre. Il occupe les crêtes qui séparent la portion nord du canton de Murat de l'Aveyron. Ce voisinage rendait inévitables les rencontres armées, et les excursions devaient être fréquentes et réciproques sur le territoire ennemi. C'est à l'une d'elles qu'il faut faire remonter la formation du camp anglais déjà signalé sur le pic de Montredon, dans la

commune de Nages. Son étendue peu considérable ne pouvait permettre à une troupe nombreuse de s'y établir. La pièce de monnaie à l'effigie du duc de Glocester dont j'ai déjà parlé, trouvée dans le voisinage de Montredon, et le nom de camp anglais conservé par la tradition, légitiment suffisamment la croyance de sa formation par les Anglais. Le plateau où il est assis a un périmètre de onze cents mètres environ. Sa surface est parsemée d'aspérités de rocs qui ont été mises à nu par des travaux de nivellement. Quelques anfractuosités de ces roches, occupant le centre du camp, semblent disposées pour servir de citerne ou réservoir d'eau. Le pourtour porte des traces évidentes de travaux tendant à surbaisser le terrain supérieur pour établir une surface plane de quatre mètres de largeur et former un véritable chemin de ceinture. L'abord du camp n'est praticable que du côté de l'est, où l'on trouve les traces d'une voie unique ayant donné passage à des chariots. La vieille pelouse qui recouvre ce chemin porte encore l'empreinte de la dépression du sol par le passage des roues.

L'acte d'inféodation des bois de Murat nous révèle le nom de Pierre de Brusquet, seigneur de Blan, et celui de Ramond de Valès, dont la résidence n'est pas indiquée. Ces nobles géomètres, habitants du diocèse de Vabres, devaient limiter et borner les bois acaptés. Ces bois étaient au nombre de six : 1° Loze ; 2° Las Calignes ; 3° Montcautard ; 4° Bosc-Estèbe ; 5° Aucibal ; 6° Rieupétrouse. La commune de Murat possède actuellement Loze, Montcautard, Aucibal, la Ramane et la Capalle. Ces deux derniers doivent être les mêmes que Las Calignes et Rieupétrouse, dont les noms ont été dénaturés ou changés. Quant à Bosc-Estèbe, la commune l'a possédé jusqu'à ces dernières années, où un procès mal conduit le lui a enlevé.

Le territoire de Murat faisait partie de la communauté de Boissezon, tout en conservant une espèce d'autonomie, qui nous est révélée dans une foule d'actes par la mention qu'ils font de son nom accolé à celui de Boissezon. Il est à remarquer qu'aucun des manuscrits des archives du Capitole où l'on trouve longuement détaillées les diverses redevances perçues par le château de Boissezon, notamment pour l'année 1732, ne fait mention de celles de Murat ; ce qui ferait croire que les habitants de cette localité en étaient affranchis ou que leurs terres étaient allodiales. Le domaine de la Griffoulède qui est attenant est désigné pour huit quartes de seigle de censive.

Dans les commencements du XVIe siècle, la famille de Thézan du Poujol, qui possédait aussi la seigneurie de Nages, succéda aux droits de la famille de Levi de Caylus, sur les terres de Boissezon-de-Matviel. Toutes les données que nous avons sur ce dernier fief ne nous le montrent jamais possédé par un seul seigneur. C'est ainsi qu'en 1345 nous trouvons Liasson de l'Estendart et Guillaume de Caylus coseigneurs de Matviel. Au moment où la famille de Thézan en prend possession, c'est un noble de Peyrusse qui en est le copossesseur. Cette jouissance en commun n'était pas exercée par indivis. La famille de l'Estendart et ceux qui lui ont succédé possédaient deux tiers ; le tiers restant appartenait à l'autre famille et à ses successeurs.

Nous reviendrons plus tard sur la famille de Thézan, une fois les matériaux nécessaires réunis.

L'église de Murat sous le vocable de St-Étienne fut donnée en 1115 au couvent de Cassan par l'évêque Sicard de Lautrec (1).

Dans sa brochure intitulée *Olargues dans*

(1) *Revue du Tarn*, IV page 260.

le passé, M. Denis de Thézan nous apprend qu'une sentence arbitrale avait concilié, en 1175, un différend existant entre Pons d'Olargues et le vicomte de Béziers au sujet de la paroisse de Murat. L'édifice actuel ne remonte guère au-delà du XIVe siècle ; sa construction est assez régulière et se rapporte au style ogival. Du reste elle a subi des modifications qui effacent les caractères distinctifs de son genre d'architecture. En vertu de la donation de cette paroisse au couvent de Cassan, le prieur de ce monastère nommait lui-même le curé ou recteur de Murat. Le dernier prêtre ainsi pourvu de ce bénéfice avant la Révolution fut Pierre Rascol, en 1783. D'abord militaire dans le régiment des dragons de la reine, il assista au sacre de Louis XVI à Reims. Bientôt il quitta la caserne pour le séminaire. Après avoir fini son cours de théologie à l'Esquille à Toulouse, il fut envoyé vicaire à la Platé à Castres, d'où il partit pour occuper la cure de Murat. La Révolution ne tarda pas à éclater, les mauvais jours arrivèrent, et Pierre Rascol resta à son poste où il eut la douleur de voir incarcérer son vicaire Joseph Pech, qui fut guillotiné à Rodez le 13 février 1794. Surveillé et serré de près, l'abbé Rascol dut émigrer en Espagne d'où il revint occuper le poste de St-Affrique près Labruguière ; il fut ensuite nommé curé de Lacaune, et il mourut dans cette ville en 1817, laissant un souvenir impérissable de ses vertus sacerdotales et surtout de sa charité. Cette vertu était poussée si loin chez lui qu'on le vit plus d'une fois laisser une partie de ses vêtements aux pauvres malades qu'il visitait. Tel fut l'homme de bien dont ma famille s'honore.

(*A suivre.*) Dr RASCOL.

LA FILLEULE DE SAINT-JOSEPH

A Lisle.

Il existait, dans la ville de Lisle-d'Albi, une confrérie d'hommes, sous l'invocation de saint-Joseph. Cette association avait coutume de planter chaque année un mai et d'allumer un feu de joie sur la place publique. Or, afin que cette coutume « soit mieux gardée et entretenue, d'autant plus que l'utilité et advantage de ladite chappelle s'y treuve, faisant valloir par des surdittes le cierge appellé *filheulle du dict saint* », les confrères, au nombre de dix, se réunirent le 30 mai 1667, lendemain de la Pentecôte, et agissant en leur nom et au nom des autres confrères absents, ils prirent les décisions suivantes :

« La première, qu'un d'entre eux poursuivra par surdittes ladite filheulle jusques à deux livres cire jeaune, affin qu'estant dernier surdisant il puisse, en ceste qualitté, et de celle de roy de ladite filheulle, qui lui est attribuée, mettre le feu au feu de joye quy est préparé en la place publique dudit Lisle, suivant la coustume.

« La seconde, que lesdites deux livres cire, cas il n'y aye pas de plus grande surditte, seront payées esguallement entre les sus nommés (les confrères).

« La troisiesme que le publié (peuplier), appellé vulgairement may, qui est planté en ladite place, appartiendra à cellui qui sera roy de la dite filheule, en consideration de quoy sera tenu d'en achapter un autre de la mesme grandeur lannée prochaine, pour servir au mesme uzatge, en son coups et despans, lequel publié les autres ses consorts seront tenus de l'assister d'aller querir sur le lieu ou il aura esté couppé et achapté, et à le planter, à la charge par celluy quy sera le roy de leur donner apres une petite collation.

« La quatriesme, qu'apres avoir allumé le dit feu dejoye, et le triomphe parrachevé, celluy quy aura cest advantage sera tenu de faire eslection et nomination d'un autre d'entre les sus nommés, pour faire la fonction et charge l'année suivante, lequel parachevé à la fin de son année sera aussi tenu de faire semblable eslection et nomination d'un autre de sa compagnie, et de l'un et l'autre, jusques à ce que tous soit passés dans ladite charge, sans qu'ilz y puissent estre portés deux fois que tous les uns apres les autres ny soit préalablement esté mis. Le tout aux mesmes conditions que dessus, et en outtre que celluy sortant de charge, apres son eslection faicte, donera civillemant une petite collation à tous les autres de la compagnie, en recognoissance de l'honneur qu'ils lui auront fait de l'assister et accompagner à faire sa charge. Et cas par des surdittes on remporteroit la susdite filheulle à plus de deux livres cire, autres toutefois que par les susnommés, et qu'il seroit par eux trouvé bon et a propos de la laisser, on ne désistera pas portant l'année suivante de poursuivre la dite filheulle par des surdittes, jusques audit nombre de deux livres, par celluy quy aura esté esleu auparavant et quy, à cause des plus grandes surdittes layant sorti de charge, n'auroit peu parrachevé de faire icelle et allumer le feu de joye » (1).

BIBLIOGRAPHIE

M. Edmond Cabié, membre de la Société des Sciences Arts et Belles-Lettres du Tarn, consacre tous ses loisirs à des études sérieuses de paléographie, d'histoire et d'archéologie. Le département du Tarn est en grande partie l'objet de ces études et les nombreux travaux qu'il a bien voulu nous adresser pour la *Revue* témoignent de sa profonde érudition. M. Cabié ne se contente pas de travaux de seconde main, il remonte aux sources et nous invite à y puiser nous-mêmes en publiant les documents avec la plus scrupuleuse exactitude.

Ayant appris que les archives de la famille d'Amboise d'Aubijoux, qui avait succédé aux Alaman, aux Lautrec et aux Lévis dans les principales seigneuries de l'Albigeois, étaient conservées dans l'étude de M. Mazens, notaire à Las Graïsses, il a demandé et obtenu l'autorisation d'y faire des recherches et il y a recueilli une centaine de pièces, la plupart inédites, qu'il vient de publier sous son nom et sous celui de M. Mazens, avec ce titre : *Un cartulaire et divers actes des Alaman, des de Lautrec et des de Lévis, XIIIe et XIVe siècles.* Ce cartulaire, qui intéresse au plus haut point notre département et principalement les communes de Castelnau de Bonafous, de Saint-Sulpice, de Graulhet, de Villeneuve-sur-Vère, de Labastide-de-Lévis, de Puybegon et de Rabastens, forme un beau volume in-8° de LXXVIII-235 pages, renfermant 9 planches de fac-similés paléographiques. Il est précédé d'une savante introduction destinée à faire ressortir l'importance du livre, sous le rapport de la diplomatique, de la linguistique, de la chronologie, des institutions féodales et communales, de l'état des personnes, etc.... L'auteur a divisé les pièces dont est composé ce précieux recueil en séries, et il a eu soin d'en expliquer lui-même la composition.

« La première et aussi la plus grande partie des documents qui font l'objet de la présente publication s'étend de 1235 à 1304 au plus tard, et a été prise dans un registre en parchemin écrit vers le commencement du XIVe siècle. Ce recueil contient princi-

(1). Archives de la Préf. E. 2,548.

palement les actes passés par Sicard Alaman le vieux et par son fils afin d'établir leurs droits de propriété domaniale, et c'est ce qui nous a engagé à lui donner le nom de *Cartulaire des Alaman*. Un tiers des pièces environ est postérieur, il est vrai, à la mort du dernier de ces seigneurs ; mais on ne saurait trouver là un motif pour exclure notre dénomination, car ces actes complémentaires concernent encore d'une manière directe le règlement de la succession des Alaman, passée alors à une branche de la maison de Lautrec.

« Les chartes insérées à la suite, et qui forment la fin de notre collection, sont presque toutes de la premiére moitié du XIVe siècle, et ont des provenances diverses.

Une série qui va de 1296 à 1337 nous a été fournie par un cahier de papier, écrit sans doute peu après la seconde de ces deux dates. Quoique ces documents concernent, comme les précédents, les anciens domaines des Alaman, les parties contractantes sont constamment les seigneurs de Lévis, qui ont alors recueilli les droits des Lautrec. De là le nom de *Cahier des Lévis* que nous appliquerons à cette partie de notre publication.

Un autre groupe, appelé par nous *Procédures de Cabanes*, est constitué par les actes d'une cause soutenue à l'occasion des droits de justice de cette localité, qui était une dépendance de la seigneurie de Graulhet et qui appartenait à l'époux de l'héritière des Alaman. Les documents qu'elle comprend sont renfermés entre 1304 et 1312, et proviennent d'un petit registre en parchemin composé à l'époque du procès, c'est-à-dire au commencement du XIVe siècle.

« Quant à la dernière série, dont les dates vont de 1283 à 1343, ce sont des actes détachés, provenant d'expéditions authentiques de la même époque que les chartes elles-mêmes. D'eux d'entre elles seulement sont en papier et ont été écrites longtemps après ; il est à regretter que ce soient justement deux documents importants : les coutumes de Graulhet de 1291 et les statuts municipaux de la même ville, de 1330. »

On nous saura gré d'emprunter à cet ouvrage les armoiries des Alaman (n° 1), gravées d'après l'exemplaire conservé dans les archives de la Préfecture du Tarn, celles des Lautrec (n° 2) et celles des Lévis reproduites d'après un poids inscrit du XIIIe ou du XIVe siècle, appartenant à M. de Combettes du Luc, de Rabastens.

1

2

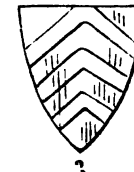

3

Les travaux de M. Cabié se recommandent assez d'eux-mêmes pour que nous n'ayons pas besoin d'insister davantage auprès de nos lecteurs sur l'importance du beau livre que nous leur présentons aujourd'hui ; bornons-nous à espérer avec M. Cabié qu'il « engagera quelques compatriotes à publier d'autres séries de nos documents locaux et à consacrer ainsi leurs forces à un genre d'études et de recherches où il y a encore tant à faire ! »

Le Directeur-Gérant,
ÉMILE JOLIBOIS.

RÊVERIE PHILOSOPHIQUE

L'ÉVOLUTION

(*Suite.*)

—

II

Je sortis du Jardin, la tête pleine de fragments de mon rêve brusquement interrompu et vivement contrarié de la malencontreuse circonstance qui l'avait empêché de s'achever. J'étais persuadé que je me trouvais sur le point d'entrevoir la solution du grand mystère de la vie future. Si mon étrange vision avait duré quelques instants de plus, n'aurais-je pas eu l'immense bonheur de le pénétrer entièrement ? Ainsi, malgré le réveil mon rêve continuait encore. Toute la soirée cette idée me poursuivit avec une obstination incessante. Les jours suivants le souvenir en revint souvent à ma mémoire. Il me fallut un certain temps pour être entièrement délivré de son obsession. Pendant plusieurs jours je notais au crayon sur un carnet les réflexions et les considérations que ce rêve provoquait dans mon esprit. J'en relève ici quelques-unes. Le lecteur appréciera la part de réalité qu'elles peuvent contenir. Les voici, à peu près sans suite, classées au hasard de l'heure où elles ont été écrites.

... Pour tout ce qui concerne l'inconnu d'outre-tombe, il est évidemment impossible d'employer la méthode scientifique qui consiste à explorer une question pas à pas et à s'arrêter dès que le sol se dérobe sous nos pieds. Mais notre esprit ne peut-il pas avoir une intuition du terme de notre destinée, sans se rendre un compte exact de la route que nous aurons à parcourir pour l'atteindre, comme le voyageur peut entrevoir de loin la cime la plus élevée de l'Himalaya, sans se rendre compte du chemin qui l'y conduira, et impuissant même à franchir les gorges profondes qui l'en séparent ?

... L'homme emploie malheureusement une trop grande partie de son existence à s'enorgueillir des découvertes qu'il a déjà faites. Que ne se préoccupe-t-il un peu plus de sonder l'abîme de son ignorance ? Comme il se convaincrait ainsi que ce qu'il sait est peu de chose, tout au plus l'équivalent d'un rayon de lumière qui peut lui aider, non à mesurer, mais seulement à entrevoir l'étendue de ses ténèbres.

Il serait alors moins tranchant dans sa manière de voir. Au lieu de répondre presque toujours : « oui ou non », il répondrait plus souvent : « peut-être ».

... Certains philosophes accusent hautement la nature d'être immorale. Sans doute elle nous paraît souvent injuste à l'égard de l'individu et même de l'espèce. Mais à un point de vue général, pouvons-nous tenir pour certain qu'elle l'est ; notre ignorance ne se trouve-t-elle pas trop grande pour nous permettre d'affirmer que l'injustice apparente qu'elle commet à l'égard de quelques-uns ne sera pas utile au bien de tous ? Avant de la condamner au détail et au jour, ne faudrait-il pas pouvoir la juger dans l'ensemble des êtres et des siècles ? L'intelligence humaine n'a pas encore dépassé la période du moi. Quand elle sera arrivée à une phase supérieure et déjà entrevue, à la période vraiment humanitaire, quand, au lieu de s'occuper seulement des unités, elle ne s'intéressera plus qu'à la somme totale, bien des choses qu'elle ne comprend pas aujourd'hui seront alors expliquées.

... L'homme, cet être si incomplet qui trouve des défauts aux lois de la Nature, ne fait-il pas songer à l'aveugle qui se fâche des obstacles accumulés sur ses pas, alors qu'aidé

de ses yeux il les aurait vus ou s'évanouir, ou peut-être même, au lieu d'être des obstacles, devenir des appuis? Quand il est en pays inconnu, le voyageur prudent suspend sa marche pendant la nuit. Il évite ainsi de tomber dans la rivière que lui dévoilera le jour mais que les ténèbres lui eussent caché. Cette rivière, si nuisible à l'imprudent qui s'y noie, est éminemment utile à ceux dont elle arrose les prairies ou féconde les champs. Le Mal, contre lequel nous protestons avec tant d'ensemble, n'est qu'un avertissement donné par la Nature à l'homme. En tuant ou blessant le pionnier imprudent, il avertit les autres du danger de la route. Il est une discipline sévère, il est vrai, mais utile. Souvent il ne maltraite l'individu que pour protéger l'espèce.

... Je me suis quelquefois demandé, si tous ceux qui accusent la Nature d'immoralité, parce qu'elle sacrifie le juste au pervers et laisse accomplir tant d'actes que nous flétririons s'ils étaient l'œuvre d'un homme; si tous ceux qui se servent de ces contradictions apparentes pour nier Dieu, et après avoir crié bien haut leur athéisme, professent — au moins en théorie — la vertu la plus pure, le dévouement ainsi que le renoncement le plus absolu ; je me suis, dis-je, quelquefois demandé, si ces gens-là ne sont pas inconsciemment ou non des poseurs.

... La science ayant changé le sens de la direction de la marche de l'homme, le faisant venir, non comme la tradition d'en haut, mais d'en bas, nous montrant son ascension, au lieu de sa chûte, on ne saurait s'étonner que l'idée que nous nous faisons de Dieu ne soit influencée par cette nouvelle manière de comprendre notre destinée. Au lieu de le considérer seulement *in esse*, on est porté à l'étudier plus qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour *in fieri*. Cela paraît être, du reste, la voie qui permettra le plus facilement à la nouvelle philosophie d'aboutir à Dieu et à ne laisser sur ce point capital entre les systèmes matérialistes et spiritualistes qu'une différence de temps.

... Ce n'est pas à une époque comme celle-ci, où l'intelligence humaine s'élargit sans cesse, où des découvertes se font tous les jours, où les mystères s'éclaircissent, qu'on pourra prêcher avec succès un grossier matérialisme. La manière d'envisager les choses change aujourd'hui si vite, que l'on pourrait presque répondre à ceux qui disent que la science ne leur fait pas voir Dieu : « si vous ne le voyez pas aujourd'hui, vous le verrez demain, mais si grand, si épuré, si différent de l'homme que vous ne le reconnaîtrez peut-être pas. »

Ayons foi dans la science, elle a fait déjà sous nos yeux de nombreux miracles. Elle en fera de plus grands encore à l'appel des générations qui nous suivront. On a dit par forfanterie, que le mot impossible n'est pas français, mais il est certain qu'envisagé au point de vue du progrès à venir, il n'est pas humain.

La science nous enseigne que l'état actuel de l'univers est la résultante de toutes les actions grandes ou petites, de n'importe quelle origine, qui se sont produites depuis le commencement des temps ; qu'en un mot la Nature telle qu'elle est aujourd'hui doit être considérée comme l'histoire vivante et complète du passé. Cette histoire, dont l'homme n'a pu encore lire que quelques fragments très incomplets pour ce qui concerne seulement la planète qu'il habite, pourra un jour être lue dans son entier par un être dont l'intelligence aurait le pouvoir d'embrasser tout l'espace. Cet être acquerra de la sorte la conscience de tout le passé qui revivra en lui dans un continuel présent.

... Si les progrès de la science et la théorie

de l'Évolution nous permettent d'entrevoir dans le plus lointain avenir la conscience infinie, comme l'aboutissement suprême de tous et de tout, ne détournons pas les yeux de cette perspective divine. Qu'importe la distance et l'obstacle! Qu'importe le nombre de pionniers qui tomberont pour frayer la route, les siècles nécessaires à un pareil travail! Quand ce noble but sera atteint, les morts ressuscités entreront dans la vie qui n'a pas de fin. Avons-nous à nous préoccuper de la durée du sommeil si le réveil est certain?

... Si la conscience quoique tardivement apparue dans l'Univers semble se développer sans cesse, pourquoi l'inconscient ne deviendrait-il pas le conscient? La force, l'énergie consciente, doit finir fatalement par dominer la force aveugle. L'aboutissement fatal de l'évolution et du progrès, c'est Dieu, c'est-à-dire l'Être conscient et infini.

Une telle hypothèse n'est-elle pas plus probable en même temps que plus consolante que toutes celles de Schopenhauer ou de Hartmann; ce dernier, qui, en haine de l'existence, invoque une catastrophe cosmique pour mettre fin à la vie dans l'Univers entier, croit-il arriver ainsi à une solution définitive? Après la disparition de toute vie, les forces fatales et aveugles de la Nature continuant à agir, ne pourraient-elles pas une seconde fois produire la vie?

... La vie a été jusqu'ici une lutte continuelle non seulement entre les individus mais surtout entre les espèces. Les mieux armés pour le combat, ont fini par faire disparaître celles dont la résistance était inférieure. De là le progrès, l'*excelsior* continuel. Tout ce dont nous ne voyons encore que le germe se développera dans la suite des temps. La conscience, que l'on peut considérer comme la dernière arrivée dans le monde de la vie, telle que nous la trouvons sur notre terre, ira sans cesse se développant. Grâce à cette modalité que nous appelons la mémoire, à laquelle l'écriture fait dès notre époque une sorte d'immortalité, grâce surtout aux découvertes scientifiques qui nous prouvent que la Nature enregistre elle-même, non seulement tous ses actes, mais même tout ce qui peut se produire dans son sein, elle arrivera peu à peu à l'intelligence entière de l'Univers, du passé comme du présent.

... L'évolution poursuivra sa marche jusqu'à l'accomplissement de son œuvre qui ne saurait être la mort, mais la vie infinie. La terre et le soleil pourront dans des millions d'années disparaître en vertu des lois de la physique, mais l'humanité grandie, transformée, ne suivra pas fatalement leur sort. Elle aura émigré dans des astres plus jeunes, ou se trouvera dans des conditions telles que le sort de la Terre, son ancienne patrie, n'aura plus d'influence prépondérante sur son avenir.

... Tout est force, énergie, mouvement dans l'Univers. La vie déborde partout, la mort n'est que le mouvement momentanément immobilisé. Plus la science se développe, plus elle nous fait voir la vie. Elle est la règle et non l'exception.

... Dans une société démocratique comme la nôtre, qui au point de vue de l'idéal et de l'aspiration religieuse va sans direction, dont l'horizon se rétrécit même, pour un si grand nombre, jusqu'au point de ne renfermer que des jouissances matérielles, l'idée de Dieu est plus nécessaire que jamais.

Si quelque chose peut faire supporter les privations de la vie, les douleurs de l'existence, c'est d'entrevoir par delà cette terre le développement du progrès, la continuation de l'évolution, jusqu'à leur point suprême, c'est-à-dire jusqu'à celui où la vie aura sa conscience absolue dans son unité infinie, où

le passé ne sera qu'un présent continuel, où toutes les vies éphémères revivront dans la vie éternelle, c'est-à-dire en Dieu.

... On ne peut pas sortir de ce dilemme. Ou Dieu existe dans les conditions où l'intelligence humaine l'a jusqu'ici pressenti sinon démontré ; ou il existera forcément par suite du développement progressif et fatal des forces intellectuelles et conscientes, qui se manifestent de plus en plus dans l'humanité et peut-être encore dans d'autres êtres que nous ne connaissons pas.

Ainsi, si Dieu n'existait pas, nous devrions travailler à le faire. Voilà le plus noble but à assigner à l'humanité. Plus la tâche serait au-dessus de l'ouvrier, plus celui-ci devrait s'immoler à son œuvre. Il faudrait l'entreprendre avec un dévouement d'autant plus grand que nous travaillerions à la fois pour nous et pour tous ceux à qui nous devons de la reconnaissance et de l'amour. Si les hommes prenaient pour phare, pour étoile polaire, l'agrandissement de la conscience dans l'univers, le développement de Dieu, ils mettraient immédiatement fin aux ridicules jalousies qui les dévorent. Tous leurs efforts, toutes leurs espérances tendraient vers ce but unique. Débarrassés de tous les obstacles, de tous les frottements qui proviennent de l'ignorance de leur destinée et confondus dans une humanité désormais indissoluble, ils marcheraient avec une vitesse toujours plus grande sur la voie du progrès. Les découvertes succèderaient aux découvertes ; tous les jours ils verraient s'accroître leur importance dans la nature. Ne serait-ce pas un plus beau spectacle que celui qu'ils donnent aujourd'hui avec leurs aspirations divergentes et leurs efforts contrariés ?

... Si Dieu n'est pas, il sera. A moins de contester l'évidence, on ne peut pas nier l'existence dans l'univers de forces conscientes, telles que la pensée avec ses modalités diverses. Ce sont les forces les plus récemment apparues dans le monde et depuis leur apparition elles se sont développées sans cesse. Rien ne peut permettre de croire qu'elles ne continueront pas leur évolution ascendante. Aussi doit-on les considérer comme devant dominer un jour les forces inconscientes, qui d'après les écoles matérialistes ont jusqu'ici régi l'univers. Elles le gouverneront à leur tour et dès qu'elles en possèderont la conscience absolue elles seront Dieu

... En se plaçant à un point de vue rigoureusement historique, on peut affirmer que l'avenir de l'humanité sera plus beau que nous ne pouvons l'entrevoir, même dans nos rêves les plus aventureux. La science agrandit tous les jours l'horizon de l'homme et, lui montrant les choses les plus inattendues, lui en laisse entrevoir de plus étonnantes encore. Quel pouvait être l'horizon de la pensée de l'homme des premiers âges de la pierre? Il était assurément bien étroit, et l'on peut considérer comme certain que les réalités dont jouit l'homme d'aujourd'hui ont singulièrement dépassé les rêves les plus aventureux de son aîné.

Quelques siècles nous séparent à peine du moyen âge ; comme l'idéal de l'humanité a déjà changé ! Notre planète est loin d'être le centre de l'univers, le monde pour lequel soleil et étoiles ont été créés. Combien le cercle de nos connaissances ne s'est-il pas élargi ; combien n'a-t-il pas dû s'accroître, puisque ce qui paraissait alors immense nous fait aujourd'hui l'effet d'une grain de sable? Eh bien, il en sera des rêves les plus ambitieux que nous pouvons faire aujourd'hui, comme de ceux de nos ancêtres. Ils seront dépassés. Alors qu'ils n'avaient qu'incertitude, obscurité même, car ils ignoraient le sens de notre marche, ils la croyaient en sens contraire. Nous savons maintenant que

nous allons de bas en haut, que nous montons depuis des centaines de siècles et que tout nous prouve que nous sommes destinés à monter avec une vitesse toujours accrue.

Aussi jusqu'où ne devons-nous pas espérer qu'arrivera l'Humanité? Assurément par delà tous nos désirs, toutes nos espérances et tous nos rêves d'aujourd'hui.

E. R.

NOTES HISTORIQUES SUR MONTCABRIER

Du canton de Lavaur.

Il est à soupçonner que le château de Montcabrier (*de Monte-caprario*) dut être pris et ravagé à l'époque de la guerre des Albigeois. Nous savons du moins par les registres des Inquisiteurs que les hostilités atteignirent, non loin de là, le territoire de Verfeil, et que les Français s'emparèrent, vers 1222, d'un autre village voisin : celui de Francarville. Les seigneurs du château étaient d'ailleurs favorables à l'albigéisme. On possède, en effet, une confession faite par le chevalier Raymond de Montcabrier, en 1244, où il déclare qu'il avait vu et adoré l'hérétique Bern. de Lamote, à Toulouse, dans la maison d'Alaman de Roaix ; il avait aussi accompagné à St-Paul Salomon de Verfeil, diacre des hérétiques, ainsi que son compagnon, et, en passant alors par la forteresse de Montcabrier qui lui appartenait, ces ministres avaient été l'objet de la pratique de l'adoration de la part de sa mère Raymonde (1). C'est sans doute le même Raym. de Montcabrier, chevalier, qui en 1243, jura avec d'autres nobles de Lavaur d'observer le traité de Paris (2), et qui plus tard, en 1249 et 1271, reparaît encore parmi les chevaliers de la baillie de Lavaur qui prêtèrent serment de fidélité au comte Alfonse et à son successeur (1).

Notre histoire générale ne cite ensuite le village qu'à l'occasion des guerres du protestantisme. En 1580, alors que des bandes de brigands, profitant de l'anarchie amenée par les guerres religieuses, surgissaient de tous côtés, le lieu de Montcabrier tomba en leurs mains. C'est en effet aux *voleurs* que les comptes de l'hôpital de Verfeil attribuent la prise du château, tandis que d'autres documents la rejettent sur les religionnaires. Cela arriva le 13 avril, d'après un chroniqueur castrais, ou mieux le 10 de ce mois, suivant les comptes déjà cités (2). — Nous trouvons d'autre part que pendant les mêmes guerres du XVIe siècle, les Huguenots de Caraman, et peut-être même de Cambon, poussèrent leurs courses jusqu'à Montcabrier, et qu'à trois reprises ils en envahirent et dévalisèrent l'église. Celle de Banières ne paraît pas d'ailleurs avoir été épargnée, car en 1596 elle est citée comme étant encore plus « arrouynée » et démunie que celle de Montcabrier.

Le 7 mars 1621, au moment de la reprise des hostilités, les consuls et jurats de Banières craignaient que leur église, encore mal réparée, ne fut prise ou ne fut démolie plus facilement par les protestants ou par les malfaiteurs. En conséquence ils voulurent rendre le curé responsable des dommages que pouvait entraîner ce mauvais état de l'édifice ; mais celui-ci répondit qu'il avait à s'occuper seulement des travaux nécessaires pour assurer le service divin, et non à

(1) Coll. Doat, à la Biblioth. nationale, XXIII, f. 157.

(2) *Hist. de Lang.* éd. Privat, VII, 1116.

(1) *Hist. de Lang.* VII, 1261 ; et Lafaille, *Ann. de Toul.* I. preuves : *Saisimentum*, p. 7 et 47.

(2) *Journal de Faurin*, éd. Pradel, p. 102 ; et Arch. com. de Verfeil. Voir aussi *Bull. de la commiss. des antiq. de Castres*, II, 189.

faire à l'église aucun ouvrage de fortification (1).

Seigneurie. — On voit par le *saisimentum* que le chevalier Raym. de Montcabrier était classé dès 1271 parmi les nobles de la baillie de Lavaur. Son château dépendait en effet de cette circonscription, comme le prouve un dénombrement des villages qu'elle renfermait et dans lequel la communauté de Montcabrier est dite devoir au roi une albergue de 30 sous (2). Mais en 1279, Philippe le Hardi donna à l'évêque de Toulouse les fiefs des villages de Lavalette, de Montcabrier, d'Azas, etc., en y joignant toute la juridiction haute et basse, ainsi que les droits de confiscation pour hérésie, qui pouvaient lui appartenir dans les mêmes localités (3). A partir de cette époque le château de Montcabrier se trouva donc réuni au temporel de l'église métropolitaine de Toulouse. Avec les terres voisines du Bourg, de Teulat, de Pugnères et de Montaucel, il forma de ce côté les dernières dépendances de la baronnie ou châtellenie de Verfeil, laquelle confinait ensuite, vers le sud, avec le comté de Caraman (Saussens, Francarville, etc.) et, vers l'est, avec la châtellenie de Lavaur, de la judicature de Villelongue (Banières, Villeneuve, Viviers, Belcastel, etc.)

Il paraît que pendant le XIVe siècle et les deux suivants, la justice était exercée à Montcabrier par l'archevêque de Toulouse ; mais les droits de seigneurie foncière appartenaient à des seigneurs particuliers, qui restaient les vassaux de ce prélat, et qui lui rendirent souvent hommage pour leurs possessions (1). Ces seigneurs n'acquirent les droits de justice qu'après que les archevêques eurent mis en vente, dans la seconde moitié du XVIe siècle une partie de leurs biens, destinée à fournir la subvention accordée au roi par le clergé de France. Ils continuèrent d'ailleurs de tenir la seigneurie sous la suzeraineté des archevêques de Toulouse, lesquels se réservèrent de plus la faculté de rachat (2).

On peut dresser, au moyen des documents encore conservés, des listes de ces seigneurs particuliers du lieu, et l'on trouve aussi dans divers ouvrages imprimés quelques autres détails généalogiques (3). Les de Peytes de Montcabrier, cités dès le commencement du XVIe siècle, avaient encore la seigneurie au siècle dernier, et nous reproduisons leurs armoiries dans notre planche. L'on sait que la même famille subsiste encore dans le département du Tarn.

Communauté. — Nous avons dit que Montcabrier formait déjà vers 1272 une communauté, assujettie à payer au roi une albergue de 30 s. Elle était administrée par 2 consuls

(1) Arch. de la Haute-Garonne, fonds des paroisses, liasse sur Montcabrier.

(2) Cette liste, dressée vers 1272, indique comme payant une albergue au roi, et comme comprises dans la baillie de Lavaur, les communautés suivantes : Lavaur, albergue 350 s. ; St-Aignan, alb. 100 s. ; le Ramel, 20 s. ; St-Jean-de-Rives, 12 s. ; Belcastel, 50 s. ; Montcabrier, 30 s., Scopont 6 s. ; Villeneuve, 5 s. ; Veilhes, 8 s. ; Cambon, 120 s. ; Avezac, 2 s. ; Roquevidal, 50 s. ; Banières, 30 s. (Arch. nation. JJ, XXV, f. 337 vo.)

(3) Lafaille, *Annal.* II, rec. de pièces, p. 5.

(1) Ainsi, par exemple, en 1392 noble Jean de Montcabrier, habitant du lieu, reconnut tenir en fief honoré « medietatem pro indiviso dicti loci de Montecaprerio, omnes domos suas, fortalicia, terras, vineas, prata, nemora, pascua, azempriva, molendina, casalagia, homines et mulieres de corpore et casalagio seu alterius similis conditionis, omnia fromagina, messegueria, census, tasquas, retrocapita, justicias, vendas, laudaminia, retentiones, etc. »

(2) Arch. de la Hte-Gar. Invent. Sorèze, f. 417 et suiv., 625 et suiv. Reg. et répert. d'hommages rendus à l'archev. etc. — Biblioth. de Toulouse. Analyses mss. de dénombrements. no 27.

(3) *Jug. sur la noblesse de la génér. de Toul.* par De Bezons, no 951 ; Brémond, *nobil. Toul.* et *Armorial Toul.* vo Peytes.

qui sont nommés en 1596, époque où ils avaient pour greffier Arn. Bodet, notaire royal de Pugnères. Ces officiers passèrent, en 1746, en faveur du seigneur, une reconnaissance générale qui est dit-on conservée au capitole à Toulouse.

On voit par un dénombrement de 1537 qu'à cette époque la communauté comptait 100 feux (1). Deux ans plus tard, sur les 4,283 liv. d'impôt, payables par le temporel de l'église de Toulouse, la part de Montcabrier fut fixée à 94 liv., dont 68 pour l'aide et l'octroi, 4 pour les réparations et 22 pour les frais (2).

Paroisse. — La paroisse de Montcabrier, nommée déjà dans la bulle de délimitation du diocèse de Toulouse, de 1318, se trouvait comprise dans l'archiprêtré de Verfeil (3). Son église avait celle de Banières pour annexe, et toutes deux étaient de la collation de l'archevêque, lequel percevait les fruits avec le curé et un prieur.

Voici quelques détails empruntés surtout à des États ou Procès-verbaux qui furent dressés à l'occasion des visites, faites par l'autorité diocésaine (4).

En 1596 la paroisse confrontait, entre autres, à celles de Villeneuve, de Viviers, de Francarville, du Bourg et de St-Martin de la Rivière ; les dîmes de la cure valaient 7 à 8 pipes de vin, 90 à 100 setiers de blé, 20 setiers de *légumages* ou autres menus grains, et 6 ou 7 charretées de foin, outre le lin et le chanvre. D'après sa déclaration, le recteur affermait sa part 100 écus, et donnait 20 écus pour les décimes et 10 pour les pauvres. — L'église de Montcabrier, placée sous le vocable « de Mr St-Sernin », avait de plus les autels de Notre-Dame et de St-Martial, ce dernier avec une confrérie du même nom. Quant à l'église de *Banieyres*, elle était presque entièrement ruinée et n'avait debout que son autel principal dédié à St-Jean-Baptiste ; toutefois le curé, aidé des paroissiens, avait fait relever un petit couvert, afin de pouvoir y faire encore quelques exercices religieux. Outre les bassins courants, ces églises avaient divers obits ou chapellenies, sans que l'on put du reste s'en faire payer les revenus parceque les protestants en avaient détruit les titres. — Ajoutons qu'il y avait encore dans la paroisse une autre petite église appelée *St-Pierre de Vilares*, avec titre de prieuré, et constituant la meilleure partie du bénéfice de Montcabrier; mais bien que le curé y fit tout le service, les fruits appartenaient entièrement au prieur, lequel n'apparaissait jamais dans la localité.

Le recteur du lieu qui était alors Marcial Combes, de Cadalen, âgé de 72 ans, était assisté d'un vicaire. Il disait avoir consumé une partie de son bien et emprunté plus de 150 écus pour réparer ou meubler à nouveau les églises de sa paroisse et notamment celle de Montcabrier « laquelle 3 foyes a esté pilhée et desrobée par les Ygounaux de Carmailh, distantz une petite lieue, et de Cambounet à demy lieue ». Il ajoutait avoir toujours résidé sur son bénéfice et s'être acquitté de ses devoirs avec dévotion, en exhortant le peuple et en lui administrant les sacrements. Cependant une relation, rédigée il est vrai par les consuls, porte que ces officiers se plaignaient de la conduite dudit Combes et l'accusaient de ne pas fournir les ornements nécessaires aux offices ; l'archevêque ou son délégué lui avait fait aussi quelques autres reproches et l'avait

(1) Lafaille, II, preuves, p. 112.

(2) Arch. de Verfeil.

(3) Voyez entre autres l'Inv. Sorèze, f. 17 et suiv., 27 et suiv., 35 et suiv.

(4) Fonds des paroisses, aux Arch. de la Hte-Garonne.

déjà exhorté à se corriger de son ardeur pour les procès.

A la même époque (1596) il fut ordonné de faire un tabernacle au milieu de l'autel, d'acheter un missel du concile de Trente, et divers travaux furent aussi prescrits à St-Jean de Banières. Des réparations ou des reconstructions sont encore signalées pour cette seconde église dans des pièces de 1611 et 1618. Malgré cela, en 1621, elle n'était pas encore en bon état et nous avons vu que les consuls réclamaient que le curé y fit certaines constructions pour la mettre à l'abri d'un coup de main de la part des protestants.

Lors de la visite de la paroisse par l'archevêque Montchal, le 25 août 1644, il fut constaté que Montcabrier avait 40 mendiants sur 200 communiants, qu'il n'y avait d'autre hérétique que Mademoiselle d'Espie, que l'église, de 10 cannes de long sur 5 de large, avait 2 chapelles voûtées, que le curé prenait la moitié des dîmes, sauf pour le foin dont il avait seulement le tiers, et que sa part s'affermait 400 livres. — Quant au prieuré de St-Pierre de Vilars, il était alors possédé par J. de Fossé qui partageait un tiers du revenu avec l'archevêque. — L'église de St-Jean de Banières avait été autrefois voûtée ; elle mesurait 8 cannes de long sur 6 de large et avait un clocher *en forme de penne*. On comptait pour cette annexe 180 fidèles, qui tous avaient fait leurs Pâques, sauf une femme qui était hérétique.

Le prieuré simple de *St-Pierre de Villars*, autrement dit *de Banières*, est indiqué dans les anciens pouillés comme étant à la collation de l'archevêque de Toulouse (1) ; mais nous ignorons à quel monastère il avait pu appartenir à l'origine (1). La carte du diocèse de Toulouse, de 1706, s'accorde avec celle de Cassini pour placer ce prieuré au sud du ruisseau qui traverse la commune de Banières et non loin de son confluent avec le Girou ; c'est par erreur qu'il a été marqué par Cassini comme se trouvant dans le diocèse de Lavaur.

Monuments. — Le village de Montcabrier, placé sur le haut des collines qui limitent au nord la vallée du Girou, n'a rien gardé de ses fortifications du moyen-âge. Quoique d'une date relativement moderne, son château n'est pas cependant indigne d'attention, et le visiteur est frappé surtout par les vastes proportions de la façade sud, qui s'étale sur sa plate-forme, en dominant au loin la vallée aussi bien que les coteaux parallèles. Ainsi que le montre le dessin ci-joint, cette large façade est à deux étages, au-dessus d'un rez-de-chaussée éclairé par des soupiraux. Son ordonnance présente au centre et à ses extrémités des compartiments, indiqués simplement par les pilastres qui les entourent. Un grand perron à double palier, et dont la partie centrale s'avançait en saillie arrondie, conduit à la porte d'entrée. Tout le mur est crépi au mortier de chaux, tandis que les corniches et les encadrements des ouvertures sont en rouge : les grands pilastres offrent aussi la même couleur, et leurs briques dessinent, en manière d'ornement, des sortes de bossages, c'est-à-dire des assises de pierre séparées par de profondes rainures.

La façade opposée présente aussi, dans le centre, un compartiment qui est limité par

(1) Inv. Sorèze, f. 35 et suiv.

(1) Le voisinage de St-Sernin de Vidillac (dans Viviers), dépendance de St-Benoît de Castres, et de plus la mention qu'en 1614 J. de Fossé (sans doute l'évêque castrais de ce nom) était possesseur de notre prieuré, nous fait demander toutefois si cet établissement n'aurait pas été fondé par les moines de la susdite abbaye de St-Benoît.

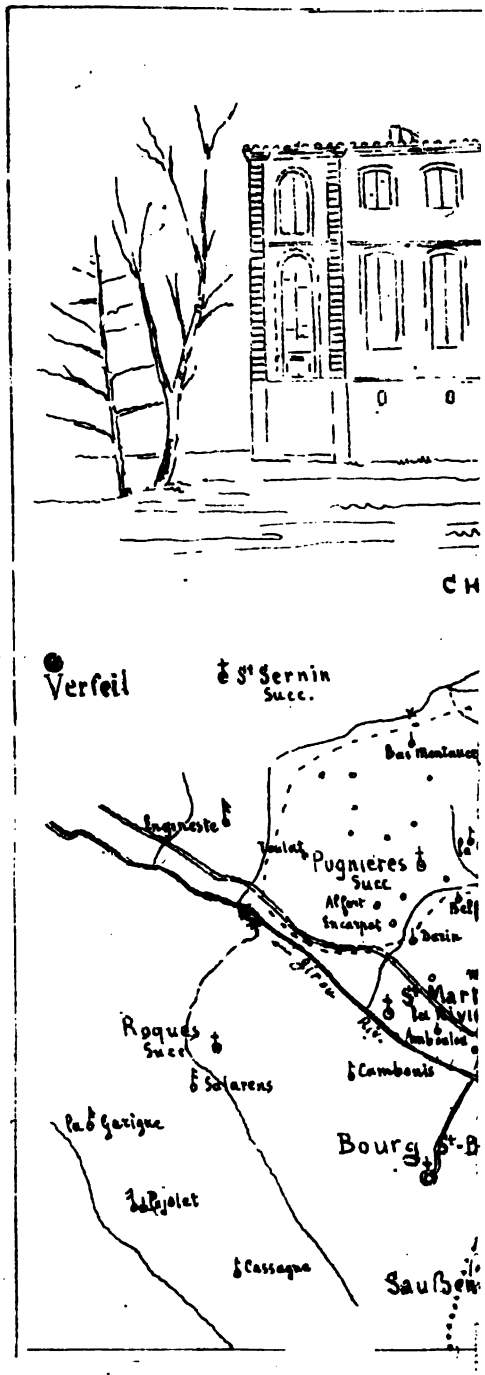
Verfeil
St Sernin
Succ.
Pugnières
Succ
Alfort
Encarpet
Darin
Roques
Succ
Salarens
Cambouis
Bourg
Cassagne

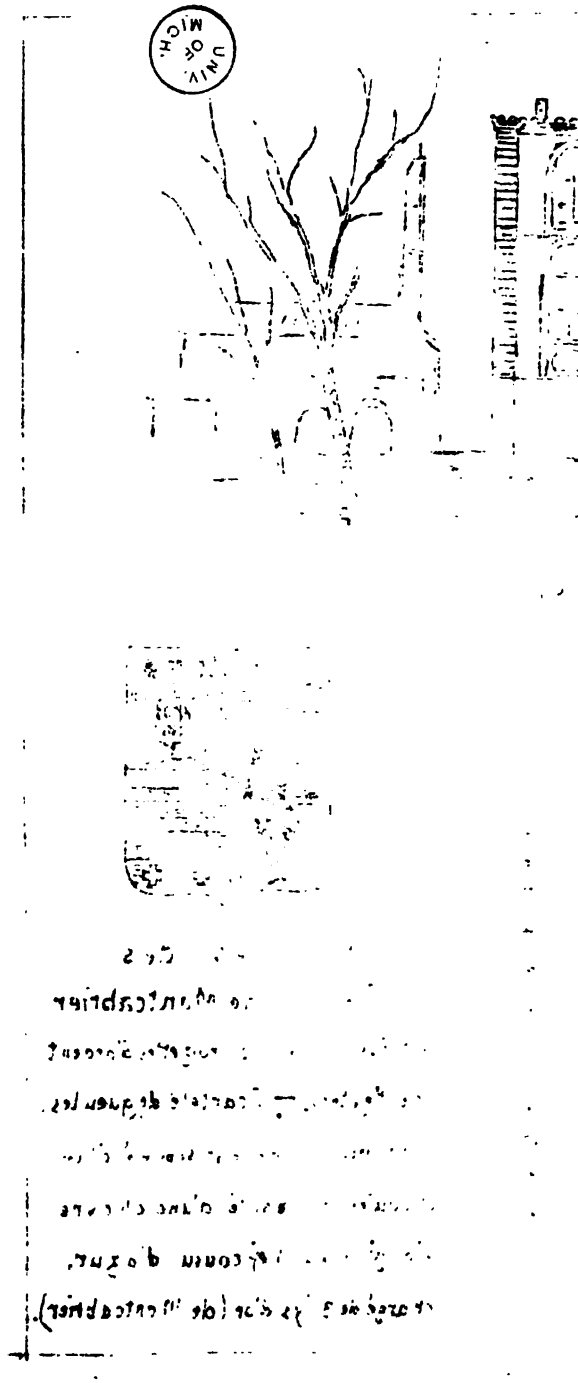
UNIV. OF MICH.

des pilastres de même forme et qui se trouve également surmonté d'un fronton triangulaire, et desservi par un perron ; mais aux deux extrémités se greffent deux aîles perpendiculaires au corps principal et qui forment, suivant une disposition fréquente dans les constructions de la même époque, une espèce d'avant-cour.

Le château de Montcabrier, construit sans doute au XVIIe siècle, n'est plus entretenu depuis longtemps ; et il va sans dire que les simples cultivateurs qui l'ont acquis il y a peu d'années n'ont pas précisément le souci d'en entreprendre la restauration. — Ajoutons d'ailleurs que son ancien et curieux mobilier a été vendu et dispersé en ces derniers temps.

L'église de Montcabrier n'est qu'à quelques pas du château. Le mur terminal de la nef, soutenu par de solides contreforts en pierre de taille, est ancien et offre au centre une grande porte ogivale aujourd'hui bouchée ; mais le clocher-arcade, à trois étages, qui le surmonte a été rebati dans le cours de ce siècle. La nef est à deux travées et le chœur à cinq pans ; ils sont voûtés à arêtes d'ogive ainsi que les deux chapelles, percées une de chaque coté, dans la travée qui touche au chœur. De même que les fenêtres de la nef et du chœur, la porte d'entrée qui s'ouvre sous le porche, au fond de l'une des façades latérales, décrit encore un arc ogival. Elle est ornée dans sa voussure de deux gros boudins, qui en se prolongeant en colonnettes viennent tous deux reposer sur des socles polygonaux. Ces boudins, dont l'un est muni d'une arête aplatie, sont encadrés par des moulures qui ne descendent pas plus bas que l'arc de la porte et qui reposent sur des têtes grossièrement sculptées. — On voit partout ce détail que, quoique le *Répertoire archéologique* attribue l'église de Montcabrier au style de la Renaissance, c'est bien un édifice d'architecture gothique. Les décorations de la porte et l'absence de chapiteaux peuvent la faire remonter au XVIe siècle, peut-être même au XVe.

Comme débris de constructions de la période antique, nous avons trouvé les tuiles à rebord, les imbricès, etc., au sud et tout près du hameau de Monjard. Ce sont là les preuves qu'une villa gallo-romaine était établie sur ce point.

Avril 1883. Edmond CABIÉ.

LA STATÈRE & LES SÉPULTURES DU SAULA

I

Les belles découvertes du Saula ont à juste raison provoqué l'attention des archéologues et il s'est fait quelque peu de bruit autour d'elles au Congrès des Sociétés Savantes réuni à Paris en 1883.

Le mors de bronze et la statère ont surtout été remarqués. D'après M. Bertrand, la première de ces pièces n'a pas de similaire au musée de St Germain et M. de Mortillet, directeur de cet établissement, voulant combler cette lacune, a demandé à notre honorable président, M. l'abbé Pottier, l'autorisation d'en faire un surmoulage, ce qui lui a été gracieusement accordé. Quant au philippe d'or, il est malheureux qu'il n'ait pas pu, par suite de circonstances défavorables, être mis sous les yeux du Congrès. Sa trouvaille, au Saula, n'en a pas moins excité un vif intérêt.

Mais ce n'étaient pas seulement le mors et la statère qui se trouvaient dignes de l'attention des archéologues réunis à la Sorbonne ; le mode d'incinération et d'inhumation pratiqué au Saula est des plus originaux et nous ne pensons pas qu'il ait rien été signalé d'analogue aux fosses à urnes,

que la Société archéologique de Tarn-et-Garonne a eu la bonne fortune de découvrir.

Ces sépultures ne sont pas en effet les *ustrina* des latins, dont le département possède quelques beaux échantillons. Les *ustrina* étaient des lieux d'incinération ayant le caractère banal ou privé, mais en tous cas leurs proportions étaient plus considérables et le sol qui leur servait de base est toujours tapissé d'une forte couche de charbons et de matières incinérées.

Au Saula les corps ont été brûlés en dehors des fosses et les cendres, recueillies pieusement, ont été subséquemment enterrées avec les urnes qui les contenaient. Sauf l'enfouissement dans la terre, c'est exactement le procédé qu'employaient les Romains, qui, après avoir réduit les cadavres par la calcination opérée dans leurs ustrina, plaçaient les cendres dans des vases qu'ils disposaient dans leurs *columburii* ou demeures sépulcrales.

Cette analogie dans le mode de sépulture rapproche la date des fosses du Saula de l'époque de l'invasion romaine et on peut, pensons-nous, sans trop s'éloigner de la vérité historique, déclarer que cette pratique mixte entre l'enterrement et l'incinération remonte à une période voisine de la conquête.

Ce point, que nous nous réservons d'appuyer par de nouveaux arguments dans le courant de cette étude, étant une fois acquis, nous servira de base pour rechercher, à l'aide de documents numismatiques, historiques et géologiques, l'époque probable où le philippe d'or a été transporté au Saula.

II

Après l'invasion de la Grèce, Philippe II, le père d'Alexandre, devenu, par la victoire de Chéronée (337 av. J.-C.), maître de la péninsule hellénique, fit, avec l'or des mines de Thessalie, frapper de nombreuses monnaies qui servirent désormais aux échanges avec le monde entier.

Ces pièces sont connues sous le nom de statères.

Elles portent d'un côté la tête d'Apollon et de l'autre un *bige* attelé à un char et au-dessous l'inscription : *Philippou*. Elles valaient en monnaie grecque vingt drachmes c'est-à-dire 18 fr. 53 centimes de notre monnaie actuelle.

Si, depuis le IVe siècle avant notre ère, les statères n'avaient pas été altérées, le philippe du Saula serait pour nous un témoignage irrécusable des relations commerciales de notre bassin du Tarn avec celui de la Méditerranée. Malheureusement ces monnaies étaient si commodes pour les transactions qu'elles subirent bientôt le sort réservé à tous les objets d'usage journalier. Elles furent d'abord multipliées par des imitations parfaites ; puis, peu à peu par des *fac-simile* plus grossiers ; et finalement disparut, non seulement le beau type grec ; mais encore la matière elle-même subit des alliages qui en modifièrent la valeur.

D'autre part, les Romains, tout en se servant pour les besoins de leur immense empire d'un monnayage spécial d'argent et de cuivre, continuèrent très longtemps à frapper, pour leurs pièces d'or, le type de la statère thessalienne, qu'ils avaient emprunté à la Grèce et qui était universellement connu.

Ces faits, autorisent donc à promener la date de la pièce du Saula sur une période de plus de cinq siècles, latitude bien grande, qu'on nous pardonnera assurément d'essayer de restreindre.

III

L'examen attentif de la monnaie nous révèle tout d'abord une extrême pureté d'empreinte. La tête de l'Apollon est superbe et

le profil grec y est nettement accusé. Mais c'est surtout dans le dessin du *bige*, du char et du conducteur que se montre une grande dextérité artistique.

Si la pièce est imitée, elle l'a été de main de maître.

Elle ne peut donc pas appartenir à ces temps, relativement modernes, où les Gaulois eux-mêmes frappèrent des statères pour leurs transactions commerciales.

Le métal paraît pur et cette circonstance permettrait d'en reculer indéfiniment la date de fabrication, si notre monnaie répondait parfaitement à la valeur de celles de Thessalie. Mais il n'en est pas ainsi et la pièce du Saula pèse, hélas, au moins 25 francs de notre monnaie. C'est beaucoup plus que la statère primitive de 20 drachmes.

Il suit de là que malgré la beauté de la frappe, malgré la netteté du dessin et des lignes, malgré le beau relief des sujets et de l'inscription, malgré la pureté de l'or, nous sommes en présence d'une imitation — excellente — mais enfin d'une imitation des pièces de Philippe le Grand.

Or quels étaient les peuples qui, à ces époques reculées, étaient seuls en mesure d'obtenir de si parfaits *fac-simile* ? Il nous paraît difficile que les Gaulois, qui nous ont laissé d'ailleurs de si imparfaits échantillons monétaires, puissent revendiquer un tel honneur artistique. Il n'y avait déjà, aux premiers siècles de notre ère, que les Grecs et les Romains qui fussent assez bien servis par leurs ouvriers et leur outillage pour produire les statères.

IV

En écartant définitivement les Gaulois, habitant le sol de la Gaule, de la liste des peuples qui ont pu monnayer la statère, nous n'en restons pas moins en face d'un doute cruel. Nous allons l'augmenter encore en disant que vers le IIIe siècle avant notre ère, des hordes gauloises s'étant emparées de la Macédoine, en rapportèrent un riche butin de philippes d'or. Il ne serait donc pas absolument impossible que la pièce du Saula eût été amenée sur les bords du Tarn par l'un des envahisseurs de la Macédoine. En ce cas notre monnaie serait de trois siècles antérieure à Jésus et de fabrication grecque. Mais, quoiqu'il n'y ait pas de sérieuse objection à faire à une telle origine et à une telle date, nous ne pouvons pas les certifier et encore une fois la numismatique et l'histoire se trouvent impuissantes à faire jaillir la lumière.

V

Voyons si à l'aide d'observations géologiques nous ne pourrons pas arriver à plus de précision.

D'après les dires de l'ouvrier qui a trouvé la pièce, celle-ci était isolée dans la tranchée alluvionique à 1^m 20 de profondeur. Elle brillait d'un tel éclat aux rayons du soleil couchant que la cupidité du briquetier la lui a fait saisir et mettre incontinent dans sa poche. On conçoit qu'il était plus pressé de la soustraire aux regards de ses compagnons que de procéder à un examen attentif des lieux. Le lendemain pourtant cet examen fut fait et, quoiqu'il ait été dirigé dans le but évident d'acquérir un nouveau trésor, nous n'avons pas de raison de croire qu'il n'ait pas été fait avec soin ; au contraire. Interrogé par nous, à cet égard, l'ouvrier nous a déclaré, à plusieurs reprises, que le gisement ne contenait rien, absolument rien qui pût indiquer un dépôt intentionnel.

S'il est vrai qu'aucune trace de travail humain ne fut visible et qu'il n'y eut autour de la statère aucun vestige de poteries de charbons ou de carbonate de chaux, il faut en conclure que le philippe n'a pas été enterré mais perdu par son propriétaire.

Ce point est très important car il fait remonter la date de la monnaie à la période alluvionique sur laquelle elle est déposée.

La question change dès lors d'objet et au lieu de poursuivre une chronologie monétaire, nous n'avons qu'à fixer des successions de strates géologiques, visibles à l'œil.

A moins d'admettre que lorsqu'elle a été égarée, la statère soit tombée dans l'eau, ce que l'horizontalité des couches alluvioniques démontre impossible ; il faut croire de toute nécessité, que, lors de la perte, le sédiment supérieur à la pièce d'or n'existait pas encore et que la surface du sol, en ce temps-là, ne s'élevait pas au dessus de la monnaie.

Par conséquent ne vivaient pas encore sur les champs du Saula ces populations qui ont creusé les fosses à urnes ; car pour enfoncer les cendres des morts jusqu'à la strate horizontale qui supporte la trouvaille (1), faut-il encore qu'il y ait de la terre. Et il n'y en avait pas.

De là cette conclusion toute logique que la statère est antérieure à l'époque des urnes.

Si nous pouvions calculer le temps qui a été nécessaire à la formation du sédiment supérieur, nous aurions immédiatement résolu le problème chronologique que nous nous sommes posé : mais on sait combien d'erreurs amènent ces calculs, qui ne peuvent tenir compte de tant de circonstances inconnues, et d'où résultent des anachronismes légendaires !

Toutefois la question de date a fait un pas et il serait ingrat de ne pas reconnaître que les observations géologiques que nous venons de présenter ont limité le champ du doute de toute la période qui est postérieure à la conquête romaine. Le maximum d'erreur se trouve ainsi réduit à 300 ans environ, et la pièce du Saula y a été certainement perdue entre le IIIe siècle avant notre ère et les temps nouveaux.

(1) 1m 20 de profondeur.

VI

Une circonstance particulière va peut-être nous permettre d'arriver à une plus grande probabilité.

La seconde excursion de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne sur le lieu des découvertes n'ayant pas été favorisée par le temps, il ne lui a pas été possible de procéder à de nouvelles fouilles ; mais ce jour-là, cependant, elle a été mise en présence d'un objet nouveau qui avait été trouvé par un des ouvriers de la briqueterie.

C'est une plaque de ceinturon qui était enfouie à 0m60 de la surface du sol actuel. Elle est en bronze, ornée de dessins linéaires entrelacés et de cabochons qui ne permettent pas d'en faire remonter la date au-delà de la période Mérovingienne.

Cette plaque a été également égarée sur le sol existant à l'époque, car rien, autour d'elle, n'indique qu'elle ait pu y être enfouie avec intention. Elle est d'ailleurs cassée et se trouvait, par ce fait, hors d'usage.

Elle gisait, avons-nous dit, à 0m60 dans le sol. Remarquons cette circonstance, qui laisse 60 centimètres de sédiment alluvionique entre l'époque des fosses à urnes et l'époque du règne de notre première race. Elle nous permet de constater que le mode d'inhumation et d'incinération usité au Saula est antérieur aux Francs.

Si nous pouvions trouver une autre limite plus éloignée de nos temps ; il serait peut-être possible de marquer, entre ces deux points, la date des populations qui usaient de ce procédé d'enterrement, date que nous avons acceptée tout d'abord comme voisine de l'invasion romaine. La statère du Saula va nous fournir ce point chronologique. En effet cette monnaie ne peut en aucun cas être

antérieure à 300 avant Jésus-Christ ; or, puisqu'elle appartient à une strate inférieure au creusement des fosses à urnes, l'époque de celles-ci est comprise entre Alexandre le Grand et les Mérovingiens ! L'écart est immense comme on voit.

Il sera facile de le réduire.

Voici d'abord M. Devals qui nous dit : « Le mode de sépulture par incinération, « qui datait chez les Romains des temps les « plus florissants de la République, subsista « jusqu'aux temps des derniers Antonins « (222 après Jésus-Christ) ». Or, comme à cette époque la Gaule était conquise, il nous est bien permis de penser que l'incinération ne s'y pratiquait plus au commencement du IIIe siècle de notre ère.

Ce mode d'inhumation se trouve ainsi cantonné, du moins au Saula, entre 300 ans avant J.-C. et 200 ans après.

En prenant la moyenne nous pouvons affirmer sans trop de témérité qu'en 50, avant Jésus, on incinérait au Saula les cadavres et postérieurement on en fouissait les cendres.

Ainsi se trouve confirmée la date qui a servi de point de départ à notre dissertation. Les fosses à urnes funéraires sont donc à peu près contemporaines de la conquête.

VII

Avant de clore ce rapport, déjà trop long, il nous reste à dire un mot de ces sépultures dont nous n'avons trouvé d'analogues nulle part.

Nous avons déjà reconnu que les fosses du Saula ne sont pas des *ustrina* romaines. Elles ne paraissent pas se rapprocher non plus des sépultures celtiques, caractérisées par les dolmens et les cromlecs dont Carnac et Lockmariakér dans le Morbihan nous offrent de si remarquables modèles. Elles n'ont que peu de points communs avec les puits à incinération signalés à Méobecq, canton de Buzançais (Indre), par M. Ludovic Martinet ; car ces puits contenaient non-seulement des urnes cinéraires, mais encore des fragments d'os de gros animaux, ce qui n'existe pas pour les fosses du Saula. De plus les vases de Méobecq qui renfermaient des cendres, sont des cruches avec une seule anse et un appendice pour verser l'eau. Ils paraissent être de même modèle que les poteries gallo-rómaines que possède notre Société archéologique de Tarn-et-Garonne (1). Enfin les puits sont beaucoup plus profonds.

Quoiqu'il en soit, le Morbihan ne peut rien nous montrer de pareil et le Berry, si riche cependant en monuments mégalithiques et d'époques subséquentes aux Celtes, ne nous offre que *trois* stations ou puits qui paraissent aux archéologues de la contrée une anomalie pleine d'obscurité.

Faut-il conclure de ces faits que les populations du Saula antérieures et contemporaines de la conquête ne sont pas d'origine celtique ? Ce serait aller un peu loin. Tout ce que l'on peut affirmer, sur ce point délicat, c'est que si les habitants du Saula ont quelques rapports de consanguinité avec les remueurs de mégalithes des rivages atlantiques, cette parenté est fort éloignée. En effet, chez tous les peuples anciens, ce qui résiste le plus à l'influence des temps, c'est la religion, et, dans la religion, les rites funéraires. Chaque fois qu'on voit ces rites changer, on peut être assuré que les idées religieuses se sont modifiées ou qu'on n'a pas affaire à la même famille humaine.

Pour nous, nous n'en tirerons qu'une conclusion moins absolue. C'est qu'entre l'âge des mégalithes et la période des incinérations du Saula il s'est écoulé un laps de temps assurément considérable.

A. DE CAPELLA.

(1) Les vases cinéraires du Saula n'ont pas d'anse ni d'orifice propre à verser les liquides.

UN JOUR DE MAI

Pure et virginale
Comme la vestale,
L'aube matinale
Aux heures du jour
Ouvre la barrière ;
Et de la lumière
Céleste courrière
Presse le retour.

Avec la nuit sombre
Prête à s'enfuir, l'ombre
En teintes sans nombre
Se dissipe et fond ;
Des feux de l'aurore
Le ciel se colore,
Et déjà se dore
La cime du mont.

Solennel silence !
Comme un globe immense
Surgit et s'élance
L'astre radieux !
Et reine du monde,
Puissance féconde,
La lumière inonde
La voûte des cieux !

Tout se meut, s'anime ;
Des cieux à l'abîme
Descend et s'imprime
Le feu créateur ;
Et dans la nature,
Ravissant murmure,
Toute créature
Rend gloire au Seigneur.

L'insecte timide,
L'hirondelle avide
A l'aile rapide
Glissent dans les airs ;
Sous un frais ombrage
Le roi du bocage
Module l'hommage
Des plus doux concerts ;

Une clarté molle
Tremble dans le saule
Dont la brise frôle
Les tendres rameaux ;
Et svelte et coquette
La bergeronnette
Se mire seulette
Au cristal des eaux.

Du ruisseau murmure
L'onde vive et pure ;
La molle verdure,
S'émaille de fleurs ;
Et la rose étale,
Beauté sans rivale,
De son frais pétale
Les fraîches couleurs.

Mais de sa carrière
L'astre de lumière
Dans sa marche altière
Touche le milieu ;
Et marquant sa place
Aux champs de l'espace,
Au zénith il passe
En gerbes de feu.

Aux feuilles de l'aune
L'insecte bourdonne,
Plus faible résonne
Le chant des coteaux ;
Et gagnant la plaine
Le berger ramène
A l'ombre du chêne
Ses tendres agneaux.

Une tiède brise
Presse le cytise
Dont l'abeille épuise
Le riche trésor ;
Vers la fleur nouvelle
Le plaisir appelle
Papillons à l'aile
De satin et d'or ;

A sa voix docile
La troupe mobile
Descend plus agile
Des champs de l'azur
Va, vient, et se pose
Au cœur de la rose
La dernière éclose,
Et d'un amour pur

Dans sa folle ivresse
Lui fait la promesse
De l'aimer sans cesse,
De l'aimer toujours ;
Elle peu discrète
Devient sa conquête,
Croyant la pauvrette
A longues amours :

Mais le jour décline,
L'astre qui s'incline
Rase la colline,
Et de là les monts
Disparaît et plonge ;
Moins fixe qu'un songe
Chemine et s'allonge
L'ombre des vallons ;

Et, douleur amère !
Avec la lumière
La troupe légère
A fui sans retour
Sur ses blanches ailes ;
Et pour les plus belles
Les amours fidèles
N'ont duré qu'un jour.

Hélas ! même chose,
Fille blanche et rose,
Fleur à peine éclose,
Vient te menacer ;
Quand sur ton corsage
Au printemps de l'âge
Papillon volage
Cherche à se placer :

Crains douce promesse
Que redit sans cesse
Une voix traîtresse,
La voix des plaisirs !
Promesse frivole,
Menteuse parole !
Le bonheur s'envole,
Restent les soupirs !

Isidore SARRASY.

VARIA

M. le baron de Rivières vient de signaler à la Société archéologique du Midi de la France, dont il est membre correspondant, la découverte faite en juin dernier de sépultures mérovingiennes dans le département du Tarn. C'est en exécutant des travaux de réparations à la petite église de Rivières qu'ont été trouvés, sous le porche, à une profondeur de 50 centimètres, de nombreux ossements humains et plusieurs cercueils de pierre, les uns en grès, les autres en tuf. Taillés en forme d'auge plus larges à la tête qu'aux pieds, ces cercueils étaient presque tous placés la tête à l'occident, quelques-uns la tête au nord ; les couvercles étaient formés tantôt de pierres plates, tantôt de pierres taillées en forme de toit à quatre pans.

Le 4 juin, on mettait à jour un très petit cercueil en tuf ayant 64 centimètres de long, 14 centimètres de large à la tête, 7 centimètres aux pieds. et renfermant les restes d'un enfant nouveau-né.

D'autres cercueils, découverts dans les mêmes fouilles, contenaient des ossements d'adultes bien conservés.

Le 20 juin fut trouvé, à une profondeur d'environ 75 centimètres, du côté du cimetière, placé au flanc nord de l'église, un cercueil de tuf contenant les ossements de deux corps ; l'orientation était du nord au sud.

A la hauteur du bassin se voyait une boucle de ceinturon en cuivre, rappelant, par sa forme, les ornements du même genre trouvés par l'abbé Cochet dans le cimetière franc de Londinières.

La démolition du mur de façade de l'église a amené également la découverte de quelques objets fort anciens ; le plus intéressant est une pierre de grès chargée d'un écusson

arrondi à la pointe et portant deux clochettes surmontées l'une d'une fleur de lys, l'autre d'une croix pattée, le tout sculpté en très léger relief. Cet écusson a 25 centimètres de hauteur sur 20 c. de largeur.

La Société archéologique du Midi de la France a décerné, dans sa séance du 26 juin, les récompenses du concours annuel :

Le prix Ourgaud, d'une valeur de 400 fr. à M. l'abbé Graule, curé de Lescure (Tarn), auteur d'une histoire de Lescure.

Une médaille de vermeil à M. Henri de France, auteur d'une histoire de Cuq-Toulza.

Une médaille d'argent à M. l'abbé Barbier, auteur d'une histoire de la paroisse du Camp, à Pamiers.

Une médaille de bronze, à M. Prosper Cazes, auteur d'une histoire d'Elne.

Une médaille de bronze à M. l'abbé Aversenc, curé d'Ambres (Tarn), auteur d'une histoire de l'hôpital de Lavaur.

Une médaille de vermeil à M. Revel, de Toulouse, qui a envoyé un album des anciens poids inscrits de la région.

Une médaille de vermeil à M. Aillaud, photographe à Albi, qui a exécuté les photographies de la cathédrale d'Albi, de ses sculptures et de plusieurs de ses peintures.

Une médaille de bronze à M. Cavailhés, instituteur au Bourg-Saint-Bernard, qui a envoyé un album de dessins de divers objets anciens.

Nous avons le regret d'annoncer à nos lecteurs la mort de M. le D. Filhol, professeur de chimie à la faculté des sciences de Toulouse et directeur de l'École de médecine de cette ville. Ancien maire de Toulouse, officier de la Légion d'honneur, M. Filhol appartenait à l'Institut, à l'Académie de médecine de Paris, à l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse et à un grand nombre de sociétés savantes de province. Notre Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn était fière de le compter, depuis sa fondation, au nombre de ses membres honoraires. Que sa famille reçoive ici l'expression de nos plus sincères regrets!

Notre zélé collaborateur, M. Edm. Cabié, vient d'être nommé associé correspondant de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

Nous croyons qu'il n'est pas sans intérêt de reproduire ici une inscription gravée sur une plaque de marbre, par les soins du comité de la topographie de la Gaule, dans le musée historique de St-Germain. Elle établit ainsi le rapport de la lieue gauloise avec le système métrique :

Lieue gauloise. . . . . 2,222^{m}, 50.
Mille romain . . . . . 1,481^{m}, 50.

Trois milles romains égalent deux lieues gauloises. Deux lieues gauloises représentent l'ancienne lieue légale de France.

Notre compatriote, M. F. Combes, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Bordeaux, membre honoraire de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn, se propose de réunir en un volume les diverses lectures historiques qu'il a faites à la Sorbonne et à l'Institut, d'après les archives des pays étrangers. Cet ouvrage doit paraître très-prochainement en livraisons mensuelles. Nous nous faisons un plaisir de signaler à nos lecteurs cette importante publication.

Le Directeur-Gérant,
ÉMILE JOLIBOIS.

DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT DU TARN

aux Assemblées nationales.

(1789-1883.)

I

Assemblée constituante.

Le Roi ayant convoqué les États généraux du royaume en 1789, l'ouverture de cette assemblée eut lieu le 5 mai à Versailles. On avait accordé au tiers-état la double représentation, c'est-à-dire autant de députés que les deux ordres privilégiés réunis ; et, dès le début, le tiers réclama le vote par tête. Des discussions orageuses s'en suivirent et la Cour fit fermer la salle des séances; mais les députés, réunis en majorité dans la salle du Jeu de Paume, jurèrent de ne pas se séparer avant d'avoir donné une Constitution à la France. C'est après le *serment du Jeu de Paume* (20 juin) que les trois ordres se confondirent en une seule Assemblée, qu'on appela *Assemblée nationale constituante.*

Les élections pour les États généraux ayant précédé la division de la France en départements, les électeurs de la partie du territoire national dont on forma le département du Tarn s'étaient trouvés répartis entre les sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne et Castres, qui avaient à nommer vingt-huit députés, savoir :

	CLERGÉ.	NOBLESSE.	TIERS.	TOTAL.
Toulouse.....	4	4	8	16
Carcassonne ..	2	2	4	8
Castres.....	1	1	2	4
	7	7	14	28

Les membres du clergé et de la noblesse nommaient directement leurs députés, tandis que les élections du tiers se faisaient à deux degrés. Pour avoir droit de prendre part aux assemblées primaires, il suffisait d'être majeur, domicilié et inscrit au rôle des contributions. Les assemblées primaires nommaient les électeurs et ceux-ci formaient un véritable corps politique, rédigeant des cahiers qui étaient, en quelque sorte, pour les députés, des mandats impératifs.

Nous n'avons à revendiquer ici que les députés des trois sénéchaussées qui composèrent la députation du Tarn, lorsque ce département fut constitué. Ce sont, pour le clergé :

MM. Bernis (*François de Pierre de*) coadjuteur d'Albi, qui avait été député par les États de la province à l'assemblée des notables en 1787 ;
Gausserand, curé de Rivières ;
Pous, curé de Mazamet ;
de Royère, évêque de Castres, démissionnaire le 26 février 1790, et remplacé le 3 avril par M. Cavailhés ;

Pour la noblesse :

M. Toulouse-Lautrec (le Cte de), maréchal de camp ;

Et pour le tiers-état :

MM. Campmas, médecin ;
Devoisins, avocat ;
Fos-Laborde, maire de Gaillac ;
Pezous, avocat à Albi ;
Ricard, conseiller au sénéchal de Castres.

Lors du démembrement des anciennes provinces, un décret du 4 mars 1790 divisa le Languedoc en huit départements. Celui d'Albigeois, qu'on appela ensuite *département du Tarn*, devait être divisé en cinq districts. Les limites des huit départements avaient été tracées par les commissaires de la province, dont le procès-verbal est clos à la date du 9 février. Ces commissaires étaient, pour l'Albigeois, les députés de Bernis, Gausserand,

Pous, le comte de Toulouse-Lautrec, Ricard, Campmas et Pezous.

Le département du Tarn était formé des deux anciens diocèses d'Albi et Castres, de la plus grande partie de celui de Lavaur et de quelques paroisses distraites des diocèses de Toulouse, Montauban et Saint-Pons, savoir :

	PAROISSES.	ANNEXES.	TOTAL.
Diocèse d'Albi.....	213	124	337
Diocèse de Castres..	101	41	145
Diocèse de Lavaur..	67	46	113
Diocèses voisins....	31	»	31
	415	211	626

Par lettres patentes du 6 mars, le Roi nomma trois commissaires chargés d'organiser le département, de convoquer les électeurs et de décider provisoirement toutes les questions qui pourraient surgir à cette occasion. Ces commissaires furent :

MM. Sancerre, conseiller au sénéchal de Castres ;
Deconte fils,
Romiguières,

qui divisèrent le département du Tarn en cinq districts, conformément au décret du 4 mars, et en quarante-huit cantons. Les chefs-lieux des districts étaient Albi, Castres, Gaillac, Lacaune et Lavaur. Castres fut le chef-lieu provisoire du département, mais les administrateurs avaient la faculté d'aller siéger alternativement à Albi et à Lavaur.

L'Assemblée constituante siégea du 5 mai 1789 au 30 septembre 1791. Elle fit, avant de se séparer, la Constitution de 1791, première loi constitutive de la France, précédée de la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen.

II

Assemblée législative.

L'Assemblée législative remplaça la Constituante le 30 septembre 1791 et siégea jusqu'au 20 septembre 1792. — Les assemblées électorales avaient été convoquées au 26 juin : mais un décret les suspendit lorsqu'il y avait déjà trois députés élus dans le Tarn. Les opérations, reprises le 28 août, ne furent terminées que le 3 septembre. — Notre département avait neuf députés à nommer et trois suppléants.

La Constitution de 1791 exigeait du *citoyen actif*, appelé à faire partie des *assemblées primaires*, qu'il payât une contribution directe au moins égale à la valeur de trois journées de travail, qu'il fût âgé de vingt-cinq ans, domicilié dans la ville ou le canton, et qu'il ne fût point en état de domesticité. Les assemblées primaires nommaient les *électeurs*, et les assemblées électorales nommaient les *membres de l'Assemblée législative*, qui furent pour le Tarn :

MM. Gausserand, juge au district d'Albi ;
Sancerre, commissaire du Roi près le tribunal du district de Castres ;
Audoy, membre du Directoire du district de Lavaur ;
Lacombe-Saint-Michel, officier d'artillerie, membre du Directoire du département ;
Coubé, homme de loi ;
Espérou, maire d'Albi ;
Le Roy de Flagis ;
Lasource, ministre protestant ;
Laroque-Labécède, membre du Directoire du département.

Suppléants :

MM. Gouzy, homme de loi ;
Meyer, maire de Mazamet ;
Teyssonnières, curé de Gaillac.

Le nombre des votants, pendant toute la durée du vote à deux degrés, a varié de 200 à 300.

III

Convention nationale.

Cette célèbre Assemblée succéda à l'Assemblée législative le 20 septembre 1792. Elle proclama la République et siégea jusqu'au 27 octobre 1795 (5 brumaire an IV). Les élections eurent lieu conformément à la Constitution de 1791. Les opérations électorales, qui se firent à Lavaur, commencèrent le 2 septembre et durèrent jusqu'au 8. Il y avait, comme pour la législative, neuf députés à élire et trois suppléants. Furent élus :

MM. LACOMBE-SAINT-MICHEL (Jean-Pierre), député à la législative.
LASOURCE, ministre protestant, député à la législative.
GOUZY (Jean-Paul-Louis), député à la législative.
MEYER (Jean-Baptiste), de Mazamet.
DAUBERMESNIL (François-Antoine), président de l'assemblée électorale.
CAMPMAS (Jean-Louis), administrateur du département.
MARVÉJOLS (Pierre-Stanislas), administrateur du département.
ROCHEGUDE (Henri), d'Albi.
SOLOMIAC (Pierre), président du Tribunal criminel. (Ce dernier ne siégea pas.)

Suppléants :

MM. TERRAL (Joseph), administrateur du département.
DELTEIL (Jean), électeur de Cordes.
TRIDOULAT (Louis-Gaspard), d'Albi.

IV

Corps législatif.

La Constitution de l'an III institua deux assemblées : le *Conseil des Anciens et le Conseil des Cinq-Cents ;* le premier, composé de deux cent cinquante membres, âgés d'au moins quarante ans, le second, de cinq cents membres, âgés d'au moins trente ans. C'était encore l'élection à deux degrés. La nouvelle Constitution exigeait des *électeurs primaires* vingt et un ans et une année de domicile, et des *électeurs du second degré*, vingt-cinq ans et certaines conditions de cens. — Mais les deux tiers des membres du nouveau Corps législatif devaient être choisis parmi les membres sortants de la Convention. Aux termes de la loi, ces assemblées devaient d'abord nommer les deux tiers des membres qu'elles avaient à élire, et elles nommaient le dernier tiers qu'elles pouvaient prendre en dehors de la Convention. Toutes ces élections se faisaient au scrutin de liste. — Pour la première fois, la répartition des élus entre les deux Conseils devait être faite par le Corps législatif entier. Les Conseils devaient se renouveler par tiers chaque année.

D'après les états de la population, le Tarn devait avoir sept députés. — L'assemblée électorale se tint du 20 au 29 vendémiaire an IV (7-12 octobre 1795).

Le premier scrutin pour l'élection des quatre députés formant les deux tiers donna la majorité aux conventionnels :

MM.
J. P. LACOMBE-SAINT-MICHEL,
MEYER,
GOUZY,
TRIDOULAT,
} Tous du département.

Résultat obtenu pour le dernier tiers :

MM. ROBERT (Guillaume), électeur du canton de Sorèze.
CARDONNEL (Pierre Salvi-Félix) fils, homme de loi à Monestiés.
LEMOZY neveu, homme de loi à Cordes.

Ce dernier n'accepta pas la députation et les électeurs nommèrent à sa place :

M. FRÉGEVILLE (Henri), électeur du canton de Villefranche.

Lors de la répartition entre les deux Conseils par le Corps législatif, le Conseil des *Cinq-Cents* fut ouvert à :

MM. MEYER, qui en sortit en l'an VI, pour entrer au *Conseil des Anciens* ;
GOUZY, qui siégea jusqu'à l'an VI ;
ROBERT, pour un an ;
CARDONNEL, avocat, pour un an ;
FRÉGEVILLE, qui ne sortit qu'en l'an VII.

Les élections des années suivantes y firent ensuite siéger :

MM. AZAÏS, administrateur municipal de Castres, pour un an, en l'an V.
LAURANS, administrateur du département, id.
DAUBERMESNIL, en l'an VI, pour trois ans.
CASTAGNÉ, en l'an VI, pour deux ans.
COMPAYRÉ, id., id.
BERMOND fils, président de l'administration municipale de Gaillac, en l'an VII, pour trois ans.

Au *Conseil des Anciens* entrèrent :

M. LACOMBE-SAINT-MICHEL, où il siégea jusqu'en l'an VII.

M. TRIDOULAT, pour deux ans.

Ils furent remplacés : M. Tridoulat, par M. MEYER, qui sortait des *Cinq-Cents*, en l'an VI, et M. Lacombe, par M. PEZOUS, juge au tribunal civil, en l'an VII.

V

Consulat et Empire.

La Constitution de l'an III fut renversée le 19 brumaire an VIII, et un nouvel acte constitutionnel, délibéré par des commissions législatives, fut proclamé le 22 frimaire (13 décembre 1799).

La nouvelle Constitution confiait le gouvernement de la République à trois consuls, d'abord nommés pour dix ans, puis à vie, par le sénatus-consulte du 14 thermidor an X, et enfin, le 20 floréal an XII, le premier consul fut nommé EMPEREUR avec hérédité dans sa famille.

La Constitution de l'an VIII établissait un Sénat conservateur de 80 membres, un Tribunat de 100 membres âgés de 25 ans au moins, et un Corps législatif composé de 300 membres âgés de plus de 30 ans et renouvelés par cinquième tous les ans. Il devait y avoir au Corps législatif un citoyen au moins de chaque département. Les projets de loi étaient proposés par le gouvernement ; il les communiquait au Tribunat, qui les discutait et élisait, dans son sein, trois orateurs pour les présenter au Corps législatif. C'était ce corps qui faisait la loi, en statuant par scrutin secret et sans discussion de la part de ses membres.

Il y avait alors trois listes électorales. La première, dite liste communale, était formée par les citoyens de chaque arrondissement communal et égale au dixième du nombre des citoyens ayant le droit de voter. Sur cette liste étaient choisis par le gouvernement les fonctionnaires publics de l'arrondissement ; la deuxième, dite liste départementale, était formée par les électeurs de la première liste et composée d'un dixième d'entre eux ; on y choisissait les fonctionnaires du département. La troisième liste, formée par les électeurs de la seconde, comprenait pareillement un dixième de ces derniers, et c'était sur cette liste, dite nationale, que le Sénat devait choisir les législateurs, les tribuns, les consuls, les juges de cassation, etc. — Tous les trois ans, les électeurs étaient appelés à compléter ces trois listes.

Le sénatus-consulte du 16 thermidor an X modifia cette organisation. Il établit une assemblée électorale de canton dans chaque

ressort de justice de paix : un collége électoral d'arrondissement dans chaque ressort de sous-préfecture et un collége départemental ayant un électeur pour mille habitants, sans que le nombre total des électeurs pût excéder 300 ou être moindre de 200. Les électeurs étaient nommés à vie, comme dans la précédente organisation. — Les colléges d'arrondissement présentaient à chaque réunion deux citoyens pour faire partie de la liste des candidats au Tribunat. Le collége départemental présentait également deux citoyens pour la liste des candidats au Sénat. Enfin, les colléges électoraux d'arrondissement et de département présentaient chacun deux citoyens pour former la liste sur laquelle devaient être choisis les membres de la députation au Corps législatif. Les colléges électoraux ne pouvaient s'assembler qu'en vertu d'un acte de convocation émané du gouvernement, qui nommait les présidents de ces colléges.

Le Sénat conservateur s'est réuni le 4 nivôse an VIII, pour se compléter, et, cette opération terminée, il procéda à l'élection des 300 membres du Corps législatif ; son choix se porta, pour le Tarn, sur

MM. Meyer, qui sortait du conseil des Anciens.
Castagné, avocat, du conseil des Cinq-Cents.
Compayré, du conseil des Cinq-Cents.

Le sénatus-consulte du 16 thermidor an X était suivi d'un tableau indiquant le nombre de députés à élire dans chaque département pour la formation du Corps législatif. Deux députés étaient attribués au Tarn ; ce furent :

MM. Bourguet-Travanet, sous-préfet de Castres.
Guibal aîné, membre du conseil général.

Ils prêtèrent serment dans la séance du 24 germinal an X et siégèrent jusqu'au 31 décembre 1810. — Alors ils furent remplacés par :

MM. Cardonnel (Pierre-Salvi-Félix), avocat, ancien membre des Cinq-Cents,
Guy (Baptiste), président du tribunal de Castres,

qui devaient siéger jusqu'au 31 décembre 1815.

Le Tarn ne fut représenté ni au Sénat ni au Tribunat.

VI

Première Restauration.

Le Sénat ayant prononcé la déchéance de l'Empereur, en 1814, rétablit la dynastie des Bourbons et rédigea, le 6 avril, un projet de constitution ; mais Louis XVIII n'en accepta que les principes, et, d'après la déclaration de Saint-Ouen, il octroya la charte constitutionnelle du 4 juin, qui instituait une Chambre des pairs nommée par le roi en nombre illimité, et une Chambre des députés élue par les colléges des départements pour cinq ans. Le député devait être âgé de 40 ans et payer une contribution directe de mille francs. — Pour être électeur, il fallait être âgé de 30 ans et payer 300 francs de contributions directes. Toutefois, en attendant la loi électorale promise, le Corps législatif était conservé ; mais M. Guy était mort à Castres le 2 juin. M. Cardonnel prononça l'éloge de son collègue dans la séance du 20 juin.

VII

Les Cent-Jours.

L'Empereur étant rentré en France, les Chambres furent dissoutes par un décret du

13 mars 1815, qui convoquait au Champ-de-Mai une assemblée extraordinaire des colléges électoraux de toute la France. Le 22 avril parut un acte additionnel aux constitutions de l'empire, qui établissait une Chambre des pairs nommée par l'Empereur à titre héréditaire et une Chambre des représentants élue par le peuple et composée de 629 membres. Les colléges électoraux étaient maintenus conformément au sénatus-consulte du 16 thermidor an X. Ceux de département devaient nommer 238 députés à la Chambre et ceux d'arrondissement un député par chaque arrondissement. De sorte que le Tarn eut six députés à nommer. Dans le cas où le député n'aurait pas son domicile dans l'arrondissement de son élection, on devait lui donner un suppléant. Les élections eurent lieu les 16 et 17 mai et donnèrent les résultats suivants :

Collége départemental :

MM. le baron CORBIÈRE (Charles-Philippe-Auguste), procureur général, à Toulouse.

JUÉRY (Bernard), ancien officier de cavalerie, à Albi.

Collége de l'arrondissement d'Albi :

M. CASTAGNÉ (Antoine), juge à Albi.

Collége de l'arrondissement de Castres :

M. SOULT (Pierre-Benoît), lieutenant-général, dont le sous-préfet Jacques *Aussenac* fut le suppléant.

Collége de l'arrondissement de Gaillac :

M. CROUZET (Jean-Jacques-Pascal), négociant à Gaillac.

Collége de l'arrondissement de Lavaur :

M. le baron CORBIÈRE, déjà nommé par le collége départemental et qui eut pour suppléant M. *de Séganville*, colonel de hussards.

Ces cinq députés furent admis dans la séance du 3 juin, et l'on sait que l'Assemblée fut dissoute le 8 juillet. Les députés ayant trouvé la salle fermée et ses avenues occupées par la force armée, un certain nombre d'entre eux se réunirent chez leur collègue Lanjuinais pour protester. Les députés du Tarn Crouzet et Juéry ont signé cette protestation.

(*A suivre*).

ÉTUDE SUR LE CANTON DE MURAT

(Suite.) (1).

CHATEAU DE BOISSEZON DE MATVIEL.

Il est regrettable que de nombreux documents sur ce château et ses seigneurs aient été dispersés et perdus par une incurie et une négligence blâmables.

Vers la fin du premier tiers de ce siècle s'éteignait, dans la localité de Boissezon de Matviel, un ancien avocat au parlement de Toulouse du nom de Guiraud. Retiré dans son village, il avait assisté, paisible spectateur, à l'ébranlement social. Il avait vu les derniers maîtres du château partir pour l'émigration, et lors de l'incendie et du pillage de ce château il en avait recueilli les archives que personne ne lui avait disputées. A sa mort ces archives furent, conformément à sa volonté, remises au curé et transférées au presbytère ; mais, malheureusement, on en avait retiré les parchemins qui avaient servi à recouvrir des pots de graisse et à d'autres usages domestiques.

Le vénérable curé avait déchiffré quelques-uns de ces manuscrits, mais il y a déjà longtemps qu'il est descendu dans la tombe, emportant avec lui les souvenirs qu'il avait

(1) Voir tome IV, page 282.

puisés dans cette étude ; cependant j'ai pu recueillir quelques-uns de ces souvenirs en conversant avec lui dans ma jeunesse ; ils me guideront dans mon travail ; mais malheureusement ils seront insuffisants pour combler les nombreuses lacunes qui résultent de la perte des parchemins.

Quand on monte de l'Hérault dans le Tarn par la route n° 2 de Lodève à Toulouse, le point de séparation des deux départements est au pont de la Mouline. Là on pénètre dans le Tarn par une côte assez raide, au-delà de laquelle la route suit une pente rapide qui finit au pont de Cabrié. Au milieu de cette pente, une inflexion de la voie vers le nord met tout à coup en face du regard le petit village de Boissezon de Matviel. A son extrémité orientale est une vieille tour en ruine, perchée sur un roc qui domine toute la vallée. Le roc où elle repose s'élève de vingt-cinq mètres environ au-dessus du niveau du sol à l'aspect de l'ouest ; la face qui regarde l'est et le nord plonge sur des abîmes ; dans la direction du sud une échancrure naturelle du calcaire livre passage au ruisseau de Rieupourquié qui, après avoir traversé le village de Boissezon, va se précipiter dans le Dourdou par une série de cascades. Le seul côté accessible du roc qui forme une presqu'île dans l'espace est à l'aspect de l'ouest-nord-ouest. Là le sol joint la roche sous un angle aigu, formant un plan incliné qu'il faut gravir pour arriver au château. La largeur de cette langue de terre, au point où elle aborde le rocher, ne dépasse guère quatre-vingts mètres. C'est sur ce point vulnérable que s'élevaient les puissants moyens de défense qui garantissaient l'habitation féodale de toute surprise. C'était cinq tours rondes, reliées entre elles par de lourdes constructions massives, au milieu desquelles était percée la porte extérieure s'ouvrant sous une sombre voûte ; au bout de cette voûte était le pont-levis, qu'il fallait passer pour arriver à la seconde porte qui donnait entrée au château. Cet ensemble de constructions formait un front de défense formidable en croissant, dont la tour qui reste occupait l'extrémité sud ; cette dernière, comme celle qui était à l'extrémité opposée, repose sur le rocher massif. Ce calcaire, en raison de son isolement, de la facilité qu'il offre pour l'exploitation sans aucun frais de déblai des terrains, a été largement mis à contribution par les chaufourniers du lieu. La mine a attaqué vigoureusement la face de l'ouest où il est déjà sensiblement amoindri. Je me trouvais sur les lieux un jour qu'une mine détacha un bloc énorme auprès de la tour existante, et mit à découvert des fissures et des excavations naturelles à cette roche. Une de ces excavations attira notre attention d'une manière particulière. Elle renfermait un amas d'ossements humains. Ils ne pouvaient y avoir été portés par la voie que nous avions suivie, puisque le bloc récemment détaché cachait entièrement cette excavation, qui du reste n'avait aucune issue extérieure ; il ne nous fut pas possible de découvrir à travers les nombreuses fissures de la roche un espace suffisant pour livrer passage, non-seulement à un cadavre, mais même aux divers ossements dont se compose son squelette ; nous dûmes supposer que quelque conduit pratiqué dans le roc faisait communiquer ce lieu avec la tour ou quelque autre point du château. Nous faisions ces explorations avec un de mes amis, professeur agrégé d'une faculté de médecine La vue de ces ossements humains, dans ce lieu sans issue, nous préoccupa vivement et longtemps. Nous ne sûmes que croire de ces sépultures mystérieuses, qui pouvaient bien être les oubliettes du château comme aussi avoir reçu les victimes d'un long siège.

La construction toute récente d'un four à chaux, sur la langue de terre qui donne accès au château, a nécessité l'extraction d'une certaine quantité de terre. Cette opération a mis à découvert un ossuaire renfermant une trentaine de crânes humains, au milieu d'autres ossements épars d'autant de squelettes. Sur ce point la couche de terre qui recouvre le roc n'a qu'une faible épaisseur, qui va en diminuant à mesure qu'on avance vers le château. La collection funèbre est limitée du côté du château par un mur en pierre à chaux souterrain. Tout porte à croire que ce lieu de sépulture, non compris dans l'enceinte du château, était destiné aux réformés, car les seigneurs de Boissezon avaient adhéré au nouveau culte depuis son apparition jusques en 1685, époque du retour de Bernard de Genibrouse à la religion catholique. La tradition est unanime pour affirmer que le cimetière catholique, qui était et est encore attenant à l'église, fut toujours respecté par les dissidents, malgré l'autorité inhérente à leurs prérogatives seigneuriales. Il vient de s'éteindre dans le lieu de Boissezon un vieillard qui avait vu, dans son enfance, les derniers seigneurs du château, où ses parents étaient familiers et où il allait ainsi que d'autres enfants du village s'amuser avec ceux du seigneur ; ces derniers ne manquaient jamais de leur donner à chacun une récompense pour être venus les égayer. Cet homme tenait de ses devanciers qu'après leur abjuration les seigneurs de Boissezon entouraient d'une vénération particulière la sépulture de leurs ancêtres réformés, qui reposaient dans un lieu voisin du château. Je ne vois pas de lieu avoisinant le château, autre que celui où a été trouvé l'ossuaire, qui ait pu être affecté à des sépultures. Dans le bouleversement de terrain qui a mis à découvert cet ossuaire, il a été trouvé l'extrémité d'un fer de lance que la rouille a réduit à de très petites dimensions.

Le château de Boissezon étendait sa juridiction à tout le territoire actuel de la commune de Murat. Les seuls doutes possibles à ce sujet pourraient porter sur la section de Canac, qui avait son château compris dans cette circonscription. Un procès survenu, en 1773, entre les habitants de Canac et la communauté de Boissezon au sujet d'un bois, établit leur participation à cette communauté dont ils étaient membres.

Nous ignorons à quelle époque fut constituée la commune de Boissezon de Matviel ; mais l'acte d'inféodation des bois, les pièces du procès de 1773 et divers autres documents, nous font connaître les progrès de son organisation, sous le nom de communauté ou université, à partir de 1337.

A cette date, nous voyons *tous les hommes* de la communauté de Matviel se réunir, *selon la coutume, en assemblée provoquée par ordre des seigneurs* et nommer leurs procureurs pour négocier l'acapte des bois. Il est à remarquer que la convocation n'eut lieu que par ordre de Guilhaume de l'Estendart, résidant à Boissezon, mais avec la *présence* et *assistance* du sieur Guilhaume de Saluctions, bailli dudit lieu pour noble Dorde de Caylus, coseigneur de Boissezon. Ce qui implique l'obligation de l'entente des coseigneurs pour la validité des convocations. A cette époque la communauté n'avait pas d'organe officiel pour traiter ses affaires ; elle était tout entière à la discrétion des seigneurs.

La vente des bois en 1345, en présence du roi de France, marque un commencement d'affranchissement. On peut regarder la concession du choix des quatre hommes de probité pour la garde des bois, faite par les seigneurs à la communauté, comme le premier germe de son organisation future. Les pièces du procès de 1773 nous la montrent

composée de trois consuls, d'un conseil électif et d'un greffier consulaire.

Les consuls étaient élus pour un an, avec l'agrément des seigneurs. Ces derniers avaient le droit d'éliminer, sur la liste de présentation qui leur était soumise, les candidats qui n'étaient pas à leur convenance. Le premier consul avait le pas sur les autres. C'était lui qui administrait la communauté, tout comme nos maires actuels, avec cette différence qu'aucun acte administratif n'émanait exclusivement de lui ; il fallait l'intervention des deux autres consuls.

A côté de ces magistrats existait un conseil électif qui, dans certaines circonstances importantes, s'adjoignait les habitants les plus notables, comme nos conseils renforcés des plus imposés. Enfin dans les circonstances les plus graves, c'était l'universalité des habitants qui était appelée à délibérer. Les assemblées de l'universalité étaient convoquées par le premier consul, après autorisation préalable des seigneurs.

Dans les poursuites dirigées, en 1678, contre quelques habitants de Canac pour avoir défriché et brûlé certains ténements des bois de la communauté, le conseil créa un syndic, avec mission spéciale de poursuivre le procès. Antoine Vabre, notaire royal, résidant à Plos, fut investi de ce mandat.

Les seigneurs de Boissezon de Matviel n'avaient que la moyenne et basse justice, exercée par leurs baillis ou lieutenants de justice. Dans le procès de 1678, c'était le sieur André Lavit, qui occupait ce siége. Néanmoins nous voyons Pons de Thézan, coseigneur de Boissezon dans l'acte d'achat de Narulle en 1724, s'arroger le titre de *seigneur haut justicier et direct* de la dite métairie de Narulle, qualité qui lui donnait le *droit de retrait féodal et prélation* qu'il exerçait dans cet acte.

Au-dessus de la juridiction des ordinaires du lieu était le sénéchal de Carcassonne transféré plus tard à Castres.

Comme toutes les communautés, celle de Boissezon et Murat avait à payer les impôts généraux et les impôts locaux.

Les impôts généraux se réglaient aux assemblées du diocèse. M. Rossignol nous les a fait connaître dans son ouvrage : *Les assemblées du diocèse de Castres.* C'est dans ce travail intéressant à tant de titres que nous puiserons les données qui suivent.

La communauté de Boissezon de Matviel n'avait pas assez d'importance pour que son représentant à l'Assiette du diocèse fut coéqueur ou assistant. Son député, avec ceux de toutes les autres communautés rurales, faisait les impositions des deniers, nommait le syndic, le greffier et le receveur du diocèse. C'était ordinairement le premier consul qui était député. Tous les représentants étaient payés aux frais du diocèse. La multiplicité des affaires traitées dans ces réunions prolongeaient quelquefois leur durée d'une manière onéreuse pour le diocèse et aussi pour les délégués. C'est ce qui arriva à l'assemblée de 1577, commencée le 1er mai ; le 7, elle avait encore beaucoup d'affaires à examiner. Alors, il fut proposé aux députés des petits consulats, qui acceptèrent, de s'en retourner, en donnant pouvoir à un représentant d'une ville maîtresse ou à tout autre de les suppléer jusques à la fin. Il en fut de même en 1582. Cela dura ainsi jusques en 1634 où les petits consulats ne furent plus appelés aux Assiettes. Une fois le *département* ou répartition fait, le greffier en dressait un procès-verbal, dont il envoyait une copie ou *mande* à chaque consulat, avec la désignation de la quotité d'impôts concernant ce consulat.

Les impôts généraux comprenaient les deniers royaux et provinciaux votés par les États du Languedoc et répartis entre toutes

les communautés du diocèse dans les assemblées ou Assiettes. Le diocèse de Castres était taxé à 4330 livres, 13 sous, 9 deniers pour 100,000 livres votées par les États. Cette base de répartition entre les divers diocèses de la province fut maintenue jusques en 1789.

Les tables de sous-répartition des impôts du diocèse entre les diverses communautés, en prenant pour base le cadastre ou compoix, furent arrêtées une première fois en 1543 et modifiées en 1565. Le compoix du diocèse ayant subi des remaniements en 1572, il s'ensuivit une modification dans la répartition de l'impôt sur les biens roturiers du diocèse, dont le chiffre fut fixé à 3,419 livres, au lieu de 3,557 livres, chiffre de 1565. La part incombant à Boissezon de Matviel était de 89 livres, 9 sous ; celle de Cabannes-et-Barre de 47 livres, 3 sous et celle de Nages, de 47 livres, 14 sous.

Ces tables, révisées et imprimées en 1610, fixent le tarif suivant pour 1000 livres d'impôts dans le diocèse : à Boissezon de Matviel, 26 livres, 3 sous, 9 deniers ; à Cabannes-et-Barre, 13 livres, 15 sous, 9 deniers ; à Nages, 13 livres, 7 sous, 3 deniers.

Le compoix ou cadastre, base de ces tarifs, avait été établi dans chaque commune dès le commencement du 15me siècle.

La quotité de l'impôt de Boissezon de Matviel, comparée à celle des autres communes du diocèse, lui assigne un rang considérable, puisqu'il n'y en a que six qui aient un chiffre plus élevé que le sien. Un impôt nouveau avait été consenti par les États en 1694 pour frais de guerre ; c'était la capitation, payable par tous indistinctement et par tête. Le chiffre de cet impôt pour Boissezon était de 2185 livres en 1747 ; il n'y avait que huit communes dans le diocèse qui payassent une plus forte somme. Nages était taxé à 1146 livres ; Cabannes-et-Barre à 1065 livres. En 1789 la quotité de la capitation pour Boissezon de Matviel était de 2302 livres, sur 290 chefs de famille, taxés à 7 livres, 17 sous, 11 deniers par tête. Il est à remarquer que dans cette communauté, les valets n'étaient pas imposés, tandis qu'ils l'étaient à Castres et ailleurs. Ici Boissezon de Matviel occupe le huitième rang par l'importance de sa taxe.

Parmi les 49 communes sur lesquelles pesait le vingtième de l'industrie, Boissezon payait 236 livres et occupait le quatorzième rang ; Cabannes-et-Barre payait 68 livres et Nages 73 livres.

Le chiffre élevé des divers impôts qui pesaient sur Boissezon de Matviel lui assignent un rang considérable parmi les communes du diocèse, dont dix seulement avaient une population supérieure à la sienne. Le nombre de ces communautés variait entre 70 et 76. Cette variation dépendait du sort fait aux demandes de séparation ou d'annexion de certaines localités, par rapport aux divers consulats dont elles étaient plus ou moins rapprochées. C'est ainsi qu'en 1783 la population de Barre voulut être séparée de Cabannes, se fondant sur ce que ces deux villages formaient deux paroisses et deux terres distinctes, chacune avec son seigneur particulier. Cette demande fut accueillie par l'Assiette de 1786 et les intéressés s'adressèrent aux États du Languedoc pour être autorisés à former une nouvelle commune. La révolution ne leur laissa pas le temps de réaliser ce projet.

En 1734 il fut fait un état des terres incultes du diocèse ; cet inventaire en attribue 3012 sétérées, dites fougères et bruyères, à Cabannes-et-Barre et 1559 sétérées à Nages.

Là s'arrêtent pour le moment mes emprunts au livre de M. Rossignol ; il me reste les papiers de famille et les manuscrits du

Capitole de Toulouse à mettre à contribution.

Les impositions locales étaient ou fixes ou variables. Aux premières se rapportaient les redevances annuelles contractées par les masades ou les particuliers, lors de la cession par les seigneurs des terrains sur lesquels elles étaient établies. Ces redevances, désignées sous le nom collectif de censives, étaient en argent ou en denrées le plus souvent et figuraient sur les actes sous le nom d'albergue.

Les impositions variables, connues sous le nom collectif de droit de champart, étaient désignées le plus souvent sous les noms de tasque, terrages, solatages et constituaient la dîme, variable selon l'abondance ou la rareté des récoltes.

A part ces droits annuels, les seigneurs exerçaient le droit de mutation, sous le nom de droit de lods. Ils se réservaient encore le droit de prélation ou retrait féodal, exercé par de Thézan sur le domaine de Narulle en 1724. Ce droit de préférence autorisait le seigneur à racheter le fief vendu par le vassal en remboursant le prix d'achat et les loyaux coûts.

La plupart des reconnaissances ou actes de cession des masades de la terre de Boissezon datent de la fin du 15me siècle ; ils ont été consentis par Jean de Peyrusse, coseigneur de Boissezon. Celles de Félines, du Causse et de Candoubre portent la date de 1480.

Dans les archives du Capitole, à Toulouse, se trouve une liasse de documents relatifs à Boissezon de Matviel ; dans l'un d'eux sont récapitulées les censives de l'année 1732. Les habitants de Cambert y figurent pour 1 setier seigle et 27 sols argent ; ceux du Causse pour 15 quartes avoine ; ceux de Canac pour 15 quartes avoine grosse, qui furent remises à Moutou d'Arnac pour le payer des travaux faits au château. Or ce Moutou d'Arnac devait être menuisier, si l'on en juge par la profession des habitants actuels de cette localité, où se trouvent plusieurs familles portant le nom de Moutou. Les habitants de Peyroux sont plus chargés, leur cote s'élève à 18 quartes avoine, 7 poules et 4 setiers seigle. Les habitants de Condomines payèrent 6 quartes seigle, 3 quartes avoine et 3 livres argent ; ceux de Révaillés, 3 setiers de seigle et 12 setiers d'avoine. Ceux de Félines donnèrent à Cadenat 4 setiers d'avoine et portèrent au château 1 quarte de seigle, 7 quartes d'avoine et une poule. Ce Cadenat, dont il est encore question en d'autres endroits, était sans doute le muletier du château que l'on payait en nature comme le menuisier Moutou. Dans l'énumération de ces censives figurent toutes les localités de la commune ; il serait trop long de les énumérer toutes. Il est bien expliqué que toutes ces censives furent portées au château, à part ce qui fut remis à Cadenat et à Moutou.

A la suite de cette pièce s'en trouve une autre, sous le n° 624, qui est de la même date que la précédente et intitulée : *État des accords de la terre de Boissezon*. Là sont désignés les noms des individus de chaque localité qui ont traité avec les seigneurs, pour les gerbes de tasque de chaque masade qu'ils prélevaient et pour lesquelles ils s'engageaient, en traitant à forfait, à fournir des quantités de seigle déterminées. En tête se trouve Condomines : *Accordé les gerbes de tasque de la masade de Condomine et Masviguet à Jean Bellaman, accord à 10 setiers seigle* ; viennent ensuite Candoubre et la Landette : *Accordé à Jean Farenc les gerbes de tasque de la Landette et de Candoubre, accord en tout à 15 setiers seigle*. Ainsi de même pour les masades du Burguet, de Bessoles, de Gabaude et autres. Il en est de même

pour les métairies de la Griffoulède et de Lacourt. Pour cette dernière, Arribat, métayer de M. Lavit, doit pour la tasque de ses gerbes, d'après l'accord fait avec les seigneurs, 26 setiers de seigle. En dehors du territoire actuel de la commune de Murat, figure la métairie de la Matho, comprise aujourd'hui dans la commune de Nages, dont l'accord avec Jacques Marty, métayer de M. de Cesso, est fixé à 3 setiers 3 quartes de seigle pour la tasque de ses gerbes.

Une série de feuilles manuscrites qui sont, à vrai dire, le journal de maison du château de Boissezon de Matviel, expliquent la nature et la quotité des revenus de ce fief. A l'aide de ces pièces, il serait aisé de préciser la situation financière de la famille de Genibrouse, en joignant les revenus des domaines de Merle, des Senausses, des Longagnes, de l'Ardenas et autres qu'elle possédait, aux redevances dont nous venons de donner un aperçu. Un calcul approximatif basé sur ces données devrait attribuer au seigneur de Boissezon un revenu annuel de 20,000 livres environ.

(*A suivre.*) Dr RASCOL.

BIBLIOGRAPHIE

I

M. Rossignol, de Montans, l'auteur des *Monographies des communes de l'arrondissement de Gaillac* et d'autres publications remarquables, relatives à l'histoire de notre département, publie un volume intitulé : *Monographies des communes du canton de Lautrec*. Cet ouvrage a déjà valu à son auteur les éloges de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse et ceux de la Société archéologique du Midi de la France.

Nous espérions que M. Rossignol continuerait son œuvre et qu'il nous donnerait les Monographies de toutes les communes du département, comme il en avait formé le projet ; mais il paraît, d'après les quelques lignes de préface qu'il a mises en tête de son livre, qu'il renonce à ce projet. Nous le regrettons vivement, car il est du petit nombre de ceux qui remontent aux sources et dont les consciencieux travaux abondent en renseignements utiles.

Dans son nouvel ouvrage, M. Rossignol retrace, en 140 pages, l'histoire de Lautrec, sous le rapport féodal, civil et religieux ; il décrit les monuments de cette petite ville qui apparaît dans l'histoire au VIIe siècle, et donne des détails intéressants sur les faits et gestes des vicomtes qui ont, pendant tout le moyen-âge, joué un rôle important dans le Midi.

Le canton de Lautrec se compose de dix communes : Brousse, Gibrondes, Lautrec chef-lieu, Montpinier, Montdragon, Peyregoux, Puycalvel, Saint-Genest, Saint-Julien et Venès ; mais à part le chef-lieu deux seules de ces communes, Venès et Montdragon, offrent quelque intérêt historique. Montdragon était membre de la baronnie de Lombers. M. Rossignol le croit désigné en 961, sous le nom de *Dargon*, dans le testament du comte de Rouergue. C'est sur son territoire que se trouvent les restes du monastère de La Salvetat.

Les Monographies des communes du canton de Lautrec sont suivies de documents, au nombre de quatorze, parmi lesquels nous signalerons les chartes des priviléges de Lautrec, les hommages rendus par les vicomtes et les titres de fondation de La Salvetat.

II

PER L'ALSACIO-LOURRENO

Pour l'Alsace-Lorraine. Les félibres viennent de publier sous ce titre un recueil de poésies inspirées par le plus ardent patriotisme et qui se vend au profit de nos frères pauvres d'Alsace-Lorraine (1). C'est M. A. Fourés, de Castelnaudary, qui a eu la généreuse pensée de convier à cette œuvre patriotique ses confrères en félibrige.

Ce recueil est précédé d'une lettre de Mistral, par laquelle il déclare s'associer de plein cœur au noble but de ceux qui ont eu l'initiative de cette publication. Nous remarquons dans cette lettre le passage suivant :

« ... E me permetrés alor de vous dire en simplo proso ço que li cambarado vous cantaran en vers. Sabès, à moun avis, quau pòu dire mies que tout, quau pòu dire à la Franço, à l'Alemagno emai au mounde, la part que la Prouvènço, la part que lou Miejour an presso à la defènso dins aquéu grand auvàri ? — Es aqueli

« Que, jalous de mouri, courrien au chapladis
Pèr apara lou noum de Franço » ; (2)

« es lou coumandant Teyssier, noste brave ami d'Albi, que s'immourtalisè dins la vilo de Bitche, en sauvant aquelo plaço maugrat tres boumbardamen ; es lou commandant Taillant, d'òu Pont-Sant-Esperit, en quau sa vilo a decerni uno espaso d'ounour pèr avé defendu gloriousamen Phalsbourg ; es lou sang, es la mort de tant de bèus enfant de nòstis encountrado que dormon aclapa souto li fourtaresso de La Lourreno e de l'Alsaço. E lou sang sauno. »

... Et vous me permettrez alors de vous dire en simple prose ce que les camarades vous chanteront en vers. Savez-vous, à mon avis, quels sont ceux qui peuvent dire mieux que n'importe qui, ceux qui peuvent dire à la France, à l'Allemagne et même au monde, la part que la Provence, la part que le Midi ont prise à la défense dans ce grand désastre ? — Ce sont ceux

« Qui, jaloux de mourir, couraient à la tuerie
Pour défendre le nom de France ; »

« C'est le commandant Teyssier, notre brave ami d'Albi, qui s'immortalisa dans la ville de Bitche, en sauvant cette place malgré trois bombardements ; c'est le commandant Taillant, du Pont-Saint-Esprit, à qui sa ville a décerné une épée d'honneur pour avoir défendu glorieusement Phalsbourg ; c'est le sang, c'est la mort de tant de beaux enfants de nos contrées qui dorment ensevelis sous les forteresses de la Lorraine et de l'Alsace. Et le sang saigne. »

(1) Albi, chez Mlle Tranier.

(2) Mirèio, chant VII.

On nous saura gré de reproduire le sonnet suivant, en Languedocien, sous-dialecte d'Albi :

A BITCHE

« Aquel drapèu... demandarèi que siègue depausat al musè d'artilhariè junquos al jour ount poudra estrè tournat aici per uno armado valourouso e trioumfanto... »
(Paraulos del loc-tenènt-coulounèl Teissié, dins Bitche, lou 15 de mars 1871).

O Bitche de la Mouselo,
Que ses aro à l'Alemand,
Mais que demoros fidelo
A la Franço, que t'aiman !

O tant fiero Doumaiselo !
Abèn, aici, toun galant
Que te mantenguèt piucelo !
— El, valent coumo Taillant,

Tessié nous pourtèt toun gage
— Probo de soun bel courage, —
Lou drapèu francés broudat.

Qual te lou tournara cande ?
Qual sera lou nostre mande ?
Qual ? — Teissiè, lou grand souldat !

LA CIGALO DE LA LIBERTAT.

A BITCHE

« Ce drapeau... je demanderai qu'il soit déposé au musée d'artillerie, jusqu'au jour où il pourra être remis ici par une armée valeureuse et triomphante... »

(Paroles du lieutenant colonel Teyssier, à Bitche, le 15 mars 1871).

O Bitche ! ô clé de la Moselle,
Tombée aux mains de l'Allemand,
Mais à notre France fidèle,
A toi notre âme et notre sang !

Car ici, noble citadelle,
Vit parmi nous le preux vaillant
Qui te garda fière et pucelle.
Héroïque comme Taillant,

Teyssier nous apporta ton gage,
— Témoin sacré de son courage : —
Le drapeau pour qui ton cœur bat.

Qui te le rendra, Vierge altière ?
Qui sera notre mandataire ?
Qui ? — Lui, Teyssier, le grand soldat !

Ernest HAMELIN.

Extraits des registres du Parlement de Toulouse (1619-1620) (1)

R. 1619 (mai). (2). — Présentation au Roi d'une liste de quinze présidents et conseillers de la Cour, à l'effet d'en élire huit pour la prochaine session de la Chambre de Castres, avec délibération que Sa Majesté sera humblement suppliée de maintenir la dite Cour au droit de nomination du président et des huit conseillers, suivant son ancien privilège.

R. 1619 (août). — L'église de Notre-Dame de Belloc, au lieu de Saint-Amans, diocèse de Lavaur, sera reconstruite à neuf, dans six mois, sur son ancien emplacement, et assez vaste pour contenir les catholiques ; le quart des fruits décimaux est affecté à cette construction et les habitants feront les charrois.

R. 1619 (octobre novembre). — Les syndics et consuls de Gaillac sont condamnés à payer à Antoine Rossel, commandeur de la collégiale et de l'hôpital Saint-Pierre et Saint-André de cette ville, le prix du fonds employé au bâtiment de la terrasse, aux fortifications et aux autres usages communaux, duquel prix il sera fait acquisition de nouveaux fonds, au profit de la commanderie ; la Cour statue, en outre, sur le dépôt des archives de la commanderie et sur les comptes à rendre à nouveau par les comptables, qui ne les ont pas rendus régulièrement, et elle renvoie, pour le surplus, les parties devant l'évêque d'Albi ou son vicaire général, plaçant Antoine Rossel sous la protection et sauvegarde du Roi et de la Cour. — François Boissier, premier consul de Rabastens, et ses collègues, continueront l'exercice de leurs charges et seront remis en possession de la serrure et des clés de la maison consulaire ; il est inhibé à Roch Combettes, juge au siège d'Albigeois ; à Pierre Pagès, son lieutenant, et à tous autres, d'y mettre obstacle, à peine de 4,000 livres ; il est enjoint aux consuls de Gaillac et de Cordes de donner à Boissier bonne procuration à l'effet d'assister tant à l'assemblée des États de Languedoc, qu'à celle de l'Assiette, conformément à l'édit du 30 octobre 1618.

R. 1620 (février). — Arrêts réglant l'élection des marguilliers de l'église de la Platé, à Castres ; la reddition des comptes ; et renvoyant à l'évêque la question de l'augmentation du nombre des prêtres ; — décidant que l'église St-Jacques de Villegoudou

(1) Ces extraits sont tirés de l'*Inventaire-sommaire* des archives de la Haute-Garonne, série B.

(2) Dates extrêmes du (R) registre.

sera réédifiée suivant les dispositions de l'arrêt du 14 juin 1606 ; réglant les prétentions du syndic de l'abbaye de Sorèze à la dîme sur certains produits de la commune de Besaucèle, comme prieur de Saint-James dans cette commune.

R. 1620 (mars). — Pierre Vialars est maintenu en la possession d'un obit fondé dans l'église paroissiale de Saint-Michel, à Cordes.

R. 1620 (juin). — Arrêt portant que les prétendues provisions qui donnent au sieur de Modène les revenus du comté de Castres, et l'ordonnance des trésoriers-généraux de France au bureau de Toulouse, rendue en conséquence, seront remises devers la Cour dans la quinzaine, avec défense audit de Modène de s'en prévaloir. — Il est fait défense aux officiers de la grande maîtrise des eaux et forêts de troubler la commune d'Anglés dans la jouissance des pâturages du lieu, suivant l'arrêt de 1562, produit au procès, jusqu'à ce qu'il ait été statué, sur le tout, par arrêt définitif.

R. 1620 (juillet). — Injonction aux consuls de Lisle-d'Albigeois de mettre garnison dans le château de Belbèse ou St-Salvi, refuge ordinaire des gens sans aveu, prévenus de crimes, ou condamnés et dont on cherche à s'emparer, à cause des bruits de guerre. — Jean Bernardy est maintenu au prieuré de Notre-Dame-la-Belle, en la ville de Lavaur.

R. 1620 (août). — Le Roi est maintenu en la faculté d'affermer les herbages et glandages d'un terroir contentieux entre lui et les habitants d'Anglés ; de vendre et d'inféoder les terres et vacants du lieu, sans préjudice du droit de pâturage appartenant aux habitants. — Par provision, la justice sera exercée à Penne-d'Albigeois, par les consuls et le juge du pays.

COUMO T'AÏMI!... (1)

A moun Fil.

—

T'aïmi, coumo lè parpaïllol
Aïmo flou noubèlo :
T'aïmi, coumo lè roussignol
Aïmo ritournèlo !...

T'aïmi, coumo les agnèlous
Aïmoun la bèrduro ;
T'aïmi, coumo les aoûzèlous
Aïmoun l'aïgo puro !...

T'aïmi, coumo lè ménèstral
Aïmo sa musétto ;
T'aïmi, coumo lè poulit cèl
Aïmo l'èstélléto !...

T'aïmi, coumo lè chot créntous
Aïmo néït éscuro ;
T'aïmi, coumo'l bouquèt dè flous
Aïmo la frèscuro !...

T'aïmi, coumo lè pastourèl
Aïmo sa mountagno ;
Anfins... t'aïmi, cou'l tourtourèl
Aïmo sa coumpagno !...

Charles PEYRONNET.

VARIA

M. Pech, notre compatriote, a fait don au musée d'Albi de sa statue en marbre « *Dernière vision* » qui a valu une médaille à son auteur au Salon de cette année. Nos lecteurs savent que cet artiste avait été reçu, quatrième sur dix, au concours de Rome. « C'est un concours excellent, dit le *Courrier de l'art* du 9 août dernier ; parmi les dix maquettes, il n'en est pas une seule qui ne contienne des qualités sérieuses de composition, d'ar-

(1) Dialecte de Castelnaudary.

rangement et de modelé. Tous les logistes savent leur métier. » La difficulté était donc grande pour l'attribution des prix et, de l'aveu de tous les sculpteurs, M. Pech aurait mérité d'être placé au second rang. Le jury en a jugé autrement ; mais notre compatriote saura prendre sa revanche et M. A. Mercié, son maître, n'hésite pas à lui prédire un très bel avenir.

A la liste des artistes du département du Tarn dont les œuvres ont été admises au Salon, et que nous avons récemment publiée (page 272), nous devons ajouter le nom de M. Taxile Doat qui a exposé dans la section de sculpture, une *Farandole* en pâte rapportée. Cette charmante composition, dont le *Catalogue illustré du Salon* reproduit le dessin (n° 239), a été fort appréciée.

Nous avons remarqué à l'exposition internationale des Beaux-Arts à Munich, parmi les œuvres des artistes français :

1° Un tableau de M. Nazon (François-Henri), né à Réalmont (Tarn), élève de Gleyre. Cette peinture, qui appartient au gouvernement français, est ainsi désignée au catalogue : *Bords de l'Aveyron, soir d'automne.*

2° Les plans et les détails de sculpture de notre charmante église de Lescure, par M. Laffillée. Le livret place au XIIe siècle la construction de cette église et la classe dans les monuments de l'école Languedocienne, dont les limites remonteraient le Gers et s'étendraient le long des Pyrénées et jusqu'en Aragon. Au nord, elles suivraient une ligne qui, au-dessus d'Agen, longerait l'Aveyron jusqu'à Saint-Antonin, puis irait joindre le Tarn à Albi, remonterait cette rivière et suivrait le cours de l'Hérault.

3° Et, dans la section d'architecture civile, les dessins de l'Hôtel-de-Ville actuel de Cordes, monument du XIIIe siècle. Ces dessins sont de M. Goût et représentent l'état actuel de l'édifice, son élévation restaurée et la coupe des bâtiments.

Nous apprenons que notre compatriote M. Briguiboul, qui s'intéresse vivement au Musée de Castres, vient de lui donner un charmant tableau représentant une *Jeune Algérienne* qui danse.

La mort vient d'enlever, le 25 août courant et dans sa quatre-vingtième année, la mère vénérée de Frédéric Mistral, le *Capoulié des Félibres,* que nous avons vu présider ici la grande assemblée de Sainte-Estelle, pendant le dernier Concours régional. Connaissant les sentiments de piété filiale qui animaient Frédéric Mistral, nous ne pouvons que nous joindre à lui pour déplorer la perte irréparable qu'il vient de faire.

On sait (voir page 303) que les travaux d'agrandissement de l'église paroissiale de Rivières ont mis à découvert un écusson en pierre de grès, arrondi dans sa partie inférieure comme les écus espagnols et portant « deux clochettes, celle de dextre surmontée d'une fleur de lys, celle de sénestre surmontée d'une croix pattée. » — On demande à quelle famille ou à quelle communauté ont pu appartenir ces armoiries ?

Le Directeur-Gérant,
ÉMILE JOLIBOIS.

ÉTUDE SUR LE CANTON DE MURAT

(Suite.) (1).

SEIGNEURS DE BOISSEZON DE MATVIEL (2)

Les documents les plus anciens que nous connaissions sur les seigneurs de Boissezon de Matviel et Nages se trouvent à Toulouse aux archives du capitole. (3)

Comme nous l'avons déjà dit, le fief de Boissezon n'avait jamais été possédé par une seule famille mais par deux coseigneurs, dont l'un résidant au château de Boissezon avait les deux tiers ; l'autre, résidant à Nages, n'avait qu'un tiers. Au commencement du 14e siècle, nous trouvons les deux familles de Caylus et de l'Estendart en possession de cette seigneurie. La première, habitant le château de Nages est représentée par messire Déodat de Caylus dont les ascendants nous sont inconnus, aussi bien que la date de leur entrée en possession de la portion de ce fief leur appartenant. Tout ce que nous en savons, c'est que, proche de Nages, est le domaine de Caylus qui a toujours été possédé par le seigneur résidant à Nages et d'où cette famille peut bien avoir tiré son nom.

Il n'en est pas de même de l'autre famille, qui venait d'acquérir les deux tiers de la seigneurie de Boissezon et Nages. Ce fut Pierre de l'Estendart qui l'acheta moyennant 400 livres, à Jeanne de St-Fériol, femme de Hugues de Massilian, seigneur de Camarés. Jeanne de St-Fériol, la tenait de Gaston de Peyrolles dont elle avait été l'héritière.

Peu après cette acquisition, Pierre de l'Estendart, dont les ancêtres nous sont inconnus, n'est plus ; c'est son fils Gallot de l'Estendart qui lui succède. Sa déclaration de mariage remonte à 1309. Après, nous trouvons le mariage de Marguerite, fille de Gallot, avec noble Bertrand de Brusquet, seigneur du château de Blan. La dot de Marguerite consistait dans l'abandon des droits que la famille de l'Estendart avait sur le territoire de l'Ardenas, de la Capelle et de Laroque, dans la juridiction du château de Blan.

Gallot n'était pas le seul descendant de Pierre de l'Estendart, puisque vers 1318, il accepta *tant pour soi que pour ses frères*, la sentence arbitrale de Jean Boudaille, prêtre et prieur du prieuré de St-Baury, dans un différend survenu avec Déodat de Caylus, coseigneur de Nages et Boissezon.

Le 27 février 1337, ce furent Guilhaume de l'Estendart et Dorde de Caylus qui convoquèrent l'assemblée de la communauté de Boissezon pour nommer des procureurs destinés à traiter de l'acquisition des bois. Le 21 juillet 1345, la vente de ces bois fut consentie par Dorde de Caylus et Guilhaume de l'Estendart, traitant au nom de son neveu Pierre, fils de Lyasson de l'Estendart.

Il n'y a pas loin de cette dernière date à celle de la désastreuse bataille de Poitiers (1356) où durent se trouver ces nobles de Caylus, de l'Estendart, de Brusquet et tant d'autres seigneurs de nos contrées. Plusieurs d'entr'eux firent inévitablement partie de

(1) Voir tome IV, page 310.

(2) Les renseignements que possède le Directeur de la *Revue* lui ont permis de compléter sur plusieurs points ce chapitre du travail de M. Rascol.

(3) Un inventaire de la succession de Gabrielle de Genibrouse, dressé en 1788, mentionne la donation de la seigneurie de Boissezon, à Jean *Manicort*, ses frères et successeurs, en 1268, par Philippe de Montfort, deuxième du nom, investi de la seigneurie de Castres, et par son père Philippe I. L'acte de cette donation est daté de Castres. Nous avons encore remarqué dans cet inventaire la mention d'un instrument de rémission en faveur de *Amalric* et *Amblard* de Genibrouse, en 1298. E. J.

l'immense hécatombe des chevaliers français, qui périrent victimes de leur courage irréfléchi dans cette lamentable journée.

Les troubles qui suivirent la captivité du roi Jean, les horreurs de la Jacquerie (1358), les brigandages des grandes compagnies (1361), des routiers, des maillotins et des tuchins (1382) remplirent presque la seconde moitié de ce siècle où nous ne trouvons aucun acte, aucun renseignement sur les familles féodales qui nous occupent (1). Les Tuchins surtout ravagèrent nos montagnes où ils s'étaient emparés de plusieurs châteaux, d'où ils ne sortaient que pour se livrer au pillage, à la destruction et au meurtre. Le duc de Berry gouverneur du Languedoc réprima vigoureusement leurs brigandages et fit raser plusieurs châteaux qui leur servaient de repaires. Celui de Murat pourrait bien être de ce nombre. Si on considère qu'il n'était occupé que par une garnison dont les nécessités de la guerre avaient dû réduire le personnel, il ne serait pas étonnant qu'il fût tombé au pouvoir des brigands qu'on aurait été obligé de déloger à coups de canon.

Il faut arriver au 13 février 1418 pour retrouver la trace de la famille de Caylus ; à cette date, nous trouvons Guilhaume de Caylus consentant une vente, comme fondé de pouvoirs de son père, Guilhaume de Caylus, seigneur et baron de Caylus, Olargues, Boissezon, etc. Cet acte passé au lieu de Murat, confirme l'achat que Raymond Rigaud a fait, de noble Pierre de Pradel, du tiers du moulin de Narulle.

En l'année 1485, le seigneur de Caylus baille, à nouveau cens, la faculté de construire un moulin aux appartenances de la masade de Narulle. En 1515, reconnaissance est faite du même moulin de Narulle à Guilhaume Lévi, sieur de Caylus. A partir de ce moment nous ne retrouvons plus la famille de Caylus, qui est remplacée dans ses droits sur la terre de Boissezon, Murat, Nages et Olargues par le sieur de Thézan, vicomte du Poujol. Ainsi qu'il a déjà été dit, nous nous occuperons plus tard de cette puissante famille, qui a longtemps dominé dans le pays et qui avait de vastes domaines et de nombreuses ramifications dans le Languedoc.

La famille de l'Estendart que nous avons vu prendre possession du château de Boissezon, vers 1300, n'y est plus en 1480, époque où nous trouvons à sa place la famille de Peyrusse. Les reconnaissances des masades de Felines, du Causse et de Candoubre sont consenties au noble Jean de Peyrusse, seigneur pour deux parts des lieux et juridiction de Boissezon, Murat et Nages.

Cette famille de Peyrusse devait être ancienne, puisqu'en 1300, un de ses membres, Bernard de Peyrusse, fut, d'après la *Gallia christiana*, le vingtième abbé de l'abbaye d'Ardorel.

Comme la majeure partie des seigneurs du Languedoc, celui de Boissezon de Matviel avait adhéré à la réforme. Antoine de Peyrusse, seigneur de Boissezon (1), contribua à la première prise de la ville de Castres (1562), par les religionnaires sous les ordres de Guilhaume Guillot de Ferrières. Ce dernier, nommé gouverneur de la ville, s'adjoignit Antoine de Peyrusse et J. J. de Voisins, baron d'Ambres, pour l'organisation et la direction de la nouvelle conquête.

En 1568, nous retrouvons les mêmes Antoine de Peyrusse et Guilhaume de Ferrières à la tête des calvinistes. Les mémoires de

(1) Pierre de Lestendart, en 1389, et Raimond Armand de Lestendart, en 1397, reçoivent des reconnaissances. E. J.

(1) Il était fils de noble Pierre Ramon de Peyrusse, seigneur de Boissezon, et dès 1533, il dénombrait les fiefs qu'il possédait à Léjos. E. J.

Gaches nous apprennent que cette année-là, M. de Boissezon de Matviel, qui n'était autre qu'Antoine de Peyrusse, fut élu le 10 septembre, par la noblesse, pour le gouvernement du Castrais, tandis que la ville voulait M. de Ferrières. Tous deux furent établis gouverneurs, avec un conseil sans lequel ils ne pouvaient rien entreprendre. Ce fut Antoine de Peyrusse qui, en sa qualité de gouverneur, présida l'assemblée diocésaine tenue par les religionnaires à Castres, le 2 mai 1569.

Gaches nous apprend encore que le sieur de Boissezon, gouverneur de Castres, faisait retarder l'attaque de Brassac, parce qu'il était parent de la dame du lieu, Catherine de Narbonne, épouse de La Palu. La mère d'Antoine de Peyrusse était Gabrielle de La Palu (1). L'influence d'Antoine de Peyrusse ne retarda pas longtemps cette attaque, puisque c'est le 21 juin 1569 que cette ville fut prise par le sieur de Biron, frère du maréchal de ce nom, commandant du Haut-Languedoc.

Voici d'après Gaches quelle fut la fin du dernier des Peyrusse, qu'il appelle Pierre, probablement par erreur (2). En effet, jusqu'ici ce Pierre n'avait été mentionné nulle part, tandis qu'Antoine qui avait joué un rôle considérable, disparaîtrait de la scène sans qu'on sût comment. Pierre de Peyrusse, s'il est un personnage réel, serait frère ou fils d'Antoine. Frère, il aurait figuré quelque part avant la dernière date de 1569, où Antoine est gouverneur de Castres. Il fallait en effet qu'il eût fait quelque chose de remarquable pour mériter l'éloge que fait de lui l'auteur en question, en disant qu'il était brave, zélé pour son parti, mais trop entreprenant. Fils d'Antoine, il eût été trop jeune pour la paternité que lui attribue Gaches, car Aldonce (1) se remariait en 1575, après avoir eu un enfant de son premier mari. Ces raisons me paraissent suffisantes pour croire qu'il s'agit d'Antoine et non de Pierre.

Le château de Verrières, près Belmont, était occupé par une bande de voleurs qui s'y étaient fortifiés sous la conduite du capitaine Navarre. Ils rançonnaient tout le pays d'alentour. Fatiguées de leurs méfaits, les communes environnantes, sans distinction de religion, prièrent le seigneur de Boissezon de les délivrer de ce voisinage. Laginié, chef catholique, avait promis de ne pas secourir les brigands. Peyrusse assiégeait le château sans appréhension aucune du dehors, lorsque Laginié tomba à l'improviste sur les assiégeants, les mit en déroute et poursuivit le sieur de Boissezon jusque sous les murs de son château. A quelque temps de là, Peyrusse, à la tête de la plus grande partie des troupes de la montagne, accompagnait Montgommery au siége du château de Rassis près Réalmont. Le château pris, Laginié qui s'y trouvait fut mis à mort par son ennemi, qui vengea ainsi la perfidie de Verrières.

Cependant le sieur de Boissezon voulut avoir raison de Verrières ; il y mit le siége

(1) Pierre Raymond de Peyrusse, épousa Gabrielle La Palu, le 21 novembre 1508. E. J.

(2) Il n'y a pas erreur de la part de Gaches. Antoine de Peyrusse se démit de sa charge de gouverneur de Castres, en 1569, et il mourut peu de temps après. Il laissait deux enfants : Pierre, qui fut aussi zélé que son père pour la défense de l'église réformée, et Aldonce qui épousa en 1575, en secondes noces, Guillaume de Génibrouse, seigneur de Saint-Amans-Valtoret, fils de Sébastien et de Françoise de Lescure. En 1577, Pierre de Peyrusse se joignit au corps de troupe que Paulin conduisit au secours de Montpellier. Il fit alors son testament qu'il renferma dans un des coffres du château de Boissezon ; mais craignant que cet acte ne fut contesté, parce qu'il n'était pas rédigé en acte public, il le refit en 1582, dans le château de son beau-frère, le seigneur de Saint-Amans. Il allait alors au secours de Genève assiégé par les catholiques. Il servait dans le Bas-Languedoc sous les ordres de Châtillon. En 1586 Montgommery lui donna la lieutenance de ses gens d'armes. Il fut tué, comme le dit M. Rascol, sous les murs du château de Verrières, le 16 octobre 1586. E. J.

(1) Nous avons dit qu'Aldonce de Peyrusse était la sœur de Pierre. E. J.

et mourut d'un coup d'arquebuse au moment où il allait reconnaître le fossé avant l'assaut. L'héritier de Boissezon, Aldonce de Peyrusse, mariée en premières noces avec Étienne de Caylus, seigneur de Colombières, chevalier de l'ordre du roi, en eut un fils, François, seigneur de Rouayroux, mort en bas âge ; elle se remaria le 29 novembre 1575 avec Guilhaume de Genibrouse, seigneur de St-Amans. Le contrat de mariage fut signé au château de Boissezon de Matviel, en présence de Séguine de Caraman et de Foix (1).

Ce mariage fit passer la seigneurie de Boissezon de Matviel, Murat et Nages, ainsi que celle de Colombières dans la maison de Genibrouse.

Cette famille est une des plus anciennes et des plus considérables du Languedoc. Son histoire, conservée aux archives du Capitole à Toulouse, nous la montre, dès le neuvième siècle, mêlée aux grands événements de la province et du royaume. Ses alliances avec les plus puissantes familles du midi augmentèrent singulièrement ses possessions et ses titres. Nous allons essayer de jalonner sa généalogie.

Le chef de la famille de Genibrouse habitait Castres ; *erat mercator*, il était marchand et vivait au neuvième siècle. Jean de Genibrouse, un de ses descendants ne nous est connu que par son épitaphe, qui nous apprend qu'il mourut en 920, après avoir été trois fois consul et avoir fondé la chapelle de St-Maur dans l'église de St-Benoît de Castres. Son frére, Étienne de Genibrouse, était prieur cette année-là (2).

Après cette date, il s'écoule une longue période durant laquelle nous n'avons aucune donnée sur cette famille, que nous retrouvons au 24 avril 1450, pourvue de titres nobiliaires. La pièce où nous puisons ce renseignement est le testament de noble François de Genibrouse, coseigneur *de Traveto et de Recisa* (1).

Le 19 novembre 1481, Jacques Ier de Genibrouse (2) acquit du comte de Castres et de Vendôme, la moitié de la terre seigneuriale de St-Amans-Valtoret, et en 1488, il reçut l'hommage d'Antoine Jean, pour le fief de Cavalarieu, situé dans St-Amans-Valtoret. Enfin, nous trouvons, à la date du 17 juillet 1491, le testament de noble Jacques de Genibrouse, coseigneur de la ville mage de St-Amans, en faveur de ses enfants François et Pierre, fait au château d'Arifat ou *Agreffuelha*, près Castres. Il faut remarquer, qu'à ce moment, la seigneurie d'Arifat appartenait aux Genibrouse.

François de Genibrouse épousa le 9 mai 1498, Marguerite Guillot, fille d'Arnaud Guillot, coseigneur du château de Ferrières. La dot de la nouvelle mariée était de 600 florins tournois et six toilettes de noce. La cancellation des engagements d'Arnaud Guillot pour la dot de sa fille, est datée du 2 mai 1522, pour complet paiement.

Un dénombrement fait en 1503 par François de Genibrouse, seigneur de la moitié de St-Amans, établit que cette terre était jouie par indivis avec le comte de Castres.

Le 13 mars 1508, intervint une transaction entre noble François de Genibrouse cosei-

(1) C'est le contraire : Aldonce épousa en 1575 Guillaume de Genibrouse qui mourut en 1591, et se maria, en secondes noces, avec le seigneur de Caylus en 1594. Elle vivait encore en 1628, ainsi que le fils qu'elle avait eu de son second mariage. E. J.

(2) Il est difficile d'admettre, sans preuves, cette haute antiquité de la famille de Genibrouse. L'épitaphe citée par M. Rascol d'après Borel nous semble apocryphe ; nous nous contenterons de faire remarquer qu'il n'y avait pas de consuls au dixième siècle. E. J.

(1) Du Travet et de Rassise, près de Réalmont. E. J.

(2) Il était trésorier général du comte de Castres et receveur du diocèse. E. J.

gneur de Saint-Amans-Valtoret et Jean Galinié, dit Branche, au sujet d'un moulin bladié situé dans la juridiction de Saint-Amans. Le seigneur prit le moulin par droit de prélation.

Le 2 avril 1520, noble François de Genibrouse, seigneur d'Arifat, acquit de Philippe de Vendôme, comte de Castres, l'autre moitié de la terre de Saint-Amans dont il devint ainsi seul seigneur. (1)

Sébastien de Genibrouse, fils et héritier de François, dénombra le 13 mars 1529. Il se maria le 26 août 1538 avec Françoise de Lescure, fille de feu noble de Lescure, seigneur d'Auzels et Sainte-Vit, habitant au bourg Saint-Bernard où fut passé le contrat de mariage, en présence de François Hunaud de Lanta, oncle de la future (2).

Guillaume de Genibrouse, mari d'Aldonce de Peyrusse, succéda à Sébastien son père; il fut mêlé, ainsi que son frère cadet, Georges, aux luttes religieuses qui ensanglantèrent le pays castrais. Gaches nous a laissé des détails intéressants sur ces deux frères. Il nous apprend qu'en 1572 Guilhaume, indisposé contre ses sujets *qui l'avaient fait fort plaider*, accepta les troupes de Lacrouzette, principal chef des catholiques, pour se rendre maître de Villemagne, partie du village de St-Amans située sur la rive droite du Thoré. Georges profita de quelques avantages obtenus par les religionnaires, pour dissuader son frère de faire la guerre à ceux de son parti. En effet, Guilhaume négocia sa paix avec le vicomte de Paulin, Bertrand de Rabastens, principal chef des réformés, qu'il alla visiter à Réalmont, et ce dernier le nomma premier gendarme dans sa compagnie composée de gentilshommes. Georges de St-Amans de Genibrouse, figurait dans la compagnie des soixante maîtres du vicomte de Paulin. Intrépide guerrier, il entra dans les barques qui devaient introduire les religionnaires dans la ville de Castres, lors de la tentative infructueuse des frères Bouffard en 1573. Il combattit vaillamment à côté du vicomte de Paulin au Mas-Verdun en 1574. La même année, il fut envoyé gouverner et défendre Bise, assiégé par les catholiques. Enfin, Guilhaume commandait les troupes du vallon de Mazamet qui arrivèrent à Castres, ainsi que celles de la montagne sous la conduite de Guillot de Ferrières, le soir du jour où la ville de Castres fut prise (août 1574).

Isabeau de Genibrouse de St-Amans, sœur de Guilhaume et de Georges, avait épousé Jean-Maria Fonglarin, procureur du roi à Castres. Ce personnage avait possédé quelque temps la seigneurie haute. moyenne et basse du consulat de Lacaune : il l'avait achetée en 1547, et la revendit en 1549 aux habitants de Lacaune.

Guilhaume de Genibrouse de St-Amans mourut en 1591 (1).

En 1599 eut lieu une transaction entre Anne de Genibrouse, veuve de noble Maffre d'Aussillon, seigneur de Sauveterre, et Nicolas de Genibrouse, fils de Guilhaume, au sujet des successions vacantes de Sébastien, de Guilhaume et de Françoise de Lescure.

Nicolas de Genibrouse, sieur de St-Amans, fils de Guilhaume et d'Aldonce de Peyrusse, passa son contrat de mariage avec Sara de Chalon, dame de Lédergues, au château de Labastide, le 24 septembre 1607. Les té-

(1) En 1523, François de Genibrouse testa verbalement n'ayant pas trouvé de notaire. E. J.

(2) En 1567, Sébastien de Genibrouse présida une assemblée à Saint-Pons. Dassié, qui commandait en l'absence de Condé, l'avait député au gouvernement de cette ville. E. J.

(1) Il avait testé en 1588 et laissait Nicolas, qui fut seigneur de Saint-Amans et Jean, seigneur de Cana et Nages. Ce dernier épousa en 1633 Lucrèce de Geniès, et fut maintenu dans sa noblesse en 1669. E. J.

moins du mari furent Aldonce de Peyrusse, dame de Boissezon et Colombières, mère du contractant ; Guilhaume de Bauzet, seigneur de Causse; Jean-Jacques de Quêtes, seigneur de St-Martin, et Jean de Lordat, seigneur de Labastide de Cassavant. Ceux de Sara de Chalon furent Henri de Bourbon et Madeleine de Chalon, sa femme, seigneurs de Malauze, et Jacques de Molinier, sieur de Cours. La dot fut de 30,000 livres et le château de St-Amans constitua le douaire. Ce mariage fit entrer dans la famille de Genibrouse la baronnie de Lédergues.

Le mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche, infante d'Espagne, réveilla l'animosité des partis, occupés jusque là à des intrigues de cour. Condé, concertant ses efforts avec le duc de Rohan qui avait pris la direction des calvinistes, était à la tête des mécontents qui suivaient pas à pas l'armée royale, escortant le roi dans son voyage à Bordeaux, où il allait recevoir son épouse.

On peut mesurer l'influence qu'exerçait alors la famille de Genibrouse, par l'ordre adressé de Moncornet, par le prince de Condé, le 3 septembre 1615, à Nicolas de Genibrouse, de s'emparer des places qu'il jugerait nécessaires, d'y mettre des commandants fidèles, d'arrêter toute personne tenant notoirement le parti des dissipateurs de l'État et de se faire livrer, aux recettes des tailles ou greniers à sel les plus proches, toutes les sommes dont il aurait besoin pour la levée et l'entretien des gens de guerre.

Le roi, parti de Paris le 17 août, n'arriva à Bordeaux que le 7 octobre suivant. Pendant ce temps Condé, dont l'armée se composait d'un petit nombre de volontaires, cherchait à la renforcer en faisant appel aux barons influents dont il connaissait le dévoûment.

Les mérites et les qualités du baron de St-Amans étaient appréciés, non-seulement par Condé, mais encore par Gaston d'Orléans, frère du roi. Méditant ses projets de révolte, ce prince s'attachait les seigneurs les plus influents et les plus capables. C'est à ce titre qu'il délivra au seigneur de Saint-Amans, à la date du 11 janvier 1631, un brevet de conseiller et premier chambellan en sa maison, et que, par un autre brevet, du 25 septembre 1632, il lui accorda, en témoignage d'estime et de considération, une pension annuelle de 4,000 livres.

Le châtiment ne tarda pas à atteindre les chefs de la révolte. Après la défaite de Castelnaudary, Montmorency fut décapité le 30 octobre 1632, et Gaston d'Orléans relégué à Tours. Les complices subalternes ne furent pas épargnés. Le 30 juin 1633, Nicolas de Genibrouse, seigneur de St-Amans, vit tous ses biens confisqués pour cause de rébellion. C'est ce qu'établit la requête présentée au Conseil du roi en 1635 par « Nicolas de Genibrouse, chevalier, seigneur de St-Amans, faisant profession de la religion prétendue réformée, à l'effet d'être rétabli en possession de ses biens confisqués pour cause de rébellion et donnés par le roi, le 30 juin 1633, à Claude de Gardaigne, sieur de Bauregard, capitaine d'une compagnie de chevau-légers. » Ce ne fut que deux ans plus tard que le roi donna suite à cette requête. Un arrêt du Conseil privé, du 21 avril 1637, remit Nicolas de Genibrouse en possession de tous ses biens.

Il est singulier que la requête déclare ces biens confisqués pour cause de rébellion, tandis que l'arrêt de réintégration les dit confisqués pour cause de *religion réformée*. On doit voir dans cette contradiction une manœuvre du cardinal ministre, destinée à sauvegarder sa réputation bien établie de sévérité à l'endroit du respect dû à l'autorité royale.

Rentré en grâce, Nicolas de Genibrouse

fut appelé par le maréchal de Schomberg dans les rangs de l'armée royale pour la courte et infructueuse expédition du Roussillon. La lettre du maréchal, datée du 2 juillet 1639, prescrit à M. de Saint-Amans de monter à cheval incontinent et de se rendre auprès de lui, Monseigneur le prince protestant qu'il fera maltraiter tous les défaillants, jusqu'à faire raser leurs maisons et à mettre tous les quartiers d'hiver dans leurs terres. (Clérac, 2 juillet 1639). Le lendemain (3 juillet), le prince de Condé adressait lui-même, de la Palme, une autre lettre à M. de Saint-Amans, pour lui ordonner « de s'acheminer en toute diligence avec le plus de gentilhommes qu'il pourra, dans la plaine du Roussillon, où les ennemis commencent à paraître » en lui promettant de faire valoir ses services auprès du roi.

Le ton de ces deux lettres écrites à un jour de distance diffère grandement. Dans la première, le maréchal se souvient que c'est à un ancien ennemi qu'il s'adresse, aussi, est-ce la menace qu'il emploie. Le prince, au contraire, n'a pas perdu le souvenir de l'ancien compagnon d'armes pour lequel il est plein de bienveillance, lui promettant de faire valoir ses services auprès du roi.

Nicolas de Genibrouse ne fit pas long séjour à l'armée, la campagne n'ayant eu qu'une courte durée. Il en repartit, emportant un certificat du prince de Condé, délivré à Narbonne le 29 juillet 1639, attestant que MM. de St-Amans père et fils, de la Bessière et St-Marcel, se sont retirés de l'armée avec permission, accompagnés des sieurs de Fontviel, Latour St-Félix, et de Carmes qui servaient volontairement.

L'ordre de départ pour l'armée ne s'adressait qu'à M. de St-Amans père, néanmoins il n'avait pas hésité à prendre son fils et, se conformant au désir du prince de Condé, il était arrivé à l'armée avec une escorte de volontaires. Reconnaissant de cette conduite, le prince de Condé lui délivra un second certificat (15 novembre 1639), attestant que le sieur de St-Amans avait dignement figuré à l'armée du Roussillon.

Nicolas de Genibrouse fut incontestablement le personnage le plus marquant de sa famille ; il fut mêlé aux grands évènements de son temps et son rôle, quoique secondaire, ne fut pas sans importance, ni sans un certain éclat. La noblesse et la fermeté de son caractère apparaissent dans sa requête au roi. Il y avait en effet du courage de sa part à se déclarer partisan de la Réforme, en implorant la clémence du roi.

Son père, Guilhaume de Genibrouse, qui s'allia avec la famille de Peyrusse, toute dévouée à la réforme, était dans le camp catholique avant son mariage. Il commandait dans le château de Lombers que le vicomte de Paulin assiégea et prit, à la tête des Religionnaires, en 1572. L'exemple de son frère Georges, ardent calviniste, et son alliance avec la famille de Peyrusse durent être les causes déterminantes de son adhésion à la Réforme. A dater de cette époque, nous ne trouvons plus aucun Genibrouse dans le camp catholique. C'est à son titre de réformé que Guilhaume dut le pillage de son château de St-Amans en 1587 par Jean Flotte de Sabasan, ligueur acharné. L'attaque fut si imprévue que le baron eut peine à se sauver avec sa femme et ses enfants.

Le testament de Nicolas de Génibrouse seigneur de St-Amans, Boissezon et Lédergues porte la date du 25 août 1645. (1)

(1) Nous lui connaissons sept enfants : Jacques, qui lui succéda à Boissezon ; Jean, seigneur de Canac ; Angélique, qui épousa en 1630 Jean d'Agens-Loupiac ; Marquise, mariée en 1613 à Bernard de Castelpers, vicomte d'Ambialet, baron de Trévien et d'Almayrac ; Victorine, qui épousa en 1647, Pierre d'Imbert-Du Bosc ; Marie, femme de Jacques de

Roquefeuil ; Rose, qui épousa le sieur Des Isles, et Madeleine, épouse d'Audemar. E. J.

(1) Jacques et Jean ne tardèrent pas à se brouiller, en 1648 une transaction mit fin aux procès, tant civils que criminels, que les deux frères avaient entre eux et rendit Jacques redevable envers Jean d'une somme de 80,000 livres pour tous droits successifs. E. J.

(2) Le contrat de mariage porte la date du 6 mai 1645. Il y eut un long procès entre Gaspard de Latour-Gouvernet et Jacques de Genibrouse relativement à la possession du château de Paulin, qu'un arrêt de 1680 attribua à Genibrouse ; mais ce domaine fit bientôt retour aux Latour-Gouvernet. E. J.

Il faut arriver à 1669 pour retrouver les descendants de Nicolas. A cette époque, Claude Bazin de Bezons, intendant du Languedoc, commissaire député pour la vérification des titres de noblesse, rendit, le 8 janvier, à Montpellier, une ordonnance de maintenue de noblesse en faveur :

1° de Jacques de Genibrouse vicomte de Boissezon et Murat, seigneur de St-Amans, baron de Lédergues.

2° de Jean de Genibrouse sieur de Canac, Nages et Tiberet.

3° Et de Pierre de Genibrouse sieur de Nages, fils du précédent.

Jacques II et Jean, fils et héritiers de Nicolas, s'étaient partagés les titres et possessions de leur père parmi lesquels figurent les seigneuries de Canac et Tiberet, dont la date et le mode d'acquisition par la famille de Genibrouse nous sont inconnus. Nous ignorons de même, quand et comment la seigneurie de Colombières, apportée dans cette famille par Aldonce de Peyrusse, fut aliénée. (1)

Jacques de Genibrouse se maria avec Isabeau de Latour Gouvernet. (2) Son testament porte la date du 10 décembre 1700. Son fils aîné, Bernard, ayant abjuré le protestantisme, il lui retira certains avantages dont il l'avait gratifié et à cette occasion le roi écrivit au Sr de Saint-Amans :

« Monsieur de Saint-Amans, j'ay esté informé de la difficulté que vous faites d'accorder au sieur de Saint-Amans vostre fils aisné, qui a abjuré la religion pretendue reformée, deux mil livres de pension, bien qu'auparavant sa conversion vous lui ayez donné cette somme et mesme entretenu un équipage. Sur quoy, j'ay voulu vous faire cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous luy donniez deux mil livres de pension par an à commencer du jour de son abjuration, afin qu'il puisse s'entretenir dans le service selon sa qualité. A quoy, estant persuadé que vous vous conformerez, je ne vous feray la présente plus expresse que pour prier Dieu qu'il vous ayt, Monsieur de Saint-Amans, en sa sainte garde.

Escrit à Fontainebleau, le IIIe jour d'octobre 1685.

LOUIS.

et plus bas,

PHELYPEAUX (1).

Il résulte évidemment de cette pièce, et de ce qui a été établi précédemment, que la branche aînée de la famille de Genibrouse, la seule qui nous occupe, n'a adhéré à la réforme que pendant 110 ans, à partir de 1575 jusqu'à 1685. Pendant cette période, il n'y a eu que Guilhaume, Nicolas et Jacques, qui en aient fait profession (2).

Le 29 octobre 1689, quatre ans après sa

(1) Arch. de Toulouse.

(2) Après la révocation de l'édit de Nantes, les protestants se réunissaient au désert pour le culte et aucune contrée n'était plus propre à ces réunions que la Montagne-Noire. Bernard de Génibrouse avait bien promis qu'il veillerait à ce qu'aucune assemblée ne se tint sur ses domaines ; mais sa surveillance fut inutile ; c'est pourquoi Basville, par une ordonnance du 13 décembre 1692, autorisa les anciens catholiques à aller défricher les environs de Saint-Amans Valtoret et à s'y établir. E. J.

réintégration dans les avantages que son père lui avait retirés, Bernard de Genibrouse épousa Marguerite de Percin Montgaillard.

Jacques de Genibrouse avait un autre fils, Charles, qui avait épousé le 12 août 1687, dans la chapelle de Capimont, près du Poujol, Marianne de Thézan, fille du baron d'Olargues. Le 8 octobre de cette même année, Charles échangea les métairies de Merle, des Senausses et des Longagnes, dans la terre de Boissezon, contre les biens de Peyrelade. Ces derniers appartenaient à Messire Thomas de Thézan, vicomte Du Poujol, qui les tenait de dame Jeanne de Blanzac son épouse. Les biens de Peyrelade, près la Salvetat, ayant une valeur inférieure à celle des domaines contre lesquels ils furent échangés, Thomas de Thézan dut compter trente mille livres à Charles de Genibrouse, mais celui-ci avait déjà perçu vingt-huit mille livres, à titre de prêt.

La fortune des Genibrouse avait baissé à cette époque, ainsi que le prouvent l'emprunt et l'échange désavantageux en question ; mais il paraît que la gêne n'avait pas abaissé la fierté et l'orgueil de cette famille, si le propos qu'on attribue à Jacques est vrai. Il était question entre lui et le chef de la famille de Thézan d'un projet de mariage, sans doute celui de Charles de Genibrouse et de Marianne de Thézan ; Jacques dit à son interlocuteur : « tu es riche comme la mer et noble comme la patte de mon chien, renonce à ce projet ». Cette apostrophe implique une fierté outrée et déplacée, car la noblesse des Thézan valait bien celle des Genibrouse.

Noble Claude de Genibrouse, fils aîné de Bernard, ayant été reçu chevalier de justice en 1707, fut obligé d'établir la noblesse de ses ascendants jusques et y compris la quatrième génération. J'ai vu cet arbre généalogique écrit de sa main. Une annotation relative à ses quatrièmes aïeux, Sébastien de Genibrouse et Françoise de Lescure, dit qu'il n'a pas de titres les concernant et qu'il faudrait remonter presque à 1400. Il fait une observation semblable pour ses trisaïeux, Guilhaume de Genibrouse et Aldonce de Peyrusse.

A partir de 1707, les archives de la famille de Genibrouse renferment une lacune par l'omission d'une génération au moins. (1) En effet, on y désigne, comme frères de Claude : 1° Messire Pierre-Jean-François de Genibrouse, comte de Castelpers, marié avec dame Alexandrine de Mun de Cardaillac de Sarlabous le 17 mars 1760 ; 2° Messire Jean Louis de Genibrouse, comte de Castelpers, né le 9 juillet 1769, reçu chevalier de justice en 1775.

Evidemment Claude, reçu chevalier en 1707, ne peut être frère de Pierre-Jean-François, marié en 1760, ni de Jean-Louis, né en 1769. Il est rationnel d'admettre que Pierre Jean-François était fils et peut-être petit-fils de Claude dont le mariage n'a pas de date connue.

Pierre-Jean-François, marié en 1760, eut pour fils Jean-Louis-Marie, né en 1769, et dernier seigneur de Boissezon.

Claude de Genibrouse dut épouser une héritière de Castelpers dont le nom apparaît pour la première fois accolé à celui de Genibrouse dans la désignation de Pierre-Jean et de Jean-Louis (2). Les Castelpers étaient originaires du Rouergue et y possédaient la seigneurie de Panat. Plusieurs d'entre eux avaient figuré avec éclat dans les rangs des

(1) Le 4 août 1724, Bernard de Genibrouse faisait hommage au roi pour la vicomté de Boissezon, Murat et Lédergues, Bernard est le premier seigneur de Boissezon qui se soit qualifié vicomte. Il mourut probablement en 1725, car l'inventaire de sa succession se fit en 1726. E. J.

(2) Nous avons dit que Marquise de Genibrouse épousa un Castelpers en 1643. E. J.

calvinistes pendant les guerres de religion.

La famille de Genibrouse émigra pendant la Révolution et put conserver ses propriétés de la terre de Boissezon. Le domaine des Senausses, compris dans l'échange de 1687, était redevenu la propriété des Genibrouse, ainsi que les métairies de Merle et des Longagnes. Elle fut vendue le 10 août 1832, par Jean-Marie de Genibrouse, comte de Castelpers, chevalier de Saint-Louis et de Malte, chef d'escadron en retraite, habitant Montbardou dans le Gers. Ce Jean-Marie doit être le même que Jean-Louis-Marie dont nous avons constaté la naissance en 1769 (1).

Les armoiries des Genibrouse étaient écartelées au 1er de gueule à trois faces ondées d'or, qui est Genibrouse. Au 2me d'azur à 9 besans d'or 3. 3. 2 et 1 qui est Latour Gouvernet. Au 3me d'or, au lion de gueule, qui est Percin Mongaillard. Au 4me d'azur, à la tour d'argent à 3 roses de gueule en chef.

Dr RASCOL.

(1) Comme le dit M. Rascol, cette liste des derniers seigneurs de Boissezon n'est pas exacte. Nous allons essayer de la compléter en négligeant de citer les de Thézan dont M. Rascol se réserve de dresser la généalogie. — Nous n'avons trouvé sur aucun document, le nom de Claude de Genibrouse que l'on dit fils et successeur de Bernard. D'ailleurs le prénom Claude serait unique dans le tableau généalogique de la famille. Nous ne connaissons de Bernard de Genibrouse que quatre enfants. Jacques III, l'un d'eux, épousa Marianne-Françoise de Capriol, fille de feu Antoine, seigneur de Mandoul. Jacques, qualifié marquis de Boissezon, baron de Lédergues acquit par ce mariage d'importants domaines dans la vicomté de Lautrec et dans la prévôté de Réalmont. Il était déjà veuf en 1743 et avait cinq enfants dont quatre garçons Jean-Louis-Gabriel, Gabriel-Maurice, Pierre-Jean-François et Jacques, et une fille, Françoise. Jacques III vivait encore en 1777. Bernard avait laissé des dettes qui donnèrent lieu à de nombreux procès sous son successeur. — Jean-Louis-Gabriel de Genibrouse, marquis de Boissezon, fils de Jacques III et dit comte de Castelpers, sans doute par suite du mariage de Marquise. — Gabriel-Maurice épousa, en 1761, Marie-Thérèse de Roquefeuil, fille de Joseph, seigneur de Lasalle Padiès et de Marthe de Roquefeuil. Le père du contractant était alors malade et il se fit représenter au contrat par son frère du même nom de Jacques et que l'on désignait sous le nom de chevalier. Gabriel-Maurice eut quatre enfants, nés au château de Lasalle : Joseph-Irène-Gabriel-Marc ; Charles, dit le chevalier, marié à une Bourguet-Travanet ; Marie-Gabrielle-Marthe-Jacquette-Caroline, femme de Jacques-Germain Roquefeuil Gignac, et Gabrielle-Angélique qui épousa François-Florentin Boursignac. — Pierre-Jean-François de Genibrouse épousa, en 1760, Alexandrine Mun de Sarlabous, dont il eut trois enfants : Maurice, vicomte de Boissezon, Jean-Louis-Marie et Jeanne-Françoise-Antoinette qui donna tous ses biens à son frère Maurice. A la Révolution, il existait trois branches de la famille, les Genibrouse-Boissezon et les Genibrouse-Lasalle, qui furent représentés, en 1789, dans les rangs de la noblesse de l'Albigeois ; la troisième s'était fixée dans la vallée de Magnoac, au château de Devèze (Htes-Pyrénées). Trois Genibrouse émigrèrent : Irène, Charles, et Jean-Louis-Marie. Le premier a été fusillé à Toulouse le 26 brumaire an VIII. E. J.

MÉZENS ET SON CHATEAU (1)

« Ille terrarum mihi præter omnes
Angulus ridet. »
Horace, Odes. II, 4

EN DIALECTE LOCAL.

Lé bouïaxur que leï nostro countrado hurouso,
En seguin lé cami d'Albi xusqu'à Toulouso,
Manquo pas d'admira lé castel dé Mézens ;
D'admira so qué y a dé noblé dins sa mino,
Lé bouscaxé ramut qu'à sous pès s'enracino
Et, pertout à l'entour, sous enbirous plazens.

Cè qué prou raroment la naturo arrémasso
Dé pus xantis tableous en ta pixouno plasso
E maït d'agradomen en plano ou sul couteou.
Aïssi cado terren al récès s'eïssouleillo ;
Quand l'aouraxé en grellan l'estiou sé dérébeillo
Es raré qué Mézens siogo toucat pel fléou.

Aïssi, milliou qu'aillurs, bénoun las pépinièros,
E les léguns primaïs, qu'à grand cop dé panièros,
S'en ban cado printemps sul cami dé Paris.
Es aïssi qu'à plasé las frutos réussissoun,
Qué s'engraïssol mélou, qué dis verxès xaounissoun
Lours pèchos en renoun peï mercats del pays.

(1) Voir *Revue* IV, 10 et suiv.

Dous passés debès bas bous, ménoun al ribaxé
Ount l'aïgat Albixés, tout rouxé à cado aouraxé,
Passo d'amé soun peïs dins un lieït larxé et piound.
Tout prep bésès Lapunto et soun poun a tres arços,
Sa païssièro què rouno, en arrestant las barquos,
E l'Agout qué din Tarn, touxoun berdo, sé foun.

Mès biren pel cami bourdat de sapinétos
Qué counduis, à l'abric, xusquos su las placettos
Del bilaxé rizent, et tournen al castel ;
Car, dé dount qu'agaxés et sa fièro figuro,
Et sa plasso caousido al mieït de la berduro,
Es el qué, maït qué tout, touxoun attiro l'èl.

E per qué fa d'aillurs sorca d'aoutros plasenços
Quand tout so qué l'on bol, en fèt dé xouissenssos,
El, prest à coustès, ga met tout xu la ma.
S'aïmas dé bèlos flous, per lour coulous caousidos,
N'a soun parterro plé, n'a dé serros claoufidos,
Et sans sourti d'aqui poudès bous embaouma.

Sé bous cal countro l'oouto un rideou de feillaxé,
Sé quand fa calimas sercas l'espés oumbraxé,
El bous oufris soun parc et soun prat costol riou :
La frescou quitto pas d'y fa berdi la planto,
E touxoun y entendès qualque aousélou qué canto,
Hurous d'un tal endret per amaga soun niou.

Mémès soul, s'on a pas un amic béritablé,
On aïmo d'y ségui las aleïos dé sablé,
Qué mountoun douçoment en sé biran en roun.
Aqui sé pot en pax escanti l'amo tristo,
Coumo, sé sès xouïous, es facillé a la bisto
De fa sa festo en grand dé dessus lé balcoun.

Lé mounument d'aillurs, en dédins en déforo,
Tout en moustrant l'amplou de la rixo démoro,
Per soun antiquitat es un castel précioux ;
Pourrian, amé plasé, nó ségui cado pesso,
Et douna, sé caillio, un détal qué diguesso
So qu'a, soun moubilié, dé raré et dé curioux.

Pourrian tabés parla del moundé del bilaxé,
Bous banta lour bountat, lour goust et lour oubraxé.
Mès aïsso bendrio loung, et so què dit suffis.
Suffis.... car répassas cado caouso citado,
Et veïréz qu'à Mézens tout es bel, tout agrado,
Et qu'on y es dins un loc panat al Paradis.

TRADUCTION.

Le voyageur qui suit notre ligne ferrée,
Et d'Albi vers Toulouse explore la contrée,
Se plaît à remarquer le château de Mézens.
Il admire à la fois et sa noble tournure,
Et son bouquet de bois à la haute ramure,
Et les mille beautés qu'offrent les lieux voisins.

Il est rare en effet que la nature entasse
D'aussi gracieux aspects en si petit espace,
Et de plus de faveurs comble plaine et coteau.
Ici contre le froid tout le terrain s'abrite,
Et rarement sur lui l'orage précipite
Ses grêles qui plus loin sont un fréquent fléau.

Mieux qu'ailleurs croît ici l'épaisse pépinière ;
D'ici, quand reparait la saison printanière,
Les primeurs à foison s'exportent vers Paris.
C'est ici qu'à plaisir les beaux fruits réussissent ;
Que la pêche dorée et les melons jouissent
D'un renom de finesse et de parfum exquis.

Deux pas en descendant vous mènent sur la rive
Où le flot albigeois, à chaque pluie arrive,
Rougissant le cours d'eau, poissonneux et profond.
Tout près et par trois fois le pont tourne son arche,
La chaussée interrompt les bateaux dans sa marche,
Et l'Agout, aux tons verts, dans le Tarn se confond.

Mais, le long des sapins, allons jusqu'au village,
Et tout en saluant, d'un regard au passage,
Les riantes maisons, revenons au château :
En effet, le château ! dont toujours la figure
Apparaît haute et fière, au sein de la verdure,
Compose bien l'attrait suprême du tableau !

Et d'ailleurs où trouver de plus vives délices,
Quand chaque lieu chez lui, pliant à nos caprices,
Est prêt à nous offrir tout ce qu'on peut aimer.
S'il existe des fleurs que votre goût préfère,
Vous pouvez les cueillir dans son riche parterre
Qu'emplissent les senteurs faites pour embaumer.

Si vous cherchez l'abri quand souffle la tempête,
Si le soleil brûlant menace votre tête,
Voici le parc, longé du ruisseau qui s'enfuit.
Là, toujours jeune et fraîche, on voit vivre la plante,
Et, dans quelque massif, sans cesse l'oiseau chante,
Joyeux de se cacher pour y faire son nid.

Même seul, à défaut d'un ami véritable,
On aime d'y fouler l'étroit sentier de sable
Qui tourne par degrés sur le terrain penchant.
Ici l'on peut en paix adoucir sa tristesse,
Tout comme, si l'on garde au cœur quelque allégresse,
L'œil peut, sur le balcon, prendre sa fête en grand.

Au surplus le château, demeure riche et vaste,
Où les siècles divers ont marqué leur contraste,
Compose un édifice antique et précieux.

Nous pourrions visiter ses pièces une à une,
S'il n'était superflu de dire sans lacune,
Toutes les raretés qu'il peut offrir aux yeux.

A quoi bon vous parler maintenant du village,
Et vous vanter ses fils, leur goût et leur ouvrage?
Déjà l'éloge est plein, aux traits que j'ai décrits.
On y voit que Mézens en doux charmes abonde,
On y voit que ce lieu, quoique dans ce bas-monde,
Est le site idéal d'un petit Paradis.

DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT DU TARN

aux Assemblées nationales

(1789-1883) (Suite).

VIII

Deuxième Restauration.

Louis XVIII ayant repris possession du trône, une ordonnance du 13 juillet prononce la dissolution de la Chambre des députés et convoque les colléges électoraux d'arrondissement pour le 14 août, et les colléges départementaux pour le 22. Cette ordonnance réglait provisoirement le mode d'élection. Chaque collége d'arrondissement devait élire autant de candidats qu'il y avait de députés à nommer, et le collége départemental devait choisir au moins la moitié des députés parmi ces candidats. Le Tarn avait 4 députés à nommer, et ce furent :

MM. DE CARDONNEL (Pierre-Salvi-Félix), président à la Cour royale de Toulouse.

PÉLISSIER (Henri-Félix), lieutenant général commandant le département.

REY DE SAINT-GÉRY (Jean-Jacques-Augustin), membre du Conseil général.

D'OR DE LASTOURS (Marie-Joseph), membre du conseil général.

La Chambre de 1815 fut dissoute le 5 septembre 1816. L'ordonnance de dissolution réduisait le nombre des députés sans rien changer au mode d'élection, et convoquait les colléges électoraux d'arrondissement pour le 25 septembre et ceux de département pour le 4 octobre. Le Tarn n'avait plus que deux députés à élire et le collége départemental nomma :

MM. DE CARDONNEL.
D'OR DE LASTOURS.

La loi du 5 février 1817 apporta quelques changements au mode d'élection. Tout Français, âgé de 30 ans, jouissant des droits civils et politiques et payant 300 francs de contributions directes, devenait électeur ; il n'y avait plus par département qu'un seul collége nommant directement les députés et par scrutin de liste. Le collége pouvait être divisé en sections. — La première élection sous ce régime fut faite en 1819, le 11 septembre, dans le département du Tarn qui était de la troisième série pour le renouvellement de ses députés. Le collége divisé en trois sections renouvela le mandat de :

MM. DE CARDONNEL.
D'OR DE LASTOURS.

De nouveaux changements furent apportés par la loi du 29 juin 1820, qui institua un collége départemental devant nommer 172 députés nouveaux, et des colléges d'arrondissement auxquels étaient attribués les 258 députés déjà élus. D'après le tableau joint à cette loi, le département du Tarn avait à élire deux députés nouveaux, MM. de Cardonnel et de Lastours conservant leur mandat. Le collége du département, réuni les 13 et 14 novembre sous la présidence du marquis d'Aragon, récemment nommé pair de France, nomma pour compléter la députation :

MM. le marquis REY DE SAINT-GÉRY (Jean-Jacques), le baron de RANCHIN (Philippe-Henri-Paul), maire de Puylaurens.

Il y avait alors 1,459 électeurs d'arrondissement et 365 électeurs de département.

Les élections de 1824, pour le renouvellement intégral de la députation, eurent lieu, pour les deux colléges d'arrondissement, le 25 février, et pour le collége de département, le 6 mars. Les électeurs nommèrent les députés suivants :

MM. REY DE SAINT-GÉRY.
DE RANCHIN.
DE CARDONNEL.
D'OR DE LASTOURS.

La Chambre des députés ayant été dissoute par ordonnance du 5 novembre 1827, les colléges électoraux furent convoqués, ceux d'arrondissement pour le 17 du même mois et ceux du département pour le 24. — Furent élus :

Collége du 1er arrondissement (Albi) :
M. DE CARDONNEL, député sortant.
Collége du 2e arrondissement (Castres) :
M. le baron Charles DUPIN.
Collége du département :
MM. DE CAMBON, président à la Cour royale.
D'OR DE LASTOURS, député sortant.

La mort de M. de Cardonnel, dont il fut donné connaissance à la Chambre le 11 juillet 1829, fit convoquer le collége électoral du 1er arrondissement le 28 septembre. M. DE GÉLIS (Pierre-Marie-Auguste). juge de paix à Lisle et président du collége, fut élu.

La Chambre ayant été dissoute par ordonnance du 16 mai 1830, les colléges électoraux furent convoqués pour le 23 juin et le 3 juillet.

Résultats :
1er arrondissement : M. DE GÉLIS.
2e arrondissement : M. D'OR DE LASTOURS.
Collége départemental : MM. DEVOISINS-LAVERNIÈRE (Marius), REY DE SAINT-GÉRY.

IX

Charte de 1830.

Tous les députés du Tarn ayant donné leur démission à l'avénement au trône de la dynastie d'Orléans, les électeurs du département furent convoqués, savoir : le collége départemental pour le 28 octobre 1830, et les colléges d'arrondissement pour le 6 novembre.

Le 1er arrondissement (Albi), nomma M. le vicomte DECAZES (Joseph-Léonard).

Le 2e arrondissement (Castres), M. le marquis DE MORNAY (Jules).

Le collége départemental, MM. DE FALGUEROLLES (Ernest-François), et de CAMBON (Alexandre), premier président à Amiens.

Une nouvelle loi électorale ayant été promulguée le 19 avril 1831, la Chambre fut dissoute le 31 mai, et les électeurs furent convoqués pour le 5 juillet. La nouvelle loi portait le nombre des députés à 459. Elle abaissait le cens électoral à 200 francs et même à 100 pour certaines catégories de citoyens. Notre département était divisé en cinq arrondissements électoraux, dont les chefs-lieux étaient Albi, Castres pour le 2e et le 3e colléges, Gaillac et Lavaur. — Chaque arrondissement nommait un député.

Députés élus :

1er collége, M. FALGAYRAC, conseiller de préfecture.
2e — M. le marquis de MORNAY.
3e — M. de FALGUEROLLES.
4e — M. BERMOND père, ancien sous-préfet.
5e — M. DAGUILHON (Gustave), avocat général à Toulouse.

Mais, par suite d'option, les électeurs du 2e collége furent convoqués le 7 septembre pour remplacer M. de Mornay, et ils nommèrent M. ALBY (François), maire de Castres.

La Chambre ayant été dissoute en 1834, les élections qui eurent lieu au mois de juin donnèrent les résultats suivants :

1er collége, M. GARDÉS.
2e — M. le marquis DE DALMATIE (Napoléon-Hector SOULT).
3e — M. DE FALGUEROLLES.
4e — M. DE LACOMBE.
5e — M. DE RANCHIN.

Nouvelle dissolution en 1837. Les électeurs sont convoqués pour le 4 novembre.

Sont élus :

1er collége, M. le vicomte DECAZES, conseiller d'Etat.
2e — M. le marquis DE DALMATIE, membre du conseil général.
3e — M. BERNADOU fils (Jacques-Louis-Vincent), membre du conseil général.
4e — M. DE LACOMBE (Jean-Jacques-Justin), maire de Gaillac.
5e — M. le baron DE RANCHIN-LACAM (Philippe-Henri-Paul).

Élections du 2 mars 1839, après dissolution de la Chambre :

1er collége, M. le vicomte DECAZES.
2e — M. le marquis DE DALMATIE.
3e — M. BERNADOU fils.
4e — M. DE LACOMBE.
5e — M. ESPIGAT-SIEURAC (Joseph-Fortuné), juge à Lavaur.

Le marquis de Dalmatie ayant été nommé ambassadeur en Sardaigne, il fallut procéder à une nouvelle élection, et il fut réélu le 15 août.

Les élections qui eurent lieu le 9 juillet 1842, après dissolution de la Chambre, donnèrent le même résultat qu'en 1839, et le marquis de Dalmatie, nommé ministre plénipotentiaire près du roi de Prusse, fut réélu le 23 décembre 1843.

Mais il n'en fut pas de même pour trois colléges du département après la dissolution prononcée le 6 juillet 1846. Les électeurs se réunirent le 1er août et ils nommèrent :

1er collége, M. le comte D'ARAGON (Charles-François-Armand).
2e — M. le marquis DE DALMATIE, ambassadeur à Berlin.
3e — M. DE CARAYON-LATOUR (Marie-Philippe-Catherine-Edmond.)
4e — M. DE LACOMBE.
5e — M. DAGUILHON (Osmin), maire de Lavaur.

(*A suivre*).

BIOGRAPHIE

Le 13 mars dernier est mort à Toulouse, après une courte maladie et à l'âge de 74 ans, Jean-Henri Dissiton de Gazel-Larembergue. Propriétaire à Anglés-du-Tarn, où il résidait la plus grande partie de l'année, il s'était adonné à l'étude de la botanique et avait laissé un herbier assez important de plantes de la Montagne-Noire. On lui doit quelques écrits afférents à cette science, en particulier une *Note sur certaines plantes de l'arrondissement de Castres* (1861), et un *Essai de géographie botanique du Tarn*.

C'était un homme d'une aménité parfaite, et qui jouissait de l'estime générale.

A la date du 4 mai dernier, s'éteignait à Toulouse, à l'âge de 77 ans, Léon Clos, natif de Sorèze, avocat, ancien magistrat, fils aîné du docteur Jean-Antoine Clos.

Après avoir quitté la magistrature pour raisons de famille — il était alors substitut à Narbonne — Léon Clos s'adonna avec ardeur à des travaux historiques qui lui valurent de la part de plusieurs corps savants les plus honorables distinctions, notamment le titre de correspondant de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, et de celle de Législation de la même ville.

Le recueil de la première de ces compagnies publia successivement les mémoires suivants que lui communiqua Léon Clos : *Essai sur l'ancienne constitution municipale de Perpignan. — Une question de géographie ancienne : les trois Pylos. — Du mode d'élection en usage dans les communes du Midi de la France au moyen-âge. — Étude sur la municipalité de Toulouse et l'établissement de son consulat; — sur le capitoulat. — Les Bastides, charte inédite du XIVe siècle, fondation de Revel.* Les Mémoires de l'Académie de législation admirent les *Recherches* de Léon Clos *sur le Curateur de la République.*

Ces divers travaux avaient préparé leur auteur pour des sujets plus vastes, et l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut, à la suite d'un rapport très élogieux sur les *Recherches sur le régime municipal dans le Midi de la France au Moyen-âge* présenté au concours de 1850 par Léon Clos, en votait l'impression dans le Recueil qu'elle publie sous le titre de *Mémoires présentés par divers savants* (2e sér. t. III. 249 p. 4°, 1853). En 1855, cette même compagnie accordait la seconde médaille à l'ouvrage manuscrit de L. Clos intitulé : *Recherches sur les institutions municipales du centre de la France au Moyen-âge.*

Citons encore les travaux suivants dus à la plume du même écrivain : *Examen comparé de la Municipalité de Toulouse au Moyen-âge et de la Municipalité actuelle de Londres* (*Revue de l'Acad, de Toulouse, t. I*). — *Une incursion dans la vallée d'Andorre* (*Ibid. t. III*). — *Les Brahmes ou les Brahmines de l'Inde* (*Ibid. t. V*). — *La carte militaire de l'Inde* (*Ibid. t. VI*) ; enfin sa *Notice historique sur Castelnaudary et le Lauragais*, Toulouse 1880, 106 p. avec pl., ouvrage couronné par la Société archéologique du Midi de la France.

Mais si Léon Clos a largement payé son tribut au travail, il convient d'ajouter qu'il emporte les regrets unanimes d'une famille à laquelle il ne marchanda pas les sacrifices et de tous ceux qui ont pu le connaître et l'apprécier, car jamais il n'hésitait à mettre gratuitement sa profonde connaissance du droit au service de ceux qui venaient y recourir.

PENSÉES DIVERSES.

L'éducation de l'enfant est une chose fort délicate. C'est ici surtout que l'art de la mesure est nécessaire. Nous ne pouvons pas et nous ne devons pas céder à tous ses caprices ; mais d'un autre côté, sachant que les ressorts de son intelligence prennent à cette période de l'âge la trempe qu'ils conserveront plus tard, il ne faut pas trop assouplir son caractère, de peur qu'il ne garde plus assez de vigueur pour réagir contre les difficultés de la vie. On a souvent remarqué que des hommes d'une haute valeur avaient été ce qu'on appelle des enfants gâtés.

En constatant le rétrécissement d'idées qu'occasionne à l'homme la privation de la vue ou celle de l'ouïe, on se prend à rêver à l'accroissement d'intelligence qu'il obtiendrait par l'acquisition d'un nouveau sens.

Mettez ensemble le bien et le mal, le bleu du ciel et la boue de la rue, le courage du

lion et l'effarement du lièvre, la vie de privations de l'anachorète et l'épicurérisme du sybarite, le stoïcisme du martyr avec la peur de l'enfant qui s'évanouit pour une piqûre d'épingle, la candeur la plus angélique avec toutes les impudeurs et toutes les luxures ; en un mot, rassemblez toutes les oppositions, tous les contrastes, et vous aurez...l'image de la femme.

Nous devenons de plus en plus nerveux et exigeants. Nous nous plaignions moins autrefois des heures de retard d'une diligence qu'aujourd'hui de quelques minutes que nous fait attendre un express.

En philosophie, le malheur de l'homme a été jusqu'ici de ne pouvoir sortir d'une obscurité que pour tomber dans une autre.

Les idéologues sont parfois les rois de l'avenir, jamais ceux du présent.

Je me suis souvent demandé ce qu'aurait été Tacite, ce détracteur de l'empire, s'il était arrivé au principat. Aurait-il ressemblé à Trajan ou à Tibère ? Après avoir commencé comme Domitien, son esprit soupçonneux ne l'aurait-il pas porté à finir comme lui ?

Ceux qui ont cru jusqu'ici à un statu quo perpétuel, ou à une marche égale et continue vers le progrès, ont été les uns et les autres victimes d'une illusion. Il en est de l'humanité comme de la nature, qui ne marche que par soubresauts. L'hiver succède à l'été comme la paix à la guerre. Il me semble voir une machine sans volant, dont les à-coup empêchent le fonctionnement régulier. Les mécaniciens de l'avenir parviendront-ils à en régler le mouvement ?

E. R.

BIBLIOGRAPHIE

M. le comte de Toulouse-Lautrec vient de publier une intéressante étude sur le romancier espagnol contemporain Pérez Galdòz. Le but de M. de Toulouse est d'appeler l'attention de nos compatriotes sur les œuvres littéraires de l'Espagne, que nous négligeons beaucoup trop, tandis qu'au siècle dernier la littérature castillane inspirait la plupart de nos auteurs classiques. Les œuvres de Pérez Galdòs, les *Épisodios nationales*, se divisent en deux séries de dix volumes chacune. La première série concerne l'invasion napoléonienne ; la seconde a pour sujet l'histoire de l'Espagne depuis la chûte du premier empire français. Le patriote Galdòs écrit l'histoire à la manière d'Alexandre Dumas, ou plutôt comme Erckmann Chatrian, et pour faire apprécier le génie de l'auteur, M. de Toulouse analyse, dans tous ses détails, l'émouvante nouvelle intitulée *Marianella* dont la lecture est pleine d'attraits. Cette analyse faite avec la délicatesse de style qui caractérise les écrits de M. de Toulouse est presque une traduction.

M. Estadieu, qui a rédigé l'inventaire-sommaire des archives communales de Castres, en publie le résumé dans un volume intitulé : *Notes chronologiques et statistiques pour servir à l'histoire de la ville de Castres*. C'est un volume qui sera d'un grand service pour l'historien futur de cette importante cité.

Le Directeur-Gérant
É. JOLIBOIS.

LE CHATEAU DE COMBÉFA

Combéfa est une des plus petites communes du département du Tarn. Elle n'a que 288 hectares de superficie. Sa population dépasse à peine le chiffre de 100 habitants. Elle n'a ni église, ni école. Elle fait partie du canton de Monestiés, arrondissement d'Albi.

C'est un château fort qui a donné naissance à cette petite commune. Mais à quelle époque ce château, qui faisait partie de la baronnie de Monestiés, domaine de l'évêché d'Albi, a-t-il été construit ? Nous l'ignorons et c'est sans preuves que le *Guide du voyageur* prétend qu'il a d'abord appartenu aux vicomtes d'Albi. Il n'est fait mention de Combéfa ni dans les clauses du testament de Raimond I comte de Rouergue, en 961, par lequel il lègue à Berthe, son épouse, le château de Monestiés et ses dépendances ; ni dans l'hommage que les seigneurs des fiefs rendirent, en 1229, à l'évêque d'Albi, devenu seigneur de la vallée de Monestiés par suite de confiscations sur les hérétiques Albigeois ; ni lors des contestations qui s'élevèrent entre l'évêque d'Albi et le nouveau comte de Toulouse, Alphonse de France, sur leurs droits respectifs dans la baronnie, contestations terminées en 1260 par des commissaires, qui adjugèrent définitivement à l'évêque les *Incours* ou confiscations pour hérésie. Nous croyons que ce fut après cette sentence, qui assurait au siège épiscopal la prédominance sur tous les fiefs de la baronnie, que le turbulent évêque, Bernard de Combret (1254-1271), fit construire le château de Combéfa alors qu'il avait pris les armes contre les seigneurs de la contrée et même contre les officiers du roi. Les ruines de ce monument ne permettent pas de lui assigner une date plus ancienne que le XIIIe siècle.

Toutefois, les historiens ne font mention de Combéfa, *combafanum*, en latin, *combafau*, en patois, qu'au milieu du XIVe siècle. Alors, l'évêque Hugues d'Albert (1355-1379) habitait ce château. C'est ce qui résulte des comptes de l'administration consulaire d'Albi, où se trouvent insérés beaucoup d'articles de dépense pour frais de voyage des consuls allant conférer avec l'évêque. Plusieurs procès entre les habitants et le prélat, qui voulait empiéter sur les libertés communales, étaient en instance ; un arbitrage y mit fin et la paix fut signée à Combéfa. Parmi les arbitres se trouvait le vicaire de l'évêque de Rodez à qui les consuls « pour le rendre favorable à la ville » avaient donné deux fromages gras, un pot de piment, un pot de muscadelle et une livre de chandelles de cire. Cette sentence arbitrale fut, plus tard, sanctionnée par un arrêt du Parlement.

Mais ces contestations n'étaient pas la plus grande difficulté du moment. Les Anglais, les gens du comte de Foix leur allié et des bandes de routiers parcouraient les provinces de France « se jetaient sur les villes tuant les habitants et pillant tout. » En présence de ce danger permanent, le prince Jean, comte de Poitiers, à qui le roi son père avait confié le gouvernement du Languedoc, ordonna aux juges d'Albigeois, sur les instances de l'évêque, de contraindre les hommes de la baronnie de Monestiés, à faire guet, nuit et jour, au château de Combéfa, où les habitants des lieux ouverts avaient ordre de se réfugier pour n'être pas surpris par l'ennemi. Hugues d'Albert recevait alors de grands personnages dans son château. Lorsque Toulouse fut menacé, le comte de Poitiers vint dans l'Albigeois. Par des lettres datées de Rabastens, le 6 mars 1360, il fit appel à

toutes les milices de la province. Le 9, il tint conseil à Combéfa sur ce qu'il convenait de faire en présence de l'ennemi. Les consuls d'Albi assistaient à ce conseil, ainsi que les principaux seigneurs de la contrée. Le lendemain, le comte partait pour Toulouse. Il se rendit ensuite à Lavaur, d'où il ordonna d'abandonner tous les lieux de la vallée de de Monestiés qui étaient sans défense. Enfin, au mois de juillet, la paix fut signée à Pamiers avec le comte de Foix qui exigea des sommes considérables.

Cependant les routiers continuèrent leurs courses et, pour comble de malheur, l'Albigeois fut alors agité par une guerre féodale qui éclata soudainement entre l'évêque d'Albi et plusieurs seigneurs du diocèse : Sicard de Lescure, Gilbert de Cadoule seigneur de Curvalle, les frères Salomon et Guillaume de Monestiés. Ceux-ci avaient appelé à leur aide le vicomte Bertrand de Monclar et plusieurs autres gentilshommes ; l'évêque était soutenu par les habitants de sa ville épiscopale. Assiégé dans son château de Combéfa, Hugues excommunia ses ennemis et leurs adhérents ; il jeta l'interdit sur leurs terres et confisqua, pour crime de félonie, celles de Gilbert de Cadoul dont il se prétendait le suzerain. Après deux années de guerre ouverte, la paix fut conclue le 6 mai 1363, sur l'arbitrage du sénéchal de Toulouse et de Raimond de Sainte-Gemme, docteur en droit et notaire apostolique. Il fut convenu qu'on mettrait bas les armes de part et d'autre, sous peine de mille marcs d'argent ; que les prisonniers seraient rendus ; que l'évêque lèverait l'excommunication et l'interdit, et que les parties choisiraient des prud'hommes pour estimer les dommages réciproques dont il serait fait réparation. Mais les auteurs de cette guerre, faite au mépris de l'autorité royale, ne pouvaient pas rester impunis et, si le roi accorda des lettres d'abolition aux habitants d'Albi, il ordonna des poursuites contre Sicard de Lescure et ses complices. Le Parlement ayant condamné Sicard à 1500 livres de dommages-intérêts, le viguier, pour garantie du paiement de cette somme, mit sous le sequestre la terre d'Andouque qui dépendait de la seigneurie de Lescure ; mais comme Sicard devait vendre cette terre, une transaction intervint et le sequestre fut levé, à la condition que le noble seigneur viendrait à pied, tête nue, demander pardon aux habitants d'Albi dans la maison commune ; qu'il les exempterait de tout péage sur ses domaines et qu'il leur donnerait une indemnité de 800 francs d'or.

Au commencement du XVe siècle, le château de Combéfa fut pris deux fois par les Anglais ou par les routiers, qui étaient à leur solde. Ils mettaient à contribution toutes les localités des environs et ordonnaient le pillage de celles qui refusaient de traiter avec eux. C'est André Ribes, dit le Bâtard d'Armagnac, qui prit pour la seconde fois ce château, en 1426, et il n'en sortit que deux ans après. Ce chef de routiers était secrètement soutenu par le comte d'Armagnac, et quand ce comte fut arrêté, parmi les accusations formulées contre lui figure la prise et l'occupation de Combéfa.

L'évêque Pierre Neveu étant mort, deux ecclésiastiques se disputèrent sa succession : Robert Dauphin, évêque de Chartres, nommé par le pape Eugène IV, et Bernard de Casilhac, un Albigeois, élu par le chapitre. Robert, ayant appelé à son aide le fameux chef de bande Villandrando, entra par force dans la ville et prit possession du siége ; mais ayant été bientôt forcé de s'absenter, son compétiteur, qui résidait à Cordes, profita de l'occasion pour recommencer la lutte ; il rassembla un corps de troupes qu'il mit sous le commandement du seigneur de Lacoste

en Quercy. Ce seigneur s'empara d'abord de Combéfa, au mois de juillet 1436; il y établit son quartier général et, après s'être rendu maître d'autres lieux de la temporalité, il entra dans Albi que ses hommes dévastèrent et pillèrent. Le palais épiscopal ne fut pris qu'après un long siége. Casilhac maître de l'évêché fixa de nouveau sa résidence à Cordes. Le désordre était à son comble; mais Robert ayant réclamé le secours du roi Charles VII, son cousin, les sénéchaux de Toulouse, de Carcassonne et du Rouergue vinrent avec des forces considérables dans l'Albigeois. Cordes assiégé tomba au pouvoir des troupes royales; Montirat, qui appartenait à l'évêque, fut pris d'assaut; Combéfa résista et, comme les assiégeants n'étaient pas assez forts pour le réduire, ils traitèrent avec Lacoste qui se retira (1437) moyennant 1500 réaux d'or que paya Robert Dauphin. Puis les sénéchaux entrèrent de force dans Albi et rétablirent Robert sur son siége : mais la lutte dura encore vingt-cinq ans et elle ne fut terminée qu'en 1462, par la mort des deux compétiteurs.

Louis 1er d'Amboise, frère du célèbre cardinal de ce nom, fut pourvu de l'évêché d'Albi en 1473. — C'est à lui que l'on doit toutes les richesses d'art que renferme la cathédrale Sainte-Cécile. Le château de Combéfa fut aussi l'objet de sa munificence; il enrichit la chapelle d'une œuvre d'art du plus haut mérite : le tombeau du Christ entouré de neuf statues en pierre, de grandeur naturelle, représentant les saintes femmes, et les disciples qui ont présidé à l'ensevelissement du Sauveur au tombeau de famille de Joseph d'Arimathie. Louis d'Amboise consacra l'autel qui précédait le sépulcre au mois de mars 1490. L'acte de consécration, signé : *Ludovicus eps*, est renfermé, avec quelques reliques, dans une boîte en plomb; il constate que les reliques sont du Saint-Sépulcre, des saints Innocents, de sainte Catherine, etc., et que quarante jours d'indulgences sont accordés aux prêtres qui célèbreront la messe sur cet autel et à tous ceux qui viendront y prier. L'illustre prélat se plaisait dans son château de Combéfa, où il reçut plusieurs membres de sa famille. Il y avait nombreuse compagnie en 1499 et les consuls d'Albi lui firent porter des *conils* par un homme à cheval.

Le vendredi 10 juillet 1535 le roi et la reine de Navarre faisaient leur entrée à Albi. Ils y restèrent trois jours et le lundi 13, après le dîner, ils allèrent coucher à Combéfa d'où ils se dirigèrent vers Rodez. Mais ce ne fut pas l'évêque qui fit les honneurs du château car il était mort dans son château de Nautouillet la veille de l'arrivée du roi. Du reste le cardinal-légat, Antoine Duprat, chancelier de France, occupa le siége d'Albi du 9 octobre 1528 au 9 juillet 1535, sans avoir jamais résidé dans sa ville épiscopale et il jouissait en même temps de beaucoup d'autres bénéfices ecclésiastiques.

Pendant les guerres de religion, les évêques d'Albi habitaient plus souvent Combéfa que leur palais d'Albi. C'est de Combéfa qu'est datée la lettre que Philippe de Rodolphe, écrivit aux consuls le 1er septembre 1572, relativement à la Saint-Barthélemy. Plusieurs lettres de Julien de Médicis, successeur de Philippe de Rodolphe, sont également datées de Combéfa, et il ajouta au château une tour qui portait son nom. Alphonse d'Elbène succéda à Julien de Médicis en 1589; mais les ligueurs ne lui permirent de prendre possession qu'en 1598. Il résidait à Combéfa, d'où il écrivit aux consuls d'Albi pour leur défendre de reconnaître MM. de Gailhardi et de Ciron pour ses vicaires généraux; la réponse des consuls fut saisie par des soldats apostés sur la route et décachetée. Montmo-

rency lui avait donné commission pour commander dans le château avec un certain nombre de soldats entretenus sur les tailles des lieux environnants, et c'est de cette résidence qu'est datée l'ordonnance par laquelle il autorisa, en 1598, des contributions sur le clergé pour le soulagement des pauvres.

Le cardinal de Richelieu vint dans l'Albigeois, en 1629, pour jouir de son triomphe sur les partisans de Rohan dans le Haut-Languedoc. Il fit son entrée à Albi le 9 août et en repartit le 16 pour Montauban. En revenant de cette ville il coucha à Combéfa, d'où il prit le chemin de France par Albi.

Alphonse II d'Elbène, neveu d'Alphonse 1er, était alors évêque d'Albi. On sait qu'il tomba en disgrâce avec le duc de Montmorency. Il eut pour successeur, en 1635, Gaspard Daillon Du Lude. Ce hautain prélat fut pendant de longues années en procès avec les habitants et l'animosité contre sa personne était si grande qu'il crut prudent de se retirer à Combéfa. Les habitants, qui désiraient la paix, lui envoyèrent plusieurs députations qu'il refusa de recevoir. Il y eut des emprisonnements, des assassinats dans la ville épiscopale et les troubles ne cessèrent qu'en 1650. Depuis cette époque Du Lude n'alla plus au château de Combéfa qu'à de rares intervalles ; cependant il l'avait fait meubler aussi somptueusement que son palais d'Albi ; il y avait établi un haras et, pour donner aux hôtes qu'il y recevait le plaisir de la chasse, il avait fait clore le parc de hautes murailles.

Mais on n'était plus au temps où les grands seigneurs se plaisaient dans les forteresses et d'ailleurs Combéfa était éloigné d'Albi de dix-sept kilomètres. L'évêque Du Lude pour remédier à ces inconvénients fit construire aux portes d'Albi une magnifique résidence où il mourut le 24 juillet 1676. Cette résidence, qu'il légua à ses successeurs au siége et qu'on appelait *Petit-Lude*, du nom de son fondateur, est devenue, depuis la Révolution, un établissement destiné à combattre l'ignorance et à soulager les malheureux. C'est le *Bon-Sauveur*.

Dès lors, le château de Combéfa fut abandonné ; on n'y fit aucune réparation, et en 1761, l'archevêque Léopold Charles de Choiseul demanda au Roi l'autorisation de le démolir, autorisation qui lui fut accordée par un arrêt du Conseil d'État dont voici le texte :

« Sur la requête présentée au Roy, étant en son Conseil, par Léopold-Charles de Choiseul, archevêque et seigneur d'Alby, contenant qu'en ladite qualité d'archevêque d'Alby, il est seigneur, haut, moyen et bas justicier de la ville de Monestiés et de ses dépendances, et que sur ce territoire, et au lieu appelé Combeffa, est un vieux château de ce nom, qui servit jadis de maison de campagne aux évêques d'Alby, quoique éloigné de la ville d'Alby de près de quatre lieues de Languedoc, situé dans un canton montagneux et désagréable, manquant d'eau, et d'un accès difficile ; que depuis cent vingt ans, environ, ce château est entièrement abandonné et devenu successivement inhabitable, au moyen de la construction que le Sr Delude, pour lors évêque d'Alby, fit faire d'un petit château à un mille environ de la ville, et dont il disposa expressément, par son testament, en faveur de ses successeurs dans ce siége ; par ce moyen le château de Combeffa est tombé en ruine et devenu inutile à l'archevêché, et il ne peut être qu'avantageux aux successeurs du suppliant, comme à lui-même, qu'il plaise à Sa Majesté le déclarer de vétusté, sans cependant obliger le suppliant d'en faire la démolition entière, dont les frais seraient immenses, mais à la charge seulement et aux offres par lui de faire employer

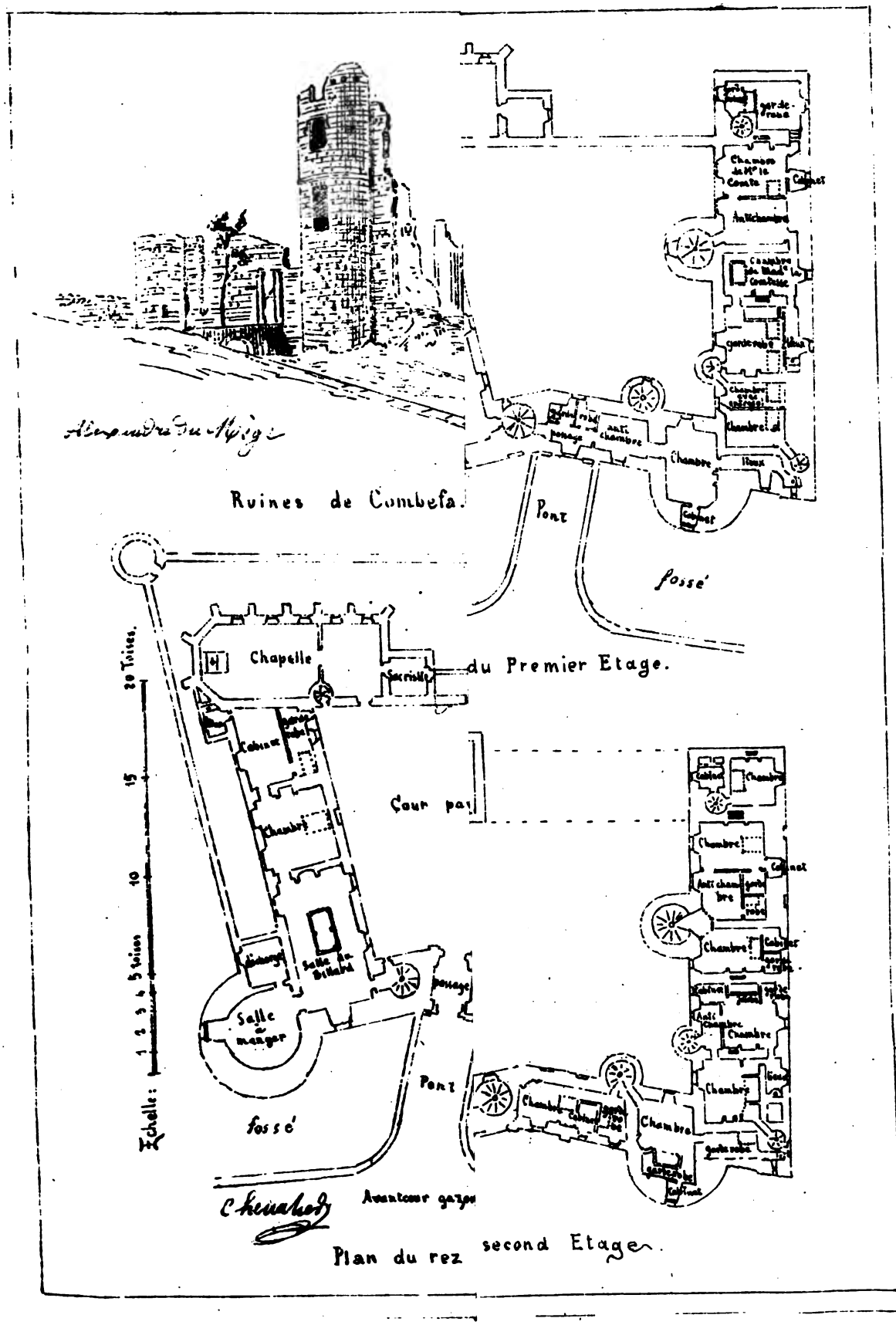
Alexandre du Mège
Ruines de Combefa.
Pont
fossé
Chambre
Cabinet
Antichambre
garde robe
Chapelle
Sacristie
du Premier Etage.
Cour pa
Salle du Billard
Salle à manger
Pont
fossé
Echelle: 1 2 3 4 5 toises 10 15 20 Toises.
Avantcour gazon
Chambre
Cabinet
Anti chambre
garde robe
Chambre
Cabinet
Chambre
Chambre
Chambre
Chambre
Chambre
Cabinet
garde robe
Chambre
Cabinet
Chambre
Chambre
Chambre
Chambre
Chambre
Cabinet
garde robe
Cabinet
Plan du rez second Etage.

les charpentes et menuiseries et autres matériaux, qui auraient quelque qualité, en réparations et augmentations de bâtiments, autant que faire se pourra, tant au palais archiépiscopal d'Alby, qu'audit château du petit Lude. Requérant, à ces causes, le suppliant, qu'il plût à Sa Majesté déclarer de vétusté ledit château de Combeffa appartenant à son dit archevêché ; en conséquence, décharger le suppliant et ses successeurs audit archevêché, de l'entretien et des réparations dudit château, sans néanmoins que le suppliant soit tenu d'en faire la démolition en entier, et à la charge seulement et aux offres par lui de faire retirer les charpentes, menuiseries et autres matériaux qui auront quelque qualité, et de les faire employer en réparations et augmentations de bâtiments, tant au palais archiépiscopal d'Alby qu'au château du petit Lude. — Vu ladite requête, signée Brunet, avocat du suppliant ; ouy le rapport ; tout considéré ; Sa Majesté étant en son Conseil, a déclaré et déclare de vétusté ledit château de Combeffa appartenant audit archevêché d'Alby, a déchargé et décharge en conséquence ledit archevêque, et ses successeurs audit archevêché, de l'entretien et des réparations dudit château, sans néanmoins que le susdit archevêque soit tenu d'en faire la démolition en entier, à la charge seulement de faire retirer les charpentes, menuiseries et autres matériaux qui auront quelque qualité, pour les faire employer en réparations et augmentations de bâtiments, tant au palais archiépiscopal d'Alby qu'au château du petit Lude. Fait au Conseil d'État du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles, le trente et unième jour d'octobre mil sept cent soixante-un. Signé Philippeaux. »

Cependant, la demeure féodale de Combéfa n'était pas en ruine au XVIIIe siècle, comme le prétend l'archevêque de Choiseul dans sa requête ; elle était au contraire bien conservée, bien meublée et il avait été question, sous M. de La Rochefoucaud, de la restaurer d'après les plans que reproduit la planche qui accompagne cette notice (1) et sur laquelle sont représentées les ruines encore existantes du monument. On doit s'étonner que la requête du Prélat ne mentionne pas pour être réservés, de préférence à la charpente et à la menuiserie, les ornements de la chapelle et surtout le sépulcre qu'y avait fait élever Louis d'Amboise. La place de ce beau monument était marquée à côté des œuvres d'art que renferme la cathédrale Sainte-Cécile. Sans le respect des habitants de Monestiés pour ce chef-d'œuvre, il n'existerait plus. Ils demandèrent au cardinal de Bernis, successeur de M. de Choiseul, la permission de l'enlever et ils le déposèrent pieusement dans un petit bâtiment de leur commune qui, sous le vocable de Saint-Jacques, avait servi d'hôpital. Le transport se fit le 1er juin 1774, par le moyen de quatorze charrettes attelées de bœufs.

Mais si le sépulcre de Combéfa échappait ainsi à la destruction, il avait souffert de l'abandon auquel il était condamné depuis un siècle ; plusieurs statues étaient mutilées et, ce qui restait des peintures de ces statues, était en danger de disparaître par l'effet de l'humidité du nouveau local où le groupe était placé. Quelques amis des arts émus de cet état de choses, résolurent d'y porter remède. Il fut reconnu que dix mille francs étaient nécessaires et l'on trouva cette somme, malgré le refus du gouvernement de coopérer à l'œuvre. Pendant les années 1867 et 1868 la chapelle fut assainie, et l'on restaura complétement les statues, de sorte que tout est maintenant en parfait état

(1) Ces plans étaient la propriété de M. le baron Decazes qui en a fait don à nos archives départementales.

dans la chapelle Saint-Jacques de Monestiés.

Je termine par la description du monument sorti des ruines de Combéfa. Rien ne saurait rendre l'impression de recueillement qu'il inspire. Le Christ est au tombeau. Joseph d'Arimathie et Nicodème tiennent les coins du linceul et l'attitude de ces deux personnages est sublime de douleur respectueuse. Après Joseph d'Arimathie se tient la vierge affaissée sous le poids de sa douleur ; elle est soutenue par Marthe. A côté, la Madeleine, dans tout l'éclat de sa beauté, tient dans ses mains le vase des parfums. Derrière elle est une des saintes femmes. De l'autre côté Jacques Mathias tient la couronne d'épines ; il est suivi d'un personnage que l'on croit être Saint-Jacques, portant un livre renfermé dans un sac. Vient ensuite un autre personnage ayant les traits que la tradition attribue à Saint-Luc. Enfin, une sainte femme termine le groupe. Le sépulcre de Monestiés est un des plus beaux monuments qui existent de la sculpture religieuse de la période où finit le gothique et où commence la renaissance.

E. J.

LE FÉLIBRIGE DE CAHORS

La réunion des Félibres a été des plus brillantes et des plus fraternelles. Plus de quarante amoureux du gai savoir et de la langue des trouvères avaient répondu à l'invitation de l'honorable président de la Société des études, M. Paul de Fontenilles, et se groupaient autour d'une table richement servie. Le banquet était présidé par le comte de Toulouse-Lautrec, syndic de la Maintenance d'Aquitaine ; l'un des quarante mainteneurs de l'Académie des Jeux-Floraux.

M. Paul de Fontenilles souhaite tout d'abord la bienvenue aux représentants du Félibrige d'Aquitaine et à son digne syndic. M. le syndic de la Maintenance d'Aquitaine répond en termes charmants et retrace à grands traits l'historique de la langue des trouvères.

Autour de M. de Toulouse-Lautrec, tout ce que l'Agenais et le Quercy comptent de poètes français et patois a pris place : le fils de l'immortel Jasmin, MM. Ratier, Lacombe de Montauban, d'Armagnac, Gary de Cénevières, Hérétié, Rouquet de Cahors, tous les vaillants défenseurs de la vieille langue maternelle « *la lengo de los mays* » était là ; et combien ceux qui ignorent les admirables ressources de cet idiôme si contesté, ont perdu de ne pas être venus respirer ses parfums sains et pénétrants.

Point n'est besoin de dire que pour tous ces aimables gourmets, la véritable agape a commencé lorsque les vins capiteux ont délié les langues, et qu'à côté des flots de champagne, les flots de poésie provençale et française ont pétillé à leur tour. Oh ! ici, par exemple, quel féroce appétit ; on s'entre-dévorait des yeux et de l'ouïe, et chacun savourait à qui mieux mieux chansons et sonnets.

Au dessert, M. le comte de Toulouse-Lautrec a déclaré le félibrige ouvert. La coupe d'or de Mistral est remplie de champagne et M. le syndic, l'élevant au-dessus des têtes, chante les couplets du grand poète provençal. Puis, passant de main en main, chacun tient la coupe du maître le plus dignement qu'il peut. C'est un feu roulant d'esprit. Il suffit de citer M. l'abbé Guary, M. Valette, M. l'abbé Hérétié, dont la fable : « *Lous asés qué joguo de la fluto* » a provoqué l'hilarité générale.

M. Ludovic Sarlat dit à son tour deux sonnets de circonstance d'une délicatesse

dont lui seul a le secret : l'un aux félibres, l'autre improvisé séance tenante à M. l'abbé Hérétié.

M. Carles de Carbonnières parle ensuite avec beaucoup d'à-propos, et termine son discours par une brillante improvisation.

La coupe arrive enfin aux mains de M. Rouquet, et dans un éclair d'inspiration, le poète ouvrier improvise le beau toast *Ls Félibrés*.

La salle entière applaudit. L'enthousiasme est sur tous les visages ; M. de Toulouse-Lautrec s'avance et embrasse le poète qui vient de se révéler si brillamment. Pendant cette minute d'émotion, le fils de l'illustre Jasmin a cru entendre un écho de la grande voix paternelle, et se levant à son tour, il dit avec âme un *impromptu*, qui restera comme la consécration ineffaçable du talent du félibre cadurcien.

M. Jasmin fils chante ensuite la ville de Cahors.

Il était cinq heures ; la muse patoise n'avait pas encore tari ses mamelles puissantes et chacun savourait à plaisir ses refrains joyeux et fredonnait avec délices le refrain de cette « *Quercynolo* » vraie perle, due au félibre montalbanais, M. Lacombe.

Le félibrige de Cahors aura cela de remarquable que pas un nuage n'est venu en ternir l'expansion vive, cordiale et fraternelle. L'accord parfait des cœurs n'a cessé d'y régner.

LE PRIEURÉ D'AMBIALET

Ambialet est le site le plus pittoresque du département. Le Tarn y rencontre un obstacle qu'il ne peut briser. Une montagne lui barre le passage ; il est forcé de contourner cet obstacle et ce n'est qu'après avoir fait, dans un lit resserré entre deux pentes abruptes, un circuit de quatre kilomètres, qu'il reprend son cours direct. La montagne est une presqu'île dont l'isthme n'a que quelques mètres de largeur.

Le pic d'Ambialet a été, dans les temps anciens, un point stratégique important et les antiquités qui y ont été découvertes prouvent que, malgré son aridité, il a dû être habité dès la période préhistorique. Les Romains y avaient une station pour surveiller le passage de la rivière et il est certain qu'ils ont exploité les mines des environs. C'est ce qui a donné lieu à la fondation du village, qui, de sa situation par rapport à la rivière, a pris le nom d'Ambialet (*Ambire*). Ce village est divisé en trois quartiers. Les deux premiers situés sur le versant de la montagne formaient la *ville haute* ; le troisième, sur le bord de la rivière, était appelé *ville basse*, ces trois quartiers étaient entourés de fortifications.

Au moyen-âge, Ambialet fut le chef-lieu d'une seigneurie ayant titre de vicomté. Indépendamment du château dominant dont il reste encore quelques ruines, d'autres châteaux forts tenus par les vassaux du vicomte, défendaient l'entrée de la vallée. Deux de ces châteaux sont cités dès le XIIe siècle : Lanogarède et Lapanouse (*Lapanaudia*). Les Trencavels, famille la plus puissante du Midi après les comtes de Toulouse, possédaient la vicomté d'Ambialet qui fut réunie à celle d'Albi. Pendant la guerre dite des Albigeois, le chef de la croisade et le comte Raymond de Toulouse eurent une conférence dans le château d'Ambialet (1210) ; mais ils ne purent s'entendre et même on a accusé le comte d'avoir voulu tendre un piége à son ennemi pour le faire assassiner. On sait qu'à la suite de cette terrible guerre, les Trencavels furent dépossédés au profit de Simon de Montfort ; mais leurs vastes domaines furent bientôt

après réunis à la Couronne et le roi en ayant détaché une partie pour former la seigneurie de Castres, la vicomté d'Ambialet fut comprise dans cette nouvelle seigneurie. Le seigneur de Castres, Jean de Vendôme, vendit Ambialet, en 1388, aux Castelpers, moyennant 3,400 francs d'or. Cette vente fut faite à Valence, sous la grande porte de la ville (*intra portale majus*), en présence de Jean de Villemur du diocèse de Montauban, de Jean de Maleville, seigneur de Sainte-Gemme, de Pierre Bernard de Monestiés, et de plusieurs autres témoins (1). En 1762, la vicomté d'Ambialet qui donnait entrée aux États de la province et aux États particuliers du diocèse d'Albi, fut vendue par Guillaume de Castelpers à Louis Joseph de Bamalés de Lormet de Pruines qui la possédait à la Révolution.

Il existe sur le sommet du pic d'Ambialet une chapelle dédiée à la vierge et qui avait titre de prieuré. On ignore son origine ; mais les prieurés ne sont-ils pas, comme le nom l'indique, les plus anciennes églises fondées, en lieu sûr, dans les campagnes, où le paganisme régna encore pendant plusieurs siècles après l'invasion romaine ? Or, ces églises furent généralement construites, pour ne pas rompre complétement avec les habitudes populaires, dans des lieux consacrés par les populations primitives ; ce n'est que plus tard quand le Christianisme n'eut plus d'ennemis que furent fondées les églises de la plaine. Telle fut, croyons-nous, l'origine de la chapelle Notre-Dame d'Ambialet.

Il est probable que cette chapelle fut desservie jusqu'au XIe siècle par des prêtres séculiers ; mais, en 1057, les vicomtes en firent donation à l'abbaye Saint-Victor de Marseille qui y envoya des religieux bénédictins. Le prieuré d'Ambialet, auquel on réunit l'église Notre-Dame de Lagrave, était un riche bénéfice dominant sur toutes les églises que l'on construisit successivement sur le vaste territoire de la commune ; mais son importance stratégique l'exposant à tous les dangers des guerres, si fréquentes au moyen-âge, il fut souvent déserté par les religieux et dévasté. D'un autre côté, l'éloignement de la maison-mère rendait la surveillance impossible et les observances régulières étaient rarement suivies par les religieux chargés de la desserte. Du reste, la fondation d'églises dans la plaine avait rendu la chapelle Notre-Dame à peu près inutile ; aussi, l'abbé de Saint-Victor se décida-t-il à la transmettre au chapitre de Maguelone et, lorsque le pape Paul III transféra le siége épiscopal de cette ville à Montpellier, le prieuré d'Ambialet fit partie de la dotation du nouveau chapitre cathédral (1536). Dès lors, le bénéfice, dont les revenus donnés à ferme se partageaient entre le prieur et le sacristain, fut desservi par un prêtre qui, moyennant une faible rétribution, y disait la messe aux jours de dimanche et fête.

Le plus ancien prieur qui nous soit connu est Hyacinthe de Panat (*Prior de la maio del monasteri d'Ambilet*), en 1291 (1). A la fin du XVe siècle la nomination du bénéficier donna lieu à un long procès. Le titulaire du prieuré était Aymeric de Castelpers. Il résigna en 1496, au profit de Jean Ayralh qui fut agréé par le célérier du chapitre et institué par l'évêque d'Albi ; mais Ayralh eut pour concurrent Jean Boscarini nommé par le pape Jules II. De là le procès. Dans

(1) La vente comprend toute la vicomté « *pro ut contiguatur cum terra regia Valenciæ, flumine Tarni in medio, et cum terra Crimalesii et cum vicecomitatu de Paulinh et cum pertinenciis Villæfranchæ.* »

(1) Les sceaux de la commune et du prieur d'Ambialet sont appendus à un acte d'adhésion au procès de Boniface VIII, en 1303. — Voir la *Revue*, II, Pages 210 et 224.

ses dires, Boscarini prétend que la nomination d'Ayralh est simoniaque, attendu qu'elle a été faite par un excommunié. En effet, le célérier du chapitre de Montpellier était alors Tristan de Castelpers, probablement frère d'Aymeric et il était sous le coup d'une excommunication prononcée contre lui en 1493, pour malversations et à laquelle il résistait, malgré les sentences d'agravement et de réagravement. Le procès fut terminé en 1513, probablement en faveur de l'élu du pape. En 1566, mourut le prieur Pierre de Nogarède. Alors tout était en ruine dans la chapelle, et Pierre de Rabastens possesseur de l'office de sacristain fit signifier au chapitre qu'il était urgent de faire des réparations et de fournir le nécessaire aux prêtres qui devaient y célébrer le service divin. On renvoya sa requête au fermier qui ne donna aucune réponse. Cependant, d'après un document de cette époque, les revenus du prieuré devaient être assez importants puisqu'il y avait « ès environ d'icelluy des terres ou chenevières pour le labourage de cinq à six paires de bœufs, des vignes pour recueillir quarante ou cinquante pipes de vin et deux ou trois céterées de jardin, la plupart desquelles possessions sont des dépendances dudit prieuré, lequel est de la table des messieurs du chapitre de Montpellier. »

Pendant les guerres de religion, le prieur dut faire garder sa maison par douze soldats et, en 1585, le syndic du diocèse demanda à Damville, « attendu que la garde et conservation de la ville (Ambialet) et d'autres trois forts qu'il y a en icelle, dépend en partie de la conservation du monastère, il lui plaise faire faire aux frais du prieur les réparations et fortifications nécessaires et telles que le baron de Lescure l'ordonnera et que, en outre, aux dépens du dit prieur soient entretenus huit soldats pour la conservation de la place. » L'évêque écrivit dans ce sens au prieur et lui ordonna de venir au plus tôt à Albi, pour en conférer avec lui. Il en fut de même pendant les guerres de Rohan et une ordonnance de Condé, du 8 février 1628, assigne au prieuré d'Ambialet une garnison de douze hommes qui doivent être nourris et entretenus aux frais du chapitre et des habitants, par moitié. Le chef de cette petite garnison était le capitaine d'Albiac, qui dut user de rigueur envers les fermiers du prieuré.

A la fin du XVIIe siècle, après une visite de l'évêque diocésain, assignation fut donnée au syndic du chapitre de Montpellier pour faire les réparations nécessaires. Le syndic du chapitre répondit à cette sommation en demandant, au contraire, que les portes de la chapelle Notre-Dame fussent murées et que le service qui doit s'y faire le dimanche soit transféré à la paroisse de Lacondomine, attendu que cette chapelle n'est d'aucune utilité pour les habitants qui ont trois autres églises ; qu'elle est de si difficile accès que le prêtre y trouve son clerc seul ; que les réparations seraient très coûteuses à cause des difficultés de l'accès et qu'elles seraient d'ailleurs inutiles, la chapelle étant exposée à tous les vents. La requête du syndic fut repoussée ; mais on ne donna aucune suite à l'ordonnance de l'évêque.

Cependant, en 1760, par suite d'un arrangement conclu entre le syndic du chapitre et le prêtre Delbœuf, curé de la paroisse, on réorganisa le service. Le curé se chargea moyennant 204 livres par an, des réparations urgentes et de dire la messe dans la chapelle le lundi et le vendredi de chaque semaine et les jours de fête. Les 204 livres se divisaient ainsi : 60 pour les réparations et les ornements qui étaient alors hors de service ; 40 au clerc ; 20 pour le vin, la cire et le blanchissage ; 6 pour le passage de la rivière lors de l'administration des sacre-

ments, et 78 pour les honoraires du curé. Les revenus du prieuré s'élevaient à près de 2000 livres, indépendamment de la sacristie qui avait son bénéficier. C'était, en 1784, date du dernier bail de ce bénéfice, le sieur Derrieux, avocat, clerc tonsuré, prieur de Roumanou et sacristain d'Ambialet. La sacristie lui valait annuellement 230 livres argent et 4 livres de truffes vertes, le tout payable en janvier, à Carcassonne où il résidait.

A la Révolution, la chapelle et le cimetière attenant ne furent pas compris parmi les biens nationaux ; comme ce n'était qu'une chapelle de dévotion, de fondation laïque, elle devint propriété communale, ainsi que le cimetière et les masures de l'ancien monastère ; mais on vendit, au profit de l'État les terrains dépendant de la dotation. Lors du rétablissement officiel du culte, il ne fut plus question du prieuré d'Ambialet ; il était donc entièrement abandonné lorsqu'en 1864, l'archevêque proposa à la commune d'en faire l'acquisition. Il se proposait d'y établir une communauté de missionnaires ; mais le gouvernement s'opposa à cet établissement. Alors l'archevêque retira sa proposition et ce fut M. de Clausade qui acheta de la commune en son nom personnel, moyennant 1200 francs, les ruines du monastère à l'exception de la chapelle et du cimetière qui restèrent propriété communale. Cet ecclésiastique a mis sa fortune à relever de leurs ruines d'anciens établissements religieux. Il fit reconstruire la maison conventuelle d'Ambialet et y installa, sans autorisation, des frères du Tiers-ordre, dont il était le supérieur ; mais cette communauté non autorisée fut dissoute en 1881.

C'est seulement lors de l'établissement des PP. du Tiers-ordre à Ambialet que cette commune fut désignée comme lieu de pélerinage. Aucun document antérieur à cette époque ne fournit la preuve que des pélerins s'y soient jamais rencontrés. C'est alors aussi que la chapelle prit le vocable de *Notre-Dame de l'Oder*, et voici la naïve légende qui aurait donné lieu à ce changement : (1) « Un preux chevalier, revenant de la croisade. apporta des pays lointains une jeune tige d'arbousier et, conduit par la reconnaissance sans doute, il vint visiter le pélerinage déjà connu, il la planta au-dessous de la terrasse du prieuré, tout à côté du mur. Cette tige est devenue un arbre vigoureux, dont le feuillage est toujours vert, et dans la langue du pays on l'appela l'Oder ; de là le nom de Notre-Dame de l'Oder ». Nous ignorons d'où l'on a tiré cette légende ; mais l'arbousier d'Ambialet nous semble bien jeune pour avoir été témoin des croisades. E. J.

(1) Histoire d'Ambialet et du pélerinage de Notre-Dame de l'Oder, par le T. R. F. Ambroise. — Montauban 1867.

LES RELIQUES
DU NAUFRAGE DE LAPÉROUSE.

Nous lisons dans le *Progrès de la Nouvelle-Calédonie* du 19 août, que *le Bruat*, commandant Bénier, est arrivé ce jour-là de Vanikoro et des Nouvelles-Hébrides, à Nouméa, rapportant de précieuses reliques du naufrage de Lapérouse. D'après des renseignements obtenus d'un Kanaque de Vanikoro, engagé actuellement à Port-Villa, au service de la Compagnie des Nouvelles-Hébrides, et sur les ordres de M. le gouverneur Pallu de la Barrière, il était allé faire des recherches à Vanikoro, où Dumont-d'Urville avait naguère trouvé les premières traces des malheureux navigateurs. Les sondages, dirigés par le commandant Bénier, ont obtenu un plein

succès. Il a pu retirer du fond de la mer trois ancres, trois canons, dont un encore chargé, et un petit pierrier en cuivre qui n'est nullement oxydé, plus trois tuyaux de pompe et quelques plaques de ferblanc.

Les canons sont rongés par la rouille ; un des trois a été brisé par la dynamite; sur un autre, on peut encore lire distinctement le millésime 1621 et le numéro 482. Il y a aussi des traces de lettres à la suite du chiffre 1621, et la première paraît être un A, ce qui pourrait faire croire que ce canon vient de l'*Astrolabe*, qui était montée par le capitaine de vaisseau Fleuriot de Langle ; Lapérouse, chef de l'expédition, commandait directement la *Boussole*.

Les ancres sont recouvertes d'une couche épaisse de corail ; on peut y admirer deux bouquets de polypes particulièrement remarquables, quelques huîtres perlières et divers coquillages.

La patte d'une ancre est en partie brisée ; elle a dû se briser sur place après avoir griffé le roc, et c'est peut-être cette rupture qui a déterminé le naufrage de l'*Astrolabe ;* ce navire a dû jeter l'ancre en vue de l'île, l'ancre s'est brisée pendant la tempête ou le mauvais temps qui précéda le naufrage, et dont les naturels ont gardé le souvenir, et le navire s'échoua par suite sur les récifs.

Les débris apportés par le *Bruat* ont été l'objet d'une manifestation solennelle de toute la population, manifestation à laquelle les incidents récemment survenus au sujet de l'annexion projetée des Nouvelles-Hébrides donnent un caractère particulier d'importance. Ils ont été débarqués le 16 août, à quatre heures, en présence du gouverneur, de toutes les autorités civiles et militaires, de la troupe et d'un immense concours de population. La chaloupe qui contenait les épaves était décorée de feuillage et toute pavoisée de drapeaux. Le débarquement a été salué par les canons du *Bruat* et de l'artillerie. M. Pallu de la Barrière a prononcé un remarquable discours à la réception de ces restes glorieux d'une des plus célèbres expéditions qui aient été entreprises dans les mers du Sud.

Les épaves ont été exposées à la capitainerie du port, sous la garde d'un factionnaire et d'un marin. Elles seront ensuite expédiées en France et déposées au musée du Louvre.

L'installation provisoire dans la cour de la capitainerie avait été organisée par MM. Laffite et Babaud, avec le goût simple et sévère qui est dans les habitudes de nos marins. Des drapeaux, des guirlandes de feuillage ombragent ce qui nous reste de nos héroïques et vaillants explorateurs, ce que le *Bruat* a pu arracher aux profondeurs de l'Océan, après bientôt un siècle écoulé,

SAINT VINCENT FERRIER A ALBI

Ce célèbre dominicain, né à Valence (Espagne) en 1357, se fit une telle réputation par ses sermons qu'on accourait de toutes les provinces de la péninsule pour l'entendre. Sa sagesse lui avait acquis une influence telle que les princes le prenaient pour arbitre dans leurs différends, et c'est sa décision qui assura le trône à l'infant de Castille Ferdinand. Mais il ne se contenta pas de prêcher en Espagne ; plusieurs fois il passa les Pyrénées pour combattre en France les doctrines contraires à l'église catholique, au sein de laquelle régnait alors la discorde. Il alla en Angleterre, en Allemagne et, rentré en France, il tomba malade à Vannes où il mourut le 5 avril 1419. Le pape Calixte III l'a canonisé en 1455.

Trois ans avant sa mort St-Vincent était

en Languedoc. La France était alors en proie à l'anarchie. Deux partis se disputaient, les armes à la main, l'influence dans le gouvernement que le roi était incapable de diriger. Des bandes à leur solde parcouraient les campagnes, pillant les bourgs et les villages et, le plus souvent, détruisant tout sur leur passage. Les comptes des deniers communaux d'Albi témoignent de la misère des habitants de cette ville, obligés de s'imposer les plus lourds sacrifices pour se tenir en état de défense et pour satisfaire aux exigences des deux partis, selon les alternatives de la lutte. Dans leur misère, ils faisaient des processions et criaient merci à Dieu, le priant de rétablir l'union de l'église, de donner bonne et longue vie au roi et de lui assurer la victoire. Ces processions étaient toujours terminées par des sermons, aussi faisait-on les vœux les plus ardents pour que l'illustre prédicateur, qui parcourait la province, visitât Albi.

Le 19 mai 1416, on apprit que St-Vincent était à Saint-Paul. Le lendemain, les consuls chargèrent trois bourgeois, Guillaume Prunet, Philippe de Grèzes et Dorde Guitbaud, d'aller le prier de venir à Albi, Ils partirent, le jour même, avec un valet, tous à cheval. Ils dinèrent à Graulhet et, le soir, ils arrivaient à Saint-Paul. Le lendemain, jeudi, ils furent reçus par Vincent qui leur promit de prêcher dans leur ville et, le jour même, Guitbaud retourna à Albi pour rendre compte de l'heureux résultat de leur mission. Les compagnons de Guitbaud suivirent le prédicateur à Puylaurens, où il resta deux jours, puis à Castres, d'où ils rentrèrent à Albi le dimanche soir, 24 mai. Pendant ces cinq jours, ils ne dépensèrent pour eux et leurs chevaux que 4 livres 7 sous 6 deniers, y compris les dépenses extraordinaires qui consistaient principalement en cerises qu'ils offraient à St-Vincent et à ses compagnons. Le valet qui les accompagnait reçut 8 sous 4 deniers pour la durée du voyage. Il nous a paru intéressant de relever ces dépenses.

L'illustre prédicateur resta plusieurs jours à Castres et il n'arriva à Albi que le vendredi 5 juin. Toute la population alla à sa rencontre et l'accompagna au couvent des Dominicains où il était attendu. Il ne quitta la ville que le 12. Chaque matin il se rendait processionnellement, la croix en tête du cortège, au couvent des frères mineurs ; il y célébrait la messe et, après l'office divin, il se rendait sur un tertre qui existait devant la chapelle du couvent et il enseignait le peuple. On avait dressé sur ce tertre une estrade (escadafalc), richement décorée par les soins du frère Bernard de Laval. Des bancs étaient réservés, devant cette estrade, pour le clergé, pour les consuls et pour les officiers de justice ; le peuple, debout, se pressait derrière ses bancs. La foule fut surtout nombreuse le 7 juin ; c'était le dimanche de la Pentecôte et beaucoup de gens de la campagne étaient venus à Albi, pour voir et entendre le saint homme. Lorsque St-Vincent quitta Albi les consuls « pour le plaisir qu'il y avait fait et la bonne doctrine qu'il y avait enseignée donnèrent à son intendant (governador), vingt écus, dans une bourse qui leur coûta 4 deniers. Les comptes de l'administration communale ne nous laissent rien ignorer de l'ordinaire des repas du prédicateur et de ses compagnons. Il consistait en pièces de veau, de mouton, de cabri ou de viande salée (carn salada), pour le premier service. Pour légumes on servait généralement des pois et, un jour, ce furent des *pezes novels*, des petits pois. Venait ensuite le poisson (peys). Le dessert consistait en gâteaux (pasta), confitures (cosimens), fromage et fruits, soit guignes (guina), cerises (serieyas), poires ou fèves. La dépense en

épices (specias), huile et sucre ne fut pas considérable. On ne dépensa que 10 sous 6 deniers pour le pain. Le vin, que fournit le notaire Pierre Ayralh, coûta 25 sous. On acheta 43 livres de cire, (sera en obra), à 3 sous 9 deniers la livre, pour les cierges qu'on allumait à la messe et pour ceux que l'on portait aux processions devant le crucifix. Le total des dépenses de toute sorte s'est élevé à 36 livres, 16 sous 2 deniers.

Mme Marie Cassan, de Lavaur, déjà tant de fois couronnée dans les luttes poétiques, a bien voulu nous adresser le sonnet que nous publions aujourd'hui. Au nom des lecteurs de la *Revue*, nous lui adressons nos bien sincères remercîments. Mme Cassan, jalouse de coopérer à une œuvre toute locale, nous promet d'autres poésies et des légendes en prose. Elle ne pouvait nous faire une promesse qui nous fût plus agréable.

SONNET

On nous dit que l'amour est une sainte chose,
Un regard que les dieux laissent tomber sur nous,
Un rayon qui grandit l'âme et qui la repose.
On dit qu'il faut aimer comme on prie : à genoux.

Puis, quand le papillon, enivré par la rose,
La quitte et va plus loin, fier et volage époux,
Faiseurs de poésie, ou bien faiseurs de prose
Disent encor : l'amour ! —
De grâce, taisez-vous !

Laissez au jeune cœur l'illusion première.
Laissez-le, recueilli comme pour la prière,
Attendre qu'un baiser marque la fin du jour.

Mais ne lui dites plus que toute fleur est belle.
Suivre le papillon, léger comme son aile,
C'est aller au plaisir et non pas à l'amour.

Marie CASSAN.

DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT DU TARN
aux Assemblées nationales
(1789-1883) (Fin).

X
Deuxième République.

Un décret du gouvernement provisoire, en date du 5 mars 1848, établit le suffrage direct et universel. Le tableau joint à ce décret attribuait au département du Tarn neuf représentants. Les élections eurent lieu le 23 avril, et la représentation du Tarn fut composée de :

MM. D'ARAGON, ancien député.
GISCLARD (Jean-Jacques), négociant à Albi.
CARAYON-LATOUR, ancien député.
DE TONNAC (Hippolyte), capitaine du génie.
DEVOISINS-LAVERNIÈRE (Étienne-Marius), propriétaire à Lavaur.
MOUTOU (Pierre), supérieur du petit séminaire.
REY (Philippe), colonel du 60e de ligne.
COSTECAUDE SAINT-VICTOR, fils, chef d'escadron.
DE PUYSÉGUR (Auguste-Marie-Victor), propriétaire à Rabastens.

Les électeurs du département furent de nouveau convoqués le 26 novembre pour nommer deux représentants en remplacement de MM. d'Aragon, décédé, et Gisclard, démissionnaire.

Furent élus :

MM. BOYER (Jules), avocat à Albi.
MARLIAVE (Augustin-Gustave-Joseph-Marie), propriétaire à St-Lieux-Lafenasse.

La Constitution promulguée le 4 novembre 1848 maintint le suffrage direct et universel. Le pouvoir législatif était délégué à une

assemblée unique composée de 750 membres. Les électeurs du Tarn, convoqués pour le 13 et le 14 mai 1849, eurent huit députés à nommer, et ils élurent :

MM. RIGAL (Joseph-Jean-Antoine), médecin à Gaillac.
FOURGASSIÉ-VIDAL (Jean-Jacques-Antoine-Frédéric), banquier à Castres.
CANET (Edmond-Pierre-Jacques), avocat à Albi.
DAGUILHON-LASSELVE (Osmin), maire de Lavaur.
REY (Philippe), général de brigade.
BESSE (Raymond), propriétaire.
JUÉRY (Pierre-Bernard-Benjamin), avocat.
LAVERGNE (Bernard-Barthélemy-Martial), médecin à Montredon.

L'Assemblée nationale législative fut dissoute par un décret présidentiel du 2 décembre 1851. Et un plébiscite des 20 et 21 du même mois investit le Président du pouvoir de faire une Constitution. Ce nouvel acte constitutionnel établissait deux Chambres : un *Sénat*, nommé par le Président, et un *Corps législatif*, composé de députés élus pour six ans par le suffrage universel sans scrutin de liste. Le Tarn avait à élire trois députés et d'après le tableau annexé au décret organique du 2 février 1851, qui réglait le mode d'élection, les cantons de notre département étaient ainsi groupés :

1er *collége*. — Tout l'arrondissement d'Albi, les cantons de Lautrec et de Montredon de l'arrondissement de Castres, et celui de Cordes de l'arrondissement de Gaillac.

2e *collége*. — Les cantons restants de l'arrondissement de Castres.

3e *collége*. — Tout l'arrondissement de Lavaur et celui de Gaillac moins le canton de Cordes.

Les élections qui eurent lieu le 29 février 1852 donnèrent les résultats suivants :

1er collége, M. GISCLARD, négociant à Albi.
2e — M. CARAYON-LATOUR.
3e — M. le général baron GORSSE.

XI

Second Empire.

Un plébiscite des 21 et 22 novembre 1852 rétablit la dignité impériale dans la personne du président de la République Louis-Napoléon Bonaparte, mais sans rien changer du reste à la Constitution ; de sorte que les élections de 1857, pour le renouvellement de l'Assemblée, se firent conformément au décret organique du 2 février 1851. Les trois députés du Tarn furent renommés. — Mais lors du renouvellement de 1863, les électeurs confièrent leur mandat à :

MM. le général baron GORSSE, pour le 1er collége.
PEREIRE (Eugène), pour le 2e.
DAGUILHON-PUJOL, pour le 3e.

Le baron GORSSE, étant mort, fut remplacé par son fils le baron GORSSE (Raymond), le 3 mai 1867.

En 1869, furent élus :

1er collége, M. le baron GORSSE (Raymond), fils.
2e — M. le baron REILLE.
3e — M. DAGUILHON-PUJOL.

XII

Troisième République.

Un gouvernement de la Défense nationale ayant remplacé le gouvernement impérial le 4 septembre 1870, les colléges électoraux furent convoqués pour le 8 février 1871 à l'effet d'élire une Assemblée nationale composée de 750 membres. — Le scrutin de liste était rétabli. Le département du Tarn avait à élire sept représentants ; il nomma :

MM. DAGUILHON-LASSELVE, de Lavaur.
LECAMUS, de Castres.

MM. JAMME, de Mazamet.
le général TROCHU.
GUIBAL (Armand), de Castres.
le baron DECAZES, d'Albi.
DE BERMOND, de Gaillac.

Le général Trochu, ayant opté pour le département du Morbihan, les électeurs du Tarn, convoqués pour le 2 juillet 1871, élurent à sa place M. le contre-amiral JAURÈS.

Les lois constitutionnelles de 1875 ont établi deux Chambres : 1° un Sénat, composé de 300 membres dont 75 inamovibles, élus par l'Assemblée nationale, à la majorité absolue des suffrages, et 225 élus dans les départements et les colonies, par les députés, les conseillers généraux et d'arrondissement et par un délégué de chaque conseil municipal. Les sénateurs des départements sont élus pour neuf ans et renouvelables par tiers chaque année. — 2° Une Chambre des députés dont les membres seront élus dans les départements par le suffrage universel et au scrutin individuel.

L'assemblée nationale a procédé à l'élection des sénateurs dans ses séances du 9 au 21 décembre 1875. Le 13, le député du Tarn, M. le contre-amiral JAURÈS, a été élu par 351 voix.

Les élections sénatoriales dans les départements ont eu lieu le 30 janvier 1876. Le Tarn nommait deux sénateurs, MM. Espinasse et Devoisins-Lavernière furent élus.

Le 20 février, on procéda aux élections pour la Chambre des députés. Le Tarn avait cinq députés à nommer, un dans chacun des arrondissements d'Albi, Gaillac et Lavaur, et deux dans l'arrondissement de Castres divisé en deux circonscriptions : la première comprenant les cantons de Castres, Dourgne, Labruguière, Lautrec, Montredon, Roquecourbe et Vielmur ; la seconde, ceux d'Anglés, Brassac, Lacaune, Mazamet, Murat, Saint-Amans-Soult et Vabre. Furent élus :

MM. CAVALIÉ, à Albi ;
COMBES, à Castres, 1re circonscription.
Le baron REILLE, à Castres, 2e circons.
Bernard LAVERGNE, à Gaillac.
MARTY, à Lavaur.

La Chambre ayant été dissoute en 1877, les élections eurent lieu le 14 octobre de cette année et donnèrent les résultats suivants :

MM. le baron Raymond GORSSE fut élu à Albi;
COMBES, à Castres, 1re circonscription ;
le baron REILLE, à Castres, 2e circons. ;
Bernard LAVERGNE, à Gaillac ;
DAGUILHON-PUJOL, à Lavaur.

Mais les élections de MM. Gorsse, Combes et Reille furent invalidées par la Chambre et de nouvelles élections eurent lieu.

Le 27 janvier 1878, M. CAVALIÉ fut élu à Albi ;

Le 3 mars, M. COMBES fut réélu à Castres, 1re circonscription et le 2 février 1879, M. Reille, à Castres, 2e circonscription.

Aux élections générales du 21 août 1881, furent élus dans le département du Tarn :

MM. CAVALIÉ, à Albi ;
Frédéric THOMAS, à Castres, 1re circonscription ;
le baron REILLE, à Castres, 2e circons. ;
Bernard LAVERGNE, à Gaillac.
Gabriel COMPAYRÉ, à Lavaur.

Le département était toujours représenté au Sénat par MM. Espinasse et de Voisins-Lavernière ; mais ce dernier fut élu par l'Assemblée, sénateur inamovible, le 19 novembre 1882, et il ne fut pourvu à son remplacement que lors des élections du tiers auquel appartenait le Tarn. — A ces élections qui eurent lieu le 8 janvier 1882, MM. RIGAL et BARBEY furent nommés sénateurs pour neuf années.

LA GAILLAGOLO

Dédiado à moun amic Teten

Salut! Gaillac! Salut! aïmaplo bilo!
Aïmi toun bi qué mé ran tout tsouïous!
Aïmi tous fils qué sé foou pas dé bilo!
Aïmi toun cel tout ranplit d'aouzèlous...!

Dè touïs éfans, Gaillac pos essé fièro,
Toun poul balent a toutsoun pla cantat,
E soul tsiroun dé ta bieillo banièro
Ricous, Roussel, palmos oou ranpourtat.
Cado coumbat, pel ribal uno fretto
E per toun froun un brassat dé laouriés;
Nimés, Bourdèous, Albi, Toulouso, Cetto,
Per ba prouba s'unissou à Béziès.
Refrain: Salut! Gaillac! etc.....

De touïs anciens as gardat la mémouero,
Das bouns souldats coumo das médéeis;
Din cado cor as grabat lour histouero,
E lou pu biel al pu tsoubé la dis.
Acos d'Haoupoul, qué, serquen la bittouero,
A l'estrantsè noplomen es toumbat...,
Acos Rigal, brillent d'un'aoutro glouero,
Tsusqu'à Paris, pes sapiens counsultat.
Refrain: Salut! Gaillac! etc.....

Dé toun bignè las frutsos tant prézados
S'en boou pla len countenta louï gourmets.
Frèzos, prunels, partissou per carrados,
Lous estrantsès pertout s'en lecouï dets.
De tous coutèous lou prouduit qué tant mousso
Calmo pla lèou misèros e doulous;
Quant oou tastat d'uno liquou ta dousso
Tsoubes e biels entounou lours cansous.
Refrain; Salut! Gaillac! etc...

Ço qu'aïmi maït es tas candos fillétos
Al pè mignoun, al minoues croucadou;
Lours els lusens coumo dos estèlétos,
D'al foun d'al cor déraïgou lou poutou.
Quan lou ditsaous escoutou la fanfaro
On sé crério al miets dé millo flous;
Lour parfun bal la sentou la pu raro
Et lour régart lou baoumé lou pu dous.

Salut! Gaillac! salut! aïmaplo bilo!
Aïmi toun bi qué mé ran tout tsouïous!
Aïmi touï fils qué sé foou pas dé bilo!
Aïmi toun cel tout ranplit d'aouzèlous!...

Gaillac, 30 juillet 1883. E. CHALOU.

A LA GAILLAGOLO

(ACROSTICHE)

Canto brabé Chalou, canta ta Gaillagolo,
Hymno claoufit dé cur, ta muso sé pinjolo
Al tétou plé dé bi dé toun pays natal,
Lou pays rasinous d'Haoutpoul e dé Rigal,
Ount souben l'aouzèlou amé soun aouzèléto
Unissou lours amours dins uno poutounéto.

E. THÉRON.

PENSÉES DIVERSES.

J'ai été souvent étonné de la facilité avec laquelle certaines personnes, qui bannissaient l'absolu de la philosophie et de la religion, l'admettaient dans la politique.

Ainsi que la religion, l'incrédulité a ses fanatiques et on voit des gens qui mettent autant d'emportement à nier Dieu que d'autres à affirmer son existence.

On peut haïr les hommes, mais on doit aimer l'humanité.

L'erreur fuit instinctivement la clarté, parce qu'elle craint de trouver derrière elle la vérité.

Si vous ne voulez pas rompre avec un ami, ne lui pardonnez pas ce qu'il a fait contre vous; ignorez-le.

Quand le mérite ne prend pas pour guide l'intrigue, que de fois il reste en chemin!

Le Directeur-Gérant,
É. JOLIBOIS.

DE LA LIBERTÉ

***

La liberté ! quel mot a soulevé plus d'enthousiasmes ou de malédictions et fait couler plus de flots de sang ou d'encre ; quel autre a servi aussi longtemps de champ de bataille pour un combat qui dure depuis des siècles et n'est point fini encore ! Que d'hymnes chantés à sa gloire, que d'imprécations ou d'injures vomies contre elle ! Rêve caressé du jeune homme, effroi ou remords du vieillard, aucun autre n'a vibré avec une pareille intensité dans le cœur, comme dans le cerveau de l'homme.

Les politiques l'ont encensée ou l'ont proscrite ; les philosophes ont écrit des centaines de volumes, les uns pour la nier, les autres pour en faire le plus précieux apanage non seulement de l'homme, mais de Dieu même. Ne sont-ils pas tous allés trop loin ? Ne semble-t-il pas que la liberté ne mérite,

« Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité. »

c'est ce que nous allons étudier en ces quelques pages.

I

La liberté divine et humaine.

Notre siècle a vu se produire des découvertes inouies. De nouvelles méthodes scientifiques ont été inaugurées avec le plus grand éclat. Que l'on prenne des traités de chimie, de physique, de biologie, de physiologie, etc., vieux de quatre-vingts ou cent ans, qu'on les compare avec ceux d'aujourd'hui et l'on verra, sans chercher longtemps, quelle est l'énormité du chemin parcouru.

Il est facile de comprendre que d'aussi importants progrès n'aient pas pu être réalisés, dans certaines branches de l'esprit humain, sans avoir leur contre-coup dans toutes les autres. La littérature et l'histoire en ont déjà éprouvé une profonde impression, mais celle qui était destinée à ressentir la secousse la plus violente, c'est sans contredit la philosophie.

La philosophie est en effet le résumé, en même temps que la coordination, de toutes les sciences. Aussi, toutes les fois qu'une découverte nouvelle vient se mettre en travers d'un de ses points de vue, elle doit l'abandonner aussitôt et en chercher un autre qui, s'il n'a pas une base entièrement scientifique, ne soit pas du moins en contradiction avec les faits scientifiquement constatés.

Parmi les problèmes agités depuis de longs siècles par les philosophes de toutes les écoles, se trouve celui de la liberté divine et humaine. Autant, si ce n'est plus, que celle des autres problèmes philosophiques, sa solution est destinée à se ressentir du milieu scientifique et social dans lequel on se trouve. Quand nous disons solution, nous nous servons, faute d'autre, d'un mot impropre Ceci en effet n'a rien de commun avec un problème de géométrie dont la solution, une fois reconnue bonne, le sera toujours, n'importe les changements qui peuvent se produire. Il ne peut être question ici, que d'une nouvelle manière d'envisager le problème, manière suggérée par les nouvelles découvertes dont nous avons parlé.

Si, à notre époque, un fait a été mis hors de doute par les travaux concordants de nombreux savants, c'est que les lois de la Nature, autant au moins qu'on peut les observer, ne souffrent aucune exception, que rien ne suspend ni ne contrarie leurs effets et que, si des accidents inattendus et momentanément inexpliqués se produisent, ils ne proviennent pas d'une cause qui, à un moment donné, aurait la puissance de modifier les lois naturelles. Ils sont seulement une preuve de notre ignorance.

Du reste, le nombre de ces faits rigoureusement constatés diminue sans cesse, et il est aujourd'hui sans exemple que, si la science a des occasions suffisantes pour les étudier, elle n'en donne une explication qui, lorsqu'elle n'en fait pas disparaître toute obscurité, n'en élague au moins ce qui autrefois aurait été considéré comme miraculeux. D'un autre côté quoique la science soit impuissante encore à résoudre le problème de la cause première, combien d'intelligences ne s'élancent-elles pas vers cet idéal qui est leur rêve, leur désir aussi violent qu'inassouvi, c'est-à-dire Dieu.

Cet idéal, ce Dieu, dans le sein duquel viennent aboutir et se concentrer toutes les perfections, est pour elles le Parfait dans son acception la plus absolue. Elles ne peuvent le concevoir et l'accepter que de cette manière. Il est donc immuable, il ne peut pas se modifier, car le moindre changement diminuerait sa perfection, attendu que placé au *summum* il ne pourrait changer que pour décroître.

Si nous appliquons à la liberté les observations que nous venons de faire, nous sommes obligés de reconnaître d'un côté, que Dieu n'apportant aucun changement dans les lois de la Nature, ne nous a jusqu'ici donné aucune preuve de sa liberté ; de l'autre, que Dieu étant pour nous la perfection prise dans son sens le plus absolu, il n'est pas libre, attendu qu'il ne pourrait user de sa liberté que pour apporter des modifications dans sa manière d'être et que le moindre changement ne peut que le faire déchoir.

Les idées qui dominaient autrefois sur ce sujet ont donc entièrement changé. On admettait facilement alors que Dieu, dans des intérêts particuliers, pouvait modifier l'action des lois naturelles, qu'il était libre de faire ou de ne pas faire et que si un accident facheux, à un certain point de vue, était sur le point de se produire, il pouvait l'empêcher. Aujourd'hui cette manière de voir paraît non seulement contraire à la perfection, mais encore à la majesté divine. Cela fait penser à un horloger inexpérimenté qui serait obligé de retoucher sa montre parce qu'elle ne marquerait pas à un moment donné l'heure voulue. Il est évident en effet que si Dieu modifie ou suspend l'action des lois qu'il a établies, il reconnaît par cela seul leur imperfection, leur fâcheux résultat au moins dans un cas donné. Or Dieu étant la perfection portée à son absolu, nous ne saurions admettre une pareille proposition.

Ainsi donc au cours des idées qui règnent aujourd'hui dans le monde de la science, Dieu ne peut pas être considéré comme libre, et s'il était permis en pareille circonstance d'employer un langage entièrement humain, on pourrait même dire qu'il est l'esclave de sa perfection.

Ce qui a amené tant de philosophes à nier la liberté humaine, c'est la difficulté qu'ils ont éprouvée pour la faire concorder avec ce *fatum* inexorable qui gouverne l'Univers. A l'inverse de certaines grammaires, ici la règle emportait l'exception. Mais le jour est venu où l'explication peut être donnée, car il est facile de démontrer que ce qu'on avait considéré comme une exception n'est qu'une conséquence de la règle.

On comprend que, lorsqu'on ne savait rien encore sur l'origine de la vie et que la théorie du Progrès n'avait pas été formulée, la liberté humaine si frêle, si impuissante par rapport à cette fatalité inexorable qui l'étreignait de toute part, devait produire l'effet d'une anomalie bien singulière pour les philosophes impressionnés par les lois fatales qui régissent l'Univers. Ils devaient être nécessairement portés à y voir une apparence plutôt qu'une réalité.

Ce n'étaient pas les exagérations en sens contraire, qui faisaient considérer l'homme comme un être presque en dehors de la Nature et créé pour un but particulier, qui pouvaient aider à résoudre le problème. Heureusement la science, si elle n'a pas encore entièrement dissipé les ténèbres, a commencé à faire le jour.

Elle a reconnu que pendant de longs siècles la vie n'avait pas existé sur la Terre, entièrement livrée alors aux forces brutales et *inorganiques* de la Nature. Plus tard seulement, elle a paru faible, inconsciente, renfermée dans une modeste cellule. Mais peu à peu elle a grandi. Les cellules s'unissant entre elles ont produit des organismes plus complets. L'Océan d'abord, la Terre après ont été habités par des êtres aux formes les plus variées. L'intelligence a commencé à sourdre confusément dans le cerveau encore peu développé des animaux de cette époque. Poursuivant lentement et irrégulièrement sa marche ascendante pendant de longs siècles, cette intelligence s'est trouvée un jour avoir conscience (1) d'elle-même dans le cerveau de l'homme.

Elle était bien faible à ce moment cette conscience.

Elle n'avait qu'un commencement d'existence ; mais peu à peu, l'Évolution poursuivant sa marche, elle a permis à l'homme d'apprécier, de juger, au moins dans une certaine mesure, ce qui lui était utile ou nuisible, c'est-à-dire d'aller vers ce qui lui paraissait bon et de fuir ce qui lui semblait mauvais, en un mot de faire usage de ce que nous appelons la liberté.

La liberté est donc la conséquence immédiate de la conscience. Dès que celle-ci a paru, celle-là a commencé à se produire.

En apparence elles se sont développées toutes les deux jusqu'ici d'une manière corrélative. Cependant leur destinée sera bien différente : à mesure que l'une arrivera à son épanouissement, l'autre décroîtra, et lorsque la conscience aura atteint son absolu, la liberté n'existera plus.

En nous rapportant aux données de la science et surtout à la loi de l'Évolution qui nous fait voir, dans un jour et dans un milieu tout nouveau, tant de choses qui ne nous étaient jusqu'à présent apparues qu'à travers les anciens préjugés, nous sommes forcés d'envisager la liberté humaine à un point de vue tout différent du passé.

Nous ne pouvons plus la considérer comme un privilége spécial, comme le plus précieux des dons faits par Dieu à l'homme. Elle n'est, ou du moins l'usage que nous en faisons, n'est que la conséquence, la nécessité de notre ignorance.

En effet, si l'homme était doué d'une intelligence, d'un savoir assez développé, dès qu'un problème se poserait devant lui, il serait *ipso facto* résolu. Il n'aurait que faire de sa liberté. Mais se trouvant ignorant, il faut qu'il en étudie péniblement la solution. Ce n'est la plupart du temps que par des tâtonnements prolongés, en faisant ou ne faisant pas telles choses ou en les combinant de telle ou telle manière, en variant les procédés, en appréciant les résultats obtenus, en un mot en usant de toute sa liberté physique et intellectuelle, qu'il atteint son but.

En présence d'un problème, dont il serait assuré de posséder la meilleure solution possible, l'homme n'a aucun usage à faire de sa liberté. Elle lui devient non seulement inutile, mais même nuisible s'il veut s'en servir, car s'il possède déjà la meilleure solution, en cherchant encore il ne peut en trouver qu'une moins bonne.

(1) C'est dans ce sens que nous emploierions toujours ce mot. Au lieu de dire : l'intelligence ayant conscience d'elle-même, ce qui serait toute une phrase, nous dirons pour abréger : la conscience.

Nous revenons ici à ce que nous avons déjà dit en parlant de Dieu, c'est que la perfection est exclusive de la liberté et que, par sa définition même, elle est condamnée à ne pas pouvoir en faire usage.

Ainsi donc plus l'intelligence de l'homme s'accroîtra, plus sa conscience se développera, plus diminuera le nombre des questions, des problèmes non résolus, et plus l'emploi qu'il fera de sa liberté sera circonscrit. S'il pouvait arriver à l'omniscience, il n'aurait plus à en faire aucun usage et elle serait devenue pour lui complétement inutiie.

Si, de la liberté prise au sens philosophique du mot, nous passons à la liberté politique, la conclusion sera nécessairement la même. Mais seulement nous aurons à faire observer que si, au point de vue de la Nature, la liberté n'est que la conséquence de notre imperfection, au point de vue humain, c'est-à-dire politique et social, elle est au contraire un signe de supériorité relative.

Qu'est-ce qu'un despote, un monarque absolu ? C'est un aveugle comme nous, quelquefois plus que nous et qui a la prétention de nous guider. Aussi, lorsqu'un peuple est intelligent et instruit, il ne peut pas supporter le gouvernement d'un seul. Il comprend instinctivement que plusieurs aveugles, en s'aidant à chercher leur chemin, arriveront plus facilement que si un seul, qui pourrait être le moins habile, voulait les guider pendant toute la durée du parcours. L'histoire est là du reste pour le prouver.

Quels sont les gouvernements qui dans l'antiquité ont jeté le plus d'éclat ? Les républiques de la Grèce et la république Romaine. Qu'ont produit de leur côté les royautés fastueuses de l'Asie ? Rien assurément de comparable.

Et de nos jours, si l'on nous demandait quel est le gouvernement qui a réalisé les progrès les plus surprenants, ne serions-nous pas obligés de répondre : les États-Unis d'Amérique.

II

Réflexions sur la liberté.

La liberté est la conséquence de notre imperfection, de notre ignorance, en même temps qu'elle en est le remède.

Aller au hasard par tous les chemins, se tourner et se retourner à droite, à gauche, parce qu'on ne voit pas la meilleure route : voilà la liberté.

C'est le tâtonnement de l'aveugle, hésitant à s'engager définitivement dans une direction ; il a le choix entre un grand nombre, mais ce n'est que par exception qu'il en prend une bonne. Combien ne serait-il pas plus avantageux pour lui, qu'il n'eût pas à choisir et que la meilleure s'imposât par son évidence.

La liberté est l'apanage de l'imperfection, comme la fatalité (la non-liberté) est la conséquence obligatoire de la perfection. Il n'y a pas en effet plusieurs manières parfaites de faire les choses ou de les comprendre ; il n'y en a qu'une. Aussi l'Être parfait n'a pas de choix à faire.

Quand une difficulté se présente à lui, grâce à la liberté, l'homme essaie diverses solutions et peu à peu par la comparaison arrive à la bonne. Pour Dieu au contraire, une s'impose : la meilleure.

Les philosophes qui voient en Dieu, en même temps que ses autres attributs, la liberté, n'admettent pas cependant qu'il puisse en user d'une manière absolue ; il en résulterait la faculté de faire le mal. Il faut alors qu'ils supposent qu'il a établi des limites à sa liberté.

Dire comme Schelling que Dieu est la liberté absolue, c'est dire qu'il est à la fois le bien et le mal absolu.

Dieu ne pourrait se servir de la liberté que pour sortir de la perfection.

Faire de la liberté un des attributs, une des conditions de la Cause première, c'est tomber dans l'anthropomorphisme.

Pour celui qui considère l'ensemble des phénomènes se produisant dans l'Univers, avec une identité c'est-à-dire avec une fatalité si constante, qui n'aperçoit que sur la planète Terre, parce qu'il l'habite, une toute petite exception à la fatalité universelle, cette exception à cause de son isolement même, le porte à croire que la liberté humaine est une grande chose, et il exagère d'autant plus son rôle qu'il confond l'outil avec l'édifice qu'il aide à construire.

La liberté n'est pour l'homme qu'une méthode, une manière de faire que l'on pourrait, malgré la trivialité de l'idée, comparer au procédé que l'on emploie pour ouvrir un cadenas à secret dont on ignore le mot. Vous essayez, en les combinant, toutes les lettres les unes après les autres. Ce n'est qu'en procédant ainsi, qu'à moins d'un hasard heureux, vous trouvez la solution.

L'homme perd et gagne de la liberté. Il la perd dans les questions résolues, il en gagne dans toutes celles qui se posent. Il faut ajouter que celles-ci deviennent de jour en jour plus nombreuses.

Ce n'est pas de la liberté que l'homme devrait être fier, c'est de sa perfectibilité. Si celle-ci le rapproche de Dieu, il n'en est point de même de celle-là.

On a voulu faire de la liberté le pendant, l'antipode de la fatalité. C'est mal poser la question ; c'est donner au mode l'importance de la chose elle-même. En réalité ce n'est pas la liberté qui est ce pendant, c'est le Progrès. Elle est sans contredit une des voies par lesquelles on arrive au progrès, mais ce n'est pas la seule. Il y a l'Évolution (qui paraît être dans son principe une loi fatale) et surtout la Raison, sans laquelle on n'arriverait par la liberté qu'à errer indéfiniment.

Si nous cherchions bien, que de fatalité ne trouverions-nous pas dans ce que nous appelons la liberté !

Un gouvernement doit plutôt viser à assurer le progrès de ses administrés que leur liberté.

Si l'Angleterre donnait dès aujourd'hui une liberté complète aux Hindous, l'œuvre du progrès dans l'Inde courrait risque, non-seulement d'être ralentie, mais probablement elle serait suivie d'une anarchie qui amènerait un recul considérable. Il en serait de même pour l'Algérie, si trop engoués de théorie nous accordions à tous les Arabes le droit de suffrage.

Ce qui a amené l'homme qui, à juste titre, aime tant la liberté, à la considérer comme la chose la plus précieuse, c'est qu'il s'est toujours trouvé d'autres hommes qui ont cherché à la lui ravir, et y sont souvent parvenus. Comme il tenait encore davantage à elle quand on la lui avait enlevée, nous ne pouvons pas nous étonner outre mesure qu'il ait fait un attribut de Dieu, de ce qu'il considérait comme son bien suprême.

La liberté disparaît en se transformant en science.

La liberté est la faculté de tenter, d'essayer toutes les solutions, rarement vraies, le plus souvent fausses, que nous suggère une intelligence imparfaite.

C'est le principal outil que possède l'homme pour attaquer l'inconnu et le réduire.

Il ne faut pas mettre la liberté en opposition trop absolue avec la fatalité, car on doit reconnaître que, si elle n'est pas fatale dans ses actes, dans ses recherches, elle l'est dans son principe ainsi que dans sa fin. Elle est la transition entre la fatalité inconsciente et la fatalité consciente, le passage de l'une à l'autre. On ne doit pas plus en nier l'importance pratique qu'en exagérer la valeur théorique.

Elle doit donc être considérée comme un moyen accordé à l'homme par la nature pour aller de l'inconscient au conscient, de l'imparfait au parfait. Sa mission accomplie, n'ayant plus sa raison d'être, elle disparaît.

La liberté est tour à tour l'effet et la cause du développement de l'intelligence humaine.

La liberté n'est pas le privilége exclusif de l'homme. Elle est aussi, toute proportion gardée, l'apanage de certains animaux. Ceux-ci auraient continué à faire des progrès sans notre prépondérance oppressive. Le castor était devenu un ingénieur hydraulique d'une assez jolie force ; il construisait aussi des cabanes qui valaient bien celles des habitants des cités lacustres, lorsque la brutalité de l'homme a mis fin à son architecture. A la suite de la guerre acharnée qu'on lui a déclarée, il n'est plus aujourd'hui qu'un simple animal fouisseur. Il a rétrogradé.

Ce qui constitue la grandeur de la liberté, c'est la grandeur presque infinie de son contraire, la fatalité. Toute petite, toute infinitésimale qu'elle est, il lui est permis de se mettre en opposition avec son gigantesque adversaire et de prouver qu'elle peut le combattre et même parfois en triompher. C'est comme une fourmi qui s'attaquerait, non à un animal beaucoup plus fort qu'elle, mais à un bloc énorme et parviendrait à le traverser en tous sens et à se rendre compte de ce qu'il renferme dans son intérieur. C'est un instrument de lutte qui permet à l'homme nain de s'attaquer à la Nature géante et à la vaincre.

La liberté est comme une frêle barque voguant sur l'Océan sans bornes de la fatalité. Malgré la tempête et le déchaînement des flots, le petit esquif surnage toujours ; rien ne peut le faire sombrer. Jamais son combat contre la fureur des vagues n'est une défaite définitive ; parfois même il devient un triomphe. Il a souvent obligé le flot le plus orgueilleux à s'avouer vaincu.

Marchant dans la suite des temps, de triomphe en triomphe, avec une rapidité de plus en plus considérable, la liberté s'usera par ses succès même, et sa dernière victoire marquera sa fin. Si, grâce à son aide, l'Humanité finit par atteindre à la perfection, elle ne sera plus qu'un outil aussi inutile que la lampe pour celui qui est désormais éclairé par un jour sans fin.

E. R.

OBSERVATIONS

sur le souterrain de Colombaylet.

A Monsieur le Directeur de la REVUE DU TARN :

Monsieur,

Pour pouvoir vous donner tous les renseignements que vous me demandez au sujet du souterrain de Colombaylet, je me suis rendu sur les lieux, afin de voir par moi-même l'état des choses, et de rechercher l'origine de ces substructions.

Ce souterrain est creusé dans le grès molasse, et l'instrument qui paraît avoir servi à cette opération était pointu, à en juger par les nombreuses traces parfaitement visibles qui existent sur les parois. C'est probablement avec un pic ou pioche en fer, semblable à l'instrument de ce nom dont se servent encore les terrassiers, que ces excavations ont été faites. Des quatre salles dont se compose le souterrain trois sont encombrées par la chûte d'une partie de la voûte ; une seule est intacte, elle a conservé par conséquent sa forme primitive et les traces du travail de creusement.

Le niveau du sol supérieur étant irrégulier, il se trouve que la voûte des diverses chambres, soit par suite des effondrements, ou de la pente du coteau, est plus ou moins épaisse; ainsi, sur la chambre la mieux conservée qui porte sur le plan ci-joint le n° 2, il existe environ 4 mètres d'épaisseur, tandis que sur la voûte de la première chambre où l'on pénètre il n'y a peut-être pas en certains endroits un mètre de terre au-dessus du plafond.

S'il m'était permis d'émettre mon opinion sur l'antiquité de ces souterrains, je dirais que mes observations me portent à croire qu'ils appartiennent au moyen-âge. Les traces laissées sur les parois par l'instrument qui a servi à les creuser éloigne toute idée de grotte artificielle de l'époque préhistorique ; on sait d'après les archéologues que les grottes de cet âge étaient creusées avec la hache polie, et que les coups de cet instrument sont encore imprimés sur les parois ; d'ailleurs les souterrains d'alors étaient destinés en général à recevoir des sépultures, tandis que rien dans celui de de Colombaylet n'indique cette destination. D'un autre côté la forme légèrement ogivale des voûtes, forme beaucoup plus accentuée dans les couloirs, et la jonction de deux arceaux ogivaux que l'on remarque dans la salle n° 3 et qui forment une espèce de pendantif, ornement que l'on trouve dans diverses églises et chapelles, militent en faveur de mon opinion, laquelle s'appuie encore sur les débris découverts dans un des nombreux silos de ce souterrain.

Comme je vous l'ai déjà dit, M. le conducteur des ponts et chaussées Lacroix a recueilli les restes d'une petite clochette en cuivre, semblable par sa forme aux cloches des églises ou aux sonnettes des chambres; un grelot rond de même matière comme en portent les chevaux et les mulets, et quelques débris de poterie que je n'hésite pas à attribuer au moyen-âge, car ici le doute n'est pas permis, cette poterie étant semblable à celle que l'on trouve à Montégut, sur l'emplacement de l'ancienne ville, semblable à celle que l'on trouve à Saint-Vincent à l'endroit désigné sous le nom de cimetière des pestiférés, semblable enfin à celle que M. Cabié a recueillie en abondance à la motte des Luquets près de Buzet (Haute-Garonne).

Déterminer l'usage pour lequel a été construit ce souterrain me paraît bien difficile. Était-ce une habitation constante, ou un refuge au moment du danger ? Voilà ce qu'il ne m'est pas permis de dire sans aborder les conjectures. Il ne serait pas

extraordinaire que pendant la guerre des Albigeois, à l'époque où les hordes brutales de Simon de Montfort assiégeaient le château de Montégut et dévastaient tout sur leur passage, les habitants de nos campagnes eussent creusé ces excavations pour y chercher un refuge et pour y cacher leur avoir. Ce souterrain n'est pas d'ailleurs le seul qui existe dans la région, on vient de découvrir l'entrée d'un autre à environ 150 mètres de celui qui fait l'objet de cette étude, mais il paraît en grande partie comblé ; nous en avons vu un autre à Convers, et la colline de Ville-Cave, située à 400 mètres environ de Colombaylet, paraît d'après le dire des personnes de bonne foi en receler plusieurs dans ses flancs; il en existait naguère un autre à St-Salvy.

Les objets trouvés dans le souterrain de Colombaylet sont de peu de valeur ; mais comme leur propriétaire collectionne il sera peut-être difficile de se les faire donner. Les travaux de déblaiement des salles encombrées seraient trop coûteux à opérer, ce qui est regrettable, parce que dans les autres silos ou dans le sol des chambres on pourrait faire des découvertes plus précieuses que celles qui ont été faites jusqu'ici. Le nouveau plan que je vous adresse est comme vous pouvez vous en rendre compte un peu modifié.

Voici un nouvel article communiqué aux journaux du département par M. Gaillac :

Plusieurs journaux de la région ont entretenu leurs lecteurs des souterrains découverts à Colombaylet, dans la propriété de M. Clément Pélegry, mais aucun n'a recherché jusqu'ici à quelle époque ils pouvaient remonter et à quel usage ils étaient destinés. Il est toujours difficile de déterminer d'une manière exacte la date de ces sortes de monuments pourtant assez nombreux, surtout dans nos contrées. Certains archéologues leur attribuent une haute antiquité, tandis que d'autres ne font remonter leur origine qu'au moyen-âge. Le mode le plus sûr à mon avis, de fixer leur ancienneté, c'est de recueillir avec soin tous les objets qu'on y découvre parce que leur étude peut être d'un grand secours dans la recherche de la vérité. Les traces qui ont pu rester aux parois du travail de creusement sont aussi des indices qu'on ne doit pas dédaigner. C'est par ce côté que nous commencerons nos recherches Certaines parties de la voûte et des parois du souterrain de Colombaylet portent des traces non équivoques de l'instrument qui a servi à les creuser. Ici, comme en beaucoup d'autres lieux, nous avons reconnu les empreintes d'un pic probablement en fer, et nullement des traces de hache polie.

Si après avoir examiné ces premiers indices nous étudions les débris, malheureusement peu importants des objets découverts dans les nombreux silos des quatre chambres dont se compose ce vaste souterrain, nous sommes porté, non sans raison, à attribuer aux cavernes de Colombaylet une antiquité de six à sept siècles seulement. En effet, les fragments de poterie sont en tout point semblables à ceux que l'on trouve dans toutes les stations des XIIe et XIIIe siécles et notamment à Montégut, où nous en avons ramassé en grande quantité. La découverte par M. Lacroix, d'une clochette et d'un grelot en cuivre au fond d'un silo et non à la surface du sol, où ces objets auraient pu se trouver accidentellement, est une preuve de plus en faveur d'une antiquité moins reculée que celle que certaines personnes attribuent ou veulent attribuer à ces souterrains. Peut-être aussi les découvertes faites dans des cavernes semblables à celle qui nous occupe pourraient être invoquées comme preuve en faveur de notre opinion.

DÉCO

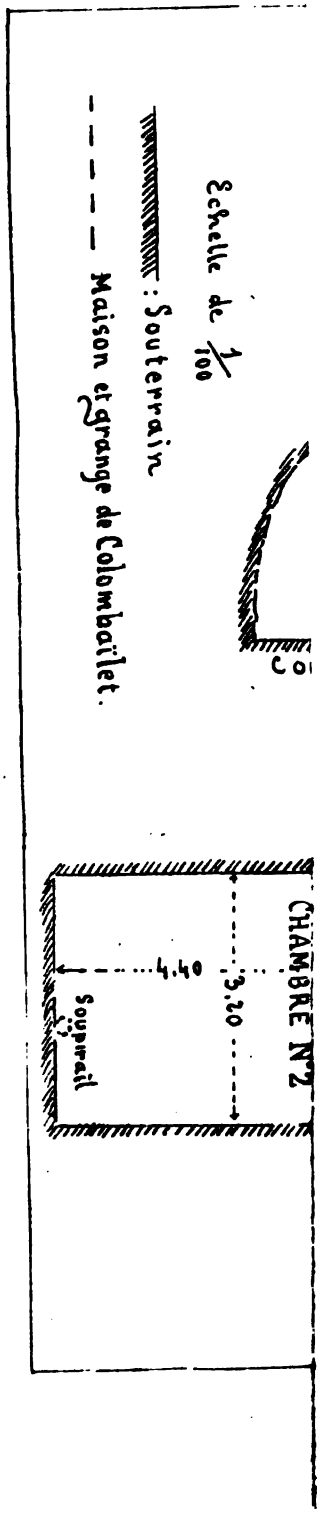

du moyen
s des Albi-
entané aux
les de croi-
pillage et
Montfort.
ILLAC.

ilhac s'est
lombaylet.
au *Patriote*

ef,
ot aux dis-
olombaylet

oles à bien
ents voisins
instrument
eusés n'est
rottes arti-
ie creusées
s l'ont été

e je n'attri-
ombaylet à
l'est-ce pas
apposer du
qu'ils ont
que, mais
ne, dans le
graces sûre-

les autres
aulois, qui
t notre ère et
d et ensuite
rés pour les

savons pas
les cavités
nt le but de

extraordinaire (
Albigeois, à l'ép
de Simon de Mo
teau de Montég
leur passage, l
gnes eussent cr
chercher un re
avoir. Ce sout
seul qui existe
découvrir l'en
150 mètres de
étude, mais il
blé ; nous en
et la colline de
environ de C
dire des perso
plusieurs dan
naguère un a

Les objets
Colombaylet
comme leur
peut-être dif
travaux de d
brées seraien
est regrettal
silos ou dans
faire des dé
celles qui on
plan que je v
vez vous en

Voici un
journaux d

Plusieurs
tenu leurs
verts à Col
M. Clément
ché jusqu'
remonter e
Il est touj
manière e
naments
dans nos

Sans parler de monuments étrangers à notre pays, nous dirons que M. Rossignol, dans ses *Monographies communales de Gaillac*, signale la trouvaille, dans le souterrain de Convers, de deux médailles d'argent du moyen âge, et je possède dans une modeste collection une bague du XIIIe au XIVe siècle, découverte dans un souterrain à Saint-Gérard; ainsi comme on le voit, absence complète d'antiquités des âges préhistoriques. Tandis qu'on ramasse à fleur de terre des haches polies à Oustrières, à Saint-Salvy, Ladin, Saint-Gérard et dans différents autres lieux de la commune, aucun de ces objets ne se montre dans nos souterrains, alors que les cavernes habitées par l'homme des premiers temps quaternaires sont remplies de débris de son industrie.

Il est vrai que les savants s'accordent à dire qu'à l'époque où la hache polie fit son apparition, c'est-à-dire à l'époque néolithique « les cavernes cessent brusquement d'être habitées pour ne plus servir que de sépulture » (1). C'est à cette même époque qu'apparaissent ces immenses cités lacustres qu'on retrouve en si grand nombre au fond des lacs de la Suisse et de la Savoie, Ainsi, comme on le voit, l'homme quitte les cavernes, où l'avait tenu jusqu'alors la rigueur des climats, pour prendre sa place au soleil et humer l'air vivifiant de ces temps reculés. Donc, ce n'est pas au moment où il abandonnait ces habitations obscures et malsaines, qu'il aurait creusé le souterrain de Colombaylet pour s'en faire un lieu de résidence, et on ne peut pas dire non plus qu'il ait servi de lieu de sépulture, aucun squelette humain n'y ayant été trouvé. Je conclus de ces différentes observations que le souterrain de Colombaylet n'a pas été taillé par la hache polie, qu'il a été creusé avec un pic aux temps troublés du moyen âge, peut-être pendant les guerres des Albigeois, pour servir de refuge momentané aux populations effrayées par les hordes de croisés fanatiques que conduisait au pillage et au massacre le farouche Simon de Montfort.

A. GAILLAC.

(1). Zaborowski : l'Homme préhistorique.

De son côté M. Emile Cartailhac s'est aussi occupé du souterrain de Colombaylet. Il a adressé la lettre suivante au *Patriote Albigeois* :

Monsieur le Rédacteur en chef,

Permettez-moi d'ajouter un mot aux discussions dont les souterrains de Colombaylet sont l'objet.

Ces excavations sont semblables à bien d'autres du Tarn et des départements voisins et même de tout le sud-ouest. L'instrument pointu, le pic, qui les a tous creusés n'est pas nécessairement *en fer*. Les grottes artificielles et sépulcrales de la Marne creusées dans les roches *également* dures l'ont été avec des pics en corne de cerf.

Toutefois je me hâte de dire que je n'attribue pas les souterrains de Colombaylet à l'âge de la pierre polie. Mais n'est-ce pas trop les rajeunir que de les supposer du moyen âge ? Il est incontestable qu'ils ont été *très fréquentés* à cette époque, mais d'autres dans le Tarn-et-Garonne, dans le Lot-et-Garonne, ont donné des traces sûrement gallo-romaines.

Il est possible que les uns et les autres soient des temps celtiques ou gaulois, qui ont duré un millier d'années avant notre ère et pendant lesquels le bronze d'abord et ensuite le bronze et le fer ont été employés pour les armes, les outils, les parures.

Je n'affirme rien, car nous ne savons pas suffisamment ce que renferment les cavités en question, et c'est là précisément le but de

ma lettre. Le problème n'est pas encore résolu. Peut-être l'hypothèse de M. A. Gaillac est acceptable, mais seulement pour une partie des souterrains que nous connaissons et même, j'insiste, parce qu'elle prouverait la *fréquentation* des souterrains au moyen âge et non qu'ils ne sont pas plus anciens.

Il serait très utile de fouiller *sérieusement* celui de Colombaylet, telle est ma conclusion.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Émile CARTAILHAC,
Professeur libre d'anthropologie à la Faculté des sciences de Toulouse.

PROGRAMME

Du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1884.

I. — Section d'histoire et de philologie.

1° Origine, signification et formes successives des noms de lieu d'une région.

2° Mode d'élection et étendue des pouvoirs des députés aux États provinciaux.

3° Les villes neuves, les bastides, les sauvetats et autres fondations analogues à partir du XII° siècle.

4° Les biens communaux au moyen âge.

5° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers.

6° Indications fournies par l'emplacement des établissements charitables pour fixer le tracé des anciennes voies.

7° Origine, importance et durée des anciennes foires.

8° Utilité et importance des registres de notaires, des registres de paroisse et des documents des greffes ; — mesures prises ou à prendre pour en assurer la conservation et en faciliter l'usage.

9° Anciens livres de raison et journaux de famille.

10° Données géographiques et statistiques à tirer des procès-verbaux de rédaction des coutumes.

11° État de l'instruction primaire et secondaire avant 1789.

12° Liturgies locales antérieures au XVIII° siècle.

13° Les ermites et les reclus.

14° Origine et règlements des confréries et charités antérieures au XVII° siècle.

15° Quel jour commençait l'année dans les différentes provinces de la France au moyen âge ?

II. — Section d'archéologie.

1° Quelles sont les contrées de la Gaule où ont été signalés des cimetières à incinération remontant à une époque antérieure à la conquête romaine ? — Quels sont les caractères distinctifs de ces cimetières ?

2° Essayer une classification des enceintes fortifiées, *oppida* gaulois, camps romains, mottes féodales. — Indiquer quels sont les caractères distinctifs de chacune de ces séries ; donner des exemples.

3° Déterminer la date exacte des murs d'enceinte de l'époque romaine dans la construction desquels sont entrés des monuments funéraires ou des débris d'anciens édifices.

4° Décrire les monuments connus sous le nom de *piles*, comme la *pile de Cinq-Mars*, près de Tours. — Caractériser ces monuments ; en rechercher l'origine et la destination.

5° Dresser la liste, faire la description et rechercher l'origine des œuvres d'art hellénique et des inscriptions grecques qui existent dans les collections publiques ou privées de Marseille et des villes de la Provence ou de la basse vallée du Rhône. Distinguer entre ceux de ces monuments qui sont de

provenance locale et ceux qui ont été importés dans les temps modernes.

6° Étudier les plus récentes théories qui ont pu être émises sur l'origine des basiliques chrétiennes. Décrire les plus anciennes basiliques que l'on connaisse en dehors de l'Italie, en particulier celles de l'Algérie.

7° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.)

8° Quels sont les monuments qui, par l'authenticité de leur date, peuvent être considérés comme des types certains de l'architecture en France avant le XIIIe siècle ?

9° Quelle est la distribution géographique des églises à une seule nef dont les cathédrales d'Albi et de Perpignan sont les types principaux ? Quelle est l'origine du plan de ces édifices ?

10° Quelles sont les églises à coupoles de l'Aquitaine dont la date peut être établie par des documents historiques ? Produire et discuter les textes relatifs à leur construction.

11° Quels sont les monuments dont la date attestée par des documents historiques peut servir à déterminer l'état précis de l'architecture militaire en France aux différents siècles du moyen âge ?

12° Étudier avec accompagnement de coupes et de plans, les constructions rurales élevées par les abbayes, telles que granges, moulins, étables, colombiers, etc.

13° Signaler et décrire les peintures murales antérieures au XVIe siècle existant encore dans les monuments civils ou religieux de la France.

14° Signaler les œuvres de la sculpture française antérieures au XVIe siècle, qui se recommandent soit par la certitude de leur date, soit par des signatures d'artistes.

15° Étudier les tissus anciens et les broderies, qui existent dans les trésors des églises, dans les musées et dans les collections particulières.

16° Quels sont les progrès réalisés depuis dix ans dans le classement des monnaies gauloises, soit au point de vue chronologique, soit au point de vue de leur distribution géographique.

III. — Section des sciences économiques et sociales.

I

1° La division de la propriété en France, avant et après 1789.

2° Étudier les mouvements de la population sur un point déterminé de la France rurale, soit sous l'ancien régime, soit depuis la Révolution.

3° Étudier sur un point quelconque de la France l'influence économique et sociale d'une voie de communication nouvellement ouverte : chemin de fer, canal, route, pont.

II

4° Les colonies françaises considérées au point de vue des conditions politiques et économiques dans lesquelles elles se sont formées et des moyens propres à en assurer le développement.

III

5° Étudier la situation légale des sociétés commerciales françaises à l'étranger et des sociétés étrangères en France.

6° De l'unification de la législation en matière de lettres de change ; rapprocher les législations étrangères de la législation française et mesurer à ce sujet les besoins du commerce.

7° Rechercher s'il ne conviendrait pas, à l'exemple de certaines législations étrangères, d'accorder à la femme mariée, indépendamment de toute convention matrimoniale, l'administration et la libre disposition d'une partie de ses biens.

IV

8° L'enseignement secondaire spécial, ses caractères distinctifs, ses limites et ses relations avec l'enseignement supérieur.

IV. — Section des sciences mathématiques, physiques, chimiques et météorologiques.

1° Étude du mistral.

2° Observations de tremblements de terre avec les enregistreurs.

3° Éclairs de chaleur ; fréquence des orages dans la même journée.

4° Étude des phénomènes périodiques de la végétation.

5° De quelle utilité peuvent être, au point de vue de la prévision du temps, les renseignements fournis par les observations magnétiques et électriques.

6° Recherches sur la présence de la vapeur d'eau dans l'air par les observations actinométriques et spectroscopiques.

7° Comparaison des climats du Midi et du Sud-Ouest de la France.

V. — Section des sciences naturelles et des sciences géographiques.

1° Étude du mode de distribution topographique de chacune des espèces animales qui habitent une partie de notre littoral. Marquer sur une carte à grande échelle (par exemple sur les feuilles séparées du pilote français) les points où chacune de ces espèces a été trouvée et indiquer par des signes de convention si elle y est très commune, assez commune ou rare.

2° Étude détaillée de la France fluviale dans des régions bien déterminées Marquer sur une carte les localités fréquentées par chaque espèce de poisson, de crustacé et de mollusque ; indiquer si elle est sédentaire ou voyageuse ; et, dans ce dernier cas, les époques d'arrivée et de départ. Noter aussi l'époque de la ponte.

3° Répondre aux demandes du questionnaire du bureau central météorologique, relatif aux phénomènes périodiques de la végétation, aux époques d'arrivée et de départ des oiseaux de passage, à la date de l'apparition des principales espèces d'insectes qui nuisent à l'agriculture, et à d'autres faits du même ordre.

4° Étudier les relations qui peuvent exister entre les variétés de diverses espèces zoologiques ou botaniques et les conditions dans lesquelles les représentants de ces espèces vivent (altitude, sécheresse ou humidité, etc. etc.)

5° Étudier au point de vue de l'anthropologie les différentes populations qui, depuis les temps les plus reculés ont occupé en totalité ou en partie une région déterminée de la France.

6° Étudier les changements qui, depuis les temps historiques, ont été effectués dans la configuration du sol d'une localité par l'action de la mer, par la formation d'alluvions, par l'action des vents ou par toute autre cause naturelle.

7° Indication sommaire des anciennes cartes possédées par les différentes sociétés de géographie, par des établissements publics ou par des particuliers.

ALLER ET RETOUR

APOLOGUE

Cet accident n'est pas nouveau
Sur le chemin de la fortune.

Sur sa lourde jument, fier comme un empereur,
Il avait ce jour là la veste du dimanche,
Son chapeau neuf, son gilet de couleur
Ouvert sur sa chemise blanche,
Gros-Pierre s'en allait tout joyeux au marché
De la ville voisine.
Ce n'était pas fort loin ; il aurait bien marché
Jusque-là, mais... quand on a bonne mine,

Quelques écus, il n'est pas mal
De prouver qu'on possède à la ferme un cheval.
Raide dans le grand col qui fendait ses oreilles
Et rouge comme un coq, notre beau gars
Allait au petit pas, rêvant monts et merveilles :
Jolis sourires, doux regards !
Il se croyait irrésistible.
Et vrai Jeannette, m'a-t-on dit,
Ce jour là fut moins insensible
Et trouva qu'il avait aussi : son brin d'esprit.
Mais au retour !.. Le petit vin d'auberge,
A chaque pas, devant les yeux
De Gros-Pierre, allumait un cierge.
Il voyait double, et c'est fort dangereux
Quand on voyage. Enfin, de sa monture
L'homme dégringola. Riant de l'aventure,
Des envieux — il en est tant —
Le relevèrent cependant.
Mais le nez écorché, saignant, couvert de boue
Et si bien balafré du front jusqu'à la joue
Que Jeannette, le lendemain,
S'aperçut de nouveau que Gros-Pierre était bête
Et qu'elle refusa de lui donner la main
Le dimanche suivant pour danser à la fête.

. . . . . .

Et les bonnes gens de l'endroit
Disaient en le montrant au doigt :
L'orgueil devrait toujours se doubler de prudence.
Qui fait le fier a besoin de savoir
Que succès du matin n'a pas toujours la chance
De durer jusqu'au soir.

Marie CASSAN.

UNE CIRCULAIRE EN PATOIS ALBIGEOIS

Du XVe siècle.

En feuilletant un registre du XVIe siècle, à la couverture délabrée, nous avons remarqué que le carton de cette couverture était formé de feuilles imprimées en beaux caractères gothiques, tels que ceux des incunables. Curieux de savoir ce que contenaient ces imprimés, nous n'avons pas hésité à mettre en cuve le carton pour en séparer les feuilles. Notre peine n'a pas été perdue car nous avons eu sous les yeux une circulaire adressée aux fidèles du diocèse d'Albi pour les engager à contribuer par l'aumône au relèvement d'une maison hospitalière du diocèse de Langres, incendiée et ruinée pendant les guerres de Bourgogne sous Charles le Téméraire.

Ce document est précieux sous un double rapport : d'abord il est un spécimen du patois albigeois au XVe siècle ; ensuite, il fournit une preuve nouvelle de l'existence d'un atelier typographique à Albi dans les dernières années de ce siècle, comme l'a si bien démontré M. Claudin. (1)

Mais pourquoi l'évêque d'Albi s'est-il si vivement intéressé au rétablissement d'une maison hospitalière du duché de Bourgogne ? — La réponse à cette question est facile : c'est que lors de la publication de notre circulaire, les sièges épiscopaux de Langres et d'Albi étaient occupés par deux prélats de la famille D'Amboise. (2)

L'établissement religieux qu'il s'agissait de relever de ses ruines était sous le double vocable de St-Roch et St-Sébastien. Les lecteurs de la *Revue* n'ignorent pas que St-Roch, qui naquit à Montpellier en 1295 et mourut en 1327, était particulièrement invoqué contre la peste, fléau qui exerçait de si grands ravages au moyen âge ; mais ils ne savaient pas, sans doute, qu'on attribuait la même vertu à l'invocation de St-Sébastien.

Voici les principaux passages de notre incunable :

« Nous avem recebut ung certan mandament del reverent payre en dieu nostre

(1) *Origine de l'imprimerie à Albi de Languedoc.* Voir *Revue du Tarn*, tome II. 176, 301, 309 ; — tome III. 14, 25, 91 et 121.

(2) Jean VII, D'Amboise, siégea à Langres de 1481 à 1497, et Jean VIII, D'Amboise, neveu du précédent, de 1497 à 1512. — Louis Ier D'Amboise, siégea à Albi de 1473 à 1502, et Louis II D'Amboise, son neveu, de 1502 à 1510.

souiran (pre)lat per lo qual nos es mandat et commandat en virtut de sancta obediensa et sus pena dexcumenge que nos vos aga (m) expausar et declarar las grandas paubretatz, affayres et necessitatz de lostal, convent et monastie de mossenhor sanct R(och et) mossenhor sanct Sebastian de veuclar en la diocesa de Langres, en lo ducat de Borgonha, loqual paubre monestie et (hos)tal es estat destrusit et brulat per fortuna de guerras que an estat en lodit ducat de Borgonha et no poden losditos religios redi(mer) ny reparar lodit convent ny hospital sinon que per las almoynas dels confrayres et bon poble chrestian, per las quelas (cau-) sas es estada ordenada una bela et nobla confrayria, en honor et reverensa de la gloriosa verges maria et dels glorios corps sanctz et ami(cz de) Dieu mossenhor sanct Roch et sanct Sebastian per estre publicada. predicada et declarada per tout lo realme de Fransa.

Et prumiarement aldit hostal Dieu et convent sont recebutz totz los iours del monde los pelerins et pelerinas, merchans et autras gens de qual estat he condition que sian de totas las pars del monde y abondan et surbenen de iour en iour servir et honorar los glorios corps sanctz et am(icz de) Dieu mossenhor sanct Roch et sanct Sebastian, losquals sy son vodatz et recommandatz en estant frapatz de las horiblas et cruelas malautias (que no)ma es bossa et foc denpedimya, losqualz son sas et guaritz per lo merit et intercession delz glorios corps sanctz mossenhor sanct Roch et sanct (Se)bastian. Et si es aldit monestie la nobla et digna candela del glorios amic de Dieu mossenhor sanct Roch, loqual visitava los malautz es (tant en) aquest monde, laquala candala no diminuis iamais, et es estada portada de Venisa per mossenhor lavesque et duc de Langres segon pa(r de) Fransa, laquela candela fa toutz los iours grans miracles (1). Et per tant nostres frayres chrestians nos nos recomandam a la vostra mise(ricor)dia et almoynas. Nos vos tengatz pas sy subiectz als bens de aquest monde que tan petit duran que son transitoris et perdables duna hora (a au)tra que vos no gasanhetz la gratia de Dieu que es sans fin, car nos ne vos requerem pas de causa que posca estre causa de vostre destruction sy (vos) no hauetz falhit envers Jhesu Christ, mais plassia a cascuna bona persona rasonabla de nos donar en hobra de caritat et bona devoti(on) en aur, ho en argent, trincat ho romput..... »

. Puis la circulaire énumère les établissements religieux de l'ordre de Citeaux où des prières seront dites en faveur des bienfaiteurs de l'œuvre, savoir : « Sanct Danys en Fransa la hon hya plan perdon general toutz los ans donat de la boca de Dieu. Sanct mor des fossez, sanct Victor, sanct magloyre, sancta genefviva dedins paris, sanct german des prats pres de Paris, sanct Peyre en Valea, nostra dama de val de Josaphat, loqual loc es estat fondat al nom Dieu loc hon notre salvodor et redemptor de toutz lo monde tendra son grant iutgament, la hon nos falhira totz trouvar en corps et en arma per aver benediction, ho malediction. Labadia de Clarevaulx de lordre de Sanct Bernard, en laqualla hya tres cens LX abadias membres dependentas de aquela Et labadia de Fontanais la on hya toutz los ans plan perdon, et en plusors autres abadias et priuratz que seria trop long a comptar dont lo nombre de las messas es estimat toutz les ans a plus de cinquanta milla messas que es ung

(1) Cette relique de St-Roch n'était pas la seule chandelle miraculeuse que possédât le diocèse de Langres ; on y conservait encore la chandelle dite de Chirapa. (Voir notre dictionnaire historique intitulé *La Haute-Marne ancienne et moderne*, article Chirapa.)

ben innumerable per lo salut de las armas dels benfactors et tambe per deliurat las armas de lors parens et amicz trespassatz estant al foc de purgatori per manieyra de suffragi..... »

Et après l'énumération des indulgences accordées par le pape Alexandre VI, vient la réclame de l'évêque d'Albi :

« Item lo reverend payre en Dieu mossenhor nostre souiran prelat manda a totz rictors, vicaris et autras gens de gleysa que ayan cargua darmas quels ayan a publicar, predicar et declarar las grandas paubretatz et necessitatz deldit convent et hospital per tota la diocesa, coneissent lodit reverend payre en Dieu que los glorios corps sanctz mossenhor sanct Roch et sanct Sebastian, son reclamatz per tota la sancta chrestianitat a lencontra de bossa, de foc et denpidymia dont moren sodanament plusors chrestias et chrestianas que abandonan et delaissan lung lautre et fugen defora lors maysos et abandona lo payre lo filh, lo filh lo payre. Per so vol que ladicta confrayria sia publicada et declarada per tota sa diocesa, affin que ung cascun bon chrestian et chrestiana se posca metre en lor protection et salvagarda Et dona quarante iours de veray perdon a toutz los benfactors deldit convent et hospital. Et manda a toutz hobries lumines, fabricors que an carga de gleysa sus pena de sentensia dexcumenge que elz ayan a faire la quista per la gleysa, et de mayson en mayson apres que larticle sera declarat, affin que ung cascun fassa son almoyna segon lor facultat et poyssansa. Et en asso fasen sera baylhada una oration ho magestat a toutz los benfactors que donaran tres dines tornes per cascuna persona, en honor et reverensia dels glorios corps sanctz et amicz de dieu mossenhor sanct Roch et sanct Sebastian, affin de nos acaptar gratia envers dieu quely plassia de nos gardar de bossa, de pesta et de mort subitana. Amen. »

Enfin la lettre circulaire est terminée par le cantique suivant.

« O sanct Roch tres glorios
De Dieu amic tres precios
Yeu vous requeri tres humblament
Que la bossa alcunament
No pesqua sus my nullament
Aver victoria.
« Be saby que etz conservator
Et daquel mal preservator
Et conoissy per experienssa
Que quy de vous aura sovenenssa
En sa granda necessitat
Jamais no lauretz oblidat
Et de son impetration,
Requesta et vraya oration
Am Dieu ly daretz victoria.
« Glorios sanct Sebastian.
Per my que son paubre crestian
Preguy vous que a vous plaissia
En vers Dieu me acaptar gracia
Me defenda daquel pietos mal.
Lo qual se nomma en general
Bossa andrac et inficiment
Que tout le monde fa dolent
Autrament dit la pesta.
Euardatz me de la tempesta
Et sy daquel mal yeu son frapat
Preguy vous per la vostra bontat.
Que me vulhatz adiudar
Et davant Dieu me presentar
En granda ioya.
« Prenetz en grat lo mieu servici
Car a vous me son donat
En vous preguan me siatz propici
A mon trespas quant ordenat
Sera per dieu que aura donnat
Conget à la mort me venir prendre
De vous no sia abandonat
Mais davant dieu me vulhatz rendre
« Amen.

GLANURES HISTORIQUES.

HYMNE A LA LIBERTÉ

Chanté au pied de l'Autel de la Patrie, par trente jeunes filles de l'Isle, au département du Tarn, le 14 juillet 1790.

Sur l'air : Vive Henri, Vive Henri.

Vive la nation Française,
Vive la loi, vive le Roi !
Qu'aujourd'hui chacun à son aise
Fasse profession de foi.
Liberté chérie
Fais retentir tes fiers accents ;
Par toi chacun a sa patrie
Chaque patrie a ses Enfants (bis).

La servitude est renversée ;
Grâces à notre souverain,
Le seigneur paye la corvée,
Et le vassal est suzerain.
Liberté chérie, etc., etc.

Naissance, injuste privilège,
Faveur de cour, vous n'êtes plus;
Faites place au brillant cortège
Et des talents et des vertus
Liberté chérie, etc., etc.

D'un bout à l'autre de la France
Tout éprouve avec volupté
Cette légale indépendance
Qu'a rétabli l'égalité.
Liberté chérie, etc., etc.

Un Dieu démocrate couronne
Nos vœux et nos soins vigilants ;
La terre plus libre nous donne
Des trésors bien plus abondants.
Liberté chérie, etc., etc.

Sous ses drapeaux patriotiques,
Tout le royaume dans ce jour
Apporte ses tributs civiques,
De soumission et d'amour.
Liberté chérie, etc., etc.

N'ayons donc qu'un même langage,
Même cœur, mêmes sentiments ;
Fidélité soit le digne hommage
Aux lois de nos représentants.
Liberté chérie, etc., etc.

Bons patriotes, la vraie gloire,
C'est de bien servir son pays ;
Sous vos étendards la victoire
Dissipera vos ennemis ;
Mais de la clémence,
Triomphants, écoutez la voix
Et qu'on répète dans toute la France
Vive la loi, vive le roi !
Vive la loi, vive le roi !

FIN.

Communiqué par M. A. GAILLAC.

PENSÉES DIVERSES.

Depuis le Moyen Age jusqu'à nos jours les Juifs ont imité le roseau de la fable. Aussi, que de grands chênes ont-ils vu déraciner, alors qu'après l'orage ils ont toujours relevé leur tête.

La France est la patrie de Danton, aussi beaucoup d'ambitieux sont persuadés qu'on arrive plutôt par l'audace que par le talent.

L'homme bien élevé est celui qui, en toutes choses, a le sentiment de la mesure et de la convenance.

L'homme est un daguerréotype vivant qu'impressionnent tous les objets extérieurs. Ses pensées ne sont que la résultante de ces diverses impressions. Mettez subitement en contact un gamin de Paris avec un petit paysan Bas-Breton ou Cévénol, en admettant qu'ils se comprennent par le langage, ils ne se comprendront pas par les idées. Ils n'en ont pas seulement deux de pareilles.

ERRATUM. — Dans la précédente livraison, page 344, 1re col., ligne 17, au lieu de *Bamalés de Lormet*, lisez *Bancalis de Lormet*.

Le Directeur-Gérant.
É. JOLIBOIS.

SOCIÉTÉ
des Sciences, Arts & Belles-Lettres du Tarn.

Séance du 8 juin 1883.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le secrétaire procède au dépouillement de la correspondance.

Il est donné connaissance d'une lettre de M. Soulice, bibliothécaire de la ville de Pau, relative aux documents sur l'Albigeois laissés par M. Couaraze de Laà.

Ces documents sont réunis en un fort volume petit in-4° et consistent principalement en copies de manuscrits déposés à la bibliothèque d'Albi et aux archives départementales ou communales. Selon M. Soulice, c'est une compilation plutôt qu'un travail de critique personnelle et d'annotation. M. Soulice y a trouvé cependant des fragments d'un volume gothique qui serait fort curieux s'il était complet. C'est une doctrine chrétienne en langage albigeois. Peut-être en possède-t'-on quelque exemplaire entier. L'assemblée remercie vivement M. Soulice de ces renseignements et décide qu'en présence du refus de Mme Couaraze de communiquer ces documents à la Société, il y a lieu d'ajourner momentanément toute décision.

La Société, sur la demande de M. Soulice, accepte l'échange des publications avec la Société des Sciences de Pau.

M. le Ministre de l'Instruction publique adresse un questionnaire relatif à l'observation des coups de foudre.

M. E. d'Auriac envoie une nouvelle brochure, sous ce titre : *Recherches historiques sur le commerce de la France dans les premiers temps de la monarchie.*

Divers ouvrages reçus depuis la dernière séance sont déposés sur le bureau.

M. Jolibois signale la publication récente par M. René de Maulde, d'après des documents inédits, d'un volume sur *Jeanne de France, duchesse d'Orléans et de Berry (1464-1505)*. Cet ouvrage intéresse particulièrement la ville d'Albi à cause du manuscrit que possède la bibliothèque publique sur le procès de Jeanne de France.

M. Jaurès fait un rapport verbal sur *l'Évolution*, rêverie philosophique par M. E. R., membre titulaire. Il attire d'abord l'attention de l'Assemblée sur les initiales qui cachent le nom de l'auteur de ce mémoire et semblent un hommage rendu à Ernest Renan, dont les dernières idées philosophiques sont reproduites çà et là dans cette étude. Puis il résume chacune des deux parties de l'œuvre. Dans la première, l'auteur établit que la théorie de l'Évolution a amené la ruine de l'idée de Dieu et de la croyance à l'immortalité de l'âme ; dans la deuxième, il cherche à montrer que l'idée de Dieu n'est pas du tout incompatible avec celle de l'Évolution, qu'on peut concevoir Dieu comme la limite du développement de l'Univers, et que rien dans la théorie de l'Évolution n'empêche d'admettre l'immortalité de la bonne portion de l'âme après un triage des bonnes œuvres, dans lesquelles seules l'individu se survit à lui-même.

M. Jaurès regrette que le temps ne lui permette pas aujourd'hui de discuter les idées émises dans ce mémoire, où il y a un côté vrai sous beaucoup de rêverie. Il se borne à exprimer quelques idées générales à ce sujet, faisant sentir combien d'âmes élevées ne parviennent pas à se produire et périssent bien tout entières, ne pouvant se survivre même dans leurs bonnes œuvres. Il exprime en terminant la crainte que sous les dehors du panthéisme, « cette théologie des athées » comme on l'a appelé, on ne veuille voiler un athéisme pur.

L'assemblée remercie vivement M. Jaurès de ce compte-rendu tout en exprimant le désir de l'entendre dans une prochaine séance compléter l'exposé de ses idées personnelles sur cette question.

Il est donné communication de la deuxième partie de l'étude de M. Rascol sur le château de Murat, qui est renvoyée au comité de publication.

M. Jolibois rend compte de l'excursion faite à Castelnau-de-Lévis par la commission chargée de visiter les lieux au nom de la Société et d'étudier les réparations les plus urgentes à faire pour la conservation du château.

Il donne quelques détails historiques sur ce château et sur les familles entre les mains desquelles il a passé. Il fait connaître les réparations qui vont être faites, grâce au bon vouloir des copropriétaires et espère qu'à la belle saison prochaine, la Société pourra un jour se réunir dans la grande salle du château.

Il termine en adressant au nom de la Société, aux copropriétaires de ce curieux monument, les plus vifs remerciements pour le bienveillant accueil qui a été fait aux membres de la Commission.

MM. Portes, Genet, Teyssier, J. Rolland, etc., présentent diverses observations sur cette excursion, sur les inscriptions qui subsistent encore et qu'il serait intéressant de recueillir et sur les diverses espèces de monnaies frappées à Castelnau.

Communication est donnée d'une circulaire, en patois albigeois du XVe siècle, adressée aux fidèles du diocèse d'Albi pour les engager à contribuer par l'aumône au relèvement d'une maison hospitalière du diocèse de Langres, incendiée et ruinée pendant les guerres de Bourgogne sous Charles le Téméraire. Ce document, qui a été découvert dans la couverture d'un registre du XVIe siècle, est imprimé en beaux caractères gothiques tels que ceux des incunables. C'est une preuve nouvelle de l'existence d'un atelier typographique à Albi à la fin du XVe siècle. Les siéges épiscopaux de Langres et d'Albi étaient alors occupés par deux prélats de la famille d'Amboise. Cette circulaire et le cantique à St-Roch et St-Sébastien qui y est joint sont renvoyés au comité de publication.

La séance est levée à 10 heures.

***

Séance du 9 novembre 1883.

Au début de la séance et sur la proposition de M. Camboulives, la Société décide qu'un échange de publications sera fait régulièrement avec la Société des lettres, sciences et arts du Lot-et-Garonne, et nomme membre correspondant M. Lafargue, ancien président de cette société.

M. Teyssier exprime les regrets que cause à la Société le départ de M. Jaurès, membre titulaire, tout en applaudissant à l'avancement mérité qu'il vient de recevoir. Il espère que M. Jaurès n'est pas tout à fait perdu pour la Société et qu'il pourra encore de temps en temps revenir au milieu de ses anciens collègues d'Albi qui conservent de lui le meilleur souvenir.

Le secrétaire dépose sur le bureau, au nom de M. le Ministre de l'Instruction publique le programme du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1884, la circulaire préparatoire de la huitième réunion annuelle des sociétés des beaux-arts des départements à Paris en 1884, une instruction sommaire rédigée par la section des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques, des instructions du bureau central météorologique sur l'observation des phénomènes périodiques des animaux et des végétaux.

Les ouvrages reçus depuis la dernière séance sont mis sous les yeux de l'assemblée.

Il est donné lecture d'un arrêté ministériel du 11 août 1883 qui classe l'église St-Michel de Lescure parmi les monuments historiques. Le secrétaire donne à cette occasion la liste des monuments classés dans le département : la cathédrale, l'église St Salvi, l'archevêché, la maison des Viguiers à Albi, l'église de Burlats, la maison du Grand Veneur à Cordes, l'église St-Michel de Gaillac, le clocher de Sorèze, l'église St-Michel de Lescure. Il faut y ajouter, depuis le 17 septembre 1883, le menhir de Lacaune que la Société a signalé à M. le Ministre et dont elle fait opérer le redressement. M. Jolibois lit une lettre de M. le Préfet, en date du 17 octobre 1883, faisant connaître que ce monument a été classé parmi les monuments historiques et que la subvention demandée pour en opérer le redressement a été accordée par M. le Ministre. Le redressement de ce menhir, qui est situé au point d'intersection de quatre parcelles de terrain, doit être considéré, d'après les instructions ministérielles, comme plantation d'une borne limite et avoir lieu sous la présidence du juge de paix de Lacaune par les soins de la Société. Des instructions seront données à M. Rouanet, architecte à Lacaune, qui est nommé membre correspondant et chargé de représenter la Société en cette circonstance.

M. Teyssier propose de faire graver une médaille commémorative, qui serait placée sous le monument. Des démarches seront faites pour faire droit à cette proposition si l'état d'avancement des travaux de redressement le permet.

Un membre fait remarquer qu'il serait indispensable, pour donner de l'efficacité aux arrêtés de classement, de désigner dans chaque département une personne chargée par le Ministère de veiller à la conservation des monuments historiques, de signaler les détériorations qui se produiraient et les réparations à faire. Un vœu est émis en ce sens par l'Assemblée.

M. Ch. Thomas présente divers objets anciens en bronze gravé.

M. Gaillac adresse : un mémoire, avec planches à l'appui, sur les antiquités capétiennes découvertes dans la commune de Lisle ; diverses observations sur le souterrain découvert à Colombaylet, dans la commune de Lisle ; un hymne à la Liberté, chanté au pied de l'autel de la Patrie par trente jeunes filles de Lisle le 14 juillet 1790. Ces divers documents sont renvoyés au Comité de publication.

M. le Dr Clos, Directeur du Jardin des Plantes de Toulouse envoie un plan des ruines de Puyvert (Sorèze) qu'il a bien voulu faire réduire pour le format de la *Revue*. Une notice et une légende accompagnent ce plan.

M. Clos a joint à cet envoi le croquis des pierres de taille qui forment une des assises du clocher de Sorèze et dont les sculptures sont parfaitement conservées, ainsi que le dessin d'une grosse pierre sculptée servant de fontaine pour l'eau qui sort du collége. La Société remercie vivement M. Clos de cette intéressante communication.

M. Numa Lacroux écrit de Toulon pour demander que la Société réclame à M. le Ministre de la Marine les reliques du naufrage de Lapérouse qui viennent d'être retrouvées par *Le Bruat*. M. Camboulives s'associe à cette demande, qui sera transmise au Conseil municipal, la Société ne pouvant représenter la ville d'Albi en cette circonstance.

M. E. R., membre titulaire, envoie une étude philosophique sur *la Liberté*, qui est renvoyée à M. Jules Rolland pour rapport.

Mme Marie Cassan, lauréat de plusieurs concours poétiques du Midi, a bien

voulu adresser à la Société, à la demande de son Président, quelques-unes de ses œuvres poétiques, dont il est donné communication à l'assemblée. Elle se propose d'envoyer aussi quelques ouvrages en prose et quelques légendes. L'assemblée adresse ses remerciements à Mme Marie Cassan, et, heureuse d'obtenir sa collaboration à l'œuvre toute locale de la Société, la nomme membre honoraire.

La séance se termine par une longue causerie sur les diverses questions posées par la Société dans ses précédentes séances et non encore résolues. La situation du Musée, les découvertes faites à Albi à la suite des travaux de canalisation, les réparations du château de Castelnau-de-Lévis occupent particulièrement l'attention.

M. Jules Rolland demande que des recherches soient faites pour découvrir quelle est la maison où est née Antoinette Salvan de Saliés. M. Jolibois dit que les anciens cadastres de la ville permettront probablement d'établir l'emplacement de cette maison. La question est mise à l'étude.

La séance est levée à 10 heures.

LA VILLE VIEILLE DE SORÈZE

La petite ville de Sorèze est au pied du versant nord d'un mamelon de la Montagne Noire, appelé *Berniquaut*, qui la sépare du village de Durfort, et au sommet duquel se voient encore quelques traces d'une ancienne petite ville avec château, désignée dans une charte de Pépin le Bref sous le nom de *Verdinius*, traduction de *Puyvert* sous lequel elle est connue dans la contrée.

En donnant aux lecteurs de cette *Revue* une réduction du plan de cette ville, dressé en 1824, avec beaucoup de soin, sur les lieux par des membres de la famille Clos, de Sorèze, nous croyons devoir emprunter quelques détails à la *Notice historique sur Sorèze* par feu le Dr J.-A. Clos.

« En 1210 Simon de Montfort s'empara du château de Puyvert, dépendant du vicomte de Carcassonne et qui se rendit le troisième jour par composition. Puis, ayant fait détruire de fond en comble le fort et la ville de Puyvert, il ordonna que les habitants se changeassent à Sorèze qui ne consistait alors qu'en ce qu'on y appelle encore *la ville vieille*. La forme de Puyvert était à peu près carrée, sa grandeur approchait de celle qu'a actuellement Sorèze. On y voit les fondements des maisons, la direction des rues, celle de l'enceinte, l'emplacement des tours. Elle avait un faubourg au couchant. Du côté du midi l'escarpement de la montagne en rendait l'accès impossible. Cet accès était très difficile aussi vers le nord où la pente est très rapide et la roche presque nue. Du côté du levant, l'approche en était plus aisée, mais dans cet endroit, on avait taillé à pic le roc qui domine, et au delà, vis-à-vis la porte d'entrée, on avait fait un retranchement séparé de la ville par un large fossé. Du côté de la plaine, où le roc est plus accessible, on avait pratiqué un très long retranchement circulaire dont l'entrée se voit encore immédiatement au dessus de la métairie de Berniquaut ; il embrassait presque toute la cîme de la montagne, et était double en quelques endroits. On est surpris de trouver au dedans de ce retranchement une plateforme unie et assez vaste, qui est principalement le produit de l'art, et qui pouvait servir à l'exercice des armes, aux assemblées, marchés, etc. ; car la ville, dont le sol est incliné et assez inégal, n'avait aucun emplacement propre pour ces usages. » (1)

(1) Notice historique sur Sorèze, par J. A. Clos. 1re édition. Toulouse 1882, in-8o.

Plan géométral de l'An

ou Berniquaut (près S

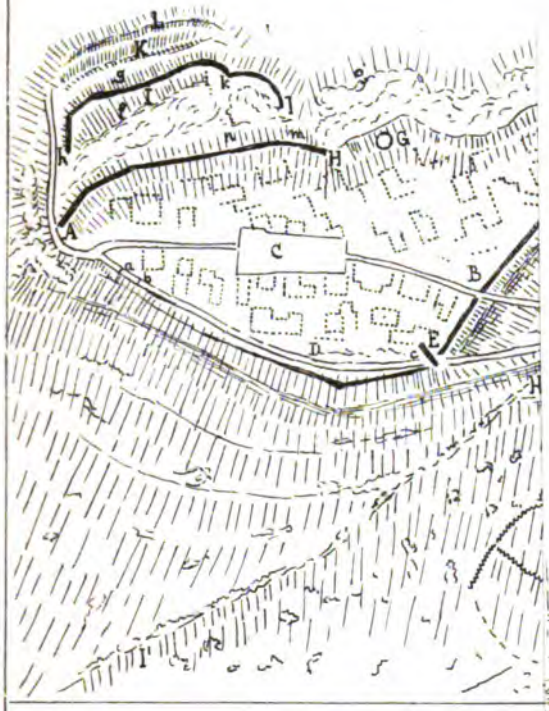

Sculptures prove

1

2

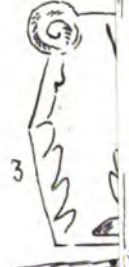

3

4

Sculptures du clocher
de Sorèze (Tarn)

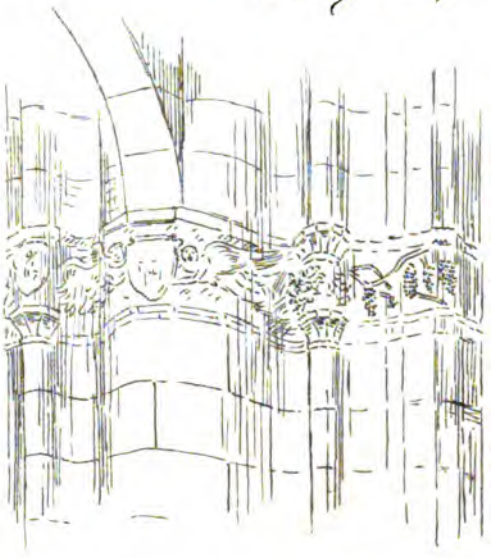

LÉGENDE

Du Plan géométral des ruines de la ville de Puyvert sur le sommet de la Montagne de Berniquaut (près Sorèze) et relevé en 1824.

En réduisant toutes les mesures à la projection sur un plan horizontal, la ville n'avait que deux portes A, B. — L'on ne distingue qu'une seule rue qui passait par C, où était sans doute la place publique. — A D E chemin nouveau pratiqué sur les ruines a, b, c, restes des fondements de l'ancienne ville de Verdinius, bien plus solides que ceux de la nouvelle ville dont les constructions étaient, selon toute apparence, fort mauvaises.— E B F partie de l'enceinte. — AH, autre partie qui a en certains endroits deux mètres de largeur.— G tour ronde.— d puits ou communication avec les grottes. — e passage des grottes. — I plate-forme du premier retranchement bordée au midi par un parapet. — De f, bord du retranchement, en g, bord du fossé, il y a dix mètres en suivant la pente du glacis dont l'inclinaison est de 60°. — De h en i escarpement artificiel des rochers. — K deuxième retranchement. — L troisième retranchement, moins large et moins élevé que le deuxième, qui est lui-même moins large et moins élevé que le premier. — k l enceinte circulaire pour garantir les intervalles k n, l m. Inclinaison de m à l, de n à k de 30 à 40°. — o grotte taillée dans le roc. — B M N rue traversant le faubourg qui, selon toute apparence, s'étendait tout le long de cette rue de part et d'autre, mais on ne voit bien distinctement des ruines qu'en P. — De r à p escarpement artificiel de rochers. — De M en N on compte de chaque côté de la rue 22 habitations. — N O q muraille. — E M Q R nouveau chemin. — S T enceinte sur l'arête de la montagne. — U V R X Y enceinte ou bord du grand retranchement. Il n'existe de fondements du parapet qu'en U V R X.— R porte du retranchement. Étendue moyenne du glacis, sans avoir égard à la projection, 18 mètres sur une inclinaison de 50 à 60°. — A' B' C' plate-forme du deuxième retranchement.— D' E' plate-forme du troisième retranchement. — a' b' traverse dans le fossé. — F F' parties du deuxième retranchement. — G' partie du troisième retranchement. — H' I' trainée de rochers dont l'escarpement est artificiel vers Y'. — R' tour de Pechabeillé. — L' bâtiments de la métairie actuelle de Berniquaut. — M' fontaine qui ne tarit jamais et qui se trouvait dans les retranchements.

Étendue de la ville : 18,602 mètres carrés. Étendue du faubourg tel qu'il est limité : 5,561^{me}. — Maisons entre la ville et le faubourg, par approximation, 30 ares. Total : 2 hectares 71 ares, 63 centiares.

Sculptures provenant de Puyvert :

1. 2 et 3. Pierres encastrées dans le mur du jardin de la maison de Caune, à Sorèze ;

4 et 5. Pierres de taille appartenant à M. D. Clos.

6. Pierre d'un des murs de Sorèze.

CHRONIQUE RIMÉE

Sur les évènements qui se sont accomplis dans la ville d'Albi et aux environs pendant l'année consulaire 1562-1563.

Cette chronique est extraite du cartulaire de la ville d'Albi, tome V, intitulé « *C'est le livre des années et consulatz d'Alby auquel sont et seront escriptz les noms et surnoms des consulz de lad. cité et de leur serviteurs, ensemble et les réparations et cas advenuz de chacune année commencant lan mil cinq cens trente six et finissant chacun an le premier dimanche après*

saincte croix de septembre, auquel iour se faict l'eslection et création desd. consulz. » (1)

L'auteur de cette chronique était catholique ; mais il est resté inconnu. A cette époque les protestants venaient d'être expulsés d'Albi par le nouvel évêque, le cardinal Strozzi, parent de Catherine de Médicis. Ce prélat guerrier avait dans son entourage un jeune homme de mérite, qui lui était tout dévoué. Ce jeune homme s'appelait Mouret, et voici ce que dit de lui le *Manuscrit d'Albi* que nous avons publié en 1878 (2) : « Il (le cardinal) etoit bien servi et avoit beaucoup de gentilshommes et braves capitaines italiens auprès de luy. Il avoit des pages, surtout d'heureuse mémoire M. de Mouret, alors jeune homme, qui signoit pour luy toutes actes, car le s^r cardinal avoit les doigts de la main droite accrochés, qu'à peine pouvoit-il signer... Ledit s^r de Mouret savoit faire son seing comme luy même, car il écrivoit fort bien en toute façon de lettre financière et italiene, et avoit en luy de belles qualités : il jouoit bien du luth et de l'espinete, bon musicien, avoit belle voix, alloit bien a cheval et m'a eu dit luy même avant qu'il mourut avoir fait deux mille postes. Il avoit fort bel esprit, fort ingénu *et bon poëte françois.* » — Nous n'hésitons pas à attribuer à Mouret notre chronique rimée. — La *Relation* que nous venons de citer, et dont l'auteur paraît avoir connu intimement l'artiste qui était si avant dans les bonnes grâces de l'évêque d'Albi, nous donne d'intéressants détails sur la vie de Mouret. « Il fut avec le cardinal susdit de Strossy, le servant jusques à sa mort en Avignon et fut après secrétaire de M. de Rodolphe, neveu de M. le cardinal, auquel il avoit resigné l'évêché d'Alby auparavant sa mort, et ledit seigneur Rodolphe étant mort, M. le comte d'Aubigeon (Aubijoux) le voulut pour maître de ses enfants, luy donnant cent écus de gages par an, car il étoit bien instruit èz lettres latines et aux histoires sacrées et prophanes ; etant là il fut fait prêtre et doyen de Burlax (Burlats), de là grand prevôt de St-Salvy, et après grand archidiacre de Ste-Cécile et protonotaire du Saint-Siège. Allant en 1600 au grand jubilé de Rome, il en revint avec M. Bonsy, qui était grand aumonier de la Reyne et M. de Mouret aumonier par quartier, tellement qu'ils revindrent d'Italie accompagnant la dite Reyne Marie de Médicis et M. de Mouret servoit son quartier lorsque notre bon Roy Louis le Juste nacquit, et pendant que la Reyne étoit en travail d'enfant, il se mit à genoux et fit faire le même à ses serviteurs pour prier Dieu et implorer son assistance. »

Parmi les Italiens dont s'était entouré l'évêque Strozzy se trouvait Bernardin Baruffe, gentilhomme romain, avec lequel Mouret était très lié. Tous deux, à la mort de Rodolphe neveu et successeur du cardinal, entrèrent au service de la maison d'Aubijoux, ainsi que la femme du gentilhomme, Marie de Vasson. Baruffe étant mort en 1603, le roi qui héritait en France des biens de cet étranger, par droit d'aubaine, en fit don à Mouret par brevet daté de Fontainebleau le 11 octobre de cette année. Restaient les biens que le défunt gentilhomme pouvait avoir en Italie. En 1611, tandis que Mouret était à Rome, Marie de Vasson le chargea d'en faire la recherche et d'en prendre possession en son nom. La procuration, reçue par un notaire de Graulhet est signée de noble Élie de Capet, neveu et représentant de Mouret, qui est qualifié dans cet acte docteur

(1) Arch. com. d'Albi. AA 5. Reg. In-f° de 147 feuillets parchemin.

(2) Relation des troubles et guerres civiles advenus au diocèse d'Alby et autres lieux du Languedoc à cause des hérésies, depuis 1561 jusqu'à 1587. — Albi, Nouguiès. 1878.

en sainte théologie, conseiller et aumônier de la Reine-mère. (1) Depuis cette époque nous ne trouvons aucune trace de l'existence de l'auteur de la chronique rimée. Il n'est pas nommé dans le testament de Marie de Vasson, en 1626. Cette dame mourut à Graulhet en 1634 et fut ensevelie dans l'église paroissiale de cette ville. Elle résidait souvent à Castelnau de Bonafous, qui était comme Graulhet une seigneurie dépendant des domaines de la maison d'Aubijoux. Elle fit de nombreuses donations aux établissements religieux, à ses nombreux filleuls et filleules et constitua héritier universel le collége des Jésuites d'Albi. E. J.

Les noms de Messieurs les consulz de l'an mil cinq cens sexante deux, finissant mil cinq cens sexante et troys.

Le premier. Monsieur Claude Teyssier, bourgeoys.

Le Second. Sire Guilhaume Azemar, merchant.

Le Tiers. Sire Iehan Martin, merchant.

Le Quart. Sire Pierre Crouzet, merchant.

Le Quint. Sire Guilhaume Boyer, merchant.

Le Sixiesme. Maistre Iacques Pelyssier, notaire.

Mémoyre de ce qu'a esté faict en les ans mil cinq cens sexante deux et sexante troys, estans consulz les deuant escriptz.

Iamais ny eut si grande occasion
D'enregistrer les cas ou faictz nouueaux,
Comme à présent, de la sédition
Despuys deux ans qu'ont faict les hugonneaux.
Nous auons veu grande guerre civile
Et domesticque, et dens ung mesme lict
Introduicte, sous le nom d'éuangile,
Dont est sorti tres malheureux conflict.

Nous auons veu le mary médisant
De l'église catholicque Romaine,
Et sa femme, le pape bénissant,
Ouyr messe chascun iour la sepmaine.
Au contrère, la femme deuoyée,
Et son mary suiuant lantiquité
Des sainctz docteurs, par les moynes preschée,
Et séculiers, selon la vérité.
Ce grand malheur, venu soudainement,
Comme ung torrent, par tous pais de France,
Par tout passant, na laissé seullement
Vng vilaigeot ou n'ayt dressé sa lance.
Pour mieulx jouyr et fère à son plaisir
Tost dung chasqun, ainsi quil proposoit,
Des grandz villes sest il voulu saisir
Premierement, partout la ou il passoit.
Il enuoya de bons embassadeurs,
Fort diligens à fère leur messaige,
Gens éloquens et vaillantz séducteurs
D'hommes, femmes et de gens de tout age.
Ceux ont gaigné, tant bien ont ilz presché
De cà de là et deuers toutes partz,
Multipliant d'hérésie le péché,
Nobles, merchans et sçauans en tous artz.
Ce neut esté la poauure populace,
Reservée pour soubstenir la foy,
Jà n'y auroit en France aulcune place
Que voulsist estre obéissant au Roy.
Plusieurs docteurs, médecins et légistes,
Théologiens, estiméz tressauantz,
Voire de ceux qui estoient sorbonistes,
A ce malheur se sont renduz feruentz,
Cela fort a les ignorans deceux,
Nobles, merchans et de tout aultre estat,
Qui, ceux voyans, ne se sont apperceux
Que ce malheur estoit filz d'apostat.
Martin Luther, Augustin défrocqué,
Ou par auant fort grand predicateur,
Par ung despit en se sentent mocqué,
D'hérésie fut trop grand séminateur.
Est suruenu, plus malheureux que luy,
Ung Iehan Caluin, de Genève le maistre,
Des hugonneaux qui père est au jourdhuy :
Par la France mille maux a faict naistre.
Chacun le scaict et chacun bien le sent,
De quelque estat quil soit, ou pouure ou riche,
Car ce malheur a foullé l'innocent,
Et le large a constrainct deuenir chiche.
Cest grand pitié telle guerre auoir veu,
Dedens son pais, sa ville, sa mayson ;
Destre permis batailler sans aveu,
Au grand mespris des loix et de rayson,

(1) Arch. Dép. E. 262.

Malheur, voyant estre fortifié,
A destruyre leglise catholicque
Enhardy s'est, le pape a defié
Pour le gecter du siège apostolicque.
Par liberté, au monde trop plaisante,
A suadé que le pape nest rien,
La messe dict une chose puante,
Que iamais n'y eust homme de bien.
Cest la cause des grandz esmotions
Et horribles, q'uauons veu par decà,
D'où sont sortis grèues punitions
Qu'auons peu veoir despuys deux ansençà
De cela vint q'ung jour, estant le Roy
Françoys second dens sa ville Damboyse,
Cuyda tumber en très grand desarroy
De perdre là sa coronne françoyse.
La vie sentent, par ceux qui lassaillirent
En grand nombre, tous en bon equipaige,
Pour le tuer, et de peu le faillirent ;
Mais Dieu donna secours contre leur raige.
En imitant ung appellé Hugon,
Parisien héréticque et rebelle,
De hugonneaux ils ont là prins le nom :
Voylà d'où cest que telz on les appelle.
Aprez la mort de ce bon Roy Françoys,
Jeune de temps mais viel d'entendement,
Les hugonneaux se sont mis autrefois
A pis fère que du commencement.
Ilz ont saisi villes, chateaux et fortz,
Tuant prebstres, tant quilz en ont trouué,
Et à piller ont mis tous leurs effortz
Les églises par ung sens réprouué.
Le Roy Charles, ieune de quatorze ans,
Pour mettre fins à ces guerres civiles,
Selon conseil a dressé plusieurs camps,
Se parforçant de reprendre ses villes.
Ces camps n'ont faict que ruiner le monde,
Estantz conduictz, farciz de hugonneaux ;
Mais Dieu tout seul, auquel tout bien abonde,
Les a renduz sans force, comme aigneaux.
Ilz occupoient Orléans, Bourges, Lyon,
Rouen, Bésiers, Nymmes et Monpellier ;
Ilz rugissoient, ainsi comme ung lyon,
Contre le Roy, lequel vouloient pillier.
Mais Dieu, puissant par sa miséricorde,
Les a appaisez, en les aduertissant
En soy mesme que chacun se recorde
Qu'à son Roy fault que soit obéissant.
Ilz avoient faict venir des Allemans,
Non seullement mais aussi des Angloys,
Qui guerre font sur la mer aux Normans,
De tout temps grandz ennemis des Françoys.
Dedens ung port, au pais de Normandie,
L'aure nommé, ou le hable de grâce, (1)
Les auoient mis, auecque grand enuie
De commencer en France prendre place.
Il a faillu, quant ont esté dedans,
Dresser ung camp pour les jetter dehors,
Par terre et mer, en grand nombre de gens,
Faire bresche par assaultz et effortz.
Voylà leffect, descript en général,
De l'église quilz disent réformée.
Pour fère bref, quant a lespecial,
Chachun dira qu'est faict en sa contrée.
Bosquet escript, en latin, de Tholose ; (2)
Vng aultre aussi de son pais ce qu'a veu.
Quelqun desjà réduire ses disposé
Ce que par tout est faict par le menu.
Heureux sommes, en ce pais d'Albigeoys,
Et bienheureux, si nous considérons
Les désastres de Castres et Castroys,
De Montalban, de tous les enuirons
Alby jadis fut fort enuenimée
Par les Vaudoys, d'une infecte hérésie :
Maintenant est par tout très renommée,
D'auoir chassé la hugonnauderie.
Ce ne s'est faict sans grand poine et grandz fraiz,
Ny sans conseil, ny sans bonne conduicte,
Ny sans cognoistre et les faulx et les vrays,
Vrays ennemis de la secte mauldite.
A ce nous a tout premier secouru
Nostre prélat, monsieur le cardinal
Destrozcy, (3) qui, si ne fut tost venu,
Eussions perdu l'ordre sacerdotal
L'éuesché ja pensoient auoir gaigné
Et de venir dans Alby droictement ;
Mais l'éuesque pas ne sest espargné
Pour les chasser d'Alby bien vistement.
Gaillac, Lisle, Réalmont, Rabastains,
Valence aussi fut ung coup hugouneault ;
Mais bien soudain furent les feus estains,
Par ung nommé capitaine Michault.

(1) Le Hâvre.

(2) Georges Bosquet, avocat au parlement de Toulouse, a écrit un livre sur le massacre des huguenots dans cette ville en 1561. Ce livre a été condamné au feu par arrêt du Conseil du roi le 18 juin 1563.

(3) Laurent Strozzi, petit neveu de Léon X. Il avait été pourvu de l'évêché de Béziers en 1547. Créé cardinal du titre de Ste-Balbine en 1557, il fut fait évêque d'Albi en 1561 et permuta, en 1567, l'évêché d'Albi contre l'abbaye Saint-Victor de Marseille avec Philippe Rodolfi. Plus tard il fut nommé archevêque d'Aix.

Des églises de Gaillac et Valence,
De Lisle aussi, Rabastains et Réalmont,
Auoient rompues ymages sans défense,
Autelz brisez, renuersez contremont.
Vng cas meschant énorme et malheureux,
Dans Valence commis et perpétré,
Et leur fortfaict trouue miraculeux :
De Dieu pardon aient lassus impétré !
Furent quelcuns de la secte maudicte
Qui, dens l'église entrez soubdainement,
La chose est tant détestable et interdicte
Quil faict horreur l'escripre seullement.
Ces vieulx mastins vindrent arcabouser
Le corps sacré de nostre rédempteur,
Et bien voyans ny pouuoir approucher,
L'ont descendu pour fère ce malheur.
Car de leurs mains, détestans sa puissance,
Pour le brusler le mirent dans le feu ;
Mais Dieu puissant, soubdain là en essence,
Se disparut que d'eux ne fut plus veu.
O bon sauueur, ta miséricorde grande,
Et quelle est grande enuers tes ennemis :
Ilz méritoient le feu du ciel, ou flambe,
Ou que tous vifz feussent en terre mis.
Dedans Gaillac fut grande occision,
Sous lassemblée faicte des vignerons.
Aultres plusieurs, voyans la confusion,
Senfouyrent ainsi que nous dirons.
Par ce fut net tout le pais d'Albigeoys
De hugonneaux, qui ne fussent latentz.
Les artisantz, prestres, merchans, bourgeoys,
A ce garder alors furent attentz.
Estant chassez, les faux séditieux
Vers Montalban ung chasqun se retire,
Et vers Castres, et quelques aultres lieux,
Pour retorner en trouppe fère pire.
Mais cependent l'éuesque, très prudent,
La ville aussi, qu'auoit pour capitaine
Vng des bourgeoys, préuoyantz l'accident,
A nous garder ont mis debuoir et peine.
Les repousser ilz se sont préparés
Virilement, ne dormantz iour ne nuict ;
Boletz, mosquetz munis et réparés
Pièces à feu en bon ordre réduict.
Deux portes ont ouuertes seullement,
Du Bout-du-Pont et celle de Verduce,
Et les aultres murées subitement,
En démonstrant de la guerre l'astuce.
Les églises furent bien asseurées
De Sainct Salui et Saincte Cécile :
Les portes sont, fors que lune, murées ;
Entrer dedens n'eust pas esté facile.
Firent aussi, se gardantz de trahison,
De Fargues tost murer, changer la porte
Vers la Berbie, craignantz ceste mayson
Quest vis à vis, bien bastie et bien forte.
Dans la ville tout fut plain de gensdarmes,
Les ungs forcez, les aultres par bon gré :
La plus grand part tenu n'avoyt plus armes,
Qui de souldart prindrent nom et degré.
De iour et nuict faisoient la sentinelle,
Et les portes bien équippez gardoient.
Le Cardinal, auecques sa sequelle,
Les visitoit, dou couraige preuvient.
Soir et matin, par dessus la muraille,
Faisoit le tour, pour exemple douner
D'auoir bon cœur contre ceste canaille ;
Fifres faisoit et gros tabardz souner.
Plusieurs en eult qui furent estonnez,
Craignant plus fort du prélat la fureur,
Et cognoissantz que trop sestoient donnez,
Leur foy leissantz, à ce meschant coreur.
Enchores bien quil eust aucthorité,
Comme vyroy (1), dens son pais d'Albigeoys
Faire mourir qui lauoient merité,
A pardonner fut trop doulx maintesfoys.
Vng Augustin fut pendu seullement ;
Vng hoste aussi, et quelques bounetiers,
Et peu d'aultres ; par iuste jugement
Deux à Cordes furent mis à quartiers.
Vng, appellé Thomas, fut tenaillé
Et puys bruslé ; voylà ce qu'il gaigna
Que non content l'église auoir pillé
Dessus l'autel son ventre deschargea.
Pire eussent eu d'aultres qu'il y auoit,
Si le prélat n'eust eu miséricorde ;
Comme vyroy à plusieurs pardonnoit
Qui méritoient endurer feu ou corde.
Il a lasché, ce prélat gratieux,
A se sauluer et son euesché toute,
Sans soy monstrer cruel ny furieux,
Et toutesfoys ung chacun le redoubte.
A se pourueoir ne fut pas négligent
De bons souldardz, et de bons capitaines,
Par quoy a faillu colliger grand argent
A souldoyer leurs labeurs et leurs peines.
Sept capitaines, leurs compaignies aussi,
Où luy a pleu par tout les enuoyer,
Ont esté pretz, fut ailleurs ou icy,
Les hugonnaux chasser et desuoyer.

(1) Vice-roi. Strozzy était lieutenant du roi dans l'Albigeois et y avait le commandement de toutes les forces militaires.

Ces sept estoient Ambres et Aubigeon
Et le nostre capitaine Michault,
Villemaigne, Monmaur et Polastron
Et de Montfa, tous gens promptz à l'assault.
Tous par Alby sont passez plusieurs foys,
Accompaignez de leurs bandes, armez
D'arquebouzes, halecretz et longs boys,
Et en passant ont esté desfrayez.
Oultre ces sept qui tenoit garnison
A Sénégas, ou Sainct-Michel, ou Peine,
Ou aultre part, ou ville ou villageon,
Maintenent à tiltre de capitaine.
C'est ung tiltre qui fera un grand honneur
A tout iamais à leur posterité,
En démonstrant qu'ilz ont eu en horreur
Des hugonnaux l'inique nouueauté.
Une faulte c'est faicte seullement,
Qung peu plustost garnison on nà mys,
Ainsi qu'aprez pour viure seurement
Et repousser l'effort des ennemys.
Tant de malheurs ne se fussent pas faictz,
Comme ia sont en le pais et ailleurs ;
Ny tant de gens n'eussent esté défaictz,
Les ungs justes et les aultres voleurs.
Les églises n'eussent esté pillées,
Les ymages ny les autels rompus,
Prebstres tués, ny nonnains violées,
Du sang humain ny les prisons rompus.
Tant n'eussions eu de tailles ny taillons,
Quil a faillu, pour soubstenir la guerre,
Auoir canons contre les bastillons
Des hugonnaux, et par mer et par terre.
La pagésie n'eust souffert tant d'iniure
Des gensdarmes, qui sur les champs courroient,
Robantz, pillans, despendens sans mesure,
Et qui pis est les femmes rauissoient
L'édict iadis ordonné, bon et sainct,
Pour la guerre qu'on viuroit par estape,
Est maintenent par ce malheur estainct
Sans craindre Dieu ung chacun pille et happe.
Les chemins sont puys en sa dangereux,
Plains de brigantz de mauuaise rencontre.
Qui n'a besoing d'aller hors est heureux ;
Qui porte rien par tout fault que le monstre.
Par Rabastains ung laquay quelque iour
Passoit, portant de letres à son maistre,
Qui ne vouloit là faire long sesiour ;
Mais fut contrainct oultre que pour repaistre.
Ce poauure enfant, seruiteur d'ung chanoine
D'Albi, fut là mené tres rudement,
Pardevant Lerm héritier, capitaine
Des hugonnaux, qui luy fit grand torment.
Tout nud le mist, après l'auoir battu,
Ou fist mettre, de par ses satellittes,
Dessus ung banc demy mort estendu ;
Le fist flamber comme aloetes cuittes.
Le lart flambant sur le dos luy tomboit,
Sur le ventre, sur les costez, partout :
Trente sept plaies dessus son corps auoit,
Miracle fut quil ne mourut du tout.
Son maistre, qu'est de Moyssac grand vicaire,
Nommé Guilhot, ung chanoyne d'Albi,
Les enquestes aprez en a faict faire.
Par iustice a de Lerm ses iours fini.
Tant d'aultres griefz ont faictz les hugonnaux,
Enormes mortz, cruelles tyrannyes.
En plusieurs pars lon a enfonsé les naux
Pour obuyer à leurs grandz félonnies.
Ces hugonnaux se parforcent couurir
Dung tas dabus quilz disent en l'église.
Sous tel prétexte sont venus réouurir
Des Arriens la poison par eux mise.
Comme lon voit, ilz ont ia suscité
De winclef les erreurs dommageables,
Dez Huissitains et Pragiens incité
Oppinions et sentences damnables.
Et, en nombre de trente ou trente quatre,
Ont recherché des sectes d'opinions hérétiques
Dogmatisant, et pour l'église abatre
Ont adjousté d'aultres diaboliques.
Mais n'ont ilz point les canons auctentiques
Des sainctz conciles, de Dieu tant inspirez,
Où tels erreurs, tant meschans tant iniques,
Et leurs aucteurs ont este condemnez.
Croire peuct on que Dieu, qui est tout puissant,
Ayt oblié l'église catholique
Vng si long temps, et délaisser errant
Du vray chemin son espouse pudique.
Ne les debuoit tels abus inciter
De peruertir lordre tant honnorable ;
C'estoit assez tels habus réciter
Et requérir correption louable.
Point ne leur feust par le Roy refusé,
Au concile ces choses sont traictées ;
Libre est le lieu, nul ny est récusé ;
Bref espérons estre bien réformées.
Mais, comme chiens, ont volu abolir
Messe et prebstres et tout diuin service,
Temples et autels rompre et desmolir,
Fère cesser nostre sainct sacrifice.
Ilz sont entr'eux en telle contreuersse,
En leur bureau qu'ilz disent consistoire,
En leurs erreurs que lung laultre renuersse
Tous discordans, comme est chose notoire.

En leur cène font, chantent leurs pseaulmes,
Contre songeans aultres inuentions ;
Mais Dieu en bref, sur leurs corps et heaumes,
Monstrera le faict de leurs contentions.
Ilz fondront toutz, comme neige ou glace,
Et reluyre nostre foy clèrement
Qu'ilz n'auseront, en ville ou en place,
A face ouuerte parler aulcunement.
Par eux de faim la pouure populace
Cuyda morir, à la prime et l'esté ;
Mais le bon Dieu, par sa bénigne grâce,
N'a point permis que famine ayt esté.
Qu'eussions faict sil y eut eu famine
En ceste ville, car auecque l'argent
L'on ne trouuoit ny de bled ny farine.
Qui n'auoit bled, riche estoit indigent.
Le grand labeur des consulz est notoire,
Pour subvenir à tous les accidentz
Qui sont venus, de telz que nest mémoire
Y auoir eu par les temps précédens.
Or prions Dieu, par la Vierge et les Saincts
Que paix ayons, ainsi que ce prépare,
Et d'hérésie les feux soient estains
Pour que le mal en partie se répare.

AMEN.

TABLE DES PRINCIPAUX ARTICLES

HISTOIRE ET DOCUMENTS

Administration du département du Tarn de 1790 à l'an VIII. — 251.
Albigeois (Histoire du pays d') suite. — 4, 194, 258.
Ambialet (Le prieuré d'). — 343.
Archéologie. — Mémoire sur les monuments celtiques du département du Tarn, 211. — Antiquités découvertes à Lisle : Age de la pierre, 44 ; Age du bronze et période gallo-romaine 201 ; Époques mérovingienne et capétienne 266.
Bibliographie. — L'Orient dévoilé 34, 52, 66. — Album de la cathédrale d'Albi, 55, 77, 106. — Le Ramelet 77. — Agriculture des terrains pauvres 125. — Notice sur l'imprimerie à Castres 126. — Plusieurs mémoires de M. le Dr Clos 226. — Mes poésies, mas pouesios 235. — Un cartulaire des Alaman, des de Lautrec et des de Lévis (XIIIe et XIVe siècles) 287. — Monographies des communes du canton de Lautrec 316. — Per l'Alsacio-Lourreno 317. — Pérez Galdos 336. — Notes chronologiques et statistiques pour l'histoire de Castres 336.
Biographie : Ch. Blanc, 2. — N. Bonafous, 13. — De Gazel-Larembergue, 334. — L. Clos, 334, 335.
Castres. Excursion au Sidobre. 161.
Charte d'Albi de 1188. Rectification proposée. 70.
Circulaire en patois albigeois du XVe siècle. 365.
Clergé d'Albi au XVIe siècle (Enquête sur la conduite du) 233.
Colombaylet (Observations sur le souterrain de) 359.
Combefa (Le château de) 337.
Dénombrement de la population du diocèse d'Albi en juillet 1709. — 92.
Députés du Tarn aux Assemblées nationales (1789-1883). — 305, 332, 349.
Évolution (l'), rêverie philosophique. 274. 289.
Exploration des tumulus (De l'). 179.
Félibres à Albi (Le banquet des) 81.
Ferrières et son château. — 72, 100.
Lacaune. — Dénombrement fourni en 1639 par les consuls. 122.
Lacrouzette (Les libertés de). 60.
Lapérouse (Reliques du naufrage de). 346.
Lautrec (Une élection consulaire en 1670 à) 30.
Lavaur (Passages de troupes à) sous Louis XIII et Louis XIV. 25. 38.
Liberté (De la). 353.
Lisle. — Le banquet du sacre des consuls en 1257, 150. — La filleule de St-Joseph. 286.
Mailhoc. 158.
Mézens et son château. 10.
Mines de fer des environs de Lacaune (Rapport sur les) 152.
Montcabrier (Notes historiques sur) 293.
Montrecolet (Charte de) 140.
Murat (Étude sur le canton de) 269, 282, 310, 321.
Penne (Mémoire inédit de M. Dumège sur le château et le bourg de) 185.
Pensées diverses. 16, 61, 111, 126, 171, 222, 240, 335, 368.
Programmes du Congrès des Sociétés savantes en 1883 et 1884. 129, 210, 312.
Procès-verbaux de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn. 1, 17, 33, 65, 97, 113, 129, 177, 193, 209, 225, 241, 257, 273, 369, 370.
Rabastens (Flore du canton de) 57, 103.
Rapport sur le Congrès des Sociétés savantes en 1883. 279.
Rohan à Madiane et aux consuls de Castres (Lettres du duc de) 19, 113, 164.
Saliés et le Sequestre 207.
Saint-Vincent Ferrier à Albi. 347.
Saula (le). — Les fouilles. 342. — La statère et les sépultures. 297.
Saint-Salvi. — Extrait d'un ancien inventaire du chapitre 245. — Le tombeau des Malvoisin dans le cloître. 183.
Substances servant à la coloration des vins (Des). 219.
Utilité du mal (De l') 131, 145.

POÉSIE

A la Société des Sciences, Arts et Belles-lettres du Tarn. 122.
Albigeses (lous), 172.
Aller et retour, apologue. 364.
Bitche. 317, 318.
Bouquét de tjibré 265.
Bouquét d'imourtélos. 249.
Chat, le chien et le maître de la maison (Le). 250.
Cordes. 265.
Coumo t'aïmi. 319.
Fleurette (la). 206.
Flour de las ruinos del castel d'Ambialet (La). 76.
Floureto (la) 219.
Gaillacolo (la). 352.
Hibér n'es pas leing (L'). 189.
Hymne à la liberté. 368.
Mère, l'enfant et le miroir (La). 218.
Mézens et son château. 330.
Mignouneto. 157.
Riou (Lé). 121.
Sibylle ou la Béguine de Marsal. 98.
Sonnet. 349.
Sonnet à la Vierge. 63.
Un jour de mai. 302.
Une grande ville et une petite campagne. 49.
Veille de Noël, méditation (La). 9.

TABLE ALPHABÉTIQUE

ABRÉVIATIONS

Ab. — Abbé.
Cap. — Capitaine.
C. — Consul.
Év. — Évêque.
Év. d'A. — Évêque d'Albi.
Év. de C. — Évêque de Castres.
Év. de L. — Évêque de Lavaur.
Past. — Pasteur.
R. — Cours d'eau.
T. — Département du Tarn.
V. — Voir.
Vic. — Vicomte.

A

Abrial. 252 à 255.
Abrissy. 222.
Adalardus. 246.
Adalbert. 246.
Adalgaire, év. d'A. 259, 260.
Adalindus. 248.
Adélaïde de Narbonne. 8, 271.
Adelme de Cambon. 195.
Adhémar. 95, 247, 250, 262, 284.
Adolène, év. d'A. 7.
Agambertz. 260.
Agens-Loupiac (Jean d') 327.
Août. R. 48, 73, 141, 142, 161, 163, 198, 235, 260, 331.
Agret (Pierre) 240.
Aillaud. 56, 57, 65, 77, 107 à 109, 176, 193, 282, 304.
Aimard. 261.
Aimeric. 7.
Aladactis. 197.
Alaman (famille d') 176, 177, 262, 287, 288.
Alaman de Roaix. 293.
Alamande. 246.
Alary (d'). 191.
Alarys. 247.
Alayrac T. 92.
Alayrac (d'). 217.
Alba. 255.
Alban T. 92, 94, 95, 97, 251, 273, 281.
Albanel (l') T. 316.
Albarette (l') T. 202.
Albergue. 252, 253.
Albéric, cardinal. 264, 265.
Albi T. *Ville* : 1, 6, 8, 17, 18, 28, 33, 43, 64, 65, 70 à 72, 77 à 79, 81, 83, 85 à 88, 90 à 92, 95, 98, 100, 107. 110, 113, 122, 128, 143, 158, 160, 178, 183, 185, 188, 191, 195, 196, 198, 199, 207, 208, 210, 221, 225, 230, 233 à 235, 239, 247, 251, 252, 256, 262 à 265, 272, 273, 304 à 307, 310, 317, 320, 330, 331, 333, 337 à 340, 345, 347 à 352, 365, 369 à 374, 376 à 378. — *Comtes et Vicomtes*. — 5 à 9, 143, 193, 195 à 201, 259 à 264, 271, 283, 337, 343. — *Diocèse*. — 8, 78, 92, 93, 110, 143, 160, 174, 191, 199, 251, 306, 344, 365, 370, 374. — *Evêques*. — 1, 7 à 9, 70, 73, 78, 110, 111, 113, 120, 140, 141, 143, 159, 160, 172, 195 à 200, 209, 241, 245 à 250, 261 à 264, 318, 337 à 341, 344, 365, 367, 374, 376. — *Sainte-Cécile*. — 7 à 9, 33, 55 à 57, 65, 70, 77, 86, 90, 91, 106, 107, 143, 176, 197, 199, 207, 233, 234, 239, 241, 246, 258, 262, 282, 304, 339, 341, 363, 371, 374, 377. — *Saint-Salvi*. — 7, 8, 88, 183, 194, 195 à 197, 199, 245 à 250, 259, 371, 374, 377. — *Sainte-Martianne*. — 8. — *Saint-Affric*. — 6, 8, 246, 247, 249. — *Saint-Julien*. 263. — *Saint-Étienne*. 263. — *La Madeleine*. 1. — *Dominicains*. 348. — *Cordeliers*. 144. — *Jésuites*. 96, 375. — *Béguines*. 98. — *Religieuses Ste-Marie*. 144. — *Hospitalières*. 144. — *Saint-Antoine du Viennois*. 239. — *Collège*. 18, 231. — *Musée*. 32, 96, 193, 209, 225, 226, 273, 274. — *Casteloiel*. 88, 92, 195 201, 207, 263. — *Séminaire*. 18. — *Bon-Sauveur*. 1, 34, 340, 341.
Albigéisme. 5, 183.
Albigeois (Pays d'). 2, 4 à 9, 21, 23 24, 78, 83, 85, 86, 89, 90, 115, 142 à 144, 168 à 170, 183, 186 à 188, 194 à 201, 225, 233, 245, 264, 274, 281, 284, 287, 337 à 340, 376, 377.
Albiac (d') cap. 345.
Albigés (d'). 159.
Alby. 334.
Aldearde. 249.
Aldegari (Pierre). 246.
Aldegarius, év. d'A. 197, 249.
Aldéguié (Pierre). 246.
Alexandre VI, pape. 160, 367.
Alfonse-Jourdain. 260, 261, 264.
Algans T. 15.
Alibert. 89, 176, 177, 193, 209, 235 à 238, 242 à 244.
Almayrac T. 92, 246, 327.
Alos T. 92.
Alphonse, comte de Poitiers, 187. 293, 337.
Alric. 246.
Alzonne. 6.
Am R. 161.
Amadenc T. 248.
Amarens T. 92.
Amat. 246
Ambialet T. 6, 76, 92, 187, 195 à 199, 208, 247, 259, 260, 262, 263, 274, 281, 327, 343 à 346.
Amblard, év. d'A. 7, 195, 246, 247.
Amboise (d'). 56, 98, 106 à 108, 160, 184, 287, 339, 341, 365, 370.
Ambres T. 27, 28, 31, 32, 41, 42, 74, 301, 322, 378.
Amélius, év. d'A. 7 à 9, 195 à 197. — Ab. de St-Benoît. 262.
Amélius. 248.
Anaclet. 262.
Andillac T. 92.
Andorre. 225.
Anjouard, 17, 33, 65, 97, 177.

Andouque T. 92, 199, 217, 245 à 247, 338.
Andrail. 249.
Angelvin, év. d'A. 7.
Anglés T. 109, 161, 212, 319, 334.
Annay T. 92.
Antesignanus. 173, 174, 177.
Aquitaine. 5, 6, 77, 81, 86, 262, 263.
Aragon (d'). 208, 332, 334. 349.
Arbrissel (Robert d'). 260.
Arcambal T. 141.
Ardenas (l') T. 316, 321.
Ardorel, abbaye. 260, 322.
Arifat T. 123, 168, 177, 246, 260, 264, 324, 325.
Armagnac (d'). 12, 230, 338, 342.
Arman (Raymond). 246.
Armayrac V. Almayrac T.
Armengaud. T. 72.
Armengaud Laplane. 254.
Armengaud (Vidian). 197.
Arnail (Donat) 140, 141.
Arnald, ab. de Castres. 140, 141.
Arnald-Raimond. 260.
Arnaud, év. d'A. 246, 259.
Arnaud de Béziers. 262.
Arribat. 316.
Artault, de Réalmont. 253, 254.
Arthés. T. 34, 92, 234.
Arvierne. 195.
Assac T. 92, 95.
Assézat. 110.
Assinna (P. Raymond de). 260.
Aton. 6 à 8, 195, 196, 200, 247, 248, 259 à 262, 271.
Aubais (d'). 38, 39.
Aubijoux (d'). 74, 287, 374, 375, 378.
Aucabeiras T. 248.
Aucibal T. 285.
Audemar (d'). 328.
Audoaldo. 248.
Audoy. 306.
Auret (P). 170.
Auriac (d'). 209, 369.
Aurillac (ab. d'). 199.
Aussac T. 92, 191.
Aussenac. 310.
Auteville (Anne d'). 75.
Auzels (Sgr. d'). 325.
Auzits (d') cap. 28.
Avalats (les) T. 8, 92.
Avens T. 204, 267.
Aversenc, ab. 304.
Avès T. 7.
Avezac T. 294.
Avinion (*Avizou*) T. 199.
Avizac T. 259. — (Baron d'). 262.
Aycardenc T. 248.
Aymeric. 74.
Ayralh. 344, 345, 349.
Azaïs. 144, 253, 255, 256, 308.
Azas. T. 294.
Azemar, lou Négré. 88, 90, 91.
Azemar C. 375.

B

Baffignac. 252, 253.
Balard. 253 à 255.
Balaugier (de). 110.
Balducius. 248.
Ballade (Olivier). 143.
Bancalis (de). 208.
Banières T. 293 à 296.
Bannassac. 267.
Bar T. 250.
Barbacane (la) T. 249.
Barbey. 193, 351.
Barbier, ab. 304.
Barcelone (Cte de) 196, 200, 201, 259, 261, 271.
Barcouda. 126.
Bardin. 126.
Barnajou, cap. 42.
Barraderias T. 246.
Barrau (de). 15.
Barre T. 270, 271, 314.
Barthe. 204.
Barthés. 253.
Baruffe. 374.
Barzac T. 248.
Bascoul. 89.
Basseguy, de Sieurac. 254.
Bastardus. 249.
Basville. 100, 328.
Baudel. 33, 257.
Bauregard (de). 326.
Bauzet (de). 326.
Bayard (de). 75, 76, 100. 101.
Bayle. 174.
Bayrieyré (la) T. 249.
Bazin. 126.
Beaufort (de). 166.
Beaumont. 123. — (de). 249.
Beauvoir (Notre-Dame de) T. 240.
Bec Bernard. 247, 249.
Bécus. 1.
Bégo. 248.
Begon. 140, 141.
Beine (de). 123.
Belair T. 123, 153, 156, 157.
Belbèse T. 319.
Belcastel T. 109, 291. — (de) 78.
Bellaman. 315.
Bellegarde T. 92.
Belloc (Notre-Dame de) T. 318.
Belmont T. 246, 323.
Belpech (de). 15.
Bénébert. 7.
Benoît IX, pape, 197.
Bérat (de). 78.
Bérenger-Raymond. 200.
Bérenguier. 11, 103, 104, 189.
Béringuier (de). 15.
Berlières T. 155.
Bermond (de). 254, 303, 333, 351.
Bermonde. 260.
Bernac T. 92, 95.
Bernadou. 334.
Bernard. 140, 141, 246 à 249, 253, 260. — *Vic. d'Albi et d'Ambialet.* 5 à 9, 11, 195 à 198, 200, 201, 207, 245 à 249. 261, 262. — *Ev. d'A.* 78, 207. — *Ab. de Clairvaux.* 264, 265. — *Ab. de St-Benoît.* 261. — *Ab. de Gaillac.* 262.
Bernard-Aymar. 196, 197.
Bernard de St-Denis. 262
Bernardy. 319
Bernault, ab. 65, 78.
Berne-Lagarde (de). 98.
Bernicaut. T. 257, 264, 274, 372, 373.
Bernis (de). 209, 305, 341.
Berry (duc de). 188, 322.
Bertier (de). 15, 111.
Bertrand. — de Toulouse. 11, 200. — *Comte de Provence* 200. — *Ev. d'A.* 260 à 262. — des Avalats 263.
Besaucèle. 319.
Besse. 350.
Bessoles. T. 315.
Betelhe. 15.
Bez (le). T. 73.
Bezacoul. T. 92.
Béziers. 39, 79, 83, 85 à 87, 97, 114, 144, 165, 171, 177, 272, 352, 376. — (*Vic. de*) 143. 198, 201, 262, 286. (*Guillaume de*), prieur, 143.
Bezons (de). 328.
Biau (le). R 271.
Bioule, 281.
Biron (de). 74, 323.
Bise. 325.
Bixtrach. 247.
Blan. T. 285, 321.
Blanc (Aveyron). 270.
Blanc (Charles). 1, 2 à 4, 17, 192, 193.
Blanc past. 102.
Blanzac (de). 329.
Blaye. T. 92.
Bo. 254.
Boaton cap. 100.
Bodet. 295.
Boissac (de). 41.
Boissel. T. 64, 79.
Boissezon. T. 198, 251, 259, 270 à 272, 283, 285, 310 à 316, 321 à 330.
Boissier. C. 318.
Boissière. 173, 177.
Bole. 254.
Bonafous. 1, 17, 18, 49.
Boniface VIII, pape. 344.
Bonifay. T. 249.
Bonnafous. 253, 254.
Bonne (de). 20, 78.
Bonnecombe. 95.
Bonnefoi (de). 38, 39.
Bonneval T. 263.
Bonnevialle. T. 92.
Bonsin. 15.
Bonsy. 374.
Borel. 212, 216, 321.
Borie-Vieille (la). T. 204.
Bortsoris. T. 246.
Boscarini. 344, 345.
Boscaut (de). 143.
Bosc-Estèbe. T. 285.
Bosquet. 245, 376.
Bosquilhon (de). 47.
Bosredon. 255, 256.
Bosviel. 252 à 255.
Bouchard. 123, 125.
Boucherembault (de). 191.
Boudaille. 321.
Boudet. 253.
Bouffard (de). 20, 21, 24, 115, 117, 118, 325.
Bouillerot. 255.
Bounhiol, 34, 65, 178, 209, 257.
Bourbon (duc de). 188.
Bourbon-Malauze (de). 19, 48, 64, 326.
Bourdoncle (de). 101, 239.
Bourg (le). T. 294, 295.
Bourguet, cap. 21.
Bourguet-Travanet. 309, 330.
Bourlie (la). 100.
Bournazel. T. 92, 111, 263.
Boursigal. T. 246.

Boursignac. 330.
Bousquet. 1, 253, 254.
Bousquet (le). T. 247, 248.
Boussonés (la). T. 123, 153, 155 à 157.
Boutes (de). 123.
Boyer. 170, 349, 375.
Boyxet. T. 246.
Brandoin. 141.
Brasc. T. 247.
Brassac. T. 8, 15, 73, 74, 79, 100, 195, 212, 250, 252, 323.
Bray. 113, 257.
Brens. T. 8, 16, 47, 92, 94, 195, 196, 198, 274.
Brescia (Arnaud de). 261.
Briailles (de). 75.
Briatexte. T. 15, 23, 24, 26, 39, 224, 252.
Briguiboul, 320.
Brousse. T. 7, 190, 316.
Broze. T. 92.
Bruc (le). T. 92.
Bruel. 253, 254.
Brunet. 341.
Bruniquel. 193, 264.
Brusque. T. 270.
Brusquet. 285, 321.
Bruys (P. de). 261, 264.
Burguet (le) T. 315.
Burlats. T. 8, 47, 74 à 76, 161, 195, 212, 213, 215, 260, 371, 374.
Busque (le) T. 92.
Buzet. 10, 12, 188, 359.

C

Cabanes. T. 124, 288.
Cabannes-et-Barre. T. 284, 314.
Cabié. 1, 65, 72, 176, 177, 287, 288, 297, 304, 359.
Cabrières. 12.
Cabrilles. T. 142.
Cabrol (de). 123.
Cadalen. T. 92, 95, 141, 198, 251, 295.
Cadapau (de). 252.
Cadenat. 315.
Cadix. T. 92, 94.
Cadoule (Gilbert de). 338.
Cahors. 18, 187, 257, 342, 343. — *(Ev. de)* 9, 196, 212.
Cahours. 252, 254.
Cahuzac. T. 92, 196, 198, 203, 251.
Caila (Albertas). 88, 90, 91.
Caillot. 126.
Calauzou. T. 159.
Calignes (las). T. 285.
Calixte, pape. 143, 246, 261.
Calmels. 97.
Calmès (de). 123, 252, 254.
Calmon (de). 159.
Camarès. 271, 321.
Cambert. T. 315.
Cambon. T. 92, 246, 247, 293, 294, 333.
Cambors. T. 199, 246.
Cambos, 96, 272.
Camboulives. 370, 371.
Cambounet. T. 295.
Caminade (de). 239.
Campagnac. T. 92.
Campes. T. 92.
Campmas. 252 à 254, 305 à 307.
Canac. T. 270, 312, 313, 315, 325, 327, 328.
Candeil. 110, 239, 265.
Candoubre. T. 270, 315, 322.
Canéjac. T. 246.
Canet. 350.
Cantaloube. T. 246.
Cantsouleil. T. 214.
Capalle (Bois de la). T. 285.
Cap-de-l'homme. T. 46.
Capella (de). 89, 242, 245, 281, 301.
Capellus (Rogier). 246.
Capet (de). 374.
Capimont, chapelle. 329.
Capriol (de). 47, 78, 330.
Caraguel (Clément). 176, 177.
Caraman (de), 27, 293, 294, 324.
Caraven. 17, 252, 253, 255, 256.
Carayon. 101.
Carayon-Latour. 334, 349, 350.
Carbonnières (Carles de). 89, 343.
Carcassonne. 12, 97, 101, 102, 110, 186, 192, 196, 198, 200, 201, 259, 261, 262, 305, 313, 339, 346, 372.
Carcenac. 1, 17, 33, 34, 65, 97.
Cardonnac. T. 92.
Cardonnel (de). 255, 307 à 309, 332, 333.
Caribert. 267, 268.
Carloman. 6.
Carlus. T. 92, 159, 184, 263.
Carmailh. T. 295.
Carmaux. T. 86, 92, 98, 122, 177, 201, 239.
Carmes (de). 327.
Carrère. 252, 253.
Carrière. 158.
Carrofoul. R. 207. 248.
Cartailhac. 46, 65, 78, 79, 241, 270, 361, 362.
Cartous (les). T. 270.
Casilhac (de). 338. 339.
Cassagnol. 254.
Cassan. 1, 34, 65, 209, 210, 267, 272.
Cassan (Marie). 64, 79, 349, 365, 371.
Cassendesc. T. 249.
Castagné. 308 à 310.
Castagnier. C. 27.
Castanet. T. 92, 270.
Castanet (Bernard de). 106, 107, 160.
Castela. 81, 89.
Castelet. 38, 39.
Castelfranc (de). 126.
Castelgarric. T. 92.
Castelmouron (de). 100.
Castelnau (de). 75, 208.
Castelnau-de-Brassac. T. 168, 199.
Castelnau-de-Lévis ou de Bonnafous T. 92, 97, 193. 194, 207, 209, 210, 241, 251, 257, 274, 287, 370, 372, 375.
Castelnau-de-Montmiral. T. 92, 251.
Castelnaudary. 163, 178, 273, 317, 319, 326, 335.
Castelpers (de). 208, 327, 329, 330, 344, 345.
Castrais (le). 74, 168, 171, 233, 283, 284, 323.
Castres. T. *Ville*. 1, 2, 4, 7, 8, 15, 16, 19 à 21, 25, 27, 64, 74 à 76, 86, 102, 113 à 122, 126, 128, 142, 143, 161 à 172, 195, 196, 199, 212, 216, 240, 242, 251, 255, 256, 271, 272, 306, 313, 314, 321 à 325, 333, 336, 348, 350, 351, 376, 377. — *Comté*. 60, 110, 122, 123, 125, 283, 305, 319, 324, 325. — *Diocèse*. 73, 74, 121, 251, 306, 313, 314 — *Evêque*. 15, 76, 100, 104, 209, 239. — *St-Benoît*. 8, 140 à 143, 195, 198, 199, 261, 263, 296, 324. — *La Platé*. 286, 318. — *St-Jacques de Villegoudou*. 318. — *St-Vincent*. 8, 196. — *Musée*. 64, 320. — *Chambre de l'Edit*. 15, 46, 19, 47, 48, 109, 110, 111, 114, 123, 239, 240, 318. — *Sénéchaussée*. 75, 168 a 170, 305. — *Seigneurie*. 283, 321, 344.
Catinat. 100.
Caumels (de). 240.
Caumont (de). 208.
Caunes, abbaye. 200.
Causse (le). 315, 322, 326.
Caussé (de). 75.
Cavailhés. 304, 305.
Cavaillé, de Briol. 254.
Cavalarié (la). T. 217.
Cavalarieu. T. 324.
Cavalié. 351.
Cavalier. 100.
Cavalliés 253.
Cayla (le). 123. 153, 155, 157, 236.
Caylus (de). 285, 321 à 324.
Cazannus (Viernade). 246.
Caze. 14.
Cazelles T. 92.
Cazes. 304.
Cazettes (les) T. 142.
Cécile de Provence. 200, 260, 262
Célérier. 118.
Cels T. 7.
Cera (la) R. 246.
Cesso (de). 316.
Cestavrols T. 11, 92, 187.
Chabanac. 170.
Chaise-Dieu (la), abbaye. 199.
Chalon (de). 325, 326.
Champeval. 89.
Charpentier-Dessonville. 255.
Charlemagne. 4, 57, 258, 269.
Charles-le-Chauve. 5, 6, 269. — le Simple. 6. — le Gros. 6. — VII. 339. — IX. 74, 159, 376.
Chastelain de Champvilliers. 101.
Châtillon. 323.
Chaudis. 249.
Chauve. 166.
Childebert. 78.
Chilpéric Ier. 78.
Choiseul (de). 340, 341.
Cieutat (la . 12.
Ciron (de). 191, 239, 339.
Claudin. 365
Clausade (de). 177 à 179, 202, 346.
Clausonne. 74.
Claverie. 16.
Clément III. 199. — IV. 143.
Clos. 178, 210, 226 à 233, 257, 274, 334, 335, 371 à 373.
Col. 128.
Coligny. 75.
Colin, cadet. 255.
Colletet. 173.
Collombel. 225.
Colombaylet T. 359 à 362, 371.

Colombières (de). 123, 324, 326, 328.
Combefa T. 92, 337 à 342.
Combes. 65, 79, 295, 304, 351.
Combettes (de). 64, 288, 318.
Combret (de) év. d'A. 337.
Compayré. 241, 308, 309, 351.
Conardi. 110.
Condé. 44, 168, 169, 325 à 327, 345.
Condomines T. 246, 315.
Conils T. 246, 249.
Conques, abbaye. 198, 207.
Constance de Toulouse. 9.
Convers. T. 46, 360, 361.
Coras (de). 19.
Corbiere. 64, 253, 254, 310.
Corbolo T. 248.
Cordes T. 86, 92, 159, 188, 217, 221, 239, 251, 265, 266, 307, 318 à 320, 338, 339, 350, 371, 377.
Cordier. 123, 157.
Cornebouc T. 92.
Cornelhan (de). 78.
Cornil. 254.
Corrompis. T. 92.
Cos. 242
Coste. 170.
Costecaude St-Victor. 349.
Couaraze de Laà. 369.
Coubé. 306.
Couchet. 253 à 256.
Couffouleux T. 11, 92, 189.
Courris T. 92.
Cours (de). 326.
Cousin. 252 à 254.
Crespinet T. 92, 170.
Crimalesü (terra) T. 344.
Crozes. 158.
Croutz (la) T. 247, 249.
Crouzet. 310, 375.
Cubières (de). 47.
Cunac T. 87, 90.
Cuq. T. 16.
Cuq-Toulza T. 47, 238, 252, 304.
Curvalle T. 92, 198, 259, 271, 338.
Curvallet T. 238.

D

Dacher. 101.
Daguilhon. 333, 334.
Daguilhon-Lasselve. 350.
Daguilhon-Pujol. 191, 350, 351.
Daillon du Lude. 340.
Daire ou Daires. 100, 158, 159.
Daly. 106 à 108.
Damiatte T. 27, 140, 142.
Damville. 345.
Danchies. 171.
Darmengaud. 253.
Darthus. 110.
Dassié. 325.
Daubermesnil. 255, 256, 307, 308.
Daudun. 212.
Dauphin (Robert) év. d'A. 338, 339.
David. 41, 222.
Daygua. 110.
Debrus. 254.
Decazes. 333, 334, 341, 351.
Deconte. 251, 253, 255, 306.
Delbœuf. 345.
Delbosc. 253.
Delhom. 110, 234.
Dellavallarede T. 246.
Delmas. 239.
Del Py. 239.
Delteil. 307.
Demaine. 75.
Demurs. 16, 47.
Denat T. 92.
Deodat de Caylus. 321.
Derrieux. 346.
Derrouch. 255, 256.
Desazars. 113, 241.
Desclassan. 126.
Descolis. 252, 253.
Dessonville. 253 à 256.
Deusde (Bernardus). 142.
Devals. 301
Devoisins. 305.
Devoisins-Lavernière. 333, 349, 351
Diafronisse. 6.
Dido (Mafredus). 248.
Doat. 64, 96, 320.
Dominicus. 248.
Dominique de Florence. 55. 108
Donadeu, ab. 246.
Donadieu. 247.
Donat. 140, 141.
Donnazac T. 92.
Dor de Lastours. 252, 253.
Dorde de Caylus. 312, 321.
Dourdou (le) R. 311.
Dourgne T. 195, 251, 351.
Dourn (le) T. 92.
Druilhet (Roch de). 151.
Dubois, cardinal. 209.
Du Bourg. 75.
Ducausse. 118.
Dufaur. 111.
Duguesclin. 188.
Dumas. 170.
Dumège. 184, 185, 189, 202, 218.
Dupin. 115, 333.
Duprat, cardinal. 339.
Dupuy. 142, 191, 234.
Durand. 65, 97.
Durenque (la). R. 161, 163.
Durfort T. 372.

E

Eimericus. 245.
Elbène (d'). 110, 111, 233, 340.
Eleardus. 245.
Eleonore d'Aquitaine. 263.
Eloi, év. d'A. 7.
Elne. 304.
Elran (d'). 123.
Enghien (duc d'). 42.
Engelbert de Font gren none. 142.
Engeluinus, év. 246.
Engontié T. 141.
Enjanel (d'). 123.
Enpence (forge d'). T. 123.
Eparchii (eccl. Sti). 246.
Ermengarde. 198 à 201, 259, 262.
Ermengaud. 5, 6, 8, 140, 141.
Ermengaude. 246.
Ermentrude. 197.
Ermessinde. 262.
Esbaldit, cap. 234.
Escande. 252, 253.
Escanlhan (d'). 207.
Escot. 262.
Escournadouire T. 123, 125.
Espanès (d') V. de Majoret.
Espérandieu. 19.
Espérou. 256, 306.
Espie (d'). 296.
Espigat-Sieurac. 334.
Espinasse. 81, 351.
Estadieu. 336.
Estendart (de l'). 285, 312, 321 à 330.
Estrabot. 246.
Eudes. 5, 6.
Eugène III. 264. — IV. 338.

F

Faber (Stephanus). 142.
Fabre. 254.
Fabrica (de). 160.
Fabry. 126.
Faget. 170.
Faget (le) T. 247.
Faidel (le) T. 123, 153 à 157.
Falgayrac. 333.
Falguerolles (de). 333, 334.
Farges (Béraud de). 55.
Fargou T. 204.
Farguettes (Sgr. des). 19.
Farnajel. 254.
Fauch. T. 19, 92, 93, 95.
Faussergues. T. 92.
Félines T. 315, 322.
Felret de Monteis T. 246.
Felzet T. 249, 250. — (Bernard Deodatus de). 249.
Fenardent. 269.
Fenols T. 92, 246.
Ferand, ab. 89.
Ferralgues R. 73.
Ferrandi (de). 238, 239.
Ferrières T. 72 à 76, 100 à 103, 144, 162. — *Sgr de*. 73 à 75, 117, 322 à 324.
Fiac T. 224, 252.
Fieurtet (de). 30.
Filhol. 65, 304.
Florentin T. 92.
Flotte de Sabasan. 327.
Flouest. 178, 183.
Fongarenou (Font gren none) T. 142.
Fonglarin. 325.
Foix (de). 115, 169, 178, 186, 196, 200, 201, 247, 261, 262, 324, 337, 338.
Foncin. 18.
Fonlabour T. 207.
Fontanelles (les) T. 159.
Fontenilles (de). 342.
Fontet (de). 123.
Fontorbe (de). 76.
Fontvieille (de) 208, 240, 327.
Forain. 116.
Fortis (les) T. 204.
Fos-Laborde. 256, 305.
Fossé (de). 296.
Foucaud (de). 151.
Foulcher (Marc). 252.
Foulquet. 29.
Foulques. 260.
Foulquier. 252 à 254.
Fourés. 89, 90, 317.
Fourgassié-Vidal. 350.
Fournac T. 269.

Fournès. 253, 254.
Fouyx T. 246.
Foy (de) ab. 78.
France (de). 244, 304.
François Ier. 73, 191, 242. — II. 123, 376.
Frausseilles T. 92.
Frayssines T. 92, 95.
Frédelon. 5.
Fréjairolles T. 92.
Frébault. 273.
Frégeville. 307, 308.
Fresne-Canaye (de). 75.
Frigfredus. 247.
Frotaire, év. d'A. 7 à 9, 195 à 198, 200, 245.
Frotard. 141, 198, 199, 247 à 249. — Év. d'A. 260.
Froterius. év. 249. — (*Guillaume*). 250. — de Giroussens. 249.
Frotier. 159, 249, 261.

G

Gabaude. 315.
Gabriac (de). 191.
Gabriol (de). 234.
Gaches. 19, 75, 178, 194, 241, 252 à 254, 257, 274, 323, 325.
Gaicre T. 92.
Gailhardi (de). 339.
Gaillac T. 7, 8, 10, 11, 15, 42, 79, 87, 90, 92 à 94, 110, 125, 144, 151, 152, 186, 188, 195, 199, 202, 212, 232, 251, 252, 272, 274, 306, 308, 310, 318, 333, 334, 350 à 352, 371, 376, 377.
Gaillac (A). 47, 177, 206, 241, 257, 269, 273, 360 à 362, 368, 371.
Gairalldus. 142.
Galaup (de) 191.
Galinié, dit Branche. 325.
Galland. 165, 166, 168.
Gallot de l'Estendart. 321.
Gandous (les) T. 204.
Gardaigne (de). 326.
Gardès. 221, 222, 334.
Gardès-Trusse. 254.
Garriberca T. 246.
Garrigues. 110, 239.
Garrisson. 265, 266.
Garseval. 247.
Garsinde. 5, 8, 9.
Gary de Cénevières. 342.
Gasc. 41.
Gaston d'Orléans. 326.
Gaubert. 98, 122, 142, 177, 246.
Gauciane. 8.
Gaulène T. 92, 95, 246.
Gausbert, ab. 7.
Gausbert de Larroque. 260. — du Vintrou. 260.
Gausfred de Roussillon. 259.
Gausserand. 305, 306.
Gautfredus. 248.
Gauthier, év. d'A. 200, 259.
Gazet-Larembergue (de). 331.
Gélis (de). 333.
Gellone, abbaye. 78.
Genêt. 194, 370
Genibrouse (de). 312, 316, 321, 323 à 330.
Geniès (de). 325.
Genlis. 75.
Geoffroi, év. d'A. 264.
Géraud. 196.
Géraud-Amélius, 197.
Gérault. 247.
Gérard. 140.
Gerberge. 195.
Gerbert. 195.
Gerbrard, ab. de C. 198.
Gibrondes T. 316.
Gijou T. 252, 254.
Gijounet T. 124.
Gilles, d'Albi. 230.
Gineste. 254. — (de). 12.
Ginestous. 262.
Ginolhac (de). 191, 222.
Giraud d'Anduze. 196.
Girma. 254.
Girou (le). R. 296.
Giroussens T. 12, 92, 249.
Gisbert. 252, 253.
Giscard (de). 238.
Gisclard. 349, 350.
Gleize. 252.
Gleysola T. 247.
Godalric, év. d'A. 7
Gollenda. 250.
Gontier (Bernard). 141, 143.
Gontran. 78.
Gorsse. 222, 252, 253, 350, 351.
Gos T. 123, 270.
Goudoffre. 13.
Goudon (de). 123.
Goudouli. 89, 90, 96.
Goujon. 239.
Goût. 320.
Gouzy. 256, 306 à 308.
Gradille T 46.
Grandval T. 177.
Granéjouls T. 203.
Graule. 89, 304.
Graulhet T. 8, 26, 141, 252 à 255, 264, 287, 288, 318, 374, 375.
Grazac T. 10.
Grégoire, pape. 197, 199, 200, 218, 259.
Grésigne (la). T. 109, 110.
Grenade. 38.
Grèzes T. 92, 95. — (*Philippe de*). 318.
Griffoulet (le) T. 204 à 206.
Griffoulède (la). T. 283, 285, 316.
Guade la Morguia T. 142.
Gua-del-Soc T. 142.
Guaffié. 12.
Guary. 342.
Guérin (de). 79, 236.
Guibal. 309, 351.
Guibert. 246. — (de). 206, 257, 262.
Guido. 249. — de Paulin. 246.
Guidona. 249.
Guilhot. 60, 73 à 75, 322 à 325, 378.
Guillabert. 263.
Guillaume, Comtes de Toulouse. 8, 9, 78, 195, 196, 198, 200, 201, 250.
Guillaume IX, Cte de Poitiers. 260.
Guillaume, duc de Guyenne. 271.
Guillaume-Petri, év. d'A. 143.
Guillaume-Pictavin, év. d'A. 141, 199, 200, 259, 260.
Guillaume, év. d'A. 140, 198, 245 à 247, 249, 250, 263.
Guillaume-Amélius de Sénégas. 262.
Guillaume, fils de B. Aymar. 196, 197.
Guillaume. 192, 193, 247. — de Miraval. 263.
Guillemette. 198.
Guior T. 73.
Guiral (Daydé). 248.
Guiraud. 170, 310.
Guisle, ab. 197.
Guitalens T. 142.
Guitardus. 247.
Guitbaud (Dorde). 348.
Guy (Baptiste). 309.
Guytard (Arnauld). 248.

H

Halluin (duc d'). 41, 42.
Hamelin. 318.
Hautpoul T. 169. — (d'). 200, 262, 263, 352.
Hazard. 17, 33, 97, 98.
Henri (chef de secte). 261, 264, 265.
Henri IV. 20, 123, 273.
Henry, empereur. 248.
Hérétié, ab 89, 342.
Heringarda. 247.
Hermengaud. 247.
Hess. 17, 33, 274.
Hildebrand. 197.
Honoré, év. d'A. 7. — II, pape, 262.
Hubert, ab. 272.
Huc. 225, 232.
Huc de Puechmégé. 252, 253.
Hug. 246.
Huga. 248.
Huges. 249.
Hugues Capet. 9.
Hugues, *évr. d'A.* 88, 259, 263, 337, 338. — de Parisot. 8. — de Lescure. 88. — du Vintrou. 262.
Humbert-Géraud, év. d'A. 262, 263.
Hunaud de Lanta. 325.

I

Icart. 262.
Icterius. 248.
Imbert Du Bosc (d'). 327.
Innocent II. 262, 263.
Isarn Ier. 9, 195. — II. 197. — III. de Lautrec. 263, 264.
Isarn de Lavaur. 198.
Isarn (Gaubert). 140, 141. — (Durand). 247, 249. — (Raymond). 249.
Isarnaldus. 248.
Isaure (Clémence). 232.
Isles (des). 328.
Itzac. T. 92.
Ivry (d'). 222
Izarn (César). 239.

J

Jalbert, de Lisle. 252 à 255.
Jamme. 351.
Jannin. 17.
Jasmin. 81, 232, 237, 342, 343.

Jaulanié (la). T. 141.
Jaurès. 98, 241, 258, 274, 351, 369, 370.
Jean, pape. 7. — roi. 322. — Vic. de Murat. 283. — Cte de Poitiers. 337. — (Antoine). 324.
Jeanne de France. 369.
Jeanne, fille de Raymond VII. 187. — la Boiteuse. 284. — la Flamande. 284.
Jeudgerius. 245.
Joffredi, év. d'A. 55.
Johanada (la). T. 159.
Jolibois. 1, 2, 9, 17, 49, 55, 65, 103, 113, 121, 129, 143, 177, 178, 192, 201, 225, 241, 242, 257, 271, 369 à 372.
Jougla. 252 à 255.
Jouin. 176, 282.
Joulia. 253.
Jouqueviel T. 92.
Jourda. 231.
Jourdain (Raymond). 187.
Juéry. 310, 350.
Jules II, pape. 344.
Justy. 253.

L

Labarthe (de). 73.
Labarthe T. 247.
Labarthe-Bleys T. 92.
Labastide de Cassavant (Sgr de). 326.
Labastide-Dénat T. 92, 234.
Labastide-Gabausse T. 92, 95.
Labastide-de-Lévis T. 92, 157, 251, 287.
Labastide-St-Georges T. 28.
Labastide-St-Amans T. 325.
Labessière T. 92, 110, 239. — (de) 327.
Labillarié (de) 234.
Lablanquié T. 142.
Laboissière T. 190.
Laborde (de). 6.
Laborie T. 158.
Laboutarié T. 92.
La Brèche (de). 75.
Labruguière T. 74, 92, 170, 197, 251, 253, 286, 351.
Labrunié T. 78, 142.
Lacapelle T. 92, 142, 321.
Lacarayrié T. 158.
Lacaune T. 17, 33, 65, 100, 122 à 125, 152 à 157, 192, 193, 199, 219, 241, 252, 259, 271 à 273, 281, 286, 306, 325, 351, 371.
Lacaze T. 19, 74, 100, 101.
Lacger (de). 19, 165, 168
Lachapelle T. 142.
Lacombe. 89, 90, 342, 343.
Lacombe (de). 334.
Lacombe T. 247.
Lacombe-St-Michel. 252, 253, 306 à 308.
Lacondomine T. 197, 345.
Lacoste en Quercy (Sgr de). 338, 339.
Lacourt T. 270, 316.
Lacourtade T. 92.
Lacroix. 359, 360.
Lacroux. 220, 225, 226, 371.
Lacrouzette T. 60, 61, 75, 76, 161, 212 à 214, 325.
Ladevèze (Sgr de). 19.
Ladin T. 46, 361.
Lafage. 1.
Lafargue. 252, 253, 370.
Lafenasse T. 92.
Lafillée. 96, 320.
Lafont. 251.
Lafont (de). 75, 240.
Lafontasse T. 162.
Laforgue. 81, 88, 144.
Lagarde d'Aussac. 191.
Lagardié T. 207.
Lagauginié T. 92.
Laginié. 323.
Lagrange (de Bouffard). 21.
Lagrave T. 8, 92, 195, 197, 344.
Lagriffoul T. 74.
Laguépie. 15, 92.
Lahire de Vignolles (de). 31.
Lahondès (de). 241, 258.
Lalagade. 17, 33.
Lamarche (de). 60, 75, 196.
Lamarsenguise (Sgr de). 78.
Lambert. 160.
Lamiletière. 115, 119.
Lamillarié T. 92.
Lamothe. 92.
Lamothe (de). 29, 293.
Lanale. 204.
Lande (la). T. 123, 125.
Landes (de). 117.
Landette (la). T. 315.
Lanes (Jean). 47.
Lanogarié T. 343.
Lanta. 28.
Lanterius. 245.
La Palu. 75, 323.
Lapanouse T. 343.
Lapanouze (de). 231.
Laparrouquial T. 92, 95.
Lapelissarié T. 92.
Lapérouse. 81, 346, 347, 371.
Lapeyrière T. 204.
Laprune-Montbrun (de). 221.
Larmasse T. 204.
Larochefoucauld. 341.
Larochelle. 22, 24, 113 à 121, 167, 169.
Larochelle T. 204, 205.
Laroque T. 321. — Roucazel T. 92, 95. — Travet T. 92.
Laroque. 101, 102, 252, 253, 306. — (Gaubert de). 246, 249.
Laroze (de). 170.
Larroque 40.
Larroque de Valsergue. 186.
Larroque (Hugues de). 198.
Larroquette. 212, 215, 216, 239.
Lasale. 21.
Lasalle. 330.
La Salvetat T. 92, 197, 238, 239, 316, 329.
Lasclottes T. 92.
Lasgraïsses T. 27, 92, 287.
Lasource. 306, 307.
Lasplanques T. 92.
Lasserre T. 92.
Lastours. 94.
Lasvoutes T. 142.
La Terrasse. 15.
La Teyssonarié T. 92.
Latour T. 204.
Latour-Gouvernet (de). 328, 330.
Latour-St-Félix (de). 327.
La Treilhe (de). 249.
La Treyne T. 92.
Laudagarié T. 159.
Lauragais (le). 12, 47, 115, 168, 170, 178, 188, 238, 335.
Laurens, cadet, 255.
Lausafam T. 249.
Lautrec T. 7, 9, 15, 16, 27, 30 à 32, 74, 75, 78, 142, 169, 190, 191, 195, 251, 259, 316, 350, 351. — (Seigneurs de). 6, 9, 16, 31, 32, 75, 110, 143, 168 à 170, 184, 195, 197 à 199, 239, 263, 264, 287, 288, 330.
Lauze (la). T. 123, 125.
Lauzeral. 45, 205, 258, 265.
Lauzières (les). T. 124.
Lavaissière T. 72.
Laval (de). 348.
Laval T. 253, 263.
Lavalette T. 294.
Lavaur T. 2, 15 à 17, 25 à 30, 38 à 41, 48, 61, 79, 100, 109, 121, 128, 142, 177, 188, 191, 195, 198, 207, 225, 251, 252, 254, 264, 293, 294, 296, 304, 306, 307, 318, 319, 333, 334, 338, 349, 350, 351.
Lavelanet T. 263.
La Verdure. 119.
Lavergne (Bernard). 113, 125, 350, 351.
Lavit (André). 313, 316.
La Voûte (le Puy de). T. 197.
Leblanc. 121.
Lebourgeois. 173, 174, 177.
Lebrun de Rabot. 191.
Lecamus. 64, 350.
Lecaron. 234.
Ledas T. 92.
Lédergues (de). 325 à 330.
Léjos T. 322.
Lemazuyer. 165, 239.
Lemozy. 307.
Lemozy d'Aurel. 252, 253.
Lempaut T. 15.
Lentin T. 246.
Léon (Pierre de). 262.
Lerm, cap. 378.
Leroy. 122, 170.
Le Roy de Flagis. 306.
Lescure T. 78, 92, 96, 195, 256, 258, 304, 320, 371.
Lescure (de) 28, 30, 38, 78, 323, 325, 329, 338, 345.
Lesdiguières (duc de). 20, 23.
Lestang (de). 48, 110, 239, 240.
Lestiès T. 124, 270.
Lévêque. 253.
Levi de Caylus (Guillaume). 285, 322.
Lévis (de). 287, 288.
Lévizac (de). 222.
Lézert (le). R. 141, 143, 216.
Lezignan (duc de), 196.
Lieutaud. 81, 89.
Ligonier (de). 19.
Lincarque T. 249.
Linchinio (église de). 246.
Lindois (de). 44.
Lisle T. 41 à 47, 86, 92, 144, 150 à 152, 177, 88, 201 à 206, 241, 251, 252, 257, 266 à 269, 273, 286,

319, 333, 359, 368, 371, 376, 377.
L'Isle en Jourdain. 65.
Livers T. 92.
Lomagne (Vic. de). 12.
Lombers T. 23, 26, 92, 110, 178, 195, 197, 206, 238, 251, 316, 327.
Longagnes (les). T. 316, 329, 330.
Longueville T. 204.
Lordat (de). 326.
Lormet (de). 208, 344.
Lothaire. 9, 247.
Loubat, 79, 256, 272.
Loubers T. 93.
Louis II. 6. — IV. 247. — V. 9. — VI. 263. — VII. 263. — IX. 57, 98, 186, 187, 266, 271. — XI. 98. XII. 190. — XIII. 2, 19, 20, 22, 23, 25, 26, 38, 44, 121, 168, 210, 273, 326. — XIV. 2, 25, 38, 272. — XVI. 144, 286.
Louis (?) Comte d'Albigeois. 247.
Loup. 7.
Loupiac T. 93, 199, 246, 248.
Loze T. (bois). 285.
Lude (du). 208.
Lugan. 254.

M

Madiane. 19 à 25, 113 à 121, 164 à 172.
Madières. 253 à 255.
Maffre, d'Aussillon. 325.
Magnoac (vallée). 330.
Maignal. 252.
Mailhoc T. 93, 158, 159, 196.
Majore. 196.
Majoret d'Espanès (de). 12 à 14.
Malacam T. 47.
Malafosse (de). 224.
Malaret. 30.
Malause (de). 19, 20, 22, 25, 48, 64, 326.
Malecare. 123.
Mallarmé. 255.
Maleville (de). 344.
Malvoisin (de). 183, 185, 208.
Malzac (de). 100.
Mandoul (Sgr de). 78, 330.
Manicort (Jean). 321.
Mansfeld (Cte de). 23.
Mantiline 262.
Marciac T. 246.
Marc-Foulcher. 256.
Marcorelle. 212, 215, 216.
Maréchal. 126.
Mareux T. 205.
Marfridus de Monestiés. 247.
Margarides (sieur de). 78.
Marguerite, reine. 47.
Marion (de). 40, 41.
Marliaves (de). 222, 234, 349.
Marnaves T. 93, 224.
Marsal T. 93. — (Pays Messin). 17, 98.
Marsac. 246.
Marssac T. 93, 95.
Marseille (St-Victor de). 199, 344, 376.
Martel, de Mazamet. 254.
Martin. 253 à 256.
Martin (lehan). C. 375.
Martre (Paul). 268.
Marturé. 19 à 22, 115, 166, 168.
Marty. 252, 316, 351.
Maruéjouls. 307.
Marvignol T. 78.
Masié (la), T. 142.
Mas d'Azil. 28.
Massac. T. 41.
Massaguel T. 15.
Massals T. 93, 94.
Massilian (de). 321.
Massuguiés T. 93, 252.
Massol. 184, 188, 212, 216.
Mas-Verdun. 325.
Masviguet T. 315.
Matfred. 8, 271.
Matho (la). T. 316.
Matviel T. 285, 310, 312.
Maugis, cap. 168, 169.
Maulde (René de). 369.
Mauléon. 29.
Mauny (Olivier de) 188.
Maussans T. 93, 197.
Mayzou. 225.
Mazamet T. 86. 169, 176, 251 à 253, 305, 325, 351.
Mazens. 176, 177, 287.
Mazerac T. 47.
Médicis (de), 339, 374.
Méjanel (de). 95.
Menerve (Vte de), 249.
Mercery. 151, 152.
Mercié (Antonin). 320.
Merle T. 316, 329, 330.
Merle, de Lavaur. 256.
Metgé (de). 191, 222.
Meyer. 70, 253, 306 à 308.
Mézens T. 10 à 14, 104, 330 à 332.
Mialhe. 101.
Michault, cap. 376, 378.
Michel. 254, 255.
Milhars T. 93, 251.
Milhavet T. 93.
Milhet. 28, 29.
Millau. 20, 75, 100, 116, 118, 119, 168, 271.
Miolles T. 93.
Mir (Achille). 88, 89.
Mirandel (de). 75.
Mirandol T. 93, 110.
Miremont (Sgr de). 19.
Mirepoix (de). 41.
Miron, év. d'A. 7.
Mistral. 79, 81, 85 à 92, 178, 237, 238, 273, 320, 342.
Modène (de). 319.
Molinier. 233. — (de). 326.
Monclar. 89, 273. — (de). 338.
Monestiés T. 8, 93, 95, 246, 248, 251, 337 à 342. — (de). 344.
Monjard T. 297.
Monjol. 256.
Monmaur. 378.
Monpeyran (de). 28.
Monsegou T. 123, 124, 153, 155 à 157.
Montagut (de). 159.
Montaigu T. 11, 196 à 198. — (de), 207.
Montalet (le). T. 156.
Montans. T. 7, 8, 93, 110, 178, 203 à 206.
Montastruc. 41.
Montauban. 1, 10, 14, 19 à 22, 24, 26, 38, 79, 114 à 116, 119, 208, 242, 251, 281, 306, 340, 344, 376, 377.
Montauce T. 294.
Montbardou (Gers). 330.
Montcabrier T. 293 à 297.
Montcautard (bois). T. 285.
Montchal, arch. 296.
Montcouyoul T. 8, 246.
Montdedou T. 159.
Montdragon T. 110, 234, 316.
Montegut T. 86, 266 à 268, 359 à 361.
Montels T. 93, 246 à 249.
Montfa (de). 15, 32, 378.
Montfort (de). 86, 88, 123, 142, 172, 173, 184, 186, 272, 321, 343, 360, 361, 372.
Montgey T. 16.
Montgommery. 74, 323.
Montgrand T. 123, 125.
Montgros (forêt). T. 124.
Montirat T. 93, 251, 339.
Montluc. 142.
Montmiral T. 110, 252, 253.
Montmorency (duc de). 28, 74, 115, 169, 326, 339, 340.
Montpellier. 19, 20, 22 à 25, 39, 64, 71, 72, 80, 83, 85, 87, 91, 100, 114, 116, 121, 144, 251, 273, 323, 328, 344, 345, 365, 376.
Montpinier T. 316.
Montrabe (de). 15.
Montrecolet T. 140 à 143.
Montredon T. 251, 284, 285, 350, 351.
Montrosier T. 93.
Montroucour (forêt). T. 123.
Montsalvi T. 93, 250.
Morerio T. 246.
Mornay (de). 333, 334.
Motas. 160.
Mothe (de la). 29.
Moularès T. 93, 95.
Mouret. 374.
Moutou. 349. — *d'Arnac*. 315.
Mouzieys T. 93, 159.
Mouzieys-Teulet. T. 93.
Mun de Cardaillac de Sarlabous. (de). 329, 330.
Murasson. 270.
Murat T. 39, 40, 252, 260, 269 à 273, 282 à 286, 310 à 316, 321 à 330, 351, 370. — Vic. de. 271, 328, 329.
Muratel T. 270.
Muret. 86.

N

Nadal (de). 75.
Nages T. 270, 285, 314, 316, 321 à 330.
Najac (de). 11, 249.
Narbonne. 186, 327, 335. — Catherine de. 74, 323. — Év. de. 259. — Cte ou Vic. de. 8, 271, 247. — Archiduc de. 160.
Narthoux T. 93, 95.
Narulle T. 313, 315, 322.
Navarre, cap. 323.
Nayrac (de). 76.
Nayral. 75.
Nazon. 254, 320.
Négrepelisse. 21.

Nemours (de), 234.
Neveu (Pierre) év. d'A. 338.
Nicolas, pape. 197.
Nîmes. 19, 20, 22, 23, 116, 119, 129, 165, 171, 262, 352, 376. — Vic. de. 8, 195, 196, 198, 201, 262. — Év. de. 7 à 9, 195 à 197, 200.
Noailles T. 93.
Noailles (de). 100.
Nogarède (de la). 117.
Nogarède (de) prieur. 345.
Nos (Jean de). 110.
Novel. 170.
Noyer Blanc (le). T. 46.
Nupces (de). 191, 222.

O

Oalric. 184.
Olargues (d'). 285, 286, 322, 329.
Or de Lastours (d'). 332, 333.
Orban T. 93, 95, 178, 240.
Oriolas T. 246.
Ostie (Év. d'). 199, 264, 265.
Ouradou. 79, 272.
Oustriéres T. 46, 361.

P

Padiés T. 93, 95, 246, 330. — (de) 284.
Pagane. 262.
Paganel. 254.
Pagès. 318.
Palheyret (de). 234.
Pamiers. 116, 338.
Pampelonne T. 93, 251.
Panat (de). 15, 110, 208, 238, 329, 344.
Panens T. 93.
Parisot T. 8, 93.
Parthenay (de). 22.
Pascal, pape. 259.
Passac (de). 188.
Passé (le). R. 10, 11, 13,
Pastre, 252, 253.
Paterne, év. d'A. 7.
Paul III, pape. 344.
Paulhé (l'ab.) 236.
Paulin et ses Vtes T. 11, 12, 93, 177, 195, 199, 325, 327, 328, 344.
Paulin. 184, 199, 206, 323.
Paulinet T. 252.
Paulo (de). 15, 110, 239.
Pech. 272, 286, 319, 320.
Pechabeillé T. 373.
Péchaudier T. 16.
Pech-Loui T. 27.
Pélégry. 360.
Peley, prieur. 47.
Pelissier. 19, 332.
Pelyssier C. 375.
Penavayre. 170.
Penne et ses Sgrs. T. 93, 185 à 189, 259, 264, 273, 319, 378.
Penne (Adalgaire de) év. d'A. 260.
Pentiés T. 93.
Pépin le Bref. 372.
Pépin le Vieux. 98.
Percin Montgaillard (de). 329, 330.
Pereire. 350.
Perpignan. 335, 363.
Perrin, past. 100.
Perrot, cap. 100.
Peucharvauld (de). 117.
Peyregoux T 316.
Peyrelade T. 329.
Peyret T. 224.
Peyrole T. 93, 95.
Peyrolles (de). 321.
Peyronnet. 2, 17, 59, 64, 65, 106, 122, 173, 176, 177, 190, 194, 207, 209, 219, 224, 258, 273, 319.
Peyroux T. 315.
Peyrusse (de). 285, 315, 322 à 329.
Peytes de Montcabrier (de). 294
Pézénas. 12.
Pezous. 305, 306, 308.
Phalsbourg (Prince de). 29, 30, 42.
Philippe, roi. 107, 140, 178, 248, 249, 284, 294.
Philippe, femme du Cte de Poitiers. 200.
Pichon. 272.
Pierre. 196, 246 à 249.
Pierre le Vénérable. 261.
Pierre l'Ermite. 200.
Pierre-Ségade T. 75.
Pinel. 252 à 254.
Pinet T. 93.
Pins (de). 124, 240.
Pinsaguel (de). 248.
Pisse (la). R. 45.
Plaisance T. 238.
Plo St-Salvi T. 249.
Plo d'Epinet T. 123, 153, 156, 157.
Plumies. 170.
Polaing (de). 234.
Polastron. 378.
Poleng (de). 143.
Pompidou T. 217.
Pompirac T. 7.
Pons, de Toulouse. 7 à 9, 197, 249, 250. — Cte de Tripoli, 260. — Vic. de Minerve. 248, 249.
Pons (Guillaume). 249.
Pons-Bernard, chevalier. 159.
Pontz (Engelbert). 246.
Port (Du). T. 246.
Portes. 34, 113, 129, 274, 370. — (Mis de). 29.
Posolz (Baron de). cap. 234.
Potier, chanoine. 242, 281, 297. — (de). 15.
Pouget (le). T. 176.
Poujol (le). T. 322, 329.
Poulan T. 93.
Pous. 305, 306.
Poussenac (de). 75.
Pouzols T. 93.
Pradals (les) T. 159.
Pradel (Ch.) 113, 126, 273. — (Pierre de). 322.
Prades T. 199.
Pradines (de). 11.
Prats (Hugues de). 143.
Premiac T. 199.
Preveyrin T. 249.
Prinhac (Pons de). 187.
Priscillien. 259.
Projean. 225.
Prouho. 265.
Provence (Cte de). 200.
Pruines (de). 208, 344.
Prunet. 348.
Prunet T. 263.
Puças, prieuré. 199.
Puget (le) T. 142, 143.
Pugnères T. 294, 295.
Pujol (Baron d'El). 41.
Punetaria (la). T. 248.
Punières (de). cap. 28.
Puybégon T. 93, 287.
Puycalvel T, 316.
Puycelci T. 11, 12, 93, 109, 252.
Puygouzon T. 93, 159, 239.
Puylanier T. 93.
Puylaurens T. 16, 42, 195, 252, 333, 348.
Puységur (de). 349.
Puyvert T. (V. Verdinius). 274, 371 à 373.
Puy St-Georges T. 17, 113, 129, 274.

Q

Quêtes (de). 326.
Quiqueran de Beaujeu, év. de C. 209.

R

Rabastens T. 2, 10 à 12, 43, 45, 48, 57 à 59, 93, 96, 103, 104, 109, 122, 173, 174, 177, 188, 194, 202, 203, 219, 224, 246, 252, 259, 287, 318, 337, 349, 376 à 378. — (de). 11, 12, 325, 345.
Rabaud. 252 à 254.
Rabistaud R. 266.
Raconis (de). év. de L. 43.
Ragny (Mis de). 27, 29, 30, 169.
Rainulf. 6.
Raissac T. 260.
Raissiguier. 128.
Ramane (la). T. 285.
Ramel (le). T. 294.
Ramière. 252, 253.
Ramond de Valès. 285.
Ranchin (de). 333, 334.
Rangarde. 6, 197.
Raoul, roi. 6.
Rascol. 271 à 273, 286, 316, 321, 323, 324, 330, 370.
Rassis ou Rassise, château, T. 323, 324.
Ratarié T. 143.
Ratayrens T. 93.
Raymond, comtes de Toulouse. 5 à 9, 11, 143, 186, 201, 249, 250, 260, 271, 343. — de la maison d'Albi. 196, 197, 199.
Raymond-Bérenger, comtes de Barcelone. 200, 201, 271
Raymond Ier, comte de Rouergue. 337.
Raymond, év. de Rodez. 250.
Raymond d'Hautpoul 262.
Raymond de Penne. 259.
Raymond Adhémar. 247, 249.
Raymond, chanoine d'Albi. 248.
Raymond-Guillaume. 260.
Raynaud. 254, 274.
Razès (le). 198, 200, 201, 259, 262.